This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

REVUE
RÉTROSPECTIVE.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME II.

19-20

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET Ce, RUE DE SEINE, 14.

REVUE
RÉTROSPECTIVE,

OU

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE,

CONTENANT

DES MÉMOIRES ET DOCUMENTS AUTHENTIQUES INÉDITS ET ORIGINAUX,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE PROPREMENT DITE,
A LA BIOGRAPHIE,
A L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

Il n'y a de nouveau que ce qui a vieilli.
CHAUCER.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME II.

PARIS,
RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, N° 16.

1838.

Fr 18.21
v

HARVARD COLLEGE
OCT 13 1939
LIBRARY

Ingraham fund

MÉMOIRES ANECDOTIQUES

DE LA COUR DE RUSSIE

SOUS LE RÈGNE

DU CZAR PIERRE Ier

ET

DE SA SECONDE FEMME, CATHERINE;

Par le sieur de Villebois,

CHEF D'ESCADRE DANS LA MARINE DE RUSSIE (1).

(FIN.)

Précis de la vie de Catherine, impératrice de Russie, seconde femme du czar Pierre Ier.

Si jamais il y a eu une histoire qui, par la singularité et la quantité d'évènements dont elle a été remplie, ait mérité d'être transmise à la postérité (2), c'est celle de la czarine Catherine,

(1) Voir tome Ier de cette série, page 351.

(2) Nous n'avons jusqu'à présent qu'un seul auteur qui ait entrepris d'écrire la vie de cette princesse sous le titre de *Mémoires pour servir à l'Histoire de Catherine, impératrice des Russies.* Ces Mémoires, plus informes qu'on ne le peut dire, ont été écrits à la hâte par ordre du feu duc de Holstein-Gottorp, gendre de cette impératrice, et par un assez mauvais auteur largement payé pour cela.

femme du czar Pierre Ier (1), à qui elle a succédé après la mort de ce prince. On en verra la preuve dans ces *Mémoires* écrits non pour être mis au jour, mais pour la satisfaction particulière d'un homme attaché pendant un très long temps à la suite de la cour de Russie, où ses devoirs exigeaient qu'il prît une connaissance exacte de ce qui s'y passait de plus secret et de plus important, dont il tenait une espèce de journal, d'où il a depuis extrait les anecdotes suivantes sur la vérité desquelles on peut compter, quoiqu'elles doivent paraître incroyables à toutes les personnes qui n'auraient pas une connaissance exacte de ce qui s'est passé dans le Nord sous le règne du czar Pierre Ier, prince unique dans son caractère, et aussi incompréhensible dans ses vertus que dans ses défauts.

Tout est singulier, tout est nouveau, tout est si étonnant depuis le commencement jusqu'à la fin des jours de Catherine, que, bien loin d'être surpris de l'incrédulité de ceux qui refuseront la croyance due à l'exactitude de ces anecdotes, je la leur pardonne volontiers, quoiqu'il y ait encore plusieurs milliers de témoins des faits qui y sont exposés. Je sens qu'il faut l'avoir été pour y ajouter toute la foi qu'ils méritent.

On ne croit pas outrer l'expression qu'en matière de hauts faits elle égale, si elle ne surpasse pas, les Sémiramis, les Thomiris, etc., et qu'à l'égard des aventures galantes, la fiancée du roi de Garbe, qui n'est qu'une fiction, a été par elle mise en réalité. Des comparaisons aussi hardies que celles-là promettent

On prétend, et il est évident, que c'est le baron Huisson, parce qu'il y a une si grande conformité entre ces Mémoires et ceux qu'il a donnés au public, pour servir à l'histoire de Pierre-le-Grand, qu'il n'est presque pas permis de douter qu'ils ne soient sortis de la même plume. Au reste toutes les personnes qui ont été un jour attachées à la cour de Russie sous le règne de Pierre et de Catherine conviennent que ce n'est pas lire leurs vies que de les voir dans ces Mémoires composés par un très faible et partial écrivain, qui travaillait, pour ainsi dire, sous la dictée du gendre de cette princesse. Cela suffit pour donner de son ouvrage l'idée qu'on en doit avoir. (*Note de l'Auteur.*)

(1) Elle était mère de la princesse Elisabeth, aujourd'hui régnante et grand'-mère du duc de Holstein-Gottorp, connu sous le nom du grand-duc de Russie.

(*Note de l'Auteur.*)

un exemple inouï du caprice et des faveurs de la fortune. Je doute qu'en parcourant toute l'histoire, tant ancienne que moderne, on en trouve une pareille, et qui fasse mieux sentir combien cet être incompréhensible, que les uns nomment Destin et les autres Providence, se joue à son gré des règles de la prudence humaine pour faire de rien ce qu'il y a de plus grand parmi les hommes, et pour élever du néant au faîte de la gloire ce qu'il veut favoriser.

On verra dans cet exemple une pauvre enfant trouvée, tirée de la plus profonde obscurité, s'élever au comble des honneurs et par des voies qui font tomber les autres dans le mépris. On la verra contre toute sorte de raisonnements, contre les lois du pays, contre celles du droit naturel, monter sur un trône au préjudice des héritiers légitimes à qui il appartenait, dominer sur des peuples braves jusqu'à la férocité, qui n'avaient jamais été gouvernés par des femmes, naturellement inquiets et servilement attachés au sang de leurs maîtres et véritables souverains dont la race, en droite ligne masculine, était encore existante. Enfin on la verra mourir paisiblement autocratrice (1) d'un empire immense et formidable à toutes les puissances du Nord et de l'Asie; mais, comme des anecdotes ne sont autre chose que des suppléments secrets à des faits d'histoire connus de tout le monde, on ne doit pas s'attendre, suivant le titre qui est en tête de cet écrit, d'y trouver une histoire complète de la vie de Catherine, mais seulement des particularités inconnues et omises par ignorance, ou de dessein formé, par celui qui a donné au public les Mémoires auxquels ceux qui voudront être plus amplement instruits peuvent avoir recours.

Quant à moi, je me contenterai de parcourir rapidement tous les différents états par où cette princesse a passé, et de la suivre dans les routes secrètes qui l'ont conduite au haut degré de fortune où elle est parvenue.

(1) Ce mot est consacré pour désigner les souveraines de la Russie. Il vient d'un mot grec et esclavon qui signifie tenir sa puissance de soi-même.

(*Note de l'Auteur.*)

Commençons par son origine et sa naissance, qui ont été parfaitement ignorées de tout le monde et d'elle-même, si on la veut croire, pendant presque tout le cours de sa vie et de celle de son mari, nonobstant toutes les perquisitions et recherches que ce prince avait inutilement faites pendant plus de vingt années, sans pouvoir acquérir le moindre éclaircissement à ce sujet; et ce serait encore aujourd'hui un mystère impénétrable pour tout le monde, si trois mois avant la mort de Pierre Ier, et deux ans avant celle de cette princesse, une aventure singulière, qui aura place à la fin de ces anecdotes, n'avait découvert, d'une manière à n'en pouvoir douter, qu'elle se nommait Scavronski, qu'elle était née à Do en 1686 (1), qu'elle y avait été baptisée la même année dans l'Eglise et religion catholique romaine qui était celle de ses père et mère, paysans fugitifs de Pologne qui devaient être, sans aucun doute, serfs ou esclaves, ainsi que le sont tous les paysans en Pologne, d'où ils avaient passé à Dorpt, petite ville de Livonie, où leur indigence les ayant obligés de se mettre en service pour gagner leur vie, ils avaient subsisté du travail journalier de leurs mains jusqu'au temps que la peste, dont la province de Livonie fut affligée, les détermina, dans l'espérance de se dérober à ce fléau, à se retirer dans les environs de Marienbourg, où l'un et l'autre, malgré leurs précautions, moururent en peu de temps de la contagion, laissant à la garde de Dieu deux misérables enfants (leur seconde fille étant restée à Dorpt), en très bas âge dont l'un, garçon, ayant à peine cinq ans, fut donné à un paysan qui se chargea de l'élever, et l'autre, fille de trois ans, fut mise entre les mains du curé, autrement dit pasteur du lieu, lequel étant aussi décédé peu de temps après, avec la plus grande partie des gens de sa maison, y laissa cette misérable créature sans avoir eu le temps de donner le moindre renseignement, tant sur sa naissance que sur la manière dont il l'avait retirée

(1) Le baron Iwan Nestesuranoi, dans ses Mémoires, a donné finement en habile courtisan, tant à cette impératrice qu'à ses deux filles, les princesses Anne et Elisabeth, trois ans de moins que ne porte la vraie date de leur naissance.

(*Note de l'Auteur.*)

chez lui, où elle se trouva lorsque M. Gluck, superintendant (1) ou archiprêtre de la province, ayant appris la désolation qu'il y avait dans la ville de Marienbourg, s'y transporta pour procurer à son troupeau, dénué de pasteur, tous les secours et soulagements spirituels qui lui étaient nécessaires dans cette calamité. Cet archiprêtre, ayant commencé sa visite par la maison du défunt curé, y trouva cette pauvre enfant qui, en le voyant entrer, courut à lui, l'appela son papa, lui demanda à manger, se saisit de sa robe, et le tourmenta jusqu'à ce qu'il lui en eût fait donner. Touché de compassion, il demande à qui appartient cet enfant, et ne trouve personne qui puisse lui en rendre raison; il fait des perquisitions dans tout le voisinage, s'informe des uns et des autres si l'on ne connaît pas ses parents pour la leur remettre; mais qui que ce soit n'en ayant connaissance, et personne ne la réclamant, il est forcé de s'en charger et de l'emmener avec lui dans toute sa tournée, et finalement à Riga, lieu principal de sa résidence, qui n'y fut pas bien fixe pendant tout le temps que la peste et la guerre y firent des ravages, et qui l'obligeaient de se transporter souvent d'un lieu à un autre de son district, selon que la peur ou son devoir le lui inspiraient. Étant de retour dans son principal domicile, il y remit à sa femme (les prêtres luthériens se marient) cette malheureuse enfant pour qu'elle en prît soin, et cette vertueuse dame ayant bien voulu s'en charger, l'éleva auprès de ses deux filles qui avaient à peu près le même âge, et la garda chez elle en qualité de servante jusqu'à l'âge de seize ans, temps auquel on jugea par les inquiétudes de cette fille qu'elle s'ennuierait bientôt de cet état (2).

(1) Superintendant, c'est ainsi que l'on nomme, parmi les luthériens dans les provinces où il n'y a pas d'évêque, certains ministres de l'Evangile qui ont une supériorité et une inspection sur tous les autres pasteurs ou curés. Les fonctions de cette dignité sont à peu près les mêmes que l'étaient celles des archiprêtres dans l'Eglise romaine. (*Note de l'Auteur.*)

(2) On prétend que le superintendant s'était aperçu que d'un côté son fils aîné regardait cette servante d'un peu meilleur air qu'il ne convenait dans la maison d'un archiprêtre, et que de l'autre côté la fille n'était pas indifférente aux œillades du jeune homme, si le jeu ne passa pas plus loin. (*Note de l'Auteur.*)

C'est pourquoi ses maîtres, dans la crainte que, malgré la bonne éducation qu'ils lui avaient donnée, la nature ne subjuguât la raison au moment qu'on y penserait le moins, jugèrent à propos de la marier promptement à un jeune traban (1) qui était en garnison à Marienbourg, et qui, la trouvant aimable, se présenta pour l'épouser. Il ne manqua rien, pour les formalités, aux cérémonies du mariage, et, si elles ne furent pas faites avec beaucoup de magnificence, ce ne fut pas sans un grand concours de monde que la curiosité de voir les nouveaux mariés y attira; on trouve encore plus d'une personne digne de foi qui se souvienne d'y avoir assisté. C'est donc en vain que quantité de gens s'efforcent de persuader au public que tout ce qui s'est dit de ce mariage est une pure fiction (2). Il ne peut rester à ceux qui le nient qu'un seul retranchement contre tant de témoins, qui est de supposer, peut-être gratuitement, que l'union de ces deux mariés ayant été de courte durée, la consommation de ce mariage n'a pas eu lieu, et que par conséquent il doit être considéré comme non avenu. On leur passe l'antécédent sans leur accorder la conséquence; car, comment admettre qu'il soit vrai que des jeunes gens d'une complexion telle que l'on dépeint celle des nouveaux mariés n'aient pu trouver en trois fois vingt-quatre heures de temps le moment nécessaire pour mettre le dernier sceau à leur union, et cela est, n'en déplaise aux incrédules, d'autant moins probable, que les maîtres de la maison, chez qui et par qui le mariage fut fait, semblaient avoir des raisons pour que les nouveaux mariés ne se tinssent pas aux

(1) Les trabans, sous le règne de Charles XII, roi de Suède, étaient des cavaliers, soldats d'élite, choisis dans toutes les armées de ce prince, qui en avait formé une troupe destinée particulièrement pour la garde de sa personne. Ainsi ces cavaliers étaient en Suède ce que sont en France les gardes du corps, ou pour mieux dire les grenadiers à cheval. (*Note de l'Auteur.*)

(2) Catherine et le duc de Holstein, son gendre, avaient dans le Nord leurs amis et leurs ennemis; les derniers, en plus grand nombre que les premiers, publiaient en tous lieux ce qu'ils savaient de ce mariage avec le traban; leurs partisans niaient et nient encore le fait, mais il a été mis dans un si grand jour par leurs ennemis que ceux qui étaient indifférents dans leurs querelles n'ont que trop connu que la vérité était du côté de ces derniers. (*Note de l'Auteur.*)

simples cérémonies de l'Eglise. — En voilà assez sur cette matière, qui, plus on ira en avant, plus elle deviendra difficile à approfondir, tant parce que le temps, qui ensevelit le souvenir des choses les mieux constatées, doit naturellement ensevelir ce fait-ci dans un profond oubli, attendu que le respect dû aux personnes qu'il intéresse particulièrement (Elisabeth, aujourd'hui impératrice de Russie, et le duc de Holstein-Gottorp, désigné roi de Suède et empereur de Russie, qui traitent ce mariage de pure fiction) mettra des bornes à la curiosité de ceux qui voudraient en faire des recherches dans les formes : un fait si important méritait bien une digression. Revenons présentement à Catherine, l'héroïne de ces anecdotes, et voyons ce qu'elle devint après son mariage avec le traban ci-dessus.

Cet homme, engagé au service du roi de Suède Charles XII, en qualité de simple cavalier, fut obligé, le surlendemain de ses noces, d'abandonner sa femme pour aller rejoindre, avec la troupe, le roi de Pologne, qui les fit venir en Pologne où il était occupé à faire une vive guerre au roi Auguste. Catherine, jusqu'au revoir, resta chez M. Gluck, sans que son changement d'état y changeât sa condition, c'est-à-dire qu'elle continua son service jusqu'au moment où les malheurs de la guerre, que les Russiens faisaient en Livonie, lui ouvrirent le chemin, d'abord épineux, qui la conduisit à la fortune éclatante qu'elle a faite depuis.

On a vu ci-dessus que le superintendant, chez qui elle faisait sa résidence, demeurait tantôt dans un endroit et tantôt dans un autre, suivant l'occurrence des affaires qu'il avait. Il était à Marienbourg lorsque cette ville fut inopinément investie et assiégée par le feld-maréchal Tchermitoff, général des troupes russiennes. Quoique cette ville fût assez bien fortifiée, la garnison en était si faible que, se trouvant hors d'état de faire une honorable résistance, elle se rendit à la discrétion du vainqueur, et les habitants, pour implorer sa clémence, ayant jugé à propos de lui députer le pasteur de leur église, M. Gluck, accompagné de sa famille et en posture de suppliant plutôt que de négociateur, alla trouver ce général dans son camp; il faut en-

tendre par ce mot de famille sa femme, ses enfants et les domestiques de ce prêtre. Il fut fort bien reçu du général russien, qui, après avoir fait une magnifique peinture du bonheur des peuples qui vivaient sous la domination d'un aussi grand monarque que l'était Pierre Ier, et avoir loué les habitants de Marienbourg du parti qu'ils prenaient de se soumettre, leur promit beaucoup et tint ce qu'il voulut. Je n'entrerai pas dans le détail de ce qu'il fit quand il eut pris possession de la place; ce sont des faits étrangers à mon sujet : je dirai seulement qu'il usa tyranniquement de son droit de conquête, en retenant Catherine prisonnière de guerre pour la mettre au nombre de ses esclaves. Elle était assez remarquable par sa beauté et par sa riche taille pour qu'il l'eût distinguée au milieu de la famille de l'archiprêtre, pendant tout le temps de sa harangue, et il n'est pas étonnant qu'ayant appris qu'elle était de condition servile, il ait été tenté de se l'approprier malgré elle et malgré les remontrances du superintendant. C'est ainsi qu'elle passa de la maison de M. Gluck à celle du feld-maréchal Tchermitoff. Elle a avoué depuis que cette séparation, qui a été le premier échelon de sa fortune, lui avait causé, dans le moment, beaucoup de peine; car, outre qu'elle passait de la condition de domestique libre à celle d'esclave chez une nation qu'elle ne connaissait pas, il était tout naturel qu'elle conservât de l'attachement pour une famille dans le sein de laquelle elle avait été élevée, et il devait lui être douloureux de s'en voir séparée le reste de ses jours.

Les preuves qu'elle a données, dans la suite du temps, de son extrême affection pour cette famille, n'ont pas été équivoques, et l'on peut dire qu'elle est à cet égard exempte du reproche que l'on n'a que trop coutume de faire aux grands que l'on a servis dans leur détresse, je veux dire celui d'ingratitude; car, son premier soin, dès qu'elle fut en état de donner à son superintendant des marques de sa reconnaissance, fut d'appeler ses enfants à la cour de Russie, où elle les a comblés de biens et d'honneurs; mais, quoiqu'il soit de mon sujet de justifier la noblesse des sentiments de Catherine, ce serait en quelque façon

m'en écarter que de m'étendre davantage sur cette matière. Suivons-la dans sa nouvelle condition.

On sait le pouvoir des maîtres sur les esclaves; celui des Russiens était si grand en ce temps-là, qu'ils avaient sur les leurs droit de vie et de mort (1), sans la moindre forme de procès. On se doute bien que ce n'était pas pour fuir Catherine que le feld-maréchal l'avait prise; elle s'en aperçut dès le premier jour qu'elle fut dans sa maison. Les beaux sentiments sont presque inconnus dans les pays où il y a des esclaves; l'amour y parle en maître qui veut être obéi, et l'esclave est obligée de faire par crainte et par soumission tout ce qu'une violente passion lui ferait faire en pays de liberté. Catherine prit son parti en habile femme, et, bien loin de témoigner de la répugnance pour son devoir, elle s'y prêta de bonne grâce.

Il y avait déjà six ou sept mois qu'elle était dans cette maison, lorsque le prince Menzikoff vint en Livonie pour y prendre le commandement de l'armée russienne, à la place du feld maréchal Tchermitoff, qui eut ordre d'aller joindre le czar en Pologne. La nécessité de faire diligence le mit dans celle de laisser en Livonie tous ceux de ses domestiques dont il pouvait se passer. De ce nombre était Catherine; Menzikoff l'avait aperçue plus d'une fois dans la maison du feld-maréchal, et l'avait trouvée fort à son gré; il lui proposa de la lui céder. Le feld-maréchal y consentit, et de cette manière elle passa au service du prince Menzikoff, qui, pendant tout le temps qu'elle fut dans sa maison, l'employa aux mêmes usages que celui de qui il la tenait, c'est-à-dire à son amusement. Elle eut avec ce dernier

(1) Pour faire connaître jusqu'où s'étend, en Russie, le pouvoir des maîtres sur les esclaves, je rapporterai une décision du synode ou assemblée du clergé à l'occasion d'un moine contre qui un petit domestique porta ses plaintes de ce que ce moine le faisait servir à des usages pour lesquels son sexe n'était pas fait. Le synode fit venir le moine qui, ayant été confronté avec le petit garçon, convint de la vérité de l'accusation. Le synode ayant demandé si le petit garçon était esclave ou simple domestique à gages, sur ce qu'il fut prouvé qu'il était esclave, on déclara que le moine avait été en droit d'en faire ce qu'il lui avait plu, et il n'en fut rien de plus; on conseilla seulement au moine de se défaire de cet esclave. (*Note de l'Auteur.*)

quelque agrément de plus qu'elle n'en avait trouvé avec le premier. Menzikoff était plus jeune et moins sérieux. Elle joignit un peu de goût à la soumission qu'elle lui devait. Dans cette captivité, elle sut tellement captiver l'esprit de son maître, que quelques jours après qu'elle fut entrée dans la maison, on ne reconnaissait plus qui des deux était esclave.

Les choses en étaient dans ces termes, lorsque le czar, passant en poste de Pétersbourg, qui se nommait alors Nientchantz ou Nettebourg, en Livonie, pour aller plus loin, vint loger chez son favori Menzikoff, où, ayant remarqué Catherine au nombre des esclaves qui servaient à table, il s'informa d'où elle était et comment il en avait fait l'acquisition, et après avoir parlé bas à l'oreille de ce favori, qui ne lui répondit que par un signe de tête, il regarda beaucoup Catherine, lui fit des agaceries, lui trouva de l'esprit, et termina son badinage avec elle en déclarant qu'il fallait, lorsqu'il irait se coucher, qu'elle portât le flambeau dans sa chambre : c'était, tout en badinant, un arrêt dont il n'y eut pas d'appel. Menzikoff y souscrivit, et la belle, avec l'attache de son maître, passa la nuit dans la chambre du czar. Il n'est pas nécessaire de dire que ce trio ne se piquait pas de délicatesse. Le czar, en repartant le lendemain matin pour continuer sa route, restitua à son favori tous les meubles qu'il lui avait prêtés. On ne doit pas juger de la satisfaction que ce monarque avait trouvée dans son entretien nocturne avec Catherine par les largesses qu'il lui fit : elles se réduisirent à un ducat, qui est la valeur d'un demi-louis, qu'il lui glissa militairement dans la main en la quittant. Il ne lui fit pourtant pas en cela un plus mauvais traitement qu'à toutes celles de son sexe qu'il voyait en passant (1), car on sait, par ce qu'il disait lui-

(1) Ce prince mettait la galanterie, si l'on peut se servir d'un mot aussi galant pour exprimer ce qu'il voulait dire, au nombre des nécessités de la vie comme le boire et le manger. Il disait que, comme on mettait un prix aux denrées, il fallait aussi en mettre un au besoin d'aimer, et dans cet esprit, il avait taxé non-seulement ses plaisirs vénériens, mais aussi ceux de tous les autres états par une espèce de tarif, suivant lequel il prétendait qu'une fille ne pouvait pour trois..... exiger plus d'un copet ou sou d'un soldat qui n'en a que trois à dépenser par jour, et à proportion des autres états. (*Note de l'Auteur.*)

même, que, quoiqu'il eût fixé à ce taux le prix de ses passades amoureuses, cet article de sa dépense, au bout de l'année, ne laissait pas d'être considérable. J'espère qu'on me pardonnera cette petite digression en faveur de la vérité et singularité de cette anecdote, qui, d'un coup de crayon, nous donne une idée du caractère et du tempérament de ce prince. Je ne crains pas de me rendre suspect de trop de ménagement pour Catherine, en disant qu'on ne peut pas, à naturellement parler, traiter d'infidélité envers Menzikoff les marques de tendresse momentanée qu'elle donna au czar. Sa condescendance, en cette occasion, était une suite de celle de son maître, ou plutôt de ses ordres, auxquels elle n'avait pu se dispenser d'obéir en qualité d'esclave. Mais le czar ne fut pas plus tôt parti, qu'elle fit à Menzikoff, en qualité d'amant, de vifs reproches de ce qu'il l'avait ainsi livrée. Je veux croire qu'elle ne joua pas la comédie, et, si elle la joua, il y a grande apparence que Menzikoff en fut la dupe; car son amour, depuis cette entorse, bien loin de s'affaiblir, augmenta au point que rien ne se faisait non-seulement dans sa maison, mais encore dans toute l'armée, s'il n'avait l'approbation de Catherine.

Les choses étaient en cet état lorsque le czar revint de Pologne en Livonie plus promptement qu'il ne se l'était proposé et qu'il ne l'aurait fait, si on ne lui avait insinué que sa présence y était absolument nécessaire, parce que les habitants de cette province, moins effrayés de la peste que des cruelles exactions de Menzikoff, abandonnaient leurs terres pour se réfugier par troupes dans les pays voisins.

Menzikoff, quoique d'ailleurs comblé d'éloges, était dans le fond un vrai Scythe insatiable de richesses. Il n'y avait que trop de vérité dans les rapports qu'on avait faits au czar, qui, en arrivant, battit froid à ce favori et lui en expliqua les motifs en termes bien durs (1). Ce favori s'en disculpa par quantité de

(1) On dit qu'il lui donna des coups de bâton : il n'y a rien en cela de surprenant; ce n'était pas la première fois, et ce ne fut pas la dernière : quoique cela paraisse incroyable dans les autres pays, cela n'est pas moins vrai. Ceux qui ont

mensonges et de mauvaises raisons qui furent trouvées passables parce qu'il était favori.

Comme le czar comptait faire quelque séjour en Livonie, il n'avait pas été loger chez Menzikoff, mais dans une maison particulière qu'on lui avait préparée. Cela n'empêchait pas qu'il fût continuellement avec ce favori chez qui il avait mangé plusieurs fois sans songer à Catherine qui avait affecté de ne pas paraître toutes les fois qu'il y était venu. Un soir qu'il y était à souper, il demanda ce qu'elle était devenue et pourquoi il ne la voyait pas; c'était dire qu'on la fît venir. Elle parut avec ses grâces naturelles, car elle en avait dans toutes ses actions; mais l'embarras était tellement peint sur sa physionomie que Menzikoff fut décontenancé et le czar pour ainsi dire déconcerté, mouvement rare dans un homme du caractère dont il était. Cela ne dura qu'un instant; il n'en fut pas moins remarqué de ceux qui étaient présents. Le czar, revenu à lui-même, agaça Catherine, lui fit plusieurs questions badines; mais, trouvant dans les réponses plus de respect que d'enjouement, il en parut piqué, adressa la parole à d'autres et demeura pensif pendant tout le reste du soupé. Les Russiens commencent et finissent ordinairement leur repas par un verre de liqueur qu'on leur présente sur une assiette en entrant à table et en en sortant. Catherine s'approcha avec une soucoupe sur laquelle il y avait plusieurs petits verres. Le czar, en la considérant, lui dit: «Catherine, à ce « que je vois, nous sommes brouillés ensemble, mais je compte « bien que nous ferons notre paix cette nuit.» Et se tournant vers Menzikoff, il lui dit: «Je l'emmène.» Le dire et le faire fut tout un, et sans autre formalité, il la prit par-dessous le bras et l'emmena lui-même à son palais. Le lendemain et le surlendemain, il vit Menzikoff à qui il ne parla pas de la lui renvoyer;

connu ce prince savent que c'était sa manière d'agir avec ceux de ses sujets dont il était mécontent, et qu'il ne voulait pas mettre en justice réglée pour n'être pas obligé de leur faire leur procès. Ils savent aussi que ceux à qui il faisait ces corrections n'en étaient pas moins bien venus auprès de lui un quart d'heure après. Chaque pays, chaque guise; chaque prince, chaque caractère.

(*Note de l'Auteur.*)

mais le troisième jour, après s'être entretenu avec ce favori de plusieurs affaires qui n'avaient nul rapport avec la galanterie, il le rappela au moment où il s'en allait, et lui dit comme par une espèce de réflexion : « Écoute, je ne te renvoie pas Cathe-« rine, elle me plaît, je la garde, et il faut que tu me la cèdes.» Menzikoff y donna son consentement par un signe de tête et une révérence, et s'étant retiré, le czar le rappela une seconde fois et lui dit : « Tu ne songes pas sans doute que cette misé-« rable est toute nue ; ne manque donc pas au plus tôt de lui « envoyer de quoi s'habiller..... Elle doit être bien nippée.» Ce favori entendit ce que cela voulait dire, et peut-être plus que cela ne signifiait. Il connaissait mieux que personne le caractère de son maître et la manière de lui faire sa cour. Son premier soin, en rentrant chez lui, fut de faire empaqueter toutes les hardes de cette femme dans lesquelles il fourra lui-même un écrin de diamants, car jamais particulier n'a eu autant de pierreries. Dans l'inventaire qui en fut fait lors de sa disgrâce et de son départ pour la Sibérie, on trouva, en seuls boutons d'habits, trois garnitures complètes ; on jugera par là du reste. Menzikoff envoya les paquets par deux esclaves qui avaient coutume de la servir dans sa maison, et auxquels il ordonna de rester auprès d'elle tant qu'elle jugerait à propos de les garder. Elle n'était pas dans sa chambre, lorsque ce message y arriva, elle était en particulier avec le czar qui, malicieusement ou par inadvertance, ne lui avait rien communiqué de ce qu'il avait dit, à son sujet, à Menzikoff ; surprise, en rentrant dans sa chambre, d'y trouver toutes ses hardes qu'elle n'avait pas demandées, elle revint sur ses pas dans celle du czar qu'elle ne faisait que de quitter, et lui dit avec un air de badinage qui lui allait parfaitement bien : « J'ai été assez long-temps dans votre appartement « pour que vous veniez faire une petite promenade dans le mien. « J'ai quelque chose de fort curieux à vous faire voir ; » et en même temps le prenant par la main, elle l'y conduisit. Après lui avoir montré les paquets que Menzikoff venait d'envoyer, elle lui dit, prenant un ton plus sérieux : « Ce que je vois m'an-« nonce que je suis ici pour y rester tant que ce sera votre vo-

« lonté. Cela étant, il n'est pas mauvais que vous voyiez toutes « les richesses que j'ai apportées.» Et tout de suite, en dépaquetant ses hardes, «Voilà, dit-elle, le bagage de l'esclave de « Menzikoff.» Mais ayant aperçu l'écrin qu'elle prenait pour un étui à curedents, elle s'écria : « On s'est trompé, voilà un meuble « qui ne m'appartient pas, et que je ne connais point.» Elle l'ouvrit, et voyant dans cet écrin une fort belle bague et d'autres pierreries pour la valeur de vingt mille roubles ou cent mille francs, elle regarda fixement le czar, et lui dit : « Cela est-il de « mon ancien ou de mon nouveau maître ? Si cela est de l'ancien, « il congédie magnifiquement son esclave.» Il lui échappa quelques larmes, et elle demeura un moment interdite ; mais levant les yeux sur le czar qui la regardait attentivement : « Vous ne « me dites mot, lui dit-elle, j'attends votre réponse ? » Le czar la considérait toujours sans lui répondre. Elle examina encore les diamants, et poursuivant son discours, elle dit : « Si cela est « de mon ancien maître, il n'y a pas à balancer, je le lui ren- « voie,» et en montrant une petite bague de peu de valeur : « Je « ne garde que celle-là, qui est plus que suffisante pour me faire « souvenir des bontés qu'il a eues pour moi ; mais si cela vient « du nouveau maître, je le lui rends ; je n'en veux pas à ses ri- « chesses, je veux de lui quelque chose de plus précieux. » Et en même temps fondant en larmes, elle se trouva mal au point que l'on fut obligé de lui donner de l'eau de la reine de Hongrie pour la soulager. Lorsqu'elle fut revenue à elle, le czar lui dit que ces pierreries ne venaient pas de lui, mais de Menzikoff qui lui faisait son présent d'adieu, qu'il lui savait bon gré de l'avoir fait, qu'il voulait qu'elle l'acceptât ; mais qu'il se chargeait du remerciement. Cette scène s'était passée en présence des deux esclaves que Menzikoff avait envoyés et d'un capitaine aux gardes de Prebrojewski, que le czar, ne prévoyant pas ce qui allait se passer, avait fait appeler pour lui donner des ordres. Elle fit du bruit dans le public, et bientôt on ne s'y entretint plus que des attentions, égards et marques de considération que le czar avait pour cette femme. Personne ne le reconnaissait dans tous ces raffinements de galanterie avec elle, et ils devaient paraître d'au-

tant plus extraordinaires que jusqu'alors toutes les façons de ce prince avec le beau sexe avaient été extrêmement cavalières, même avec les dames de la plus haute distinction.

On jugea de là qu'il avait pour elle une passion dans les formes, et l'on ne se trompa pas. Menzikoff fut tout le premier à s'en apercevoir et à sentir combien cette femme, qui lui a été par la suite d'une grande utilité, allait avoir d'ascendant sur l'esprit du czar; et il est à présumer que, dans le magnifique présent qu'il fit à Catherine, il entra plus de politique que de générosité.

L'amour, quand il s'empare bien sérieusement du cœur d'un homme, en change tout le caractère. Jamais mortel, en matière de galanterie, ne s'était moins piqué que Pierre Ier de discrétion et de constance. Sa passion pour Catherine fut la première et peut-être la seule qu'il traita avec un air de mystère. On observa que, pendant le peu de séjour qu'il fit en Livonie, quoique cette femme fût dans son palais au su de tout le monde, et dans un petit appartement contigu au sien, il ne lui échappa jamais de s'entretenir sur son sujet, je ne dis pas devant le monde, mais avec ses plus confidents, et, lorsqu'il quitta cette province pour se rendre à Moscou, il chargea un capitaine de ses gardes de l'y conduire avec tout le secret possible. Il lui ordonna d'avoir pour elle, sur la route, toutes les déférences imaginables, et de la loger chez une dame pour qui il lui donna une lettre, et, en partant, il lui recommanda de ne point manquer, pendant tout le cours du voyage, de lui donner tous les jours régulièrement de ses nouvelles. Cette dernière circonstance fit entrevoir au capitaine combien l'amour du czar pour cette femme était sérieux et violent, parce qu'il connaissait assez ce prince pour savoir que, bien loin d'avoir jamais porté son attention jusqu'à ce point pour aucune autre, à peine se souvenait-il en partant d'un lieu de celles pour lesquelles il avait témoigné le plus d'empressement.

Catherine, arrivée à Moscou, y vécut sans éclat, pour ne pas dire dans l'obscurité, pendant l'espace de deux ou trois ans qu'elle y fut logée dans un quartier désert et éloigné du grand monde, chez une dame de bonne famille, mais d'une condition

et fortune médiocre, dont la maison avait peu d'apparence au dehors et beaucoup de commodité en dedans. C'est de cette dame que je tiens la plus grande partie de ce que je vais rapporter.

L'objet du czar, en logeant Catherine chez elle, était de tenir son intrigue extrêmement secrète : il ne voulut pas qu'elle fît ni reçût aucune visite de dames. Cette ordonnance était assez du goût de Catherine que son génie portait naturellement aux grandes choses, et nullement aux babiolages des personnes de son sexe. Dans les commencements, ce prince, tout d'un coup métamorphosé d'indiscret en mystérieux, ne la voyait pour ainsi dire qu'à la dérobée, quoiqu'il ne laissât passer aucun jour, ou, pour mieux dire, aucune nuit sans la voir. C'était le temps qu'il prenait pour lui faire ses visites incognito, et avec tant de précaution que, dans la crainte d'être aperçu en y allant, il ne prenait jamais avec lui qu'un simple grenadier qui conduisait son traîneau. On jugera de la force de son amour par la contrainte excessive de cette conduite.

Ce prince était laborieux et n'avait pas peu d'affaires ; la nécessité d'y vaquer non-seulement pendant le jour, mais aussi dans les heures de la nuit, l'obligea de se relâcher un peu sur le mystère de sa retraite nocturne ; il y assignait un rendez-vous à ses ministres, et s'y entretenait avec eux, en présence de Catherine, des affaires les plus importantes et qui meritaient le plus de secret ; mais, ce que l'on aura de la peine à se persuader, c'est que ce prince, dont on savait que la façon de penser sur les femmes était de ne les croire propres qu'aux usages auxquels il les avait employées jusqu'alors, non-seulement souffrait que celle-là entrât de tiers en conversation avec ses ministres, mais même voulait qu'elle y dît son avis, qui servait souvent de décision entre celui de ce prince et de ceux avec qui il travaillait. C'est un fait constant, et, quoiqu'il ne me soit pas personnellement permis d'en douter, je n'aurais jamais osé l'insérer ici s'il n'était d'ailleurs appuyé du témoignage de quantité de gens respectables qui, ayant eu part aux conseils de Pierre Ier, ont assuré que cette femme, par le seul secours de sa pénétra-

tion et d'un grand jugement naturel, leur avait, en les entendant raisonner avec ce prince sur des affaires épineuses et de la dernière importance, fourni des solutions et expédients qu'ils n'auraient jamais imaginés et qui les avaient tirés de plusieurs embarras aussi grands que pressants. Il n'est donc pas étonnant que la jouissance, qu'on dit être le tombeau de l'amour, ne servit qu'à augmenter de jour en jour celui du czar, puisqu'il trouvait dans le sein des grâces et des plaisirs des ressources admirables pour le bien de ses affaires. Il s'en était si bien trouvé que, la considérant de plus en plus comme une espèce d'ange, il n'avait rien de caché pour elle, et elle était toujours la première à qui il communiquait ses plus grands et secrets desseins.

Ce fut dans cette obscure retraite, où n'ayant de communication qu'avec le czar et ses ministres en sa présence, qu'elle devint mère de la princesse Anne, depuis duchesse de Holstein Gottorp, et de la princesse Elisabeth, présentement impératrice de Russie. Ce fut là qu'en entendant raisonner le czar et ses ministres, elle se mit au fait des différents intérêts des principales familles de Russie, aussi bien que de ceux des princes voisins de cet empire. C'est là qu'elle fit son apprentissage des maximes d'Etat et de gouvernement qu'elle a depuis si bien mis en pratique, et que le germe de toutes les grandes qualités, dont la nature l'avait douée, commença à se développer pour se manifester ensuite dans le plus grand jour. Mais en rendant à ses grands talents la justice qu'on ne peut leur refuser, je ne prétends pas la disculper des abus qu'elle peut en avoir fait, et je me rendrais suspect de partialité en sa faveur, si j'omettais de dire que ce fut dans sa retraite que, sentant le pouvoir qu'elle avait sur l'esprit et le cœur de son maître, elle conçut l'espérance et forma le dessein d'en devenir la femme; que pour réussir dans ses idées, à cet égard, elle sut mettre à profit la mésintelligence qu'elle trouva dans la famille royale, et que, sous les dehors artificieux d'une personne qui ne cherchait qu'à éteindre le feu de la discorde entre la mère et la femme, le père et le fils, elle n'ait beaucoup contribué à l'allumer au point où on l'a vu.

Personne n'ignore les traitements ignominieux que le czar Pierre Ier a faits à sa première femme Eudoxie; qu'après l'avoir répudiée et forcée à se faire religieuse, il finit par l'enfermer dans une affreuse prison, ainsi qu'un fils qu'il avait eu d'elle, Alexis Petrowitz à qui il fit faire le procès et qui mourut en prison. Je n'entrerai pas dans le détail de ces deux tragiques aventures qui ont fait tant d'éclat dans le monde, mais je dirai que Catherine n'eut pas peu de part aux intrigues qui opérèrent la perte de la mère et du fils: elle en fut adroitement le principal mobile sans paraître y prendre part, et elle en tira tout l'avantage qu'elle en pouvait espérer, en prenant publiquement dans le lit de Pierre Ier la place de cette infortunée princesse, et en substituant, au fils de cette femme et à l'héritier légitime de la couronne les enfants d'un lit auquel je ne veux pas donner d'épithète de peur d'offenser des personnes (1) que tout le monde doit respecter et dont la fortune seconde sujourd'hui le mérite et les vertus, après leur avoir fait, pour ainsi dire, expier par les disgrâces, les fautes de leurs auteurs.

Je croirais me rendre coupable d'omission si, pendant que je suis à parcourir les temps auxquels les princesses Anne et Élisabeth sont venues au monde, je passais sous silence une anecdote qui regarde indirectement leur naissance et particulièrement la destinée du traban que leur mère avait épousé en Livonie. On a vu ci-devant que cet homme était à la suite de Charles XII, roi de Suède; il se trouva à la bataille de Pultawa, et il eut le malheur d'y être fait prisonnier, ainsi que quatorze mille de ses compatriotes avec lesquels il fut transféré à Moscou pour y servir d'ornement à l'entrée triomphale (2) que Pierre Ier,

(1) La princesse Élisabeth, impératrice de toutes les Russies, qui règne dans ce moment-ci d'une manière aussi glorieuse, et le duc de Holstein-Gottorp, son neveu. (*Note de l'Auteur.*)

(2) Je me sers plus volontiers du mot *triomphale* que de celui de *triomphant*, parce que le premier exprime mieux à mon sens l'esprit et l'intention dans laquelle fut faite cette cérémonie, dont les particularités mériteraient bien des notes de la part d'un écrivain plus instruit que ne l'était ce baron, des vrais motifs et des vues dans lesquelles le czar fit cette entrée dans laquelle il fit passer *sub hasta*

vainqueur du Suédois, fit dans cette ville capitale de son empire, le 1er janvier 1710. Cette cérémonie aussi brillante que mystérieuse étant amplement décrite dans les mémoires du baron Iwan-Nestesuranoy, j'y renvoie ceux qui seront curieux d'en savoir les *particularités*, parce que bien loin de m'être fait un objet *capital de* rapporter ce qui est connu de tout le monde, j'ai promis de n'en parler qu'en passant rapidement dessus, pour y suppléer ce qui peut être ignoré. Mon objet présent est de suivre la destinée du traban dont on n'a pas entendu parler depuis l'éclipse de Livonie pour suivre le roi de Suède dans ses expéditions, et finalement à Pultawa, où, comme je viens de le dire, ce traban fut fait prisonnier et ensuite conduit à Moscou: voyons ce qu'il y devint. Cet infortuné militaire y apprit, selon toute apparence, ce qui se passait entre sa femme Catherine et le czar; mais, ignorant la différence qu'il y a entre un cocu de la façon d'un financier (1) et un cocu de la façon d'un souverain, il regarda sa qualité comme un moyen propre à lui procurer quelque adoucissement dans ses peines, et en fit bonnement confidence au commissaire de Russie, chargé du soin des prisonniers. Il n'est pas bien avéré si ce dernier en fit son rapport au czar. Il y a autant de gens pour l'affirmative que pour la négative. Quoi qu'il en soit, la sincérité du pauvre traban n'opéra point en sa faveur tous les bons effets qu'il en attendait; car l'impitoyable commissaire, soit volontairement, soit en vertu d'ordres supérieurs, le fit partir comme les autres prisonniers en toute diligence pour la Sibérie, et s'il y eut quelque différence dans le traitement particulier qui lui fut fait, c'est qu'il fut

quatorze mille prisonniers suédois; je pourrai bien m'en occuper un jour, si j'ai assez de santé et de liberté d'esprit. (*Note de l'Auteur.*)

(1) Antoine Perez, ex-ministre du roi d'Espagne, Philippe II, dit, dans un endroit de ses Mémoires, que les favoris des rois sont sujets à des morts subites; et dans un autre, qu'il y a une grande différence entre les cocus de la façon des souverains et les cocus des financiers: les premiers, dit-il, sont obligés de se tenir éloignés, de vivre mal à leur aise dans quelque lieu obscur, pour se dérober aux coups de la puissance du prince qui les déshonore, pendant que les derniers jouissent des agréments et commodités de la fortune des gens qui décorent du beau nom d'amitié le déshonneur qu'ils font. (*Note de l'Auteur.*)

envoyé dans le lieu le plus reculé de la Sibérie où, suivant rapport de quelques-uns de ses compatriotes qui l'y ont vu, n'a pas laissé que de vivre plusieurs années, n'y étant mort qu trois mois avant la conclusion de la paix entre la Suède et l Russie, c'est-à-dire sur la fin de l'année 1721 (1). Suivant c calcul on ne peut s'empêcher de conclure que, dans la disput qui s'éleva entre les partisans du czarewitz Pierre II et ceux d duc de Holstein, le reproche que les premiers faisaient aux der niers était bien fondé, c'est-à-dire que tous les enfants d Pierre Ier avec Catherine sont nés, sans en excepter aucun, d vivant de ce traban, dont il ne sera plus fait mention dans ce écrit.

Ce fut un peu après l'entrée triomphale du czar à Moscou que ce prince, avide de trophées, médita d'importantes expédi tions contre les Turcs, qui semblaient vouloir agir en faveur d Charles XII. Il les considérait, malgré leur grand nombre comme des ennemis peu redoutables en comparaison de ceu qu'il venait de vaincre à Pultawa. Ce fut aussi dans ce temps-l que, couronné de gloire, il voulut couronner son amour par u mariage secret avec Catherine. Il fallut préalablement qu'ell changeât de religion. Quoique née dans l'Église catholique ro maine, sans le savoir, elle avait été élevée dans la croyance lu thérienne que professait l'archiprêtre dans la maison du quel l hasard l'avait placée dès son bas âge. Se croyant suffisammen

(1) Dans les derniers jours de la vie de Catherine, la cour de Russie fut dan une prodigieuse fermentation à l'occasion du successeur qu'on lui donnerait. Cett affaire fit naître une dispute jusqu'à la brutalité entre le prince Menzikoff e M. de Bassewitz, ministre du duc de Holstein. Le prince de Menzikoff soutenan les droits du grand-duc de Moscovie, petit-fils du czar Pierre Ier et de sa pre mière femme, et M. de Bassewitz soutenant les prétentions de la duchesse Ann de Holstein et de la princesse Élisabeth, filles de ce même czar et de sa second femme. Ce fut dans ce débat que Menzikoff objecta et prouva le vice de la nais sance des filles de Catherine qu'il soutenait être doublement adultérines, en ce que lorsqu'elles vinrent au monde, le traban, mari de Catherine, et Eudoxie, femm du czar, étaient encore en vie. Si le prince Menzikoff eut tort dans cette occasion ce fut seulement d'avoir soutenu son opinion en termes si peu mesurés et si ob cènes que la pudeur ne permet pas de les rapporter. (*Note de l'Auteur.*)

instruite pour donner à la *religion* grecque russienne la préférence sur toutes les *autres*, elle abjura les deux précédentes, la première insciemment et la seconde de son franc et libre arbitre, après *quoi elle fut* de nouveau baptisée, comme si elle ne l'eût jamais *été*, parce que l'église grecque russienne traite de nuls *tous les* baptêmes faits dans les autres sectes chrétiennes (1). Cette cérémonie étant finie, le même *pope* (prêtre) procéda tout *de suite* et sans bruit à celle de la célébration et bénédiction de *son mariage* avec Pierre Ier. J'ai entendu des gens, grands amateurs d'équivoques et de jeux de mots, qui, à l'occasion de la diversité des religions que Catherine avait professées, disaient que cette princesse avait beaucoup de religion.... Pour moi, je n'ai jamais eu de goût pour ces sortes de jeux d'esprit. Je dirais plus volontiers que le fréquent changement de religion est une marque presque certaine qu'on en a peu *ou point du tout*. On prétend que la princesse Marthe, d'autres la nomment Marie (car elle avait *les* deux noms), sœur bien-aimée du czar, ne contribua pas peu à ce mariage. Bien loin de trouver en cela rien d'impossible, tout la persuada; car, outre qu'elle aimait passionnément ce frère et qu'elle connaissait tout le mérite de l'étrangère pour qui il avait tant d'attachement, elle n'avait ja-

(1) Selon l'église grecque russienne, le baptême ne porte pas avec lui un caractère ineffaçable; non-seulement on y rebaptise ceux qui ont déjà reçu ce sacrement *dans les autres sectes chrétiennes*, mais encore ceux qui, étant nés dans le *sein de cette même église*, veulent y rentrer, après l'avoir abjurée. J'en ai vu l'exemple dans un gentilhomme russien qui, ayant passé quelques années en France, fut obligé, pour s'y marier, d'embrasser la religion romaine. Étant de retour dans son pays, il le déclara à ses *popes* en confession dans une grande maladie qu'il eut à Moscou; les *popes* s'obstinant à lui refuser le viatique et l'extrême onction jusqu'à ce qu'ils l'eussent rebaptisé, il le fut vingt-quatre heures avant sa mort à laquelle cette cérémonie ne contribua pas peu; la manière d'administrer ce sacrement était différente de celle de la communion romaine, en ce que les personnes qu'on baptise sont plongées, par trois fois, toutes nues, dans la rivière ou dans de grandes cuves d'eau froide; le prêtre qui fait la cérémonie les tenant par-dessous les aisselles pendant les trois immersions, et cela se pratique également avec les personnes de tout âge, de tout sexe, sans que les *popes* veuillent se relâcher tant soit peu sur le cérémonial avec les adultes, en faveur de la décence et des spectateurs. (*Note de l'auteur.*)

mais sympathisé avec Eudoxie, femme disgraciée du czar : elle craignait son retour à la cour ; elle trouvait un moyen d'y mettre un obstacle invincible et de se venger de tous les désagréments qu'elle avait essuyés de la part de cette femme altière. On sait tout ce que peut dans une femme le désir de la vengeance contre une autre femme, et cette seule considération était plus que suffisante pour qu'elle donnât d'un grand cœur son approbation au mariage de son frère avec Catherine.

Je ne dois plus, en conséquence de sa nouvelle dignité, la dénommer, dans la suite de cet écrit, autrement que sous les titres illustres de princesse, de czarine ou d'impératrice, d'autant plus que le secret de son mariage, dès l'instant qu'il fut fait, n'exista plus que dans l'imagination de son mari, qui lui-même n'en fit, trois ou quatre mois après, que très peu de mystère.

J'ai dit ci-dessus que ce prince méditait de vastes projets contre les Ottomans; la manière dont il s'y prit pour les exécuter fait voir que les grands succès sont quelquefois nuisibles aux conquérants. Fier de la victoire qu'il venait de remporter sur Charles XII, à la tête de ses meilleures troupes, il marcha contre les Turcs avec plus de confiance que de prudence, et, en voulant les prévenir, il s'engagea dans des défilés dont il ne connut tout le danger que par l'impossibilité où il se trouva de s'en tirer. Il se vit, au moment où il y pensait le moins, enfermé de toute part dans un très petit espace de terrain par l'armée ottomane, composée de cent cinquante mille hommes. Il n'en avait que trente mille excessivement fatigués par les marches outrées qu'il leur avait fait faire à travers des pays arides et déserts, où ils avaient manqué de tout. Il n'y avait, depuis trois jours, ni pain ni autres provisions dans son armée. La consternation y était au point que les soldats, couchés sur leurs armes, n'avaient pas la force de se remuer. Le czar lui-même, se voyant périr et sans ressource, et ne pouvant même rien attendre d'un coup de désespoir, s'était retiré dans sa tente, où, confus, accablé de douleur, découragé, troublé, et étendu sur son lit, il se livrait à son abattement, sans vouloir être vu ni parler à personne, lorsque Catherine, qui l'avait accompagné

à cette expédition, se mettant au-dessus des défenses qu'il avait faites pour que personne n'entrât dans sa tente, y vint, et, après lui avoir fait comprendre de quelle conséquence il était qu'il montrât plus de fermeté, lui fit voir qu'il y avait encore un expédient à tenter avant de se livrer entièrement au désespoir, qui était de tâcher de conclure une paix, la moins désavantageuse que l'on pourrait, en corrompant à force de présents le kaïmakhan et le grand-vizir; qu'elle lui répondait quasi du succès de cette tentative, sur la connaissance qu'elle avait acquise du caractère de ces deux ministres ottomans par les peintures qu'en avait faites le comte Tolstoy dans quantité de ses dépêches qu'elle avait entendu lire; et comme en même temps elle lui indiqua dans l'armée un homme qu'elle connaissait assez pour être persuadée qu'il conduirait parfaitement cette affaire, et ajoutant qu'il fallait, sans perdre un moment, le dépêcher au kaïmakhan pour le sonder, elle sortit de la tente sans donner au czar le temps de respirer et de répondre, et elle y rentra un instant après avec l'homme en question à qui elle donna elle-même ses instructions en présence du czar, qui, sur l'ouverture que cette femme venait de lui faire, avait déjà commencé à reprendre ses esprits, et, ayant approuvé tout ce qu'elle avait dit, fit partir cet homme en diligence.

A peine fut-il hors de la tente que le czar, tête à tête avec sa femme, la regardant fixement et avec une espèce d'admiration, lui dit : « Catherine, l'expédient est merveilleux; mais où trou-« verons-nous tout l'argent qu'il faut pour jeter à la tête de ces « deux hommes, car ils ne se paieront pas de promesses ? » — « Dans notre camp, lui répliqua-t-elle; j'ai mes pierreries, et « j'aurai, avant le retour de notre homme, jusqu'au dernier sou « qui est dans le camp. Tout ce que je vous demande est que « vous ne vous laissiez pas abattre, et que, par votre présence, « vous veniez ranimer le courage de vos pauvres soldats. Allons, « venez vous montrer à eux. Du reste, laissez-moi faire, et je « réponds qu'au retour de notre messager, je serai en état d'ac-« complir les promesses qu'il aura faites aux ministres de la « Porte, fussent-ils encore plus avides qu'ils ne le sont. » Le

czar l'embrassa, suivit son conseil, sortit de sa tente, se montra : il passa au quartier du feld-maréchal Scheremetoff. Pendant ce temps-là, elle monte à cheval, parcourt tous les rangs, adresse la parole aux soldats, entre dans toutes les tentes des officiers, et leur dit : « Mes amis ! nous sommes ici dans une conjoncture « où nous ne pouvons sauver notre liberté qu'en perdant la vie, « ou en obligeant notre ennemi à nous faire un pont d'or. En « prenant le premier parti, qui est de mourir en nous défen- « dant, tout notre or et nos bijoux vous deviennent inutiles ; « employons-les donc à éblouir nos ennemis pour les engager à « nous laisser passer. On travaille pour cela ; j'y ai déjà sacrifié « une partie de mes pierreries et de mon argent, et je tiens tout « ce qui m'en reste tout prêt pour le donner, au retour d'un « homme que j'attends, si, comme je l'espère, il réussit dans « les propositions qu'il est allé faire ; mais cela ne suffira pas « pour contenter l'avidité des hommes à qui nous avons affaire. « Il faut que chacun de vous se cotise... Ça, disait-elle à chaque « officier en particulier, qu'as-tu à me donner? donne-le-moi « présentement. Si nous sortons d'ici, tu le trouveras au cen- « tuple, et j'en ferai ta cour au czar notre père. »

Tout le monde, jusqu'au simple soldat, charmé de ses grâces, de sa fermeté et de son bon sens, lui apporta tout ce qu'il avait. On ne vit en un instant dans le camp que consolation et courage. L'une et l'autre augmentèrent encore, lorsque l'homme qu'elle avait député secrètement au kaïmakhan revint avec la réponse qu'on pouvait envoyer au grand-visir un commissaire russien avec des pleins pouvoirs pour traiter de la paix. L'affaire fut bientôt conclue, malgré les menaces et intrigues du roi de Suède, qui, informé de la situation où étaient les Russiens, était venu en personne dans le camp des Turcs ; il disait tout haut au visir : « Il ne faut que des pierres pour assommer les ennemis ; je ne te « demande que cela pour te livrer le czar, et jusqu'au dernier « soldat de son armée, mort ou vif. »

Dès le jour même, il entra suffisamment de provisions dans le camp des Russiens ; le lendemain, l'armée, bien pourvue, se mit en marche pour regagner la frontière de Russie, où elle

arriva en bon état, et acheva de ruiner les affaires de la Suède au-delà de la mer Baltique. Ceux qui voudront être instruits des conditions du traité conclu entre le czar et la Porte, peuvent avoir recours au baron Nestesuranoy, qui rapporte toute l'affaire du Pruth plutôt en gazetier payé pour cela qu'en fidèle historien.

On peut juger des impressions que la conduite de Catherine fit sur les esprits et les cœurs des soldats. Tout l'empire russien retentissait des éloges dus à ses mérites et à ses services; le czar, de plus en plus enchanté de ses grandes qualités, ne pouvait s'en taire. Il lui rendait publiquement la justice qu'il lui devait et lorsqu'il fut de retour dans ses états, il la récompensa en déclarant son mariage avec elle, malgré les efforts vrais ou simulés qu'elle fit pour l'en détourner; et afin de laisser à la postérité un monument de la gloire qu'elle s'était acquise sur le bord du Pruth, il institua en son honneur l'ordre de Sainte-Catherine, dont il la fit grande-maîtresse. Depuis ce temps-là il voulut qu'elle l'accompagnât partout, soit dans ses armées, soit dans les différents voyages qu'il fit hors de ses États, et lorsqu'au retour de plusieurs cours d'Allemagne qu'ils visitèrent ensemble, il porta la guerre en Perse, elle le suivit en tous lieux et lui rendit en quantité d'occasions des services si essentiels que, ne sachant comment l'en récompenser, il ne trouva d'autre moyen que de partager son empire et son autorité, en la faisant reconnaître impératrice de toutes les Russies à la face de l'univers, et en obligeant tous ses sujets à lui prêter serment de fidélité en qualité de leur souveraine et d'autocratrice pour régner sur eux en cas que lui, Pierre Ier, vînt à décéder avant elle, et il fut ajouté dans le formulaire du serment qui lui fut prêté en cette occasion, qu'elle avait, ainsi que l'avait Pierre-le-Grand son mari, le droit de nommer tel successeur qu'il lui plairait. On peut voir dans les Mémoires du soi-disant baron de Nestesuranoy les actes et la magnificence de cette cérémonie qu'il a décrite avec assez d'exactitude. Elle fut faite le 26 mai 1724, à Moscou, capitale de l'empire de Russie, d'où l'empereur Pierre et la nouvelle impératrice s'étant rendus à Pétersbourg, on y

renouvela pour ainsi dire les cérémonies du couronnement, par les réjouissances qui furent faites à leur arrivée. Tout y retentissait du glorieux nom de Catherine, et des éloges que l'on donnait à son mari pour l'avoir élevée au faîte de la grandeur et de la puissance humaine, lorsqu'un hasard imprévu découvrit et constata l'origine de cette princesse, trois mois après son couronnement. Voici l'aventure :

Un paysan, valet d'écurie dans une auberge de Courlande, étant ivre, et ayant pris querelle avec d'autres gens de la sorte aussi ivres que lui, un envoyé extraordinaire de Pologne qui, en repassant de Moscou à Dresde, s'était arrêté dans cette auberge, y fut témoin de cette querelle et entendit un de ces ivrognes qui, en jurant contre les autres, marmottait entre ses dents que, s'il voulait dire un seul mot, il avait des parents assez puissants pour les faire repentir de leur insolence. Le ministre, surpris du discours de cet ivrogne, s'informe de son nom et de ce qu'il peut être. On lui répond qu'il est un paysan polonais, valet d'écurie dans la maison et qui s'appelle Charles Skavronski. Il regarda attentivement ce rustre, et à force de le considérer, il trouva dans l'assemblage de ces traits grossiers une ressemblance avec ceux de l'impératrice Catherine, quoiqu'ils fussent si délicats, que jamais aucun peintre n'a pu réussir à en attraper la ressemblance.

Frappé de cette ressemblance aussi bien que du discours du paysan, il en badina, innocemment ou malicieusement, dans une lettre qu'il écrivit sur le lieu à un de ses amis, à la cour de Russie. Cette lettre parvint, je ne sais comment, à la connaissance du czar, qui, ayant pris sur ses tablettes les renseignements qui y étaient spécifiés, les envoya au prince Repnin, gouverneur de Riga, en lui ordonnant, sans lui dire pour quelle fin, de faire chercher le nommé Charles Skavronski, d'imaginer quelque prétexte pour le faire venir à Riga, se saisir de sa personne, et, sans néanmoins lui faire de mal, l'envoyer en toute sûreté à la chambre de police de la cour, en qualité d'appelant du jugement rendu contre lui à Riga.

Le prince Repnin exécuta les ordres du czar au pied de la

lettre. On lui amena Charles Skavronski; il fit semblant d'instrumenter juridiquement contre lui, sous prétexte qu'il était un querelleur, et il l'envoya à la cour sous bonne garde, avec les prétendues informations faites contre lui. Cet homme arrivé à la cour, se présente devant le lieutenant-général de police, qui, ayant le mot du czar, fait traîner l'affaire en longueur, et remet le solliciteur d'un jour à l'autre pour avoir le temps de l'examiner plus à son aise, et de rendre un compte exact des découvertes qu'il ferait.

Ce misérable se désespérait de ne pas voir la fin de son affaire. Il avait, sans le savoir, des mouches auprès de lui pour le faire jaser, et sur les discours qu'on lui arrachait, on faisait faire en Courlande des perquisitions secrètes, par lesquelles on découvrit clairement que cet homme était frère de l'impératrice Catherine. Quand le czar en fut bien assuré, on fit intimer à Charles Skavronski, par les mouches qu'il avait près de lui, qu'il fallait, puisqu'il ne pouvait obtenir justice du lieutenant-général de police, qu'il présentât une requête au czar même, et qu'on lui procurerait pour cet effet la protection de gens qui, en lui facilitant les moyens de parler au prince, appuieraient en même temps la justice de sa cause. Ceux qui conduisaient cette petite intrigue demandèrent au czar quand et où il voulait qu'on lui amenât cet homme. Il répondit qu'il irait ce jour-là même dîner incognito chez un de ses maîtres d'hôtel, nommé Chapettoff, et que l'on fît en sorte que Charles Skavronski s'y trouvât à l'issue du dîner. On n'y manqua pas, et lorsqu'il fut temps, on fit furtivement glisser cet homme dans la chambre où était le czar, qui reçut la requête et examina le suppliant tout à son loisir, dans l'entre-temps qu'on faisait semblant de lui expliquer l'affaire. Ce prince en prit occasion de faire une foule de questions à Skavronski, dont les réponses, quoiqu'un peu embarrassées, furent assez claires pour faire connaître au czar que cet homme était indubitablement frère de Catherine. Sa curiosité à cet égard étant pleinement satisfaite, il quitta brusquement ce paysan en lui disant qu'il verrait ce qu'on pourrait faire pour lui, et qu'il revînt le lendemain à

la même heure. Le czar, sûr de son fait, voulut se donner une scène dans son goût, extraordinaire en tout. Étant à souper le soir avec Catherine, il lui dit : « J'ai dîné aujourd'hui « chez Chapettoff (1), notre maître d'hôtel; j'y ai fait une chère « délicieuse. C'est un compère qui se traite bien. Il faut, Ca- « therine, que je t'y mène quelque jour. Allons-y demain? » La czarine répondit qu'elle le voulait bien. « Mais, dit-il, il « faut faire comme j'ai fait aujourd'hui, le surprendre au « moment où il sera prêt de se mettre à table, et y aller seuls. » Cela fut arrêté le soir et exécuté le lendemain. On alla chez Chapettoff; on y dîna, et après le dîner, on fit comme le jour précédent, glisser Charles Skavronski dans la chambre où étaient le czar et Catherine. Il s'approcha en tremblant et en balbutiant auprès du czar, qui faisant semblant d'avoir oublié ce qu'il avait déjà dit, lui fit les mêmes questions que le jour précédent. Cette conversation se passait dans l'embrasure d'une croisée de fenêtre où la czarine, assise dans un fauteuil, entendait tout ce qui se disait, et où le czar, à mesure que le pauvre Skavronski répondait, avait soin de réveiller l'attention de cette princesse, en lui disant d'un air de bonté simulée : « Catherine, écoute un peu cela. » Il lui dit : « Eh bien! Cathe- « rine, n'entends-tu rien à cela? « Elle répondit en changeant de couleur et en bégayant : « Mais..... » Le czar reprenant la parole, lui dit : « Mais, si tu ne le comprends pas, je le comprends bien, « moi, c'est qu'en un mot cet homme-là est ton frère. Allons, dit-il « à Charles, baise tout à l'heure le bas de sa jupe et sa main, en

(1) Jamais prince n'a été si populaire ni plus débonnaire dans le particulier que l'était Pierre Ier : il lui arrivait très souvent, lorsqu'il voulait s'entretenir à son aise avec quelqu'un, soit officier, soit marchand, soit artiste, d'aller inopinément les chercher dans leurs maisons sans suite, et s'il se trouvait à l'heure du dîner, il se mettait sans façon à table avec toute la famille de celui chez qui il se trouvait. Il voulait que le maître de la maison, et tous ceux qui étaient à sa table oubliassent qui il était, traitassent avec lui comme avec leur égal, et le moyen de lui plaire en ces occasions était de n'affecter aucune marque de respect. Avec toute cette bonté quand il était avec gens du commun, jamais prince, lorsqu'il s'agissait de traiter avec des souverains, n'a porté les airs de hauteur à un plus haut point, et n'a été plus difficile sur le cérémonial. (*Note de l'Auteur.*)

« qualité d'impératrice, et après cela embrasse-la comme ta « sœur. » A ce discours, Catherine, interdite et plus pâle que son linge, tomba en défaillance. On apporta des eaux de senteur pour la faire revenir, et personne ne parut plus empressé que le czar à lui procurer du soulagement. Il fit tout ce qu'il put pour la rassurer, et quand il la vit un peu remise, il lui dit : « Quel si « grand mal y a-t-il donc dans cette aventure? Eh bien! c'est « mon beau-frère. S'il est homme de bien et qu'il ait quelque « talent, nous en ferons quelque chose de grand; mais console-« toi, je ne vois rien en tout cela de quoi l'on doive s'affliger. « Nous voilà présentement éclairés sur une matière qui nous a « coûté bien des recherches. Allons-nous-en. » La czarine, en se levant, demanda la permission d'embrasser ce frère, et pria le czar de leur accorder, à l'un et à l'autre, la continuation de ses grâces. On ordonna à Skavronski (1) de rester dans la maison où il se trouvait, et on l'assura qu'il n'y manquerait de rien. Il lui fut de plus enjoint de ne se pas trop montrer, et de se conformer en tout à ce que lui dirait l'hôte chez qui il était. On prétend que la toute récente majesté impériale fut un peu mortifiée et humiliée de cette reconnaissance, et que du moins elle se serait faite d'une tout autre manière, si elle en avait été la maîtresse.

C'est ainsi que, par l'aventure inopinée que je viens de raconter, le mystère de la naissance de Catherine fut dévoilé au moment qu'on y était le moins préparé. C'est ainsi que la fortune, qui se joue continuellement de la destinée des faibles humains en les élevant et humiliant à son gré, semble reprocher ses bienfaits à ceux qu'elle élève le plus, et prendre plaisir à troubler leur félicité par les idées qu'elle leur retrace de leur néant au milieu de leur splendeur, et c'est ainsi qu'elle console

(1) Il y a quelque apparence que ce paysan, sur quelque notion vague et incertaine, soupçonnait que Catherine pouvait être sa sœur; mais que, dans l'incertitude où il était à cet égard, il n'osait dire ce qu'il en pensait, et que ce fut la force du vin plus que le raisonnement qui lui fit mettre au jour son soupçon. Il y a aussi quelque apparence que les idées de la première enfance de Catherine n'étaient pas effacées. (*Note de l'Auteur.*)

les gens qu'elle retient dans une sphère médiocre en leur faisant sentir que si les honneurs et les hautes dignités affranchissent de quelques calamités de la vie ceux à qui elle les distribue, elle ne les exempte pas de bien des mortifications, ni des faiblesses attachées à la condition humaine.

Je n'en veux pas chercher d'autre exemple que dans l'impératrice Catherine. A peine fut-elle placée sur le trône, que son cœur, n'ayant plus rien à désirer du côté de l'ambition, se laissa subjuguer par l'amour, et qu'au mépris des lois sacrées de son mariage avec un prince de toute façon redoutable, qui s'était, pour ainsi dire, oublié en l'épousant, elle lui fit une infidélité dont l'intrigue fut si mal ménagée (1), qu'elle la mit au moment de se voir précipiter du comble des honneurs dans l'abîme de la plus tragique ignominie. Elle en fut quitte pour la peur, et en eut l'obligation en premier lieu aux comtes Tolstoy et Osterman, ministres de la cour, lesquels calmèrent le premier mouvement de l'impétuosité, je ferais mieux de dire de la fureur (2) du czar, et suspendirent les effets de la vengeance qu'il

(1) Je me souviens que, dans les commencements de cette intrigue, ayant été à la cour, et n'ayant nullement été prévenu sur ce chambellan Moens de La Croix, non-seulement je le soupçonnais en les voyant ensemble, mais même je n'en doutais pas. Cependant je ne les vis qu'en public, et dans un jour où il y avait un grand concours de monde à la cour. Je n'ai jamais compris mieux qu'en cette occasion combien l'amour est aveugle, et que rien n'est plus difficile à cacher.

(*Note de l'Auteur.*)

(2) Peu s'en est fallu qu'il n'ait porté l'excès de sa fureur contre cette femme jusqu'à tuer les enfants qu'il avait eus d'elle. Je tiens d'une demoiselle française qui était au service des princesses Anne et Élisabeth, que le czar, revenant un soir de la forteresse de Pétersbourg, où l'on travaillait au procès du sieur Moens de La Croix, entra inopinément, sans suite, dans la chambre de ces jeunes princesses qui s'occupaient à des ouvrages de leur état avec plusieurs jeunes filles, qui avaient été placées auprès d'elles pour leur éducation et amusement. Il avait, me dit cette demoiselle, un air si terrible, si menaçant, si fort hors de lui, que tout le monde, en le voyant entrer, fut saisi de frayeur. Il était pâle comme la mort, il avait les yeux étincelants et égarés, son visage et tout son corps semblaient être en convulsion. Il se promena plusieurs minutes sans dire mot à personne, et en jetant des regards affreux sur ses filles qui, effrayées et tremblantes, s'esquivèrent tout doucement aussi bien que le reste de la compagnie dans une autre chambre où elles se réfugièrent les unes après les autres. Il tira et remit vingt fois un cou-

méditait contre son infidèle avec qui il était résolu d'en user de la manière qu'avait fait Henri VIII, roi d'Angleterre, avec Anne de Boleyn; mais heureusement pour Catherine, les deux ministres que je viens de nommer lui parèrent en premier lieu ce coup, et en second lieu son heureuse étoile la délivra totalement, peu après l'éclat de cette aventure, des suites peut-être secrètes, mais toujours funestes, que tout le monde prévoyait devoir avoir lieu tôt ou tard, si une mort naturelle n'avait enlevé dans les entrefaites son vindicatif mari.

C'est le jugement que tous ceux qui connaissaient parfaitement le caractère de Pierre Ier, et qui approchaient souvent de sa personne, en ont porté. Il ne partit cependant pas pour l'autre monde sans avoir satisfait, si ce n'est en tout, du moins en partie, sa vengeance. Il l'exerça sur l'amant d'une manière complète, en lui faisant couper la tête en place publique pour des crimes supposés, qui servirent de prétexte au véritable pour lequel on le fit mourir (1).

teau de chasse qu'il portait ordinairement à son côté. Il en frappa les murailles et la table à diverses reprises, en faisant des grimaces et des contorsions si affreuses que la petite demoiselle française, qui n'avait pu encore s'esquiver, ne sachant où se mettre, se cacha sous la table où elle resta jusqu'à ce qu'il fût sorti. Cette scène muette dura près d'une demi-heure, pendant laquelle il ne fit que souffler, taper des pieds et des poings, jeter par terre son chapeau, et tout ce qui se rencontrait sous ses mains: enfin, en sortant, il tira la porte avec tant de violence qu'il la rompit. (*Note de l'Auteur.*)

(1) Cet amant se nommait Moens de La Croix, il était né à Moscou, de père et mère allemands, qui se disaient d'extraction française, leur nom le persuada. C'était un des plus beaux hommes que l'on pût voir. La passion de la czarine pour lui était si violente que tout le monde s'en apercevait, et qu'il était impossible qu'elle ne vînt à la connaissance du czar, comme cela arriva; l'amant en fut la victime. Pierre Ier lui nomma des commissaires à la tête desquels il voulut être, pour interroger le criminel en particulier. Cet homme n'ignorait pas les vrais motifs pour lesquels on lui faisait son procès, et il aida lui-même à le colorer d'un prétexte qui ne déshonorait personne, en se déclarant de son propre mouvement criminel de plusieurs concussions pour lesquelles son procès lui ayant été fait, il fut décapité à Pétersbourg. Outre la beauté naturelle, il avait dans toutes ses actions une grâce qu'il conserva jusque sur l'échafaud; au moment même que le coup de hache lui sépara la tête du corps, sa contenance fut toujours d'un homme qui désirait plus qu'il n'appréhendait la mort. Il se servit, un moment

A l'égard de l'amante, il se donna la satisfaction, dix ou douze jours après l'exécution dont on vient de parler, de lui faire voir le corps de son amant, et sa tête plantée sur un pieu au milieu d'une place qu'il lui fit traverser diagonalement, afin qu'en rangeant de près l'échafaud, il ne manquât rien à l'horreur de ce spectacle auquel le czar l'avait d'autant moins préparée, qu'il lui avait proposé, en sortant de son palais avec elle dans un traîneau découvert, de la mener dans un quartier éloigné où ils faisaient souvent des promenades ensemble. Il eut la malice de la regarder fixement pendant tout le temps qu'ils mirent à traverser la place, et elle eut assez de fermeté pour retenir ses larmes et ne témoigner aucune émotion.

Je sais que cette aventure a donné lieu, tant en Russie que dans les pays éloignés, de soupçonner Catherine d'avoir, en habile femme, prévenu les desseins de son mari en le faisant empoisonner. Jamais supposition, quoique vraisemblable, ne fut plus fausse. Ce prince est mort d'une rétention d'urine que lui avait causée l'inflammation d'un ulcère qu'il avait depuis long-temps au col de la vessie, et pour la guérison duquel il faisait continuellement des remèdes infructueux. Bref il en mourut, et sa femme Catherine lui succéda, nonobstant tout ce qui venait de se passer entre eux.

Le titre principal en vertu duquel elle s'empara du trône fut un testament que son mari avait fait et déposé, antérieurement aux sujets de mécontentement, dans les archives du sénat, où l'on ne le trouva plus au moment de sa mort, parce qu'il l'avait retiré et déchiré dans les mouvements de sa colère; c'est pourquoi, lorsqu'il fut question de la proclamer impératrice, on se

avant son supplice, du prétexte d'avoir à s'entretenir avec le prêtre luthérien qui l'accompagnait pour lui donner une montre d'or, au fond de laquelle il y avait un portrait en émail de la czarine. Il prit aussi l'exécuteur en quartier pour l'avertir qu'il y avait, dans la doublure de sa culotte, un portrait enrichi de diamants dont il lui dit de s'emparer et de jeter le portrait au feu; c'était encore celui de Catherine. Il en avait un troisième qu'il donna adroitement à un homme discret pendant qu'on le transférait de chez lui à la forteresse ou prison.

(*Note de l'Auteur.*)

contenta de faire une mention vague de cet acte, sans se donner la peine de le chercher pour en donner des copies authentiques.

Cette affaire aurait rencontré, de la part de la nation en général, plus d'opposition qu'elle n'en trouva, si Menzikoff, qui avait, en qualité de feld-maréchal de l'empire, le commandement de toutes les troupes, n'eût donné de bons ordres et pris ses arrangements de manière à contenir dans le respect et le silence ceux qui auraient eu envie de parler et de faire valoir les droits du grand-duc de Moscovie, héritier naturel et légitime du trône, en qualité de petit-fils de Pierre Ier, de qui ce jeune prince descendait en ligne masculine et directe. Mais ni la bonne volonté des peuples en sa faveur, ni la légitimité de ses droits, n'empêchèrent que la couronne ne fût déférée à Catherine. Son premier soin fut de ne négliger aucune des marques extérieures qu'elle pourrait donner de la douleur que devait lui causer la mort de son mari. Pendant quarante jours que son corps, suivant la coutume du pays, fut exposé aux yeux du public sur un lit de parade, elle alla régulièrement, soir et matin, passer une demi-heure auprès de ce corps, l'embrasser, lui baiser les mains, soupirer, se lamenter, et verser à chaque fois un torrent de larmes vraies ou fausses : il n'y a rien de trop métaphorique dans cette expression. Elle en versait une si grande quantité que tout le monde en était surpris, et qu'on ne pouvait concevoir qu'il y eût dans le cerveau d'une femme un si grand réservoir d'eau. Elle était une des plus belles pleureuses qu'on pût voir, et quantité de gens allaient au palais impérial dans le temps que l'on savait qu'elle était auprès du corps de son mari, uniquement pour la voir pleurer et soupirer. J'ai connu, entre autres, deux Anglais qui n'ont pas laissé passer un seul des quarante jours sans y aller, et j'avoue moi-même que, quoique je susse à quoi m'en tenir par rapport à ses larmes, j'en étais toujours aussi ému que si j'avais été à une représentation d'*Andromaque*.

Elle ne se contenta pas de lui faire la plus magnifique pompe funèbre qu'on ait jamais vue ; elle voulut, malgré le froid excessif qu'il faisait, accompagner le convoi à pied, et fit à la suite une demi-lieue de trajet qu'il y avait du palais impérial à

l'église où ce prince fut inhumé; et, après avoir constamment assisté à tout l'office, qui fut fort long, elle se trouva mal; les uns disent que c'était un effet de la grande douleur, et d'autres de la grande fatigue. Je laisse à ceux qui liront ces Mémoires la liberté d'en penser ce qu'ils voudront. Je dirai seulement que si son règne ne fut pas long, il fut extrêmement paisible; qu'elle gouverna ses peuples avec plus de douceur que son mari, en suivant pourtant les règles et maximes de ce prince; qu'elle avait un courage et une valeur peu communs dans les personnes de son sexe; qu'elle se plaisait dans le bruit des armes et le mouvement des armées, où elle avait toujours accompagné son mari; que peu de personnes piquaient un cheval avec plus de grâce qu'elle; que, par un goût extraordinaire pour la navigation et pour la marine, elle se donnait presque tous les dimanches et fêtes, en été, le spectacle d'un combat naval; qu'elle visitait souvent les arsenaux et les ateliers de son amirauté; et qu'en 1726 elle voulut, si son conseil n'eût fait ce qu'il fallait pour l'empêcher, monter sur sa flotte pour aller en personne combattre celle d'Angleterre et de Danemarck combinées, qui étaient venues arrogamment mouiller dans la rade de Revel, sous prétexte de pacifier les affaires du Nord; que l'empire russien ne perdit rien de son lustre sous la domination de Catherine; que c'est à elle que la cour de Russie a la principale obligation des usages policés et de la magnificence qu'on y voit aujourd'hui; que, sans avoir jamais su lire ni écrire en aucune langue, elle en parlait quatre différentes avec facilité, savoir: la russienne, l'allemande, la suédoise et la polonaise, à quoi on peut ajouter qu'elle entendait un peu la française.

Elle n'ignorait pas l'art d'aimer, et semblait faite pour le pratiquer. Sa beauté l'exposa aux brutalités de l'officier de marine Villebois, dont j'ai raconté séparément l'anecdote. Il était Bas-Breton, ivre, et oubliant qui elle était, il fit une furieuse brèche à son honneur, quelques années après la déclaration de son mariage avec le czar, qui, jugeant, par la manière dont cette affaire s'était passée, que l'offenseur n'avait guère plus été le maître de son action que l'offensée, en témoigna plus de compassion que de ressentiment; ce n'était pas le défaut de cette

princesse de se piquer de constance et d'en user mal avec ceux à qui elle avait donné des marques de sa tendresse : elle faisait de ses amants ses amis, et l'on en trouve la preuve dans Menzikoff, les comtes de Riwenvoldeve et de Sapieha. Elle aima successivement ces deux derniers dans le court espace de deux années qu'elle régna, et fut la maîtresse de son cœur, ou, pour mieux dire, de ses actions (1). Elle ne cédait en rien à son mari pour la superstition en fait de songes (2), persuadée qu'ils nous étaient envoyés pour nous annoncer des événements gracieux ou sinistres. Elle racontait les siens à ses femmes de chambre en se réveillant; elle leur en demandait l'explication, et, lorsqu'elle en avait fait de singuliers, elle s'en entretenait à table, afin que tout le monde fût bien venu à en dire ce qu'il en pensait (3).

(1) Pendant l'espace de deux ans et quelques mois que son règne dura, elle n'a eu que ces deux amants; après avoir aimé le comte de Riwenvoldwe pendant huit à neuf mois, elle en fit son ami pour donner toute sa tendresse au comte Sapieha, jeune seigneur polonais, beau et bien fait, à qui elle fit épouser sa nièce Skavronski, pour avoir, comme on a dit, un prétexte de tenir continuellement ce jeune homme auprès d'elle. Cette nièce était fille du paysan dont il a été parlé dans ces anecdotes, et dont la famille se voit aujourd'hui en alliance avec les plus illustres maisons de l'Europe, le comte Sapieha étant cousin du roi Stanislas, du côté des Leczinski, et de la reine de Pologne, Opolinska, du côté des Opolinski. (*Note de l'Auteur.*)

(2) Pierre Ier avait toujours à côté de son lit un crayon attaché à une table d'ardoise sur laquelle il écrivait ses rêves, afin de s'en souvenir le matin à son réveil. (*Note de l'Auteur.*)

(3) Je la trouverais excusable dans la superstition en matière de songes, si tous ceux qu'elle avait coutume de faire étaient aussi significatifs que deux, entre autres, qui sont venus à ma connaissance par le moyen de ses femmes avant les événements qu'ils semblaient pronostiquer. Elle fit le premier que je vais rapporter, quinze jours avant la découverte de son intrigue avec son chambellan Moens de La Croix. Elle rêva qu'elle voyait sur son lit une multitude de petits serpents qui venaient à elle la tête levée en sifflant, mais qu'il y en avait un d'une grosseur énorme qui lui avait entortillé tout le corps depuis les pieds jusqu'à la tête, et qu'après de violents efforts qu'elle avait faits pour s'en débarrasser, elle l'avait enfin étouffé au moment qu'il était prêt de la mordre à la gorge en se roulant sur lui, et qu'alors elle avait vu tous les petits serpents s'enfuir et disparaître en un instant. Ceux qui ont lu, dans ces *Anecdotes*, l'embarras où elle se trouva lors de l'affaire de Moens, y pourraient faire une assez juste application de ce songe qu'elle

Elle mourut paisible dans son lit le 5 mai 1727, après une maladie de langueur qui lui dura deux mois, et dont on n'a connu ni cherché la cause. On a dit d'elle, comme de son mari, qu'elle avait été empoisonnée, et le soupçon, vrai ou faux, tomba sur le prince Menzikoff, parce que, favorisant secrètement le parti du grand-duc de Moscovie, dont il avait résolu de faire son gendre, il prit, après la mort de Catherine, les rênes du gouvernement, sous le nom de ce prince. Cet homme, quoique grand et rare dans son espèce, se comporta en vrai Scythe, et fit beaucoup regretter le règne de Catherine.

interpréta elle-même, en disant qu'il lui annonçait de grandes peines dont elle se tirerait, que les petits serpents qu'elle avait vus dénotaient quantité de petits ennemis secrets qu'elle avait à la cour, dont elle aurait bientôt raison, quand elle serait défaite de quelques puissants personnages qui voulaient attenter à sa vie, et dont elle ne pouvait se douter.

Le second rêve qu'elle fit précéda sa mort de trois mois. Elle jouissait encore d'une santé parfaite. Elle rêva que, pendant qu'elle était au bout d'une table avec tous les ministres de son conseil, elle avait tout d'un coup vu Pierre Ier, son mari, environné d'une lumière éclatante et habillé à la romaine, qui, avec un air de majesté et de satisfaction, s'était avancé vers elle, l'avait embrassée et enlevée dans l'espace immense de l'air, mais ayant regardé en bas, elle avait vu ses filles Anne et Élisabeth environnées d'une multitude innombrable de gens de toute sorte de nations et figures qui s'entrebattaient. L'interprétation qu'elle donna à ce songe fut qu'il lui annonçait qu'elle mourrait dans peu, et qu'il y aurait dans l'empire russien de grands désordres après sa mort. Sa prédiction a eu son effet.

(*Note de l'Auteur.*)

[A la suite de ce que nous avons précédemment imprimé se trouvait encore, dans le manuscrit, un morceau ayant pour titre : *Abrégé de la vie du prince Menzikoff et de ses enfants jusqu'en* 1734. Il a été imprimé avec quelques additions dans un ouvrage intitulé : *Anecdotes du règne de Pierre Ier* (1745, 2 parties in-12), et attribué à l'abbé d'Allainval. — La reproduction de cette Vie de Menzikoff dans ce livre publié en 1745, et la note qu'on a lue, p. 22, mentionnant que ces Mémoires ont été écrits sous le règne de l'impératrice Elisabeth, montée sur le trône le 6 décembre 1741, fixent la date de leur rédaction entre ces deux époques, 1741 et 1745. — Le manuscrit de la Bibliothèque, d'après lequel ont été publiées ces *Anecdotes*, a été comparé par nous avec un autre manuscrit appartenant à M. le prince de Labanoff; cette confrontation nous a démontré que c'est au baron *Huissen* et non *Huisson* que notre auteur attribue les *Mémoires du règne de Pierre-le-Grand.*]

VOYAGE

DU COMTE D'ARTOIS

A GIBRALTAR.[1]

1782.

(SUITE.)

Le 1er août, nous partîmes de Madrid à cinq heures du matin, et prîmes la route d'Aranjuez qui est éloigné de sept lieues. Le premier village qu'on rencontre est Valdemore. Sur la droite du chemin sont plusieurs couvents.

A une lieue de Valdemore, nous traversâmes la Xarama sur un pont *de pierres* blanches, dures comme du marbre. Il est garni de trottoirs et de beaux entablements; l'été il y a peu d'eau; mais l'hiver, elle passe sous vingt-cinq arches. Ce pont est beau et bien bâti; il a plus de cinq cents pieds de longueur. Le passage de chaque voiture se paie huit réaux ou deux livres de France. Il y avait autrefois un bac dans cet endroit; mais cette route étant très fréquentée, le gouvernement l'a remplacé par ce pont.

En quittant le pont, on entre dans une belle avenue de quatre

(1) Voir tome Ier de cette série, pages 193 et 289.

rangs de tilleuls arrosés par des rigoles pratiquées à leur pied, et dont l'eau est amenée par un aqueduc qui la tire du Rio Tajo, près d'Aranjuez. Cette avenue côtoie la rivière; le terrain est aride; mais on est agréablement escorté par des daims, des chevreuils et des cerfs qui viennent bondir autour des voyageurs.

A une demi-lieue d'Aranjuez, des arbres d'une hauteur prodigieuse, comme chênes, ormes, peupliers, des pâturages entourés de haies vives et traversés par des ruisseaux, annoncèrent ce château situé dans la plus agréable position, au confluent de trois rivières: la Xarama, le Tajuna et le Rio Tajo. Ces rivières ne fournissent pas d'eau au palais, mais elles arrosent les environs, et rendent ce pays tellement délicieux, que je crus un instant que j'étais dans ma patrie, cette belle France qui n'a point d'égale. Les murs du château sont entourés d'eaux vives qui forment plusieurs cascades.

L'entrée du bourg a l'air de celle d'un jardin. On y pénètre en passant sur plusieurs ponts de bois dont les garde-fous sont en fer.

La cour d'entrée du château est formée par une galerie couverte, composée de cent cinquante arcades. Le dessus sert de logement aux officiers du palais, et le bas sert de promenade. Tous les autres corps de logis tenant au château sont bâtis de la même manière, et assez mal entretenus. Plusieurs corps de bâtiments de la hauteur d'un demi-étage et coupés par huit rues d'égale longueur et largeur, et formant un carré de toutes ces maisons, sont affectés au logement des gens de service à la cour. Toutes ces habitations sont peintes à fresque, ce qui les rend agréables à la vue; elles sont séparées du bourg par une large esplanade, et d'un autre côté tiennent aux jardins.

Nous dînâmes dans une grande maison qu'on honorait du nom d'auberge, et où nous ne trouvâmes pas de pain. Heureusement que nous nous étions approvisionnés avant de quitter Madrid.

Les jardins d'Aranjuez seraient fort beaux s'ils étaient soignés et entretenus. Il y a de belles fontaines dont les eaux sont

croupies et d'autres sont à sec, parce que les tuyaux sont remplis d'ordures ou détériorés. Les allées sont belles et d'une grande longueur. J'y ai vu des couverts délicieux et de la plus agréable verdure. La bonne odeur qu'exhalent les fleurs odoriférantes qui viennent en abondance dans ces lieux, dédommage de la négligence espagnole; et si les gens sont paresseux, la nature est active et libérale.

On nous fit voir les appartements à cinq heures; ils sont démeublés et dans un délabrement impardonnable. L'ancien corps de bâtiment, construit par Philippe II, est le seul où il y ait quelque apparence d'ordre. Les deux ailes, que le roi actuel a fait construire, ne valent pas la peine d'être décrites, quoiqu'elles soient d'une étendue immense.

Au milieu de la façade de l'ancien corps on lit :

Philippus II instituit :
Philippus V provexit;
Ferdinandus VI, pius, felix, consummavit, anno 1752.

Sur chacune des ailes que le roi a fait construire, on a gravé :

Carolus III adjecit, anno 1775.

Les salles sont remplies de tableaux et de dorures. J'ai remarqué un tableau représentant une arène où se donne un combat de gladiateurs en présence d'une foule innombrable. Ce sujet est bien peint et plein de vérité dans les attitudes des combattants. On voit que le peintre connaissait bien l'anatomie. Cette fête eut lieu à Madrid.

Le cabinet du roi est en porcelaine, dans le genre de celui de la Chine au palais neuf à Madrid. La princesse des Asturies en a un pareil : ces porcelaines proviennent de la manufacture du Retiro.

Nous avons quitté Aranjuez vers sept heures, et avons fait route pour Ocagna, endroit assigné pour notre couchée. Ce chemin est détestable; le terrain est stérile et brûlé par le so-

leil. Cette ville est à trois lieues d'Aranjuez et à dix de Madrid; elle est sur une éminence. On ne connaît ni les draps ni les couvertures dans les auberges, les lits sont de mauvais matelas qu'on transporte aux quatre coins de la chambre, pour fuir la vermine qui vient vous dévorer. Il n'y avait rien pour le soupé, on prit son parti, et on se coucha; mais à minuit nous étions si mal à notre aise, que nous fûmes éveiller nos muletiers, et nous quittâmes ce maudit endroit. La nuit était sombre, la route peu fréquentée, nous nous égarâmes; un petit accident arrivé à notre voiture nous sépara de nos compagnons, et nos conducteurs se trompèrent et prirent le chemin de Tolède, dont nous étions à quatre ou cinq lieues.

Fatigués de la route, ne voyant pas à dix pas de nous et mourant de faim, nous étions au milieu des champs sans savoir où nous étions; heureusement que les deux premières voitures de notre train avaient des lanternes, nous les aperçûmes à une grande lieue, vers la Guardia; nous retrouvâmes donc notre chemin, après avoir manqué vingt fois de culbuter dans les trous; mais ce que Dieu garde est bien gardé. Nous arrivâmes à la Guardia, brisés et moulus, où nous trouvâmes notre monde qui nous attendait, dans la plus grande inquiétude.

De la Guardia à Tambleque, il y a une plaine aride de sept lieues de long, qu'on traverse sans trouver un seul arbre. C'est le 2 août, à dix heures du matin, que nous arrivâmes dans ce village. La chaleur nous força d'y rester jusqu'à la brune. Ce lieu, quoique en général mal bâti, renferme quelques jolies maisons. Nous nous jetâmes sur quelques mauvais matelas, que nous quittâmes bientôt par la puanteur insupportable du logement. Nous dînâmes à l'espagnole, c'est-à-dire très mal: nous avions cependant six cuisiniers de la bouche du prince, et les corrégidors et les alcades avaient reçu ordre de nous tenir des provisions prêtes; mais elles étaient si mauvaises et en si petite quantité, que nous pouvons dire que notre voyage était un carême. Le climat était contre nous, car si on tuait des volailles par avance, elles étaient gâtées quand nous arrivions, et si on nous attendait pour les tuer, elles étaient trop fraîches. Le pain

est très mauvais, quoique la farine soit très belle; enfin, ces Espagnols n'ont pas l'adresse de le faire, et tout au plus l'esprit de le manger.

A cinq heures du soir nous eûmes le grand plaisir de quitter Tambleque, espérant nous dédommager au premier endroit. Après avoir fait cinq lieues dans du sable, nous arrivâmes à Camougnas; là, il n'y avait rien du tout et nous couchâmes dans la rue sur de mauvais matelas, aimant mieux être à la belle étoile, que d'être empoisonnés par la mauvaise odeur, ou rongés par la vermine. Les environs de ce lieu sont cultivés en blé et en orge.

Nous fîmes route à la fraîche, et à cinq heures et demie du matin nous entrâmes dans un petit bourg situé sur une éminence, et nommé Villa Harta. Pour y arriver, on passe un pont ruiné, bâti sur un marais que les habitants disent produit par un bras de la Guadiana, qui s'est formé un chemin sous terre. L'alcade nous reçut et nous offrit de beaux et bons fruits, qui étaient peu de chose pour des estomacs affamés. Nous allâmes dans les maisons, où nous enlevâmes un cochon, deux moutons et de la volaille. Chacun de nous se mit à la besogne; on fut boucher, charcutier, rôtisseur; les habitants criaient et voulurent se révolter, mais ventre affamé n'a pas d'oreilles. L'alcade fut obligé de parler avec sévérité; au nom du roi et de monseigneur le comte d'Artois, ils s'apaisèrent, et nous payâmes les objets dix fois leur valeur. Notre dîner fut bon et splendide; nous en avions besoin, car depuis Madrid nous n'avions pas fait un bon repas, et ces misérables auraient préféré nous voir périr d'inanition à nous offrir, pour notre argent, ce que nous leur enlevâmes par la force.

A quatre heures nous partîmes. Nous traversâmes des montagnes et des rochers, où se réfugient les voleurs après avoir détroussé les passants. Ce chemin abominable a près de trois lieues de longueur; ensuite on entre dans une belle plaine bien cultivée, particulièrement en safran, et après avoir fait quatre lieues on arrive à Manzanarès, petite vilaine ville, entourée de mauvais murs qui n'en défendent l'entrée à personne. C'est le lieu

de garnison des carabiniers, corps estimé et réputé le plus brave de ceux qui composent l'armée espagnole. On n'y reçoit que des hommes aisés et de bonnes mœurs. L'uniforme est bleu de roi, veste et culotte rouge, avec galon d'argent large de deux pouces, sur le parement et autour de la poche. Les officiers sont galonnés sur toutes les tailles, ce qui leur donne la tournure des laquais de nos seigneurs. Nous arrivâmes à dix heures du soir et ne voulûmes pas nous coucher, tant est grande la malpropreté qui règne dans les maisons; il n'y a que des Espagnols qui puissent y demeurer.

Le peu de temps que nous y passâmes fut employé à voir les divertissements : les habitants dansèrent toute la nuit. Nous partageâmes leur franche gaieté, car ces gens sont heureux, quoique sales. Ils récoltent d'excellents vins et abondamment, et ils ont à leur portée une mine de cinabre qui enrichit toute la province. Leur manière de se vêtir est si originale, que vingt fois je me cachai pour rire, en les voyant danser d'une manière si comique que je croyais voir autant de Sancho Pança : il faut dire aussi que nous étions dans la première ville de la province de la Manche, si fameuse par les aventures du chevalier de la Triste Figure et de son fidèle écuyer. Beaucoup d'hommes portent encore le costume de ces deux aventuriers, et le plus sûr moyen de leur plaire est de leur parler de Don Quichotte. Ils disent que la fameuse veillée des armes eut lieu à la Venta Quesada. On y voit un puits qui porte le nom du chevalier errant, et qui a été construit en son honneur. Leur danse a lieu au son des guitares et des chanteurs de seguedilles; leurs pas ont de la grâce et toutes leurs attitudes sont nobles. Les femmes ont une nonchalance si agréable, et font des pas si rapides dans d'autres instants, qu'on est surpris de rencontrer ces deux extrêmes; leurs yeux, leur corps, leur cœur, leurs jambes, tout est de la partie, et vous êtes encore plus charmé par leur danse légère et voluptueuse que par leur beauté. Elles sont très sensibles à l'amour qu'on leur témoigne, et mêmes elles savent en témoigner leur reconnaissance. Nous restâmes cinq heures

au milieu de ces bonnes gens; mais il fallait partir et je les quittai à regret.

Nous quittâmes donc Manzanarès à cinq heures du matin, et fîmes route sur un assez beau chemin à travers des montagnes. Pendant près de sept lieues, le terrain ne m'a pas paru fournir à la nourriture des habitants. Nous nous arrêtâmes à un grand village nommé Val-de-Pennas, dont le vin a une grande réputation par toute l'Espagne. Quand j'en eus goûté, je le trouvai si mauvais et si fort que je me gardai bien de recommencer; nos muletiers le trouvèrent excellent : chacun son goût. Nous continuâmes notre marche pour aller gîter à la Santa-Crux. La chaleur était insupportable, et nous avions encore deux lieues à faire avant d'arriver. A moitié chemin, sur la droite, est une masse de roches d'où sortent plusieurs ruisseaux dont l'eau n'est pas saine. Ce rocher est l'habitation de gros oiseaux de proie qui font leur pâture d'une espèce de sauterelles très grosses, dont la quantité est si prodigieuse qu'au moment où nous passâmes, le bruit de nos voitures les ayant effrayées, elles s'élevèrent comme un nuage qui nous cacha les rayons du soleil. Ces insectes détruisent toutes les productions de la terre, et, sans les oiseaux voraces qui s'en nourrissent, elles s'étendraient plus loin et seraient le fléau de l'agriculture. J'admirai la sagesse du Créateur, qui ainsi a placé le remède sur la plaie. Nous descendîmes chez l'alcade de Santa-Crux, où nous fûmes des plus mal, malgré les ordres qu'on avait donnés de nous bien recevoir : je crois que les maudites sauterelles avaient tout mangé, car il ne restait rien pour nous. Nous nous reposâmes sur des matelas jusqu'à six heures. Après avoir dîné tant bien que mal, nous allâmes visiter le bourg, qui ne nous offrit rien de curieux. Les habitants m'ont paru bons et honnêtes. Nos mules s'étant reposées, nous continuâmes notre route à onze heures du soir.

Le chemin est beau l'espace de deux lieues, ensuite on trouve encore des montagnes et des rochers de marbre qui feraient la richesse d'un pays qui saurait les exploiter. La route est taillée

sur le côté de ces masses, et au-dessous sont des précipices où tombent en cascades les eaux de plusieurs ruisseaux, ce qui est assez agréable. Des lauriers roses, des chênes verts, des arbres fruitiers végètent et donnent de l'agrément à cette traversée, qui a plus de sept lieues. Les plantes odoriférantes, qui croissent abondamment, parfument l'air qu'on y respire. A cinq heures du matin, nous arrivâmes à Sainte-Hélène, lieu de délices que le roi a fait bâtir pour des colons allemands qui sont venus s'y établir. Il n'y a encore que peu de maisons, et l'église n'est pas achevée. Le projet du roi est d'y former un bourg. On y trouve une auberge, où il y a de bons lits et une cuisine bien fournie. Nous y déjeunâmes avec des œufs frais, chose bien rare en Espagne, et nous fûmes traités en enfants de bonne maison.

L'industrie des Allemands les fait vivre honorablement sur un terrain que les Espagnols regardaient comme inculte; les bonnes mœurs, la probité et l'honneur règnent au sein de ces familles. C'est là où commence cette belle institution de M. Olavidé, qui défricha les déserts de l'Andalousie et y construisit plus de mille habitations. Ces lieux servaient de retraite à des voleurs qui détroussaient les passants, et à des loups qui les dévoraient. La métamorphose eut lieu par les soins de ce zélé philantrope, qui en récompense fut victime de l'abominable inquisition.

Nous partîmes de Sainte-Hélène après avoir déjeuné, et, par un fort beau chemin, nous arrivâmes à la Caroline, qui en est à deux lieues. Aux approches de cette ville neuve, on est surpris d'admiration : des champs couverts de blé et de vignes, d'arbres fruitiers et de légumes, voilà les objets qui l'annoncent; on croit entrer dans un nouveau monde. Ce charmant endroit a été construit par enchantement sous les auspices de don Pablo Olavidé. Avant 1767, ce pays, si riant et si florissant aujourd'hui, n'était qu'un terrain inculte et inhabité, ne présentant que du sable et des rochers, où étaient épars çà et là des houx, des chênes verts et des romarins, ce qui lui avait fait donner le nom de Sierra-Morena, parce que de loin il paraissait noir.

Olavidé vit que la couche de sable n'avait guère que six

pouces d'épaisseur, et que dessous il existait de la terre végétale qui recélait plusieurs sources capables de rendre ce désert le plus fertile canton de l'Espagne. Cet homme de bien présenta ses vues pour le bien de l'État; elles furent adoptées. Un Bavarois, nommé Turrigel, parcourut la France pour trouver des colons. La Lorraine, l'Alsace, les bords du Rhin et même l'Autriche, lui en procurèrent. Dans ce temps, une grande quantité d'infortunés, ramenés de Cayenne pour éviter la mort qui les y poursuivait, était en dépôt à Saint-Jean-d'Angély, aux frais du gouvernement, jusqu'à ce qu'il plût au roi de les placer ailleurs. Turrigel proposa d'en débarrasser le gouvernement, ce qui fut accepté avec empressement; il les conduisit en Espagne, et on les distribua sur ce terrain qui occupe plus de dix lieues d'emplacement. On donna à chaque ménage un arrondissement convenable, et les bestiaux, outils et graines nécessaires pour le cultiver en verger, potager et terres de labour.

Chaque habitation comportait deux vachès, cinq brebis, cinq chèvres, cinq poules, un coq, une truie pleine, deux couvertures, du chanvre, de la laine et du petit jonc pour occuper les femmes, les vases et les meubles nécessaires; de plus, le gouvernement les nourrit pendant une année pour leur donner le temps de faire récolte. On établit des pâtis communaux pour leurs bestiaux, et ils eurent la liberté de couper dans les montagnes tout le bois dont ils auraient besoin. Ils étaient exempts de contributions pendant dix ans, et de dîmes pendant quatre. Le roi étendit jusqu'à seize ans l'exemption des contributions, et paya leurs curés et les officiers municipaux; il établit aussi des écoles où l'on enseignait la langue espagnole et la religion chrétienne. Il défendit, sous aucun prétexte, de fonder dans ce lieu des hospices, des couvents, des confréries, voulant que les curés réglassent tout le spirituel, et la justice le temporel. En agir ainsi, c'était ôter aux prêtres le droit de s'initier dans les affaires de cette colonie et leur déplaire; aussi jurèrent-ils la perte de l'ami de l'humanité, de l'homme juste qui avait obtenu ces articles du roi, du respectable Olavidé, et il fut victime de la haine qu'ils lui portaient; car ces gens, qui prêchent le pardon

des offenses, ne pardonnent à personne. Leur haine dura neuf ans. Olavidé était Péruvien, et né avec les dispositions les plus heureuses; ses voyages en France et en Italie établirent ses liaisons avec les savants les plus recommandables; il substitua les lumières à l'ignorance; ses discours étaient hardis et francs comme ses intentions, ce qui ne manqua pas de lui attirer beaucoup d'ennemis dans un pays où l'on ne sait rien et où les cafards ont tant d'empire. Ces gens ont une patience héroïque, et, comme les chats, ils font patte de velours sans perdre de vue leur proie. Olavide fut comblé d'honneurs et nommé par le peuple son représentant, pour faire valoir ses droits au pied du trône; il remplit cette mission avec honneur, et s'attira la vénération de ses concitoyens et l'estime du monarque, qui distingua son mérite et sut l'apprécier. L'année suivante, le roi l'employa dans l'affaire épineuse des jésuites, et il la termina à la satisfaction du prince, qui, pour récompenser sa conduite, le nomma gouverneur de Séville et intendant-général pour tout ce qui concernait le militaire et le recouvrement des deniers royaux dans les quatre royaumes de l'Andalousie, et surintendant-général des colonies qu'il se proposait de former dans la Sierra-Morena, dont les habitants l'appelaient leur père et leur bienfaiteur, ce qui prouvait l'étendue de son génie d'avoir su gouverner des gens vagabonds que la seule idée du bien-être avait fait déserter leur patrie, et qu'il avait fixés par un heureux mélange de sévérité et de douceur.

Du nombre de ses ennemis était un crasseux de capucin, nommé le père Romuald, qui dirigeait les Allemands et qui l'était aussi. Cet homme méprisable détestait Olavidé : le crime est toujours l'ennemi de la vertu. Au lieu de prêcher la paix et la concorde, il occasiona plusieurs soulèvements qu'il préparait dans le tribunal de la pénitence, et enfin le dénonça à l'institution diabolique qu'on nomme Inquisition. D'après l'instruction de la procédure, Olavidé fut reconnu innocent, et le frère indigne un vil calomniateur; mais le coup était porté, et cet homme, à qui toute autre nation eût élevé des autels ou au moins une statue, fut arrêté le 14 novembre 1776. Ce fut M. le

comte de Mora, grand d'Espagne, alguazil-major ou premier sergent de l'inquisition, qui fut chargé de cette commission, laquelle il eût pu remplir avec délicatesse, vu le mérite du prisonnier ; mais il s'en acquitta en vrai sergent d'alguazil, comme l'aurait fait un caporal du guet de Paris.

Le roi ne se laissa aller à cette extrémité qu'aux sollicitations de son confesseur, puisqu'un an auparavant il avait fait venir Olavidé à la cour, pour le prévenir de ce qu'on tramait contre lui. D'après l'instruction de Sa Majesté, il fit tout ce qui dépendait de lui pour se gagner l'affection du grand-inquisiteur, en lui rendant de fréquentes visites et par des protestations de la pureté de ses mœurs et de sa conduite ; il offrit même de désavouer quelques paroles imprudentes qui lui étaient échappées, et il affecta une dévotion qui charma toute cette pénaille, mais qui ne la désarma pas ; car il n'est pas donné à l'homme d'apprivoiser des tigres.

Le 24 novembre, on le tira des prisons du tribunal pour le faire paraître dans un autodafé particulier auquel n'ont assisté que deux cents personnes des plus qualifiées, lui n'étant revêtu que de ses habits ordinaires et décoré de l'ordre de Saint-Jacques dont il était chevalier, tenant à la main une torche de cire verte. On le fit mettre à genoux et on lui lut la série suivante des griefs dont il était accusé :

1° D'avoir connu et fréquenté Voltaire et Rousseau et d'autres esprits forts ;

2° D'avoir reçu plusieurs lettres de Voltaire dans lesquelles ce dernier lui disait qu'il serait désirable que l'Espagne possédât plusieurs personnes de son mérite ;

3° D'avoir dit que saint Augustin avait perdu de son caractère quand il devint dévot, et que Pierre Lombard, saint Thomas et saint Bonaventure, étaient cause de l'ignorance du peuple ;

4° D'avoir employé plusieurs moyens pour savoir quelles étaient les dépositions qu'on avait faites contre lui au saint tribunal ;

5° D'avoir dit que plusieurs empereurs romains avaient plus

de droits à notre estime qu'une foule de rois auxquels nous donnons arbitrairement le titre de saint;

6° D'avoir dit que l'institution des Chartreux était une institution barbare;

7° De s'être fait peindre ayant en main une gravure représentant l'Amour et Vénus;

8° D'avoir interdit dans la Sierra-Morena les rétributions qu'on prélève dans les autres parties de l'Espagne pour faire prier pour les morts;

9° D'avoir affecté d'empêcher de décorer les églises des ornements que la piété révère;

10° D'avoir empêché les sonneries dans les occasions où l'usage de l'église les admet;

Et beaucoup d'autres reproches aussi futiles et qui prouvaient l'envie qu'on avait de le perdre, et la pusillanimité de ses accusateurs.

En conséquence il fut déclaré hérétique et incapable de posséder et exercer aucun emploi; tous ses biens furent confisqués, et il fut exilé de la cour de Séville et de Lima, sa patrie, et de plus enfermé pendant huit ans dans un monastère où il devait être obligé de lire tous les jours le *Symbole de la foi*, par frère Louis de Grenade, et de se confesser une fois par mois.

Lorsqu'on lui lut sa sentence, il s'évanouit; on lui apporta un verre d'eau, et comme il faisait froid, on le couvrit de son manteau On adoucit son jugement en lui permettant d'avoir un secrétaire et d'écrire à ses parents. De six cent mille livres de rente qu'il avait, il se trouva réduit à rien; et du faîte des honneurs il descendit dans l'obscurité.

L intention du saint tribunal était bien de le griller publiquement; mais la cour de Rome, qui fut consultée, adoucit son sort, en observant que le temps de ces scènes était passé. Ainsi, grâce à la cour de Rome, cet honnête citoyen conserva la vie, au grand déplaisir du saint-office et de ses cuisiniers.

Voici la manière dont ce corps est composé :

Les inquisiteurs sont choisis parmi les prêtres, les moines et

les magistrats. Le conseil suprême fait sa résidence à Madrid : il est composé d'un président, qui est le grand inquisiteur, de six conseillers et d'un certain nombre de qualificateurs.

Les inquisitions particulières sont celles de Séville, de Tolède, de Grenade, de Cordoue, de Valladolid, de Murcie, de Saint-Jacques, de Logrono, de Saragosse, de Valence, de Barcelonne et de Lienera.

Les dominicains sont les inventeurs de ce tribunal de persécution; aussi Philippe III leur accorda-t-il le droit d'avoir toujours un de leurs religieux au nombre des qualificateurs du conseil suprême. Il y a aussi une multitude de familiers et d'espions, des receveurs, des fiscaux et autres employés, de façon qu'une partie de la nation est aux gages de cette autorité.

Un inquisiteur est un être redouté et que la terreur environne. Un inquisiteur de Valence, se promenant dans les environs de cette ville, trouva sur le bord du chemin un figuier dont les figues furent de son goût. S'étant informé de son propriétaire, il le manda chez lui. C'était un pauvre paysan qui, se croyant perdu, fit ses adieux à sa femme et à ses enfants, pensant ne jamais les revoir. En arrivant, il se jeta aux pieds de l'inquisiteur, qui le fit relever, en lui disant qu'ayant trouvé ses figues excellentes, il le priait de lui en apporter un panier. Le paysan revint chez lui en sautant de joie, courut à l'arbre, remplit un panier de ses fruits, et l'arracha pour qu'à l'avenir il ne lui occasionnât pas une frayeur pareille. Revenons à Olavidé.

Il y avait deux ans qu'il végétait dans sa prison et que sa santé s'affaiblissait, lorsqu'il demanda la permission d'aller prendre les eaux en Catalogne, ce qu'on lui accorda en lui donnant un moine pour gardien. Lorsqu'il revint, on le mit de nouveau dans sa prison. L'année suivante, il demanda encore d'aller prendre les eaux en Catalogne; mais cette fois il gagna le postillon; ils attachèrent le penaillon à un arbre et gagnèrent promptement la France. Lorsqu'il fut en sûreté, il écrivit au grand inquisiteur que les eaux de Bagnères lui étaient plus salutaires que celles de Catalogne, qu'il les prenait, et que si Son Éminence en voulait, il aurait l'honneur de lui en envoyer. Le

saint-tribunal le réclama ; mais le roi de France, qui n'était pas superstitieux et qui se moquait du saint-office et de sa bande, refusa net de le rendre, et lui permit de vivre dans ses États. Son épouse lui avait apporté beaucoup de biens, dont l'inquisition s'était emparée. Elle est très âgée, et vit dans une maison qu'il a fait bâtir à la Caroline.

Nous voilà arrivés à la Caroline, il est dix heures du matin. Cette ville est charmante, bien bâtie, et située sur une éminence dont les alentours à plus de cinq lieues à la ronde offrent l'aspect le plus agréable. Du haut des coteaux, on découvre une foule d'habitations dont chacune forme un héritage et est l'asile d'une famille industrielle. En outre, il y a cinq bourgs, qui sont : Scholastica, Los-Rios, Carbonero, Arellano et Guaramon. La ville n'est presque occupée que par des Français qui étaient réchappés de Cayenne et que Turrigel a été chercher à Saint-Jean-d'Angély. Il y a aussi des Allemands et quelques Espagnols qui remplacent les colons à mesure qu'il en meurt. Ces derniers cherchent souvent querelle aux anciens colons, afin de les dégoûter et de leur faire abandonner ce lieu qu'ils ont défriché, pour que des Espagnols viennent jouir du produit de leurs sueurs. J'ai entendu les plaintes de plusieurs. Il y a une belle et bonne auberge où nous fûmes bien traités ; elle rapporte au roi huit mille livres par année. Les maisons sont construites d'une manière uniforme et de la même hauteur ; la propreté règne dans toutes celles qui ne sont pas occupées par des Espagnols. Les rues sont alignées et larges. On distingue l'hôtel du gouverneur, l'église et les prisons, et une fontaine abondante qui fournit à toute la ville. Nous visitâmes plusieurs habitations françaises où nous vîmes de la soie de la dernière récolte ; elle est fort belle et d'une bonne qualité. Les mûriers, quoique jeunes, donnent beaucoup de feuilles, et la cueillette de chaque arbre passe deux cents livres par an. La Caroline comporte neuf cents feux. Il y a dix églises dans tout le canton ; elles sont desservies par quatre curés, dont deux sont Espagnols, un Français et un Allemand. Le roi leur donne quarante mille réaux (dix mille livres de notre monnaie).

Le roi s'est réservé deux habitations près de la ville; il y a fait planter douze mille cinq cents oliviers, dont l'espace, entre chaque arbre, est rempli par quatre-vingt mille pieds de vigne, plantés à la manière de Provence. L'enceinte est formée par des mûriers, qui ont rapporté au bout de cinq ans, les oliviers à huit ans et la vigne à trois ans.

En revenant de cette promenade, nous passâmes dans la grande place de la ville. Elle est de forme octogone, et entourée de galeries couvertes, sans logements au-dessus. Le marché se tient dans cet endroit; il était bien fourni de beurre, d'œufs, de légumes et de fruits, ainsi que d'excellents melons. La promenade est au centre de la ville, et se prolonge à plus de quatre cents pas dans la plaine; elle commence à la fontaine; la plantation est en ormes.

Nous rentrâmes à notre fonda ou auberge : il faut distinguer ce qu'on entend par *funda*, *posada* et *venta*; dans la première, on trouve de quoi vivre et se reposer; dans les deux autres on ne trouve que le gîte, il faut aller chercher soi-même ce dont on a besoin et l'accommoder, les Espagnols ne préparant rien pour les voyageurs, autant par inintelligence que par fierté. Nous dînâmes bien, et nous reposâmes jusqu'à une heure du matin, où nous continuâmes notre route, rencontrant à droite et à gauche des habitations, à environ deux cents pas les unes des autres. Nous passâmes entre des montagnes élevées, mais embellies par des chutes d'eau, des touffes de laurier rose et par une riche verdure. Ce chemin est beau, mais il est pénible par son inégalité; il nous conduisit à un gros bourg, nommé Batyen, où nous entrâmes à sept heures du matin. Les rues en sont mal pavées, et il est entouré de fortifications ruinées; il est très peuplé et on y voit beaucoup de malheureux, quoique le sol y soit bien constitué et produise du blé en abondance.

L'alcade devait nous recevoir; mais sa maison étant trop petite pour la quantité de monde que nous étions, il nous donna des billets de logement pour aller chez des particuliers, qui nous reçurent et nous traitèrent fort bien; mais il nous fut impossible de dormir, quoique nous eussions tiré les matelas au milieu de la

chambre; la vermine nous dévora, notre corps fut couvert d'ampoules, et plusieurs d'entre nous devinrent enflés. Nous décampâmes et entrâmes dans une posada pour y boire et manger.

Nous n'y étions pas plutôt entrés, que des malheureux nous entourèrent en nous demandant l'aumône; de leur nombre était un individu qui avait une tête énorme, trois bras et trois jambes: il avait environ quarante ans. Nous leur donnâmes quelques pièces d'argent, et ils se retirèrent.

Il était cinq heures du soir lorsque nous partîmes. Nous passâmes une petite plaine très bien cultivée, et parsemée de monticules couverts de verdure; à son extrémité étaient des rochers sur lesquels il fallut grimper pour les descendre de l'autre côté. Sur la droite est un petit couvent qui loge une douzaine de fainéants, qui seraient bien plus utiles dans une ferme, ou à l'armée où ils serviraient leur patrie et leur prince, que d'être ainsi inutiles au monde dont leur existence fait la honte. En France, les ordres religieux sont composés de gens érudits, d'hommes savants, dont les écrits lumineux sont l'ornement de la littérature et étendent la sphère des connaissances humaines, témoin les Oratoriens, les Bénédictins, etc., etc.; je ne nommerai pas les capucins, car cette race dégoûtante est en France comme en Espagne, composée d'animaux immondes. En Espagne, le clergé est peu instruit, et les moines sont un ramassis de tout ce qu'il y a de plus ignare, buvant beaucoup, mangeant bien, et séduisant les femmes et filles qui ont la faiblesse de les écouter; au fait, ce sont les immondices de la nation. Cette espèce de toit à porcs s'appelle Fraigues. Une jolie rivière circule dans ces rochers et tombe en cascade, dont le bruit se répand au loin; les bords sont garnis de laurier-rose et de plantes odoriférantes. Un mauvais pont nous facilita le passage de ce ruisseau, et nous descendîmes de voiture pour cueillir des branches fleuries des lauriers dont nous garnîmes nos équipages, et dans cet appareil nous arrivâmes à Andujar, à dix heures du soir.

Cette ville est située sur le sommet d'une montagne, dont le

Guadalquivir baigne le pied. Elle est bâtie sur les ruines d'Illiturgis, qui fut illustre et puissante. On y voit encore d'anciens monuments, où sont des inscriptions presque effacées, un vieux château élevé par les Maures, et des fortifications ruinées. Les habitants m'ont paru opulents, excepté le bas peuple qui est misérable. Il y a beaucoup d'églises et de monastères. La porte par laquelle nous sommes sortis est précédée d'une immense esplanade, bordée d'un parapet en pierre de taille, avec quelques arbres; à la suite est un pont très long sur le Guadalquivir, qui reçoit près de là les eaux de deux autres rivières. Une partie de la route est bordée de petits taillis qui renferment du gibier.

Aldea del Rio est un grand village dont les habitants travaillent à la laine. Il est situé sur le Guadalquivir, et les environs sont bien cultivés; il y a une manufacture de drap. On trouve beaucoup de cigognes dans ce lieu: elles sont si peu sauvages qu'on peut s'en approcher et jouer avec elles.

Le même chemin nous conduisit, en cotoyant la rivière et toujours dans des terres fertiles, à El Carpio, petite ville située sur une montagne au pied de laquelle passe la rivière. Nous laissâmes nos voitures dans une posada, et l'alcade, qui était venu au-devant de nous, nous conduisit chez lui, et nous donna un dîner splendide auquel nous fîmes honneur; car la route et l'air frais de la rivière avaient donné de l'appétit à notre compagnie. Aussitôt que le dîner fut terminé, nous fîmes notre toilette pour faire honneur au prince en entrant à Cordoue, dont nous n'étions éloignés que de cinq lieues, et de suite nous continuâmes notre route à travers les sables et des montagnes semées de vieux oliviers et de quelques bouquets de bois.

Nos muletiers nous conduisirent dans la meilleure auberge, située près d'une des portes de la ville; mais cette belle auberge ne nous offrit rien à manger, et seulement quelques mauvais matelas de chiffons et quelques lits de sangle, que nous placâmes entre nos voitures qu'on avait dételées sur une petite place en avant de la maison. C'est ainsi que nous passâmes la nuit, sans pouvoir dormir, réveillés à chaque instant par le

bruit des sonnettes que portent les mulets et les ânes chargés de provisions, qui ne cessèrent d'entrer et sortir par la porte près de laquelle nous reposions; ce qui nous força à nous lever avec le soleil et de parcourir la ville.

Près de notre auberge était une belle fontaine dédiée à saint Raphaël; elle est ornée d'une colonne carrée, en marbre, de cent cinquante pieds d'élévation; au sommet est placée l'image du saint; le socle de cette colonne est en marbre rouge et est posé sur un rocher à jour fait d'une pierre brune qui est très dure. Au pied et sur le rocher sont groupés un cheval qui boit, un lion et un aigle, et derrière, Bacchus sur un dauphin, dans le bassin; tout le corps de ce poisson est à jour, et l'eau s'en échappe par une multitude de jets gros comme des tuyaux de plume.

En quittant la fontaine, nous allâmes au palais, qui ressemble bien à une prison et n'a rien de merveilleux; il sert de collége pour l'instruction de la jeunesse.

Nous passâmes devant le palais de l'inquisition: c'est une forteresse; il est flanqué de deux tours à créneaux, où les disciples de l'Homme-Dieu, qui a dit à saint Pierre, en lui faisant remettre l'épée dans le fourreau: *Celui qui se servira de l'épée périra par l'épée*, ont jugé convenable de placer du canon. Entre ces deux tours est une espèce d'amphithéâtre, sous lequel sont les cachots où l'on renferme, non pas les ennemis de la foi, mais les ennemis du froc et de la soutane.

On nous conduisit aux écuries ou haras: c'était le palais des rois maures; elles sont belles et bien voûtées.

Tout près est le palais épiscopal; car les vicaires de celui qui n'avait pas une pierre pour reposer sa tête, et qui prêchent: «*Si vous avez deux habits, donnez-en un à votre voisin qui n'en a pas,*» trouvent bon d'avoir des palais magnifiques, des laquais, des voitures, et cependant leur général prend effrontément le titre de Serviteur des serviteurs de Dieu. Ce bâtiment tombe en ruine, faute d'y faire les réparations nécessaires.

L'église cathédrale est dédiée à saint Raphaël; aussi son image est-elle nichée partout. C'est l'ancienne mosquée bâtie

par Abdérame dans le huitième siècle, et qui fut convertie en église après la conquête de cette ville sur les Maures. Ce bâtiment a six cents pieds de long sur deux cent cinquante de large, et renferme vingt-neuf nefs dans sa longueur et dix-neuf dans sa largeur. On y entre par dix-sept portes toutes couvertes d'arabesques et sculptures en bronze. La voûte est supportée par trois cent soixante colonnes de jaspe, d'albâtre et de marbre noir, de la hauteur de trente pieds. On ne voit pas leur base; le pavé de la mosquée était beaucoup plus bas que ne l'est celui de l'église actuelle; on l'a relevé et fait en briques. On prétend que cet exhaussement a caché près de la moitié des colonnes dans leur hauteur, ce qui la porterait de cinquante à cinquante-cinq pieds; aussi ce monument si vaste est-il disproportionné dans son élévation; mais c'est là un des efforts du génie espagnol. On nous fit voir une des colonnes qui, en la frottant avec du fer, exhale une odeur désagréable; cela me rappela la pierre puante de Poitiers, que les bonnes femmes disent avoir servi à asseoir le diable, qui péta dessus. On la frottait de même pour en obtenir un résultat pareil. Il y a une chapelle chargée d'inscriptions arabes, où l'on prétend que, du temps des Maures, on avait déposé l'Alcoran, et qui servait de sanctuaire aux musulmans. On m'a dit qu'ils payaient encore une certaine somme annuelle au clergé de cette église, afin que ce lieu restât vide, et, pour de l'argent, les prêtres font tout; on pourrait les comparer aux Suisses: pas d'argent, pas de prières. Il y a bien quelques dignes ecclésiastiques, mais ils sont en petit nombre; ceux-là rachètent par leurs vertus l'infamie qui couvre les autres.

Le grand autel est décoré de huit colonnes de jaspe sanguin; son fronton et les autres ornements sont de la même matière, et sont si bien travaillés et polis qu'on les croirait en agate. Le tabernacle est un chef-d'œuvre d'une magnificence qui éblouit. Il forme un temple, surmonté d'un dôme et entouré des douze apôtres, de dix-huit pouces de hauteur, en bronze doré; les colonnes de ce petit édifice sont en jaspe veiné et nuancé de cent couleurs; une balustrade en cuivre, haute de trois pieds et d'un travail de bon goût, entoure l'autel. La boiserie du chœur

est d'une délicatesse qui excite l'admiration. Elle coûta trois cent mille francs au chapitre. L'auteur de ce bel ouvrage est don Pedro Duque Cornejo, qui le commença en 1747 et ne l'acheva qu'en 1757, quelque temps avant sa mort. L'épitaphe de ce sculpteur admirable est placée dans l'église : un aussi grand talent méritait bien cette distinction. Aux deux côtés de l'autel sont deux chaires peu élevées de terre, du même travail que la menuiserie du chœur; l'une est supportée par une femme assise sur un lion; l'autre par un bœuf et un aigle, attributs des quatre évangélistes. La femme est en marbre noir; toutes ces figures sont de proportion de nature; le bœuf est couché, et semble écrasé par le poids qu'il supporte. La chapelle, qui contient le maître-autel et le chœur, a été construite, en 1560, sous les ordres d'un des fils de l'empereur Maximilien, qui était évêque de Cordoue.

On nous fit remarquer un crucifix dessiné sur une des colonnes de cette église, et on nous dit que c'était un esclave chrétien, attaché par les Maures à cette colonne, qui le traça avec son ongle. Je fis observer le peu de vraisemblance de ce qu'on avançait, puisque, le pavé d'alors étant à vingt-cinq pieds plus bas que celui actuel, il aurait fallu que cet esclave fût attaché au milieu de la colonne, où certainement il n'aurait pas pu dessiner à son aise, et de plus qu'il fallait avoir l'ongle bien raccorni pour entamer une matière aussi dure que le jaspe.

La lumière pénètre dans cette église par plusieurs petits dômes, ce qui est cause qu'elle est sombre. On a suspendu à celui qui éclaire le maître-autel une dent d'éléphant et une corne de bœuf, de ceux employés à transporter des carrières les marbres qui ornent cet édifice.

A une des sorties de l'église, on trouve un cloître qui sert de promenade aux chanoines. Le centre est planté d'environ cent cinquante orangers, dont la hauteur et la grosseur attestent le grand âge; il y a aussi plusieurs cyprès et trois palmiers, dont un a sept pieds de circonférence, et qui portaient des dattes en abondance. Ce lieu est encore décoré de plusieurs fontaines dont la fraîcheur, mêlée au parfum de la fleur d'orange, rend cette

promenade délicieuse et digne des gros et gras chanoines qui viennent y lire leur bréviaire.

Cette ville possède plusieurs manufactures de taffetas et de velours de soie. Ces étoffes sont de bonne qualité et d'un prix raisonnable.

Cordoue est un vilain endroit; ses rues sont étroites, ses maisons mal bâties, excepté sur la grande place, où elles sont d'une belle architecture. C'est sur cette place, qui est très vaste, qu'ont lieu les courses de taureaux; mais elles ne sont pas en réputation : les animaux sont trop doux et les hommes trop maladroits. Cette ville est bornée au nord par des montagnes et des rochers couverts d'arbres de toute espèce, et où sont situés plusieurs ermitages, dont un est occupé par un seigneur qui jouit de cinq cent mille francs de rente. Après avoir parcouru la ville, qui n'a de remarquable que ce que j'ai rapporté, nous rejoignîmes nos voitures, et, après un déjeuner très sobre, nous partîmes. Nous passâmes le Guadalquivir sur un antique pont de pierre qui doit bientôt s'écrouler, par le peu de soin qu'on met à l'entretenir. Le terrain, pendant une lieue, est cultivé en froment et en orge; ensuite on trouve des coteaux arides qui occupent à peu près le même espace, et la troisième lieue, pour arriver à la Carlotte, est habitée et cultivée par des colons de l'institution d'Olavidé.

Les chemins sont si mauvais, que nous mîmes six heures pour faire ces trois lieues, de Cordoue à la Carlotte. Cette petite ville est le chef-lieu des peuplades qu'a établies M. Olavidé dans ces déserts de l'Andalousie, et, semblable à la Caroline que j'ai décrite plus haut, elle est bâtie sur une montagne ; ses maisons sont bien bâties et d'une manière uniforme, ses rues alignées ; une place régulière, une belle halle, une jolie église, la maison du gouverneur précédée d'une cour et d'un jardin, une très bonne auberge, où nous fûmes bien logés et bien traités, de belles allées d'arbres, plus de cent habitations éparses dans la campagne environnante, une agriculture bien entendue, tout dans ces lieux décèle le génie du créateur, de cette déplorable victime de l'infame inquisition. Ces campagnes fertiles étaient

naguère le refuge de troupes de bandits qui détroussaient les voyageurs. Olavidé, en peuplant le pays, a enrichi le gouvernement, et ce même gouvernement l'a abandonné aux dents des monstres qui ne l'ont trouvé coupable que pour avoir occasion de le dépouiller et de s'approprier sa fortune. Le gouvernement tint une conduite bien lâche; si, par politique, il ne fit pas pendre les accusateurs, il ne devait pas laisser succomber l'innocent. Le roi de France n'en aurait pas agi ainsi; mais le caractère ingrat et insouciant de la nation espagnole souffre le despotisme du clergé, qui est plus puissant que le monarque, et qui amuse ce peuple indolent avec des mascarades religieuses qui lui plaisent beaucoup.

Après avoir parcouru la ville et plusieurs habitations que nous trouvâmes parfaitement bien tenues et les habitants fort aisés, nous regagnâmes notre auberge. Nous avons eu moins d'agrément qu'à la Caroline, car nous avons rencontré peu de Français; les habitants sont Allemands pour la plupart, avec beaucoup d'Espagnols. Chaque habitation réunit son petit nécessaire : un four, une grange, une écurie, un parc pour les bestiaux, et plusieurs chambres pour le maître et sa famille. Après nous être reposés jusqu'à sept heures du soir, nous dînâmes et partîmes de suite. Les rues étaient remplies d'habitants qui se divertissaient, ce qui prouve que leur existence est heureuse : on ne se réjouit pas quand on est misérable.

Pendant environ une lieue, on rencontre, à droite et à gauche de la route, une cinquantaine de petites fermes, ensuite un bois d'oliviers qui a plus de deux lieues, et qui conduit à des montagnes stériles et brûlées par le soleil. Nous descendîmes dans un ravin pierreux où il y a quelque culture, et entrâmes à Ecija par un long pont de pierre traversant la petite rivière du Genil, qui borde la ville, et, à une demi-lieue, se jette dans le Guadalquivir. Je descendis dans une bonne auberge, où je trouvai un officier français avec lequel je causai long-temps. C'est le neveu de M. Séguier, célèbre avocat-général au Parlement de Paris. Étant dans le régiment de Lorraine, cavalerie, il tua un vieux cavalier qui était à son poste. En Espagne, une pareille

escapade n'eût pas eu de mauvaises suites; mais en France, son colonel, M. le comte d'Andlaw, l'abandonna à la rigueur des lois, et il fut obligé de s'enfuir et de se réfugier dans ce pays.

Ecija est une jolie ville. Les maisons sont d'une belle apparence, mais les rues ne sont pas assez larges. L'hôtel du marquis de Pignafiort, qui fut occupé par Monseigneur à son retour, et celui du marquis de Benagivi, sont beaux, vastes, mais mal meublés, sinon qu'ils contiennent beaucoup de tableaux peu estimés et une grande quantité de miroirs. L'extérieur est peint à fresque, et on y a représenté des sujets amoureux, des chasses et des traits historiques; toutes les maisons ont des balcons en bois, dont la saillie contribue à rendre les rues encore plus étroites. Il y a vingt-cinq églises dont les clochers élevés sont couverts en faïence de différentes couleurs; au bout du pont, en dedans de la ville, est une promenade plantée de quatre rangs d'arbres et bordée par le Genil. Le couvert est agréable, et quatre fontaines en marbre blanc, avec des cuves pour recevoir les eaux, y entretiennent une température douce qui fait d'autant plus de plaisir que la chaleur est insupportable; des bancs de marbre vous offrent des repos dont on profite pour faire la conversation et la connaissance des personnes du sexe, dont la vertu n'est pas à toute épreuve, comme j'ai eu lieu de m'en convaincre; mais j'excuse leur faiblesse, car Eve, notre mère commune, n'eût pas péché si elle n'eût pas trouvé de tentateur: la faute est à celui qui l'envoya.

A l'entrée de la ville, on remarque quatre colonnes carrées surmontées de trois infants et d'une infante; elles sont en marbre blanc. Les montagnes qui entourent cette ville sont cause de la grande chaleur qu'on y ressent, aussi l'appelle-t-on avec raison le poêle de l'Espagne. Elle était célèbre anciennement sous le nom d'Astigis, et sous celui d'Augusta Firma lorsqu'elle fut colonie romaine; ce qui est attesté par plusieurs inscriptions encore existantes. La noblesse militaire, le bourgeois et le clergé, forment trois partis dans cette cité; ils ne s'accordent guère entre eux, ce qui occasionne continuellement des querelles. Beaucoup de contrebandiers opulents font la loi aux

bourgeois et même aux militaires, et il leur arrive quelquefois d'en tuer, mais avec deux cents réaux ils se tirent d'affaire; car avec de l'argent, en Espagne comme en France, on est toujours sûr de se rendre Thémis favorable. Les habitants sont hypocrites, ce qui prouve leur défaut d'instruction; la population est nombreuse et le commerce florissant; le régiment du prince était en garnison et attirait beaucoup de filles de joie dont la figure ne m'a pas paru indifférente; ce régiment est un des plus beaux et des mieux disciplinés de l'Espagne; plusieurs Français servant comme officiers dans ce corps lui ont donné un ton de politesse et de courtoisie qui le rend digne de tenir une place à côté de nos phalanges françaises. M. Séguier, officier dans ce beau regiment et dont j'ai parlé plus haut, me dit qu'il était peu content de son service et qu'il espérait sa grâce de la clémence de monseigneur le comte d'Artois; il me conta l'anecdote suivante :

Un jeune Français, chargé par le roi de France de faire emplette de chevaux andalous (qui sont les plus beaux chevaux de l'Espagne) pour son compte particulier, résidait à Ecija et eut l'imprudence de se conduire à la française et de dire sa façon de penser. Le tribunal de Séville le fit enlever incognito, sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu. On soupçonna cependant l'inquisition d'être cause de cette absence; inutilement le marquis d'Ossun, ambassadeur de France, le réclama : plusieurs années se passèrent sans qu'on entendît parler de lui. Enfin un inquisiteur, voyageant en France, arriva à Montpellier où le gouverneur lui rendit tous les honneurs qu'on n'aurait dû rendre qu'à un honnête homme, mais l'étiquette en ordonnait ainsi, et il fallait s'y rendre. Le cafard inquisitorial, après avoir été bien traité pendant plusieurs jours, voulut continuer sa route, mais il fût arrêté en vertu d'ordres supérieurs, et on lui redemanda le jeune homme détenu dans les prisons de son infernal office; M. l'inquisiteur protesta d'abord qu'il n'avait aucune connaissance de ce fait; mais comme on lui fit observer que le mensonge ne convenait pas à un vengeur de la religion, et qu'il serait enfermé jusqu'à ce que le Français fût retrouvé; il écrivit au

saint office qui relâcha le jeune officier, et le gouverneur de Montpellier, assuré que ces Tartufes avaient effectivement mis en liberté le jeune homme, donna la clé des champs à monseigneur l'inquisiteur, qui retourna joindre sa clique en Espagne, peu content de son voyage en France.

A Ecija, les églises ne renferment rien qui attire la curiosité, si ce n'est la grande quantité de dorures qui y sont répandues.

La campagne près de cette ville est remplie de pâturages, où l'on élève beaucoup de moutons dont la belle laine est un des principaux objets du commerce des habitants, avec la soie et des mouchoirs peints et dorés.

Le lendemain de notre arrivée, nous partîmes à neuf heures du matin,, et après avoir atteint le sommet d'une montagne dont la base est presque aux portes de la ville, nous nous trouvâmes dans une belle plaine qui produit de bon froment, de beaux foins, et est parsemée de bouquets de bois qui y donnent de l'ombre et tempèrent la grande chaleur. Au bout de cette plaine qui a plus de deux lieues de longueur, où sont plusieurs habitations et des chapelles, est un village nommé Fuentès, dont les habitants sont si miserables et si malpropres qu'on les prendrait pour des chiffonniers : ils sont couverts de haillons et ont l'air stupide.

Sur la crête d'une montagne élevée, qui est à droite de la route, on voit l'ancienne Carmone, ville célèbre par la résistance que firent ses habitants contre trois cohortes que Pompée y envoya sous les ordres de Varron et qui furent chassées. Aujourd'hui cet endroit est peu considérable et n'est qu'un amas de ruines qui attestent son ancienne opulence et excitent les regrets. Carmone est à trois lieues d'Ecija.

Nous arrivâmes à Marchena à cinq heures du soir; cette ville est à trois lieues de Carmone et six lieues d'Ecija ; elle est dans une position agréable et bien bâtie ; ses alentours sont bien cultivés et produisent de quoi nourrir ses habitants ; le seul édifice remarquable est la maison du Roi; elle est sur la place et sert de logement à l'alcade et aux autorités ; nous dînâmes à l'espagnole, c'est-à-dire fort mal.

Nous devions partir sitôt que nos mules auraient été rafraîchies, mais nos muletiers ayant trouvé le vin bon en avaient bu à perdre leur raison et nous avaient quittés; ce ne fut qu'à onze heures du soir que les fumées bachiques étant dissipées, ils revinrent nous trouver; notre division était partie et nous étions restés seuls à attendre ces messieurs. Je me transportai chez l'alcade et je lui fis des plaintes contre nos ivrognes, en lui faisant observer qu'il fallait qu'il prît des mesures pour notre sûreté, vu que notre voiture contenait les bijoux et les diamants du prince; j'eus beaucoup de peine à lui faire comprendre ce que je demandais, car il n'entendait pas le français et je ne savais pas l'espagnol; mais, à l'aide d'un malheureux qui était présent et qui me servit de truchement, je parvins à me faire entendre. Aussitôt il envoya quelques-uns de ses alguazils qui nous amenèrent six cavaliers pour nous escorter jusqu'à Elarahal, et il nous donna une lettre pour l'alcade de cette ville, afin de faire punir nos intempérants; on nous fournit aussi des mules et des flambeaux pour aller joindre notre division qui avait pris les devants.

Nous passâmes par un grand village nommé Paradas, qui consiste dans une seule rue fort large; notre train s'y arrêta pour faire rafraîchir notre escorte. Les femmes y sont bien faites et jolies; c'est dommage qu'elles soient sales. Nos compagnons de voyage ne nous voyant pas arriver, et craignant qu'il ne nous fût arrivé quelque accident, montèrent à cheval et vinrent au-devant de nous avec des flambeaux, et nous conduisirent en triomphe à Elarahal, où nous entrâmes précédés par nos cavaliers, ce qui fit croire au public que c'était le prince qui arrivait. J'envoyai de suite chercher l'alcade auquel je remis la lettre de son confrère. Comme il parlait bien français, je lui racontai le désagrément que nous avaient fait éprouver nos muletiers, et aussitôt il donna l'ordre à six alguazils de les attacher à une colonne qui était dans la cour; mais un quart-d'heure après je les fis délier et je leur accordai leur grâce; ils me remercièrent et promirent d'être plus sages à l'avenir, et ils tinrent parole. Notre escorte reçut une piastre forte pour

chaque homme, et je leur fis donner un gigot de mouton et du vin à boire à discrétion, au point qu'ils restèrent ivres sur le carreau. N'ayant point de lits pour reposer, dès cinq heures du matin, je parcourus la ville, qui est jolie et propre. Les églises ne sont riches qu'en dorures. Les rues sont mal pavées, mais dans chacune il circule un ruisseau d'eau vive, qui y entretient la fraîcheur : cette eau vient de plusieurs fontaines publiques qui en versent abondamment. A l'imitation d'Amsterdam, chaque maison a un puits, et chaque matin le propriétaire ou locataire lave sa cour et le logement du rez-de-chaussée. C'est peut-être l'unique ville d'Espagne où l'on soit aussi propre. Le peuple n'est pas fortuné, mais il y a beaucoup de gens aisés. L'entrée de leurs maisons ressemble à un cloître ; les murs extérieurs en sont peints à fresque, et l'on y a représenté des sujets champêtres et particulièrement les aventures de Don Quichotte. Les croisées sont garnies de balcons et de grillages en bois, que les maris font placer pour empêcher leurs signora d'être vues par leurs amants.

Je me mis en route à neuf heures du matin, et traversai une plaine de quatre lieues, qui serait fertile si les cultivateurs étaient moins paresseux ; car dans les parties mises en valeur, elle produit du blé, du vin, d'excellents melons, des légumes, et une grande quantité d'oliviers.

A une heure après midi, j'arrivai à Utrera, dont l'approche est remplie de croix où je vis beaucoup de dévots prosternés, demandant pardon des fautes qu'ils commettront de nouveau une heure après ; mais ce nombre n'est rien en comparaison de celui qu'on voit continuellement sur le grand Calvaire, étendus les bras en croix, le visage contre terre, versant des larmes feintes, car la piété des Espagnols n'est qu'extérieure.

Je m'arrêtai dans une mauvaise auberge, où sans nos provisions nous nous serions passé de dîner. En attendant qu'il fût préparé, je visitai la ville. La grande place est carrée et entourée de beaux bâtiments, dont les balcons sont en fer : plusieurs de ses maisons sont peintes à fresque, depuis leur base jusqu'à la corniche. C'est dans cette place qu'ont lieu les courses et com-

bats de taureaux. L'église, sous l'invocation de saint Jacques le majeur, n'a de remarquable que trois chapelles riches en dorures, dont une, dite du Saint-Christ, attire la dévotion par son autel tout en argent; car un autel de cette matière est certainement privilégié pour des Espagnols, dont pas un seul ne serait chrétien, si l'église revenait à son état primitif. Attenant à ce temple est une terrasse d'où l'on jouit de la plus belle perspective; mais les sinistres inscriptions qui y sont gravées en éloignent bientôt, car elles ne sont propres qu'à attrister l'ame.

Nous partîmes à une heure du matin. A quatre lieues on trouve un petit vilain endroit, nommé Los Moralès, où nous laissâmes passer la grande chaleur. L'alcade nous reçut très bien et nous traita encore mieux; il s'était approvisionné de volaille, viande de boucherie, légumes et fruits, et nous donna un des plus copieux dîners qu'on puisse offrir. Je n'oublie pas de dire aussi que son vin était excellent; je retrouvai chez lui les égards et la politesse française; en tout je n'eus qu'à me louer de sa conduite à notre égard, et l'on peut dire que, quoique Espagnol, il n'a pas le caractère de sa nation.

A six heures du soir, il nous fallut quitter cette maison, et après une route fatigante, à travers des marais en partie desséchés, nous arrivâmes à une venta, ou auberge, située à deux cents pas de Los Cantarilla, dont elle porte le nom. Pour entrer dans ce bourg, on passe sur un pont que les Romains ont construit pour traverser les marais que forment les débordements du Guadalquivir. Cette bâtisse est en ciment et cailloux amalgamés, qui forment une pierre factice très dure. A l'extrémité de ce monument, du côté du village, sont deux vieilles portes surmontées de tours fort hautes. Au sommet de l'une d'elles est une cage de fer, renfermant des débris d'une tête humaine. J'appris que c'était celle d'un brigand qui habitait ces masures, où il se réfugiait avec sa proie, et qui fut pendu et traîné sur la claie à Séville. On dit aussi que le pont, du temps des Romains, était orné de colonnes de jaspe vert, qu'on enleva, pour en décorer le maître-autel de Séville.

Nous continuâmes notre route, au travers des marais et des

campagnes moitié en friche et moitié cultivées, sans que le chemin soit tracé, et nous traversâmes un petit bois, à la sortie duquel on se trouve près de Las Cabezas, petite ville bâtie en amphithéâtre sur la pente d'une montagne, et qui se divise en ville haute et en ville basse. Comme on nous dit qu'il n'y avait rien à y voir, je me dispensai d'y entrer, et nous nous reposâmes au bas, depuis cinq heures du matin jusqu'à huit, que nous partîmes pour aller à Lebrixa. Nous rencontrâmes beaucoup de femmes qui venaient de chercher de l'eau, qu'elles portaient dans des cruches, qui sont presque vides quand elles arrivent chez elles, par les fréquentes demandes que leur font les passants de se désaltérer, car l'eau est rare et la chaleur est grande, et ces modernes Samaritaines ne vous refusent jamais: elles sont toutes vêtues d'étoffes, jaunes pour la jupe et le corset, et vertes pour le tablier, *et vice versa.* Il y a toujours une cinquantaine de ces femmes, allant ou venant avec la cruche sur la tête.

Nous arrivâmes à Lebrixa à onze heures. D'anciens murs et des fossés entourent la ville haute et attestent qu'elle fut fortifiée. Dans la ville basse est une place assez vaste où se tient le marché. Les habitants sont gais. Je trouvai plusieurs Français qui me menèrent dans la ville haute, dont les portes sont gardées par la bourgeoisie armée. Notre nuit fut mauvaise, nous la passâmes en plein air, mais nous fûmes dédommagés par les excellents fruits qu'on nous servit avec une profusion qui tenait de la prodigalité.

Notre intention étant d'aller dîner à Xérès qui était éloigné de six lieues, nous quittâmes Lebrixa à quatre heures du matin; notre chemin nous mena dans un pays fertile en tout, et borné à l'horizon par des montagnes et des rochers. La campagne de Xérès est renommée par le bon vin qu'elle produit et qui est connu dans toute l'Europe. C'est près de cette ville que Roderic, dernier roi des Goths, perdit en 712 la fameuse bataille qui entraîna la ruine de sa nation. Tout le terrain est planté de cyprès, d'orangers, de citronniers, d'agavé et de figuiers d'Inde.

Nous entrâmes par une rue fort large qui nous conduisit à

l'hôtel du marquis de Valhermoso où nous logeâmes. Ce seigneur nous reçut très bien et nous traita de même; en attendant le dîner, je fus voir la ville, un valet de chambre nous accompagna.

Xérès est située dans une campagne agréable et fertile surtout en vin que par corruption on appelle vin de Chérès ; elle est à sept lieues de Cadix. La rivière de Guadalette passe auprès. La grande place où aboutissent les principales rues de la ville est ornée de maisons régulières, et c'est dans son enceinte que se tient le marché; toutes les maisons de la noblesse et des riches particuliers sont peintes à fresque du sol à la corniche et ornées de balcons de deux pieds de saillie sur la rue.

L'église principale, sous l'invocation de saint Salvador, est un bel édifice d'un bon style d'architecture ; du côté de la ville basse on y monte par un escalier de vingt degrés. Les riches dorures de cette église en font tout l'ornement ; il y a beaucoup de statues de saints, grandes comme nature, et qui sont aussi dorées.

Nous sortîmes de la ville pour jouir du magnifique spectacle qu'offre la riche campagne qui l'environne. Les orangers, les citronniers et grenadiers y poussent en pleine terre. L'aloès-pitta y vient sans soins : sa touffe s'élève à cinq ou six pieds ; il y en a même qui ont jusqu'à quinze pieds et qui bordent les routes d'une manière agréable. La tige florale a trente à trente-cinq pieds, et forme une immense pyramide de fleurs; les habitants se servent de cette plante pour former des haies qui sont impénétrables; ils font rouir les feuilles, les battent comme le chanvre et en tirent une filasse dont ils font des cordes et des tapis de pied, des rênes pour les chevaux, etc.; ils ont même trouvé le moyen de la filer si fin qu'en plusieurs endroits on en fait de la blonde, principalement en Catalogne. Cette plante est l'*agave americana* du jardin royal de Paris.

Il vient aussi dans ces contrées un gramen que les habitants appellent *esparta;* ils en font des nattes, des cordes, et on compte quarante-cinq manières de l'utiliser ; on a même trouvé le moyen de le filer comme le chanvre et le lin, et d'en faire de la toile aussi fine que celle de Hollande, à la blancheur près. On l'em-

ploie pour la peinture, Charles III a accordé plusieurs priviléges à l'auteur de cette précieuse découverte.

L'opuntia ou figuier d'Inde pousse sans culture jusque dans les fentes des rochers; sa fleur ressemble à la rose pour la forme, et son fruit à nos figues; mais il est moins gros et moins long et est rempli de pepins comme les groseilles à maquereau. Lorsqu'on en a mangé, deux heures après, l'urine est toute rouge, ce qui pourrait inquiéter les personnes qui n'en seraient pas prévenues. Les feuilles sont larges, et épaisses d'un demi-pouce.

Les palmiers s'élèvent à plus de cent pieds et produisent des dattes avec abondance, mais elles sont moins bonnes que celles du Levant; on en vend dans les rues de Xérès comme on vend des cerises dans Paris.

Rentrés au logis, nous fîmes un bon dîner où le vin vieux de Xérès ne nous fut pas épargné, ce qui fit perdre la raison à ceux qui se laissèrent entraîner par sa douceur.

Après le dîner on alla se promener dans le jardin de l'hôtel, qui est orné de belles fontaines jaillissantes et rempli d'arbres et arbustes étrangers que le marquis de Valhermoso y fait cultiver pour son agrément; il y a en outre de tous les arbres fruitiers connus en France et ils y donnent d'excellents fruits; ce jardin est entretenu avec élégance et propreté.

La salle de comédie est construite sans goût et est peu solide, les loges sont en bois et non garnies, et si mal soutenues que si elles étaient remplies de monde, elles pourraient fort bien s'écrouler : on joue très rarement dans cette salle.

L'heure de notre départ approchait; nos mules étaient attelées; nous prîmes congé des personnes qui nous avaient si bien traitées, et nous fîmes route dans une plaine de sable où nos voitures pouvaient à peine avancer. Nous nous trouvâmes à la cime d'une montagne où se trouvait une venta, où nos muletiers se désaltérèrent. La descente de la côte est si mauvaise par les pierres qui sont dans le chemin, et qu'un peu d'entretien ferait disparaître, qu'il nous fallut descendre de voiture pour éviter les cahotements et les secousses qu'elles éprouvaient en courant risque de se briser. Arrivé au pied de la montagne, on trouve

un petit bois d'oliviers, d'environ une demi-lieue, au sortir duquel on aperçoit la ville de Sainte-Marie, qui est à peu de distance. A cent pas de la route, à droite, est une forêt d'orangers, citronniers et cédrats, défendue par une haie d'aloès; le parfum qu'exhalent les fleurs de ces arbres, joint à la fraîcheur de la rivière, arrête le voyageur, qui quitte ce lieu à regret.

Une rue large, qui nous conduisit à la Croix-de-Malte, où nous logeâmes et fûmes bien traités et couchés, chose rare en Espagne, nous annonça que nous étions dans la ville, et, comme il faisait encore jour, j'en profitai pour la parcourir. La promenade publique, appelée l'Ancelada, est formée de plusieurs rangées d'arbres très hauts et bien touffus, parmi lesquels sont plusieurs orangers d'une énorme grosseur. Elle est pavée de longues et larges pierres qui ont l'agrément d'en bannir la crotte et la poussière. On y a construit plusieurs belles fontaines et un mur à hauteur d'appui, pour empêcher les animaux d'y entrer. Cette place sert d'entrée à une église qui n'a rien de remarquable.

La ville est grande, les rues sont larges, les maisons belles et bien bâties, plusieurs sont ornées de fresques sur leurs façades et garnies de grands balcons de bois ou de fer. Les femmes sont généralement jolies et luxurieuses; celles qui sont mariées, jalouses du libertinage des filles, se prostituent facilement et pour peu d'argent. Les maladies vénériennes sont communes, dangereuses et difficiles à guérir. Les Espagnols les appellent le mal français; tout le monde sait cependant que ce sont eux qui ont apporté ce mal lorsqu'ils firent la découverte de l'Amérique. C'est cette ville qui fournit l'eau potable à Cadix, dont les eaux saumâtres ne peuvent se boire. La provision s'en fait en bariques; et, lorsque le vent du nord rend le passage désagréable, ce qui arrive quelquefois, quoique le trajet ne soit que de deux lieues, Cadix est privée de cet élement si nécessaire à la vie.

Le port de Sainte-Marie est situé vis-à-vis Cadix, dont on voit le môle très distinctement ainsi que la baie. Quoique le passage soit court, il périt souvent des bateaux en passant la barre qui est vis-à-vis Sainte-Catherine. Cette barre sépare la mer d'avec la Guadelette, et c'est la révolution des deux eaux qui forme ce

banc de sable si dangereux. Le port est construit en bois; c'est une terrasse de près de deux cents pieds carrés, environnée d'une balustrade et de siéges de bois, et appuyée sur une levée qui avance sur la rivière; trois larges escaliers descendent en bas pour faciliter l'embarquement. Les voyageurs sont fouillés impitoyablement, et cette vexation se renouvelle trois fois pendant la traversée jusqu'à Cadix; il est vrai qu'avec un peu d'argent on peut s'affranchir de cette tyrannie, car les gens qui font ce vil métier ont l'ame si basse et si intéressée, qu'en les allèchant tant soit peu, on pourrait passer, en objets prohibés, tout ce qu'on voudrait. Grâce au nom de celui à qui nous appartenions, nous fûmes exempts de cette espèce de viol.

En attendant l'heure du départ, je fus accosté par un Français qui était cousin de l'intendant de M. le duc de Villequier. L'état misérable de cet homme, qui était tanneur et sans ouvrage, me fit pitié; je lui donnai six francs qui parurent lui faire bien plaisir.

Nous nous embarquâmes à huit heures du matin, et avant que de passer la barre, vis-à-vis le fort de Sainte-Catherine, nos matelots firent une prière aux ames du purgatoire, pour qu'elles intercédassent pour nous, afin qu'aucun accident ne nous arrivât, comme si ces ames n'avaient assez à faire de prier pour elles, pour être plus tôt délivrées du grand creuset épuratoire où on les tient. La prière achevée, on fit la quête au profit de ces ames. De fait, la quête et la prière furent exaucées, et nous passâmes sans péril; nous sentîmes seulement un petit soulèvement qui, à marée basse, aurait pu nous laisser engravés.

A environ une demi-lieue, sur le bord de la mer, nous aperçûmes Rota, célèbre par son vin délicieux, dont la couleur foncée est due au terrain qui est veiné de blanc, de rouge et de bleu.

A dix heures, nous entrâmes dans la baie de Cadix, où nous débarquâmes; on voulut fouiller nos équipages; mais, au nom de monseigneur, les commis abandonnèrent leur projet de visite et s'éloignèrent, et nous entrâmes dans la ville quantité de marchandises prohibées. Nous fûmes loger à la Croix-de-Malte, excellente auberge où nous fûmes bien traités.

Après avoir déchargé nos voitures et mis nos affaires en ordre, nous parcourûmes la ville tant par curiosité que par intérêt. Nous trouvâmes beaucoup de Français, un, entre autres, qui me fit faire la connaissance du maître-d'hôtel de M. Lecoutteux, banquier français, à qui je vendis mon tabac quatorze francs la livre. Nos autres marchandises n'étant pas aussi embarrassantes, nous ne nous pressâmes pas de les vendre; mais, en les visitant, quelle fut notre surprise en nous apercevant qu'on nous avait soustrait une montre de vingt louis! Le fripon fut découvert; mais, comme nous n'avions pas assez de preuves, nous gardâmes le silence. Nos bijoux plaisaient à bien du monde; mais leur grand prix éloignait les acheteurs, ce qui nous décida à les garder jusqu'au camp.

Nous terminâmes la journée en visitant les cafés, les maisons de plaisir et autres lieux de divertissement. Le lendemain, nous visitâmes les églises, les promenades, le port, les maisons, et en général tout ce qui pouvait piquer la curiosité.

Cadix est une grande et belle ville avec un bon port, où les vaisseaux marchands abordent de toutes parts. Il y a deux forteresses. Il y a peu de villes plus commerçantes. C'est de Cadix que part la flotte qui va aux Indes, et elle y aborde à son retour. La cathédrale est bâtie en marbre, et l'évêque est suffragant de Séville. Cette ville a été bâtie par les Phéniciens; on y compte plus de soixante mille habitants; toutes les nations européennes y ont des maisons de commerce. La campagne est stérile dans ses environs. Cette ville est bâtie dans une petite île, et ressemble beaucoup à Saint-Malo, quant à sa position. Sa forme est carrée. Elle est élevée de quarante pieds au-dessus du niveau de la mer. Les murs qui en forment l'enceinte sont posés sur le rocher. Au-dessus sont les remparts, qui servent en partie de promenade le soir. Elle est défendue, du côté de terre, par deux bastions, et, au nord, par des rochers et des bancs de sable. Une langue de terre, qui avance dans la mer et qu'on nomme le fort Saint-Sébastien, au couchant, défend l'entrée du golfe. Le fort Saint-Philippe, à l'orient, protége l'entrée du port. Deux pointes de terre formées par la nature,

nommées les Puntales, forment une baie qui a deux lieues de large et trois lieues de long ; on a construit un fort sur chacune de ces langues. Toutes ces précautions tiennent cette ville dans la plus grande sécurité. M. Oreilli, gouverneur de l'Andalousie, a su fertiliser les bords de la mer sur la levée au midi et au nord, et il y vient de beaux fruits et de bons légumes qu'on vend à son profit dans Cadix, qui était privée de cette douceur avant cette tentative. On prétend que ce terrain lui rapporte plus de trois cent mille livres par an. La route des Salines traverse ces potagers.

M. Oreilli est un homme d'esprit ; il est sévère et juste, et jouit de la plus grande considération. Sa conduite fut d'abord tyrannique, mais il en changea et fit le bien des habitants et le sien.

Les rues de Cadix sont longues et étroites ; quelques-unes sont fort larges et pavées de grandes pierres plates, d'autres sont pavées comme celles de Paris, avec un ruisseau couvert au milieu, qui porte toutes les immondices à la mer ; mais, comme la pente n'est pas assez grande, souvent les eaux y croupissent, et il s'en exhale une odeur fétide. Chaque maison a une cour pavée en marbre bleu et blanc ; le haut de cette cour est fermé par une toile sur laquelle, dans les grandes chaleurs, on jette de l'eau de puits pour répandre la fraîcheur et la nettoyer. Chaque étage de la maison a une galerie qui donne sur cette cour, et où les habitants viennent prendre le frais. Ces galeries sont soutenues par des colonnes de bois, de pierre et même de marbre, chez les particuliers opulents. L'intérieur des habitations est très propre, et la cour est lavée tous les jours. L'ameublement des appartements est simple ; la tenture est une pièce d'étoffe, qui n'est attachée au plus qu'à cinq pieds de hauteur ; le reste du mur est garni de tableaux et de beaucoup de petits miroirs.

L'eau potable, comme je l'ai dit, vient de Sainte-Marie : on la conserve précieusement dans d'énormes urnes d'argile qui sont placées dans les cours ; mais elles sont d'une fabrication vicieuse qui tient peut-être à la manière dont l'ouvrier corroie la terre, et qui laisse échapper le fluide par ses pores. J'ai vu

de ces vases qui contenaient huit muids et même dix. Dans quelques maisons, il y a des citernes qu'on a soin de tenir bien fermées.

Les danses commencèrent avec la nuit; elles sont de la plus grande gaieté. Les femmes sont très séduisantes; elles prennent les attitudes les plus voluptueuses, et elles les varient à l'infini. Sachant que nous étions de la suite du prince, quelques-unes se permirent des libertés qui nous furent très agréables. Leur légéreté est extrême, et elles ont l'ouïe très délicate; aussi aiment-elles passionnément la musique et la danse.

Rentrés à notre auberge, nous trouvâmes un bon souper et d'excellent vin. Le consul de France nous avait invités, mais nous rentrâmes trop tard. Le mauvais état des casseroles fut fatal à dix d'entre nous; ils eurent des convulsions affreuses, qui ne cessèrent qu'après avoir pris des vomitifs.

Le lendemain, nous fûmes voir la cathédrale, commencée depuis soixante-dix ans, et dont les travaux sont poussés assez lentement : la bâtisse est en marbre, mais le travail est lourd, et je doute que l'architecte en fasse la plus belle église d'Espagne, comme il s'en était flatté. Le roi a établi, pour la construction de cet édifice, un droit sur tous les navires qui arrivent des Indes. C'est sûrement pour le percevoir plus long-temps qu'on y travaille avec si peu d'activité.

Nous passâmes par la calle Ancha ou rue Large, et par la calle Nueva ou rue Neuve. Ces deux belles rues sont bordées de boutiques où sont étalées les plus riches marchandises. J'étais adressé à un Français, nommé Laurençon, avec lequel je fis marché pour du chocolat, du vin de Rota et quelques livres de vanille : il nous traita en compatriotes, et je répondis à ses honnêtetés en lui donnant quelques livres de tabac qui parurent lui faire plaisir. Nous ne le quittâmes qu'après avoir déjeuné chez lui.

Nous fûmes aux Récollets, dont la vaste enceinte renferme une superbe église ayant entrée sur l'ancienne place de la Croix-Verte. Ces frocards doivent leurs richesses à un négociant français qui forma une société avec la Vierge, à laquelle il avança

la mise de fonds. Ils gagnèrent ensemble quatorze mille ducats, dont sept mille formant la part de la Vierge et qu'il porta à ces pena llons, leur abandonnant en outre la sienne pour jouir de l'immense avantage d'être enterré dans leur église, ce que la charité de ces bons moines les porta à ne point refuser, de manière qu'ils eurent tout le profit de l'entreprise sans avoir couru aucun risque.

Cette église très belle manque de jour; elle est entourée d'un beau cloître sur les murs duquel sont tracées des inscriptions fulminantes contre la pauvre humanité; c'est un calcul de porte-froc afin de dégoûter des biens de ce monde et de se faire assigner des donations.

L'intérieur de ce temple est rempli de dorures, de lampes d'argent et de vermeil, et de saints de même métal de la proportion de nature. On entretient toujours une quantité de lumières qui rendent ce lieu un peu triste. Il y a un Christ miraculeux devant lequel sont toujours prosternés beaucoup de pêcheurs.

Saint-Antoine est une autre église magnifique et d'une grande richesse. Un miracle la rendit célèbre. Les crédules rapportent que, pendant la peste de 1648, le saint quitta plusieurs fois sa niche, qui était dans l'ancienne église, et parcourut la ville pour guérir les pestiférés, ce qui le mit en telle réputation chez les habitants, qu'il lui firent bâtir l'église qui existe aujourd'hui et où on le transporta. Depuis, cette église a été érigée en paroisse.

Il y a de tous les ordres monastiques, mâles et femelles, dans cette ville; ils ont tous de belles églises et sont propriétaires de beaux bâtiments.

Une terrasse, élevée de trente pieds au-dessus du pavé, borde le port et sert de promenade au nord; on y jouit de la plus belle vue. Elle masque plusieurs belles maisons de la ville, notamment celle du consul français.

Les plus beaux édifices sont la Douane, l'hôpital des Enfants-Trouvés, celui des Pauvres, plusieurs maisons ou palais occupés par des banquiers et des négociants étrangers.

Plusieurs Maures se promenaient sur la terrasse. Leur cos-

tume, leur belle figure, la noblesse de leur tenue, excitèrent ma curiosité; j'appris qu'ils étaient prisonniers et avaient la ville pour prison jusqu'à ce qu'il plaise au roi d'en ordonner autrement. Ce sont des personnages de distinction; leur suite est renfermée dans les prisons des forts.

Les Espagnols craignent beaucoup les Maures; leur nom seul les fait trembler et leur rappelle qu'ils étaient autrefois maîtres des Espagnes. Il existe toujours une petite guerre entre ces deux nations, qui coûte beaucoup à l'État et qui ne sert à rien. Tous les ans, à la même époque, il sort une flottille du port de Carthagène pour donner la chasse aux Barbaresques; mais, comme cet armement a toujours lieu dans la même saison, il est facile aux Maures de l'éviter; ce qu'ils font en rentrant dans leurs ports au moment où les Espagnols sortent du leur. Cette expédition n'est qu'une promenade inutile.

La terrasse du port est la promenade où se rassemblent le soir les fainéants et les femmes publiques. Ces créatures ont une tournure et une mise qui plaît et invite à visiter leurs charmes qu'elles ont grand soin de ne laisser apercevoir qu'en détail, pour leur donner plus de prix. Leur pied mignon, une jambe bien tournée, des bras et des mains dignes de servir de modèles, une gorge ronde et blanche comme l'albâtre, une figure angélique, donnent à ces créatures des airs qui ne sont point ceux de leur état; on les prendrait pour des nonnes ou des vierges, tant elles sont fraîches et jolies; joignez à cela un ton modeste, un rosaire et un grand chapelet orné de croix, de joyaux et de rubans, suivant le goût et les moyens de la déesse, et vous ne croirez jamais qu'elles exercent le culte de Vénus.

Le lendemain, je retournai chez M. Laurençon, qui me proposa de me mener au spectacle, ce que je refusai en lui avouant que je n'entendais point l'espagnol ni l'italien; car, sur les deux théâtres de cette ville, on joue des pièces italiennes et espagnoles. Il me montra une affiche du théâtre de Séville un jour que l'on représentait *le Légataire universel;* je le priai de me la traduire vu son style original, ce qu'il fit avec beaucoup de complaisance. Je la rapporte ici, car c'est une pièce curieuse :

« A l'impératrice du ciel, mère du Verbe éternel, nord de « toute l'Espagne, consolation, fidèle sentinelle et rempart de « tous les Espagnols, la très sainte Marie; c'est à son profit et « pour l'augmentation de son culte que les comédiens de cette « ville joueront une très plaisante comédie intitulée : *Le Léga-* « *taire*, du même auteur que *la Marguerite*, nommé don Carlos « Gordoni. Le célèbre Romain dansera le fandango, et la salle « sera éclairée. »

Qu'on juge après cela combien l'erreur est grande chez ce pauvre peuple. Dans la plus grande partie de ce vaste royaume, les hommes et les femmes sont toujours munis d'un rosaire, même en faisant l'amour. Les comédiens, sur le théâtre, le portent sur la peau ; si on enchaîne le diable, c'est avec le rosaire, et alors Satan doit faire des hurlements épouvantables. Les prêtres ont tellement su gagner les cœurs, que le jeune homme comme le vieillard croit que l'aspersion de l'eau bénite sur un sépulcre, en y joignant de l'argent, pour l'église s'entend, éteint les flammes du purgatoire qui épurent l'ame du mort.

Les ames des morts sont l'objet d'une vénération particulière, et les moines et les prêtres font trafic de leur délivrance ; ils prétendent savoir le jour où elles doivent sortir du creuset épuratoire, et, pour attirer à eux l'argent des crédules et des sots, ils ont la hardiesse, à certains jours, d'afficher à la porte de leurs églises : *Hoy se saca anima* (aujourd'hui l'on retire une ame). Cette impudence ferait croire que les Tartufes sont en correspondance avec Dieu, et que la Divinité fait commerce de la liberté des ames comme les Arabes font des chrétiens. Une telle conduite pour accréditer l'erreur fait gémir tout homme sensé.

La veille du jour des Morts est favorable à ces sangsues. Dans les villes et villages, la place principale est garnie de bancs et de chaises où le public se rassemble pour mettre à l'enchère ce que la société des ames a pu rassembler dans une grande quête qu'elle fait pendant les quinze jours qui ont précédé, soit bétail, gibier, volaille, denrées de toute espèce. Tout est apporté et

vendu, et l'argent qui en provient est consacré à faire dire des messes. C'est là qu'on trouve l'occasion de plaire aux prêtres en achetant six francs ce qui vaut douze sous.

On va à la chasse, à la pêche; on donne des bals, des spectacles au profit des ames du purgatoire; enfin, on ne néglige rien pour assurer leur repos et hâter leur délivrance. Le jour de la Toussaint, chacun porte un cierge sur la tombe de son parent; car ce jour les ames font une procession, et, comme il n'y a pas de ciriers dans l'autre monde, l'ame y assisterait les bras croisés sans la prévoyance des vivants; et, bien qu'il n'y ait point de sa faute, Dieu serait courroucé contre elle, à ce que les prêtres disent; mais le fait est que ces cierges retournent à l'église, qui s'arrange de manière à ce que cette moisson soit abondante. Il y a des imbéciles qui portent la dévotion jusqu'à orner leur lit et l'entourer de cierges pour recevoir une ame lorsque la procession sera finie, et la faire reposer du long trajet qu'elle aura fait.

Lorsqu'on porte le viatique aux malades, il est toujours accompagné de musique, et si le prêtre rencontre une voiture sur son passage, la personne qui est dedans l'offre à Dieu, qui ne manque jamais de l'accepter par l'organe de son ministre, et elle suit à pied. A Madrid, ils ont un autre usage : le porte-dieu est enveloppé d'un manteau et tient le viatique dans un sac, qu'il porte sous le bras, et, dans cet appareil peu digne de l'objet sacré, il arrive chez le moribond. Les cris du ministre et le son des instruments annoncent son agonie, et on se hâte de le couvrir de l'habit de moine que sa dévotion lui a fait choisir, et qu'on lui a vendu bien cher. Les hommes et les femmes se font enterrer enveloppés de cette guenille, et prétendent que c'est un passeport pour aller au ciel, Dieu recevant d'emblée et sans examen ceux qui en sont revêtus.

Cet aveugle respect qu'on a pour les prêtres les déshonore aux yeux de tout etre pensant. On voit chez les évêques, leurs pages, leur intendant, leur maître d'hôtel, tous revêtus de la soutane. Le luxe qui règne dans ces maisons prouve que ces gens-là, au lieu de faire vœu de pauvreté, de charité et d'a-

mour des pauvres, comme l'a prescrit leur divin maître, ont fait vœu de libertinage, d'arrogance et de magnificence.

Un prêtre est un objet de si grande vénération, que la justice civile n'ose pas informer contre lui, tel crime qu'il ait pu commettre. En 1769, un carme déchaux andalousien, éperduement amoureux d'une de ses jeunes pénitentes dont il n'avait éprouvé que des refus, projeta de s'en venger. Cette jeune fille se maria; le moine devint furieux quand il apprit qu'un autre allait posséder le cœur de celle qui était l'objet de ses désirs; mais il se contint un moment, et engagea froidement cette jeune femme à se confesser, ce qu'elle fit; elle entendit sa messe et communia de son exécrable main. Après la communion, elle resta quelque temps en prière, et fut pour sortir de l'église. Le monstre l'attendait à la porte, et, sitôt qu'elle parut, il la frappa de trois coups de poignard. Aux cris de sa mère et des assistants, le scélérat fut arrêté; mais le roi, apprenant l'état de ce criminel et voulant lui donner le temps de se repentir, se contenta de le condamner à aller vivre comme galérien à Porto-Rico, une des îles de l'Amérique septentrionale.

Un chanoine de la cathédrale de Séville, très recherché dans sa mise et surtout dans sa chaussure, ne pouvait trouver de cordonnier dont les souliers fussent faits à son goût. Le malheureux ***, à qui il s'adressa, ne l'ayant pas contenté, l'homme de Dieu entra dans une telle colère que, s'étant saisi d'un des outils de l'ouvrier, il lui en donna tant de coups sur la tête que ce pauvre diable, qui n'osait pas se défendre et jeter le prêtre par la croisée, tomba mort aux pieds de son bourreau, et laissa une veuve avec cinq enfants, dont l'aîné était âgé de quatorze ans. Cette mère infortunée porta ses plaintes au chapitre, et l'assassin fut condamné à passer une année sans entrer au chœur. Le fils de la victime, grandissant avec l'âge et languissant dans la misère, étant le seul soutien de sa mère et de ses frères et sœurs, était assis, un jour de Fête-Dieu, à la porte de l'église pour voir la procession. Lorsqu'elle sortit, il aperçut, parmi les prêtres, le meurtrier de son père. A cet aspect, l'amour filial, la fureur, le désespoir, s'emparèrent de ce jeune

homme : il se jeta sur l'hypocrite, et le tua de plusieurs coups de couteau. Il fut arrêté, convaincu d'avoir porté une main profane sur la personne sacrée d'un ministre de l'Église, et condamné à être écartelé vif. Le roi se trouvait alors à Séville. Des personnes portèrent des nouvelles de ce jugement à Sa Majesté, qui annula la procédure, ordonna un sursis à l'exécution du jugement, et, après s'être fait instruire exactement des faits, fit paraître le coupable, lui demanda sa profession, et le condamna à ne point faire de souliers pendant un an. Cet arrêt, digne de Salomon, fut reçu aux acclamations du peuple.

Il est d'usage, dans presque toute l'Espagne, lorsque l'on entre dans un appartement avec de la lumière, de dire : Loué soit le très Saint-Sacrement de l'autel ! S'il s'y trouve quelqu'un, il répond : Pour toujours. Le salut de visite est : Dieu vous garde. Quand on se retire, celui que vous quittez dit : Allez avec Dieu, avec la Vierge. Lorsque l'on entre dans un lieu où plusieurs personnes sont assemblées, les premières paroles sont : *Deo gratias, ave Maria*, auxquelles l'assemblée répond : Conçue sans péché. Lorsqu'on éternue, on dit : Jésus, et l'on répond : Jésus ; et toutes ces simagrées sont accompagnées de signes de croix.

La semaine sainte est un temps de dissipation pour les Espagnols, par les mascarades qu'on y représente. Les amoureux, les dévots, les hypocrites, y jouent chacun leur rôle. Il y a quelques années que le gouvernement a fait cesser des processions, où l'on commettait toutes sortes d'extravagances. Les dévots y allaient masqués et nus jusqu'à la ceinture, armés de disciplines dont ils se frappaient à faire ruisseler leur sang ; d'autres, représentant les apôtres, étaient affublés de grandes perruques de filasse, ayant derrière la tête un petit miroir pour indiquer qu'ils savaient l'avenir, et tenant de gros livres ; d'autres, sous des figures hideuses, représentaient les Juifs, qui ont crucifié Jésus-Christ. On y retraçait, sous les tableaux les plus ridicules, les mystères les plus sacrés de la religion.

En 1777, le roi trouva mauvais qu'on se masquât, qu'on se couettât, qu'on dansât et qu'on allât les bras en croix. Sous des

peines sévères, il défendit toutes ces pieuses bêtises au grand mécontentement des idiots, qui croyaient que ces pitoyables farces étaient agréables à Dieu. Depuis, elles ont beaucoup diminué; cependant, dans plusieurs villes, il en existe encore d'un autre genre. On voit des personnages qu'on appelle Nazarenos, ou les Nazaréens : ils sont vêtus comme nos pénitents de Provence et de Languedoc; la différence est qu'à leur habit ils ont une queue traînante de quarante pieds de longueur au moins; plus elle a d'étendue, et plus leur ferveur est grande, de manière que sept à huit de ces nigauds tiennent la longueur d'une rue. On porte à cette procession la figure de Jésus-Christ, représenté dans les diverses circonstances de sa passion : on le voit à la colonne, suant sang et eau, couronné d'épines, portant sa croix, et enfin sur la croix. Il est grand comme nature, ayant de longs cheveux noirs; dix Nazarenos le portent, et il est précédé de plusieurs encensoirs. Les hélas! hélas! hélas! les cris lamentables des spectateurs, l'encens qui fume, la peine et les sueurs des porteurs, les figures portées, tout contribue à rendre bien triste cette ridicule cérémonie. Les femmes, parées de leurs plus beaux atours et recouvertes d'une gaze claire qui laisse apercevoir leurs charmes et leur taille élégante, ornent les balcons des croisées des maisons des rues où passe le cortége.

La semaine de Pâques, on commet mille sacriléges, résultats de l'habitude que les curés ont prise d'exiger des billets de confession et même des billets de communion. Les prêtres ont une maxime aussi cruelle qu'absurde : ils prétendent que, de force ou de gré, il faut que l'homme fasse son devoir et qu'ensuite la persuasion arrive; dans cette semaine, le curé, un registre sous le bras, rend visite à ses paroissiens et prend les noms de tous. Il revient après la quinzaine et exige que chaque individu lui exhibe ses billets de confession et de communion. Quel sacrilége trafic ne se fait-il pas de ces deux objets! Les filles de joie communient pour ne pas attirer la censure de l'église sur elles, et des prêtres indignes leur donnent ces billets pour prix de leurs faveurs; car cette canaille se sert de cette monnaie pour se pro-

curer bien des choses. Si lors de la visite du curé vous ne pouvez lui représenter ces attestations, vous devenez un objet de mépris, et les tracasseries qui en sont la suite vous font payer bien cher votre timidité de conscience : on affiche votre nom dans les carrefours et aux portes des églises, et on vous punit corporellement si vous n'approchez pas de la sainte table dans le délai que l'on vous assigne, au risque de faire une communion indigne. C'est ainsi que les porte-froc et les calotins perdent les ames, en faisant mine de vouloir les sauver; mais la vérité est qu'ils n'en agissent ainsi que pour perpétuer leur puissance. Les gens instruits gémissent sur ces actes d'ignorance et d'hypocrisie, mais n'osent rien dire ; car l'inquisition est là pour griller celui qui n'approuverait pas toutes ces sottises. Grand Dieu ! ce sont vos ministres qui tiennent une conduite si lâche et s'érigent en persécuteurs ! Qu'est devenue cette douce morale de la religion chrétienne quand ces prêtres impies ne distillent que le fiel sur les plaies de l'ame? Notre divin maître ne connaissait ni moines, ni moinesses, et l'infernale inquisition, en brûlant des victimes, ne gagne pas les ames dont elle persécute les corps. En voilà assez sur ces êtres fangeux ; laissons-les dans la boue où ils se vautrent par leurs procédés, et plaignons la religion d'être ainsi prêchée par des hommes immondes dont les actions sont des exemples dangereux.

Revenus à notre hôtel, nos compagnons nous apprirent que monseigneur le comte d'Artois, qui devait passer par cette ville où on lui préparait des fêtes, avait remis à son retour pour honorer Cadix de sa présence, d'après les dépêches qu'il avait reçues de M. le duc de Crillon qui l'invitait à prendre la route la plus courte pour arriver promptement au camp.

Nos équipages étant prêts, nous partîmes à quatre heures et suivîmes la route qui conduit au fort Saint-Philippe : à la sortie du fort, la route conduit à travers des salines considérables jusqu'à une petite ville nommée Siglana ; c'est là que demeurent les personnes qui ne peuvent trouver de logements à Cadix ; elle est formée d'une seule rue large et longue, et les maisons sont fort belles.

Notre route continua à travers des sables et des montagnes; à deux heures de chemin de Siglana, nous vîmes à notre gauche Puerto-Réal et un peu plus loin la Corogne, riche et forte ville maritime, dans une petite presqu'île, avec un port fort bien défendu par deux châteaux. C'est là que l'on construit les vaisseaux pour la marine royale.

A minuit, nous arrivâmes au pied d'une montagne sur laquelle est assise Sidonia (Medina Sidonia), ville ancienne et considérable : du temps des Maures ses fortifications la rendaient redoutable; mais aujourd'hui elles sont ruinées et sa position seule la fait remarquer. On y respire un air très pur, ce qui a engagé le gouvernement à y établir une école de médecine et un hôpital pour les vénériens qu'on y guérit radicalement. Lors du traitement on force les malades à prendre beaucoup d'exercice dans la montagne et les bois, ce qui joint à la grande chaleur du pays leur procure des transpirations qui leur sont très salutaires et les conduisent à une parfaite guérison.

Nous passâmes la nuit dans une baraque de bûcheron, où nos provisions nous servirent, car il n'y avait pas de quoi boire et manger, ni de quoi se reposer. Nous étions à huit lieues de Cadix et la route était peu fréquentée, sinon par des voleurs; ce qui avait engagé le gouverneur de Cadix à nous faire précéder de douze cavaliers pour éclairer le pays ; ils nous attendaient à notre triste gîte et nous partageâmes nos vivres avec eux.

A trois heures du matin nous réveillâmes nos muletiers pour partir; mais ils s'y refusèrent, alléguant que leurs mules n'étaient pas assez reposées : nos menaces ne pouvant les décider, j'eus recours au commandant de notre escorte qui les y détermina promptement en leur faisant administrer à chacun six coups de plat de sabre qu'ils reçurent de la meilleure grâce et sans murmurer. Ces hommes sont d'une insolence et d'une platitude extrêmes ; ils craignent beaucoup l'arme blanche : ils ont cependant un sabre au côté, mais jamais il ne leur arrive de s'en servir.

Cette punition produisit le meilleur effet; en un clin d'œil tout fut prêt pour notre départ, qui eut lieu à quatre heures

du matin. Le soleil était ardent et le chemin détestable. Il faut voyager dans ce pays pour être convaincu des désagréments qu'on éprouve à travers les montagnes et les plaines de sable brûlant qu'on rencontre à chaque instant.

A onze heures, nous fîmes halte dans un petit hameau nommé l'Ermitage : ce lieu est très agréable par sa position au centre d'un petit coteau qu'il nous fallut descendre pour y arriver. Nous nous arrêtâmes d'abord au bord d'une fontaine dont la simple nature fait tout l'ornement. Une eau douce et légère sort en bouillonnant et circule en ruisseau jusqu'à un moulin qui sert à percer des meules de grès. A cet endroit, on a réuni deux autres ruisseaux à celui dont je viens de parler, et ils tombent de plus de cinquante pieds de hauteur dans les augets des aubes du moulin, pour le mettre en mouvement. Je reviens à ma jolie fontaine; elle est ombragée par un énorme figuier sous lequel nous prîmes notre repas et dont les figues servirent à notre dessert. Nous séjournâmes quelques moments pour jouir de la délicieuse fraîcheur que cette onde pure répand dans ce lieu champêtre, et nous ne le quittâmes qu'à regret.

En continuant la route sur la pente du coteau, on trouve un jardin entouré d'une haie vive; c'est le paradis terrestre ou le jardin des Hespérides. S'il y manque le dragon qui gardait ce dernier, on y trouve ses pommes d'or, car les orangers, les citronniers, les grenadiers, se courbent sous le poids de leurs fruits, et la vigne s'y promène en longues guirlandes qui lient ces arbres pour n'en faire qu'une famille. En quittant le moulin, le ruisseau vient former mille détours dans cet endroit silencieux et n'en sort qu'après avoir répandu la vie sur les pelouses de marjolaine et de serpolet dont la terre est tapissée; des buissons de myrte et de romarin sont épars çà et là pour parfumer l'air de leur odeur agréable. Nous prîmes tant de plaisir dans ce nouvel Eden, que nous y serions, je crois, restés si nos muletiers, cette fois, ne nous avaient avertis qu'il fallait partir; il était deux heures.

Toujours de mauvais chemins et des montagnes à traverser, et cela pendant plus de quatre lieues : enfin, à sept heures, nous

entrâmes dans un pays de plaine fertile en blé et en orge, et nous descendîmes à une grande ferme nommée Los Labentas, où nous couchâmes sur de la paille hachée dans le champ voisin. Quelques-uns de nos camarades furent incommodés pour avoir mangé des œufs cuits à l'huile. Les nuits étant très fraîches, quoique le jour soit très chaud, notre coucher à la belle étoile nous occasionna des rhumes assez fâcheux.

(*La fin au prochain numéro.*)

MÉLANGES.

LETTRE DE LOUIS D'ORLÉANS, PROCUREUR-GÉNÉRAL DE LA LIGUE (1).

A M. de Bellièvre, chancelier.

De la Conciergerie du Palais, ce 18 avril 1603.

Monseigneur,

Trois choses m'ont fait acheminer par deçà avec toute assurance : la première, la clémence du Roi ; la seconde, le seing de sa main ; et la troisième, le grand scel de France apposé en mes lettres. J'ajouterai pour la quatrième votre autorité et la foi publique dont vous êtes le gardien. Les étrangers n'ont pas failli de me démovoir de cette assurance ; mais ils n'y ont de rien profité, et combien que les choses advenues semblent avoir aucunement préjudicié à ces trois, si est-ce que je suis arrêté sur ces ancres, et ne puis démordre rien de ce que je tiens ferme en cet endroit. La clémence du Roi m'a été témoignée et confirmée par sa valeur, car il n'y a rien de plus clément qu'un cœur magnanime. Le seing de sa main, et de sa main royale, m'a donné grande certitude, et le scel de la France où le Roi se représente en habit pacifique m'a promis une paix, et une douceur à laquelle je m'attends encore.

Je suis un homme de néant, mais les princes étrangers, en-

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits, supplément français, n° 302.

la mine des Turcs que leurs affaires vont mal avec l'empereur, car ils ne sont pas si insolents que de coutume. Tous les jours le grand-visir envoie courrier sur courrier au Grand-Seigneur, qui est à Andrinople, pour avoir des troupes, et voudrait qu'il vînt lui-même à Belgrade, afin de tenir en bride les soldats qui, tous les jours, se débandent. On doute fort s'il se pourra résoudre à ce voyage, car il n'a point d'argent, et, dans Constantinople et plusieurs autres villes de son empire, on use de grande tyrannie envers le peuple, aussi bien envers les Turcs que les chrétiens; mais, pour tout cela, on n'en trouve guère. Néanmoins, s'il faut qu'il mène une armée à Belgrade, il faut qu'il trouve neuf à dix millions devant que de sortir d'Andrinople; car c'est la coutume que, quand le Grand-Seigneur sort d'une ville où il y a un siége impérial pour aller dans une ville où il n'y en a point, il doit payer, devant que de partir, à chaque cavalier cinq mille aspres, qui font cinquante piastres, et à chaque fantassin trois mille, qui font trente piastres, et, pour son honneur, il ne peut aller trouver son grand-visir, qu'il n'ait pour le moins soixante-dix à quatre-vingt mille hommes; c'est pourquoi, depuis quelque temps, les grands seigneurs, quand ils sortent de Constantinople, ne vont qu'à Andrinople, à Burse, Manassée ou Smyrne, où il y a un sérail, qui est la marque du siége impérial. Tous les gens de guerre avaient ordre, sous peine de la vie, de se trouver pour le 15 d'avril au rendez-vous; mais la plus grande partie s'en sont fuis aux montagnes, et ne veulent point s'y trouver, ce qui a tellement irrité le Grand-Seigneur, qu'il a envoyé plusieurs commissaires d'un côté et d'autre, et autant qu'ils en peuvent attrapper ils les font mourir; c'est ce qui fait qu'à présent on voit peu de canaille dans les villes.

Nous avons nouvelles toutes récentes de Perse, que les Usbecqs, ayant depuis long-temps fort incommodé le roi de Perse, en lui enlevant souvent son peuple, il s'est résolu d'y aller en personne; mais ce qui a beaucoup contribué à lui faire entreprendre ce voyage, ç'a été que les mollas de la cour, qui sont les astrologues, avaient prédit qu'il arriverait bientôt une grande

mortalité en Ispahan ; mais, par la grâce de Dieu, le temps est passé sans que l'on s'en soit aperçu. — Des Indes, la caravane qui est venue depuis peu nous apprend que le grand Mogol, qui est ce Darius, tient toujours son père en prison, et pour vivre en repos ne s'est pas contenté de faire couper la tête à tous ses frères, il a aussi fait mourir sa sœur, qui était le Dieu du père, car c'était sa fille et sa femme, à ce qu'on dit : il est vrai que, du temps qu'il régnait, elle commandait tout.

Il n'y a qu'une heure qu'un vaisseau venant de Sicile a touché dans l'île de Milo, où il a vu l'armée vénitienne, composée de six galéasses et vingt-cinq galères, dans le port où elle attend son général avec un renfort. Tous leurs soldats sont Français, Savoyards et Allemands ; mais eux et leurs chiourmes sont fort mal nourris. Le biscuit est si noir qu'il paraît de la terre ; cela fait que tous ces pauvres gens semblent des déterrés.

Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

J. TAVERNIER.

Monseigneur, depuis ma lettre écrite, il est venu une mauvaise nouvelle pour les pauvres chrétiens du pays, tant Grecs qu'Arméniens, qu'un pacha doit venir pour enlever les enfants de tribut. Il y a bien cinquante-cinq ans que cela ne s'était fait en ces quartiers. C'est ce qui fait croire à plusieurs qu'il manque de gens pour commander un jour : car ces enfants sont mis dans des sérails où on leur fait apprendre à lire et à écrire, et ce qui est de la loi ; puis, selon leur génie, soit pour la guerre, soit pour la police, on leur fait apprendre, et c'est d'eux que d'ordinaire on fait des capitaines ou autres commandants.

MANDAT DE LOUIS XV SUR LE TRÉSOR ROYAL, POUR LA NOURRITURE DE QUATRE PRISONNIERS D'ÉTAT (1).

[La pièce que nous transcrivons ci-après est curieuse en ce qu'elle fait connaître la teneur des mandats en vertu desquels la nourriture des prisonniers d'état, sous Louis XV, était payée et à quelle parcimonie on se livrait à leur égard, puisqu'ils ne revenaient qu'à deux cents livres par tête, pour une année. Les mots *comptant au Trésor royal*, qui sont de la main du ministre Bertin, et le mot *bon* suivi de la signature *Louis*, qui sont de la main de Louis XV, montrent que ces bons n'étaient point soumis, comme pièces de comptabilité, aux chambres des comptes; ils étaient acquittés directement par le garde du Trésor royal qui les renvoyait ensuite probablement au ministre ou au Roi. Nous ignorons du reste quels méfaits avaient valu aux sieurs Joubin, Jean Dumont, Lefèvre et Le Marchand, les honneurs de la prison d'état.]

Garde de mon trésor royal, Me Joseph Micault d'Harvelay, payez au sieur de Marneville, maire de ma ville de Caen, la somme de trois cent neuf livres et huit sols pour six mois échus le 3 du courant, de la nourriture et subsistance des nommés Joubin, Jean Dumont, et Lefèvre, et huit jours du nommé Le Marchand, décédé le 31 décembre dernier, à raison de deux cents livres par an pour chacun d'eux, tous prisonniers détenus par mes ordres dans la tour de Chatimoine de madite ville de Caen.

Fait à Versailles le 22 juin 1769.

Comptant au trésor royal. LOUIS.

Bon.

LOUIS. BERTIN.

(1) Communiqué par M. Taillandier.

HABITUDES DU ROI DE SUÈDE CHARLES XII, A L'AGE DE VINGT ANS (1).

Varsovie, 3 juin 1702.

Le roi de Suède aura vingt ans le 13 du mois prochain. Il est fort bien fait, assez grand et fort menu, les cheveux plats et courts. Il porte un habit bleu avec les manches serrées comme les Jésuites, une culotte de cuir assez sale, tout unie; un ceinturon de cuir, une épée très longue; toujours botté. Ses bottes sont d'une vache molle, sans genouillères; il couche souvent sans les ôter. Il porte une cravate de taffetas noir et ne la défait que deux fois la semaine quand il change de chemise; il ne porte point de dentelle. Quand il monte à cheval, ce qu'il fait presque tous les jours, il y est sept ou huit heures par jour. La selle est de cuir, la housse de même, les éperons à l'antique; cela ne se peut imaginer à moins de le voir.

Je l'ai vu souper. On lui sert sept plats accommodés à la suédoise; on ne lui sert que ce service qui est presque tout de grosse viande; nul gibier, point de fruit. Il ne demeure tout au plus qu'une demi-heure à table : il ne parle guère pendant le repas à ceux qui mangent avec lui, qui sont sept ou huit personnes. Il ne boit point de vin et toujours de la bière la plus petite. J'ai vu son lit qui est de la paille étendue sur le plancher avec une couverture de toile peinte, étendue dessus et un carreau de drap bleu pour chevet. Il couche là-dessus le plus souvent tout botté, et quand il quitte ses bottes (chose très rare) on les met auprès de son lit avec son épée; depuis qu'il est en marche, il a toujours couché de cette manière. Il se couche à dix heures et se lève à cinq. On lui donne pour son déjeuner de la soupe à la bière, manger détestable qu'on appelle *bir und brot* (2) : après quoi il monte à cheval. Il ne manque jamais à prier Dieu deux fois le jour. Quand l'heure

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits. Résidu Saint-Germain, paquet 9, no 2. Recueil du Père Léonard. Lettres.

(2) Bière et pain.

de la prière est venue le soir, et qu'il est en marche, toute l'armée fait sa prière, après quoi on continue à marcher.

Il vit d'une si grande retenue que, bien qu'il fasse quelquefois des plaisanteries sur les femmes, il n'en veut souffrir aucune dans son armée. Lorsqu'il s'en est trouvé, il les fait jeûner trois dimanches de suite et les fait tenir à genoux pendant le sermon devant tout le monde, et le dernier dimanche le ministre leur fait une exhortation publique devant le Roi; après quoi on les chasse honteusement.

On ne peut voir des gens mieux faits que les officiers suédois; la plupart ont servi en France, ils ont très bon air et très magnifique; les troupes sont belles; ils marchent avec une discipline admirable. Il est surprenant qu'une aussi grande armée fasse d'aussi longues marches sans magasins ni aucune provision. Lorsqu'ils ont remporté quelque victoire sur les Moscovites, ils n'osent dépouiller les morts sans ordre de leur général.

LETTRE DE NAPOLÉON BUONAPARTE (1).

[Un état nominatif des officiers et sous-officiers du régiment de La Fère, daté du 15 juin 1790, qui existe dans les papiers de M. le comte de Muyssard, petit-fils de M. le chevalier De Lance, colonel de ce régiment, fait connaître qu'à cette époque il était composé de quatre brigades de canonniers et d'une brigade de bombardiers. C'est dans cette dernière brigade que *Buonaparte* se trouvait classé comme lieutenant en second de la première compagnie, commandée par le capitaine Coquebert. D'après l'ordre d'ancienneté des lieutenants en second de tout le régiment, Buonaparte était le huitième de ce grade; Marescot en était le neuvième, et Savary, frère aîné du duc de Rovigo, le quinzième.

La lettre suivante est adressée par le lieutenant Buonaparte à son colonel qu'il qualifie d'une manière tout italienne. L'écriture en est fort lisible, et les fautes d'orthographe n'y sont point déguisées par ces caractères informes que Napoléon adopta depuis. Nous ne pensons

(1) Communiqué par M. de Cayrol. Nous avons fidèlement reproduit l'orthographe et la ponctuation de l'original. (*Note de l'Éditeur.*)

pas, comme quelques personnes qui ont eu connaissance de l'original de cette lettre, que le besoin des eaux d'Orezza n'était de la part du lieutenant Buonaparte, au début de la révolution, qu'un prétexte pour attendre les évènements et n'avoir pas à se prononcer immédiatement dans la crainte de compromettre son avenir. Quelque génie que nous lui reconnaissions, nous ne croyons pas devoir admettre en lui une aussi longue divination, et nous sommes portés à penser qu'en avril 1790 le lieutenant songeait avant tout à devenir capitaine.]

A monsieur le chevalier De Lance, maréchal-de-camp colonel du régiment de La Fère.

Ajaccio, le 16 avril 1790.

Seigneur Général

Une santé délabrée ne me permet point de joindre le régiment avant la seconde saison des eaux mineralles d'Orezza (1), c'est à dire avant le quinze octobre.

La bonté que vous eutes il y a deux ans d'intercéder pour moi, me mit à même alors de proffiter de ces eaux : qui retablirent sinon antierment du moins en partie ma santé : jespere qu'elle achevera antierment de reprendre le dessus apres les prochains eaux de cette année Cela me fait solliciter un congé de quatre mois et demie j'en adresse le mémoire avec les pièces justificatives à Votre Seigneurie ne faisant aucune autres demarches esperant dans sa justice.

Je suis avec respect

Seigneur Général

Votre très humble et très obeissant serviteur

BUONAPARTE.

(1) M. Alibert n'a pas fait mention des eaux d'Orezza dans son *Précis historique sur les eaux minérales*. Paris, 1826, in-8. — On trouve cependant des renseignements au sujet de ces eaux dans la *Statistique du département du Golo*, par le citoyen Pietry, préfet ; Paris, an x, in-8 de 24 pages.

VOYAGE

DU COMTE D'ARTOIS

A GIBRALTAR.[1]

1782.

FIN.

A trois heures du matin, le soleil parut sur l'horizon; nous partîmes aussitôt et traversâmes une plaine d'environ deux lieues, où la culture est des plus perfectionnées. A six heures, nous arrivâmes au pied d'une chaîne de rochers couverts de bois qui forment une forêt, que nous traversâmes par une mauvaise route où, grâce à la sûreté du pied de nos mules bien plus qu'à l'adresse de nos conducteurs, nos voitures ne furent pas brisées. On pourrait cependant, à peu de frais, rendre ce chemin meilleur, en faisant sauter quelques roches, et cette traversée serait charmante. Je vis de beaux térébinthes; un insecte attaque les feuilles de cet arbre, et sa piqûre y occasionne une excroissance ovale, rouge, longue d'un demi-pouce, dans laquelle il dépose ses œufs. Les racines, agréablement veinées, servent à faire de belles tabatières. Il y en a de grandes fabri-

(1) Voir tome Ier de cette série, pages 193 et 289, et tome II, page 41.

ques à Orihuela, ville du royaume de Murcie, à huit lieues de Carthagène. Je vis aussi des palmiers et plusieurs espèces de chênes, dont l'un, que les Espagnols nomment *Coscoxa*, a les feuilles épineuses et produit le kermès si recherché pour la teinture écarlate; une autre espèce, connue sous le nom d'*Encina*, produit de gros glands que l'on mange comme les marrons. En France, il est connu, dans les jardins de botanique, sous le nom de chêne à glands doux. Le chêne liège est aussi très commun; les habitants le nomment *Alcornoque*. Tous les quatre ans, on enlève son écorce, en ayant soin d'en laisser une continuité pour qu'elle puisse se régénérer; sans cette précaution, l'arbre périrait, sa vie étant dans son écorce. Il suinte des pores médulaires une liqueur qui s'épaissit et régénère l'écorce enlevée. Les autres arbres qui composent cette forêt, sont des oliviers, des noyers, des hêtres, des merisiers, etc. La route est bordée de buissons, de myrtes et de romarins, avec des cyprès et des pins et sapins d'une hauteur prodigieuse. On rencontre plusieurs huttes de branchages qui servent de logement aux bûcherons et où les voyageurs s'arrêtent en passant. On y trouve du pain mal fait et du vin blanc qui ne vaut rien; ils vous offrent aussi de l'eau-de-vie d'anis et du fromage de chèvre.

A midi, nous étions arrivés sur la cime du rocher le plus élevé, et de là je découvris, pour la première fois, cet énorme rocher de Gibraltar. Quel point de vue délicieux! C'est ici que les théologiens devraient établir leur chaire; ils n'auraient pas de peine à persuader les incrédules sur l'existence de Dieu : tous les objets qui frappent les regards attestent sa puissance et font rentrer dans la poussière cet insecte éphémère qui se fait gloire d'être athée. L'immensité des cieux, la vaste étendue des mers, les plaines et les forêts qui recouvrent la terre, ces villes opulentes qui ne semblent être que des points jetés au hasard sur le globe, tous ces objets, en élevant les idées, remplissent d'admiration et de respect pour le Créateur, et humilient le superbe.

Je jouis quelque temps de la perspective des beautés qui m'étaient offertes : l'immense Océan, la Méditerranée, les royaumes d'Angleterre et d'Espagne, une partie de l'Afrique,

la fameuse baie d'Algésiras, des villes, des villages, des forêts, des rivières; je restai pétrifié d'étonnement, et ce ne fut qu'à regret que je quittai ce lieu d'où mes regards plaisaient sur tant de merveilles. Ces rochers sont peuplés de gibier de toute espèce; on y trouve des élans, dont la chasse est si difficile. En descendant les sentiers bordés de précipices, je faillis vingt fois d'être précipité, malgré l'adresse de ma mule; enfin j'en sortis sain et sauf, et, traversant des sables brûlants, j'arrivai au village de *Los Barrios*. L'extrême chaleur m'avait occasionné une soif ardente que je ne pus éteindre, n'ayant pu trouver un verre d'eau dans ce maudit endroit, tant les habitants sont nonchalants, puisqu'une petite rivière coule à peu de distance. Je voyageai plus de deux heures avant d'arriver à ma destination, que j'apercevais et à laquelle je croyais toucher à chaque instant. Enfin, après avoir traversé des ruisseaux, gravi et descendu des montagnes, fait mille détours, j'arrivai près de la ville de Saint-Roque, excédé de fatigue.

Depuis cet endroit, la route est bordée de jardins dont les belles productions donnent une idée avantageuse de l'industrie des habitants; mais l'on est surpris quand on apprend que tout est dû à la bonté du sol et à l'influence atmosphérique, le cultivateur paresseux, comme le sont tous les Espagnols, ne se donnant que la peine de semer et de recueillir, et aimant mieux se reposer que de faire le moindre travail pour activer, multiplier ou perfectionner ses récoltes.

Enfin, à deux heures, j'entrai dans Saint-Roque, où j'appris que le prince était arrivé depuis deux jours, ayant fait vingt-trois lieues à cheval, ainsi que sa suite, les chemins étant trop mauvais pour se servir de voitures, et que de suite il était allé au camp avec le comte de Vaudreuil, où ils étaient logés chez le général, M. le duc de Crillon. Je pris incontinent un cabriolet, et me transportai près de lui pour le tirer de l'inquiétude qu'il pouvait avoir sur notre compte et sur le sort de ses équipages. Ayant rempli mon but, je revins aussitôt à la ville, et, ayant mis nos affaires en ordre, je sortis pour voir ce qui pouvait piquer la curiosité; mais rien n'attira mon attention, si ce n'est

une petite terrasse, qui est placée comme en vedette au haut de la montagne, où le monde se rendait pour voir le rocher de Gibraltar, d'où les Anglais tonnaient le jour et la nuit sur les lignes de l'armée espagnole. L'église est petite et placée à l'entrée de la principale rue qui borde la place. Pour loger le prince et ses officiers, on avait réuni quatre maisons, qui ne formaient plus qu'un seul hôtel dont la distribution était commode et les ornements agréables. Un nombreux détachement des gardes wallones et des gardes espagnoles formait la garde d'honneur, et un piquet de gardes-du-corps du roi faisait le service près la personne du prince et dans son appartement.

Le duc de Crillon avait prié Monseigneur d'arriver plus tôt au camp, afin qu'il fût présent à la formation des lignes qu'on élevait pour poser de l'artillerie et se garantir du feu de l'ennemi. Onze mille hommes y furent employés pendant la nuit du 15 au 16 octobre. Ces lignes, construites de sacs de terre et de fascines de sept pieds de longueur, formaient un rempart et étaient accompagnées d'un fossé de circonvallation qui en défendait l'approche et tenait les ouvriers à couvert. Cette nuit, le prince visita les travaux et fit donner des gratifications aux travailleurs. Les Français, étant en plus petit nombre, étaient à la partie orientale de l'ouvrage, et leur activité était telle qu'ils avaient toujours fini leur tâche avant les Espagnols. Les travaux commençaient à onze heures et demie et cessaient au jour. Cette nuit, on en fit huit cent soixante toises; le temps était couvert, et le vent, soufflant des côtes d'Afrique, emportait le bruit qu'occasionnait cette manœuvre. L'ennemi tira des bombes et quelques boulets qui ne causèrent aucun dommage et ne firent mal à personne. Lorsque le jour parut, il fut surpris de voir tant de besogne faite, et tira quelques pots à feu qui ne firent aucun effet.

Voici la manière dont l'armée assiégeante était disposée: environ vingt-huit mille Espagnols et cinq mille Français la composaient. Les Espagnols tenaient la droite et les Français la gauche. Les lignes étaient gardées cinq jours de suite par les Espagnols, et les Français y allaient le sixième, le service exigeant six cents hommes et douze cents pour les ouvrages avancés et pour la tran-

chée. De cette manière les fatigues étaient également supportées, eu égard au nombre de troupes de chacune des deux nations. Les postes étaient relevés tous les soirs après la retraite battue. On éleva une batterie de sept pièces de 24, et une autre de quatre mortiers entre le fort Saint-Philippe et le fort Saint-Ferment. Le corps des artilleurs français n'étant pas assez fort pour fournir au service de toute la ligne et des ouvrages avancés, il fut réglé où le jour que les Français seraient de garde, ces deux batteries seraient servies par vingt-six canonniers et soixante-deux servants espagnols commandés par un officier.

Pendant plusieurs jours on observa les travaux des Anglais; on s'aperçut qu'ils faisaient jouer des mines pour former des plates-formes, afin d'y établir des batteries; ils pratiquaient aussi des souterrains pour s'y mettre à couvert contre notre feu. La mine joua aussi derrière le vieux môle, on présuma qu'ils avaient l'intention d'élever un retranchement derrière les fortifications de la place.

Du côté du camp on prolongea la parallèle; trois mille hommes étaient occupés toutes les nuits à transporter les fascines, besogne d'autant plus fatigante que les magasins du parc étaient à une lieue et qu'il fallait deux soldats pour en porter une, vu leur pesanteur; aussi ne pouvait-on faire que deux voyages par nuit. Chaque homme de corvée avait vingt sous de haute paie et la solde des troupes avait lieu chaque semaine régulièrement.

Il arriva à M. de Moreno, commandant le blocus par mer, quatre déserteurs de la marine anglaise : ils rapportèrent que la garnison ennemie était de six mille hommes dont huit cents malades; qu'elle manquait de viande fraîche et ne s'attendait à être ravitaillée qu'au mois de novembre, qu'elle craignait un assaut et préparait tous ses moyens de défense. Un sergent anglais qui se sauva à la nage, nous confirma les dépositions de ces quatre hommes.

Pendant la nuit du 17, l'ennemi n'inquiéta point les travailleurs, aussi les trois mille hommes occupés au transport des fascines firent-ils quatre voyages, et formèrent-ils un dépôt énorme.

La nuit du 18, il tira quelques coups de canon dont un boulet blessa un homme à la cuisse.

La nuit du 19, lorsque la lune fut derrière les montagnes, vers huit heures du soir, il fit un feu vif et soutenu sur les ouvrages avancés jusqu'à onze heures. Il y eut un Français de tué et quatre de blessés; les Espagnols perdirent vingt hommes.

Dans la journée du 19, la baraque où l'on chargeait les bombes sauta en l'air; il s'y trouvait quarante bombes chargées et plusieurs barils de poudre. Cet évènement malheureux eut lieu par la négligence d'un Espagnol qui fumait en travaillant. Il périt dix-huit hommes.

La nuit du 20, l'ennemi tira plus de cinq cents coups de canon: un seul coup blessa six hommes et coupa en deux le septième.

La nuit du 20 au 21, son feu commença à huit heures du soir et dura jusqu'à quatre heures du matin; il y eut quatre hommes de tués.

Du 21 au 22, il envoya trois cent soixante tant boulets que bombes. Dans la soirée il avait attaqué vivement les lignes, et était parvenu à mettre le feu au chemin couvert, mais on éteignit promptement l'incendie. Nos forts ripostèrent d'une manière terrible jusqu'à huit heures du soir où l'ennemi, voyant le non-succès de sa tentative, cessa son feu, et nous cessâmes le nôtre une heure après. Il y eut trente toises de la parallèle de brûlées qui furent réparées dans la nuit. Nous perdîmes six hommes; l'ennemi éprouva une plus grande perte: on crut lui avoir démonté trois batteries.

Dans la journée du 22, il tira quelques coups qui ne causèrent aucun dommage, mais vers les sept heures du soir, il fit un feu terrible qui dura jusqu'à quatre heures du matin. Il était dirigé sur nos travailleurs qui réparaient les pertes de la veille et de la nuit précédente; nous eûmes cinq hommes blessés et un de tué.

La nuit du 23 au 24, il recommença à six heures et nous blessa un officier du régiment de Bouillon, un sergent et un caporal, et nous tua deux soldats et quatre Espagnols. Nous lui répondîmes par quelques bombes envoyées du fort Sainte-Barbe.

Du 24 au 25, son feu fut modéré. Deux soldats furent

blessés, l'un eut la cuisse emportée et mourut le lendemain, l'autre eut la mâchoire brisée.

Dans la journée du 24, le factionnaire qui était à la porte de Monseigneur, s'endormit, et laissa tomber son fusil dont la balle lui perça la jambe droite et creva deux tambours.

Du 25 au 26, le feu ennemi commença à cinq heures du soir, et continua toute la nuit; un boulet emporta le bras à un officier d'artillerie; nous eûmes cinq hommes tués et deux blessés.

Du 26 au 27, le feu commença à la même heure que la veille, coupa un homme par le milieu du corps et emporta la cuisse à un autre qui mourut deux heures après. Ce dernier fut généralement regretté, il avait la confiance de tous les chefs et des soldats. Son mérite lui avait fait donner la conduite des ouvrages avancés, et l'intelligence qu'il y mettait le rendait difficile à remplacer. Une jeune femme de dix-sept ans, extrêmement jolie, qu'il laissa enceinte, lui donna des larmes d'une douleur *sincère qui déchirait* le cœur.

Du 27 au 28, le feu ennemi fut très vif: deux soldats furent tués et deux blessés.

Le 28, à cinq heures du matin, on entendit plusieurs coups de canon dans le détroit, on crut d'abord que c'était la flotte anglaise qui venait au secours de Gibraltar; mais à sept heures, on vit paraître sept vaisseaux de ligne espagnols et quelques transports qui vinrent stationnér dans la baie d'Algésiras. Ce jour, *nous allâmes* au camp français rendre visite à des personnes attachées aux officiers supérieurs. Il nous fallut traverser des sables couverts d'éclats de bombes et de boulets anglais, et supporter l'odeur de corruption qu'exhalaient les morts qu'on enfouissait dans ce terrain. Arrivés aux lignes, ce ne fut qu'à force d'instances et en déclarant à qui nous appartenions que l'officier de garde voulut bien nous laisser passer. Nous regardions avec un plaisir mêlé de terreur, car à tout moment il tombait des boulets ou des bombes à peu de distance de nous. Nous montâmes à des échelles pour voir le roc dans son ensemble, ce qui nous attira quelques volées de canon qui heureusement ne nous atteignirent pas; étant descendus, nous parcourûmes les

ouvrages et vîmes plus de deux cents pièces en batterie et nombre d'autres prêtes à monter, le tout pour détruire des hommes qui n'avaient d'autres torts que d'être fidèles à leur souverain et de servir sa volonté qui quelquefois n'est qu'un caprice, une fantaisie, qui envoie à la mort des milliers de victimes dont les intérêts ne sont pour rien dans les querelles de monarque à monarque. Si les potentats étaient obligés de donner l'exemple dans les batailles et de payer de leurs personnes, ils ne feraient pas la guerre comme ils jouent une partie d'échecs ou du moins elle serait plus tôt terminée; mais l'ambition des têtes couronnées ne les porte point à courir des dangers, et souvent à la paix on se rend ou on s'indemnise réciproquement de ce que l'on a perdu. Il est donc bien vrai que Dieu a créé les rois dans sa colère : le plus souvent, au lieu de protéger ceux qu'ils sont appelés à gouverner, ils en sont les tyrans, et tel prince à qui des adulateurs ont donné le nom de grand était le le fléau de sa nation. Il est des guerres nationales commandées par les circonstances pour repousser l'agression; celles-là sont légitimes et tout citoyen doit frémir d'indignation à l'idée qu'un étranger viendrait faire la loi dans ses foyers : la patrie alors est en danger et il faut repousser la force par la force; mais aller dévaster les champs d'un voisin dont on veut asservir les états, assassiner les femmes et les enfants au berceau, violer les filles, massacrer les vieillards, incendier les villes, le tout pour le bon plaisir d'un prince qui aura résolu la guerre dans un délire bachique et malgré l'avis de son conseil, c'est se rendre coupable autant que lui, et la nation lui doit des remontrances. Il est des princes dont la bonté paternelle leur a valu le glorieux titre de père du peuple. Ceux-là, mettant tout leur bonheur dans celui de leurs sujets, les gouvernaient avec sagesse et ne s'armaient que pour la gloire et l'avantage de tous. Le grand Henri, Louis XII et Louis XVI actuellement régnant, sont des exemples de ces rois qui ne se considéraient que comme chefs d'une grande famille dont ils étaient appelés à faire le bonheur. Mais ces princes débonnaires ont des ennemis dangereux dans leurs administrés dont plusieurs, ayant l'esprit

factieux, s'irritent du bien et fomentent des troubles, cherchent à égarer le peuple en séduisant les crédules et en soudoyant les mauvais sujets. Ce sont ces serpents nourris dans le cœur du monarque qui préludent à son assassinat et sapent le gouvernement, témoin Henri IV, de glorieuse mémoire, qui nourrissait ses sujets qu'il tenait assiégés dans Paris. Je me suis égaré de mon sujet et j'y reviens.

Après avoir parcouru les ouvrages, nous avançâmes hors des lignes jusqu'à environ deux cents pas du rocher. Là est un petit marais d'environ quatre cents pieds carrés, qui est en face du chemin qui conduit à la ville de Gibraltar. On y avait placé une batterie de six pièces de 36 avec l'ordre de tirer à mitraille, si l'ennemi avait voulu déboucher par cette route pour venir inquiéter nos travailleurs. Nous suivîmes le bord de la mer, en passant sous le canon du fort Saint-Philippe, et nous fûmes à Puerta Mayorca, petit port où l'on débarquait toutes les munitions pour le service du camp. Chemin faisant nous rencontrâmes trois mille ouvriers qui venaient du parc et s'en allaient travailler aux lignes. Ils paraissaient très joyeux et ne s'inquiéter nullement de l'avenir.

La nuit du 28 au 29 l'ennemi tira huit cents coups de canon qui ne nous blessèrent que deux hommes.

A huit heures du matin, on découvrit à la pointe de Carbonera deux bâtiments ennemis qui étaient chassés par trois vaisseaux espagnols. A la faveur de la nuit ils étaient entrés dans le détroit, et nous les vîmes pénétrer dans le port de Gibraltar sans que notre flotte fît la moindre tentative pour s'y opposer. C'étaient un brick de 24 canons et un cutter de 16. Deux heures après l'arrivée de ces bâtiments, la garnison ennemie fit de grandes réjouissances. On présuma que c'était à l'occasion du combat livré à M. le comte de Grasse.

Ce jour, Monseigneur fut dîner chez le marquis de Bousole : à quatre heures, il monta à cheval avec tous les seigneurs de sa suite pour aller visiter les ouvrages avancés. M. le duc de Crillon l'accompagna partout, plusieurs boulets tombèrent près d'eux. Monseigneur s'attira la bienveillance des officiers et des soldats

qu'il appelait ses camarades, et envers lesquels il fit plusieurs libéralités. Ceux qui étaient le plus entichés des vieux préjugés qui leur font haïr les Français, finirent par l'aimer. Don Bonaventure Moreno, commandant le blocus par mer, homme d'une vanité et d'un orgueil insupportables, ne pouvait régarder les Français comme des amis, et il les abhorait à un tel point qu'on ne saurait exprimer ; lorsqu'il eut connu Monseigneur, il devint un de ses plus zélés partisans et le plus assidu à faire exécuter ses ordres. Le prince ayant visité tous les ouvrages revint au camp avec M. le duc de Crillon qui l'avait accompagné partout. M. le chevalier de Crussol, capitaine des gardes de Monseigneur étant dangereusement malade, on lui cacha les dangers que le prince avait courus en parcourant les lignes, dans la crainte de faire empirer son état, et ce ne fut qu'après son rétablissement qu'il en fut instruit.

Pendant que Monseigneur visitait les travaux, l'ennemi fit un feu assez soutenu; mais il redoubla vers la fin du jour et ne produisit d'autre effet que de nous tuer quelques mules.

Le 30, à sept heures du matin, le prince monta à cheval pour aller à Puerta Mayorca où il s'embarqua pour Algésiras, petite mais forte ville de l'Andalousie avec un port sur la côte occidentale de la baie de Gibraltar dont elle est éloignée de quatre lieues ; toute la flotte était pavoisée pour recevoir Monseigneur, et il débarqua au bruit de l'artillerie des vaisseaux et de celle des forts, et aux acclamations des matelots et du peuple. Il donna à dîner à tous les officiers de la marine, ensuite il tint conseil de guerre pour régler l'ordre qu'on observerait dans les différentes manœuvres des batteries flottantes. A cinq heures, il s'embarqua pour visiter la flotte et reçut le salut de tous les vaisseaux, ensuite il se rendit à Puerta Mayorca où ses chevaux l'attendaient pour le ramener au camp.

D'après la permission qui nous avait été accordée, nous allâmes voir ces citadelles mobiles nommées batteries flottantes. Je montai sur celle que devait commander le prince de Nassau, où j'eus le loisir de voir à mon aise combien ces machines devaient être destructives, si leur usage produisait l'effet promis par leur in-

venteur, M. d'Arçon ; mais malheureusement ses instructions ne furent pas suivies, et ses ennemis en profitèrent pour blâmer une invention dont le mérite ne l'en placera pas moins au rang des hommes habiles, malgré les jaloux et les méchants.

Le soleil se plongeait dans l'Océan, et la nuit, de son lugubre voile, enveloppait la terre; la mer devenait orageuse, et nous étions à plus d'une lieue de notre débarquement; que faire? Prendre un canot et ramer à force; mais vainement nous luttâmes contre les flots, il nous fallut prendre le parti de nous jeter à la côte où notre frêle embarcation s'engrava. Comme nous étions près de la terre, notre conducteur nous y transporta sur ses épaules. Nous regagnâmes Saint-Roque avec beaucoup de difficulté, la nuit étant très noire et les chemins bien mauvais.

La nuit du 30 au 31 le feu du roc fut assez modéré et ne blessa qu'un officier espagnol.

Le matin du 31, un caporal des gardes wallones rapporta au général qu'il avait arrêté onze Espagnols qui se battaient à coups de couteau; ils étaient sept contre quatre, et un d'entre eux reçut quinze blessures dont aucune n'était mortelle. Toute la journée l'ennemi fit un feu très lent qui ne blessa personne; mais à six heures du soir il redoubla avec fureur et dura jusqu'au lendemain matin. Nous eûmes trois mules tuées et un homme blessé.

Toute la journée du 1er septembre nos travailleurs furent en vue de l'ennemi, qui ne cessa de tirer dessus. Malgré les obstacles qu'y apportèrent les Anglais, notre parallèle fut terminée. Dès lors nos troupes étant moins exposées au feu meurtrier des assiégés travaillaient avec acharnement.

Pendant la nuit du 1er au 2, le feu ennemi se ralentit, et nous ne perdîmes personne.

Le 2, nous montâmes sur des rochers à pic en face de Gibraltar, afin de voir mieux les ouvrages qui défendaient cette place. Une vieille tour située au sommet de ces rocs nous donna le moyen de poser un télescope, qui nous servit tellement que nous crûmes un instant être avec les ennemis. Le général Elliot, s'attendant à l'attaque que nous lui préparions, disposait ses moyens de défense. Il fit garnir de palissades et de chevaux de frise tout

l'intérieur derrière les remparts, et, à notre imitation, fit construire des blindages pour soutenir un chemin couvert qui mettait ses troupes à l'abri de notre feu. Notre vue plongeait également sur nos ouvrages dont nous apercevions l'ensemble avec autant d'intérêt que de plaisir.

La nuit du 2 au 3, l'ennemi nous causa peu de dommage; vers six heures du matin, plusieurs voiles parurent dans la Méditerranée; on eut d'abord de l'inquiétude; mais elle cessa lorsqu'on s'aperçut qu'elles serraient les côtes d'Afrique. On jugea que c'étaient des vaisseaux français qui, par cette manœuvre, évitaient le canon des forts de la pointe d'Europe. Effectivement ils entrèrent à dix heures du matin dans les eaux d'Algésiras; l'un était *le Dictateur*, de 74, commandé par M. de La Clue; l'autre *le Suffisant*, de 74, commandé par M. de Castel, tous deux neufs, doublés en cuivre et arrivant de Toulon. Les officiers vinrent à terre pour offrir leurs services à Monseigneur, qui les félicita sur leur diligence et l'utilité dont ils seraient pour l'expédition. Ils répondirent qu'ils se trouvaient heureux d'obéir à ses ordres et de contribuer à sa gloire. Le prince les invita à dîner chez lui.

Ce jour était celui de la bénédiction des armes. La cérémonie eut lieu dans le nouvel hôpital du camp, à la suite d'une grand'-messe où il n'assista que Monseigneur avec les premiers officiers de l'armée. Tous les assistants prêtèrent serment, entre les mains du Prince et celles de M. le duc de Crillon, sur le saint Évangile, de ne point abandonner leur poste, et mourir, s'il le fallait, pour la gloire de leur patrie et l'honneur de leur roi. Ce serment fut prêté avec enthousiasme et répété par les militaires de tous les corps de l'armée au bruit de l'artillerie et d'une musique guerrière, et fut terminé par les cris de *Vive le roi!*

Monseigneur revint à Bonavista chez le général, où on fit l'essai d'un canon de nouvelle invention dont l'effet ne répondit pas à l'attente qu'on s'en était promise. On n'en parla plus, et la pièce fut abandonnée sur la place d'armes.

Un homme fut assassiné de trois coups de couteau derrière l'église de Saint-Roque. L'homicide est très commun en Espagne. Dans la petite ville que nous habitons, un jeune homme de vingt-

deux ans est à son septième. Ce monstre a toujours trouvé un asile au pied de l'autel. Cependant au septième, les prêtres lui ont infligé la peine de porter une sonnette et une relique qu'il va présenter de porte en porte à la dévotion des imbéciles qui lui font l'aumône suivant leurs moyens. Les prêtres ont intéressé les ames du Purgatoire dans sa quête, et, sous ce prétexte, ils ont imposé une redevance à ce gredin qui leur donne ce qu'il veut, n'y ayant pas de témoins pour attester l'effectif de sa recette. Ce malotru mourait de faim avant sa condamnation, présentement c'est un des magnifiques de la ville, il porte un manteau de soie, et l'Inquisition lui a permis de porter une épée et un poignard, soi-disant pour sa défense. Dans presque toutes les villes d'Espagne, même dans les villages, les calotins ont de ces sortes de fermiers, échappés de la roue ou du bûcher, qui rendent une certaine somme pour augmenter les revenus de la sainte église! On a vu de ces misérables mettre ces sortes de fermes à l'enchère, et cette classe d'hommes, qui se dit intermédiaire entre la Divinité et nous, les adjuger au plus offrant, et le gouvernement le souffrir.

Vers midi, l'ennemi tira quelques volées de canon sur plusieurs soldats qu'il avait vu longer la parallèle; il tua deux mules et ne blessa personne.

Dans la nuit du 3 au 4, son feu commença à huit heures du soir et dura jusqu'à six heures du matin. Vers sept heures du matin, le duc de Crillon se déguisa et s'embarqua sur une chaloupe, fit le tour du rocher et examina la position des ennemis, et vint en rendre compte à Monseigneur. Il découvrit la petite marine anglaise qui augmentait chaque jour, malgré les précautions qu'on avait l'air de prendre pour l'en empêcher. Elle était composée de deux frégates de 24, de quatre navires marchands armés en corvettes et armés de vingt pièces chacun, un cutter de 24, un gros brick de 24, un cutter de 16, un navire marchand rasé pour servir de batterie flottante et portant dix-huit pièces; treize chaloupes cannonnières portant chacune un canon de 21.

Vers cinq heures, le prince s'embarqua à Puerta Mayorca, traversa la flotte dont tous les bâtiments étaient pavoisés, et

reçut le salut de toute leur artillerie; arrivé au port d'Algésiras, il visita sept batteries flottantes qui étaient finies et prêtes à mettre à la voile; Monseigneur ordonna qu'elles avançassent jusqu'au port pour prendre les munitions dont elles devaient être pourvues. On fut très surpris de les voir voguer avec autant de légèreté qu'une frégate, et, en moins d'une heure, elles firent le trajet jusqu'à Puerta Mayorca, où l'on passa la nuit à les pourvoir de ce qui leur était nécessaire pour le combat qu'elles devaient livrer; on les mit en état d'appareiller au premier signal. Les équipages étaient dans la plus grande gaieté, et le prince prodiguait les éloges et les caresses; son visage était rayonnant d'une douce sérénité.

Dans la nuit du 4 au 5, nos travailleurs ne furent guère incommodés par le feu de la place; quelques carcasses vinrent tomber près d'eux, mais elles furent aussitôt éteintes et ne causèrent aucun dommage. Le duc de Crillon donnait quatre piastres fortes pour chaque carcasse que les soldats éteignaient avant qu'elle eût causé du dommage.

Un sergent des gardes wallonnes me raconta une particularité arrivée au général qui, avant le duc de Crillon, commandait le siége de Gibraltar. L'ennemi, au nombre de quatre mille hommes, fit une sortie sur les lignes des assiégeants, qui étaient gardées par cinquante grenadiers espagnols sous les ordres du chevalier d'Elmestadt; il en tua trente-neuf et fit prisonniers les onze qui restaient avec leur chef; il encloua six canons de bronze et planta le pavillon anglais sur une des redoutes. Quelques jours après, le général espagnol proposa un échange de prisonniers; mais le général anglais voulait dix soldats de sa nation contre un soldat espagnol, ce qui fut refusé. Cependant des onze prisonniers faits lors de la dernière sortie, dix étaient français, qui servaient dans les gardes wallonnes, le onzième était espagnol; l'ennemi proposa de rendre ce dernier corps pour corps contre un âne anglais qui était venu se réfugier au camp. L'échange fut accepté, et les dix Français passèrent prisonniers en Angleterre. Le chevalier d'Elmestadt mourut de ses blessures. Le général anglais renvoya son corps dans une bière

garnie de clous d'argent, avec son épée et tout ce qui lui appartenait, rendant ainsi honneur au courage malheureux, car ces braves ne succombèrent qu'accablés par le nombre et après avoir fait la plus belle défense. Le soldat espagnol est courageux et obéissant; il meurt à son poste plutôt que de l'abandonner, mais il est mal commandé; les officiers sont sans talents et aussi plats et délicats que le soldat est brave et dur à la fatigue. Ce sont d'excellentes troupes commandées par des hommes bien inhabiles; c'est dommage.

Le 5, on trouva à Saint-Roque un homme assassiné; on l'avait frappé de huit coups de couteau. Le feu ennemi commença à cinq heures et dura toute la nuit, mais sans nous causer de dommage. Nos travailleurs apportèrent au général deux carcasses qu'ils avaient éteintes.

Le 6, Monseigneur et sa suite dînèrent à bord du *Dictateur*, sur lequel était embarqué le régiment d'Artois, infanterie. Il visita trois batteries flottantes qui étaient presque équipées, et témoigna sa satisfaction à M. de la Clue, commandant *le Dictateur*, sur la bonne tenue de son équipage. Il lui fit plusieurs questions relatives à son service, auxquelles cet officier répondit avec autant de noblesse que de modestie : Que le poste que Sa Majesté lui avait confié l'honorait infiniment et qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour le conserver. A six heures, le prince passa devant tous les bâtiments, qui le saluèrent de leur artillerie. Un vaisseau espagnol tira à boulets, ce qui faillit causer la perte d'une chaloupe qui suivait celle de Monseigneur, et dans laquelle j'étais.

L'ennemi tira toute la nuit du 6 au 7, et ne fit aucun mal.

Le 7, Monseigneur dîna au camp chez le comte de Crillon, colonel du régiment de Bretagne, et se divertit beaucoup à une fête que ce seigneur lui donna dans une baraque de verdure qu'avaient construite les soldats de ce corps. On trouva un domestique enterré près de la tente de son maître, et le maître volé. On ne put jamais découvrir les auteurs de ce meurtre et du vol.

La nuit du 7 au 8 le feu ennemi fut modéré, il envoya quelques

bombes et des pots à feu. A sept heures du matin il enflamma nos lignes sur plusieurs points; nous lui ripostâmes vivement pendant une demi-heure. Nous recommençâmes à neuf heures pour faciliter nos travailleurs qui éteignaient le feu qui avait pris au blindage; on n'y parvint qu'avec peine et avec beaucoup de perte. Les Anglais tirèrent jusqu'à quatre heures, et tuèrent quinze hommes et en blessèrent trente-sept, presque tous Français, d'autant qu'ils dirigeaient leur feu sur les ouvrages avancés de la partie française. On ne peut savoir le mal que notre artillerie leur causa; on aperçut seulement une explosion vers le Picatcho qu'on suppose être de quelques barils de poudre. Une frégate ennemie, nommée *la Galonne*, fut prise par une frégate française qui la fit entrer à Algésiras; elle était chargée de deux mille bombes.

Monseigneur ayant arrêté qu'il demeurerait au camp, on lui prépara un logement convenable dans la maison du général, d'où il pût voir toutes les opérations du siége, et l'on en construisit une autre pour cet officier. Les seigneurs de la suite du prince furent campés dans les environs.

Lorsque Monseigneur partit de Versailles, plusieurs personnes attachées à son service militaire avaient demandé de l'accompagner pour contribuer à sa gloire ou partager ses dangers; de ce nombre étaient deux de ses gardes-du-corps, jeunes gens pleins d'ardeur et brûlant du désir d'acquérir de la gloire. Leur demande ayant été refusée, ils résolurent de faire le voyage à leurs frais. Étant arrivés à Algésiras et ne sachant quel moyen employer pour obtenir un poste à l'armée et éloigner d'eux la punition que méritait leur désobéissance, ils résolurent d'aller trouver le prince de Nassau, qui en prévint le chevalier de Crussol. Ce seigneur se concerta avec le prince d'Hénin et le comte de Vaudreuil, qui présentèrent cette incartade sous le masque de la gloire; mais le prince refusa de les voir, ce qui les mit au désespoir et faillit les faire mourir de chagrin. Enfin, aux sollicitations de la suite de Monseigneur, il fut permis au prince de Nassau de les prendre à son service. Un jeune officier du régiment du roi, cavalerie, avait également quitté son corps pour

concourir à la gloire que l'armée française devait acquérir dans cette périlleuse expédition, et, après avoir été volé en route, il arriva au camp dans l'état le plus misérable. Il essuya le même refus que les gardes-du-corps ; mais le prince de Nassau obtint du prince et du général la permission de le recevoir sous ses ordres.

La nuit du 8 au 9, l'ennemi ne tira pas un coup de canon.

Toutes nos batteries étaient en état, chacun était à son poste et attendait l'ordre du général pour lancer la foudre contre le rocher. Le 9, à cinq heures du matin, deux fusées tirées du fort Saint-Charles furent le signal, et aussitôt cent quatre-vingt treize pièces d'artillerie lancèrent pendant plus d'une heure plus de trois mille bombes et boulets, auxquels l'ennemi ne répondit pas ; on lui démonta plusieurs batteries, on abattit une partie des murailles de la ville, et on incendia plusieurs maisons entre l'hôpital et la porte de Terre ; cette dernière fut criblée et les troupes anglaises furent obligées de se retirer dans les souterrains. Notre feu continua avec une vigueur aussi soutenue jusqu'à une heure après midi.

Un vent soufflait du couchant et empêchait nos vaisseaux d'aller canonner la pointe d'Europe, l'hôpital et le camp anglais. Vers deux heures on aperçut une frégate qui sortait du détroit et qui s'abandonnait aux courants; on présuma quelle était destinée pour la place, mais on mit si peu de diligence pour aller s'en emparer, que ce bâtiment entra dans le port sans éprouver aucune difficulté. L'amiral espagnol, Moreno, envoya onze vaisseaux de ligne, mais trop tard ; ils allèrent canonner la pointe d'Europe et la flottille anglaise, mais tout cela ne servit qu'à brûler de la poudre, sans avantage pour aucun parti, et prouva seulement l'ineptie de l'amiral. Un des vaisseaux espagnols quitta le combat pour avoir reçu un boulet dans ses agrès, sous prétexte qu'il ne pouvait plus manœuvrer : Monseigneur envoya le prince de Nassau à son bord pour complimenter le capitaine sur sa lâcheté. Les dix autres combattirent jusqu'à six heures qu'ils firent signal aux chaloupes canonnières d'avancer à force de rames. Treize mirent aussitôt à la voile et vinrent se

placer devant le camp ennemi : leur feu cribla les tentes et tua plusieurs hommes. Les Anglais leur envoyèrent des boulets si mal dirigés qu'ils passaient par dessus pour tomber dans la mer à plus de cent toises : aussi n'éprouvèrent-elles aucun dommage, quoiqu'elles maltraitassent beaucoup l'ennemi. Nos lignes avaient ralenti leur feu; mais il recommença avec furie lorsque les chaloupes se furent retirées; l'ennemi n'y répondit point jusqu'au soir qu'il nous envoya quelques boulets dont un entra par l'embrasure d'une pièce de 36 et nous tua deux hommes.

Le 10, à neuf heures du matin, dix vaisseaux se portèrent vers la pointe d'Europe et firent un feu terrible auquel les batteries anglaises répondirent avec acharnement; à dix heures, le feu prit à un magasin à poudre qui sauta avec un bruit épouvantable; à onze heures, nos vaisseaux se retirèrent et nos lignes continuèrent la canonnade; à trois heures, elle redoubla. Le vent du levant nous favorisait en emportant la fumée des ennemis, et en les laissant à découvert de manière que nous voyions tous leurs mouvements, tandis que la nôtre formait un brouillard qui les empêchait de tirer juste. Alors ils ajustèrent peu et on en profita pour remonter la batterie de Mahon qu'ils nous avaient démontée la veille. Nous cessâmes aussi notre feu jusqu'à huit heures du soir qu'il recommença avec la même force. Il était particulièrement dirigé sur la ville, le château des Maures, la porte de Terre qu'on voulait détruire entièrement, et sur les batteries d'Ulysse et de la Princesse Amélie. A la lueur des bombes, on voyait tout s'écrouler, le désastre était affreux; on avait fait une brèche par laquelle quatre hommes pouvaient passer de front. L'armée est ordre de prendre et de charger ses armes, on s'attendait à un mouvement général; mais quelques avis firent manquer ce qu'on avait projeté. Les volontaires de Crillon, les miquelets et les Catalans, qui avaient proposé au général de pénétrer par la brèche faite à la porte de Terre furent sur pied toute la nuit; ils devaient mettre le feu aux épaulements et aux lignes ennemies, la garnison s'y serait portée pour éteindre le feu, et nos batteries l'auraient écrasée et détruite en grande partie. Le général recevait et approuvait tous

les projets; mais la plus légère observation le détournait de leur exécution : ce dernier eut le même sort. Les soldats étaient désespérés de ne pouvoir faire preuve de courage; ils députèrent un sergent qui avait leur confiance, mais il ne fut pas écouté : le feu continua vivement jusqu'à deux heures qu'il se ralentit jusqu'à cinq, où il redoubla et continua jusqu'à onze heures; il se ralentit jusqu'à six heures du soir. Quoique modéré il inquiétait l'ennemi qui ne répondait que par un coup de canon de quart d'heure en quart d'heure, seulement pour persuader qu'il n'avait pas abandonné ses batteries; on savait qu'il était en partie retiré dans ses casemates, manquant de vivres et d'eau.

Vers huit heures du matin, notre feu continuait toujours; on aperçut dans la Méditerranée, du côté de Tétouan, sur les côtes du royaume de Fez, une flotte assez considérable. Le vent d'Orient qui soufflait la conduisit dans nos parages. C'était un convoi de trente-deux bâtiments chargés de munitions pour l'artillerie et expédiés de Barcelone. La crainte qu'on avait que le vent ne portât quelques bâtiments sous les batteries ennemies, fit donner l'ordre qu'ils serrassent la côte du fort Sainte-Barbe. Le déchargement fut pénible, vu qu'il n'y a point de port et que le transport avait lieu dans des sables.

Le 11, notre feu ayant causé beaucoup de dommages à l'ennemi, le général accorda à nos braves ce qu'ils demandaient avec tant d'instances, l'attaque projetée fut résolue et le moment indiqué pour onze heures. Chaque homme eut vingt coups à tirer et fut muni de treize chemises soufrées pour couvrir et enflammer les palissades anglaises; onze hommes se portèrent sur les lignes ennemies, y placèrent leurs chemises soufrées et y mirent le feu : le vent du sud soufflait avec violence, et l'incendie se manifesta avec une effrayante rapidité. Des soldats embusqués tiraient sur les ennemis qui se présentaient pour éteindre le feu, et cinquante hommes gardaient la porte de Terre pour empêcher les Anglais de faire une sortie. Cette tentative d'assaut se réduisit donc à l'embrasement des palissades, car aussitôt les troupes se retirèrent; l'ennemi voulut porter des secours pour

arrêter le progrès des flammes, mais le feu de nos batteries l'en empêcha, et presque tous ses ouvrages furent réduits en cendres. Comme nos braves avaient attaqué avant l'heure donnée, leur commandant vint faire des excuses à Monseigneur et au général, alléguant qu'il avait voulu profiter d'un coup de vent qui pouvait empêcher l'ennemi d'entendre le bruit que sa troupe pouvait faire. Le prince lui répondit qu'au lieu de chercher à s'excuser il devait s'attendre à recevoir des félicitations sur son dévouement au service du Roi, et sur sa bravoure et celle de ses soldats.

Il arriva un déserteur de la place, qui s'était sauvé à la nage à travers les coups de fusil qu'on lui tirait. Le prince le fit placer près de lui à une petite table. C'était le moment de souper. Il mangea de bon appétit et dit qu'il y avait plus de sept ans qu'il n'avait mangé de viande rôtie. Son air était très effronté et il paraissait être aussi libre que s'il eût été avec ses camarades. Il répondit avec assurance aux différentes questions qu'on lui fit et promit d'indiquer le magasin des vivres afin qu'on pût le détruire. Huit chaloupes canonnières et quelques bombardes canonnèrent le camp anglais depuis neuf heures jusqu'à minuit, sans que l'ennemi ripostât par un seul coup; le feu de nos lignes continua toute la nuit jusqu'à six heures du matin, le 12, et à sept heures il recommença avec la même fureur; depuis quatre heures du matin, on entendait dans le détroit du côté de Tanger des coups de canon tirés par intervalles. M. le vicomte de Rastignac était parti et arrivé à la pointe de Carnero, pour découvrir ce que ce pouvait être. A six heures, on découvrit plusieurs voiles qui serraient la côte et entraient dans la baie d'Algésiras. C'était la flotte combinée de France et d'Espagne, forte de trente-huit vaisseaux de ligne et de six frégates commandée par M. de Cordova. Cette flotte jointe à neuf vaisseaux qui étaient dans le port en formait une de quarante-sept, dont cinq français à trois ponts et deux espagnols; M. de Guichen montait *le Terrible*; M. de la Motte Piquet *l'Invincible;* M. le chevalier de Bosset *le Royal-Louis;* le commandant de Dampierre *la Bretagne;* M. de Rochechouart *le Majestueux;* M. de

Gaston *la Conception;* M. de Cordova *la Trinité.* Notre feu continuait toujours vivement.

Le général, accompagné du comte de Crillon, son fils, et du prince de Nassau, fut rendre visite à M. de Cordova à Algésiras et concerta avec lui ses opérations. En revenant et traversant le camp espagnol, un coup de fusil fut tiré et la balle traversa la voiture du général. On arrêta le soldat qui avait dirigé le coup, et on l'amena au duc de Crillon qui lui demanda pourquoi il avait voulu le tuer, et lui dit que s'il persistait dans son intention, il pouvait recharger son arme et exécuter son projet. Cet homme se jeta à ses pieds et protesta de son innocence, en disant que ce malheur n'était que le résultat de sa maladresse, voulant décharger son arme pour la nettoyer. Le général lui pardonna et voulut ignorer jusqu'au nom du corps auquel il appartenait. Après le dîner, Monseigneur et le duc de Bourbon avec leurs suites allèrent aussi visiter l'amiral, qui fut très sensible à cette démarche affectueuse.

Le duc de Bourbon, pendant toute la durée du siége, se confondit avec tous les officiers, oubliant son rang, et se montra partout pour affronter le danger; aussi cette conduite courageuse et modeste lui gagna-t-elle l'affection de tous les militaires.

Notre feu continuait toujours, et on jeta beaucoup de bombes qui incommodèrent beaucoup l'ennemi.

La décision étant prise pour donner l'assaut, l'amiral Moreno, qui le commandait, prépara toutes les batteries afin qu'il pût avoir lieu le 13 à quatre heures du matin. Le général Crillon se méfiait de cet officier. Il lui envoya le 13 à deux heures du matin un aide-de-camp pour lui demander la raison qui l'empêchait d'appareiller, le vent du nord-ouest le soutenant et favorisant l'expédition. On le trouva à son bord dormant profondément; il répondit que dans l'instant il allait donner les signaux, ce qui tranquillisa un peu sur son compte. Cependant à quatre heures aucun mouvement n'avait eu lieu: Monseigneur lui envoya l'ordre exprès de disposer ses manœuvres, auquel il répondit que Son Altesse Royale allait être satisfaite; mais rien

ne bougea. Le prince fut indigné d'une pareille lâcheté. Chaque commandant attendait le signal, et à cinq heures il n'était pas encore donné. Notre feu redoubla sur le Picatcho, la batterie Neuve, le Pastel, le château des Maures, la porte de Terre et la ville; les boulets et les bombes écrasaient tout, le ravage était horrible.

A six heures du matin un déserteur arriva chez le général et confirma les rapports qui avaient été faits sur la situation de la place. Il rapporta que le général Elliot s'attendait depuis neuf jours à une attaque générale, et qu'il employait tous ses moyens pour se défendre avec opiniâtreté. Il avait fait établir des fourneaux pour tirer à boulets rouges, et pratiquer des mines et contre-mines depuis l'extérieur de la porte de Terre jusqu'à l'entrée de la ville; tous les chemins étaient barricadés avec des chevaux de frise; les remparts étaient garnis d'artillerie, et on avait fait deux cents casemates dans le rocher pour y réfugier les troupes et les mettre à couvert de notre feu.

A sept heures tout était tranquille dans notre port, l'amiral Moreno n'avait encore fait aucun mouvement; Monseigneur et le général lui envoyèrent M. le duc de Montbazon, aide-de-camp, avec ordre d'appareiller de suite, sinon que l'on serait forcé de prendre un parti. Cette menace tira de sa léthargie l'esprit flegmatique de Moreno; il fit faire de suite les signaux pour appareiller. Le prince de Nassau, guidé par la gloire, fut le premier qui leva l'ancre, et, sans attendre personne, il sortit du port et en un moment il fut à la hauteur de la ville; à neuf heures trois quarts il était à la portée du canon ennemi, qui lui envoya plus de deux mille boulets avant qu'il fût embossé et en état de répondre. A dix heures, étant à cinquante toises de la ville, le pilote vint l'avertir qu'il sentait le fond, M. de Nassau lui ordonna d'avancer le plus qu'il pourrait. Ne pouvant approcher davantage et touchant le sable, il jeta l'ancre et commanda de faire feu de toutes les batteries flottantes, qui étaient au nombre de vingt-deux. Le corps de sa prame était déjà criblé, ses mâts coupés, et rasé de tous ses agrès. Il attira seul le feu des Anglais pendant plus d'une demi-heure, jusqu'à ce que Moreno, qui

montait *la Pastora*, venant s'embosser à cinquante toises de lui, fit faire diversion. M. de Langara, qui commandait *la Paula*, arriva ensuite, et successivement les dix autres, qui se placèrent en ligne, et établirent leur feu sur trois directions, afin de faire une brèche assez considérable pour effectuer le débarquement. Du côté de terre nos lignes faisaient un feu soutenu auquel l'ennemi ne répondait pas. La batterie du *Pastel* fut la seule qui nous riposta du côté de terre. Le rocher ressemblait à un volcan épouvantable; de toutes parts il lançait la foudre sur les assaillants, à chaque instant de nouvelles batteries étaient démasquées; la montagne était toute en feu. On s'attaquait et on se défendait avec le même acharnement. L'ennemi envoyait des bombes horizontalement; plusieurs entraient par les sabords de nos bâtiments et causaient d'affreux ravages. A deux heures après midi la mer était couverte de cadavres. On embarqua de nouvelles troupes pour remplacer les hommes tués. Avant que d'arriver, elles essuyaient la grêle des bordées ennemies et surtout de la batterie du vieux môle, qui tentait de couler les chaloupes de transport à mesure qu'elles passaient à sa portée. Plus de cinquante fois le feu avait pris au bord du prince de Nassau. Les deux jeunes gardes-du-corps du comte d'Artois et le jeune officier du roi, cavalerie, ainsi que M. le comte Ocanel, lieutenant-colonel de Royal-Suédois, étaient sous le pont de la prame de M. de Nassau, et là, en chemise, les bras nus, s'efforçaient d'éteindre l'incendie et de retirer les boulets rouges qui se logeaient dans la charpente du navire. Jamais on n'avait vu déployer autant de courage et une pareille réunion de braves gens déterminés à périr pour l'honneur de la nation et le service de leur roi. Personne ne murmurait, et l'accord et le sang-froid régnaient sous la grêle de bombes et de boulets dont nous accablait l'ennemi. Vers quatre heures M. Ocanel fut blessé légèrement au front; il ne voulut pas quitter son poste. M. de Nassau commençait à perdre espoir sur le succès de l'entreprise; cent vingt fois on avait éteint le feu à son bord; mais un boulet rouge qu'on ne put découvrir le détermina à porter toute son atten-

tion du côté de l'incendie; on ne put en arrêter les progrès. Un soldat français lui sauva la vie en le saisissant par le milieu du corps et le retirant de dessous une bombe qui lui tombait perpendiculairement sur la tête. Il dit à M. Ocanel d'aller à terre pour se faire panser; mais cet officier s'y refusa en disant que sa vie n'était pas plus précieuse que celle de tant de braves qui combattaient, quoique couverts de blessures; mais le prince exigea qu'il partît pour donner des nouvelles au général de l'état où ils se trouvaient; il ne put désobéir, et s'embarqua dans une chaloupe à travers les bombes et les boulets que l'ennemi ne cessait d'envoyer. Il arriva tout couvert de sang et de sueur. On le fit entrer chez M. de Vaudreuil où Monseigneur et le général assistèrent à son pansement. Le chirurgien voulut le saigner, il s'y refusa, voulant aussitôt retourner à son poste. Le général demanda si la saignée était indispensable; le chirurgien répondit qu'elle ne l'était qu'autant que M. Ocanel aurait eu peur. Le blessé se releva brusquement en disant avec colère : « *Non, parbleu, je n'ai pas eu peur; il n'y a qu'à le demander à mes camarades.* » Le général le prit par la main en lui disant qu'il ne le laisserait pas repartir de suite, ne voulant pas se priver d'un officier aussi brave; qu'il fallait qu'il se reposât, et que, quand il en serait temps, il lui donnerait ses ordres pour aller rejoindre M. de Nassau. Monseigneur, le général et M. de Vaudreuil s'enfermèrent pendant une heure avec cet officier. Pendant tout ce temps il fit l'éloge de l'équipage, de la valeur et de l'intrépidité dont il avait été témoin: il cita la bravoure des deux jeunes gardes-du-corps et de l'officier du régiment du roi; il fit aussi l'éloge de M. d'Arçon, l'ingénieur français qui avait construit les prames, mais il assura qu'elles ne tiendraient pas vingt-quatre heures, comme on l'avait espéré; il fit également l'éloge de l'amiral Moreno, qui s'était conduit comme un héros. A sept heures, le général le conduisit à Puenta-Mayorca, afin qu'il rejoignît M. de Nassau; mais aucune chaloupe ne voulait hasarder la traversée sous le feu de l'ennemi. M. Ocanel mit l'épée à la main et força les matelots à le conduire; il arriva heureusement et récompensa

généreusement ses conducteurs, qui s'éloignèrent au plus vite. A huit heures, le feu se ralentit de part et d'autre, mais ce n'était que pour recommencer avec plus de furie.

A neuf heures, le prince de Nassau, voyant qu'il n'y avait plus moyen de rien sauver et que l'entreprise était manquée, fit jeter ses poudres à la mer et donna le signe de *sauve qui peut*, qui fut répété sur tous les autres bâtiments. Le feu avait pris à bord de toutes les batteries, les Espagnols ne voulurent porter aucun secours aux malheureux qui périssaient dans les flammes et dont le sort était digne de pitié; car comment ne pas aller secourir des hommes si vaillants, victimes de leur amour pour la gloire et de l'intérêt qu'ils prenaient à celle de leur prince? Les vaisseaux français rivalisèrent d'humanité; tous envoyèrent leurs chaloupes pour recueillir ces infortunés, et ils en arrachèrent le plus qu'il leur fut possible à une mort mille fois plus affreuse que celle que leur envoyait le canon ennemi.

Les signaux de détresse furent répétés toute la nuit; à chaque fusée qui partait, la tristesse augmentait, les cœurs étaient déchirés. On entendait les cris lamentables des malheureux voués à la mort. Nos chaloupes ne pouvaient les aborder qu'en passant à travers la mitraille ennemie.

A minuit, l'embrasement de nos prames éclairait la baie, le rocher, le camp et les côtes d'Afrique, la mer était couverte de débris et de cadavres. Ce spectacle faisait horreur. Une barque française qui, glorieuse de sa charge, avait sauvé soixante soldats et les ramenait à terre, reçut une bombe et coula à fond. Tous ces misérables furent noyés. L'incendie favorisait l'ennemi dans la direction de ses coups.

A deux heures du matin, une prame sauta en l'air; l'explosion fut terrible, un nuage de fumée obscurcit le roc pendant plus d'un quart d'heure; les portes et croisées de la maison du général en furent ouvertes spontanément. La consternation était générale.

L'ennemi fit des signaux de secours; mais on s'aperçut trop tard de ses bonnes intentions. Le feu cessa de part et d'autre, et

il eut la liberté d'user de commisération envers ce qui restait encore de nos malheureux braves.

Le commodore Curtis, commandant la marine anglaise, mit en mer avec toutes ses chaloupes, et vint tirer des flammes tous ces hommes qui demandaient la mort. Comme il revenait à la charge, il faillit être victime de son dévouement. L'explosion du *Rosario* engloutit ce généreux ennemi; mais bientôt il reparut sur les flots, regagna le rivage, changea de vêtements, se rembarqua, vint de nouveau affronter les dangers pour sauver ceux qui avaient survécu à ce nouveau malheur. Quelle journée, grand Dieu! que de larmes font répandre les conseils des rois! C'est du sein des plaisirs et de la mollesse, quelquefois d'après les caprices d'une maîtresse, que sont envoyés ces ordres sanguinaires qui dévouent à la mort des milliers de victimes! Si le spectacle affreux d'un tel carnage était présent à leurs yeux, s'ils entendaient les cris des mourants, les lamentations des pères et des épouses qui perdent leurs enfants et leurs maris, ils ne signeraient pas avec autant de légèreté l'arrêt de mort d'une multitude de braves, et des peuples faits pour s'estimer ne seraient plus ruinés et leur pays dévasté : la paix règnerait sur la terre, les hommes seraient tous frères; mais Dieu a créé les rois dans sa colère; il faut donc les regarder comme un fléau permanent qui pèse sur les nations, pour leur faire expier les fautes qu'elles commettent. Heureuses sont celles qui ont su s'affranchir de leur tyrannie, et qui sont assez sages pour se gouverner elles-mêmes! Cette journée, où périrent tant de Français, fera époque dans les annales de la gloire.

A six heures, une autre prame sauta en l'air; les débris furent lancés à plus de cinq cents toises : ils dépassèrent la partie la plus élevée du roc. Nos batteries étaient dans l'inaction, afin de favoriser les secours que l'ennemi s'empressait de porter. Il sauva trois cent trente-cinq hommes, qu'il fit prisonniers. En voici l'état : trois capitaines de marine, sept officiers de marine, un chirurgien, douze officiers subalternes, cinq brigadiers de marine, vingt et un soldats de marine, cinquante-neuf matelots,

soixante-trois gardes wallones, cinquante-sept soldats du régiment de Burgos, deux de Savoie, seize de Naples, quarante-huit Bécharts de Suisse, sept de Lyonnais, cinq de Bretagne, deux canonniers, vingt-sept blessés.

La mauvaise réussite de l'entreprise avait jeté la consternation dans tous les esprits ; on ne concevait pas comment les citadelles flottantes avaient pu être détruites en si peu de temps. Le général lui-même avait dit que l'Anglais serait saisi de terreur à l'aspect de ces machines qui vomiraient la dévastation et la mort ; mais il ne se doutait pas que sir Elliot, commandant de la place, emploierait des moyens aussi énergiques pour se défendre : ce dernier fit même tirer à boulets rouges sur nos lignes. Gibraltar, qui devait tomber en poussière, selon les expressions de plusieurs, fut encore plus respecté.

L'explosion de la dernière prame eut lieu à trois heures trois quarts. Le général Crillon fit garder les bords de la mer et relever les cadavres que les flots poussaient sur le rivage. On les enterra dans le sable, à peu de distance du camp. On en recueillit pendant plus de huit jours.

Monseigneur remercia tous les officiers qui prirent part à cette affaire, loua leur courage, et leur promit d'en rendre compte au roi. Il pardonna aussi à ses deux jeunes gardes-du-corps, à qui il dit des choses fort obligeantes, et leur promit de les ramener en France dans ses voitures. M. Arinfeld, capitaine au régiment de Royal-Suédois, sauva la vie à plus de trois cents hommes : quarante soldats du régiment de Lyonnais et deux sergents se sauvèrent à la nage.

Le prince de Nassau avait distribué beaucoup d'argent à son équipage ; le général voulut le lui rendre : il ne voulut pas l'accepter, et lui dit que, si une somme quelconque était destinée pour les troupes, il le priait de la leur faire remettre ; que, pour lui, il était suffisamment indemnisé par l'avantage qu'il avait eu de commander d'aussi braves gens.

La journée fut employée en commentaires inutiles : chacun dit son sentiment, faux ou vrai, pour se faire valoir auprès de

Monseigneur et du général, qui surent bien apprécier chacun suivant son mérite.

Quoique tout paraissait manqué par la perte de nos batteries flottantes et celle d'environ deux mille hommes, on tenta une autre entreprise, et notre artillerie recommença à tirer. La nuit du 14 au 15, six mille hommes furent employés à élever une nouvelle batterie d'obusiers et de mortiers plus à portée d'incommoder l'ennemi : M. le comte de Puiségur commandait le travail. On doit beaucoup d'éloges à cet officier d'artillerie ; il montra autant de talent que d'intrépidité dans l'exécution de tous les ouvrages dont il fut chargé, et sa bravoure le portait à s'exposer comme le simple travailleur.

Comme l'ennemi ne répondit pas un seul coup de canon à notre feu, on conjectura qu'il avait perdu beaucoup de monde le jour de notre désastre, et que, si nos prames eussent pu tenir vingt-quatre heures de plus, la reddition de la place eût eu lieu, la garnison étant très affaiblie par la perte qu'elle avait faite et par le grand nombre de malades, et que le reste était languissant par la mauvaise nourriture et le manque de viande fraîche. Au fait, si l'entreprise eût été combinée méthodiquement et sans jalousie, nul doute qu'elle aurait eu un plein succès. Une flotte formidable resta dans l'inaction, ainsi que soixante-dix chaloupes canonnières et bombardes. Pourquoi n'avoir pas fait battre la pointe d'Europe par dix vaisseaux de ligne, placé vingt chaloupes canonnières et trois bombardes devant le camp et l'hôpital, dix batteries flottantes entre les deux môles, devant la ville, vingt autres chaloupes canonnières et trois bombardes entre le vieux môle et la terre, et fait remorquer chaque batterie flottante par un vaisseau de guerre ou autre bâtiment, puisque plus de deux cents restèrent dans la baie et ne servirent à rien? Moreno voulait perdre tous les Français, et l'ingénieur qui avait construit les prames.

Dans la journée du 15, il arriva deux parlementaires pour traiter de l'échange des prisonniers. L'un était le commodore Curtis, qui fut comblé d'éloges. Nous apprîmes que le général

Elliot, étant vieux et caduc, commandait dans un fauteuil à la journée du 13; qu'un boulet emporta la moitié de son siége, sans qu'il en parût affecté.

La nuit du 15 au 16, l'ennemi tira sur nos ouvrages, et y mit le feu; mais il causa peu de dommage; on l'éteignit aussitôt.

Dans la journée, le général ennemi nous renvoya douze prisonniers français et les officiers espagnols. Ils rendirent compte de la manière noble et généreuse avec laquelle ils avaient été traités, et des termes flatteurs que sir Elliot avait employés à l'égard des Français, disant qu'à la journée du 8, lors de l'incendie de nos lignes, la valeur française avait triomphé; que, si c'eût été des Espagnols, il eût répondu de leur perte.

Il ne se passa rien de remarquable dans cette journée. On pendit un jeune homme, au camp, pour avoir volé les vases sacrés dans un village près de Cadix; il n'avait que dix-sept ans.

Le bruit se répandit dans le camp que, sous peu de jours, on donnerait un assaut à la place, et que le duc de Crillon ferait lancer sept mille carcasses empoisonnées. Les lois de la guerre ayant été violées par le général anglais, en tirant à boulets rouges sur nos lignes, sa conduite autorisait à agir de représailles.

La nuit du 16 au 17, on tira avec peu d'activité de part et d'autre. Dans notre port, on construisit plusieurs radeaux à deux planchers; le supérieur, pour y placer de l'artillerie, et l'inférieur, pour recevoir des troupes de débarquement; mais ce projet n'eut pas de suite. Le comte de Lassi, commandant l'artillerie des Espagnols, fit établir un boyau de deux cent quarante-huit toises de longueur. Il partait du fort Mahon, et allait presqu'au pied du Pastel; il était construit en sacs à terre et fascines, et épais de sept pieds. Il devait servir pour le passage des troupes, qui devaient, disait-on, aller creuser le rocher pour gagner les mines anglaises; plusieurs boîtes de sapin remplies de poudre étaient disposées pour faire sauter ce qui nous gênait pour livrer l'assaut. Ce projet fut encore abandonné.

On fit embarquer des munitions de guerre et de bouche pour

une expédition que devait faire notre flotte. Le bruit se répandit qu'elle devait aller à la Jamaïque.

La nuit du 17 au 18, il ne fut pas tiré un seul coup de canon de part et d'autre. La flotte était prête à mettre à la voile pour aller à la rencontre de celle des Anglais qu'on présumait être à la hauteur du cap Saint-Vincent; elle n'attendait qu'un vent favorable pour lever l'ancre.

La nuit du 18 au 19, nous fîmes un feu soutenu, auquel l'ennemi ne répondit que faiblement. Dans la journée, on arrêta un capucin qui était parmi les soldats au quartier-général. Il fut soupçonné d'être un espion; mais on trouva sur lui des papiers qui apprirent qu'il était du grand couvent de Cordova. Vers deux heures après midi, notre feu, qui avait diminué, reprit avec une nouvelle vigueur; il continua jusqu'à quatre heures, cessa jusqu'à six, où il recommença et dura jusqu'à neuf heures.

Nous allâmes voir les vaisseaux français, et dînâmes à bord du *Royal-Louis*. Ce superbe vaisseau porte, à sa batterie basse, des pièces de 48 en bronze; c'est la batterie royale de Brest qu'on y a embarquée. Les matelots avaient retiré, ce jour, sept cadavres de malheureux qui périrent à l'affaire du 13. Continuellement la mer en rejetait sur ses bords : on les enlevait et on leur donnait la sépulture.

La nuit du 19 au 20, nos lignes firent un feu considérable. A deux heures du matin, vingt-cinq chaloupes canonnières et bombardes furent se placer devant le camp et l'hôpital de l'ennemi, et commencèrent une canonnade qui dura jusqu'au jour, moment où elles se retirèrent pour éviter le feu des remparts, promettant d'aller souvent divertir ainsi les Anglais.

Notre feu des lignes dura jusqu'à midi, se ralentit jusqu'à quatre heures qu'il recommença et continua avec une fureur sans exemple, jusqu'à midi du 20. Le comte d'Artois vint visiter le camp français et fit quatre cents livres de rente à chacun des sergents français qui avaient servi sur les batteries flottantes; il s'en trouva quatre; il augmenta aussi la pension d'un officier qui s'y distingua.

La nuit du 21 au 22, notre feu se soutint vivement; la place

n'y répondit pas. On enterra avec les honneurs militaires, dans la journée du 22, M. Bérard, officier au régiment de Bretagne, mort des suites des blessures qu'il reçut à la journée du 13. C'était un vaillant homme, il fut généralement regretté.

La nuit du 22 au 23, notre feu se ralentit beaucoup; M. le marquis de Crillon fit avec Monseigneur une partie de chasse dans les bois et les rochers qui avoisinent Saint-Roch; mais on abattit peu de gibier, le courre étant difficile et dangereux dans cet endroit. Nous fûmes voir les vaisseaux espagnols et nous montâmes à bord de *la Trinité* et de *la Conception*, chacun de cent dix canons; ils sont mieux entretenus que les nôtres, surtout pour la propreté. En débarquant, nous vîmes encore des matelots occupés à enterrer des victimes de la journée du 13, qu'ils avaient retirées de la mer; nous traversâmes le camp des gardes wallones, qui nous dirent qu'ils attendaient avec joie l'ordre de monter à l'assaut. Tous ces braves ne demandaient que l'occasion de se signaler, et allaient au feu comme on va au bal.

Il arriva un courrier du roi d'Espagne. C'était le même qui avait porté à ce monarque la fâcheuse nouvelle de la destruction de nos prames. Le roi mandait au duc de Crillon de continuer le siége et d'activer de tous ses moyens la reddition de Gibraltar; mais il lui recommandait d'épargner le sang de ses sujets et celui des braves Français qui servaient sous son commandement. Dès cet instant, les travaux redoublèrent et toujours avec l'espoir d'arriver à une fin glorieuse; Monseigneur avait arrêté son départ pour le 27, étant convaincu, par les sottises sans nombre qui avaient été faites, que l'on se donnerait beaucoup de peine et que le résultat serait de lever honteusement le siége, après avoir perdu beaucoup de temps, d'argent et d'hommes, dernière perte qu'il est impossible d'apprécier; mais des lettres qui arrivèrent de la cour de France nous retinrent dans ce maudit pays et les ordres de départ furent révoqués.

Notre feu continua jusqu'à sept heures du soir, et la nuit du 23 au 24 il cessa entièrement jusqu'à une heure du matin que

les Catalans et les volontaires de Crillon surprirent une garde ennemie de quarante hommes, près de la porte de Terre; ils furent tous tués ou pris. A quatre heures du matin, notre feu recommença et dura jusqu'à six heures du soir.

La nuit du 24 au 25 fut tranquille jusqu'à quatre heures du matin que notre feu reprit et dura jusqu'à cinq heures du soir.

On parlait toujours d'une expédition; les troupes s'y attendaient et s'y préparaient avec joie. Vers neuf heures du matin, un brouillard épais s'éleva sur les côtes d'Afrique et s'étendit jusque sur le rocher de Gibraltar dont il nous déroba bientôt la vue. C'était l'instant favorable pour une entreprise hardie. En six heures de temps, dix-huit mille hommes auraient élevé un tertre par lequel douze mille auraient pénétré dans la place, des chaloupes canonnières auraient battu la ville neuve, et vingt vaisseaux de ligne auraient attiré l'ennemi vers la pointe d'Europe; mais on prenait à tâche de contrarier les opérations et on faisait semblant de vouloir enlever à l'ennemi une place qu'on désirait qu'il conservât; les Espagnols se joignaient aux Africains pour lui porter des provisions fraîches qu'il payait fort cher. Ce jour, on arrêta une chaloupe espagnole prête à entrer dans Gibraltar: elle était chargée de raisins avec deux bœufs et six moutons; les plaisants disaient que c'était une arçonnade, et que bientôt on verrait une crionnade.

La nuit du 25 au 26, il ne fut pas tiré un seul coup de canon de part et d'autre; de notre côté, on éleva une nouvelle batterie de douze pièces de gros calibre; vers midi, il arriva un courrier de Cadix qui annonça la flotte anglaise forte de trente-quatre vaisseaux de ligne, et amenant un convoi de ravitaillement.

Monseigneur et le duc de Crillon passèrent la revue des troupes et les trouvèrent en meilleur état qu'ils ne l'avaient pensé. Pendant la revue, le feu avait pris à la maison que nous occupions; mais les secours qu'on apporta arrêtèrent l'incendie. On arrêta un soldat espagnol qui, étant en faction à l'endroit où était l'argenterie du comte d'Artois, en avait volé plusieurs

pièces. C'était la troisième fois que cela lui arrivait; on le conduisit au camp d'où il fut chassé ignominieusement, Monseigneur ne voulant pas qu'on le punît plus rigoureusement, dans la crainte d'exciter quelque soulèvement contre les Français.

La journée du 26, notre feu fut assez actif, l'ennemi n'y répondit pas. Il continua la nuit du 26 au 27 jusqu'à quatre heures du matin qu'il redoubla; l'ennemi resta toujours dans l'inaction.

Je rencontrai un homme avec lequel je causai du malheur arrivé au vaisseau anglais *le Royal-Georges*. Ce bâtiment coula à fond, et avec lui périrent douze cents personnes qui étaient sur son bord, hommes, femmes et enfants, ainsi qu'un petit navire qui était près de lui et qui fut entraîné dans le tourbillon. L'amiral Kempfeld, qui le commandait, y périt avec ses deux neveux; le capitaine de pavillon Warghom se sauva dans la chaloupe du *Victory* ainsi que l'homme qui me raconta ces détails. L'*Edgard* avait péri au même endroit: il avait donné comme lui sur une pointe de roche qui avait entr'ouvert sa cale; *le Royal-Georges* avait autrefois à son bord des pièces de 40 et de 52. L'amiral Hawke le montait, lorsqu'il livra bataille à M. de Conflans; successivement les amiraux Anson, Boscaven, Hawke, Rodney, Howe, etc., y avaient arboré leurs pavillons. Sa perte fut estimée deux cent mille livres sterling, non compris celle des hommes, qui est inappréciable pour un souverain lorsqu'il est le père de son peuple.

Le 27, on arrêta plusieurs barques espagnoles et barbaresques qui portaient des provisions aux ennemis.

La nuit du 27 au 28, nos lignes firent un feu soutenu jusqu'à neuf heures du matin; il recommença à onze heures; on retira encore treize cadavres, victimes de la journée du 13. On ne put savoir à quel corps ils appartenaient, car ils étaient sans vêtements et à demi brûlés.

La nuit du 28 au 29, nos batteries ne tirèrent que des bombes, mais en grande quantité, pour seconder nos travailleurs qui aplanissaient les rocs et les terres au pied du petit Pastel pour faciliter, disait-on, l'assaut qu'on devait donner. Vers trois

heures après midi, vingt soldats espagnols étaient occupés à charger des bombes; un d'entre eux avait un cigarre à la bouche; une étincelle tomba et mit le feu à la poudre: quatre-vingts bombes éclatèrent ainsi que plusieurs barils de poudre, huit hommes furent tués, et les autres furent blessés. Ce malheur se répéta plusieurs fois pendant la durée du siége; on n'en peut accuser que la mauvaise police qui règne chez les militaires de cette nation; car comment peut-on tolérer l'habitude de fumer lorsqu'on fait un travail de cette nature?

La nuit du 29 au 30, le général fixa à trente par heure la quantité de bombes que chacune de nos batteries devait envoyer à l'ennemi: à trois heures du matin, il arriva un déserteur avec armes et bagage; M. de Crillon l'accueillit très bien et lui fit diverses questions sur ce qui se passait chez les assiégés; ce militaire répondit que le général était un homme habile et intrépide, faisant faire l'exercice tous les jours, posant lui-même les gardes avancées, visitant tous les ouvrages et l'état des fortifications, et traitant bien ses soldats qu'il encourageait par des récompenses, et qu'il se préparait à faire la plus vigoureuse défense; relativement aux hôpitaux, que le nombre des malades était si grand qu'il y en avait plus de six cents chez les particuliers, ce qui causait du chagrin au général, car il était le père de ses soldats; que les provisions de bouche diminuant, on avait réduit d'un quart la ration de chaque homme, et que c'était le motif qui l'avait engagé à déserter. Il dit aussi qu'on répondait faiblement à notre feu, parce qu'il ne restait plus que cinq cents quintaux de poudre et qu'on la gardait en cas que nous fissions une attaque générale. Dans la journée du 13 qui nous fut si funeste, l'ennemi n'eut que deux cents tués et environ cent blessés; la nuit du 27 au 28, il eut sept tués et trente blessés. Ce rapport fit espérer pour l'avenir un plus heureux succès.

A huit heures du matin, on signala un convoi dans la Méditerranée; à deux heures, il entra dans la baie d'Algéciras; c'étaient trente bâtiments chargés de munitions de guerre qui nous étaient envoyés de Malaga.

Un parlementaire vint proposer au duc de Crillon de rendre les prisonniers faits à la journée du 13 ; on ignora la réponse du général ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les prisonniers n'arrivèrent point.

L'ennemi faisait continuellement des signaux du côté de la mer ; on présumait que la flotte anglaise était en vue. Monseigneur donna l'ordre d'établir un camp à la pointe du Carnero sur le bord de la mer, afin d'être témoin des manœuvres de notre flotte combinée.

Monseigneur donna à dîner au général et à l'état-major de l'armée ; Moreno s'y trouva à côté du prince. Je frémis à l'aspect de ce monstre qui fut cause de la perte de nos batteries flottantes et de la mort de tant de braves gens. Le roi d'Espagne l'avait nommé commandant d'un vaisseau de quatre-vingts canons sûrement pour récompenser sa perfidie ; en Angleterre on lui eût fait son procès et il eût été exécuté à bord.

Le 30, vers dix heures du soir, douze bombardes partirent de *Puerta-Mayorca* et allèrent canonner le camp et l'hôpital. Nos lignes firent un feu vigoureux pour les seconder, mais l'ennemi ne tira pas un seul coup de canon. A deux heures du matin, nos barques revinrent après avoir beaucoup causé de dommages à l'ennemi. Leur retour fut indiqué par l'apparition de la lune qui eût éclairé l'Anglais dans la direction de ses *coups.*

Le 1er octobre, Monseigneur partit à cinq heures du matin pour aller à six lieues du camp faire une partie de chasse à travers des rocs et des précipices d'où il ne revint qu'à une heure du matin après avoir crevé plusieurs chevaux et manqué cent fois de se rompre le cou.

A trois heures après midi on alla au-devant d'une chaloupe parlementaire. Les dépêches du général Elliot furent reçues dans la baie par un officier espagnol ; elles étaient relatives à nos prisonniers. Rien ne fut encore décidé.

A sept heures il arriva un courrier du roi d'Espagne. La plus grande discrétion fut observée sur le contenu de ses dépêches.

Quinze chaloupes canonnières reçurent l'ordre d'aller réveiller

les Anglais; mais le dernier déserteur observant que nos troupes occupaient le camp ennemi, et que le bombardement les incommoderait, l'ordre fut révoqué.

Cette nuit du 1er au 2, notre feu fut très vif jusqu'à cinq heures du matin qu'il cessa totalement. Dans la journée, il revint encore un parlementaire pour traiter de l'échange des prisonniers, Monseigneur et plusieurs gentilshommes de sa suite furent tirer des hirondelles de mer; pour moi, j'allai chasser dans une orangerie naturelle où les fruits et les fleurs se succèdent continuellement, et, en répandant le parfum le plus exquis, forment le spectacle le plus agréable. Je m'égarai dans ce délicieux paysage et j'arrivai sur une éminence d'où je découvris les environs de Saint-Roque. Le son de plusieurs guitares, mandolines et castagnettes, vint frapper mes oreilles, sans que je pusse découvrir le lieu ni la cause de ces réjouissances. Je parcourus les environs et j'aperçus à travers le feuillage un berceau d'enfant placé sur une espèce d'estrade élevée de huit à dix pieds; il était orné de fleurs et de rubans, et l'assemblée dansait autour. Je crus qu'on célébrait cette fête pour quelque naissance, et j'arrivai à la chaumière dans l'intention de faire chorus avec ces bons villageois. Ma curiosité me porta à voir celui qui était dans le berceau, et j'y parvins en montant sur une escabelle; mais je fus bien étonné d'y trouver un enfant d'environ deux ans, beau comme l'amour et qui était mort. Je m'écriai et avertis les parents que cet innocent venait de mourir, et je pensais que la tristesse allait remplacer la joie; mais on me répondit que c'était justement cette mort qui était cause de la fête; que c'était un ange de plus au ciel qui intercéderait pour la famille auprès de la Vierge, et la préserverait d'événements malheureux. Je restai immobile de surprise que ce peuple fût aussi superstitieux. J'appris depuis qu'il arrivait souvent que des pères et mères laissaient périr leurs enfants pour avoir occasion de donner une fête à leur famille, et avoir un ange protecteur dans le ciel.

La nuit du 2 au 3 le feu de nos lignes fut fixé à cinquante coups par heure. Il arriva un courrier de Versailles; chacun fut content de recevoir des nouvelles de France; elles répandirent

la gaieté, surtout lorsqu'on sut que notre départ était fixé au 9, d'après une délibération prise par Monseigneur avec MM. de Vaudreuil, de Crussol, de Nassau, de Puiségur et de Crillon.

La nuit du 3 au 4 notre feu fut assez soutenu. L'ennemi n'y répondit que par une soixantaine de coups de canon qui tuèrent trois artilleurs français. A sept heures du matin une explosion eût lieu au Picatcho; on présuma qu'une de nos bombes lancée du fort Sainte-Barbe avait mis le feu à quelques barils de poudre.

Les nouvellistes du camp parlaient d'une nouvelle expédition qui devait avoir lieu dans la nuit du 6 au 7. Chacun en avait mauvaise opinion.

Dans la journée, le général anglais envoya au duc de Crillon le commodore Curtis, son secrétaire, et un officier-général. Le général espagnol les mena à Saint-Roque présenter leurs hommages au prince qui les reçut très bien, et les questionna beaucoup sur l'événement du 13; ils répondirent que si les prames avaient pu résister vingt-quatre heures, ils auraient été forcés de se rendre à cause de l'horrible ravage que leur feu faisait, la garnison de Gibraltar n'étant pas assez nombreuse pour défendre la place, éteindre l'incendie, et réparer les brèches. Ils affirmèrent qu'on n'avait tiré à boulets rouges que sur trois prames et que c'était dans un moment où l'on désespérait de pouvoir résister à nos efforts.

L'échange des prisonniers était toujours le motif de tous ces pourparlers. L'ennemi, quoique sévère dans ses propositions, désirait échanger les hommes parce que les vivres lui manquaient et que la consommation que font trois cent vingt-trois individus est assez considérable dans une place assiégée. Il insistait particulièrement sur l'échange des Espagnols; je crois qu'on en devinera facilement le motif.

Dans la soirée notre feu recommença comme de coutume, et l'Anglais n'y répondit que par quelques bombes qui ne nous firent aucun mal. A onze heures du soir le feu prit à une baraque, proche l'ancienne ligne de circonvallation. On eut quelques craintes; mais elles furent promptement dissipées. Cette hutte servait de retraite à quelques prostituées. Quelques Espa-

gnols, qui avaient trouvé leurs faveurs un peu piquantes, avaient eu la noble idée d'y mettre le feu pour y brûler ces malheureuses. On eut beaucoup de peine à les sauver.

Le 5, le duc de Crillon vint dîner chez Monseigneur et l'engagea à différer son départ de quelques semaines pour voir la fin de l'entreprise. A trois heures il arriva un interprète de M. de Crillon qui remit à Monseigneur un paquet cacheté de la part de sir Elliot. Le général lui mandait que la plupart des prisonniers faits dans la nuit du 13 au 14 demandaient à entrer au service britannique, et qu'il ne voulait octroyer à leur demande sans en avoir reçu l'agrément de Monseigneur et du général.

Toute la nuit nos batteries de terre firent un feu soutenu qui incommoda beaucoup l'ennemi.

On commanda six mille hommes pour construire une communication de notre circonvallation depuis le port Mahon jusqu'au bord de la mer. Le travail commença à huit heures du soir et fut terminé dans la nuit. Les ennemis envoyèrent quelques volées de canon qui incommodèrent peu les travailleurs. Ce boyau avait deux cent quarante-huit toises de longueur, neuf pieds de hauteur, et dix pieds d'épaisseur. On y plaça plusieurs mortiers pour battre la ville. On arrêta plusieurs soldats espagnols qui volaient les sacs à terre vides. A huit heures du matin on aperçut un pavillon blanc qui flottait sur la tour des signaux du rocher, et on y tira d'heure en heure un coup de canon. On envoya de Puerta Mayorca plusieurs barques espagnoles qui furent dans la baie à la hauteur de la ville, où elles rencontrèrent les barques anglaises qui ramenaient nos prisonniers hors quarante, presque tous Allemands, qui s'étaient engagés au service de l'ennemi.

A deux heures, Monseigneur vint au camp où il dîna chez M. le comte de Lascy, lieutenant-général, commandant l'artillerie espagnole.

Notre feu fut vif depuis le matin; une de nos bombes tomba sur un magasin à poudre près le château des Maures, l'explosion fut assez considérable.

Le soir, Monseigneur fut à la comédie, au camp, où il vit, pour

la deuxième fois, *le Diable prédicateur*. Tout est confondu dans cette pièce ; Jésus-Christ, le diable, la Vierge, les possédés, les saints, enfin tout ce que l'imagination espagnole peut produire dans ce genre. Chose principale, cette farce réjouit les spectateurs, et l'on se retira content et joyeux. Pendant qu'on jouait la comédie, le clergé de Saint-Roque en donna une autre; c'était la pompeuse procession du *grand rosaire*. Elle a lieu tous les jours, mais simple et sans ostentation. Pour cette fois on tira des armoires tous les saints, les vierges ; on les plaça dans des niches resplendissantes d'or et d'argent, et on les fit porter par des hommes habillés en prêtres et éclairés par quarante grosses lanternes portées au bout de longues piques. Cette mascarade monastique était précédée d'une foule d'enfants qui annonçaient le cortége par les cris mille fois répétés de *vivat le roi, vivat le principe comte d'Artois*. La Vierge, richement habillée et placée sur un trône soutenu par quatre colonnes dorées, était l'objet qui fixait l'attention des spectateurs, car en Espagne tous les hommages s'adressent à elle, et on y fait peu de cas de son fils. La procession s'arrêta devant la maison où logeait le prince. On chanta des antiennes et on fit trois génuflexions. Au *levate* de la troisième, tout le peuple poussa des cris qui ressemblaient plus à un charivari qu'à des prières. Excepté ce moment ridicule, ce grand rosaire a quelque chose de noble et d'imposant. On est frappé d'admiration à la vue de l'image de notre divin maître. Le trône où elle est assise est majestueux. Les écrivains espagnols dédient souvent leurs ouvrages à cette reine des cieux, et voici la formule de la dédicace : *A la mère du meilleur des fils, à la fille du meilleur des pères, à la reine des anges*, etc., etc. Elle est particulièrement vénérée pour les deux présents qu'elle a faits à l'humanité, le scapulaire et le rosaire.

La communication établie dans la nuit du 5 étant achevée, on y plaça des batteries dans la nuit du 6 au 7. Pendant tout ce travail, nous n'eûmes que deux soldats de tués et un de blessé. Le feu de l'ennemi était faible, et le nôtre était très vif.

Dans la matinée du 7, Monseigneur donna ordre au comte de Maillé, son premier gentilhomme, de distribuer les cadeaux

qu'il avait destinés aux officiers de la maison du roi d'Espagne, qui étaient à son service. Ils consistaient en montres enrichies de perles, en tabatières d'or, et en de très belles épées. Les Espagnols furent satisfaits de la générosité du prince, et lui en témoignèrent leur reconnaissance.

Monseigneur dîna chez le duc de Crillon. Les ennemis le saluèrent d'une volée de leur artillerie qu'ils dirigèrent sur nos lignes, mais qui ne nous fit aucun mal. Nous ripostâmes par un feu terrible, qui dura jusqu'au matin du 8. Le rocher nous envoya cent soixante et dix grenades, qui tuèrent un brave sergent des gardes wallones qui avait été fait officier la veille. Un sapeur fut grièvement blessé.

Le 8, Monseigneur dîna chez le général français, M. le baron de Falkenheim. Après le dîner, il monta à bord de *la Trinité*, pour faire ses adieux à M. de Cordova, général de l'armée navale.

Tout était disposé pour notre départ, et les ordres étaient donnés pour le lendemain cinq heures du matin. Le comte de Lascy avait mis à notre disposition tous les mulets du parc d'artillerie. Les voitures chargées, les mulets attelés, tout à coup arriva un contre-temps qui suspendit notre départ. Le duc de Crillon envoya la nouvelle de l'arrivée d'une frégate, qui avait été chassée par la flotte anglaise ; le capitaine avait compté sept vaisseaux à trois ponts. On eut l'idée que c'était une ruse de M. de Crillon, qui voulait retarder le départ du prince, afin de le rendre témoin de quelque nouvelle opération. Cette nuit du 8 au 9, notre feu fut actif, et l'ennemi y répondit par des obus et des grenades qu'il nous envoyait horizontalement. On acheva de placer des batteries dans la nouvelle communication; les travailleurs se retirèrent au jour, et notre feu continua.

A dix heures, on reçut une lettre de l'amiral : il mandait à monseigneur que la flotte qu'on avait annoncée était un convoi qui arrivait de Terre-Neuve.

Le prince était au désespoir d'avoir différé son départ, et sur-le-champ il en donna l'ordre pour le lendemain 10. Il dîna chez M. le marquis de Bouzoles, commandant en second les troupes françaises.

Le feu de nos lignes continuait, et l'ennemi y répondait par des bombes et des grenades qu'il envoyait dans la nouvelle communication. Comme ce feu nous incommodait et que nous avions déjà perdu plusieurs braves soldats, le duc de Crillon fit suspendre les travaux dans la nouvelle communication.

Le 10, à cinq heures du matin, les équipages du prince étaient prêts, lorsqu'on annonça que le capitaine d'une corvette, qui venait d'arriver, apportait la nouvelle que la flotte anglaise était dans les eaux du cap Saint-Vincent, et qu'elle était forte de quarante vaisseaux de ligne, douze frégates et dix-huit bâtiments de transport, et que, dans le moment, elle pouvait être à la hauteur du cap Spartel, à dix lieues dans l'Océan. On ne douta plus de sa prochaine arrivée, et l'envie d'être témoins d'un combat naval suspendit encore notre départ. Les forts, du côté du détroit, tirèrent toute la matinée, et particulièrement la pointe du Carnero, qui annonçait la présence de l'ennemi.

A dix heures du matin, une frégate arriva à Algéciras, et confirma le rapport du capitaine de corvette. Un vent violent s'éleva au sud-ouest, et favorisait l'ennemi en nous empêchant de lever l'ancre pour aller à sa rencontre; d'ailleurs le courant qui sort du détroit, joint à la tempête, eût exposé nos bâtiments à aller échouer à la pointe d'Europe. Le vent devint si violent, que l'on craignit que nos vaisseaux ne fussent désancrés de force.

Le général Curtis avait fait démâter quelques vaisseaux qui étaient dans le port de Gibraltar; mais, à la vue de l'escadre de l'amiral Howe, il les fit remettre en état de combattre, afin de le secourir, s'il en était besoin.

Le vent augmenta encore vers le soir, et à un tel point que l'on craignit pour notre flotte. Plusieurs capitaines, craignant de ne pouvoir résister à l'ouragan, levèrent l'ancre, croisèrent le détroit et gagnèrent les côtes d'Afrique, du côté de Ceuta et de la montagne des Singes. Le vent soufflait avec une telle furie, que l'amiral anglais n'osa pas se risquer dans le détroit, et attendit que le temps fût plus convenable.

A deux heures de nuit, un coup de vent terrible donna sur

nos vaisseaux, arracha les ancres, rompit les câbles et démâta plusieurs frégates. M. de la Motte-Piquet fit une manœuvre hardie qui sauva ses équipages ; il gagna le large dans la Méditerranée. Tous ceux qui suivirent son exemple furent sauvés, et n'éprouvèrent aucune avarie. Il n'y eut que *le Saint-Michel*, de soixante-quatorze canons, monté par M. de Moreno, un parent du traître, qui échoua près de la ville de Gibraltar, à trois heures du matin. Les Anglais le canonnèrent pendant une demi-heure. Il se rendit à discrétion avec son équipage, composé de neuf cents hommes, sans tirer un coup de canon. La tempête continua jusqu'au 12, à neuf heures du matin, que la pluie cessa et que le temps s'éclaircit, et nous eûmes la douleur de voir l'ennemi dévaster ce vaisseau. Nos forts tirèrent dessus pour le couler à fond, mais ils ne purent y parvenir. Dans la nuit, on entreprit de le remorquer ; mais ce fut sans succès, et nous perdîmes quatorze chaloupes canonnières, tant par le feu ennemi que par la mer, qui était fort haute, car le vent ne cessait point ; il ne faisait que varier du sud-ouest à l'ouest. A onze heures du matin, un coup de vent enleva un vaisseau et une frégate, et les jeta sous le feu des batteries anglaises. Le capitaine, par une manœuvre savante, sauva la frégate, et le vaisseau fut remorqué par une frégate qui alla à son secours. Le feu de l'ennemi fut terrible, les boulets tombaient comme la grêle ; mais, malgré ses efforts, on lui enleva la proie, qu'il regardait déjà comme lui appartenant.

Vers cinq heures du soir, il arriva plusieurs aides-de-camp qui annoncèrent que, de la pointe du Carnero, on apercevait la flotte de l'amiral Howe, à quatre ou cinq lieues au large. Monseigneur partit aussitôt pour Buenaviste, afin d'être témoin de ce qui se passerait entre les deux escadres. Le vent commençait à s'apaiser. A six heures, deux bâtiments ennemis passèrent le détroit et serrèrent les côtes d'Afrique ; le vent et le courant favorisaient l'ennemi, aussi ne manqua-t-il pas d'en profiter ; un léger brouillard nous dérobait ses manœuvres ; l'amiral espagnol ne voulait pas se battre ; enfin, toutes les circonstances étaient à son avantage. M. de la Motte-Piquet était furieux ;

j'ignore combien il jeta de perruques à la mer, mais son valet de chambre m'assura l'avoir recoiffé plus de trente fois.

Le feu de nos batteries de terre continuait, mais avec moins d'acharnement. Nous eûmes deux canonniers de tués. Le vent diminuait de plus en plus. L'amiral Howe passa le détroit, vers onze heures du soir, avec ses transports de ravitaillement; mais le convoi qu'il amenait fut jeté par le vent et les courants dans la Méditerranée; et les flottes combinées, tranquilles spectatrices de ses mouvements, ne tirèrent pas un seul coup de canon. A la pointe du jour, on aperçut l'escadre anglaise à deux lieues en mer, forte de trente-cinq vaisseaux de ligne, plusieurs frégates et dix-huit transports qui remontaient à contre-vent pour entrer dans la place et la ravitailler, seul but de l'expédition ennemie.

Monseigneur était outré de dépit de voir l'inactivité de nos flottes; il en témoigna son mécontentement. L'amiral espagnol promit de mettre à la voile aussitôt que le vent serait tourné à l'est, et il soufflait du sud-ouest. Enfin, dix-huit transports entrèrent dans Gibraltar, sans qu'on eût le courage de s'y opposer. Monseigneur ordonna à M. de Cordova d'aller combattre l'ennemi qui était en panne, et qui semblait nous narguer par ses évolutions; mais cet amiral ne s'y décida que quand la place fut entièrement ravitaillée; il était onze heures du matin. La joie fut générale, et l'ennemi, voyant arriver quarante-cinq vaisseaux de ligne, douze frégates, sans compter les brûlots, etc., gagna le large et abandonna le champ de bataille. A trois heures, comme notre flotte débouquait devant la pointe d'Europe, les forts de la place lui envoyèrent des bombes et des grenades, qui ne causèrent aucun accident. M. de la Motte-Piquet leur envoya quelques volées de sa batterie basse, malgré la défense de l'amiral de faire feu sur la place. A quatre heures, l'armée combinée était à l'endroit où deux heures auparavant l'amiral Howe semblait nous défier. L'ennemi se replia du côté de Malaga, laissant une arrière-garde de neuf vaisseaux qui rejoignit le corps de la flotte, en voyant la supériorité de nos forces.

Nos batteries jetaient des bombes sur le Saint-Michel afin de

le brûler et d'en ôter la possession à l'ennemi ; mais nos moyens furent infructueux et ce beau vaisseau resta en son pouvoir.

A deux heures du matin, du 13 au 14, on entendit une canonnade en mer. On crut que les flottes s'étaient jointes ; mais l'on apprit qu'elles n'avaient point combattu et que ces coups de canon n'étaient que pour attirer à la défense.

Le 13, à huit heures du matin, on apercevait notre flotte dans un grand éloignement. L'ennemi avait disparu et suivi les côtes de Barbarie; il avait laissé Cordova maître de celles de Grenade. On disait que Howe était un fou qui était entré dans la souricière; que la Méditerranée était notre domaine, qu'il n'y avait pas de port où il pût s'arrêter pendant trois jours en cas d'événement; qu'il allait manquer du nécessaire. Tous ces raisonnements étaient faits au hasard, et on devait penser que si l'ennemi avait profité d'un temps convenable pour entrer dans la Méditerranée, il attendrait de même un temps convenable, un vent d'est, ou de sud-ouest pour en sortir, ce qu'il a effectivement fait.

Le 14 notre feu était faible; on apercevait des signaux qui indiquaient que les deux flottes étaient en vue, mais éloignées. A quatre heures le vent, qui depuis quatre jours était sud-ouest, changea et devint plein est et nous fit espérer de revoir les deux flottes.

J'appris de quelqu'un appartenant au duc de Crillon que quelque temps avant que notre flotte mît à la voile, le général anglais envoya un parlementaire à M. de Cordova. Ses dépêches tombèrent entre les mains du duc de Crillon, et on a de violents soupçons contre sa fidélité.

Un vaisseau mouillé à la pointe d'Europe tenta plusieurs fois de sortir ; mais nos chaloupes canonnières et nos bombardes s'y opposèrent en allant à sa rencontre. On le croit porteur de dépêches pour Londres.

Monseigneur, perdant espoir d'être témoin d'une action importante, se décida à quitter une armée où les fautes les plus grossières étaient si multipliées ; et le 15, à six heures du matin, ce prince se mit en route pour Cadix où il arriva à neuf heures

et demie du soir, aux acclamations du peuple et à la satisfaction de la noblesse et du commerce. Il logea chez le consul de France et reçut la visite des corps et des principaux personnages de la ville. Le 16 il y eut des fêtes par toute la ville; Monseigneur y assista à la satisfaction des habitants. Le 17 il y eut un bal superbe. On avait fait deux divisions des équipages et le rendez-vous était à Ecija parce que le prince devait passer par Séville en quittant Cadix, mais la pluie avait rendu les chemins si difficiles que, malgré le courage de nos mules, nous restâmes plusieurs fois en route, et ce ne fut qu'à l'aide des secours qu'on nous porta que nous pûmes nous en tirer.

Le prince quitta Cadix le 18, et vint coucher à Xerès; le 19 il arriva de bonne heure à Ecija, y séjourna le 20 et en partit le 21 à huit heures du matin, vint dîner à la Carlotte qui en est à quatre lieues, et trois lieues plus loin nous trouvâmes Cordoue, où Monseigneur logea chez un homme de qualité, qui jouit d'une immense fortune et qui s'est retiré dans les montagnes pour y vivre en ermite. L'évêque de Cordoue vint donner sa bénédiction au prince, qui la reçut avec beaucoup de dévotion. Nous fûmes bien traités aux frais du monarque espagnol. Le lendemain, à six heures du matin, nous continuâmes notre route et fûmes dîner à huit lieues de Cordoue, dans un bourg nommé Villa del Rio, et vînmes coucher à Andujar, à quatre lieues plus loin. Il était onze heures du soir lorsque le prince y entra; la ville était illuminée. Il en partit le 23 à six heures du matin, s'arrêta à Baylen pour dîner, et coucha à la Caroline dont il partit le 24 à huit heures du matin, dîna dans une venta et arriva le soir à Santa-Cruz, où nous fûmes horriblement traités quoique nous fussions logés chez le corrégidor. Le 25, à sept heures du matin, nous quittâmes ce détestable endroit et vînmes dîner et coucher à Manzanarès qui en est à six lieues. Les carabiniers sont en garnison dans cette ville; Monseigneur les passa en revue et trouva ce corps bien composé et bien entretenu. Les environs sont cultivés en safran; c'était l'époque de la floraison, et la campagne semblait couverte d'un immense tapis violet.

Le 26, à six heures du matin, nous quittâmes Manzanarès et

vînmes dîner à Villa Harta, qui en est éloignée de cinq lieues, et fûmes coucher à Camougna.

Le 27 nous dînâmes à Themelay et couchâmes à Ocagna, où nous trouvâmes M. le comte de Montmorin, ambassadeur de France, qui était venu y recevoir Monseigneur. Le 28 nous vînmes dîner au Parador, à deux lieues d'Aranjuez et à cinq de Madrid, où nous arrivâmes à six heures et demie du soir. Nous logeâmes chez M. de Montmorin, où toute la magnificence espagnole et la délicatesse française se trouvèrent réunies. Grand gala, fête générale, tout était digne du prince qui en était l'objet. Le 29 nous allâmes à l'Escurial, où le roi attendait Monseigneur. Nous y arrivâmes à neuf heures du soir. La route est belle pendant l'espace d'une lieue, malgré la poussière que des enfants s'efforcent d'abattre en jetant de l'eau qu'ils vont puiser dans le Manzanarès. On traverse une partie de la forêt du Pardo, ensuite on passe sur un pont de pierre aux extrémités duquel sont, d'un côté, la statue de sainte Barbe, et de l'autre, celle de saint Ferdinand, toutes deux en pierre et de grandeur colossale. Nous franchîmes une montagne que l'on a percée pour faciliter le chemin. Cette route est assez bien entretenue. Au bas de la montagne le terrain est aride et stérile. A environ deux lieues, on traverse une petite forêt et on arrive à l'Escurial à travers des troupeaux de daims et de faons qui bondissent autour de vous et qui vous conduisent jusqu'à l'habitation royale et monacale.

Cet immense édifice, entouré de bois et de montagnes, sert de logement à trois cents êtres inutiles au monde, et qui seraient bien mieux employés à porter le mousquet qu'à vivre en compagnons de saint Antoine, scandalisant ceux à qui ils devraient servir d'exemples, et fatigant Dieu par leurs prières hypocrites. L'Espagne doit ce monastère à la superstition de Philippe II qui fit vœu de le bâtir s'il gagnait la bataille de Saint-Quentin, qui fut donnée le jour de saint Laurent; aussi le nom de ce saint diacre se voit-il dans tous les coins du couvent. Ce monastère fut bâti par Jean-Baptiste de Tolède et Jean de la Herrera, architectes espagnols. Sa forme est celle d'un gril, ce qui ne peut

s'apercevoir que lorsque la vue domine sur tout l'édifice. Cette forme lui fut donnée en mémoire de l'instrument du martyre de saint Laurent. On assure qu'il y a onze mille fenêtres, quatorze mille portes, dix-sept cloîtres, vingt-deux cours et plus de mille colonnes; ce calcul peut être exagéré, mais on aime mieux le croire que de le vérifier. Il y a de plus des boutiques remplies de marchandises, le palais du roi, plusieurs églises, des bibliothèques nombreuses, un collége, des fabriques, des jardins, de vastes promenades et des richesses immenses, un bourg assez grand et bien bâti qui avoisine le cloître et où logent les habitants qui font valoir la culture des environs et les fertilisent. La pierre employée dans la construction est dure et de couleur grise, et non polie comme des voyageurs l'ont prétendu. Elle renferme des métaux dont les veines produisent un bon effet à l'œil.

La façade principale regarde la montagne : elle est ornée de huit colonnes d'ordre dorique; elles en supportent quatre d'ordre ionique, et dans l'intervalle des huit inférieures sont quatre pyramides surmontées chacune d'une boule. Les armes d'Espagne sont placées au milieu de la corniche qui sépare les deux ordres. Cette façade est surmontée d'une statue colossale de saint Laurent, dont les mains et la tête sont en marbre blanc, et tenant un gril de bronze doré.

En entrant par cette façade, on arrive dans une belle cour, au bout de laquelle règne dans toute sa largeur un perron de six marches qui conduit à l'église. L'entrée est décorée de huit colonnes d'ordre dorique qui supportent un entablement surmonté de six statues colossales représentant chacune un roi d'Israël. Les deux du milieu, David et Salomon, sous l'emblème desquels on a voulu représenter Charles-Quint et Philippe II; les quatre autres, Ezéchias, Josias, Josaphat et Manassé. Le nom de chacune est gravé sur son piédestal avec une courte inscription. Ces personnages ont chacun une couronne de bronze doré qu'on dit peser cent livres, et un sceptre de même matière. La harpe de David pèse trois cent quatre-vingts livres. Aux deux coins de la cour, de ce côté, sont deux tours contenant trente-six cloches, dont la sonnerie est très harmonieuse. Des

inscriptions en lettres de bronze doré indiquent que cet édifice fut construit en vingt-trois ans, temps peu considérable eu égard à son immensité.

L'église est sombre. On dit que c'est une miniature de Saint-Pierre de Rome. Son architecture est d'ordre dorique, et sa forme est une croix grecque. Elle a trois nefs et un dôme superbe supporté par quatre énormes piliers. Sa longueur est de trois cent soixante-quatre pieds, et sa largeur de deux cent trente; la voûte est plate; le chœur est bâti au-dessus de l'entrée principale. Le maître-autel est placé au fond du chœur dans un enfoncement; il est tout revêtu de jaspe; on y monte par douze degrés de marbre sanguin qui occupent toute la largeur de la grande nef; tous les ornements sont en bronze doré et de la plus grande magnificence; son premier corps d'architecture est composé de six colonnes cannelées dont les bases sont de jaspe. Entre chaque colonne sont des statues de bronze doré, grandeur de nature, représentant quatre pères de l'Eglise. Le second corps est formé de six colonnes aussi cannelées, entre lesquelles sont les quatre Evangélistes, forte nature. Dans le milieu est saint Laurent, peint par Pellegrino Tibaldi. Le troisième corps est formé de quatre colonnes de jaspe vert, accompagnées de deux obélisques de même matière et des statues de saint Jacques et saint André, grandeur de forte nature. Le quatrième corps est formé de deux colonnes dont le milieu est occupé par un crucifix, au pied duquel sont la Vierge et saint Jean. En dehors de ces deux colonnes sont saint Pierre et saint Paul. Toutes ces statues sont fort bien faites et d'une belle conservation.

Le tabernacle est de forme circulaire et d'ordre corinthien; il a seize pieds de haut et huit de diamètre. Il est orné de huit colonnes de jaspe sanguin veiné de blanc, dont les bases et les chapiteaux sont de bronze doré; il est entouré des douze apôtres aussi en bronze doré. Dans ce grand tabernacle en est renfermé un plus petit de trente-deux pouces de hauteur. C'est un petit portique formé par quatre colonnes, dont les bases et les chapiteaux sont en or émaillé. Les intervalles entre les tri-

gliphes sont en émeraudes. Les portes sont en cristal de roche garni d'or. Tous les ornements sont aussi en or, excepté la corniche qui est en argent. Le Saint-Sacrement y est déposé dans un vase d'agate surmonté d'une émeraude de la plus grande beauté; en dedans est une topaze plus riche encore. Ce magnifique tabernacle est recouvert et fermé dans une espèce d'armoire ornée et enrichie. Ce n'est qu'aux jours de grandes solennités que le public peut jouir de sa vue. Dans le trésor est le devant de l'autel pour les jours de fête; c'est un grillage d'or dont les nœuds des mailles sont des topazes, des rubis, des diamants, des émeraudes, etc. Il y a aussi un lustre à huit bras en or massif, sur lequel sont montées une prodigieuse quantité de pierres précieuses; il y a aussi huit pots d'argent doré, parsemés de brillants et d'émeraudes et remplis de fleurs artificielles; plusieurs statues de saints en or et enrichies de même; quatre encensoirs d'or enrichis de diamants; un crucifix et huit chandeliers d'autel en vermeil incrusté de pierres précieuses; plusieurs croix pour les processions incrustées de même depuis le haut jusqu'en bas. Les bâtons des bannières sont recouverts en or et garnis de brillants. Le Saint-Sacrement est une des merveilles du monde; on ne peut rien voir de plus beau ni de plus riche: plusieurs calices et ciboires du même travail et de la même richesse. La broderie des bannières est en or et en petits brillants et perles fines; elles représentent la Vierge, Jésus-Christ et saint Laurent. Les ornements des moines sont ridicules par leur richesse, qui les rend d'une lourdeur étonnante. Je ne crois pas qu'il existe dans le monde entier un couvent de moines qui possède autant de richesses.

Aux deux côtés de l'autel sont les tombeaux de Charles-Quint et de Philippe II. Ces deux monarques y sont représentés à genoux, revêtus de leurs habits royaux, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, aussi à genoux. Toutes ces figures sont en bronze doré. Le travail du tout est très beau.

La voûte de l'église est ornée de peintures à fresque très bien conservées.

On traverse le chœur pour aller aux appartements du roi et à

ceux des princes. Chaque stalle est richement sculptée; entre chacune, il y a une colonne corinthienne qui supporte la corniche de la boiserie. Ce chœur a quatre-vingt-seize pieds de long, cinquante-six de large et quatre-vingt-quatre pieds de hauteur. Le siége du prieur est orné de douze colonnes qui supportent un fronton, au milieu duquel est une grande ardoise sur laquelle est Jésus-Christ, par Sébastien del Piombo.

Le lutrin est orné de lames de bronze doré dont le travail est très précieux. Le poids du pupitre est énorme; mais il est posé tellement en équilibre, qu'un souffle le ferait tourner. Ce chœur contient deux cents stalles.

Aux côtés du chœur sont deux salles où l'on pose, sur des tablettes de térébinthe, les deux cent quatorze volumes qui servent aux offices. Ils sont tous en vélin, d'une grosseur énorme et remplis de peintures très soignées. Les fresques des voûtes de ces deux salles sont par Jordaëns; celles du chœur sont par Luc Cambiosa, peintre génois, qui mourut de chagrin de ne pouvoir obtenir de Grégoire XIII la permission d'épouser une sœur de sa femme qu'il venait de perdre.

Sur un bénitier, avant d'entrer dans les salles de l'avant-chœur, est une statue, réputée antique, représentant saint Laurent; elle a été envoyée de Rome par un ambassadeur d'Espagne. Au-dessus est un tableau du Titien; le sujet est le Christ présenté au peuple par Pilate.

La sacristie a cent huit pieds de long. On y admire plus de trente tableaux des grands maîtres; elle est en outre magnifiquement décorée; Philippe IV est le donateur de la plus grande partie des richesses qu'elle contient.

On nomme Panthéon le lieu consacré à la sépulture des rois d'Espagne. On y descend par vingt-cinq degrés de marbre qui conduisent à une grille de bronze doré, ornée de deux colonnes de marbre noir dont les bases et les chapiteaux sont de bronze doré. Au-dessus de cette grille est une grande table de marbre noir chargée de diverses inscriptions en lettres d'or, où il est question de Philippe II, Philippe III et Philippe IV. Au-dessus sont les armes d'Espagne en mosaïque formée de pierres pré-

cieuses. Deux figures de bronze terminent ce fronton; l'un est la Nature humaine, et l'autre l'Espérance. Après avoir passé cette grille on descend encore trente-quatre marches de jaspe et de marbre gris et blanc. Les parois et la voûte de cet escalier sont revêtues des mêmes marbres. Arrivé au dernier degré on entre dans le sépulcre; c'est une salle de forme octogone de trente-six pieds de diamètre et trente-huit pieds de hauteur. Là est le néant des grandeurs humaines; une froide poussière est tout ce qui reste de ces orgueilleux monarques possesseurs des trésors du Pérou. La mort est venue les frapper, et ils sont descendus dans la tombe. Toute leur grandeur les a abandonnés, et de leur vivant ils imprimaient la crainte et commandaient le respect; morts ils sont la proie des vers comme le dernier de leurs sujets: heureux s'ils ne sont pas poursuivis dans leur dernier asile par la vindicte de ceux dont ils ont été les persécuteurs!

Cette vaste salle est directement sous le maître-autel de l'église. La voûte est revêtue de marbre. Un lustre de bronze doré éclaire ce lieu de deuil; seize pilastres soutiennent la voûte; ils sont de jaspe et d'ordre corinthien; ils sont placés deux à deux; ces pilastres sont surmontés d'une frise ornée de feuillages de bronze doré. Des ornements de bronze, de jaspe, etc., partent de cette frise pour orner la voûte.

Les angles de ce sépulcre sont occupés par vingt-six urnes de marbre noir; elles sont hautes de six pieds et posées sur des pieds ou griffes de lion en bronze doré. Treize de ces urnes sont vides; sur les autres sont les noms du roi ou de la reine dont elles contiennent instantanément la dépouille : le temps, qui est le maître de tout, réduira en poudre l'édifice, et les parcelles humaines seront le jouet des vents; mais en attendant, l'orgueil des vivants se satisfait. Les rois occupent la droite, et les reines qui ont eu des enfants sont à gauche; celles qui n'ont pas laissé de postérité sont dans deux autres caveaux construits pour la sépulture des princes et princesses. Charles-Quint est le premier roi qui fut déposé dans ce lieu. Au fond de ce sépulcre est un autel avec un Christ de bronze sur une croix de marbre noir. Tous ces objets sont tristes, mais ils n'inspirent pas cette mélan-

colie respectueuse qu'on devrait éprouver au milieu des dépouilles de tant de personnages célèbres.

En sortant du Panthéon nous allâmes visiter les cloîtres ; ils sont tous pavés de marbre. Le principal est orné de quatre-vingt-huit arcades. Au milieu est un petit temple octogone, revêtu à son intérieur des marbes et jaspes les plus rares. Il y a quatre portes ornées de colonnes, et dans les angles on a placé les quatre évangélistes en marbre blanc, avec les animaux qui leur sont particuliers ; de plus il y a quatre fontaines dont les bassins sont de marbre. L'intérieur de ce cloître est couvert de peintures à fresque, et les quatre angles sont peints à l'huile ; on y a représenté la nativité, l'adoration des rois, la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, l'ascension, le crucifiement et la résurrection, la transfiguration et la cêne. Le grand escalier qui donne dans ce cloître est de la plus grande beauté, les peintures à fresque sont les plus belles du monastère. C'est par cet escalier qu'on arrive à l'appartement du roi. La frise représente la bataille de Saint-Quentin, et le plafond, la fondation de l'Escurial ; les peintures sont de Jordaëns.

Le cloître supérieur est rempli de superbes tableaux ; mais la négligence qu'on apporte à leur conservation, les menace d'une ruine prochaine : les moines conservent mieux leurs caves et leurs trésors que les objets d'arts.

Il y a deux bibliothèques : la première est ouverte au public, c'est la bibliothèque basse ; c'est une salle de deux cents pieds de long sur trente de large et trente-six de hauteur : son parquet est formé de grands carreaux de marbre bleu et blanc. Les tablettes sont en bois précieux, tant d'Europe que des Indes ; elles sont supportées par des socles de jaspe d'un pied de haut. Les armoires sont séparées par soixante-dix colonnes d'ordre dorique, cannelées, hautes de six pieds, non compris les bases et les chapiteaux. Le plafond est une fresque dont les figures m'ont paru trop grandes pour la localité. Elles représentent les quatre arts libéraux. La philosophie y est désignée par Socrate, Platon, Aristote et Sénèque. La théologie par les Pères de l'Église.

Cette bibliothèque contient environ quinze mille volumes dont plusieurs manuscrits, entre autres les quatre évangélistes écrits en lettres d'or; le Traité de saint Augustin, écrit par ce docteur; les œuvres originales de sainte Thérèse; une lettre de saint Vincent Ferrier au roi d'Aragon. Cinq tableaux de marbre et deux de porphyre portent des monuments assez curieux. L'un est une statue équestre de Philippe IV accompagnée de trophées et de quatre figures, le tout d'argent. Le piédestal est incrusté de lapis lazzuli. Sur la table voisine est un petit temple d'argent contenant tous les ancêtres de la reine Anne de Neubourg, femme de Charles II. Charlemagne occupe le milieu, il est environné de tous les princes de la maison palatine. Ce monument est d'ordre composite. Il contient deux cent trente et un marcs d'argent, quatre marcs deux onces d'or, et quarante marcs de lapis lazzuli. Il y a plusieurs globes terrestres, une pierre d'aimant pesant sept livres; les portraits de Charles-Quint, de Philippe II et de Philippe III, peints par Pantaja de la Cruz, et celui de Philippe IV par le fameux Diego Velasquez.

La seconde bibliothèque n'est pas publique; elle renferme six mille volumes, et quatre mille manuscrits grecs, arabes, hébreux, etc. Elle ne renferme aucun objet précieux et n'a aucun ornement.

Le réfectoire est une longue pièce enrichie de belles peintures; il y a une table particulière pour le roi lorsque Sa Majesté veut manger avec les moines. Ordinairement on y sert le dîner du prieur, en l'absence du monarque.

Les jardins n'ont rien de remarquable; ils sont vastes et irréguliers; on y jouit de beaux points de vue. Le parc tient à ces jardins; il y a des étangs, des canaux et une multitude de bêtes fauves. Dans son enceinte est une jolie maison appartenant au prince des Asturies; elle est richement décorée et bien entretenue.

Nous séjournâmes plusieurs jours dans cette retraite royale, et certainement la tristesse n'y régnait pas beaucoup; les Français donnent le ton de la gaieté partout où ils se trouvent. Nous vîmes le frère du roi que Sa Majesté avait appelé près d'elle

pour quelques jours. Ce prince malheureux est âgé de cinquante ans. Il vit retiré de la cour avec son épouse et ses enfants que la politique du gouvernement ne veut pas reconnaître. La bonté et la candeur sont peintes sur son visage. Il a toujours été malheureux et le sera toujours. La philosophie et la religion font seules sa consolation.

Nous avions à la porte de l'appartement de M. le comte de Vaudreuil, un refrescot permanent depuis sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Les épicuriens les plus délicats y auraient trouvé de quoi satisfaire leurs goûts; des vins exquis, toutes sortes de sucreries et de pâtisseries, des viandes froides de toutes les façons, du café et du chocolat exquis, des liqueurs les plus fines, voilà ce que nous avions à discrétion à toute heure du jour, et tout se renouvelait comme par enchantement, à mesure que la consommation avait lieu, jusqu'à notre départ; je demande si le roi d'Espagne sait traiter ses hôtes; car c'est d'après ses ordres et à ses dépens que le refrescot était servi; aussi ai-je juré de le faire accepter pour patron de la gastronomie, et vraiment il le mérite bien; c'est un bon traitant; Dieu le bénisse, lui et toute sa postérité.

Lassé de boire et de manger, ayant vu tout ce qu'il y avait de curieux dans le château et dans le monastère, j'allai rendre visite au bourg, et je résolus de me divertir si l'occasion s'en présentait. Plusieurs Français se joignirent à moi, et nous parcourûmes les rues et les maisons publiques. Nous nous arrêtâmes dans un estaminet, où je fis connaissance de deux belles qui me prouvèrent qu'avec de l'argent on touche le cœur des belles Espagnoles. En tout cas je le regrettai peu; car l'une que j'adoptai était extrêmement jolie; et leur manière de faire l'amour fait oublier qu'elles ne se livrent que par intérêt, et je croirais même qu'elles profitent de la circonstance pour jouir elles-mêmes; bien différentes de nos Françaises qui mettent un prix à chacun de leurs appas. Enfin ma belle me rendit plusieurs fois heureux, et je la quittai avec regret, après l'avoir eue toute la soirée. Le lendemain la fille du maître de l'auberge me fut proposée pour deux piastres; c'était une brune de seize à dix-sept

ans dont les appas étaient de la plus grande fraîcheur ; elle fut parfaitement aimable, cependant je regrettai ma belle de la veille, et je ne pouvais comprendre comment elle pouvait m'avoir témoigné tant d'amour dans une première rencontre.

Le 7 novembre, il s'éleva un vent du nord qui nous fit mal augurer de la fin de notre voyage.

Le 8, on envoya une partie des équipages à Olmedo, à vingt-deux lieues de l'Escurial, avec ordre d'y attendre Monseigneur. Dans la journée, le roi ordonna et fit une partie de chasse, où l'on abattit plus de quatre cents grosses bêtes, comme sangliers, cerfs, daims, chevreuils.

Le 9, à quatre heures du matin, par un grand vent et un froid extraordinaires pour ce canton et à cette époque, nous nous mîmes en route pour la France. D'après les ordres du roi, le contrôleur de la bouche avait approvisionné nos voitures de manière même à nous embarrasser. Les relais étaient de quatre en quatre lieues, et nous arrivâmes à Olmedo sans descendre de voiture. Il y a vingt-deux lieues de l'Escurial à Olmedo ; mais, en France, on pourrait avec exactitude en compter quarante. Le chemin n'est pas mauvais ; cependant il est fatigant, surtout dans cette saison : peut-être l'avons-nous trouvé tel parce que nous fîmes cette route sans séjourner, et même sans nous arrêter que le temps nécessaire pour changer les mulets.

A une lieue de l'Escurial, nous nous trouvâmes au pied d'une montagne, qu'il nous fallut traverser à pied. Arrivés au sommet, nous trouvâmes les arbres couverts de frimas et le temps calme, tandis que la tempête régnait dans la plaine. On appelle cette montagne le port de Fuenfria ; elle fait partie de la chaîne nommée la Sierra de Guadarama. Elle est couverte de vieux sapins, dont une partie a été brisée par la foudre. De son sommet, on jouit de la vue la plus étendue et la plus délicieuse. Le pays est couvert de villes et de villages, et des rivières le coupent agréablement. En descendant, nous passâmes près de Balzin, petit village où la reine défunte avait un château, qui est actuellement abandonné. Nous arrivâmes fort tard à Olmedo, où

Charles III nous avait fait préparer un bon souper, que nous mangeâmes avec grand appétit.

Le 10, nous dînâmes à Valladolid et couchâmes à Duenas. Le 11, nous passâmes à Torquemada, dînâmes à Burgos, où nous manquâmes d'être empoisonnés par l'argenterie de la ville; toutes les moulures étaient remplies de vert-de-gris. Je m'en aperçus et en prévins M. de Vaudreuil, qui fit tout nettoyer; mais, pour plus grande sûreté, on se servit de vaisselle de faïence. Nous fûmes coucher à Ponté-Corvo. Le lendemain 12, nous dînâmes à Miranda-de-Ebra, et couchâmes à Vittoria. Le 13, nous dînâmes à Montdragon, et couchâmes à Villa-Franca. Le 14, à huit heures du matin, nous entrâmes dans les Pyrénées, dînâmes à Toloza, couchâmes à Ernani, où nous apprîmes que M. le comte d'Estaing était à Irun. Espérant que Monseigneur passerait par cette dernière ville d'Espagne, il avait expédié un courrier, porteur d'une lettre pour Monseigneur; elle lui fut remise par le prince d'Hénin, capitaine des gardes. Le lendemain, en passant par Irun, Monseigneur fut voir M. le comte d'Estaing, et s'entretint avec lui pendant près d'une heure. Cet amiral allait prendre le commandement de la flotte combinée qui était à Cadix, et devait aller faire une expédition à la Jamaïque.

Nous arrivâmes à Saint-Jean-de-Luz au bruit de l'artillerie de la ville, ce qui manqua nous faire culbuter dans la rivière, sans de vigoureux Basques qui retinrent (*ici un mot omis* (1)) que le canon avait mises en fureur. Heureusement nous en fûmes quittes pour la peur.

A trois heures après midi, nous entrâmes dans Bayonne. Nous fîmes remettre nos équipages à la française, et on les débarrassa de beaucoup d'objets très pesants, qui ne nous étaient plus d'aucune utilité. J'échangeai des piastres contre deux cents louis. Un *honnête* israélite fit ce marché avec moi, et je gagnai huit sous par piastre.

Le lendemain 16, nous partîmes de Bayonne à (*omission*)

(1) Probablement *les mules*.

heures, nous vînmes dîner à Saint-Vincent, et nous couchâmes à l'Éperon, dans une maison appartenant au président Dussault.

Le 17, nous dînâmes à Lipostey et couchâmes à Bordeaux, où nous arrivâmes à huit heures du soir. Le 18, nous couchâmes à Barbezieux; le 19, à Poitiers; le 20, à Chanteloup, chez le duc de Choiseul. Ce seigneur avait fait placer des pots à feu depuis le pont d'Amboise jusqu'à son château, ce qui produisait le coup-d'œil le plus agréable.

Le 21, nous dînâmes à Orléans, chez M. de Cipierre, intendant de la province, qui nous traita avec la même magnificence que lors de notre passage en juillet précédent, lorsque nous allions en Espagne.

Le 21 au soir, nous arrivâmes à Versailles. Le roi était venu au-devant de son frère jusqu'à Bernis, où Sa Majesté le reçut avec les témoignages de l'amitié la plus sincère; ils s'embrassèrent et revinrent ensemble à Versailles, où chacun s'empressa de venir féliciter le prince sur son heureux retour.

EXPÉDITION FRANÇAISE

EN ÉGYPTE,

PAR MOU' ALLEM-NICOLAS EL-TURKI,

chancelier du prince des druzes (1).

Traduit de l'arabe par le traducteur du Journal d'Abdurrahman-Gabarti.

Note historique du traducteur sur Mou' Allem-Nicolas le Turc.

Mou' Allem-Nicolas le Turc, naquit à *Der-el-Kamar* (village de la lune), dans la montagne des Druzes, en 1763, et y mourut en 1828. Ses ancêtres, Grecs de Constantinople, étaient venus habiter la montagne et y avaient embrassé la religion catholique.

Mou' Allem-Nicolas était un poète très estimé de la cour de l'émir Béchir (le prince des Druzes) : il n'en recevait pas, il est vrai, d'appointements fixes, mais

(1) Après la relation du musulman Abdurrahman-Gabarti, celle d'un chrétien du pays sur les mêmes événements ne peut qu'ajouter à l'intérêt et à l'utilité historique qui doivent nécessairement résulter de la comparaison de ces deux documents. On peut dire même qu'ils forment dès ce moment le complément nécessaire et indispensable de tout ce qui a été écrit jusqu'à ce jour sur l'expédition des Français en Égypte. B.

l'émir pourvoyait généreusement à l'entretien de sa famille.

L'expédition française pouvait influer beaucoup sur le sort des Druzes qui se prétendent originaires français (1). Il était donc de la plus haute importance pour le chef de cette nation belliqueuse d'être bien informé des événements de l'Égypte (2). Mou' Allem-Nicolas reçut en conséquence l'ordre d'aller s'établir à Damiette, point excellent d'observation entre l'Égypte et la Syrie. Une lettre de Mou' Allem-Nicolas interceptée par Djézzar, causa le malheur d'un de ses frères habitant Saint-Jean-d'Acre.

Après le départ des Français, Mou' Allem-Nicolas retourna à Der-el-Kamar et se livra de nouveau à la poésie. Devenu aveugle sur la fin de ses jours, sa fille Werdé (Rose) écrivait sous sa dictée les vers qu'il composait.

L'ouvrage dont la traduction suit n'est que le résumé de sa correspondance qu'il s'est plu à rédiger en prose rimée.

(1) Des premiers guerriers que Godefroy de Bouillon mena avec lui à la conquête de la Terre-Sainte. Voyez D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, au mot Druzi. B.

(2) Soixante mille Druzes n'attendaient que la prise de Saint-Jean-d'Acre pour se réunir à l'armée française. Voyez De Ferrier, *Voyage dans le Levant*, Paris, 1819. B.

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

Les anciens avaient coutume de composer des livres d'histoire : ils y consignaient les faits extraordinaires et les événements importants, tels que les guerres de gouvernement à gouvernement. Nous rapporterons dans ce volume, pour l'instruction des personnes qui désirent être au courant des événements, ce qui vient de se passer dans nos contrées.

La puissance divine ayant permis la création de la république française, nous dirons quel en a été le principe et comment ce principe s'est répandu dans l'univers. Nous raconterons la mort du roi de France, la désolation de ce pays, les travaux et les conquêtes des Français sous la conduite d'un homme unique, d'un guerrier redoutable et d'une puissance surprenante, le prince Bonaparte. Nous parlerons des guerres qu'il eut à soutenir, des actions où il se trouva, des pays qu'il soumit à sa domination ; nous dirons comment, aussi prompt que l'éclair, il passa de l'occident à l'orient et tomba comme la foudre sur l'île de Malte. Nous raconterons en détail son arrivée à Alexandrie, l'occupation de l'Égypte par les Français, la guerre des Mamlouks, l'expédition de Syrie, le siége d'Acre, le retour de Bonaparte en Égypte, la défaite de l'armée impériale du sultan, l'envoi de forces considérables de terre et de mer par la Sublime Porte et par le gouvernement anglais ; enfin la sortie des Français d'Égypte par capitulation après s'y être maintenus pendant trois années consécutives, c'est-à-dire depuis le mois de mouharrem 1213 (1798) jusqu'au mois de sefer 1216 (1801). Puis nous terminerons

notre relation par le récit de la rentrée des Osmanlis au Caire et de ce qui s'est passé entre eux et les Mamlouks.

[Après cette exposition sommaire des matières qu'il se propose de traiter, Mou' Allem Nicolas trace en effet une esquisse rapide des principaux événements de la révolution française; événements qu'il attribue en grande partie aux abus despotiques de l'ancien régime et au désir d'affranchissement et de liberté qu'éprouvaient généralement à cette époque toutes les classes de la nation. Passant ensuite au récit des guerres que la France eut à soutenir contre l'Europe coalisée, il rappelle ses victoires, énumère ses conquêtes, et arrive enfin à l'*Expédition des Français en Égypte*, sujet principal de cet écrit qu'il traite de la manière suivante. B.]

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

On s'occupa de préparer en France l'équipement d'une flotte dont on ignorait la destination. Trois cent quatre-vingts bâtiments sur lesquels trente mille soldats s'embarquèrent ainsi que vingt-trois mille autres personnes appartenant à l'état-major, à l'administration, des savants, des femmes, des enfants de marins, formant un total de cinquante trois mille ames sous la conduite du général Bonaparte, âgé alors de trente ans. Ce général avait toujours été aussi heureux que brave.

Cette flotte partit de Toulon et vint s'emparer de Malte. On a prétendu que le général Bonaparte y était entré par la trahison de quelques uns des chevaliers français. Quoi qu'il en soit, il abolit l'ordre des chevaliers, s'empara de toutes les richesses de l'île, y laissa six mille hommes de garnison, fit embarquer avec lui six mille Maltais et musulmans prisonniers, et mit à la voile pour Alexandrie d'Égypte.

Le 1er mouharrem 1213 (1798) douze vaisseaux de guerre anglais avaient paru devant le port d'Alexandrie. Des parlementaires envoyés auprès de Séïd-Mehemmed-Kérim douanier et gouverneur de cette ville, l'avaient informé que ces vaisseaux étaient à la recherche des Français leurs ennemis. *Nous avons appris*, disaient-ils, *que les Français veulent s'emparer de l'Égypte; nous venons pour les en empêcher et nous avons l'intention de les attendre ici.*

Mehemmed-Kérim, craignant une ruse, leur avait répondu : *Il n'est pas possible que les Français pensent à venir dans notre pays, qu'y feraient-ils? Nous n'avons pas la guerre avec la France. Je ne puis croire à votre nouvelle, ni vous permettre de rester ici. Faites des vivres et de l'eau, j'y consens, mais reprenez la mer. Si les Français se présentent avec des intentions hostiles, ce sera à nous à leur répondre.*

Séïd-Mehemmed-Kérim se hâta de prévenir Murad-Bey, chef des Mamlouks. Ces nouvelles jetèrent l'alarme au Caire.

Le 13 de mouharrem à trois heures après midi, la flotte française se présenta devant Alexandrie; un seul bâtiment se trouva dans la passe, le capitaine vint à terre, demanda le consul. Les cheikhs réunis décidèrent qu'il ne fallait pas laisser partir le consul. Mais le capitaine du *Réal-Bey*, vaisseau de guerre ottoman ancré dans le port, connaissant la force de la flotte qui se présentait et voulant éviter un malheur, conseilla de laisser partir le consul, prenant sur lui toute la responsabilité de l'événement.

Avant le coucher du soleil, les autres bâtiments français s'approchèrent de terre et restèrent sous voiles. Cependant la ville d'Alexandrie était dans la plus grande agitation : Mehemmed-Kérim envoya des courriers à Murad-Bey pour lui demander des secours contre une flotte innombrable.

Les habitants d'Alexandrie passèrent la nuit dans la plus vive inquiétude, et le lendemain à la pointe du jour, ils virent l'armée française sur le rivage; ils résolurent de se défendre et de fermer la ville en attendant les réponses du Caire. Mais cette singulière détermination resta sans effet parce que la citadelle d'Alexandrie, un des plus forts boulevards de l'Égypte, ne possédait

qu'un seul baril de poudre; pendant que l'on délibérait, l'armée française donna l'assaut et s'empara des portes de la ville; environ quarante habitants furent tués; les Français n'en perdirent pas autant; le général Kléber fut blessé.

Le lendemain, Bonaparte rassura la population au moyen d'un crieur public; il donna l'assurance que personne ne serait inquiété et fit immédiatement partir un corps de troupes pour Demanhour et un autre pour Rosette. Les habitants de ces deux villes, n'ayant aucun moyen de résistance, vinrent faire leur soumission.

Le général en chef envoya au Caire des proclamations imprimées expliquant les motifs de son expédition (1).

Cependant Séïd Mehemmed-Kérim, à l'arrrivée de l'armée française, avait expédié dans la nuit treize piétons; leur arrivée au Caire remplit la ville de terreur.

Les Mamlouks, les autorités, les cheikhs (2), les ulémas se réunirent à Kasrul-Aïn; le vizir, à leur invitation, descendit de la forteresse et se réunit à eux.

Sept odjaklis (3), le grand et le second douanier, ainsi que toutes les autorités portant le bâton, furent admis dans ce conseil. Murad-Bey connaissant les dispositions peu bienveillantes de la Sublime Porte envers lui, s'adressant au vizir, lui dit :

« Ce n'est sans doute qu'avec le consentement de la Sublime

(1) Voir tome XII de la 2e série, page 177.

(2) *Liste des principaux Mamlouks présents à ce conseil.*

Ibrahim-bey-le-Grand; Murad-Bey, cheikh de la ville; Moustapha-Bey; Osman-Bey-Cherkavi; Eyub-Bey-le-Petit; Sélim-Bey-Abondiab, Ahmet-Bey-Kiardji; Osman-Bey-el-Achkar; Bechran-Bey; Merzouk-Bey; Mouhamed-Bey-el-Elfi; Osman-Bey-el-Tambourdji; Osman-Bey-el-Berdissi; Mouhamet-Bey-Menfouk; Cassin-Bey-Abouseif; Cassin-Bey-Emir-Bahrein; Cassin-Bey-el-Moscovi; Ibrahim-Bey-le-Petit; Murad-Bey-le-Grand; Mouhamed-Bey-el-Mehdam; Osman-Bey-el-Tawil.

Principaux cheikhs présents au conseil.

Abdallah-Cherkavi; Sadat; Halil-Bekri; Mouhamet-Mehdi; Suleiman-Fayoumi; Moustafa-Sawi; Arichi-Emir; Séïd-Ennar-Mahrem, chef des chérifs.

(3) Notables.

« Porte que les Français viennent ici: vous devez en être in-
« formé, mais par la grâce de Dieu nous espérons déjouer leurs
« projets et les vôtres. » — « Comment pouvez-vous tenir un sem-
« blable discours? lui répondit le pacha; jamais la Sublime Porte
« ne permettra l'envahissement d'une province de l'islamisme.
« Préparons-nous donc à combattre, et s'il le faut, à périr martyrs
« selon la volonté de Dieu, plutôt que de jeter la discorde entre
« nous.» Le Pacha finit en proposant de faire mettre, suivant l'usage, les Européens et leurs familles à la forteresse et de désarmer tous les chrétiens.

Abdallah-Cherkavi et Séïd-Eumer Mukrem, chef des chérifs, appuyés par Eyoub-Bey et quelques autres Mamlouks, proposèrent le massacre général des chrétiens; mais le pacha et Ibrahim-Bey s'y opposèrent en disant: *Ce sont aussi les sujets de notre glorieux sultan.*

Il fut arrêté que Murad-Bey marcherait sur Demenhour à la rencontre des Français et que Son Excellence le vizir Bekir-Pacha resterait à Boulak avec Ibrahim-Bey.

Vendredi après la prière, Murad-Bey, les mamlouks, les kiachefs, les selliers, les odjaklis, les aghas et les Arabes de Tenif, formant un corps d'environ vingt mille hommes, partirent pour Rahmanié. Son Excellence le vizir et Ibrahim-Bey réunirent le reste des troupes et s'établirent à Boulak. Tous les habitants de la ville s'étaient armés, préparés à combattre les infidèles ou à recevoir le martyre dans la voie du Seigneur.

Les chrétiens étaient épouvantés, déjà les musulmans avaient commencé à les maltraiter: Vils réprouvés, leur disaient-ils, c'est aujourd'hui que nous allons vous tuer. Ce moment était des plus critiques. Mais le Seigneur, dont la gloire est immortelle, attendrit en leur faveur le cœur du vizir et du gouverneur de la ville. Le chef de police et l'agha des janissaires furent chargés de veiller à leur sûreté.

Les Européens, au nombre de vingt personnes, français, allemands et vénitiens, furent conduits à la forteresse. On remarquait parmi eux M. Rosetti, consul d'Autriche, établi depuis vingt-cinq ans en Égypte. Il était l'ami des principaux Mamlouks.

Cet homme estimable jouissait d'une grande considération.

Murad-Bey trouva l'armée française à Rahmanié; elle s'avançait semblable à un torrent ou plutôt à une mer débordée.

Murad-Bey faisait descendre par le Nil les munitions de guerre tandis que son armée suivait le rivage. Aussitôt que les ennemis furent en présence, la canonnade commença; dans ce moment le feu prit au bateau chargé des poudres et causa une explosion terrible. On voyait des hommes lancés en l'air.

A ce spectacle, les Mamlouks consternés songèrent à la retraite; ne pouvant tenir devant le feu des Français, ils rétrogardèrent jusqu'au Pont Noir à une demi-journée du Caire. De là ils vinrent se placer à Embaba devant Boulak, et y établirent des batteries.

Ibrahim-Bey resta à son poste pour arrêter les Français dans le cas où ils viendraient par eau.

Le samedi 7 du mois de sefer, à trois heures après-midi (1), l'armée française, ayant reconnu l'armée de Murad-Bey, battit la charge. Le général Dubois (2) à la tête de mille hommes s'avança le premier.

Les Mamlouks, après une décharge de toute leur artillerie, attaquèrent à l'arme blanche; mais ils ne purent résister au feu de file des Français et à la force d'un vent violent qu'ils avaient en face. Les Mamlouks avaient quatre-vingts pièces en batterie, mais ils ne purent faire qu'une seule décharge: avant d'être prêts à recommencer le feu, les Français s'étaient emparés de leurs pièces et les avaient tournées contre leurs ennemis qui se trouvaient ainsi entre deux feux.

Euïb-Bey le jeune fut tué et son corps foulé sous les pieds des chevaux.

Ibrahim-Bey se précipita dans le Nil et s'y noya. Un matelot qui le voyait nager lui donna un coup de rame sur la tête, en disant: C'est toi, tyran! qui es la cause de tant de malheurs (3).

(1) Bataille des Pyramides.

(2) Ici, comme dans toute la suite de sa relation, l'auteur fait une erreur de nom en citant celui de Dubois pour le nom du général Dupuy. B.

(3) Voir page 174, tome XII, 2e série.

avait été une des premières causes de la défaite des Mamlouks, fut nommé gouverneur du Caire.

Le kiaïa du pacha fut nommé chef de police, et Youssouf-Agha, chef des troupes; Séïd-Halil-Beke, chef des chérifs; le cheikh Abdallah-Cherkavi, président du divan; le cheikh Mouhammed-el-Muhdi, secrétaire; les cheikhs Moutafa-Savi; le cheikh Suléiman-Fayoumi; Séïd-Ahmed-Mahrouki, et deux négociants européens, membres du divan.

Huit personnes en tout composèrent le grand divan dont chaque membre avait des appointements et devait rendre compte au général en chef de ses délibérations.

Le général en chef créa également un tribunal de commerce, composé de sept personnes parmi lesquels se trouvait un négociant français.

Il exigea sur les revenus de l'Égypte, une contribution répartie de la manière suivante, savoir :

Du commerce.	200,000	thalaris.
De la nation cophte.	200,000	*id.*
Des négociants syriens.	100,000	*id.*
Total.	500,000	thalaris (1).

Les proprietés des Mamlouks garantissaient l'emprunt syrien.

Le consul Carlo-Rosetti fut envoyé à Murad-Bey pour l'engager à se soumettre et à venir conférer à Djizé avec le général en chef. Ce consul était l'ami de Murad-Bey et avait avec lui des affaires d'intérêt. Il fut reçu avec distinction, mais telle fut la réponse qu'il apporta : *Que le général Bonaparte retourne à Alexandrie avec son armée et nous lui paierons vingt mille bourses* (2) *pour son retour en France.*

Le général Desaix reçut l'ordre de poursuivre Murad-Bey.

Le général Vial fut très bien reçu à Damiette par les cheikhs qui vinrent à sa rencontre. Ce général avait laissé cent trente

(1) Environ 2,500,000 francs.
(2) Environ dix millions de francs. B.

hommes à Mansoura, et confirmé dans leur poste les cheikhs Hassan-Tobar du lac Menzalé, ainsi que celui de Choara voisin de Damiette. Par cette disposition, toute la province se trouvait entièrement sous la domination française.

Le général Murat s'établit dans la province de Caliop et le général Lanusse dans celle de Menoufié.

Le général en chef Bonaparte, après avoir organisé le gouvernement de l'Égypte et l'administration du Caire comme on vient de le voir, sortit de la capitale à la tête d'une division pour chasser le vizir et Ibrahim-Bey de Belbeis. Il les rencontra à *Salahié*, où une action très vive s'engagea, à la suite de laquelle le vizir et Ibrahim-Bey se retirèrent enfin à Ghaza, et le général en chef revint au Caire.

Les pélerins de la Mecque ayant appris dans cette ville l'invasion de l'Égypte par les Français, prirent la route de la Syrie. *Salih-Bey, chef de la caravane*, en prit une autre; il se rendit à *Jérusalem par Ghaza* et déposa entre les mains du cadi le noble fardeau *confié* à sa garde (1). Il fut très mal reçu par les habitants de Jérusalem. *Sortez de notre ville*, lui criait-on, *c'est vous qui avez livré le territoire de l'Islamisme aux infidèles; c'est votre tyrannie qui est la cause de la ruine de l'Égypte et de la Syrie.*

Ce prince, accablé à la fois par le chagrin que lui causait cette réception, par la ruine de l'Égypte et la perte de ses propriétés, tomba gravement malade et mourut. Les personnes de sa suite éprouvèrent de la part des musulmans de Jérusalem toute sorte de mauvais traitements.

Le vizir partit pour Constantinople, et Ibrahim-Bey et ses Mamlouks s'établirent à Ghaza et dans la Syrie.

Il y avait un mois que les Français étaient débarqués en Égypte. Le général en chef avait ordonné à l'amiral commandant la flotte (2) de retourner en France. L'amiral s'y était refusé en disant : *Conduisez vos soldats comme vous l'entendez, je gouvernerai mes vaisseaux à ma manière.* Il avait sous ses ordres

(1) Le *mahmil*, étoffe de soie envoyée à la Mecque pour revêtir le temple de la Keabè. (Voir la note page 352, tome XII, 2e série.) B.

(2) Brueys.

vingt-trois bâtiments de guerre, dont le plus grand de cent quatre-vingts canons, nommé *l'Orient*, avait trois mille marins à bord. Cette flotte était à l'ancre devant Alexandrie, lorsque la flotte anglaise reparut et l'attaqua. Le combat fut terrible et dura vingt-quatre heures. Les Anglais furent vainqueurs, *l'Orient* sauta et avec lui des richesses incalculables provenant de Rome et de Malte, car les Français venus en Égypte étaient ceux même qui avaient conquis Rome et Malte.

Pendant quatre jours, on vit brûler les débris de ce bâtiment et de toute l'escadre.

Les Français furent d'autant plus consternés de cette nouvelle, que par la perte de leur flotte il n'y avait plus d'espoir pour eux de recevoir des secours de France.

Séïd-Mehemmed-Kérim, gouverneur d'Alexandrie, avait été confirmé dans cette dignité par le général en chef qui l'avait revêtu d'une pelisse et lui avait donné un sabre de prix. Cependant cet homme était dévoué à Murad-Bey. On intercepta une de ses lettres adressée à ce prince dans laquelle il l'exhortait à combattre les Français, s'engageant de son côté à lui livrer Alexandrie. Un cheikh fut chargé de faire son procès; il fut confondu en voyant son écrit et condamné à être fusillé pour avoir trahi ses serments envers la république.

Cette exécution affligea beaucoup les musulmans; Séïd-Mehemmed-Kérim était scherif parent du prophète. Depuis lors les musulmans devinrent plus circonspects avec les Français.

Hassan-Toubar, cheikh du district de Menzalè, confirmé dans sa dignité par le général Vial, était venu à Damiette et y avait été reçu avec distinction. Quelque temps après des lettres d'Ahmed-Djézzar, pacha d'Acre, et d'Ibrahim-Bey l'excitèrent à la révolte; les habitants des environs de Damiette s'unirent à lui et voulurent surprendre la ville et massacrer les Français au milieu de la nuit. Les auteurs de la révolte étaient les habitants de Menzalè, de Farsekow, de Chouara, de Bahiré et autres, au nombre de huit mille hommes. Les habitants de Damiette en étaient prévenus et attendaient le succès pour se prononcer.

Les paysans trouvèrent les Français formés en bataillon

carré sur le rivage, ils furent reçus par un feu de file bien nourri et se retirèrent en désordre après avoir perdu vingt hommes; ils allèrent à Chouara qu'ils cherchèrent à fortifier.

Les chrétiens de Damiette passèrent une nuit affreuse, leur quartier étant situé du côté où se livrait le combat: ils entendaient les vociférations et les menaces des paysans et craignaient à chaque instant de les voir entrer chez eux; mais par la grâce de Dieu dont la gloire est éternelle, avant le jour, les rebelles furent repoussés et se retirèrent désespérés.

Le dimanche matin, une vieille musulmane de Damiette vint à Azabé, village situé à l'embouchure du Nil; elle annonça que, dans la nuit même, les musulmans avaient surpris les Français, les avaient massacrés, et qu'il ne restait plus de chrétiens dans cette ville.

Le cheikh d'Azabé et tous les habitants, croyant à ces paroles, massacrèrent cinq Français qui se trouvaient dans le village et voulurent s'emparer du fort d'Asbié où étaient une vingtaine de Français; mais ils furent reçus à coups de canon et obligés de retourner à Azabé.

Une heure après, on apprit que les paysans avaient été repoussés de Damiette. Le cheikh d'Azabé, désespéré de ce qu'il avait fait, eut tellement peur qu'il s'embarqua, ainsi que tous les habitants, et partit pour la Syrie. Lorsque le général Vial arriva pour les punir, il ne trouva que quelques écrivains cophtes desquels il put connaître la vérité.

On pilla et incendia les maisons des fugitifs; et, de leurs débris, on éleva des fortifications.

Le général Vial se prépara ensuite à marcher contre les révoltés de Chouara, et il voulut faire d'abord évacuer les blessés pour ne pas les exposer à être massacrés en cas d'insuccès de son entreprise: il n'avait que deux cents hommes, tandis que le rassemblement était très nombreux.

Les chrétiens supplièrent le général Vial de rester à Da-
« miette. Votre départ, lui dirent-ils, nous laisse à la discrétion
« de ces barbares; lorsqu'ils sont venus vous attaquer, ils ont
« assez fait connaître leur intention. Nous sommes chrétiens

« comme vouset ne pouvons être en sûreté qu'auprès de vous. »

Ils pleuraient et se lamentaient, suppliant le général Vial d'attendre des ordres du général en chef. *Je serais déshonoré*, leur répondit-il, *si l'on supposait que ces paysans me font peur : cependant, par compassion pour vous, je veux bien appeler du renfort.* Il fit venir cent hommes de Mansoura; et, aussitôt qu'ils furent arrivés, il partit pour Chouara. Le rassemblement se dissipa à son approche, on pilla et brûla la maison du cheikh de la ville, Ahmed-Aboudubs; la division revint à Damiette.

Il n'était resté à Mansoura que cent trente hommes. Un grand nombre d'Arabes vint le jeudi au marché de cette ville. Les habitants de Mansoura, qui jouissaient d'une grande réputation de bravoure, n'avaient jamais été entièrement soumis aux Mamlouks; c'était à Mansoura que l'armée de saint Louis avait été arrêtée dans sa marche, et que les musulmans avaient remporté la victoire sur les chrétiens; depuis lors ils jouissaient d'une espèce d'indépendance. Méprisant la faible garnison qu'on leur avait laissée, ils voulurent la chasser. Les Français, qui se virent assaillis par plus de dix mille Arabes, moururent tous après s'être défendus jusqu'au dernier et après avoir tué plus de cinq cents Arabes, au dire même des gens de Mansoura.

Informé de cette révolte, le général en chef Bonaparte ordonna au général Dugua de se rendre à Mansoura avec trois mille hommes, d'en tuer tous les habitants et de brûler entièrement la ville.

Les habitants de Mansoura implorèrent la clémence du général Dugua, alléguant que tout le mal provenait des paysans et des Arabes; mais les Français, qui avaient à venger cent trente des leurs, ne consentirent à transiger et ne pas anéantir la ville qu'après en avoir reçu deux cent mille thalaris.

Les lettres de Djézzar-Pacha causaient partout des révoltes. Le général Murat, que l'on appelait le Murad-Bey français, aussi fort que brave, était un jeune homme d'un beau physique. Il avait battu plusieurs fois les Arabes de la province de Caliop; et, malgré cela, ils se révoltaient toujours.

Le général Lanusse était aussi fort occupé dans la province de

Ménoufié : c'était un brave ; mais il ne pouvait maintenir l'ordre que dans l'endroit où il se trouvait. Les Français combattaient de tous les côtés et brûlaient tous les villages révoltés.

Le général Dugua, après avoir rétabli l'ordre à Mansoura, conduisit sa division par eau et par terre dans la province de Menzalé. Pendant quelque temps il fut arrêté par un cheikh puissant ; mais il le vainquit, et, à son arrivée dans cette province, il ne trouva plus Hassan-Tobar qui s'était réfugié auprès de Djézzar-Pacha. Les Français s'emparèrent des barques qu'Hassan-Tobar avait rassemblées sur le lac Menzalé pour se sauver, s'il était attaqué, par le chemin de Ghaza. Ces barques étaient d'une construction particulière, composées chacune de cinq cents morceaux.

Le kiaïa du vizir, qui n'avait pas suivi Son Excellence et qui avait été nommé, à l'arrivée des Français, chef de police, s'étant fait présenter au général en chef, en fut reçu avec distinction. « Pourquoi le pacha a-t-il suivi les Mamlouks ? lui dit Bonaparte ; « c'est avec le consentement de Sa Hautesse que nous sommes « en Égypte. Les Turcs et les Français ne font plus qu'un seul « peuple : écrivez à votre maître de revenir jouir des honneurs « et prérogatives de sa dignité. Quant à vous, vous avez très bien « fait de ne pas quitter le Caire, et tous ceux qui sont restés au- « ront lieu d'être satisfaits. Je vous fais *émir-hadj*. Occupez-vous « des préparatifs nécessaires au pèlerinage. »

Après avoir parlé de cette manière, le général en chef le fit revêtir d'une pelisse de samour d'un très grand prix. Le kiaïa se retira comblé de joie et d'étonnement.

Vingt jours après cette réception, le kiaïa du pacha et un nommé Mehemmed-Muslimani, agha des janissaires, se sauvèrent du Caire ; ce dernier, ayant été se présenter à Ahmed-Pacha-Djézzar, fut pendu après avoir avoué qu'il avait été janissaire agha au service des Français.

Le général en chef nomma à sa place un nommé Moustafa, Mamlouk d'Adurrahman-Agha. Moustafa était l'ennemi de Murad-Bey qui avait fait périr son maître.

Depuis l'incendie de la flotte, les Français étaient privés de toute communication par mer avec leur patrie. Alexandrie et Damiette étaient étroitement bloquées par les Anglais : rien ne pouvait passer. Sur ces entrefaites, Djézzar-Ahmed-Pacha reçut de Constantinople l'investiture du gouvernement de l'Egypte avec l'ordre d'en chasser les Français. On lui annonçait l'envoi prochain d'une flotte et d'une armée. A la réception de ces nouvelles, il expédia de nouveaux bouyourdis(1) aux Égyptiens et aux cheikhs arabes pour les exciter à la révolte. Les Mamlouks de leur côté appuyaient ces missives sur tous les points de l'Égypte. Les Anglais, disaient-ils, ont ôté tous moyens de retraite aux Français qui s'affaiblissent tous les jours.

En effet, les Français établis au Caire depuis trois mois étant pleins de sécurité et se croyant à Paris, un grand nombre de leurs soldats, se promenant sans armes, avaient été assassinés par des femmes qui les avaient attirés chez elles.

Ayant voulu établir des bateaux de poste, dont chacun avait vingt soldats d'escorte, les bateliers les faisaient échouer dans des endroits où les paysans venaient les massacrer ; on perdit beaucoup de monde de cette manière.

Le climat de l'Egypte ne convenant pas aux étrangers, beaucoup de Français furent atteints d'ophtalmie et d'autres du mal vénérien très commun en Egypte, et qui fit d'autant plus de progrès parmi les Français qu'ils sont très portés pour les femmes. Tous ces motifs réunis avaient affaibli l'armée.

Les habitants du Caire, voyant que les révoltes de Mansoura et du Caire n'avaient pas été sévèrement punies, crurent pouvoir s'insurger.

Le dimanche 20, de Rebiul-Akhir, l'un des cheikhs de la mosquée d'Azhari, parcourut la ville en disant : *Les unitaires* (2), *sont invités à se réunir à la mosquée d'Azhari et à mériter la gloire du martyre en combattant les infidèles.*

(1) Commandements.

(2) C'est-à-dire les musulmans qui croient à l'unité de Dieu.

Tous les habitants étaient prévenus, les Français seuls ignoraient ce qui se tramait.

Le général Dubois (1), à la première nouvelle des rassemblements du Khan-Khalil et de l'émeute de la rue des Chaudronniers, s'avança de ce côté, suivi seulement de cinq hommes.

Arrivé à l'endroit où le peuple formait une barricade, il fut atteint d'un coup de fusil, tomba de cheval et fut emporté par ceux qui l'accompagnaient; il mourut en route, on l'enterra dans un jardin.

Partout où l'on rencontrait un Français ou un chrétien, il était massacré. Beaucoup de personnes, ignorant ce qui se passait, tombèrent victimes de la fureur populaire; il n'y eut de salut que pour ceux qui purent gagner le quartier grec où demeurent les religieux du mont Sinaï. Le peuple se mit à piller les maisons, égorgeant les hommes qui s'y trouvaient et faisant esclaves les femmes et les filles; cependant les troupes françaises qui étaient à Djizé accoururent et cernèrent la ville. On se battit pendant quatre jours; la victoire étant restée aux Français, ils s'emparèrent de la mosquée d'Azhari, foyer de la rébellion. Cette mosquée très vaste contenait beaucoup d'objets précieux mis en dépôt. Tout fut enlevé et les Français y attachèrent leurs chevaux.

Les docteurs de la loi vinrent se jeter aux pieds du général en chef en le suppliant de retirer ses troupes de la mosquée. Bonaparte leur fit de vifs reproches et rejeta leur demande.

Ils députèrent de nouveau vers lui le cheikh Mouhammed-El-Djevheri, l'un des plus illustres docteurs du Caire. Cet homme intègre vivait retiré et ne s'était pas mêlé de la révolte. Il fut très bien reçu par le général en chef, et lorsqu'il lui eut dit : *Je n'ai jamais approuvé l'injustice et la tyrannie, cependant j'ose vous supplier de la pardonner*, l'ordre fut aussitôt donné de retirer les troupes de la mosquée d'Azhari.

Le cinquième jour, le pardon général fut publié. Le cheikh qui

(1) Dupuy.

avait provoqué la révolte et quelques autres coupables furent exécutés.

Les Français s'établirent de nouveau dans la ville; ils ne pouvaient pardonner la trahison des musulmans, mais ils ne firent pas connaître tout leur ressentiment, parce que leur nombre diminuait chaque jour, sans espoir de secours du dehors; ils témoignaient même une feinte amitié aux habitants du Caire.

Le général Caffarelli, ingénieur en chef, qui n'avait qu'une jambe, et qu'on appelait le père à la Jambe de Bois, était un homme extraordinaire pour l'étendue de ses connaissances stratégiques. C'est lui qui fut chargé de la construction des forts autour de la ville, savoir:

Derrière la mosquée d'Azhari; sur l'élévation d'Akrib, au-dessus de Nasrié; à la mosquée de Bibars, en dehors de la porte Nassir; sur l'élévation du pont des Citrons et au-dessus de Rodha, hors de la place d'Esbèkié.

Ces forts étaient élevés dans l'intention de maintenir la ville. Les Français ne craignant pas les ennemis du dehors, quelque nombreux qu'ils fussent, ils voulaient s'assurer que les habitants du Caire ne s'uniraient pas à eux; à cet effet, ils firent aussi réparer la grande forteresse et y transportèrent de l'artillerie et des munitions.

Malgré toutes ces précautions, les habitants du Caire n'attendaient que l'apparition d'un ennemi pour s'unir à lui. Ils ne pouvaient se faire à l'idée qu'une ville restée musulmane depuis la venue du Prophète et contre laquelle les chrétiens avaient fait inutilement plusieurs tentatives, entre autres celle de saint Louis, roi de France, défait à Mansoura, fût occupée par des infidèles: ce fait glorieux consigné dans l'histoire leur rendait insupportable la vue des Français. Ils étaient surtout exaspérés de voir leurs femmes et leurs filles aller à visage découvert avec les Français et cohabiter avec eux. La mort était préférable à leurs yeux; il faut convenir qu'en effet la licence était portée à son comble dans les maisons, dans les rues et même sur les mosquées.

Cependant l'administration française était très favorable au

peuple; les marchands, les artisans et en général toutes les professions jouissaient d'une entière sécurité, et cette grande ville ne s'aperçut pas de l'interruption du commerce; le vin seulement devint très cher, on le vendait huit piastres la mesure.

Le général Desaix dans le Saïd était occupé à combattre Murad-Bey et à soumettre la province. Cet habile général avait quatre mille hommes sous ses ordres; son secrétaire Mouallem-Jakob, né dans le Saïd, ancien intendant de Suléiman-Bey, était un brave cavalier dont nous parlerons ensuite.

A Ménié, distant de deux jours du Caire, le général Desaix rencontra Murad-Bey à la tête d'une vingtaine de mille hommes, Mamlouks, Arabes et paysans. On remarquait parmi ces guerriers Osman-Bey et Hassan-Bey-el-Djidavi exilés dans cette province depuis la mort d'Ismaël-Bey. Murad-Bey les avait fait prier de s'unir à lui. Le combat s'engagea: et Dieu donna la victoire aux Français. Les Mamlouks ne purent résister à leur feu; ils se sauvèrent en s'écriant: *Que leur guerre est amère! aucun peuple n'a atteint la perfection de leur tactique; nous savons manier le sabre, la lance et le cheval; les Français s'entourent d'un feu continuel et bravent la mort de sang-froid; nous ne les avons pas vus reculer une seule fois.*

Après la bataille de Ménié, il y eut chaque jour des combats particuliers dans lesquels les Mamlouks, les Arabes et les paysans perdirent beaucoup de monde. A la fin, Murad-Bey fut contraint de se retirer à quarante journées du Caire; il laissa le général Desaix tranquille possesseur du Saïd qu'il administra avec bonté et générosité.

Le cheikh Guilani, descendant du Prophète, apprend à la Mecque la prise du Caire, et par ses discours fanatiques engage environ huit mille Mecquois à le suivre pour aller chasser les infidèles. Arrivé dans le Saïd, il se dit envoyé par le Prophète pour repousser les Français: les habitants de la province s'unissent à lui et forment une armée imposante. Mais bientôt, le général Desaix les attaque et Guilani est tué et ses troupes dispersées.

Cet intrépide général soutint beaucoup de combats de ce genre

et partout en sortit victorieux. Il fit fortifier les villes de Cana, d'Assiot, de Bénisouef et de Ménié.

Du côté d'Alexandrie, un Barbaresque nommé Cheikh-Mohammed, se disant sultan de Barbarie et ayant sous ses ordres un grand nombre de Barbaresques, d'Arabes et de paysans, vint attaquer les Français; mais il fut repoussé dans le désert.

Un officier français nommé Bassan (1), chargé par le général en chef d'une mission pour le pacha d'Acre, partit pour Damiette vers le mois de sefer, s'embarqua dans cette ville sur un bâtiment appartenant à Djézzar, retenu à Damiette depuis l'entrée des Français. Cet officier était accompagné d'un drogman et de deux négociants.

A son arrivée à Saint-Jean-d'Acre, il écrivit au pacha pour lui demander audience, et remit sa lettre au capitaine du bâtiment. Le pacha dit au capitaine de mettre à terre les deux négociants et leurs marchandises, et de faire mettre dans un bateau l'infidèle et son drogman, en lui ordonnant de retourner bien vite d'où il était venu, s'il ne voulait pas être brûlé lui et son bateau.

L'officier revint à Damiette avec son drogman; mais les deux négociants, Antoine Zgreb et Anna-Atié, furent mis en prison et exécutés, comme nous le dirons ensuite.

Le capitaine Bassan ayant fait son rapport au général en chef, dès ce moment l'expédition de Syrie fut ordonnée.

Ahmed-Pacha-Djezzar pouvait d'autant moins recevoir l'envoyé du général en chef que, dans le même moment, il venait de recevoir des ordres de Sa Hautesse pour faire la guerre aux Français, et que lui-même il avait renvoyé le consul de France et juré qu'aucun Français ne mettrait le pied à Saint-Jean-d'Acre.

Pendant que les Français prenaient leurs dispositions, Ahmed-Pacha faisait aussi des préparatifs de son côté. Il réunit des soldats, envoya des garnisons et des munitions à Jaffa, à Gaza et

(1) Le capitaine Beauvoisin. B.

jusqu'à El-Arich, sur les confins de l'Egypte. Des deux côtés régnait la plus grande activité.

Le 5 de ramazan 1213, Bonaparte partit du Caire se dirigeant vers El-Arich, menant avec lui douze mille hommes de troupes, l'élite de son armée.

Avant son départ, le général en chef fit assembler les ulémas et les grands du Caire, et leur dit : « J'ai ordonné au général (*en blanc*) qui me remplace (1), et au général Dugua, gouverneur de la ville, d'y mettre le feu et de passer tous les habitants au fil de l'épée à la moindre marque d'insubordination. » Les ulémas et les grands lui garantirent sur leur tête la tranquillité de l'Egypte.

Le général Kléber commandait l'avant-garde de l'armée de Syrie. Cet homme, doué d'une haute stature et d'une voix forte, était d'un courage surprenant. Il était pour le rang l'égal de Bonaparte; c'était un des meilleurs généraux de la république.

Arrivé à Catiè le premier, sa division, s'étant égarée dans le désert, y erra trois jours sans vivres; elle fut forcée de manger les chevaux et les chameaux. Ayant enfin retrouvé le chemin d'El-Arich, elle s'en approcha et tomba sur un convoi de vivres destiné pour cette forteresse. Les troupes turques, qui escortaient ce convoi, se sauvèrent en abandonnant aux Français les vivres et l'eau dont ils avaient grand besoin.

Le quatrième jour, Bonaparte et le reste de l'armée étaient réunis sous les murs d'El-Arich. Dans la forteresse étaient cinq cents hommes de garnison, quelques Mamlouks, Ahmed-Kiachef et Ibrahim-Kiachef.

Après une sommation qui fut rejetée, on commença l'attaque, à laquelle les assiégés répondirent pendant huit jours. Ayant épuisé les munitions, ils envoyèrent un parlementaire; mais le général en chef ayant exigé que la garnison sortît sans armes, les hostilités recommencèrent.

Deux jours après, Cassim-Bey, venu de Ghaza avec un convoi de vivres, s'arrêta dans les environs de la forteresse, espérant

(1) Suivant les relations françaises, Destaing avait le commandement du Caire et Dugua régissait la province qui en dépend. B.

y pénétrer de nuit. Mais les Français l'ayant découvert, l'attaquèrent, le tuèrent, ainsi qu'un grand nombre de Mamlouks, et s'emparèrent de son convoi.

La garnison, désespérée de cette défaite, ne pouvait se résoudre à sortir sans armes; elle résista encore quatorze jours. Cependant le général en chef, qui ne voulait pas retarder davantage sa marche, leur permit de sortir avec leurs armes. Ils défilèrent avec les honneurs de la guerre.

Ahmed-Kiachef, Ibrahim-Kiachef et une vingtaine de soldats, demandèrent à retourner dans leur famille au Caire.

On leur donna une escorte et des montures. A leur arrivée au Caire, ils furent conduits chez le général Dugua. Le peuple, voyant leurs habits en lambeaux et leur air consterné, les prit pour des prisonniers et leur témoigna de la compassion. Ahmed-Kiachef mourut de chagrin trois jours après son entrée dans la capitale.

Le général en chef laissa une garnison à El-Arich et marcha vers Ghaza. Il y avait dans cette ville des soldats de Djézzar, qui se retirèrent sans combattre. Les Français y entrèrent et partirent le lendemain pour Jaffa.

La garnison d'El-Arich s'était engagée à ne plus combattre; cependant elle se réunit à celle de Ghaza et s'enferma avec elle dans Jaffa.

L'armée française cerna la ville; le général en chef s'étant assuré qu'elle ne renfermait que huit mille hommes de garnison, les somma de se rendre. Le premier et le second envoyé ayant été massacrés, l'ordre de commencer le feu fut donné à trois heures après midi, et il continua jusqu'à neuf heures du soir. Une partie des murailles, du côté du quartier chrétien, s'étant écroulée, le général donna l'ordre de l'assaut. Les Français entrèrent le sabre à la main, égorgèrent tout ce qu'ils rencontrèrent, pillèrent les maisons, violèrent les femmes et les filles. Il se commit durant cette nuit des horreurs que la langue se refuse à raconter : c'était la dernière du ramazan.

Le lendemain matin, on conduisit au général en chef les prisonniers; c'étaient des Syriens, des Alepins et des Egyptiens;

il les fit tous sabrer, et le pillage continua pendant trois jours. Quand l'ordre fut rétabli dans la ville, les Français y laissèrent garnison et partirent pour Saint-Jean-d'Acre, en suivant la route supérieure.

L'armée de Djézzar et les habitants de Naplouse étaient dans les vallons près des terres de Kakou; environ cinq cents de leurs cavaliers s'avancèrent à Sehel, et attaquèrent les Français en rétrogradant, pour les attirer en plaine.

Le général en chef, comprenant leur intention, rangea son armée en trois colonnes. Deux colonnes marchaient sur les hauteurs, tandis que la troisième s'avançait dans la plaine, et là, par une vive canonnade, mit en déroute les Musulmans. Les deux autres colonnes tombèrent alors sur les ennemis et en tuèrent plus de quatre cents; les autres ne trouvèrent leur salut que dans la fuite.

L'armée française s'avança jusqu'à Aïoun-el-Esaver et s'y reposa; le lendemain, elle approcha jusqu'à l'entrée du vallon du roi ou des pâturages des Beni-Amer.

Djézzar-Pacha, à la nouvelle de leur approche, avait retiré ses troupes de Caïfa, dont les habitants vinrent faire leur soumission. Les Français, en entrant dans cette ville, s'emparèrent d'un bâtiment anglais qui s'y trouvait, et à bord duquel il y avait vingt hommes d'équipage.

Le commandant de la croisière anglaise, Smith, marin distingué par ses connaissances et sa bravoure, mettait la plus grande activité dans ses opérations; il avait déjà eu une entrevue avec Djézzar-Pacha et en avait reçu des témoignages d'amitié. Aussitôt qu'il eut connaissance du départ de Bonaparte pour la Syrie, il s'empressa de revenir à Saint-Jean-d'Acre et d'établir des batteries pour la défense de cette place.

Les Français, n'ayant pu faire venir par terre leur artillerie de siége, n'avaient avec eux que quelques pièces de campagne qu'ils avaient traînées à travers les sables avec beaucoup de difficulté. Leur grosse artillerie et les bagages avaient été embarqués à Damiette; mais les Anglais les rencontrèrent en mer et s'en emparèrent. Tel fut le premier obstacle que trouvèrent les

Français à la prise de Saint-Jean-d'Acre; c'est ainsi que la volonté de Dieu très haut s'accomplit.

L'armée française, partie de Caïfa, vint camper devant Acre à l'endroit appelé *Abou-Atébé*. Les cheikhs des villages, sur l'invitation des Français, vinrent faire leur soumission et retournèrent chez eux.

Le général Kléber fut envoyé à Nazareth, et on mit un gouverneur à Chifah-Amer.

Le 5 de chewal commencèrent les opérations du siége de Saint-Jean-d'Acre.

Environ trente mille musulmans s'étaient réunis dans les plaines des Beni-Amer; c'était un composé de Mamlouks, de Barbaresques, de janissaires, de Havara, d'Arabes de Damas et de la montagne de Naplouse. Aussitôt que le général Kléber fut informé de ce rassemblement, il marcha sur eux avec sa division forte de quinze cents hommes. Arrivé à un endroit appelé *Roulé*, le général partagea sa division en trois corps, à chacun desquels il donna quatre pièces d'artillerie, et commença l'attaque.

Dans le même temps, les habitants de Naplouse s'empressèrent d'informer le général en chef Bonaparte, qui fit aussitôt partir le général Turé (1) avec trois mille hommes. On les dirigea, vers six heures du soir, par le vallon d'*Abelin*.

Aussitôt qu'il fut nuit, le général Bonaparte partit lui-même avec trois mille cavaliers. Arrivé à minuit au puits des Bédouins, il y fit halte jusqu'au matin; puis, après avoir fait venir des fourrages de Safoura, il se remit en marche avant le jour par le chemin de Gabet, s'avança dans la plaine des Beni-Amer, masquée par un monticule. Parvenu au sommet de cette éminence, il aperçut le général Kléber, qui combattait l'armée turque. Le général en chef s'avança sur une seconde colline nommée El-Djoun, où était le camp des Mamlouks, renfermant toutes leurs richesses. Il envoya cinq cents cavaliers pour s'en emparer, pendant que ceux-ci étaient à se battre à deux heures de distance.

(1) Il doit y avoir ici une erreur de nom.

Le général en chef partagea ensuite en trois colonnes les cavaliers qu'il avait avec lui : chaque colonne avait une pièce d'artillerie. Il les plaça dans la plaine de manière à couper la retraite aux ennemis (1). Quand les colonnes furent à proximité, elles tirèrent deux coups de canon, qui jetèrent les musulmans dans la déroute la plus complète : on les voyait s'enfuir sur les hauteurs et dans la plaine. Les Français riaient de leur terreur, et leur criaient : Voilà comme se battent les Européens !

Les Français ne s'amusèrent pas à les poursuivre. Aussitôt que les ennemis eurent disparu, le général Bonaparte chercha le général Kléber ; ils s'embrassèrent et se félicitèrent réciproquement de leur victoire. La prise du camp mamlouk enrichit les Français d'un butin considérable. Les deux généraux campèrent sur le champ de bataille, et en partirent le lendemain matin. Cinq cents hommes furent chargés d'aller détruire le village de Kerassi, dont le cheikh n'était pas venu faire sa soumission. Le général Kléber marcha contre le cheikh de Taïbé, qui était dans le même cas, et le général en chef se chargea de châtier les villages de *Nour*, ceux du *Tombeau d'Ali* et de *Vuser*.

Vers trois heures après midi, le général en chef arriva à Nazareth, s'y reposa, y soupa dans le couvent des religieux, et en partit au coucher du soleil. A quatre heures du matin, il était de retour au camp devant Acre.

Cette bataille mémorable répandit la terreur du nom français dans toute la Syrie. Damas et Alep n'attendaient que la reddition d'Acre pour faire leur soumission.

Abbas, fils de Daher-Eumer, dont le père, gouverneur d'Acre avant Djézzar, était proscrit depuis l'arrivée de celui-ci et vivait de charité, fut présenté au général en chef Bonaparte. Il en fut traité avec distinction, reçut des vêtements d'honneur, des armes, mille deux cents thalaris, et le titre de cheikh des cheikhs du pays de Safed.

Les cheikhs, chassés par Djézzar et qui vivaient dans la montagne des Druzes depuis vingt-deux ans, n'eurent pas plutôt

(1) Bataille du Mont-Tabor.

connaissance de ce fait, qu'ils s'empressèrent de se rendre auprès du général en chef : ils en furent reçus avec distinction et réintégrés dans leurs anciennes dignités, dignités dont avaient joui leurs ancêtres.

Ces cheikhs, avec leurs partisans, s'emparèrent, au nom des Français, de Sour (l'ancienne Tyr), pénétrèrent dans la montagne, s'établirent dans les forts de Tebnin, de Hourim, et sur tous les points importants de Mutavelé ; et, quand ils furent les maîtres partout, ils donnèrent les ordres pour l'approvisionnement du camp d'Acre, menaçant d'incendier les villages qui ne s'y conformeraient pas. A partir de ce moment, l'abondance régna dans le camp français.

Moustafa-Béchir, revêtu d'une pelisse par le général en chef, reçut l'ordre de lever un corps de paysans et de s'emparer de Sefed. Il réunit une cinquantaine d'hommes, et marcha sur cette ville. A son approche, les habitants, ayant plus de sympathie pour un des leurs que pour des étrangers, chassèrent les soldats de Djézzar de la forteresse, et la lui livrèrent.

Cinq jours après cet événement, Ibn-Akil, à la tête de deux mille cavaliers de l'armée de Syrie, vint camper aux eaux du pont de Jacob, s'avança sur Sefed, pilla quelques maisons juives et se présenta devant la forteresse. Moustafa-Béchir n'avait pas assez de monde pour les repousser ; mais, avec ses cinquante hommes, il conserva sa forteresse, et fit éprouver aux assaillants des pertes considérables. Au milieu de l'action, un des siens descendit du fort au moyen d'une corde, vint tuer le porte-drapeau, et fut hissé de nouveau par ses camarades, tenant à la main le drapeau ennemi.

Aussitôt que le général en chef eut avis de ce qui se passait, il expédia le général Murat avec cinq cents cavaliers. Les Syriens, à son approche, se replièrent sur le pont de Jacob ; mais ils n'osèrent y attendre le général Murat, et s'échappèrent par la route de Damas.

Moustafa-Béchir vint présenter au général en chef celui qui avait enlevé un drapeau : Bonaparte lui fit remettre trente

thalaris, et donna l'ordre à Moustafa-Béchir de lever des hommes qui recevraient une paie régulière.

Moustafa-Béchir choisit trente hommes de la montagne de Terchia, auxquels on assura trente paras de paie journalière; ensuite il vint s'établir avec eux au pont de Jacob, où était resté le général Murat.

Le général Junot, ayant appris que des troupes de Djézzar étaient à Tiberia, partit pour les combattre. Il avait avec lui trois cents hommes de cavalerie, ainsi que les Arabes d'Abbas, fils de Daher-Eumer et de Salih. Arrivé à Sidjéré, il rencontra un corps d'environ deux mille hommes, le culbuta, coupa de sa propre main un Déli en deux, et poursuivit les fuyards jusqu'à Loubé.

Les musulmans rentrèrent à Tiberia dans un état pitoyable, blessés en partie et consternés; ils passèrent la nuit dans la ville, et en partirent aussitôt qu'il fit jour. Le général Junot y entra peu de temps après, et fit publier un pardon général.

On trouva des magasins de vivres dans Tiberia; l'inventaire en fut dressé et envoyé aussitôt au général en chef. Ces approvisionnements consistaient en mille garares de blé, six cents de maïs et quatre cents d'orge. Tous ces grains furent portés au moulin, et de là au camp d'Acre. Les Français avaient fait construire vingt fours à Atabé, et l'abondance régnait dans le camp.

Malgré les distributions journalières de vivres, l'armée française eut beaucoup à souffrir devant Acre, et tenta inutilement plusieurs assauts. Ahmed-Pacha-Djézzar, depuis vingt-cinq ans, s'était occupé à fortifier cette place, à tel point que la ville, dans son ensemble, ne formait qu'une forteresse imprenable. Il y avait réuni une artillerie formidable et des munitions de toute espèce. D'un autre côté, les vaisseaux anglais lui donnaient toute sorte de secours; lorsque les assiégeants donnaient l'assaut, ils étaient en même temps foudroyés par l'artillerie de la place et par celle des vaisseaux anglais, dont les bombes venaient jusque dans le camp français.

Le général Bon fut tué au pied des murailles; c'était un homme

très brave. Il était petit de taille et extrêmement gras; sa poitrine était saillante, et il avait des veines grosses comme le pouce. Ce général s'étant avancé sous les murs jusqu'à un endroit où l'on ne pouvait lui tirer un coup de fusil, les assiégés firent tomber sur lui d'énormes pierres qui le blessèrent à la tête. Ses soldats l'emportèrent: il mourut en chemin.

Le général Caffarelli, cet ingénieur en chef nommé le père à la Jambe de Bois, reçut une balle dans le bras, et le fit couper pour que la guérison fût plus prompte. Deux jours après, il recommença, suivant son usage, à marcher devant les artilleurs, et à leur indiquer où ils devaient pointer. Il ne lui restait plus qu'une jambe et un bras. La plaie qu'il avait à ce dernier membre s'enflammait par l'ardeur du soleil; cependant rien jusqu'alors ne l'avait arrêté, lorsqu'enfin il fut atteint à la poitrine par un boulet. La république perdit en lui un grand ingénieur.

Le drogman du général en chef, Ventur, homme très instruit dans l'arabe et plusieurs autres langues, mourut de maladie devant Acre (1).

Les blessés étaient transportés à Chefa-Amer, à Caïfa et au village de Saint-Élie. Ceux qui guérissaient retournaient au camp; les estropiés étaient conduits à Tantoura, à Jaffa, et de là s'embarquaient pour Damiette.

La peste se déclara à Jaffa, parmi les habitants et parmi les Français.

Dans un des derniers assauts, les Français trouvèrent des écrits ou proclamations que les Anglais avaient répandues sur leur chemin : elles étaient en langue française. En voici la traduction :

« Français! on vous trompe, on vous expose à la mort, sous « prétexte de vous mettre en possession de ces contrées. Jamais « votre patrie ne vous enverra de secours. Vous obéissez à un « général révolté, envoyé en Orient par la république, qui vou- « lait se débarrasser de lui. Vous avez pu vous convaincre que, « depuis votre départ, on ne vous a envoyé personne, et que

(1) Voyez page 377 du tome XII, 2e série.

« nous sommes ici pour vous intercepter toute espèce de secours. « Vous êtes exposés à périr tous dans ces tristes lieux. Si donc « vous tenez à la vie, renoncez à la guerre, n'écoutez plus votre « général proscrit, ainsi que son état-major. Si vous vous ré- « voltez et que vous vouliez rentrer dans vos foyers, nous vous « y conduirons en toute sûreté. »

Cet écrit ralentit le courage des assaillants : ce qu'on avançait n'était que trop évident ; tant que les Anglais croiseraient, aucun secours ne pouvait arriver ; cependant on ne cessa de donner des assauts; déjà trois mille cinq cents hommes avaient été tués.

Le général Kléber, avec sa division, fut chargé du dernier assaut. Ce jour-là fut terrible. Les Français entrèrent dans la ville, pénétrèrent jusqu'à la grande mosquée. Ils trouvèrent toutes les rues murées. Le feu tombait sur eux des terrasses et des maisons. On leur lançait sur la tête des couvertures imbibées d'huile et de goudron allumé. Malgré des efforts surnaturels ils ne purent s'établir dans la place.

Les assiégés, réunis aux Anglais, avaient fait quelques sorties. Ce fut dans une de ces dernières que le neveu de l'amiral Smith fut tué. Cet officier fut vivement regretté de ses compatriotes, qui, pour venger sa mort, canonnèrent le camp français toute la nuit.

Les Français restèrent soixante jours devant Acre.

(*La suite au prochain numéro.*)

MÉLANGES.

I.

LA VEUVE DE J.-J. ROUSSEAU ET LES COMÉDIENS FRANÇAIS.

A messieurs les comédiens du théâtre de la Nation (1).

Paris, ce 11 juillet 1790.

Messieurs,

Vous êtes faits pour inspirer de grands sentiments, parce que vous les exprimez avec vérité, et vous ne les exprimez ainsi que parce que vous les éprouvez vous-mêmes. Il en est un qu'une juste admiration réclame aujourd'hui de votre part. La sensibilité par laquelle vous vous êtes signalés tant de fois, et surtout dans ces derniers temps, fait présumer que vous ne vous y refuserez pas.

(1) L'original de cette lettre et ceux des pièces suivantes se trouvent aux archives de la Comédie Française.

L'apôtre de la liberté, cet homme célèbre qui en a semé les germes que nous voyons aujourd'hui se développer avec tant d'énergie, ce philosophe qui vécut et mourut pauvre de fortune, mais riche de gloire, Jean-Jacques Rousseau vient de recevoir dans l'Assemblée nationale l'hommage dû à sa vertu et à ses talents. Son buste, offert par un vrai patriote et placé à côté de ceux de Franklin et de Washington, consacre à jamais sa mémoire dans le temple de la liberté.

Mais ce tribut de gloire est infructueux pour la veuve de ce grand homme. Associée à son sort durant l'espace de trente ans, il ne lui a laissé que l'indigence pour prix de sa constance et de sa tendresse.

Vous pouvez, Messieurs, venir au secours de cette femme infortunée, respectable par elle-même et par celui dont elle fut la compagne. Votre théâtre possède une de ses productions qu'on voit toujours avec plaisir; il s'en fit un de vous l'abandonner sans en tirer aucun produit.

Daignez, Messieurs, faire retomber sur la veuve le fruit de son génie. Une représentation de *Pygmalion*, annoncée au profit de madame Rousseau, attirera le public que les circonstances échauffent en faveur de l'immortel citoyen de Genève; ou employez telle autre ressource de celles qui sont en votre pouvoir. Ce sacrifice de votre part mettra le sceau à tous ceux que votre patriotisme et votre humanité vous ont déjà inspirés plus d'une fois.

Il est digne du théâtre de la Nation d'honorer ainsi la mémoire d'un homme auquel la nation est en partie redevable du bonheur qui lui est préparé, et de prévenir par cette bienfaisance un autre théâtre qui destine le même hommage à celui qui plaida avec tant d'éloquence et de vérité la cause de l'humanité, et dont les écrits sont les guides des restaurateurs de la patrie.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

CHARIOT,
commissaire-priseur, hôtel de Bullion, rue Platrière.

LE MÊME AUX MÊMES

Paris, ce 2 août 1790.

Chariot, commissaire-priseur, a l'honneur de présenter ses très humbles civilités à messieurs les comédiens du théâtre de la Nation, les prie de vouloir bien prendre en considération la lettre qu'il a eu celui de leur écrire, il y a à peu près trois semaines, en faveur de madame Rousseau, et de répondre favorablement à sa requête, si cela leur est possible.

A M. Chariot, commissaire-priseur.

Ce 8 septembre 1790.

Monsieur,

La Comédie-Française, sensible aux sentiments de bienveillance que vous lui témoignez, me charge de vous remercier de l'avoir mise à même de rendre à madame Rousseau le tribut de reconnaissance qu'elle doit à la mémoire de Jean-Jacques.

Je tiens particulièrement à honneur la mission dont elle me charge et le plaisir de me dire fraternellement, Monsieur, votre très humble serviteur,

JEAN-AMABLE FOUCAULT DE SAINT-PRIX.

A messieurs les comédiens du théâtre de la Nation.

Paris, ce 20 septembre 1790.

Messieurs,

J'ai été infiniment touchée de votre bienveillance à mon égard, quand j'ai été instruite que vous vous déterminiez à donner à mon profit une représentation de *Pygmalion*. Permettez-moi de vous en témoigner ici toute ma reconnaissance, en attendant que ma santé me permette de le faire moi-même. Vous me rendrez, je crois, la justice de penser, Messieurs, que je n'ai aucune part à l'observation insérée, il y a quelques jours, dans une feuille périodique, relativement au produit de cette pièce depuis qu'elle est au Théâtre Français, auquel je sais que mon mari l'avait abandonnée.

Pleinement satisfaite de ce que vous voulez bien faire pour moi aujourd'hui, je vous autorise, Messieurs, et vous prie de déclarer hautement, s'il en était besoin, que je renonce, comme veuve de J.-J. Rousseau, à tout ce qu'a pu produire *Pygmalion* avec la représentation dont vous faites le sacrifice en ma faveur.

J'ai l'honneur d'être très sincèrement, Messieurs, votre très humble et obéissante servante.

M. T. Levasseur, *veuve de* J.-J. Rousseau.

Décret rendu hier, 21 décembre 1790 au soir, par l'Assemblée Nationale au sujet de la veuve de J.-J. Rousseau sur les motions de MM. Barère et d'Eymar, députés.

« L'Assemblée Nationale, voulant rendre un hommage solen-
« nel à la mémoire de J. J. Rousseau, et lui donner dans la per-
« sonne de sa veuve un témoignage de la reconnaissance que
« lui doit la nation française, décrète ce qui suit :

Article 1er.

« Il sera élevé à l'auteur d'*Emile* et du *Contrat Social* une
« statue portant cette inscription :

« LA NATION FRANÇAISE LIBRE A J.-J. ROUSSEAU.

« Sur le piédestal sera gravée la devise :

« *Vitam impendere vero.*

Article 2.

« Marie-Thérèse Levasseur, veuve de J.-J. Rousseau, sera
« nourrie aux dépens de l'Etat. A cet effet il lui sera payé an-
« nuellement des fonds du trésor national la somme de douze
« cents livres. »

A M. DE SAINT-PRIX.

Paris, 22 décembre 1790.

Monsieur,

J'avais promis de présenter à la Comédie-Française la justi-

fication de la veuve de J.-J. Rousseau aussitôt qu'elle me serait remise. Voici le décret que MM. les députés, chargés de cette justification, viennent de me faire remettre. Je me hâte de vous l'envoyer aussitôt, et je supplie la Comédie-Française, par votre organe, de le regarder comme la meilleure justification qui puisse lui être présentée et qui puisse lui être agréable.

J'attends de votre complaisance, Monsieur, que vous voudrez bien y joindre les assurances de mon sincère respect et de ma parfaite reconnaissance de sa bienfaisance pour cette digne veuve, sur ma simple demande.

Je vous rends la justice de croire, Monsieur, que vous partagerez avec moi la joie de madame Rousseau, vous qui avez bien voulu y prendre autant d'intérêt.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments distingués que vous me connaissez pour vous, c'est-à-dire bien fraternellement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

CHARIOT.

II.

LETTRE D'HELVÉTIUS (1).

[M. Saint-Surin dit dans son article d'HELVÉTIUS de la *Biographie universelle* : « On assure qu'il s'essaya dans la tragédie. » La lettre suivante convertit cette espèce de doute en certitude.]

*A M***.*

Du plus profond de mon chagrin, je t'écris pour t'apprendre que les honneurs n'entraînent pas toujours les plaisirs après eux. Oui, je suis reçu à l'Académie (2), on y a même applaudi mon

(1) Communiquée par M. Louis Du Bois.
(2) De Caen. (L. D. B.)

discours qui, à ce que je m'imagine, valait quelqu'un de ceux qu'on y a lus. Voilà tout ce que j'ai à te dire sur ma réception. Au reste cela ne me dérange nullement : je travaille à ma deuxième tragédie. Je vais dans quelques jours commencer à versifier un acte ; mon sujet me fournira des vers magnifiques ; je crains même qu'ils ne sentent un peu trop le poëme épique.

Mais sais-tu que je ne pars point encore, que j'ignore le temps de mon retour à Paris, et par conséquent celui où je goûterai quelques plaisirs? Je t'attends ici avec impatience pour me consoler de ma résidence à Caen.

HELVÉTIUS.

III.

LETTRE DES COMÉDIENS FRANÇAIS.

[La lettre suivante, sans date, est adressée par les comédiens français, à qui elle fait honneur, à l'auteur de *Robert, chef de brigands*, qui, joué par Baptiste aîné, sur le théâtre du Marais, eut un succès si populaire.]

A M. de La Martelière (1).

Citoyen,

Les sociétaires du Théâtre Français de la république, aussi peinés que nous des contrariétés qu'ont successessivement éprouvées vos ouvrages intitulés *Fiesque et Doria* et *la Favorite*, s'empressent de vous témoigner tous leurs regrets. Croyez qu'ils ont partagé, et qu'ils partagent tout ce que de pareils désagréments ont de cruel. Cependant ces mêmes ouvrages peuvent n'être pas toujours suspendus, peut-être pourra-t-on obtenir du gouvernement de les représenter à quelque époque qui lui

(1) Archives de la Comédie Française.

paraîtra plus favorable. Soyez persuadé que la Comédie profitera avec joie de la première occasion qui lui sera offerte; croyez qu'elle y mettra autant de zèle que de célérité. Elle le doit au sort qui vous poursuit, à l'intérêt que vous lui inspirez, aux égards que mérite un homme de lettres aussi estimable que vous. Lui permettriez-vous, Monsieur, dans l'espoir que vos deux ouvrages seront un jour représentés sur son théâtre, et dans celui de posséder les nouvelles productions qui sortiront de votre plume, lui permettriez-vous de vous offrir une légère avance, qu'elle vous prie d'accepter sans scrupule, comme elle vous l'offre avec confiance. Votre délicatesse doit être rassurée, ce sont des amis, qui s'acquittent envers un ami du plus saint des devoirs. Veuillez vous présenter chez le citoyen Corneille, il vous remettra les quatre cents francs que la société a tant de plaisir à vous offrir : elle s'estimerait plus heureuse, si le service était plus considérable.

Salut, estime et fraternité.

IV.

LETTRE DE MANUEL (1).

[La lettre qu'on va lire nous a paru, dans sa simplicité et dans ses détails d'intérieur, devoir vivement intéresser nos lecteurs par la noble et touchante peinture de ces détails modestes, de cette simplicité puritaine, que fait ressortir l'illustration des deux noms qui y figurent.]

A M. le colonel Brak.

Rue Saint-Lazare, Paris.

Ce mardi.

Il me paraît à propos, mon cher colonel, que vous sachiez,

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

avant de traiter du prix du loyer de la maison de la rue des Martyrs, que Béranger ne paie, pour son loyer actuel, rue des Jeûneurs, que 250 francs et qu'il ne voudrait pas excéder celui de 300 francs.

Vous avez à concilier notre désir d'économie avec les intérêts du colonel Bro. Pour lui laisser une liberté plus complète, vous feriez peut-être à propos de lui dire que je suis déjà engagé pour mon logement dans la rue Saint-Lazare, et que c'est vous qui avez eu l'idée de me montrer sa maison comme pouvant mieux convenir à Béranger et à moi. Il pourra ainsi faire son prix comme le premier venu, et s'il nous paraît trop fort, nous serons moins embarrassés pour le refuser.

Adieu. Je vous renouvelle mes excuses et mes remerciements,

MANUEL.

Souvenez-vous que je dois signer mon bail vendredi à midi.

JOURNAL

DU VOYAGE AUX INDES

ET

DE LA PRISE DE MADRAS,

PAR M. DE ROSTAING,

COMMANDANT L'ARTILLERIE AU SIÉGE DE CETTE VILLE (1).

1746.

[*La prise* de Madras est un fait d'armes moins mémorable par l'éclat *qu'il put jeter* sur la marine de Louis XV que par l'odieux traitement envers le vainqueur dont la capitulation qui le termina fut le prétexte. « Mahé de La Bourdonnais, » dit la *Biographie Universelle*, « fut mis à la Bastille, en vertu d'une lettre de cachet, trois jours après son arrivée à Paris, dans la nuit du 1er au 2 mars 1748; trois ans et demi de la plus dure captivité furent la récompense décernée à quarante années de services. Son secrétaire fut enfoncé; ses papiers furent enlevés; on força même le notaire dépositaire de son testament, de livrer cette pièce sacrée dont on brisa le cachet. Ses lâches persécuteurs lui firent interdire pendant vingt-six mois toute communication, même avec sa malheureuse épouse et avec ses quatre enfants encore en bas âge ; on le priva de plumes, d'encre, de papier, enfin de tous les moyens de se justifier. La commission du Conseil d'État, nommée dès le 17 mars 1748, ne prononça que dans le courant de l'année 1751 son jugement par lequel elle reconnut et proclama l'innocence de La Bourdonnais. »]

Journal de mon voyage des Indes sur l'escadre française armée en guerre, sortie de l'Ile-de-France sous les ordres de

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits, supplément français, n° 304. Ce document est accompagné de la lettre d'envoi suivante :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous renvoyer le Journal que vous m'avez envoyé;

M. Mahé de La Bourdonnais, du 1er février au 24 mars 1746, au nombre de neuf vaisseaux et une frégate marchande;

Savoir :

Le vaisseau *l'Achille*, commandant-capitaine M. Lobry, armé de soixante-seize pièces de canon, et monté de sept cent quatre-vingts hommes;

Le Bourbon, capitaine M. Sellé, armé de quarante-deux canons et de trois cent cinquante hommes;

Le Neptume, capitaine M. de La Porte-Barré, armé de trente-quatre canons et de trois cent cinquante hommes;

Le Saint-Louis, capitaine M. de Penneland, armé de trente-six canons et de trois cent cinquante hommes;

Le Duc d'Orléans, capitaine M. de Champlais, armé de trente-quatre canons et de deux cents hommes;

Le Lys, capitaine M. Béard, armé de trente canons et de deux cents hommes.

La Renommée, capitaine M. de La Gastinais, armée de trente canons et de deux cent trente hommes;

Le Phénix, capitaine M. de La Chaisse, armé de quarante-quatre canons et de deux cent cinquante hommes.

L'Insulaire, vaisseau bâti à l'Ile-de-France, capitaine M. de La Baume, armé de vingt-quatre canons et de trois cent cinquante hommes.

Totalité des équipages, trois mille trois cent dix hommes.

il est assez exact, à l'exception néanmoins de ce qui est dit pages 56, 57 et 58 sur la capitulation et la rançon de Madras. Le sieur Guérin m'a fait connaître qu'il aurait quelque envie de l'imprimer avec votre permission; je ne crois pas que cela fût à propos avant le jugement définitif du procès. Ce qui y est dit sur la capitulation et la rançon et la nécessité de tenir sa parole, même quand on aurait mal fait, est un des objets du jugement de messieurs les commissaires, et il ne conviendrait pas d'en entretenir le public avant qu'ils aient porté leur jugement. Si on l'imprimait après, je croirais qu'il faudrait retrancher certains termes répandus dans le corps de l'ouvrage, dont les Anglais et les Hollandais pourraient se blesser en temps de paix.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, LAMBERT. »

La Marie-Joseph, petite frégate de l'Inde, armée de lascards, chargée de cauris et destinée pour Bengale, faisait son retour à la faveur de cette escadre.

Le corps d'infanterie embarqué sur ces neuf vaisseaux avait pour chefs, sous les ordres de M. de La Bourdonnais, MM. de Fonbrune, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis; de Pany, major; de Rostaing, capitaine d'artillerie avec sa compagnie; et Desforges-Boucher, ingénieur du Roi et en chef des îles.

Le vaisseau *le Neptune* de l'Inde, dit *le Salamet*, fit voile avec l'escadre pour aller traiter à Madagascar un chargement de riz pour les îles; le vaisseau *le Saint-Pierre*, autre vaisseau particulier de l'Inde, et la frégate *la Parfaite*, y étaient déjà pour la même mission; mais ces trois bâtiments n'étaient pas destinés à suivre l'escadre aux Indes.

Je n'entrerai ici dans aucun détail des préparatifs d'armement qui suivirent la nouvelle de la déclaration de guerre que la frégate *la Fière* vint nous annoncer, le 11 septembre 1744. Je ne parlerai pas encore ni d'une première escadre composée de sept vaisseaux, savoir : *le Bourbon*, *le Neptune*, *l'Insulaire*, *la Renommée*, *la Favorite*, les frégates *la Parfaite* et *l'Élisabeth*, que M. de La Bourdonnais avait formée, et qui devait faire voile pour les Indes en 1745, ni des avisos qu'il avait expédiés pour Mahé et Pondichéry. Tous ces mouvements préliminaires se réduisirent à aller à l'île de Madagascar, à celle de Bourbon et à celle de France et à en revenir, jusqu'à l'arrivée de la frégate *l'Expédition*, commandée par M. de L'Esquelen, qui mouilla en ce port, le 29 juillet 1745, et nous apporta l'heureuse nouvelle de la prochaine sortie du port de Lorient d'une escadre de cinq vaisseaux armés en guerre, que l'on adressait aux ordres de M. de La Bourdonnais. Elle ne parut cependant que le 29 janvier suivant.

Son arrivée dans l'île répandit une joie universelle et d'autant plus vive que les secours d'Europe, dont le funeste naufrage du vaisseau *le Saint-Géran* avait privé les colonies, la faisaient désirer avec plus d'impatience; qu'elle assurait le succès des expéditions projetées contre les Anglais aux Indes; qu'elle nous

mettait en état de réprimer l'arrogance de cette nation dont les vaisseaux, depuis le principe de la guerre, infestaient les mers dans cette partie et y désolaient le commerce avec d'autant plus de sécurité et d'avantage, que l'on n'avait point de forces à leur opposer ; qu'enfin la réunion de cette escadre à celle déjà armée en ce port, nous permettant de paraître à la côte avec une supériorité décidée et d'y favoriser le commerce de la compagnie, nous faisait concevoir de grandes espérances d'y réparer toutes les pertes, et nous flattait de la glorieuse perspective de faire respecter le nom de Français et d'y rétablir chez les gens du pays le crédit de notre nation que le défaut de navires d'Europe, depuis près de deux ans, n'avait pas laissé d'ébranler. Pleins de ces flatteuses idées, nous faisons voile de l'île de France.

DÉPART DE L'ILE DE FRANCE.

A mesure que les vaisseaux, qui composaient notre escadre, furent prêts à partir, M. de La Bourdonnais les expédia successivement pour l'île de Sainte-Marie à la côte Madagascar, qui était le rendez-vous désigné, avec ordre aux premiers qui sortirent de ce port d'y traiter les vivres et rafraîchissements nécessaires et de les tenir prêts à embarquer lors du passage de tous les vaisseaux.

Le 23 mars *le Neptune* et *l'Achille* étaient les seuls qui restassent à expédier; M. de La Bourdonnais passa sur le premier à l'île de Bourbon, et le lendemain 24, nous le suivîmes sur le vaisseau *l'Achille*, qui mit à la voile à six heures du soir, à la faveur d'un fort petit frais qui ne nous permit d'arriver au mouillage de Saint-Denis que le lendemain. Nous trouvâmes dans cette rade *la Marie-Joseph*, et reçûmes ordre, par une chaloupe, de continuer notre route jusqu'à Saint-Paul, où M. de La Bourdonnais venait de se rendre par terre. Nous y laissâmes tomber l'ancre le 27 assez tard.

Outre plusieurs de nos camarades, un vaisseau du roi de Portugal, nommée *la Notre-Dame-des-Victoires*, qu'un léger coup de vent avait entièrement désemparé à la hauteur de l'île de

France, y était mouillé. Ce navire avait paru à la côte quelque temps avant notre départ; nos pêcheurs l'avaient aperçu, et on jugea que ce pouvait être un vaisseau qui passait à la vue de terre, simplement pour assurer sa route; une nécessité beaucoup plus pressante l'avait forcé à en prendre connaissance; il avait perdu, par sa mauvaise manœuvre, ses mâts et son gouvernail, et, à l'aide d'une piautre et de quelques chiffons de voile et d'une vieille carte gothique, cherchait à gagner le port; mais il tomba sous le vent et dépouilla l'île. Pour comble de malheurs, il était réduit à l'eau salée; le défaut de précaution de bonder leurs bottes avait laissé à l'eau de mer, dont la calle de ce vaisseau était à moitié pleine lors de son démâtage, le passage pour se mêler avec l'eau douce. Ce fut dans ce déplorable état, abandonné au gré des flots et du vent, se vouant à saint Antoine et laissant la barque aller sans savoir où, que *le Saint-Louis*, le jour de sa sortie de ce port, le rencontra, lui donna la chasse, le secourut, et le convoya jusqu'à l'île de Bourbon, où M. de La Bourdonnais laissa ordre de lui fournir tout ce dont il aurait besoin, et dit même au capitaine d'y attendre le vaisseau *le Neptume de l'Inde*, dit *le Salamet*, qui allait à Madagascar chargé de riz pour les îles, et à son retour viendrait le retrouver pour le mener à l'île de France, le regréer et prendre deux officiers qu'il nomma pour le reconduire en Europe.

DÉPART DE L'ILE DE BOURBON.

Le 29 mars, n'ayant plus rien à prendre à cette île, le conseil soupa avec M. de La Bourdonnais à bord de *l'Achille* sur lequel il a fait la campagne. A dix heures du soir nous mîmes à la voile pour aller joindre nos camarades à l'île de Madagascar. Le lendemain on travailla à alestir le vaisseau et à mettre les armes en état. Nous étions poussés d'un très petit vent; mais un brouillard fort épais et une grosse mer semblaient nous annoncer le malheur qui nous arriva. Le 3 avril, environ de sept à huit

heures du matin, nous aperçûmes la terre et nous l'approchions lorsqu'il survint un orage qui nous força de virer le bord; nous rattérîmes le lendemain à l'île aux Prunes au vent de Foulle-Pointe : nous trouvâmes la mer encore plus mauvaise; nous mouillâmes néanmoins vers les cinq heures du soir en compagnie des vaisseaux *le Lys*, *le Saint-Louis* et *le Neptune de l'Inde*, dit *le Salamet*. *Le Neptume d'Europe* et *le duc d'Orléans* ne jugèrent pas à propos de nous imiter; ils coururent la bordée du large; la suite justifia leur manœuvre, et il eût été à souhaiter que nous les eussions suivis. Nous rencontrâmes en cet endroit *la Parfaite*, mouillée dans un barachon proportionné à sa grandeur où elle était parfaitement en sûreté. Son canot vint nous annoncer qu'il n'avait pu encore traiter que de douze milliers de riz, et que cette frégate, ayant tout son équipage malade, était hors d'état d'appareiller sans secours. On lui envoya un bateau et trente-deux hommes de renfort, avec ordre de lever l'ancre en même temps que nous. Nous reçûmes encore la nouvelle de la perte du vaisseau *le Saint-Pierre*, qui, sur le point de faire son retour à l'île de France avec cinq cents milliers de riz et cent esclaves, surpris par un ouragon, avait été obligé de faire côte pour éviter un naufrage plus cruel; un officier et huit hommes y avaient péri. Depuis l'instant que nous eûmes laissé tomber l'ancre, le mauvais temps se déclara de plus en plus; la mer devint furieuse, le vaisseau, mangé par les lames, ne pouvait plus tenir aux violentes secousses qu'il essuyait; enfin, pressé par l'impétuosité du vent, on coupa le câble sur les bittes et on appareilla pendant la nuit. Nos camarades avaient déjà pris le même parti. Vers les deux heures une abondance de pluie considérable calma le vent. Mais la mer s'enfla tellement qu'elle ne se repliait plus que par montagnes d'un volume et d'une hauteur épouvantable : il en vint une entre autres sur l'arrière, qui, par son énormité et la fureur avec laquelle elle s'élevait en creusant au-dessous d'elle un abîme, menaçait d'engloutir le vaisseau; elle se déploya heureusement avant de l'avoir rencontré. Vers le matin, après une suite de plusieurs grains, le vent reprit un nouveau degré de violence, et au jour, nous voyant abattus sur

la terre dont nous n'étions éloignés qu'à trois lieues de distance, nous fûmes obligés (nos haubans quoique largues et nos mâts décoinés) de forcer de voiles pour tâcher de nous relever. On degréa les vergues de perroquet et de perruche pour soulager la mâture, et à neuf heures ne pouvant plus porter les huniers, les riz dedans, on les serra, on amena la vergue d'artimon, on resta sous les basses voiles. Il nous tombait coup sur coup de pesantes bourrasques auxquelles se joignait beaucoup de pluie et brouillard qui nous dérobait la vue de la terre.

Nous conservions toujours les vaisseaux *le Saint-Louis*, *le Lys*, *le Neptune de l'Inde*. Le second fit à dix heures signe d'incommodité, nous le vîmes dans l'instant amener sa vergue de misaine avec beaucoup de précipitation ; mais la mer était trop affreuse pour nous permettre de lui donner des secours. Environ une heure après, les secousses répétées de quelques violents tangages firent casser notre mât de misaine huit pieds au-dessus du collier du grand étaie, qui, en tombant par babord, emporta deux hommes qui étaient dans la hune, le bout dehors du grand foc, la fausse civadière, et fit consentir le Beaupré.

A cet accident succéda, une demi-heure après, la chute du grand mât de hune, qui rompit au niveau du chouquet et cassa la grande vergue. On travailla avec vivacité à le débarrasser de tous ces débris, et parmi la quantité prodigieuse des choses que l'on jeta à la mer, quelques bouts de mâts enveloppés de voiles et cordages s'acerochèrent à la sauve-garde du gouvernail et, repoussés par les lames qui déployaient contre le bord avec fureur, faisaient sous l'arcane l'effet du bélier, et nous donnaient tout lieu de craindre ou la perte de notre gouvernail ou le dernier des malheurs qui était l'enfoncement du vaisseau. A trois heures après midi le mât d'artimon rompit au repos de la vergue, et, en tombant, écrasa un homme, en blessa trois et fit consentir deux premiers barreaux au-dessus de l'habitacle ; de sorte qu'il ne nous restait que le grand mât, même considérablement endommagé.

Telle était, vers la fin du jour, la cruelle situation de notre cher *Achille*, ras comme un ponton, devenu le jouet des vents

et des flots, éloigné de huit lieues d'une côte sur laquelle il désirait, sans espérance, de pouvoir s'en relever, roulant panne sur panne et embarquant de l'eau de toute part. Tout ce que l'on put faire fut de contenir, autant qu'il fut possible, le vaisseau en travers, afin de différer, du moins de quelques heures, un naufrage que nous regardions comme inévitable. Spectacle affreux! état terrible qui répandit parmi l'équipage une consternation qui augmentait avec les terreurs de la nuit dont la noirceur ne nous permettait plus de distinguer où nous allions nous briser.

Environ huit heures, le maître calfat, revenant de sa visite de l'archi-poupe, vint nous avertir que le vaisseau faisait de l'eau, mais après une scrupuleuse recherche, on reconnut heureusement que ce n'était pas une voie, et qu'elle provenait de la grande quantité que les roulis lui en faisaient embarquer par les hauts et les sabords, qui du pont retombait dans la calle, les prélats des écoutilles ne fermant pas exactement; un instant après le cul de lampe de la bouteille de tribord et les lisses des passavants furent emportés; la violence de la mer et du vent avait redoublé; on pompait à force sans pouvoir franchir; on gréa de nouvelles pompes au nombre de huit, qui ne purent jouer que vers dix heures; nous avions alors sept pieds d'eau dans la calle, et cinq entre pont. Le vaisseau prêt à couler bas, chancelant entre deux eaux et chargé par les lames, n'avait plus d'autre mouvement que celui d'un vase qui se remplit et est prêt à disparaître. Le moment était critique et le péril assez pressant pour animer tout le monde à un nouvel effort d'action et de travail. On fut contraint de traîner par force aux pompes une partie de l'équipage qui se comptait déjà péri sans ressource: le navire ne gouvernait plus, et comme la plus grande quantité d'eau qui était entre le pont empêchait que l'on pût travailler à le soulager par les hautres; l'expédient qui parut le plus salutaire fut de briser les écoutilles afin d'ouvrir un passage à l'eau et qu'en retombant dans la calle, elle pût se ranger aux pompes.

On y réussit après des peines infinies et on débarrassa tout de suite l'entrepont de tout ce qui s'y trouva, du monde qui y était noyé, des coffres, des malles, barils, provisions, boulets,

mitrailles, et généralement de tout ce qui se rencontrait sous les mains des soldats ou du matelot. On jeta à la mer les canons de huit ou gaillards, et on fut tenté d'y jeter les batteries de dix-huit des ponts; mais on n'osa en courir les risques dans la crainte que des canons de ce poids, une fois désamarrés, ne vinssent à échapper dans des moments où on ne serait plus maître de les retenir et en roulant d'un bord à l'autre, n'enfonçassent le côté du navire, joint à ce que notre naufrage était inévitable si on eût abandonné les pompes un seul instant : elles jouaient continuellement.

Vers la pointe du jour elles commencèrent à franchir, et la tempête à s'apaiser un peu; ce rayon d'espérance réveilla les esprits, et tout le monde, quoique bien harassé d'une si terrible nuit, travailla avec un nouveau courage à alléger le vaisseau.

Nos frayeurs du côté de la mer presque dissipées ne calmèrent pas les vives inquiétudes que nous causait l'incertitude de la distance à laquelle nous pouvions être de terre. Le temps sombre et brumeux nous la cachait, le vent et la lame nous y faisaient toujours dériver, et le vaisseau, n'ayant pas un pouce de voile, ne pouvait ni la prolonger ni s'en relever. Le ciel commença cependant à s'éclaircir et nous permit de découvrir le vaisseau *le Lys* qui, quoique en mauvais état, nous avait tenu fidèle compagnie. Peu de temps après nous aperçûmes avec une grande joie l'île Sainte-Marie, dont nous nous estimâmes à dix lieues sous le vent. On ne songea plus alors qu'à gagner la baie d'Antongil, le seul port où nous pouvions nous réfugier le long de la côte et à gréer en conséquence un peu de voile. La première fut une grande voile d'étaie frappée à la tête du grand mât et amurée sur l'arrière. Nous vîmes avec plaisir le vaisseau gouverner et faire un peu de chemin sous cette faible voilure.

On travailla ensuite à débrouiller cet affreux chaos de débris inutiles, à jeter à la mer tous les bestiaux et volailles morts et noyés dans le coup de vent, qui répandaient une infection épouvantable, et à réparer, le mieux qu'il fut possible, le désordre et le bouleversement qui régnaient partout. Dans le cours de ce travail le hasard fit trouver dans les jarres quelques paresseux que

la peur y avait fait cacher, et qu'on eut autant de peine à retirer qu'ils avaient eu de facilité à s'y arrimer, tant la frayeur avait été pour eux un mal pressant. On découvrit encore le coq du vaisseau tapi dans le fond de la chaudière de l'équipage ; mais il était d'autant plus pardonnable d'y chercher son salut, que pareille aventure lui avait déjà réussi, il y a quelques années, sur *la Vénus* sur laquelle il avait le même emploi. Ce vaisseau ouvrit à la côte de Bourbon, se brisa sur les rescifs et peu échappèrent à la triste destinée d'être enveloppé dans ce funeste naufrage. Notre homme fut du nombre des heureux : il avait fait choix d'une pareille retraite au risque de ce qu'il deviendrait, et parmi la quantité de débris que la mer rapportait sur le rivage, la chaudière dans le fond de laquelle il s'était ramassé échoua sans accident, et on vit sortir sans accident le pélerin sain et sauf.

En chemin faisant pour la baie d'Antongil, lieu marqué pour ralliement, en cas de séparation, aux vaisseaux, on gréa une mâture sur la troncé qui restait du mât de misaine, une vergue du grand hunier au grand mât, notre perruche sur le reste du mât d'artimon et quelques voiles d'étaie au matreau de misaine. Le temps, las de nous persécuter, continuait à s'embellir, et malgré l'état pitoyable de notre vaisseau, nous en profitions avec toute l'ardeur de gens cruellement battus par la tempête et qui, ressuscités du naufrage, ne respiraient que le port. Comme il n'était pas possible de le gagner avant la nuit, nous prîmes la bordée du large.

Le même jour nous avions eu connaissance, à six ou sept lieues sous le vent à nous, du *Neptune de l'Inde*, dit *le Salomet* ; il nous avait paru démâté et nous le plaignions d'autant plus qu'affalé comme il l'était, il ne pouvait que se briser à la côte ou la dépouiller, par conséquent périr de faim et de misère, n'ayant de vivres que précisément ce qu'il lui fallait pour sa traversée jusqu'à l'île Madagascar où sa mission était de charger de ris et de revenir à nos îles.

Le lendemain 7 avril nous nous trouvâmes au jour à huit lieues de la baie d'Antongil ; nous mîmes le cap dessus et à

midi nous nous estimions à dix ou douze lieues de l'île Marotte située dans l'enfoncement de cette baie, à l'abri de laquelle nous allions nous placer.

Le 8 à quatre heures du matin le vent nous ayant manqué, on laissa tomber une ancre à foc par quarante-cinq brasses, en attendant le jour et la brise. Nous étions au milieu de la baie et bientôt après nous aperçûmes *le Lys* mouillé à l'entrée. On lui fit signal d'envoyer à bord une grande pirogue, qu'on lui avait fait embarquer à Bourbon en cas de besoin. M. de La Bourdonnais l'expédia sur-le-champ avec un officier de marine, deux soldats et huit noirs choisis pour l'île Sainte-Marie, porter ordre aux vaisseaux qui y étaient de nous venir trouver. La brise ne s'étant formée que vers les deux heures après midi, nous ne pûmes attraper le mouillage par treize brasses, qu'à onze heures du soir.

SÉJOUR A LA BAIE D'ANTONGIL.

Description de cet endroit.

La baie d'Antongil est située dans la partie du nord-ouest de Madagascar, au-dessous de l'île Sainte-Marie; elle peut avoir sept ou huit lieues d'ouverture sur douze à quatorze de profondeur, en s'élargissant toujours insensiblement. La Compagnie y avait projeté, il y a dix ans, un établissement, cet endroit étant le seul de toute la côte où les vaisseaux puissent être hors de l'insulte des mauvais temps, et bien propre, par sa situation, à former l'entrepôt des traites de noirs et de bœufs pour faire passer dans ces colonies. Ce pays était alors très peuplé, et tous les habitants des bords de cette grande baie pouvaient aisément venir traiter à l'île Marotte, dans leur pirogue. On y envoya, en 1733, M. de L'Hermite, capitaine des vaisseaux de la Compagnie avec trois navires, et on choisit M. de Cossigny, ingénieur en chef des îles de France et de Bourbon pour y commander à terre et y ordonner les bâtiments et fortifications nécessaires à la sûreté du comptoir français; mais ces deux

messieurs ne purent s'accorder; leur mésintelligence rompit toutes les mesures et les arrangements qu'on avait pris, et l'ouvrage de cinq mois de séjour qu'ils y firent consista dans l'achat de toute la baie, d'une certaine portion de son rivage et de l'île Marotte, pain de sucre d'environ deux lieues de circuit, sur lequel on devait s'établir. Cette acquisition fut faite à peu de frais d'Adrien Baba, principal roi du pays, et en conséquence tous les petits chefs qui habitaient dans l'étendue du domaine qui devenait le nôtre, vinrent, à leur façon, prêter serment de fidélité au roi de France entre les mains de MM. de Cossigny et L'Hermite. Il ne s'agissait plus, après cela, que d'établir le comptoir; mais les difficultés que le commandement suscita entre eux occasionnèrent une rupture ouverte qui se termina par abandonner l'entreprise qui faisait l'objet principal de leur mission; suite funeste d'une autorité partagée entre deux chefs.

Après leur départ, Adrien Baba vint avec une nombreuse armée de la côte opposée à celle où il faisait sa demeure, et une prodigieuse quantité de bœufs et autres denrées destinées pour le camp français, dans la confiance de le trouver établi; surpris à son arrivée de la fuite de nos vaisseaux et de ce que tout le monde eût si promptement disparu, il soupçonna que les chefs, ayant secoué le joug qu'il leur avait imposé, s'étaient révoltés contre la donation qu'il avait faite aux Français; de sorte que, sans entrer dans aucune autre considération, il tua, pilla, brûla, et fit esclaves tous les noirs habitants de cette partie de la côte et la rendit si déserte, qu'à peine y trouve-t-on aujourd'hui quelques villages; encore faut-il pour cela remonter les rivières à trois et quatre lieues. Les pluies y sont très abondantes pendant six mois de l'année, y rendent par conséquent les pays plats fort marécageux et fertiles en riz. Plusieurs rivières se déchargent dans cette baie, mais elles ne sont navigables que pour des pirogues dans la saison des sécheresses.

Le 10 avril, à la pointe du jour, M. de La Bourdonnais et les principaux officiers descendirent à une anse de l'île Marotte, assez près de laquelle nous étions mouillés : elle est abordable par deux ou trois, qui sont les seuls endroits plats que l'on y

rencontre, le reste n'étant qu'une montagne couverte de bois. On choisit une de ces anses pour camper une partie des soldats et placer les forces, les ateliers de charpenterie et mâture; on établit la corderie à une autre anse, et, dès ce même jour, on y débarqua, sous les ordres de M. Boucher des Forges, tout le monde nécessaire aux travaux qu'on y allait faire. Le soir, arriva à bord une pirogue armée de quelques noirs, qui venaient s'informer de ce dont nous pouvions avoir besoin, et de la réception qu'on leur ferait. Ils craignaient qu'on ne cherchât à se venger du massacre de seize matelots français qui y arriva, il y a quelques années, auquel donna lieu l'enlèvement, quoique volontaire, de quelques femmes dans les tentes que le vaisseau, qui y était en traite, avait à terre.

On les rassura, et on les engagea à nous procurer des bœufs, des rafraîchissements et des bois pour le radoub de nos vaisseaux. On leur fit présent de quelques mouchoirs et d'une bouteille d'eau-de-vie; et, en nous quittant, ils donnèrent à M. de La Bourdonnais un rendez-vous pour y envoyer traiter avec leur chef de la quantité de vivres qu'ils seraient en état de nous fournir, et nous enseigner où nous pourrions trouver les bois que nous demandions. Je fus chargé de cette commission.

Je partis, le lendemain avant le jour, avec M. Sornay et un détachement de seize hommes. Je descendis à l'endroit où le chef avait fait mettre un pavillon blanc pour montrer le chemin qui conduisait à son camp, et je le rencontrai environné d'une vingtaine de ses sujets. Notre entrevue fut très affectueuse de part et d'autre. Je lui fis présent d'une gargousse de poudre, d'une bouteille d'eau-de-vie et d'une couple de piastres. Il voulut se revenger galamment par une grosse calebasse de tocq, espèce de mauvais vin de miel, que je refusai, et que je défendis même à mes soldats d'accepter, parce que cette boisson est malsaine et dangereuse. Il me promit cinq bœufs pour le surlendemain, et que, dix à douze jours après, il nous en procurerait une quantité d'autres et beaucoup de riz : il me donna pour raison de ce retardement la nécessité de les tirer de loin dans les terres, les environs de la baie n'étant point habités.

Comme les bois étaient l'objet que j'avais le plus à cœur, je me pressai de prendre mon audience de congé, et de me mettre en route avec mon guide. Nous avions à remonter une petite rivière, qui n'était pas navigable pour le canot dans lequel nous étions venus. Nous mîmes pied à terre et suivîmes le lit de cette rivière, jusqu'à ce qu'arrêtés par des marais impraticables, notre guide nous fit offre, afin de pouvoir pénétrer plus loin, de m'embarquer dans une petite pirogue de huit pieds de longueur, que le poids de deux hommes calait, et n'avait pas au-dessus de l'eau deux pouces de France. Je ne jugeai pas à propos de faire usage de cette voiture : j'expédiai avec lui un homme intelligent, dont j'attendis le retour ; il me vint rapporter, quatre heures après, qu'environ une lieue au-dessus de l'endroit où j'étais resté, il avait trouvé des arbres qui pouvaient porter cinquante pieds de hauteur sur dix-huit à vingt pouces d'écarrissage ; ils auraient pu nous être utiles ; mais nous avions besoin de plusieurs pièces de soixante-douze à quatre-vingt-seize pieds, pour les mâts principaux et les vergues. Je me flattai, sur cette nouvelle, qu'en remontant jusqu'au pied des montagnes, à la chute desquelles sont les plus beaux arbres, nous pourrions trouver ce que nous cherchions ; joint à ce que, à une distance peu éloignée de cette petite rivière, j'en découvris une beaucoup plus large, plus profonde, qui me parut prendre sa source beaucoup plus avant dans les terres, et sur laquelle j'espérai pouvoir faire flotter de grosses pièces.

Le compte que j'en rendis à M. de La Bourdonnais le détermina de m'y envoyer, avec ordre d'aller, si je pouvais, jusqu'aux terrains qui paraîtraient les mieux boisés, et de traiter, aux villages que j'y rencontrerais, des vivres et rafraîchissements, tant pour notre consommation journalière pendant le séjour que le radoub du vaisseau nous forcerait de faire à cette île, que pour réparer la perte que nous avions faite, dans le coup de vent, de tous ceux que nous avions embarqués.

Le 12, je partis dans le même canot avec une chaloupe commandée par un enseigne de vaisseau et armée de cinquante hommes, tant matelots que charpentiers blancs et noirs. Nous

étions, à la pointe du jour, à l'ouvert de cette rivière, que je jugeai très navigable par sa largeur et son courant; mais nous touchâmes au moment où nous nous y attendions le moins, et l'obligation dans laquelle nous fûmes d'y entrer, la sonde à la main, pour suivre un canal qui variait à chaque instant, ne nous permit de faire dans la journée que trois lieues de chemin.

Nous passâmes la nuit près d'un îlot, et, le lendemain matin, continuâmes notre route jusqu'à deux ou trois [lieues] de là, que nous nous arrêtâmes à un village situé sur une petite montagne en pain de sucre, au pied de laquelle nous descendîmes. Nous vîmes au bord de l'eau, en débarquant, plusieurs petites payottes, d'où les noirs, à notre aspect, avaient fui tout effrayés à leur principale demeure, qu'ils regardaient comme une retraite inaccessible et bien assurée. Mon dessein étant de les accoutumer à voir avec tranquillité des physionomies blanches, et de les apprivoiser assez pour tirer d'eux ce qui nous était nécessaire, je députai au chef du village bâti sur cette montagne un noir que j'avais pris pour guide, et le chargeai de l'assurer que, loin de lui vouloir faire du mal, je venais au contraire chercher des bois, des vivres et des rafraîchissements, et qu'il aurait lieu d'être satisfait de ma façon d'agir.

Mon émissaire revint, une heure après, me dire que le chef consentait à me voir. Je m'acheminai vers le lieu de sa résidence, accompagné seulement de mon sergent et d'un blanc interprète, afin de ne le point épouvanter par une plus nombreuse suite. J'y montai par un sentier aussi roide que tortueux, et parvins à une palissade qui entourait son établissement en entrant, dont la porte était gardée par quelques noirs armés de fusils et de sagayes. Je l'accueillis, en entrant, d'une bouteille pleine de poudre et d'une d'eau-de-vie, liqueur dont ils sont extrêmement friands; il me riposta d'un présent de cinquante livres de riz, et me promit de descendre le lendemain pour me rendre ma visite et convenir avec moi du prix de cette denrée, la seule qu'il était en état de nous procurer; son établissement actuel n'étant, pour ainsi dire, qu'un lieu de refuge sur lequel une guerre, qu'il venait de soutenir contre d'autres noirs, et qui lui avait

coûté beaucoup de monde, la perte de presque toutes ses femmes et de ses troupeaux, l'avait obligé de se retirer depuis quelques mois avec un petit nombre de ses sujets.

Pareilles révolutions sont d'autant plus fréquentes à l'île Madagascar, qu'ils sont en guerre continuelle les uns contre les autres, se font mutuellement esclaves, se pillent leurs troupeaux et vendent en troc de balles de fusil, de toiles bleues, de chitte commune et de couteaux, les noirs et les bestiaux qu'ils ont conquis.

Je reçus effectivement le lendemain la visite du chef de ce village. Nous convînmes de la quantité de riz qu'il me fournirait pour de la poudre et des balles, et la traite fut ouverte. Il m'amena quelques noirs pour me mener où étaient les plus beaux bois; je leur promis une récompense proportionnée à la beauté de ceux qu'ils nous montreraient; je détachai avec eux quelques charpentiers blancs qui me rapportèrent que les plus grands pourraient porter quatre-vingts pieds sous branches sous quarante pouces de diamètre par le gros bout; mais que la situation de ces arbres au milieu des marais à une lieue de distance de l'endroit où j'avais notre camp, annonçait de grandes difficultés pour le transport de ces pièces à la rivière.

J'en rendis compte par écrit à M. de La Bourdonnais, qui, trois jours après, y vint avec deux cents hommes. Il trouva faits les sentiers qui conduisaient à chaque bel arbre que nous avions découvert avec un grand chemin auquel ils aboutissaient, tous pratiqués jusqu'à la rivère; et après avoir vu tirer la première pièce, il retourna à bord et me laissa avec trois cents hommes tant blancs que noirs, continuer cet ouvrage. Les routes qui n'étaient pour ainsi dire que tracées, nous coûtèrent beaucoup à finir, et le travail du transport des bois fut infiniment plus pénible.

Pendant près d'un mois de séjour que nous y fîmes, nous ne cessâmes d'être dans la boue jusqu'à mi-cuisse et d'avoir sur le corps une pluie terrible à laquelle succédaient par intervalles des rayons de soleil dont l'extrême ardeur nous échauffait violemment. Nous étions, outre cela, réduits à manger du riz sec;

on conservait à bord le peu de viande salée qui y restait pour la traversée jusque dans l'Inde, et dans l'endroit où j'étais campé, nous ne pûmes traiter ni bœufs ni poules; nous étions cependant environnés de sangliers et d'oiseaux. J'envoyai plusieurs fois à la chasse les meilleurs tireurs de mes soldats; mais dans un terrain aquatique, rempli d'une espèce de roseaux fort élevés, et d'ailleurs sans chiens, il était difficile de faire lever le gibier et encore plus de le trouver quand on l'avait tiré, de sorte que nous fîmes toujours très maigre chère.

Le défaut de nourriture, joint à la fatigue, aux pluies continuelles que nous essuyâmes et au mauvais air que nous respirions au milieu de ces marais, dans lesquels il fallait enfoncer jusqu'à mi-corps pour abattre et tirer les arbres qui nous étaient nécessaires, contribua beaucoup à nous faire ressentir la malignité des fièvres qui règnent dans cette saison à l'île Madagascar, et dont l'influence pestiférée fit périr presque tous les ouvriers qui travaillaient avec moi à la recherche des bois pour radouber et ramâter *l'Achille*. J'y succombai moi-même et fus contraint de revenir à bord. L'ouvrage dont j'avais été chargé tirait heureusement vers sa fin, et il était temps; car trois jours après on leva le camp et tous retournèrent à bord de leurs vaisseaux, dangereusement attaqués des mêmes fièvres dont très peu sont échappés.

Pendant mon absence de la baie d'Antongil, *la Renommée* et *la Marie-Joseph* nous y avaient rejoints le 14 avril. Le même jour arriva un exprès de la part de M. Porte-Barré qui, d'autant plus inquiet de notre situation qu'il avait reconnu à la côte des débris de notre navire, nous annonçait son prochain départ de l'île de Sainte-Marie avec tous les autres vaisseaux qui y étaient mouillés sans avoir eu aucun accident.

Le 15, M. Desjardins, qui s'était embarqué à l'île de France, sur *le Neptune de l'Inde*, nous vint apprendre la triste nouvelle du naufrage de ce vaisseau, qui, à la suite d'un coup de vent, se trouvant ouvert et coulant bas d'eau, fut obligé de faire côte à l'ouvert de la baie où il parvint heureusement, après un travail extraordinaire. On expédia sur-le-champ *la Parfaite* pour

aller chercher tous les agrès et apparaux qui nous furent d'un grand secours et mettre le feu à la carcasse. Cette frégate rentrait le jour de mon retour à bord, et *l'Insulaire* sortait pour aller traiter quelques bœufs.

Depuis le 5 mai que tous les bois nécessaires à la mâture de *l'Achille* furent rassemblés, on travailla jour et nuit à regréer ce vaisseau et le mettre en état de reprendre la mer. Cette relâche fut rude pour les équipages; mais le chef lui montrait l'exemple, et depuis le moment de notre arrivée à la baie d'Antongil, tout le monde, sans exception, s'employa à accélérer notre départ avec l'empressement et l'ardeur de gens outrés de voir l'entrevue de l'ennemi reculée par un si cruel contre-temps, d'autant plus sensible encore que toute l'Inde nous attendait comme ses libérateurs. Privée depuis long-temps de vaisseaux d'Europe, opprimée sous le joug des Anglais, qui y avaient entièrement ruiné le commerce de la Compagnie et des particuliers dont ils avaient enlevé tous les vaisseaux, elle ne respirait que pour la vue d'une escadre chargée d'un million de piastres, dont le séjour à cette côte allait faire renaître ses espérances, revivre son commerce et respecter le pavillon français.

DÉPART DE LA BAIE D'ANTONGIL.

Enfin le 22 mai, à quatre heures du matin, l'escadre leva l'ancre et mit à la voile après quarante-trois jours de relâche. Je vis avec chagrin le jour du départ; j'étais encore dans la crise de ma maladie qui fut violente et longue; et la crainte qu'on ne rencontrât l'ennemi avant que je fusse en état de m'intéresser dans l'action me tourmentèrent vivement. Nous eûmes beaucoup de peine à sortir de la baie; les vents contraires et le calme nous chicanaient tour à tour; nous fûmes contraints de louvoyer, et le peu d'espace que nous avions à courir nos bordées fut cause de plusieurs abordages qui nous causèrent du dégréement dont nous n'avions pas besoin. Cependant le 30 nous prîmes le large.

Le 1er juin *le Lys* fut occupé à repasser un grand mât d'hune, s'étant aperçu que le sien était offensé, moyennant quoi nous fîmes très peu de chemin. Le 3 nous doublâmes les îles Amirantes, et le 4, n'ayant plus d'îles ni d'écueils à craindre, nous essayâmes la marche de nos vaisseaux. *L'Achille* l'emporta sur tous avec un avantage très supérieur : la différence pour les autres, quoique petite, était en faveur du *Neptune*. Nous commençâmes pour lors à faire deux fois par jour l'exercice du canon, de la mousqueterie et de l'abordage; aux approches de la côte Malabar que nous allions attaquer dans l'hiver, nous trouvâmes la mer grosse.

Le 18 au soir, l'escadre mit en travers, précaution que la prudence exigeait dans un attérage contre saison; joint à ce que l'on voulait seulement prendre connaissance du fond sans paraître à la côte. Nous l'eûmes le lendemain par soixante brasses à six heures et demie du soir.

Le 20 le vaisseau *l'Insulaire* fut détaché pour porter à Mahé une lettre à l'adresse de M. Dupleix, et y chercher des nouvelles de l'Inde que nous étions bien impatients de recevoir.

Le 25, à trois heures et demie après midi, nous vîmes à la vue le cap Comorin; on envoya *le Bourbon* et *le Phénix* à la découverte sur les ailes à une lieue au large; on démonta toutes les chambres et les cloisons, et le lendemain on se disposa au combat.

Le 27, à six heures et demie du soir, on vit l'île de Ceylan à huit lieues sur l'avant de l'escadre. Le 29, on doubla les basses et mouillâmes dans le passage où nous étions convenus d'attendre *l'Insulaire* qui rejoignit l'escadre, et remit à M. de La Bourdonnais des paquets qui nous apprirent : « que *l'Expédition*, « courrier parti de l'île de France pour Mahé, avait été prise « en rade d'Achem. » Cette frégate, armée de douze canons de trois à quatre livres de balles et de quatre-vingts hommes d'équipage, ne se rendit que lorsqu'un combat très vif de deux heures contre un vaisseau de guerre de soixante canons l'eut fait couler bas d'eau; elle était criblée, toutes ses manœuvres, sans exception, étaient hachées, et par un bonheur assez rare pas

un homme ne fut blessé; cette défense fera toujours beaucoup d'honneur à M. de L'esquelen qui la commandait. « Que *l'Élisa-* « *beth*, autre courrier expédié de France, s'était brûlé devant « Karical pour éviter d'être pris; que le vaisseau *le Pondichéry*, « capitaine M. Puel, après une belle défense sous le canon de « Trinquebar, comptoir danois, où il avait été attaqué contre le « droit des gens, s'était échoué plutôt que de tomber entre « les mains de l'ennemi; que depuis deux ans le nom français « était absolument méprisé dans l'Inde; que les Anglais, fiers « du ravage qu'ils y faisaient impunément, étaient venus nous « narguer dans la rade de Pondichéry; que même par fanfaron- « nade, ils y avaient envoyé sonder jusque sous le canon de la « citadelle. »

Il était temps d'y aller porter du secours, et, sans le démâtage de *l'Achille*, nous serions arrivés dans la saison favorable pour enlever vingt à vingt-cinq vaisseaux marchands qui, dans la confiance de notre inaction, avaient fait le voyage de Moka, Jedda, Bassora et autres, en étaient revenus richement et à bon port. « Qu'enfin depuis plus d'un mois une escadre anglaise « commandée par M. Peyton croisait du fort Saint-David à Cey- « lan dans l'attente de notre arrivée; que cette escadre était « composée de six vaisseaux, le commandant de soixante pièces « de canon, deux de cinquante, deux de quarante, dont était *le* « *Favori*, vaisseau appartenant à la Compagnie de France, qu'ils « avaient pris l'année précédente, et une frégate de vingt ca- « nons. »

M. de La Bourdonnais eut lieu d'être satisfait de l'ardeur dont tout le monde parut animé à la lecture de ces nouvelles; tous brûlaient du désir d'être aux prises, et je doute que l'on ait jamais vu se disposer au combat avec plus de joie et de vivacité. Depuis ce jour on ne cingla plus qu'à petites voiles avec des découvertes portées de tous côtés. Le 4, nous aperçûmes un bol hollandais que nous fîmes venir à bord, et dont nous ne pûmes tirer aucune bonne nouvelle intéressante. Le 5, à nuit fermante, nous quittâmes la pointe de Pèdre de l'île de Ceylan, et mîmes le cap sur celle de Caniner à la côte de Coromandel.

Enfin le 6, à cinq heures du matin, on eut connaissance, par la hanche de babord, de six vaisseaux que nous jugeâmes bien être cette escadre avec laquelle nous avions tant à cœur d'essayer nos forces. Elle était à six lieues au vent à nous; on fut bientôt prêt au combat. Le temps était serein, la mer belle et petit frais. Les Anglais, plus fins manœuvriers que nous, et beaucoup meilleurs voiliers, conservèrent avec soin l'avantage du vent; notre escadre, perdant l'espérance de le pouvoir gagner, mit en travers sous les huniers pour les attendre de façon ou d'autre. Nous comptions que le combat s'engagerait vers les dix heures du matin; mais l'ennemi, voulant apparemment tâter notre feu et étudier nos mouvements avant de se livrer, ménagea si bien les siens qu'il n'arriva que vers les quatre heures du soir, afin de pouvoir fuir à la faveur de la nuit, si le combat ne lui était pas avantageux.

Je quittai ce jour mon grabat et sentis mes forces renaître à la nouvelle de la vue des Anglais. Nous les laissâmes tirer les premiers et leur ripostâmes avec une vivacité qui leur annonçait que nous y allions de bon cœur. Le feu fut extrêmement chaud de part et d'autre et dura deux heures. La nuit nous sépara parce que l'escadre anglaise jugea à propos de quitter et d'en profiter pour favoriser sa retraite; car tous nos fanaux de combat étaient allumés et nous ne cessâmes de tirer que quand l'ennemi, ayant tout à fait abandonné la partie et ne faisant plus voir de feu, la grande obscurité nous le déroba.

Il partit du vaisseau *l'Achille* mille coups de canon faisant environ vingt-neuf coups par pièce dans l'espace de deux heures attendu que, forcé à prêter toujours le même côté, il n'y avait que trente-cinq pièces qui jouassent, différence de nos vaisseaux à ceux des Anglais qui, virant sur une même ligne avec une vitesse admirable et sans perdre un pouce de terrain, se servaient également des deux batteries. Toute mon artillerie était garnie de platines de fusils appliquées à côté de la lumière, avec le secours desquelles et par le moyen d'un bout de ligne attaché à la gachette que le pointeur tirait à propos, lorsque le mouve-

ment du navire mettait la pièce vis à vis de l'objet, on faisait partir le coup aussi promptement que le coup d'œil. Cette invention dont M. de La Bourdonnais a renouvelé l'usage n'a pas peu contribué à la vivacité de notre feu. Aussi M. Peyton nous a-t-il rendu la justice de convenir que, quoique vieux guerrier, il n'en avait jamais vu de pareil à celui qui était sorti de *l'Achille*. Je doute que son vaisseau, auquel j'avais eu ordre de m'attacher particulièrement, ait été en état de reprendre la mer de longtemps et même de jamais renaviguer; les autres vaisseaux de notre escadre tirèrent deux mille coups de canon; mais il faut avouer qu'il n'y en eut que quatre qui se joignirent à nous et se présentèrent de bonne grâce; *l'Insulaire* en était un, il fut désemparé des premières volées et contraint, après une heure de combat, de se retirer pour mettre à la bande et boucher les voies d'eau de cinq coups de canon dans sa calle; *le Bourbon* fut aussi extrêmement maltraité. Nous fîmes tous les efforts possibles pour donner à bord des vaisseaux ennemis, mais ils étaient aussi attentifs à fuir l'abordage, que nous étions ardents à le chercher; et d'ailleurs, secondés du vent, ils manœuvraient avec tant d'adresse et d'habileté, que nous ne pûmes jamais en approcher qu'à portée de mitraille. Celles qu'ils nous envoyaient étaient composées de balles de deux livres dont ils mettaient une douzaine dans chaque pièce par dessus le boulet, de sorte que leurs décharges formaient une grêle dont la mer bouillonnait et qui eût dû faire chez nous un dégât terrible; il est vrai que l'ardeur avec laquelle on s'attachait à tirer de part et d'autre, empêcha que le mal ne fût aussi grand qu'il aurait dû l'être. J'aurais bien souhaité pouvoir ralentir la précipitation du feu de notre artillerie, le rendre moins vif et plus juste; mais dès que l'action fut une fois entamée, je ne fus plus maître de modérer l'ardeur qui animait nos gens emportés par la chaleur du combat, enveloppés d'un feu et d'une fumée épouvantable; dans un entrepont où le grand bruit et le mouvement perpétuel d'une quantité d'hommes horriblement agités ne permettent plus de se faire entendre, je ne pus réussir à rendre leurs coups plus

mesurés ; nous passâmes la nuit en travers avec des feux allumés partout, pour annoncer à M. Peyton combien nous étions disposés à lui donner sa revanche.

Le lendemain, on travailla jusqu'au jour à réparer, du mieux qu'il était possible, le désordre du combat, dans lequel notre vaisseau reçut soixante boulets en plein bois, dont deux avaient brisé deux mantelets de sabord de ma batterie, accident dont nous eussions été bien incommodés si la mer eût été moins belle, et s'il eût fallu virer de bord. Nous avions, en outre, tous nos mâts percés, toutes nos vergues endommagées, quatorze haubans du même bord coupés, notre grand étai et quantité de manœuvres courantes.

Le 7, à la pointe du jour, nous nous retrouvâmes à la même distance que la veille des vaisseaux anglais, qui s'étaient toujours conservé l'avantage du vent. On fit de part et d'autre les mêmes mouvements et la même manœuvre que le jour précédent ; mais, quand ils furent à la portée du canon, ils coiffèrent, mirent à culer, virèrent de bord et appareillèrent à toutes voiles. Nous vîmes avec chagrin échapper une proie qui nous était acquise, si le vent et la marche de nos vaisseaux nous eussent permis d'en approcher à la portée du fusil. La vivacité et la bonté de notre mousqueterie eût fait taire leur artillerie, et rendu la nôtre si supérieure qu'ils n'en auraient pu soutenir le feu. Quand l'escadre de M. Peyton eut pris décisivement la fuite, on fit faire des appels généraux pour constater au juste la quantité de monde que nous avions perdu. Nous vîmes avec étonnement que le nombre des tués et blessés sur tous nos vaisseaux ne montait qu'à dix officiers, tant de terre que de mer, et deux cents hommes, tant soldats que matelots et noirs, dont dix-huit de mes canonniers.

A l'entrée de la nuit, M. de La Bourdonnais assembla le conseil, pour délibérer sur les articles suivants :

Premièrement, sur la destination que l'on donnerait au vaisseau *l'Insulaire*, qui n'était plus en état de se battre, et qui, au contraire, embarrasserait beaucoup dans un nouveau combat ;

Secondement, sur la route qu'on prendrait, vu l'impossibilité

qu'il y avait de joindre d'assez près l'escadre anglaise, attendu sa supériorité de manœuvres et de marche sur la nôtre, pour la forcer à une seconde affaire plus décisive que la première, et l'inutilité de la poursuivre, puisqu'ils étaient déterminés à fuir ;

Troisièmement, on représenta qu'il ne restait de vivres à tous les vaisseaux que pour huit jours ; que *la Renommée* était même à son dernier repas, suite funeste du mâtage de *l'Achille* et du malheur de n'avoir pu remplacer à l'île de Madagascar ceux que nous avions perdus dans le coup de vent, et consommés pendant quarante-trois jours de relâche à la baie d'Antongil ;

Quatrièmement, que le défaut de cordages, d'agrès et d'apparaux de rechange, notre mâture extrêmement maltraitée, ne nous permettaient pas de forcer de voiles, nos manœuvres n'étant d'ailleurs que pièces ou bosses ;

Cinquièmement, que, chargés de fonds très considérables, dont l'Inde manquait depuis trois ans, il n'était pas prudent de risquer un combat nouveau, où la victoire est toujours indécise.

Sur toutes ces considérations, il fut arrêté, d'une voix unanime, que le vaisseau *l'Insulaire* ferait voile à la faveur de la nuit pour Bengale, vu le pressant besoin qu'il avait d'un radoub, et la nécessité de l'envoyer dans un lieu sûr, où il pût être à l'abri des insultes de l'ennemi, et que les autres vaisseaux de l'escadre feraient voile pour Pondichéry, afin de s'y débarrasser de l'argent dont ils étaient porteurs, se mettre en état de reprendre la mer au plus tôt, et d'aller chercher M. Peyton.

Cette décision fut suivie, et nous mouillâmes en rade de Pondichéry le 8, à onze heures du soir. La joie que répandit notre arrivée fut vive et générale. Notre combat s'est donné à huit lieues au large, entre la pointe de Caniner et de Négapatan, comptoir hollandais.

PREMIER SÉJOUR A PONDICHÉRY.

Depuis le moment de notre arrivée dans ce comptoir, principal établissement de la Compagnie de France aux Indes, on

travailla sans relâche au déchargement et au radoub des vaisseaux. Je profitai avec bien du plaisir du séjour et de l'air de terre pour le rétablissement de ma santé, que la violence et la longueur de ma maladie avait exténuée au dernier degré. Nous apprîmes à Pondichéry que l'escadre de M. Peyton, beaucoup plus endommagée que la nôtre, s'était réfugiée chez les Hollandais, dans la baie de Trinquemalet, à l'île de Ceylan, où elle recevait d'eux tous les secours qu'il était possible de leur procurer. Telle est la conduite qu'a toujours tenue contre nous cet ennemi secret de la nation. La prise de nos trois vaisseaux de Chine, en 1745, faite par les Anglais dans le détroit de la Sonde, et à laquelle ces républicains ont plus contribué et plus travaillé que les Anglais mêmes, en leur fournissant, contre la foi des traités, des pilotes et des renforts d'équipages, dans la vue de se les faire adjuger avec les cargaisons; la dureté, ou, pour mieux dire, l'inhumanité avec laquelle les équipages de ces navires ont été traités à Batavia, sont les preuves récentes et frappantes de leurs dispositions.

Nous reçûmes encore la nouvelle de la prise d'un navire anglais de la côte, de quatre à cinq cents tonneaux, faite aux îles Kirimbes par le petit brigantin *la Marie-Jeanne*, commandé par M. de Louche. Cette proie, qu'il conduisait avec juste raison en triomphe à Pondichéry, lui fut ravie par l'escadre de M. Peyton.

Le 20 juillet, on envoya *la Renommée* croiser à la côte, sur l'avis que l'on avait eu du passage de quelques embarcations ennemies sortant ou allant à Madras. Elle revint, huit jours après, sans avoir rien pris.

Le 31, on fit signal de terre au vaisseau *le Phénix* d'appareiller, pour donner chasse à un petit vaisseau qui passait au large à la vue. Ils revinrent le lendemain de compagnie : c'était un hollandais; on le visita, et, comme on ne lui trouva aucune munition de guerre ni de bouche, on le renvoya.

Le 4 août, l'escadre prête à faire voile et renforcée de toute la grosse artillerie que le débarquement des marchandises et l'allégissement des vaisseaux avait permis de prendre, chacun

s'embarqua le matin : on mit *l'Achille* sous les armes pour recevoir la visite du fils et du neveu de Somdersaëb, nabab ami des Français, détrôné dans la dernière guerre des Marattes, mais qui n'attendait que le moment favorable de rentrer dans ses États. Le coup d'œil, la propreté, la force de ce vaisseau, les surprit et les charma. Ils présentèrent à M. de La Bourdonnais deux magnifiques habillements maures qu'il accepta, et en revanche desquels il leur donna à chacun un fusil garni en argent, qu'ils parurent accepter avec plaisir. Leur visite faite, on se disposa à lever l'ancre.

PREMIÈRE SORTIE DE PONDICHÉRY.

L'escadre appareillée cingla à toutes voiles vers l'île de Ceylan, où l'on avait projeté d'aller relancer M. Peyton dans sa retraite, et d'y brûler son escadre ; mais, prévenu de notre départ de la rade de Pondichéry, il avait pris les devants et disparu. Nous descendîmes la côte jusqu'à Négapatan, dans le dessein d'y prendre des rafraîchissements et de tenter la réception que nous feraient MM. les Hollandais. Les vents persistaient à nous contrarier, et ne nous permirent pas d'y mouiller. On fit signal à tous les nôtres de se distribuer, de façon que chacun alla se placer à portée du pistolet d'un des navires hollandais, et *l'Achille* se porta côte à côte de celui portant flamme. Nous mouillâmes tous sans saluer. M. de La Bourdonnais voulait auparavant savoir si la terre nous rendrait coup pour coup, cette république vaine affectant l'insolente coutume de rendre deux coups de moins au pavillon français. Ce début fier les surprit, même les alarma, parce qu'ils soupçonnèrent la guerre déclarée entre la France et la Hollande, et leurs vives inquiétudes ne se dissipèrent qu'à la vue d'un canot dans lequel on envoya un officier leur signifier la raison pour laquelle notre escadre était entrée dans leur port sans saluer. Comme ils se sentaient les plus faibles, ils lui firent un accueil poli, et eurent pour nous des procédés aussi honnêtes qu'ils en ont de peu considérés quand ils sont les plus forts.

Le gouverneur de ce comptoir députa même sur-le-champ les deux premiers conseillers pour complimenter M. de La Bourdonnais, et l'engager à dîner le lendemain au gouvernement, et d'amener avec lui MM. les officiers qu'il jugerait à propos. M. de La Bourdonnais voulut savoir, auparavant de donner sa parole, quels honneurs on lui rendrait. On lui dit que ce seraient les mêmes qu'on avait rendus à M. Barnet, lorsqu'il y était passé. Il promit d'y aller : le lendemain, il descendit avec M. de Fonbrune, M. Desforges Boucher, ingénieur en chef, et moi. Après les premières politesses, M. de La Bourdonnais leur parla avec chaleur de la protection particulière et marquée qu'ils accordaient aux Anglais dans leurs ports et leurs comptoirs aux Indes, au préjudice de notre nation ; des secours qu'ils avaient donnés, après notre combat, à l'escadre de M. Peyton, dans la baie de Trinquemalet, dont il les assura que le roi de France serait informé. Il leur rappela la conduite qu'ils avaient tenue à Batavia pour favoriser la prise de nos vaisseaux de la Chine, et la cruauté avec laquelle les équipages de ces trois vaisseaux et de celui des Manilles avaient été traités dans cette ville. Ils furent les premiers à désapprouver hautement le baron de Dimhof, général de Batavia, et à le blâmer vivement. Ils le jugèrent même à payer de sa tête. Le gouverneur de Négapatan se justifia encore sur le secours que l'escadre de M. Peyton avait reçu à la baie de Trinquemalet, en ce que cette baie n'étant pas du ressort de son gouvernement, il n'était pas responsable des fautes que pouvait faire celui qui y commandait ; qu'il doutait cependant qu'on y eût rien donné aux vaisseaux anglais, et qu'il pensait que la loi du plus fort était l'unique raison qui avait fait tolérer leur séjour. Nous feignîmes d'admettre ces mauvaises et frivoles excuses, dont on ne fit que le cas qu'elles méritaient. Cette conversation se termina par nous assurer des dispositions où il était de nous fournir les mêmes secours qu'aux Anglais, savoir : de l'eau, du bois et du rafraîchissement.

L'heure de midi approchait, et nous étions prêts à nous mettre à table, quand les découvertes vinrent avertir qu'on avait connaissance de cinq navires dans la partie du sud. Ne doutant point

que ce ne fût l'escadre de M. Peyton, nous remerciâmes le gouverneur hollandais de son dîner et volâmes à bord, où nous fûmes reçus avec des acclamations de joie et des cris réitérés de *vive le Roi!* que la vue de l'ennemi excitait parmi les équipages. Nos vaisseaux avaient déjà arboré pavillon hollandais pour engager l'escadre anglaise, qui cinglait au plus près du vent, à entrer avec sécurité dans un port où elle ne soupçonnait pas que nous fussions mouillés. Nous virâmes tous à pic et mîmes les voiles sur les fils de caret. Il régnait extérieurement un silence profond et une tranquillité des plus grandes. Ces vaisseaux approchaient lentement, eu égard à la vivacité de notre impatience, et nous nous flattions cette fois d'une action décisive; mais quand ils furent à portée de nous reconnaître avec des lunettes d'approche ils ne jugèrent pas à propos de mordre à l'hameçon; ils s'aperçurent de notre ruse, et nous les vîmes avec chagrin virer de bord et fuir à toutes voiles. Nous appareillâmes dans un clin d'œil pour les poursuivre, et nous éprouvâmes encore une fois combien leur marche était supérieure à la nôtre. *L'Achille* seul était meilleur voilier qu'eux, et tous les autres navires de l'escadre n'étaient que des coffres chargés de monde et de canons. Si notre camarade, *le Centaure*, se fût trouvé avec nous pour entamer le combat avec *l'Achille*, en attendant d'être secondés par les traîneurs et essuyer le feu des Anglais qu'ils eussent été bien en état de soutenir, il n'eût plus été question dans l'Inde de l'escadre de M. Peyton, affaire aussi glorieuse qu'intéressante pour la nation française dans cette partie, et qui ne nous a échappé que faute d'avoir eu des vaisseaux faits pour la guerre. Nous restâmes deux jours à la vue du comptoir hollandais. Nous tentâmes tous les moyens possibles de les engager à combattre; nous leur cédâmes même l'avantage du vent ainsi qu'ils l'avaient lors de notre première entrevue; mais toutes nos démarches furent inutiles.

Ennuyés de nous considérer, ils quittèrent la côte, et nous fîmes vent arrière pour Pondichéry où nous mouillâmes le 23.

La conduite de M. Peyton dans ces deux rencontres justifie bien ce qu'a rapporté un particulier débarqué de son vaisseau,

et que nous avons vu depuis à Madras. Le 6 juillet, jour de notre combat, M. Peyton, commandant, assembla son conseil à la première vue de notre escadre; il était au plus six heures du matin, et le résultat de ce conseil fut de nous aborder, nous prenant pour une flotte marchande convoyée par deux vaisseaux de guerre. Ils nous approchaient dans cette résolution; mais il changea d'avis à une certaine distance; la quantité d'hommes et de drapeaux déployés que l'on affecta de montrer sur tous les vaisseaux à l'exemple du nôtre, d'où sans doute émanait l'ordre, le fit rétracter, avec juste raison, de son premier arrangement. Le coup d'œil, du côté que notre escadre lui présentait tout hérissé de monde, lui fit juger qu'elle était armée en guerre, et que nous avions beaucoup de monde : il ne se trompa pas; l'élite des deux îles était embarquée sur nos vaisseaux, et ils étaient du double plus forts en équipages que les siens. Il sut faire usage de la perspective que nous lui offrîmes; aussi passa-t-il une partie du jour à badiner bord sur bord, et n'arriva-t-il sur nous qu'à portée de canon et à quatre heures, afin de fixer lui-même la durée du combat.

Il était à présumer que c'était son idée, puisque depuis cette affaire il ne nous approcha que de loin. La façon dont il se sentit échauffé par le feu de notre artillerie le dégoûta d'essuyer celui de notre mousqueterie, la plus belle, la plus forte qu'il soit possible d'embarquer sur des vaisseaux, et dont l'appareil la lui fit juger telle. Il eût été heureux pour nous qu'on le lui eût caché jusqu'à ce que, ne pouvant plus se dédire de l'abordage qu'il avait projeté, il n'eût plus été le maître, malgré la supériorité de la marche, de fuir nos coups auxquels il eût certainement succombé. Notre escadre plus nombreuse que la sienne en vaisseaux, et l'ardeur qui y régnait, ne permettent pas d'en douter.

SECOND SÉJOUR A PONDICHÉRY.

Comme la prise de Madras, établissement principal des Anglais, à la côte Coromandel, ville extrêmement riche, même la plus opulente que cette nation ait aux Indes, était un projet connu

avant notre départ des îles, nous ne devions séjourner à Pondichéry que le temps précisément nécessaire pour y prendre ce dont nous avions besoin pour l'exécution de cette entreprise. M. de La Bourdonnais, qui depuis huit jours était attaqué de la fièvre, en eut de si forts accès, qu'il fut obligé de se débarquer. Pour ne point laisser notre escadre dans l'inaction, en attendant le retour de sa santé, on l'expédia le 28 août, sous les ordres de M. La Porte-Barré, pour aller croiser de Pondichéry à Madras, et prendre tous les vaisseaux qui voudraient entrer ou sortir. On tenta d'en enlever un qui était mouillé sous le canon de cette ville; mais le feu de la place ne permit pas d'en approcher. Le 31, on fit capture de deux petits vaisseaux venant de Bencout, estimés, avec leur cargaison, deux mille roupies. On les amena à Pondichéry, où nos vaisseaux rentrèrent le 4 septembre. Pendant notre séjour dans cette rade, nous apprîmes la prise que le vaisseau *l'Insulaire* avait faite en entrant dans le Gange, d'un vaisseau anglais de six cents tonneaux.

DÉPART DE L'ESCADRE POUR LE SIÉGE DE MADRAS.

Le 12, M. de La Bourdonnais se trouvant en état de prendre la mer, le départ de l'escadre pour le siége de Madras fut enfin déterminé. Elle mit à la voile le même jour à nuit fermante.

Le 14, nous doublâmes Coublon, établissement maure à quatre lieues de Madras, et, l'après-midi, on mit à terre quatre cents soldats et six cents noirs, tant pions, cipayes, que noirs de travail, avec deux pièces de campagne. Le corps de troupes destinées à favoriser la descente générale au cas que l'ennemi eût voulu s'y opposer, comme il était naturel de le présumer, marcha en ordre toute la nuit. Nous réglâmes sur lui la marche de nos vaisseaux, et le lendemain il arriva à Saint-Thomé pour le débarquement à une lieue de Madras. Dans le même temps que nous y mouillâmes, personne ne se présenta pour y disputer la descente. Elle se fit à une heure après midi, en fort bon ordre, au bruit de l'artillerie et à la vue de nos ennemis avec cinquante chélingues, bateaux plats du pays, les seuls qui puissent aborder.

la côte sans se briser. On forma sur-le-champ des patrouilles; on établit des corps-de-garde avancés et autres; on logea dans un village voisin de Saint-Thomé, et on pressa pendant la nuit le déchargement de tout ce qui était nécessaire à l'exécution de notre entreprise.

Le 16, à la pointe du jour, M. Desforges Boucher, ingénieur en chef, et moi, allâmes reconnaître la place avec des détachements, postés, sans être vus, de façon à nous soutenir, et qui répondaient au camp pour avoir du secours en cas de besoin. M. Desforges examina de quel côté on en ferait les approches, et moi par où je commencerais à la bombarder. Le lieu où était situé le jardin de la Compagnie nous parut bien favorable; il était couvert d'arbres et environné de maisons. Il fut donc décidé, qu'à leur abri, on s'avancerait le plus près qu'il serait possible, afin d'ouvrir la tranchée; et comme il était important de jeter au plus vite la terreur chez des gens inaguerris, je résolus, sous le bon plaisir de notre général, d'établir dès le lendemain une batterie de quatre gros mortiers sur le bord de la mer, le plus près de la place que je pourrais, afin de prendre la Ville-Blanche dans sa longueur et d'y faire tomber mes bombes plus sûrement. Je gardai M. Gallard avec moi; MM. Dancy, Godard et Barat allèrent faire celle des petits mortiers, à l'abri de la maison de plaisance du gouverneur et d'une autre maison attenante, environ à quatre cents toises dans l'ouest de la ville. M. de Vareille fut chargé de veiller à ce que les batteries ne manquassent de rien, et je crois que M. de La Bourdonnais a eu lieu d'être satisfait de la manière dont ces messieurs y ont servi.

Le 18, on commença à bombarder et on continua jour et nuit sans d'autre interruption que celle de l'intervalle des trèves. Le même soir je fis venir M. Dancy à qui je remis le commandement de ma batterie, pour aller faire celle des brèches: cela s'appelle un siége dépêché, grâces à leurs maisons et jardins qu'ils laissèrent subsister, sans ouvrir de tranchées. J'amenai M. Gallard, et le 19, de grand matin, je me transportai avec M. de La Bourdonnais à l'endroit où elle devait être située, et

quand le jour me permit de distinguer le terrain, j'en déterminai l'emplacement dans le même jardin du gouverneur à l'abri d'une des décharges de sa maison, qui ne m'eût garanti du canon de la ville, si les canonniers eussent été battre ce lieu sacré; quoique depuis il en vissent sortir continuellement des bombes, notre batterie de petits mortiers y jouant sans relâche. Ils le respectèrent avec d'autant plus d'attention, qu'ils en avaient reçu l'ordre du gouverneur, qui, ne pouvant se persuader que l'affaire sêrait aussi sérieuse qu'elle le devint, voulait s'épargner la douleur de voir cribler et détruire par le feu même de sa ville une belle maison bien ornée et magnifiquement meublée. Toutes celles du faubourg où nous étions établis étaient aussi d'une parfaite propreté. On les abandonna au pillage des soldats : mes camarades et moi eussions bien voulu en soustraire les caves, qui nous ont donné plusieurs fois de bien vives inquiétudes, dans la crainte de quelque sortie de la part de l'ennemi dans des moments où l'usage immodéré des vins et liqueurs de toutes espèces, qu'elles contenaient en abondance, nous mettait beaucoup de monde hors de combat, malgré la vigilance et l'activité des officiers à empêcher, autant qu'il dépendait d'eux, ces sortes d'excès. Je crus, pendant quelque temps, que ce pouvait être une ruse des Anglais : l'appât n'était que trop séduisant pour nos troupes, et cette idée leur eût bien réussi, si, l'ayant conçue avec le dessein formé d'en profiter, ils eussent saisi l'instant favorable de nous surprendre.

Le 19, il y eut trève et beaucoup de pourparlers inutiles, dont les particularités nous étaient inconnues, tout le monde s'étant écarté. La journée du 20 se passa comme la précédente.

Enfin, le 21, à sept heures du matin, ils convinrent de leurs faits avec notre général, et la place se rendit sans que nous eussions perdu un seul homme. Nous n'eûmes même qu'un officier et huit soldats de blessés. Ils prévinrent d'un jour l'attaque décisive, car le lendemain matin, à la pointe du jour, ma batterie de brèche eût été en état d'être démasquée (elle était de quatre pièces de canon de dix-huit) et le soir nous devions escalader la ville noire : je devais commander une des attaques

que j'avais été reconnaître, et je crois que si le plan projeté se fût exécuté, nous n'eussions pas eu besoin du secours de ma batterie; car de la ville noire nous eussions passé dans la ville blanche, l'une et l'autre se joignant dans la même enceinte. Celle-ci est l'établissement des Anglais, et l'autre est celui de tous les négociants, marchands, maures, arméniens, juifs, et des autres nations de l'Asie, que l'extrême opulence de ce comptoir et la richesse du commerce qui s'y faisait y attirait.

On se persuadera difficilement que cette ville, méritant à juste titre la réputation dont elle jouissait, ait coûté si peu à prendre et qu'on en ait souffert le siége avec autant de tranquillité. Ils devaient cependant y être préparés; le secret d'une affaire de cette conséquence, eu égard à l'Inde, ne peut s'y tenir si caché qu'il ne transpire. Les Anglais en avaient eu avis; ils avaient été, pour ainsi dire, témoins oculaires des préparatifs qui se faisaient à Pondichéry pour l'exécution de ce projet; mais cette nation, fière des avantages qu'elle avait eus les deux années précédentes, regarda toujours nos desseins comme chimériques.

Les conquêtes de M. Peyton avaient inspiré dans Madras une aveugle sécurité, dont on ne se réveilla que lorsqu'il n'était plus temps.

Tout y retentissait de son nom; la prise de plusieurs vaisseaux marchands, parmi lesquelles il y en avait quelques-uns de très richement chargés, le faisait considérer comme un héros, titre qu'il s'était acquis à bien peu de frais; mais que la gloire prétendue de ce commandant perdit de son faux éclat, lorsque, avec une escadre de six vaisseaux de guerre, meilleurs voiliers que les nôtres, plus fins manœuvriers et supérieurs en calibre de canon, il vient, favorisé du vent, tâter notre feu, se sauver à la faveur de la nuit, reparaître le lendemain, arriver sur nous, fuir, renouveler cette manœuvre pendant deux jours à la vue de Negapatan, et terminer enfin sa campagne par souffrir à ses yeux le siége devant *le Londres Indien*, nom dont les Anglais qualifient la ville de Madras, sans faire aucune démarche pour le secourir. Il pouvait cependant faire échouer l'entreprise, ou en rendre le succès difficile et sanglant, soit en

obligeant nos vaisseaux à combattre après le débarquement de la moitié de notre monde à terre, puisqu'il n'était alors qu'à sept lieues au large de la côte, d'où il écrivit au gouverneur, de qui nous l'avons su, de se défendre de son mieux parce qu'il ne lui était pas possible de lui porter du secours; soit en renforçant la garnison de la ville de la moitié des équipages de son escadre qui, ayant la supériorité de la marche, eût pu fuir aisément après cette opération à laquelle nous n'eussions pu nous opposer sans engager un combat, ou placer nos vaisseaux entre le feu de la place et les siens.

Malgré le bruit répandu dans Madras de notre prochain départ de Pondichéry pour l'expédition projetée, les Anglais persistèrent à n'y ajouter aucune foi. Leur ville, florissante par le commerce, leur semblait devoir être à l'abri de toute insulte : ils la regardaient comme l'écueil de toutes nos tentatives, et s'attendaient à nous voir trembler à la vue de leurs fortifications. Aussi mauvais guerriers que bons négociants, ils dédaignèrent de faire les moindres préparatifs, même de faire des cartouches; il leur en restait une petite quantité de vieilles, dont la poudre était éventée et le papier pourri, mais qu'ils comptaient devoir suffire pour châtier la témérité des Français qui oseraient se présenter pour les attaquer : nous étions, en un mot, anéantis d'avance dans leur idée. Si nous avions jugé aussi désavantageusement qu'eux de nos ennemis, et que nous les eussions soupçonnés aussi peu capables de défendre leur honneur et leurs biens, nous serions montés à l'assaut dès le lendemain de notre descente. En vain les officiers de leurs troupes (je tiens ceci d'eux, lorsqu'ils se sont justifiés à moi comme camarade du peu de part qu'ils avaient à la honte d'une si faible résistance), en vain, dis-je, représentèrent-ils au gouverneur et au conseil qu'il était au moins de la prudence de se préparer à faire face à un ennemi aussi respectable, quand même la nouvelle qu'on avait semée ne serait pas aussi fondée qu'elle l'était. Leurs avis furent reçus avec autant de mépris que de dureté : ils y ajoutèrent des discours piquants, et n'ouvrirent enfin les yeux sur leur situation et la singularité de leur conduite, que

quand, du haut de leurs maisons, le jour du débarquement général, ils distinguèrent avec leurs lunettes qu'effectivement l'affaire devenait sérieuse. Le masque, dans le même instant, tomba, l'arrogance s'évanouit, et la consternation fut universelle.

Ils disputèrent le soir avec M. de La Bourdonnais, pour demander la permission de faire sortir les femmes de la ville, ce qu'il refusa. On lui fit aussi, à ce qu'il me dit, quelques propositions de rançon. Les Anglais, frappés à la vue de notre descente générale à Saint-Thomas, changèrent de ton avec les officiers de leur garnison, qui nous ont avoué que, malgré le chagrin de leur situation, ils avaient ressenti une secrète joie de voir leur chef si sévèrement puni de l'aigreur avec laquelle il avait rejeté leurs justes prétentions. Ils sentirent alors combien le malheur était pressant. Toutes les politesses et les amitiés que le repentir ou la crainte peuvent suggérer dans un péril évident, succédèrent bientôt aux procédés injurieux. Les officiers devinrent les protecteurs de la nation. On leur abandonna la sûreté de la ville; mais on s'avisa trop tard d'y songer; il fallut subir la peine due à leur rodomontade. Quel sacrifice pour le gouverneur, pour le conseil et pour tous les habitants, de venir nous recevoir à la porte de leur ville, en présenter les clefs avec leurs épées à M. de La Bourdonnais! Tout ce qui peut caractériser le mieux l'orgueil humilié, l'abattement et le désespoir, était peint sur leur visage. Ils payèrent d'un tribut de larmes le punch dont ils arrosaient nos santés avant l'arrivée de notre escadre. Oui, nous pouvons dire avoir joui de tout le plaisir de la vengeance; mais que nous eussions pu la pousser loin, et que la fortune nous offrait une belle et facile voie pour immortaliser la gloire de la nation dans l'Inde, et enrichir la Compagnie! Je me tais sur cet article, ainsi que sur bien d'autres, dont la prudence me défend de parler.

Notre entrée dans la ville se fit avec la même tranquillité que dans une place française, où on irait établir une garnison, et nous leur fîmes éprouver la différence des mauvais traitements que les prisonniers, qu'ils avaient faits dans nos vaisseaux,

avaient essuyés chez eux, aux procédés nobles, désintéressés et polis que tous les officiers eurent à leur égard. J'allai m'emparer avec ma compagnie des magasins à poudre, entrepôts et batteries, et les autres des portes de leur district; de là nous suivîmes en corps notre général jusqu'à l'église des Capucins, où madame la gouvernante, toutes les dames et les enfants de la ville s'étaient réfugiés. La pâleur, le tremblement, le chagrin actuel, l'horreur des inquiétudes sur l'avenir, s'y réunissaient pour former le spectacle du monde le plus touchant. Le soir, on chanta dans la même église, au bruit de l'artillerie, le *Te Deum* en actions de grâces.

Nous crûmes d'abord fermement que la ville s'était rendue à discrétion, au pillage près, tout le monde étant prisonnier. M. de La Bourdonnais nous fit part le lendemain d'une capitulation, qu'il avait promis au gouverneur et au conseil de ratifier, et que l'on signerait au jour convenu. La substance de ce modèle de capitulation était que la porte Louis nous serait livrée incessamment; que le pavillon français serait arboré à notre entrée dans la place; que, vu l'ordre qu'avait M. de La Bourdonnais de ne garder aucun comptoir dont il pourrait s'emparer, la place leur serait remise moyennant une rançon dont on conviendrait; que cependant toutes les personnes qui étaient dans la ville, depuis le chef jusqu'au dernier, seraient prisonniers de guerre; mais que, les premiers jours du mois suivant, le gouverneur et le conseil seraient rendus libres, afin de pouvoir traiter de la contribution, tant pour le rachat de la place que de tout ce qu'elle contenait, excepté néanmoins les magasins du roi et de la Compagnie, dont le contenu appartiendrait à celle de France; que l'artillerie, les armes et les munitions de guerre seraient partagées entre eux et nous, avec toute l'égalité et l'exactitude possibles; ce que j'ai exécuté en conséquence de l'ordre qui m'en fut donné; que tous les prisonniers de guerre resteraient libres sur leur parole, à condition de ne porter les armes contre la France ni offensivement ni défensivement, excepté pour la défense de Madras, qu'ils rachetaient onze cent mille pagodes, faisant monnaie de France neuf à dix millions,

savoir : cinq cent mille pagodes en lettres de change sur la Compagnie d'Angleterre, et les six cent mille autres payables en plusieurs termes au comptoir de Pondichéry ; qu'enfin, si on venait à attaquer leur ville, ils seraient de droit dégagés de l'exécution des clauses de ce traité.

Telles étaient les conditions de cette capitulation, qui furent ratifiées au jour marqué. M. de La Bourdonnais nous proposa de la signer ; je le refusai tout net, et lui dis que mon approbation était inutile dans une affaire où je n'avais pas été consulté ; qu'il était fort maître de capituler seul ; mais que le conseil de guerre ne signerait pas ce qu'il n'avait pas vu, ce qu'il ignorait, ce à quoi il n'avait eu aucune part, et qu'il répondait personnellement de ses actions. Je ne lui cachai pas même ma manière de penser sur cette capitulation avant qu'il ne la signât ; mais il y avait déjà quinze jours qu'elle était faite, aux réformes près, et qu'il avait donné publiquement et authentiquement parole aux Anglais de la tenir.

Quelques réflexions lui firent assembler le conseil de guerre, pour délibérer si, quoiqu'il n'eût encore rien signé, il était obligé de tenir ce qu'il avait affirmativement et hautement promis en présence de toute la colonie anglaise assemblée, et de tous les officiers français, de ratifier au nom du roi et de la nation (ce sont ses termes). Lors de la délibération de la liberté du gouverneur et du conseil, nous n'hésitâmes pas à lui signer qu'il y était obligé. Nous ajoutâmes qu'il pouvait avoir engagé son roi inconsidérément ou mal à propos ; qu'il en répondrait seul en son propre et privé nom, puisqu'il ne nous avait consultés en quoi que ce soit, et que tout s'était passé hors de notre connaissance, mais que le nom sacré de la personne de notre roi rendait un serment trop fort et trop respectable pour pouvoir être enfreint ou violé dans la plus légère partie, la mort dût-elle être le prix de l'avoir hasardé avec trop peu de réflexion ; que d'ailleurs la parole d'honneur était le contrat des guerriers ; que, si l'on ôtait dans notre métier cette noble façon d'agir, on pourrait nous comparer aux sauvages à qui le droit des gens à cet égard est inconnu.

Cette décision, conforme aux lois de l'honneur et de l'équité, ne fut pas du goût de M. Dupleix ; il la condamna sans autre formalité. Quelles que puissent être ses raisons, je suis d'autant plus tranquille sur ce point, que je cesserais d'aimer mon métier, s'il s'y rencontrait des occasions qui m'obligeassent à rétracter ma parole : aussi ne la donnai-je jamais légèrement. Tel est le caractère de ceux qui la savent garder inviolablement. Je passe ici sous silence le funeste effet de la mésintelligence entre MM. de La Bourdonnais et Dupleix ; le détail en serait trop épineux et trop délicat, et à Dieu ne plaise que je veuille m'ériger en juge d'aucun d'eux ! Ainsi je me borne à dire que M. de Fonbrune et moi avons rempli, au milieu du trouble, tout le devoir que nous prescrivit un zèle aussi juste que naturel pour prévenir de plus fâcheuses suites, et nous osons nous flatter avoir rendu en cette occasion quelques services à la Compagnie, malheureusement victime de la discorde et de l'intérêt.

Dans l'inventaire que j'eus ordre de faire des munitions de la place, je trouvai trois cents pièces de canon, depuis le calibre de 36 anglais jusqu'à celui d'une livre, huit mortiers de 8 à 12 pouces, et toutes sortes d'armes et munitions. On compta dans la place huit cents blancs en état de porter les armes, du nombre desquels étaient deux cent cinquante soldats, étant matelots d'un vaisseau de cinq à six cents tonneaux, nommé *la Princesse Marie*, prêt à partir pour Europe, et qui fut compris dans la prise de Madras. C'était le même que notre escadre avait tenté d'enlever dans cette rade, pendant notre séjour en cette ville.

Nous reçûmes la triste nouvelle du naufrage du vaisseau *l'Insulaire* sur un banc de la rivière du Gange, en le montant pour gagner Chandernagor. La moitié de son équipage avait passé sur la prise anglaise qu'il avait faite à l'entrée de ce fleuve, pour le conduire à notre comptoir, où elle était arrivée sans accident, et l'autre moitié restant à bord périt, à l'exception de sept à huit hommes. Le brave M. de La Baume, qui le commandait, fut du nombre des malheureux ; il s'embarqua à Bourbon, passager sur *l'Achille* jusqu'à Madagascar, et, dans le coup de vent

que nous y essuyâmes, il travailla au salut de ce cher navire avec toute l'intrépidité d'un habile et hardi marin.

Comme la saison critique pour les vaisseaux à la côte approchait vivement, on se pressa de faire de l'eau et du bois pour la quitter; mais on eût dû prendre ce parti plus tôt. L'ouragan devança le jour auquel était fixé notre départ, et, la nuit du 13 octobre, il chargea si violemment nos vaisseaux, qu'ils furent obligés de couper leurs câbles et d'appareiller. Tous démâtèrent, sans exception d'un seul, dans ce terrible coup de vent qui dura jusqu'au lendemain midi. Ceux dont les mâts résistèrent furent abîmés par la tempête, et périrent corps et biens, savoir : *le Duc d'Orléans*, avec deux cent cinquante hommes, dont huit à dix seulement échappèrent miraculeusement aux horreurs du naufrage; *la Marie Gertrude*, frégate française de douze canons, dont il ne se sauva qu'un officier et quelques noirs; *la Sgrène*, prise anglaise que nous avions faite le même jour dans la rade de Madras, et dont tout l'équipage périt, excepté trois noirs; un *both* français que la lame échoua sur le rivage, et dont tout le monde se sauva; un navire hollandais qui avait la réputation de porter bien des richesses de Madras. Si la force de l'ouragan eût continué une heure de plus, tous nos vaisseaux, sans l'exception d'un seul, étaient engloutis.

Le lendemain on nous donna avis que ceux qui avaient eu le bonheur d'échapper à la tempête, étaient mouillés le long de la côte, dans un état bien triste, à deux, trois et quatre lieues sous le vent; tous démâtés et en perdition, s'il venait le moindre vent du large. On nous vint dire entre autres que *le Bourbon*, vieux vaisseau, s'était ouvert auprès de Coublon et que les Maures massacraient ceux de l'équipage qui gagnaient la terre à la nage, afin qu'ils ne s'opposassent pas au pillage des marchandises et effets que la mer rapportait sur le rivage. M. de La Bourdonnais me donna ordre sur-le-champ d'aller à leur secours avec la quantité de monde que je voudrais prendre. Je choisis cent trente hommes de la garnison de l'île de France, dont j'étais sûr pour la marche et pour le coup de fusil. Je leur fis mettre habits et souliers bas, afin que, dans un pays aussi

chaud, rien ne les gênât pour courir. Je leur donnai à chacun cinquante coups à tirer, et à onze heures du matin nous nous mîmes en route. Voyant, à une lieue de Madras, que ma troupe n'allait pas le train que je désirais, je fis faire halte; je demandai qui étaient ceux qui étaient en état de me suivre à la course, et promis une pagode à chaque soldat qui arriverait en même temps que moi. Quarante se détachèrent, et je priai M. Goupy, capitaine des troupes, aux ordres de qui je laissai les quatre-vingt-dix autres, de me joindre le plus promptement qu'il pourrait; j'arrivai avec seize hommes vis-à-vis du vaisseau qui heureusement n'était pas péri. Il était dans les lames qui déployaient sur lui, je vis avec bien de la joie la fausseté de la mauvaise nouvelle qu'on avait répandue. J'écrivis à bord pour leur annoncer que j'étais venu leur donner du secours, craignant un plus grand malheur, et j'envoyai ma lettre par un quartier, marron du pays, que je fis partir à force d'argent. La réponse tardant trop à arriver et n'y ayant d'ailleurs nulle apparence du côté des Maures, je laissai M. Goupy avec cent quatorze hommes, avec ordre de ne quitter l'endroit que lorsqu'il verrait *le Bourbon* au large et je repris la route de Madras où je revins, à dix heures du soir, rendre compte de ma mission. Je rencontrai en chemin un échappé du *duc d'Orléans*, et tout le bord de la mer commençait à se joncher de cadavres et de débris.

Comme M. de La Bourdonnais ne paraissait point dans le dessein de mouiller à Pondichéry, et que des affaires de conséquence que j'avais à y terminer m'y rappelaient absolument, je lui demandai la permission d'y aller avec l'ordre pour embarquer sur le premier vaisseau qui appareillerait de cette rade pour aller à nos îles. Je partis le 18. Il y a trente lieues de chemin que je fis dans mon palanquin en deux jours et demi. A mon arrivée, je trouvai *le Sumatra*, prise faite sur les Anglais, prêt à faire voile pour l'île de France; quelque incommode et inquiétante que soit la navigation dans un aussi petit bâtiment, surtout équipé comme il l'était, je le préférai à des vaisseaux beaucoup plus grands et plus sûrs qui devaient partir peu de temps après pour la même destination. Je résolus d'y faire la

traversée, fatigué, rebuté ainsi que tous mes camarades d'une campagne qui n'avait été qu'un tissu de désagréments et de mauvais procédés pour moi qui ne respirais que mon retour chez moi.

Qu'il est triste de faire la guerre comme nous l'avons faite, et de marcher sous les ordres de gens plus capables de ralentir l'émulation et d'inspirer du dégoût que de faire naître et entretenir l'ardeur.

Enfin, le 26 au soir, nous quittâmes la rade de Pondichéry dans *le Sumatra*, sur lequel M. Desforges-Boucher, madame de Brui, sa sœur, plusieurs autres officiers et moi, nous embarquâmes. Nous eûmes connaissance de *l'Achille* qui avait fui seul et le dernier de Madras à la faveur d'un renouvellement de mauvais temps, et le vaisseau *le Lys* qui naviguaient de compagnie, et que M. de La Bourdonnais avait détaché de l'escadre des vaisseaux, *le Centaure*, *le Brillant*, *le Mars* et *le Saint-Louis*, qu'il avait rencontrés faisant route sous le commandement de M. d'Ordelin pour la destination pour laquelle M. Dupleix les avait expédiés. Nous conservâmes pendant quelque temps ces deux navires; mais le chemin que nous leur faisions perdre leur fit prendre le parti de profiter de leur marche bien supérieure à celle de notre petit bâtiment, qui ne portait pas la voile faute d'être assez leste, autant il se couchait aisément, autant il se relevait avec peine, qualité peu réjouissante pour ceux qui y étaient renfermés, auxquels il est arrivé quelquefois de faire un peu de mauvais sang. Cependant il nous a conduits, à cela près, heureusement jusqu'au Port-Louis, île de France, où nous mouillâmes le 12 décembre, après une traversée plus longue à la vérité que les traversées ordinaires.

L'Achille et *le Lys* nous y avaient dévancés de cinq jours. Nous comptions trouver *le Phénix* qui avait disparu dans le coup de vent du 13 octobre et dont nous n'avions eu aucune nouvelle à Pondichéry, où il n'était resté que *le Bourbon* et *le Neptune* hors d'état de reprendre la mer; mais nos inquiétudes sur son sort redoublèrent, lorsque nous ne le vîmes pas en ce port. Nous le crûmes péri, et ce naufrage présumé nous touchait

d'autant plus, qu'outre le regret de beaucoup d'honnêtes gens qui y étaient, nous apprîmes en arrivant que la Compagnie y perdait une riche cargaison, que *l'Achille*, aussi surpris que nous de ne pas le voir, avait annoncé y être. Après nos alarmes cessèrent; *le Phénix*, ressuscité, parut, et ce retour inespéré nous causa beaucoup de joie, quoiqu'il n'eût pas dans sa cale une balle de marchandise. *La Renommée* ne tarda pas ensuite à arriver. Ces quatre vaisseaux, tous démâtés et dégradés, sont jusqu'à présent les restes infortunés de notre escadre. Dieu veuille amener les autres avec la prodigieuse quantité de monde qui nous manque et dont nous ignorons le sort.

EXPÉDITION FRANÇAISE

EN ÉGYPTE,

Par Mou' Allem-Nicolas-El-Turki,

SECRÉTAIRE DU PRINCE DES DRUZES.

Traduit de l'arabe par le traducteur du Journal d'Abdurrahman-Gabarti (1).

FIN.

Vers la fin de zilkadé 1213, un brick venant de France entra à Alexandrie. A bord de ce bâtiment était un nommé Petros Bekti, Syrien né en Egypte et élevé en France. Il était envoyé par les amis de Bonaparte. Les lettres dont il était porteur firent connaître au général en chef les désordres qui régnaient en France. On lui apprenait que l'empereur d'Autriche, à l'instigation de l'empereur de Russie, avait de nouveau déclaré la guerre à la France et repris les pays conquis; que l'Italie était de nouveau soulevée, et que si Bonaparte ne se hâtait de revenir, la France entière allait être envahie par les ennemis que les Anglais et la Porte Ottomane lui avaient suscités.

Avant l'arrivée de ce brick, les Français s'étaient emparés d'un bâtiment ottoman à bord duquel on avait trouvé des lettres annonçant qu'une flotte ottomane de cent quatre-vingts voiles était

(1) Voir précédemment, page 54.

partie pour Alexandrie. Des Grecs passagers confirmaient ces nouvelles.

La longueur qui pouvait encore résulter pour le siége et l'arrivée de ces différentes nouvelles décidèrent, le 11 zilhidjé, le général en chef à partir de nuit avec son armée. Le lendemain, à son arrivée à Caïffa, il fit brûler tout ce qui appartenait à Djezzar, et partit pour Fantoura. De Fantoura il marcha sur Jaffa.

Quand l'armée fut à Jaffa on enterra l'artillerie dans le sable et on jeta à la mer quatorze mille fusils pris aux ennemis. On mit ensuite le feu à trois bâtiments qui se trouvaient dans le port, et les équipages de ces bâtiments, au nombre de deux cent soixante-dix hommes, furent chargés de porter les blessés. Chaque brancard était porté par quatre hommes. On les fit marcher en avant.

Avant de partir de Jaffa, le général en chef fit appeler Seïd Yahya, muphti de cette ville, Hussein Djemali Menacli et trois des principaux négociants, et leur ordonna de payer une contribution. Ceux-ci, ne voulant pas s'y soumettre, furent conduits jusqu'à Ghasa, où ils se décidèrent enfin à payer. A Ghasa, cinq négociants ayant également refusé de payer des contributions furent conduits à El-Arich avec les blessés et les malades. Les prisonniers furent déposés à Catiè.

Arrivé à Catiè, on décida, après la tenue d'un conseil, que le général Kléber, avec sa division et les Syriens, partirait pour le Caire. Il entra dans cette ville le 10 mouharrem 1214 après quatorze jours d'une marche durant laquelle l'armée eut à souffrir toutes sortes de peines et de privations.

Les grands du Caire, les ulemas, les cheikhs, les odjaklis, les négociants, toute la population, venus au-devant du général en chef, lui formèrent un cortége imposant.

A peine arrivé, il convoqua le divan, auquel il adressa ces paroles : « Mes ennemis avaient répandu la nouvelle de ma « mort. Regardez-moi bien, suis-je Bonaparte ou non? » Les membres du divan ayant fait des vœux pour la prolongation de ses jours, il entra dans une chambre et en sortit avec un papier qu'il remit au président en disant : « Traduisez cela en arabe et

« affichez-le par toute la ville pour que les habitants du Caire « soient bien persuadés que Bonaparte n'a pas cessé d'exister, « mais qu'il doit encore remporter de grandes victoires et faire « de nombreuses conquêtes. »

La traduction de ce papier fut affichée au Caire ; c'était le moyen que le général en chef employait pour répandre des nouvelles. Il avait fait venir avec lui une imprimerie de Paris et de Rome avec des caractères arabes, français, italiens, grecs et syriens. On fondit au Caire des caractères persans et turcs, et il avait à sa suite des imprimeurs très instruits dans toutes ces langues.

Pendant que le général en chef était à table, il reçut par un courrier dromadaire, expédié d'Alexandrie, la nouvelle du débarquement des Osmanlis à Aboukir et de la prise du fort où il y avait cent hommes de garnison. Il se leva immédiatement de table, envoya des ordres à ses généraux et partit pour Alexandrie sans que personne en fût informé. On ne connut son départ que lorsqu'il était déjà à Rosette.

Il avait fait prévenir de cet événement le général Murat, cavalier intrépide. Le général Kléber s'était rendu à Alexandrie en côtoyant la mer et passant par Bourlos.

Les Osmanlis, après avoir opéré le premier débarquement, avaient attaqué et pris le fort dont une partie de la garnison était restée prisonnière, l'autre avait trouvé moyen d'échapper. Le reste de l'armée turque débarqua et éleva une redoute imposante où on plaça quatre-vingts pièces de canon.

Cette armée se composait de vingt-cinq mille hommes, commandés par Moustafa-Pacha le kieucè (1) ; son fils était auprès de lui. Osman-Khodja de Candie, ancien douanier de Rosette au service de Murad-Bey, faisait aussi partie de cette expédition.

A peine l'armée ottomane avait-elle débarqué à Aboukir que des ordres furent envoyés partout pour exciter les Egyptiens à la révolte contre les Français. Quelques cheikhs arabes furent

(1) *Kieucè*, sobriquet commun en Turquie et qui désigne un homme qui a la barbe clairsemée. B.

revêtus de robes d'honneur et on leur fit de grandes promesses.

Arrivé à Rahmanié, Bonaparte écrivit une lettre au divan du Caire. Par cette lettre le général en chef voulait maintenir la tranquillité. Mais les habitants du Caire reconnurent bien l'imposture et surent que la flotte et l'armée d'Aboukir étaient composées de musulmans. Les bouyourdi de Moustafa-Pacha et les lettres d'Osman-Khodja avaient été répandus par toute l'Egypte.

Arrivé à Aboukir Bonaparte y passa son armée en revue et tint un conseil de guerre. Dans ce conseil le général Murat proposa d'attaquer la formidable redoute des Osmanlis avec de la cavalerie. «Si nous tentons de l'enlever avec de l'infanterie, dit-il, nos soldats seront foudroyés ; au lieu qu'en chargeant avec ma cavalerie, la première décharge des ennemis ne tuera que nos chevaux, mais nos cavaliers démontés s'empareront de la batterie avant que l'ennemi ait eu le temps de recharger. » Le général en chef ayant approuvé ce plan, on fit avec des lignes d'infanterie des démonstrations comme on en était convenu, et le général Murat s'élançant, comme il avait été dit, avec sa cavalerie sur les retranchements turcs, ses cavaliers furent en effet démontés, mais ils s'emparèrent des canons et les tournèrent contre le camp ottoman. Dès ce moment un horrible combat s'engagea. Une partie des musulmans se précipita dans la mer et fut noyée ; quelques-uns parvinrent avec peine à regagner leurs vaisseaux. Le nombre des Osmanlis tués fut considérable, celui des prisonniers fut de huit cents.

Un soldat qui avait pénétré jusqu'à la tente de Mustafa-Pacha était sur le point de le tuer sans le connaître, déjà même il lui avait porté un coup de sabre que le visir para avec la main, où il reçut une légère blessure : C'est le pacha ! lui cria-t-on ; à ces mots le soldat le fit son prisonnier, et le conduisit, ainsi que son fils, au général en chef (1).

Bonaparte accueillit ce chef avec beaucoup de bienveillance. Il tira de sa poche un mouchoir de linge très fin et banda lui-même

(1) Ce fut le général Murat lui-même qui blessa et fit prisonnier Moustafa-Pacha. B.

sa blessure. Une partie des prisonniers fut envoyée à Alexandrie et l'autre au Caire.

Le général Dugua, gouverneur du Caire, fit part au divan des nouvelles qu'il venait de recevoir. Sa lettre fut traduite et affichée dans les rues du Caire.

Elle était ainsi conçue :

Après les compliments ordinaires, etc.

« L'armée française a repris Aboukir le 14 thermidor (30 sefer 1213), fait trois mille prisonniers parmi lesquels Moustafa-Pacha et son fils; enfin des quinze mille soldats débarqués, aucun n'a pu échapper à la mort.

« Je vous engage, au nom du général en chef Bonaparte, à donner immédiatement toute la publicité possible à cette nouvelle et d'ordonner des réjouissances.

« Vous me ferez connaître si vous vous êtes conformé à cet ordre.

« Je m'empresse en outre de vous informer que le général en chef sera bientôt de retour.

« Salut.

« Le 22 thermidor an VII de la république, 7 de rebi-ul-ewel 1214.

« *Le cheikh* ABDALLAH CHERKAWI, *président du divan.*

« *Le cheikh* MOUHAMMED-EL-MUHDI, *secrétaire* (1). »

Osman-Khodja s'était réfugié dans le fort d'Aboukir. Les Français l'y poursuivirent, l'assiégèrent pendant quatre jours, et firent une brèche à la muraille. Après avoir perdu beaucoup de monde, Osman-Khodja fut forcé de se rendre; il fut envoyé enchaîné à Rosette. On le promena ignominieusement pendant trois jours dans cette ville, où il fut ensuite exécuté par sentence du cadi.

(1) Ce cheikh est auteur d'un recueil de contes arabes, traduits par M. Marcel, 3 vol. in-8, Paris, 1833. En tête du deuxième volume de cette traduction se trouve une biographie du cheikh El-Mouhdi. B.

Copie de la sentence du tribunal de justice de Rosette, remise au général commandant la ville, le 23 *thermidor an* VII, 8 *de rebi-ul-ewel* 1214.

« Sur l'ordre qui nous a été adressé de prendre des informations sur les actes d'Osman-Khodja, il a été démontré qu'il a fait plus de mal que de bien.

« *Témoins* : S. E. le cheikh Islam-Ahmed-Kaddari-Muphti; le chérif Beidavi, chef des émirs; Ahmed-Agha, gouverneur du château; Ali-Tchaouch, lieutenant;

« *Principaux négociants* : Ahmed-Chehal, Selim-Agha, Ibrahim-Djemmal, le chérif Ibrahim-Séïd, Mouhammed-el-Garin, Hadji-Selman.

« En outre, nombreuse assemblée de musulmans.

« Les comparants devant cette réunion sont : Ramadan-Amondé, Moustafa-Djéiar, Ahmed-Tchaouch-Abdallah, Hadji-Hassan-Abou-Djouri, Hadji-Beïdavi-el-Mukral, Ali-Bonsdadé, Beïdavi-Diab, Hassan-Arab.

« Il résulte de leur déposition qu'Osman-Khodja les a accablés de tyrannie, les maltraitant et les emprisonnant sans droit ni raison, pour s'emparer de leurs propriétés et marchandises.

« Les musulmans présents à l'asssemblée, interrogés si Osman-Khodja avait fait plus de mal que de bien, ont répondu unanimement que le susdit Osman-Khodja avait fait plus de mal que de bien.

« Pour ces causes, la tête d'Osman-Khodja, ancien gouverneur et douanier de Rosette, a été tranchée.

« Pour copie conforme :

« *Signé* le juge et le muphti de Rosette. »

Imprimé au Caire.

L'armée française rentra triomphante au Caire. Moustafa-Pacha, son fils et quelques-uns de ses officiers, suivaient le général en chef.

Les habitants du Caire, profondément affligés de la mort de tant de musulmans, ne purent dissimuler leurs sentiments. Aussi, lorsque les membres du divan vinrent féliciter Bonaparte sur son retour, celui-ci leur adressa ces paroles :

« Je croyais que vous m'aimiez, que vous vous réjouiriez de « ma victoire et vous affligeriez de mes chagrins : je vois tout le « contraire ; cependant je vous témoigne une entière amitié. Je « vous ai dit que j'aimais le prophète Mahomet. C'était un grand « guerrier comme moi ! il savait triompher, il a gagné vingt « batailles ! J'en ai gagné beaucoup aussi moi-même ; je dois en « gagner encore : vous en serez témoins, ou vous l'entendrez « dire. Vous supportez avec peine la domination française ; mais « il viendra un temps où vous déterrerez les os des Français « pour les arroser de vos larmes ! »

Bonaparte tenait souvent de pareils discours aux ulémas, et leur adressait des lettres dans le même sens. Ces lettres, traduites en arabe, étaient imprimées et affichées sur les murs, pour que tout le monde en eût connaissance.

Il leur promettait d'embrasser leur religion, de faire construire une mosquée en son nom, et de faire tout le bien possible à la religion musulmane. Cependant les ulémas n'étaient pas séduits par ces paroles. Ce sont des mensonges, disaient-ils, qu'il profère pour s'établir en Égypte. N'est-il pas chrétien, fils de chrétiens?

Le 25 de rabi-ul-ewel, la fête de la naissance du prophète fut plus brillante que du temps des Mamlouks. Le général en chef voulait que les fêtes musulmanes et la solennité du débordement du Nil fussent célébrées avec beaucoup de pompe. Des salves d'artillerie, des feux d'artifice et autres signes d'allégresse publique, dont le gouvernement des Mamlouks ne daignait pas s'occuper, étaient ordonnés par l'administration française. Tout cela était employé inutilement pour gagner l'affection du peuple. En vain beaucoup de Français se firent musulmans et commencèrent à apprendre l'arabe et à lire le Coran, leur amour pour les femmes et leur manière de vivre avec elles entretenaient toujours l'aversion des musulmans. Les Français avaient en

effet un grand nombre de femmes et de filles de musulmans, surtout des esclaves blanches et noires enlevées aux Mamlouks. Ils les avaient fait habiller à la française et les laissaient paraître en public à visage découvert; elles avaient aussi la liberté de sortir et d'aller se promener comme elles voulaient. Les Français aiment les femmes plus qu'aucun peuple du monde.

Le général Bonaparte habita le Caire jusqu'au mois de rabi-ussani 1214. Il fit donner à Moustafa-Pacha et à son fils une habitation agréable, et lui alloua un traitement convenable.

Par l'entremise de ce pacha, Bonaparte essaya une correspondance avec la sublime Porte et avec le grand-vizir, qu'on savait parti de Constantinople avec des troupes destinées pour l'Égypte; il fit même faire à ce dernier des propositions pour l'évacuation.

Le porteur de ces lettres trouva le grand-vizir sur la route d'Alep.

Vers le milieu de rabi-ussani, le général Bonaparte, suivi de trois cents guides de sa garde, du général Murat, gouverneur de Caliop, du général Alexandre Berthier, son lieutenant et son second conseiller, et de quelques autres généraux et officiers, partit du Caire sous prétexte d'aller inspecter la province de Menoufié. Il se rendit à Alexandrie, y resta cinq jours, invita à dîner avec lui l'officier anglais chargé de la croisière, lui fit de riches présents, et s'embarqua dans la nuit. Trois bâtiments, qui avaient été préparés dans le secret, mirent à la voile.

Le lendemain, les Anglais, informés de ce départ, firent tous leurs efforts pour le rejoindre. Ils lui donnèrent la chasse jusqu'en Sicile; mais le général en chef avait trouvé le moyen de leur échapper et de parvenir en France.

Avant son départ, Bonaparte avait écrit au général Kléber à Damiette, pour lui remettre le commandement de l'armée. Kléber était un excellent chef. Bonaparte lui avait laissé des instructions, et lui avait fait connaître les négociations entamées par l'entremise de Moustafa-Pacha, et les propositions faites par lui au grand-vizir pour l'évacuation de l'Égypte. Il ajoutait: « Traînez pendant quatre mois ces négociations en longueur,

« et si, à cette époque, vous ne recevez pas de secours, vous « pourrez alors conclure une paix honorable. »

A la réception de ces ordres, le général Kléber partit pour le Caire. Cependant les Français étaient attristés du départ de Bonaparte : ils l'aimaient avec passion; c'était lui qui les avait toujours conduits à la victoire.

En partant, le général en chef avait adressé aux principaux officiers des lettres d'adieu les exhortant à bien faire leur devoir, et leur promettant des secours.

Arrivé au Caire, le général Kléber réunit tous les généraux, les officiers et les soldats, et leur donna connaissance des lettres du général en chef Bonaparte. Tous versèrent des larmes de regret sur l'éloignement de leur ancien chef. Ils félicitèrent ensuite le général Kléber, dont l'installation fut immédiatement annoncée par des salves d'artillerie.

Le lendemain, le général en chef convoqua tous les membres du divan, l'agha des janissaires, le chef de police, les odjaklis, et autres autorités portant le bâton.

La proclamation suivante avait été affichée au Caire :

« Les membres du divan, à tous les habitants des provinces « de la Haute et Basse-Égypte. Que Dieu les protége !

« S. E. le général Dugua, gouverneur du Caire, nous informe « que le général en chef Bonaparte vient de partir pour la « France, dans l'intérêt de l'Égypte : il a été appelé par le gou- « vernement français. Il a désigné son remplaçant; c'est un « homme plein de prudence et de justice, qui nous assure pro- « tection pour notre religion, notre honneur et nos propriétés, « protection aussi efficace que du temps du général en chef, et « même davantage !

« En conséquence, nous conseillons aux Egyptiens de ne pas « prêter l'oreille aux paroles insidieuses, et de rester soumis « aux lois suivant la volonté du divan.

« Salut à tous !

« ABDALLAH-CHERKAVI, *président;* MOUHAMMED-MUHDI, « *secrétaire;* SÉÏD-KHALIL-EFFENDI, *chef des émirs;*

« Ali-Kethouda-Madjorli; Ahmed-Mahrouki;
« Suleiman-Fayoumi; Moustafa-Savi; Gabriel
« Serradj; Joseph Ferhad; Lutfallah-Missri;
« Joseph Ier; Tchaouch; Volmar-Bondif; Zulficar,
« *commissaires des musulmans.*

« Vu par le gouverneur.
« De l'imprimerie du Caire. »

Le général Kléber leur recommanda de faire une bonne police, et les assura de toute sa protection tant qu'ils seraient soumis à la république. Tous les membres du divan passèrent ensuite devant lui et le saluèrent avec une sorte d'effroi respectueux. Cet homme était doué d'un physique et d'un organe très imposant. La ville, plus qu'auparavant, fut calme et tranquille sous les ordres de ce général ami de l'ordre et dont la sévérité était connue.

La flotte ottomane qui avait amené Moustafa-Pacha à Aboukir, tenta de nuit un second débarquement à Assabé. Le général Verdier, qui remplaçait le général Kléber à Damiette, en ayant été informé, partit une heure avant le jour avec cinq cents hommes et de l'artillerie. Avant le lever du soleil, le combat était engagé, et il fut terrible pendant deux heures. Trois mille hommes, qui avaient débarqué, étaient soutenus par le feu des bâtiments. Cependant les Ottomans furent complètement défaits, et se rembarquèrent laissant beaucoup de morts sur le rivage et trois cents prisonniers au pouvoir des vainqueurs.

Les Français rentrèrent triomphants à Damiette. Deux jours après, la flotte ennemie disparut.

Le Tournadji-bachi, gravement blessé, était parmi les prisonniers; il mourut peu de jours après des suites de ses blessures. Les Français lui rendirent les honneurs militaires.

Le grand-vizir, qui était arrivé à Damas avec une armée formidable, fit répandre des firmans (1) par toute l'Egypte. Le général Kléber, d'après les instructions de Bonaparte, continuait toujours, par l'entremise de Moustafa-Pacha, les négociations

(1) Ordre, commandement, ou injonction écrite du sultan. B.

entamées pour la paix. Ce n'était plus un secret en Egypte et en Syrie; l'avant-garde ottomane vint camper sous les murs d'El-Arich. Les Turcs commencèrent par donner aux Français l'assurance que la paix était conclue. Les chefs des deux troupes se firent des visites : le général Gasal invita à dîner à la forteresse Redjeb-Pacha, le commandant de cette avant-garde; il lui dit qu'il pouvait venir avec dix de ses officiers. Mais Redjeb-Pacha, dans l'intention perfide de s'emparer de la forteresse, donna l'ordre à ses soldats de le suivre, pour y pénétrer en même temps que lui lorsqu'on ouvrirait la porte.

Ces ordres furent exécutés, et lorsque les Français voulurent relever le pont-levis, après l'entrée du pacha, cela devint impossible.

Les Turcs entrèrent le sabre à la main. Un Français, voyant la trahison, mit le feu aux poudres; l'explosion fit périr beaucoup de monde, et Redjeb-Pacha lui-même. De trois cents Français, dont se composait la garnison, cent seulement furent faits prisonniers.

Deux officiers de la Sublime-Porte et deux commissaires français (le général Desaix et Poussielgue, que les Egyptiens appelaient le vizir de la république), désignés pour convenir des conditions de l'évacuation, conféraient sans résultats depuis quatre mois. Cependant ils venaient d'envoyer au général Kléber les derniers articles ratifiés par le grand-vizir, le réis-effendi et par l'amiral Smyth, commandant la station anglaise, par l'entremise duquel ce traité devait être conclu.

Le général Kléber se préparait à ratifier cette convention, lorsque la nouvelle de la surprise par trahison de la forteresse d'El-Arich l'indigna ainsi que toute l'armée. Il convoqua les membres du divan, ainsi que Moustafa-Pacha, et leur dit : *Je vais combattre le grand-vizir; maintenez le bon ordre dans la ville.*

L'armée ottomane s'étendait depuis Jaffa jusqu'à El-Arich : l'armée française était cantonnée à Catié, à Salahié et à Belbéis. Quand le général en chef fut arrivé à Salahié, on s'excusa en disant que l'affaire d'El-Arich s'était passée à l'insu du grand-vizir. On parvint à calmer le général Kléber, qui eut d'ailleurs

lieu de se convaincre que l'armée désirait retourner en France; le temps prescrit par Bonaparte étant écoulé, et aucun secours n'ayant paru, d'autres circonstances durent encore être prises par lui en considération.

1° La forteresse d'El-Arich avait été prise par la faute du commandant : il avait ouvert lui-même la porte à l'ennemi sans ordre de son général.

2° La garnison de Catié s'était révoltée contre son chef et l'avait menacé de partir pour le Caire.

3° Le général commandant à Damiette ayant ordonné à sa division de marcher sur Catié, d'après les ordres du général en chef, n'avait pu se faire obéir de ses soldats.

4° Les troupes d'Alexandrie, voyant quelques administrateurs de l'armée se disposer à s'embarquer par ordre du général en chef, les en avaient empêchés en disant : *Nous périrons ou nous nous sauverons tous ensemble; vous fuyez l'un après l'autre, et laissez les soldats dans une position critique.*

Enfin un général, attaqué par dix mille Arabes des terres de Seïd-Béidavi et des paysans, fit prendre les armes à sa division, qui les repoussa; mais il ne put jamais les forcer à les poursuivre, quoiqu'il eût trois mille hommes et que cinq cents soldats auraient suffi.

Toutes ces nouvelles arrivèrent en même temps au général en chef, à Salahié, et le déterminèrent à signer le traité du 28 chaban 1214 (1).

Les Français devaient encore rester au Caire trois mois, après la ratification de ce traité; on devait leur compter trois mille bourses (2) pour ce qu'ils laissaient en canons, boulets, mortiers, poudre, plombs; on devait aussi leur fournir les bâtiments et vivres nécessaires pour effectuer leur retour en France.

Les Français s'étaient engagés à livrer tous les forts depuis Catié jusqu'au Caire. Déjà l'armée ottomane était arrivée à trois heures du Caire. Les Français, qui se repliaient de tous les côtés,

(1) Convention d'El-Arich, du 4 pluviôse an VII de la république. Voyez plus haut.

(2) 1,500,000 piastres.

encombraient les provinces de Bahiré et du Saïd; ils vendaient leurs chevaux et leur mobilier.

Le grand-vizir avait désigné Moustafa-Pacha pour son représentant au Caire, et lui avait prescrit la levée de l'impôt pour payer les trois mille bourses aux Français.

Les Mamlouks vinrent camper auprès du grand-vizir, quand il fut dans les environs du Caire; Murad-Bey reçut une pelisse d'honneur des mains de Son Altesse.

Les cheikhs, les ulémas, les aghas, les odjaklis, les principaux négociants, se rendirent auprès de Murad-Bey et d'Ibrahim-Bey; ils les félicitèrent avec une satisfaction bien vive sur la délivrance de l'Egypte des mains des infidèles et sur le retour du gouvernement musulman sans effusion de sang.

Le camp ottoman se rapprocha du Caire avant l'époque fixée, et quelques soldats entrèrent en ville. Cinq janissaires insultèrent un soldat français; l'un d'eux lui porta par derrière un coup de sabre qui fut mortel. Ce meurtre répandit partout la terreur. Moustafa-Pacha s'empressa de rétablir l'ordre : il vint auprès du général en chef, l'engagea à ne plus laisser entrer en ville de soldats armés; ensuite il fit chercher les cinq janissaires, les fit arrêter et leur fit trancher la tête devant la maison même du général en chef.

Moustafa-Pacha, chargé par le grand-vizir de négocier l'entrée des Ottomans au Caire, et d'engager le général en chef à se retirer à Djizè pour son propre repos, ne put rien obtenir; le général lui répondit qu'il ne sortirait du Caire que lorsque les bâtiments de transport et les vivres seraient prêts. Ces pourparlers durèrent jusqu'au 8 de chewal, jour fixé pour la reddition du Caire. La veille, le général en chef reçut une lettre de l'amiral anglais ainsi conçue :

« J'ai reçu de mon gouvernement l'ordre de ne pas permettre « votre sortie d'Égypte, à moins que vous ne me remettiez vos « armes et vos munitions et que vous vous embarquiez pour « l'Angleterre. Quant au traité conclu entre vous et le grand- « vizir, et dont j'ai été témoin, il doit être considéré comme « nul. Je vous écris avant la reddition de la ville, pour que vous

« ne croyiez pas que ce soit une ruse et que vous ne criiez pas à « la perfidie anglaise. »

A la réception de cette lettre, le général en chef se mit à rugir comme un chameau : il assemble ses officiers et leur demande s'ils veulent déposer leurs armes et se rendre prisonniers des Turcs ou des Anglais ; il ajoute : *L'armée ottomane est innombrable, et, d'après ce qui s'est passé à El-Arich, Catié, Damiette et Alexandrie, je ne sais si nous pouvons beaucoup compter sur nos soldats.* Les officiers s'empressèrent de lui assurer la plus aveugle soumission des soldats. « Que le grand-vizir re- « tourne d'où il vient, s'écrièrent-ils d'une voix unanime ; qu'il « aille nous chercher des passeports, non de l'amiral, mais du « gouvernement anglais. Si le traité n'est pas maintenu, nous « périrons plutôt que de nous rendre ; il est plus glorieux de « mourir au champ d'honneur que de se rendre prisonnier. « Vous savez que jamais le nombre de nos ennemis ne nous a « fait reculer ; commandez-nous, et nous sommes prêts à mar- « cher. »

Le général en chef fit replacer les canons qu'il avait fait enlever la nuit précédente, rappela les troupes qui avaient commencé à cheminer pour Rosette et Alexandrie.

Moustafa-Pacha eut ordre d'aller dire au grand-vizir de reporter son camp à Belbéis, jusqu'à ce que les Anglais procurassent à Kléber des passeports en règle pour sortir d'Egypte, suivant les conventions convenues ; que jamais l'armée ne se rendrait prisonnière des Anglais.

Moustafa-Pacha, désolé de ces nouvelles, se rendit auprès de Son Altesse, et, après s'être acquitté de son message, reçut d'elle la réponse suivante : « Que les Français se retirent à Djizé ; « quand ils y seront, nous aviserons à leur donner ce qu'ils de- « mandent. Je ne puis plus empêcher mes soldats d'entrer au « Caire. Dites-lui bien que, pour éviter l'effusion du sang, il « faut absolument qu'il sorte du Caire. »

Moustafa-Pacha fut expédié de nouveau auprès du grand-vizir avec la lettre ci-jointe : « Retournez à Belbéis, faites les « dispositions que vous jugerez convenables ; il m'est impossible

« de livrer la ville avant que notre traité ne reçoive son entière « exécution. Si vous ne retournez pas comme je vous y invite, « vous verrez ce qui en résultera. »

Cette correspondance fut souvent renouvelée sans succès; les deux armées étaient persuadées qu'on ne pouvait faire autrement que d'en venir aux mains. Le grand-vizir ne pouvait rétrograder après être arrivé jusqu'aux portes du Caire, et le général Kléber ne pouvait se retirer sans être certain que le traité recevrait sa pleine et entière exécution.

Le grand-vizir rassembla des troupes, appela des Arabes et des paysans. Le général Kléber passait chaque jour des revues. Il se passa une semaine en pourparlers, et, dans la nuit du mercredi au jeudi, le grand-vizir ayant désiré conférer avec une personne de confiance, le général Bedou lui fut envoyé, et fut très maltraité.

Le général Kléber en fut informé aussitôt, et, à minuit, il se mit en marche avec son armée et trente pièces de canon. Arrivé auprès du camp ottoman, trois coups de canon annoncèrent la rupture des négociations.

Murad-Bey, qui connaissait la force des Français, fit retirer ses cavaliers, et dit à Nassouf-Pacha : Voilà les Français qui viennent nous attaquer. Celui-ci lui répondit : Ils n'oseraient se mesurer avec l'armée du sultan! Plein de confiance, il dispose ses janissaires, qui formaient l'avant-garde, et le combat s'engage par une fusillade. Trois mille Français masquaient l'artillerie légère : les musulmans s'élancent sur eux; les Français s'ouvrent, et l'artillerie, par un feu continuel, met en déroute les assaillants. Le grand-vizir n'a que le temps de monter à cheval et de se sauver; il est poursuivi par l'armée française, qui le serre de près.

Nassouf-Pacha et les Mamlouks évitèrent les Français en passant derrière une montagne, et se dirigèrent vers le Caire. Après y être entré, il expédia un courrier au grand-vizir à Belbéis, en lui disant de marcher sur les Français, qui, par ce moyen, allaient se trouver entre deux feux.

Le général Kléber, ayant poursuivi le grand-vizir jusqu'à

Belbéis, en reçut un message porté par le sélam Agassi; ce message était ainsi conçu : *Le Caire est occupé par Nassouf-Pacha et les Mamlouks; jusqu'où voulez-vous me mener? Allez à Djizé, et laissez-moi en repos. Je ferai exécuter le traité comme vous le désirez. Ce qui a eu lieu a été exécuté par la seule volonté de Dieu.*

Le général Kléber répondit : « Je vous ai fait des propositions « avant la bataille; aujourd'hui, nous n'avons plus rien à traiter. « Je ne vous laisserai pas en Égypte : retournez à El-Arich, et de « là nous parlerons de paix. Comme vous n'avez pas pris les places « que vous occupez par la force de vos armes, je ne puis vous les « laisser. Quant à ceux des vôtres qui sont entrés au Caire, j'en « fais mon affaire. »

Le sélam Agassi, porteur de cette réponse, fut de nouveau expédié auprès du général en chef pour lui montrer la lettre de Nassouf-Pacha, et le convaincre que le Caire était pris.

Le général en chef ne voulut pas recevoir ce second message, et fit dire au grand-vizir que, s'il ne décampait pas la nuit même, il brûlerait la ville et lui avec.

Le grand-vizir partit aussitôt de Belbéis, ayant toujours les Français derrière lui. Avant de quitter cette ville, le général en chef détacha trois cents cavaliers pour secourir ceux des siens qu'il avait laissés dans sa maison et au Caire, et continua à marcher sur les traces du grand-vizir, jusqu'à ce que celui-ci eût dépassé Salahié et Catié.

Quand le grand-vizir fut hors de l'Égypte, le général Béliard reçut l'ordre de marcher sur Damiette, et le général Kléber revint au Caire, laissant des garnisons à Catié, à Salahié, à Belbéis, et dans tous les endroits fortifiés par les Français.

Nassouf-Pacha, les Mamlouks et Osman-Kiaya étaient entrés au Caire par la porte de Nasir, à la pointe du jour. A leur vue, le peuple s'insurgea; mais, n'ayant personne à combattre, il assouvit sa fureur sur de pauvres chrétiens, s'empara du quartier des Européens, où environ cinquante hommes furent massacrés; on vendit les femmes et les enfants, et on pilla toutes les richesses, estimées à deux mille boursés. Peu d'hommes échap-

pèrent au massacre. Ce jeudi fut un jour déplorable pour es chrétiens ; il y en eut même beaucoup qui moururent de peur.

Murad-Bey ne s'était pas uni aux Mamlouks ; il était resté devant le Vieux-Caire, et de là avait porté son camp dans les environs de Djizé, pour y attendre l'issue des événements.

Ibrahim-Bey et Osman-Kiaya, entrés avec Nassouf-Pacha, furent indignés du massacre des chrétiens; ils en firent des reproches amers aux chefs. « Aucune religion, dirent-ils, n'autorise le meurtre des sujets de Sa Hautesse : c'est un crime épouvantable. Si vous avez envie de piller, allez à la maison du général en chef : c'est là où vous pourrez montrer votre zèle pour la religion, et non contre de pauvres chrétiens que vous égorgez comme des agneaux. Allez à Kasser-Aïni, à la forteresse, et dans les autres endroits occupés par les Français : ce sont là les infidèles ! »

Après avoir parlé ainsi, ils envoyèrent des gardes de sûreté au quartier chrétien, à la rue du Jardin ; rue de Kin, demeure des Syriens ; aux quartiers de Sinkar et de Sekaïn, habités par les Cophtes ; au quartier grec et au quartier intérieur, où avait été tué le général Dubois (1) ; et au quartier Zévilé, habité par les Arméniens.

Avant l'arrivée de ces gardes, qui ne furent à leur poste que le vendredi, le peuple et les soldats avaient eu le temps de commettre bien des désordres. Parmi les victimes, on citait Aboud, fils d'Ibrahim-Sabbag d'Acre ; il avait été pendant sept mois secrétaire du divan : on l'égorgea sur la porte de sa maison.

Les femmes, les filles et les enfants, entièrement nus, étaient amenés par troupeau à l'okel de Zulficar, rue Djémalié, où étaient les autorités. Osman-Kiaya donna l'ordre à Eumer-Agha de les reconduire au quartier chrétien. Cette foule de malheureux poussait des cris déchirants; le conducteur lui-même versait des larmes. Arrivés au quartier chrétien, on s'empressa de leur donner l'hospitalité et des vêtements.

(1) Dupuy.

Vendredi, les révoltés se portèrent à la maison du général en chef, place d'Ezbèkié. A côté de cette place était une grande rue, habitée par environ trois mille Cophtes. Mouhallem-Jacob du Saïd, secrétaire du grand Soliman-Bey, et qui fut ensuite attaché au général Desaix, habitait cette rue. Il fit fermer les portes et apostropha les assaillants : « Nous n'avons rien à voir dans vos démêlés! leur cria-t-il; vous voulez nous égorger et piller nos maisons comme vous l'avez fait en ville; nous saurons nous défendre si vous nous attaquez. Si vous nous laissez tranquilles, nous resterons paisiblement dans nos maisons, comme des sujets soumis ; mais, si vous cherchez à nous traiter comme les chrétiens de la ville, vous ne trouverez que de la poudre et du plomb! »

« Chiens d'infidèles! criait le peuple, ouvrez, que nous prenions vos femmes et vos enfants! »

Jacob était un brave; il était très riche, et aida de tous ses moyens ses voisins à résister aux attaques de ces forcenés.

Quatre-vingts soldats, restés dans la maison du général en chef, avaient bien de la peine à résister aux attaques que dirigeaient contre eux de quatre côtés des troupes qui se renouvelaient sans cesse. Dans la nuit du samedi, ils étaient décidés à battre en retraite sur Kasr-el-Aïn, pour de là passer à Djizé. Ils y envoyèrent d'abord Moustafa-Pacha et le consul Rosetti, qu'ils gardèrent comme prisonniers. A trois heures après midi, ils reçurent l'avis de l'approche d'un renfort de trois cents cavaliers, apprirent la déroute du grand-vizir en marche vers Ghaza, et le prochain retour de l'armée. Samedi, les trois cents cavaliers se partagèrent la défense de la maison du général en chef et de la rue des Cophtes. Les forts commencèrent à faire un feu terrible sur la ville.

Les musulmans étaient réunis autour des forts, de la maison du général en chef et de la rue des Cophtes, que la fermeté de Jacob avait protégés pendant deux jours contre les efforts de la populace. Ayant contribué à sauver la maison du général en chef, les Français lui en délivrèrent un certificat.

L'armée française arrivait chaque jour par détachements ; le

général Kléber, commandant en chef, arriva lui-même au bout de huit jours.

Environ quinze mille Turcs étaient entrés au Caire, dont la population était de cinq cent mille âmes, tandis que le général Kléber n'avait que dix mille hommes pour les soumettre. Un relevé, fait à l'époque où il prit le commandement en chef, portait à vingt-deux mille le nombre des Français existant en Égypte, y compris les femmes et les enfants.

L'armée du grand-vizir était de soixante mille hommes, et l'armée française, qui l'avait expulsée, n'était que de huit mille; encore ces huit mille hommes eurent beaucoup à souffrir de privations, et furent sans cesse harcelés par les Arabes. La route de Ghaza au Caire n'était que sable et lieux dépourvus d'eau.

A l'arrivée du général en chef, le siége prit plus d'activité : on bombardait nuit et jour.

Le peuple avait assailli la maison de Moustafa-Agha, créé par Bonaparte chef des janissaires. On le conduisit à Nassouf-Pacha, qui le fit pendre. On chercha Abdelhal, son lieutenant; mais il était parvenu à se sauver.

Abdul-Kadir de Bagdad, connu pour son attachement aux Français, fut massacré, ainsi que beaucoup d'autres musulmans à leur service.

Le cheikh Khalil-Bekri, nommé par Bonaparte nakib-ul-echraf à la place de Séïd-Eumer-Muhra, fut arrêté et conduit tout nu devant Osman-Kiaya. « Voilà, disaient ceux qui l'amenèrent, un infidèle : il boit du vin avec les Français ! »

Osman-Kiaya fut touché de compassion de l'état où il le voyait, et parvint à le soustraire à la mort.

Aussitôt qu'on eut à Boulak la nouvelle de l'entrée de Nassouf-Pacha et des Mamlouks au Caire, le peuple se souleva et égorgea le peu de chrétiens qui s'y trouvaient.

Les Français, revenus vainqueurs du grand-vizir, cherchèrent, par des remontrances, à faire rentrer cette ville dans le devoir. « Que faites-vous ? disaient-ils aux révoltés. Le grand-vizir est retourné à Ghaza ; son armée est dispersée. Vous n'avez

aucune idée de la guerre : détruisez vos barricades, et déposez vos armes ; cela vaut mieux pour vous que de vous faire sabrer comme le peuple de Jaffa.»

Les habitants de Boulak furent sourds à ces avis réitérés, et persistèrent dans leur rébellion.

Le général Béliard, après avoir soumis Damiette et y avoir laissé garnison, revint au Caire, et reçut l'ordre de soumettre Boulak. Il fit de nouveau sommer la place de se rendre, et, sur son refus, fit placer ses canons. Au bout d'une demi-heure, l'armée française y entra, pilla les maisons, enleva les femmes et les filles ; le tiers de Boulak fut incendié. Il est impossible de décrire les horreurs de cet assaut. Alors seulement le peuple demanda quartier. On trouva dans Boulak des magasins de riz, de coton et autres marchandises, pour une valeur de plus de vingt mille bourses.

Cependant, le Caire étant étroitement serré, la disette commençait à s'y faire sentir ; mais on ne parlait pas encore de se rendre. Les Français mettaient le feu aux maisons dont ils s'emparaient ; les bombes et les boulets tombaient de tous côtés : ces bombes pesaient trente-deux ocques (1), et faisaient des dégâts épouvantables. La nuit, on n'entendait que le bruit du canon et les gémissements des femmes et des enfants, retirés dans des caves. Cette situation dura trente-quatre jours. Dieu nous préserve d'en voir jamais de semblables !

Les ulémas, les Mamlouks, Osman-Kiaya et Nassouf-Pacha, se réunirent pour aviser au moyen de sortir de cette position critique. Ils députèrent auprès du général en chef Osman-Bey, El-Berdisi et Osman-Bey-el-Achkar, accompagnés de quelques ulémas. Ceux-ci s'étant présentés sur la place d'Ezbékié avec un drapeau blanc, l'attaque fut suspendue, et le général Damas vint les recevoir. Ils étaient chargés de demander le pardon pour la ville, et, pour les étrangers, la liberté d'en sortir avec armes et bagages, et des vivres pour la route.

Le général Kléber se réserva la faculté de pardonner à la

(1) Quatre-vingts livres.

ville, s'il le jugeait à propos. Il accorda trois jours aux étrangers pour faire leurs préparatifs pour se réunir à Djémalié, en sortant par la porte de Nasr, et prendre la route de Syrie.

Les Français occupèrent un côté du Khalidj, lorsque les Osmanlis commencèrent à sortir par la porte de Nasr. Le général Régnier y était avec quatre mille hommes, et ne laissait sortir les étrangers qu'un à un ; celui qui avait deux sabres était obligé d'en déposer un.

Le général Régnier, avec ses quatre mille hommes, les accompagna jusqu'à Salahié, les traitant avec égards, et faisant donner des montures à ceux qui ne pouvaient pas suivre à pied. Les Osmanlis marchaient avec une grande soumission, dont les Français ignoraient la cause ; ils craignaient qu'arrivés dans un endroit désert, les Français les égorgeassent tous.

Plusieurs habitants du Caire avaient suivi les Osmanlis, entre autre Séïd-Ahmed-el-Mahrouki. Ce négociant, nommé membre du divan par Bonaparte, avait, au moment de la conclusion de la paix, reçu l'ordre du grand-vizir de s'entendre avec Moustafa-Pacha. Pendant le siége, il rendit d'importants services à Osman-Kiaya et à Nassouf-Pacha : ceux-ci lui en témoignèrent leur reconnaissance. Nous en parlerons dans la suite.

Moustafa-Pacha, retenu à Djizé, fut envoyé à Damiette après la reddition du Caire. Il y tomba malade de chagrin, et mourut. L'armée française lui rendit les honneurs funèbres, comme pour un de ses généraux.

Les Français s'établirent de nouveau au Caire, recomposèrent leur maison, et mirent de l'ordre à leurs affaires.

Trois jours après leur entrée, le général en chef convoqua le divan, et dit aux membres : « Je me plaisais à croire qu'en votre qualité de docteurs de la loi, et en vertu de l'expérience d'un âge avancé, je trouverais en vous des hommes éclairés et prudents : j'ai acquis la malheureuse conviction que vous n'êtes que des fous aveuglés par le fanatisme. Comment est-il possible qu'après avoir appris que le grand-vizir, avec son armée innombrable, n'avait osé m'opposer de résistance, vous ayez pu admettre dans votre ville des gens échappés à mon sabre, et

que ma voix seule avait mis en déroute ? Vous vous livrez à eux, et vous vous révoltez contre moi pour la ruine de votre pays ! Vous avez causé la mort de vingt mille ames ! vous avez massacré les pauvres chrétiens, dont les jours sont comptés ! Ils étaient sous votre protection, ils imploraient votre secours ! Je ne trouve pas de termes pour qualifier une telle conduite. Je ne devrais laisser la vie à aucun de vous. Je veux bien croire que vous avez été aveuglés par votre fanatisme et votre ignorance, et commuer votre punition ; mais vous paierez, avec les musulmans, deux millions de thalaris. Les chrétiens sont exempts de cette contribution : ils ont assez souffert des massacres et des pillages que vous avez permis. Vous direz peut-être que nous les avons engagés à prendre les armes en notre faveur ; mais nous n'avions pas besoin d'eux, et c'est pour défendre leur propre vie qu'ils se sont armés !

« Vous me remettrez, en outre, vingt mille fusils, quinze mille paires de pistolets, dix mille sabres, quatre cents mules et cent chevaux.

« Le cheikh Sadat paiera cent cinquante mille thalaris. »

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Le général en chef, après cette communication, se retira dans ses appartements, et laissa les membres du divan dans la salle.

Mouallem-Jacob de Saïd fut chargé de lever cette contribution. Il reçut du général en chef un sabre et des épaulettes de général ; il commença à enrôler des Cophtes, qui faisaient l'exercice à la française sur la place d'Ezbèkié.

Le cheikh Sadat, pour son entêtement fanatique, fut enfermé à la forteresse, et ses biens vendus à l'encan.

Le cheikh Khalil-Bekri fut revêtu par le général en chef d'une superbe pelisse, et on lui fit rendre tout ce qui lui avait été enlevé.

Abdelhal, lieutenant de Moustafa-Agha, fut fait janissaire-agha à la place de son maître, que les révoltés avaient pendu.

Boulak fut imposé à cinq cent mille thalaris.

Le capitaine Nicolas s'habilla à la française, reçut du général en chef un sabre et des épaulettes de général; et un Grec, nommé Yani l'Anier, qui louait des ânes du temps des Mamlouks et même du temps des Français, fut fait commandant pour avoir rendu, de concert avec le capitaine Nicolas, de grands services pendant le siége.

En l'année 1200 de l'hégire (1785), Hassan-Capitan-Pacha était venu en Égypte pour chasser les Mamlouks de Mehemmed-Bey-Abou-Zéhélè, et mettre Ismaïl-Bey à sa place. Il s'empara d'Osman-Bey-el-Tambourdji et des autres Mamlouks de Murad-Bey, les fit enfermer à Befdjadé, près de Constantinople.

Ce Nicolas, alors patron de barque, avait la faculté d'entrer dans la prison et de causer avec les beys. Il se lia avec eux, et leur proposa de les reconduire en Égypte. Les Mamlouks acceptèrent avec une vive reconnaissance, et Nicolas les fit sortir de nuit par une fenêtre de la prison, les transporta à la nage jusqu'à son bâtiment, mit aussitôt à la voile, et les conduisit à Mourad-Bey.

Nicolas entra au service de ce bey; il avait un corps de trois cents marins grecs, commandait un grand bâtiment et plusieurs autres petits en station devant Djizé, et auxquels Murad-Bey fit mettre le feu, comme nous l'avons dit plus haut.

A l'entrée des Français à Alexandrie, Nicolas était à Damiette. Murad-Bey le fit venir avec ses marins; il le plaça à la batterie d'Embaba. Quand il vit la déroute, Nicolas se jeta dans le Nil, passa sur l'autre rive, et resta à Boulak.

Bonaparte le fit chercher, l'admit au service de la république, en lui recommandant de la servir avec autant de fidélité qu'il en avait montré à Murad-Bey.

Ainsi, il y avait le général Jacob, le général Nicolas, le commandant Yani et le commandant Joussef-Hamin, chrétien de Syrie, chef de tous ceux qui avaient suivi l'armée après l'expédition d'Acre, et environ cent cinquante personnes de Safdié, de Moukadessé, de Telhamé, d'Acre et de Jaffa.

Bathelamè, de l'île de Chio, commandait les Mamlouks au ser-

vice des Français. Cet homme était de la maison de Mouhammed-Bey-el-Elfi. C'était un bon cavalier, parlant l'italien et jouissant d'une bonne réputation.

Le général Jacob avait sous ses ordres huit cents Cophtes portant l'uniforme et le chapeau français. Les Français qui les avaient instruits étaient satisfaits de leurs progrès.

Le nom du général Kléber était respecté et redouté de tout le monde ; la défaite d'une armée formidable, où se trouvaient tous les grands de l'empire ottoman, était une action qui effrayait l'imagination.

Quand les Osmanlis furent expulsés d'Égypte, Murad-Bey s'était séparé d'eux et avait envoyé une personne de confiance auprès du général en chef, pour lui demander une entrevue.

Osman-Bey-el-Achkar et Osman-Bey-el-Bardisi vinrent chercher le général en chef et l'accompagnèrent à l'île d'Or (1), où était Murad-Bey, dans un magnifique palais qui lui appartenait. Le prince, aussitôt qu'il vit le général, se leva, s'avança vers lui jusqu'au milieu du kiosk, le prit par la main, le fit asseoir près de lui, et lui fit beaucoup d'amitié. Le général lui remit le titre de gouverneur du Saïd, en lui en assurant la jouissance pendant tout le temps que la république occuperait l'Égypte, et qu'il en paierait les revenus d'usage. Il ajouta : « Si les circonstances nous forçaient de quitter l'Égypte, c'est à vous seul que nous remettrons ce pays. »

Murad-Bey fit au général en chef présent d'un sabre et d'un poignard enrichis de diamants. Il donna au général Damas une belle bague en diamants, et un sabre au drogman ; et, à leur sortie, les généraux et le drogman trouvèrent trois chevaux magnifiquement harnachés.

Murad-Bey partit pour le Saïd avec Osman-Bey-el-Bardisi, Osman-Bey-Tambourdji, Osman-Bey-el-Achkar. Il écrivit à Ibrahim-Bey pour l'informer du résultat de son entrevue avec le général en chef, en l'engageant, du consentement des Français,

(1) Suivant les relations françaises cette entrevue aurait eu lieu sous une tente dressée dans l'île de Djézirè-Terfeh au-dessus de Djizè. B.

à venir résider avec lui dans cette province, ainsi que tous les autres Mamlouks. Ibrahim-Bey s'en excusa sur ce que son harem était à Damas.

Le 21 de mouharrem 1215, à trois heures après midi, le général Kléber se promenait sans habit, à cause de la chaleur, dans le jardin à l'entrée de sa maison. Un Arabe, mal vêtu, se plaça sur son passage, lui tendit la main, comme pour lui demander l'aumône. Le général passa sans faire attention à lui. L'Arabe recommença une seconde fois, sans plus de succès. A la troisième, il tira un papier de son sein, et le présenta. Le général s'arrêta, prit le papier, croyant que c'était une pétition en arabe ou en français, et, pendant qu'il l'examinait, l'Arabe lui donna un coup de poignard. Le général poussa un cri qui fut entendu de toute la maison, et retentit même dans le quartier. L'assassin donna un second et un troisième coups.

Le lieutenant du général en chef, le général Damas, sortit à ce cri; il trouva le général baigné dans son sang et prêt à rendre le dernier soupir; il s'écria : « Oh! mon ami! qui a fait ce coup? » Kléber leva la main, et, avec le doigt, indiqua l'endroit où s'était sauvé l'assassin. Dans cet endroit, il y avait des maçons, qui furent tous arrêtés.

Avant le général Damas, l'ingénieur en chef (1) était accouru; et, voyant l'Arabe frapper le second coup, il s'était élancé sur lui, quoiqu'il n'eût pas d'armes. Celui-ci l'aperçoit, se retourne, et, d'un coup de poignard, l'étend par terre; ensuite va frapper d'un troisième coup le général, et se sauve.

Une femme, qui était à une fenêtre donnant sur le jardin, s'écria : « Les maçons sont innocents! le meurtrier est au fond du jardin. » Effectivement, on le trouva dans un bosquet. Il tenait encore le poignard, et blessa à la main celui qui l'aperçut le premier. On s'empara de lui, et on le conduisit devant le général Damas.

La terreur régnait au Caire. L'assassin, par l'effet de la grâce

(1) C'était l'architecte Protain.

divine, n'eut pas l'idée de se sauver. Si les Français ne l'avaient pas trouvé, leur dessein était de faire un massacre général des habitants.

On fit subir un interrogatoire à l'assassin. Voici ses réponses : « Je suis d'Alep ; mon nom est Suléïman ; c'est moi qui ai tué le général en chef, qu'on n'accuse donc personne autre. Ce poignard prouve assez que je suis son meurtrier. L'agha des janissaires ayant demandé un homme capable d'aller tuer le sultan des Français, je me suis offert. Il m'a dit : Si tu peux délivrer les musulmans de ce fléau, tu seras comblé de biens par le grand-vizir. On m'a donné quelques piastres pour ma route. Je suis arrivé au Caire ; là, j'ai acheté ce poignard, et j'ai épié l'occasion d'exécuter mon projet. Dans ce but, j'ai suivi le général à Djizé ; mais, n'ayant pas trouvé le moment favorable, je n'ai cessé de l'observer jusqu'à ce qu'enfin j'aie délivré le peuple de Mohammed de ce tyran ! Je n'ai, du reste, révélé mes projets qu'à trois de mes voisins de la mosquée d'El-Azhar. »

Sur sa déclaration, ces trois individus furent arrêtés et confrontés avec lui. Leur culpabilité ayant été bien démontrée, ils furent condamnés à mort.

Cet interrogatoire fut imprimé avec la traduction française (1).

Le corps du général Kléber fut enlevé ; on lava ses blessures, et le général Damas conserva son cœur dans un bocal.

Le général Menou, homme d'un âge avancé, fut élu général en chef par un conseil des chefs de l'armée. Ce général fit mettre le corps de Kléber dans un cercueil de plomb.

Trois jours après, tous les Français du Caire se réunirent ; on déposa le cercueil sur une voiture traînée par des chevaux couverts de draps noirs. Le cortége était composé des ulémas, des cheikhs, des généraux et des soldats, qui marchaient le fusil baissé. On conduisit Suléïman et ses trois complices à Kaser-Aïn ; on les fit monter sur l'élévation de Koum-Akareb. Suléïman eut la main brûlée et fut empalé ; on trancha la tête

(1) Voy. *Jugement de Soliman d'Alep*, en arabe, en turc et en français ; petit in-4°, imprimé au Caire.

de ses trois complices. Ces têtes restèrent exposées sur des piques, et les corps furent brûlés.

On avait construit à Kaser-Aïn une élévation où l'on déposa le cercueil en plomb renfermant les restes de Kléber. On planta des fleurs autour, et un soldat, le fusil sur l'épaule, était de garde jour et nuit dans cet endroit. Le cortége reconduisit le général Menou au Caire.

Ce général avait épousé, à Rosette, une musulmane descendant du prophète, et avait embrassé l'islamisme. Il signait ainsi : *Celui dont le cœur est sincère, Abdallah-Menou.*

Les généraux dont les noms suivent, se trouvaient sous ses ordres, savoir :

Le général Ramion, gouverneur de Damiette; le général Lanusse; le général Régnier; le général Damas; le général Béliard, gouverneur du Caire, et le général Dor, qui avait été trésorier. Le général Desaix, ancien général du Saïd, qui avait été négociateur avec Poussielgue pour la paix, était parti avec lui dans l'espace de temps écoulé entre la signature et la rupture de la convention d'El-Arich. Ce général avait été pris par les Anglais, et délivré par Bonaparte.

Le général Menou prit le commandement en chef vers la fin de mouharrem 1215.

Tout le monde disait que le général Bonaparte, parti d'Alexandrie avec trois bâtiments, ne pourrait échapper aux nombreuses croisières anglaises. Les Français, au contraire, étaient persuadés qu'il arriverait heureusement, parce qu'il avait toujours été favorisé par la fortune. Effectivement, au bout de quarante jours, il débarqua en France.

Il rapportait d'Égypte des richesses immenses, consistant en diamants, marchandises et en armes de toute espèce. Il avait aussi un dromadaire enharnaché, qui avait appartenu aux Mamlouks.

A la nouvelle de son retour, les cinq chefs du gouvernement français décrétèrent que Bonaparte était un séditieux; qu'il avait suscité des guerres à la république; qu'il serait dégradé, et monterait la garde comme simple soldat à la porte des assem-

blées. Mais, à son arrivée à Paris, il se présenta aux cinq chefs du gouvernement, leur fit le rapport de ce qui s'était passé en Égypte, et les pria d'envoyer des renforts pour l'armée française. On lui répondit que cela n'était plus son affaire, et on lui présenta le décret qui le concernait. Il s'y soumit, monta la garde à la porte du divan, jusqu'à ce qu'il eût pris ses mesures pour le renverser.

Le général Berthier, qui avait été son lieutenant en Égypte, et le général Murat, attaquèrent les membres du divan, et en tuèrent trois; les deux autres furent épargnés. On prétend qu'ils étaient d'intelligence avec Bonaparte. Le peuple de Paris, d'une voix unanime, demanda que Bonaparte fût chef de la république. Les Français l'aimaient passionnément, parce qu'il les avait toujours conduits à la victoire. Il fut donc proclamé, par les deux chefs qui n'avaient pas péri, premier consul de la république.

Bonaparte s'occupe aussitôt de la levée d'une armée, qu'il fait marcher en Italie contre les Autrichiens et les Russes; il reprend toutes les villes de cette contrée les unes après les autres, et bientôt le bruit de ses conquêtes s'étend par tout le monde. Revenu triomphant, Bonaparte fait rouvrir les églises, rappelle les prêtres, fait la paix avec le pape Pie VII, le remet sur son siége, et consolide la république française, qui, semblable à la république romaine, est gouvernée par son premier consul.

Cependant l'état déplorable de la marine empêchait Bonaparte d'envoyer des secours à l'armée d'Égypte. Les Anglais, qui avaient de nombreuses croisières, s'étaient, en outre, emparés de Malte par famine. Il trouva pourtant le moyen de faire passer des lettres en Égypte, promettant des secours et informant le général Menou de ses succès; il lui donnait ses instructions, lui annonçait la prochaine arrivée de vingt mille Anglais unis aux Ottomans, et lui recommandait bien de prendre ses mesures pour les repousser.

Le général Menou fit élever des forts autour du Caire, à partir de Kirman; on découvrit d'anciennes murailles, auprès desquelles on avait construit des maisons. Plus de cinq mille

maisons du quartier d'Hussein furent démolies, et on éleva une muraille depuis la porte de Nasr jusqu'à Ezbèkié. Dix tours garnies d'artillerie flanquaient cette longue muraille.

On comptait vingt-cinq forts autour du Caire. Le Vieux-Caire, Rodha, le Mékias et Djizzé, furent aussi fortifiés.

Les Français, depuis leur arrivée, avaient fait des travaux considérables. A Damiette et au Boghaz (1), il y avait des batteries formidables, et Alexandrie était devenue une place plus forte que Malte, soit du côté de la terre ou de la mer. Les Français avaient fait des frais immenses pour ces constructions, qui assuraient leur tranquillité. Ces moyens de défense leur étaient d'autant plus nécessaires qu'ils n'étaient qu'une poignée de monde en comparaison du peuple égyptien. On comptait alors cinq millions d'ames en Égypte, tandis que le général Menou n'avait sous ses ordres que dix-huit mille Français, parmi lesquels encore il n'y en avait que huit mille en état de combattre, le reste se composant d'employés de l'administration, d'artisans, de femmes et d'enfants.

Le général Jacob fit aussi fortifier le quartier des Cophtes, près la place d'Ezbèkié.

Le général Menou était détesté d'une grande partie de l'armée : c'était un vieillard orgueilleux, entêté et sans courage. Les Français le méprisaient pour avoir embrassé l'islamisme, et les musulmans, ne croyant nullement à sa conversion, le regardaient comme un hypocrite.

Quand le général Bonaparte parlait de se faire musulman, ceux-ci n'étaient pas dupes de ses paroles; ils souriaient en disant : Ce n'est que pour en imposer au peuple.

Le grand-vizir, qui s'était établi à Jaffa et qui avait recruté son armée, écrivit à Murad-Bey ce qui suit : « Le général Kléber, « qui s'était engagé à vous rendre l'Égypte, a été tué; ce qui « est passé est passé. Réclamez maintenant du général Menou « l'exécution des promesses du général Kléber. Lorsqu'il y aura

(1) Ce mot qui signifie détroit, canal, indique ici la barre située à l'entrée du Nil près de Damiette. B.

« consenti, nous vous enverrons un pacha comme précédem-
« ment, et nous retournerons à Constantinople. »

Osman-Bey-el-Bardisi fut expédié par Murad-Bey auprès du général Menou; il apportait les revenus de la province, et lui fit part de la proposition du grand-vizir. Le général en chef répondit qu'il n'était pas, pour le moment, disposé à quitter l'Égypte; que, lorsque les circonstances l'exigeraient, il en avertirait Murad-Bey.

Dans le mois de chewal 1215 (1er mars 1801), le général commandant à Alexandrie (1) annonça l'apparition d'une flotte forte de cent cinquante voiles, et demanda des forces pour la repousser. Cette nouvelle causa de l'agitation parmi les Français, qui firent acheminer quelques troupes vers la mer. Deux jours après, ce même gouverneur annonça que la flotte avait repris le large. Le général Menou se hâta de rappeler les troupes qu'il avait envoyées, et publia que son ennemi s'était sauvé. Il était dans une pleine sécurité, lorsqu'il reçut de nouveau la nouvelle de l'apparition de la flotte et l'avis que les Anglais avaient opéré un débarquement auquel le gouverneur d'Alexandrie, avec huit cents hommes, avait vainement tenté de s'opposer (2).

Le général en chef, à cette nouvelle, laissa le général Béliard pour gouverner le Caire, et partit de cette ville avec une partie de l'armée. Il écrivit au général Ramion, gouverneur de Damiette, de venir le rejoindre par le chemin de Bourlos, et de ne laisser que quelques soldats pour garder le Boghaz.

Au Caire, les Français, ayant eu connaissance que les Anglais étaient établis à terre et que le grand-vizir s'avançait, comprirent dès lors que l'affaire était sérieuse, et évacuèrent leurs maisons pour se retirer à la forteresse et à Djizé.

Arrivé près d'Alexandrie, le général Menou vint reconnaître la position des Anglais, et les fit attaquer. Ceux-ci plièrent d'abord; mais, étant revenus à la charge, forcèrent les Français

(1) Le général Friant. B.

(2) Les relations françaises disent seize cents contre douze mille Anglais protégés par le feu d'une multitude de chaloupes canonnières. B.

à se retirer avec une perte considérable. Un général de cavalerie très estimé périt dans ce combat. Le général Lanusse, guerrier plein de courage, fut grièvement blessé. Menou, étant venu le voir sous sa tente, se mit à pleurer. Le général Lanusse lui dit : « Vous êtes indigne de commander les armées de la république, et n'êtes bon qu'à faire un marmiton. Votre place aurait été dans la cuisine, à éplucher des ognons. Tout notre malheur provient de votre orgueil et de votre inhabileté. Si vous aviez laissé l'armée poursuivre sa marche, nous nous emparions du camp des Anglais. »

Le général Lanusse mourut des suites de ses blessures.

Il y eut un second combat dans lequel les Anglais perdirent leur général en chef (1) et quatre généraux. Malgré cela, ils se fortifièrent de plus en plus sur la plage.

Pendant ce dernier combat, le général Menou s'était retiré, avec une partie de son armée, derrière les retranchements d'Alexandrie.

Le général Menou avait fait retirer toutes les garnisons des diverses places de Katié, Salahié et Belbéis, et avait partagé ses forces entre Alexandrie, le Caire et Rahmanié.

Les Anglais et le capitan-pacha s'établirent à Rosette; et, en coupant une digue opposée à la mer sur le chemin d'Alexandrie au Caire, ils firent de cette place une île, qui ne pouvait plus communiquer avec la capitale.

La garnison de Rahmanié, après un engagement avec les Anglais, fut obligée de se replier sur le Caire.

Cependant le grand-vizir s'approchait lentement; quand il fut à Belbéis, quelques détachements s'avancèrent dans le voisinage du Caire. Le général Béliard, qui se voyait coupé avec environ huit mille hommes, fit une sortie de nuit à la tête de deux mille cinq cents hommes. Il eut un engagement avec l'armée ottomane; mais, voyant qu'elle était bien plus nombreuse que sa faible armée, il revint au Caire.

(1) Abercromby, mort par suite des coups que lui porta un officier de dragons français. B.

L'armée ottomane s'avançait sur la rive droite, tandis que l'armée anglaise et le capitan-pacha marchaient sur la rive gauche; ils étaient si lents dans leurs mouvements qu'ils mirent quatre mois pour arriver au Caire. Les Français les observaient avec des lunettes. Les Anglais campèrent devant Djizé, qui était bien fortifié.

Les armées restèrent ainsi en présence pendant vingt-cinq jours, dans une inactivité complète. Au mois de sefer 1216, le général Béliard envoya au camp anglais un officier avec un Arménien nommé Youssef-Tursi, pour faire des propositions de paix. A leur retour, le général Béliard fit assembler son conseil, et lui soumit les conditions qu'on lui proposait. Quand elles furent acceptées, un nouvel envoyé les reporta au camp anglais, pour les faire signer par le capitan-pacha, le grand-vizir et le général anglais (1). Ces conditions concernaient les troupes françaises, et tous les habitants de l'Égypte qui avaient pris du service.

Les plénipotentiaires étaient, de la part du général Béliard, le général Berdjadoc (2); de la part du général anglais (3) et de la part du grand-vizir, Osman-Bey; de la part du capitan-pacha, Ishak-Bey.

Après s'être réunis, les plénipotentiaires convinrent des conditions suivantes :

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Les Français quittèrent le Caire, et allèrent à Djizé à la fin du mois de sefer 1216. Le jour même de leur sortie du Caire, le grand-vizir fit son entrée après la prière de midi, ainsi que le capitan-pacha et une partie de l'armée anglaise.

(1) Hutchinson.

(2) Les généraux de brigade Donzelot, Morand, et le chef de brigade Tarayre

(3) John Hope, brigadier général.

Le général Jacob, le Cophte, Yani, le commandant grec, et Youssef-el-Hamawi, commandant des Syriens, Abdelhal, agha des janissaires, en tout cent hommes avec leurs familles, allèrent à Djizé avec les Français. Quatre jours après, ils se mirent en route par terre et par eau. Le capitan-pacha et le général anglais les accompagnèrent jusqu'à Rosette.

Les Français s'embarquèrent à Aboukir sur des bâtiments qui leur avaient été préparés, et emportèrent avec eux le corps du général Kléber dans un cercueil de plomb.

Avant de partir pour Rosette, le général Béliard, conformément à un des articles du traité, expédia au général Menou le trésorier Estew avec son trésor. Cet homme, depuis l'entrée des Français, avait été chargé des revenus de l'Égypte. C'était un administrateur très habile.

Le général Menou refusa de profiter des avantages que lui offrait la capitulation (1). Il était bien fortifié, avait des vivres et des munitions en abondance ; il pouvait se battre pendant dix ans. Il avait, en outre, établi une poudrière et une fonderie de boulets et de bombes. La principale force des Français consistait dans l'artillerie légère. Ils faisaient des feux de file avec les canons comme avec les fusils.

Ils avaient établi des moulins à vent qui travaillaient jour et nuit, et fournissaient assez de farine pour toute l'armée, et ils avaient aussi construit des fours.

Mais les Français n'étaient plus assez nombreux pour résister à tant d'ennemis intérieurs, et à deux armées qui venaient en même temps les attaquer par terre et par mer.

Huit mille sipahis indiens qui avaient débarqué à Suez, la flotte ottomane et la flotte anglaise réunies devant Alexandrie, l'innombrable armée du grand-vizir et celle des Mamlouks, telles étaient les forces ennemies qui menaçaient les Français, forces auxquelles il faut encore ajouter les habitants, dont les dispositions leur étaient également hostiles. Cependant les Français ne crai-

(1) Du Caire.

gnent pas la mort, et le général Menou ne voulait pas entendre parler de rendre Alexandrie.

Quand le général Béliard fut parti, une partie de l'armée anglaise et de celle du capitan-pacha se joignit aux troupes qui assiégeaient Alexandrie, et le siége fut poussé avec plus de vigueur par terre et par mer.

Dans le commencement du siége, les Français renfermés dans cette place avaient du riz et du pain en abondance; mais bientôt il devint plus rare, et le peuple d'Alexandrie se trouva dans la disette, mangeant tout ce qu'il pouvait trouver de vivres avariés. Cette mauvaise nourriture engendra une maladie mortelle et épidémique. L'armée française avait encore du blé qu'elle avait payé au poids de l'or aux Bedouins. Cependant on commença à manquer de viande et de beurre, et un grand nombre d'habitants de la ville obtinrent, moyennant quarante paras, la permission de sortir d'Alexandrie. Enfin, à la suite de plusieurs combats par terre et par mer, après plusieurs jours de disette et de maladie, le général Menou livra la place aux mêmes conditions que le général Béliard avait livré le Caire. L'armée anglaise et celle du capitan-pacha entrèrent dans la ville après un siége de soixante jours (1).

En entrant au Caire, Son Altesse le grand-vizir fit publier un pardon général pour le peuple, et particulièrement pour les rayas chrétiens. Toute l'animosité qui avait subsisté entre les musulmans et les chrétiens pendant le séjour des Français, devait cesser. Sa Hautesse le sultan avait pardonné; par conséquent personne ne devait plus exercer d'actes de vengeance ou d'inimitié.

Son Altesse menaçait de punir sévèrement quiconque contreviendrait à cet ordre, et il employa tous les moyens en son pouvoir pour rassurer les rayas en plaçant des postes militaires de tous les côtés et des gardes pour chaque quartier chrétien.

(1) La capitulation d'Alexandrie fut signée par le général Menou, le 15 fructidor an IX (2 septembre 1801).

Quand l'un d'eux avait affaire en ville, il se faisait accompagner d'un soldat, et à son retour il payait trois piastres ou vingt paras suivant ses moyens.

Séïd-Ahmed-el-Mahrouki était en grande faveur auprès du vizir qui le fit connaître à la Sublime Porte.

Voici la liste des Mamlouks, anciens maîtres de l'Égypte, qui rentrèrent avec le grand vizir :

Ibrahim-Bey-le-Grand; Osman-Bey-el-Achkar; Merzouk-Bey; Abdurrahman-Bey; Osman-Bey-el-Tambourdji; Osman-Bey-el-Berdissi; Ahmed-Bey-el-Kilardji; Mouhammed-Bey-el-Menfouk; Mouhammed-Bey-el-Mebdoul, Sélim-Bey-Abou-Diab; Mouhammed-Bey-el-Elfi resta à Djizé.

Osman-Bey-Hassan, l'un des anciens Mamlouks, retiré dans la province du Saïd depuis l'entrée des Français, avait fait le serment de ne pas se raser la tête tant que l'Égypte serait au pouvoir des infidèles, il resta en effet trois ans sans se faire couper les cheveux. On lui donna le surnom d'*Abou Chouché*.

Murad-Bey mourut de la peste dans la province du Saïd, deux mois après le départ des Français (1). Cette maladie emporta aussi Soliman-Bey et beaucoup de kiachefs et de Mamlouks.

Murad-Bey, avant de mourir, rassembla ses Mamlouks, les kiachefs et les aghas, leur désigna Osman-Bey-el-Tambourdji pour son successeur, remit son trésor à Osman-Bey-el-Berdissi et leur recommanda de suivre les intructions de son frère Ibrahim-Bey et de s'unir à lui. Quand il fut mort, les Mamlouks le pleurèrent; ils s'écriaient: L'astre des Mamlouks s'est éclipsé. C'était la vérité.

Le capitan pacha, après s'être établi à Alexandrie, pensa à y faire venir les Mamlouks de Murad-Bey pour remplir ses instructions. Le grand-vizir les ayant réunis, leur dit: « Mon frère le capitan pacha vous invite à aller le voir, il désire des informations que vous seuls pouvez lui donner. Les Mamlouks ré-

(1) Ceci n'est pas exact, Mourad-Bey mourut à Bénisouef, pendant que les Français étaient encore au Caire. B.

pondirent qu'ils obéiraient; ils étaient d'ailleurs rassurés par un pardon général que le grand-seigneur avait accordé, même avant la mort de Murad-Bey. En outre ils s'étaient assurés de la protection anglaise avant la reddition du Caire, et il y avait un traité particulier en faveur des Mamlouks entre le général anglais, le grand-vizir et le capitan pacha.

Ibrahim-Bey, étant encore en Syrie, avait obtenu de l'amiral Smith que les Mamlouks seraient traités comme sujets anglais; mais cette décision était restée secrète.

Les Mamlouks Osman-Bey-el-Tambourdji, Osman-Bey-el-Berdissi, Mohammed-Bey-Menfouk, Osman-Bey-el-Achkar, Ibrahim-Kiaya-el-Sennari, suivis des kiachefs et des aghas, se rendirent donc et en pleine sécurité à l'invitation du capitan pacha; ils passèrent par Rosette et vinrent à Alexandrie où ils furent reçus avec distinction par le capitan pacha.

Ils allèrent ensuite faire une visite au général anglais (Hutchinson) qui les reçut avec joie. Ils lui déclarèrent qu'ils redoutaient quelque perfidie de la part du capitan pacha et qu'ils n'avaient d'espoir qu'en lui. Le général les rassura en leur parlant du traité particulier.

Quatre jours après leur arrivée, ayant été de nouveau au camp de capitan pacha visiter cet amiral, celui-ci les invita à s'embarquer avec lui pour aller voir Alexandrie; mais à peine ils eurent poussé au large qu'ils s'aperçurent qu'ils étaient trahis; on les conduisait à bord de l'amiral; ils mirent les armes à la main et se battirent avec ceux qui étaient dans leur chaloupe; on faisait feu sur eux du bord des bâtiments. Osman-Bey-el-Berdissy, quoique blessé, se jeta dans la mer et parvint à gagner le rivage, courut chez le général anglais, et le prévint de ce qui se passait. Celui-ci, qui avait déjà entendu la fusillade, rangea son armée en bataille, fit braquer des canons sur le camp du capitan pacha et lui envoya demander les Mamlouks morts ou vifs (1).

(1) Voyez sur cet événement l'*Histoire de l'Égypte sous le gouvernement de de Mehemmed-Aly*, par Mangin, tome Ier, p. 14, in-8. Paris, 1823.

Osman-Bey-el-Tambourdji, Mouhammed-Bey-el-Menfouk,)sman-Bey-el-Achkar et Ibrahim-el-Sennary avaient été tués.)n livra leur corps au général anglais, qui leur fit rendre les onneurs militaires.

Le lendemain, Osman-Bey-el-Berdissi reçut la nouvelle que ›s Mamlouks d'Ibrahim-Bey avaient été mis en prison au Caire. .e grand-vizir les avait fait arrêter en leur disant qu'il avait ordre de les envoyer à Constantinople. Le général anglais, utré de cette mauvaise foi, voulait se mettre en marche pour ller les délivrer. Il expédia de suite un officier pour dire à . A. de rendre immédiatement la liberté aux Mamlouks, et ue s'il s'y refusait le capitan pacha et la flotte ottomane lui en ‹pondraient; il lui annonçait en même temps qu'il se disposait marcher lui-même contre le Caire.

Le grand-vizir fut consterné quand il apprit que le plan conçu vec le capitan pacha pour conduire les Mamlouks à Constanti-ople avait échoué et allait entraîner une guerre avec les Anglais; tremblait de voir renouveler une catastrophe semblable à celle ue lui avait fait éprouver le général Kléber. Les Anglais étaient ·ès nombreux et leur armée dans une position bien retranchée; ·ur flotte était aussi plus forte que celle des Osmanlis.

Issouf-Pacha, homme prudent et d'un jugement sain, reçut vec distinction l'envoyé du général anglais, le combla de té-ıoignages d'amitié, prétendit que le capitan pacha avait agi ıns ordre, et que le désastre arrivé aux Mamlouks était un de ›s événements au-dessus de la prévoyance humaine; que quant ıx Mamlouks qui étaient au Caire, ils y étaient traités avec la onsidération qui leur était due, mais qu'il avait l'ordre du sul-ın de les inviter à se rendre à Constantinople auprès de S. H. ıi voulait leur confier des charges et les combler de dignités. Je réponds de leur vie, ajouta-t-il, vous pouvez les voir et ous assurer de la manière dont ils sont traités; ils vous confir-ıeront eux-mêmes qu'ils désirent aller à Constantinople. »

Le grand-vizir fit accompagner l'envoyé par son drogman)ur lui servir d'interprète auprès des Mamlouks, et leur fit en

même temps signifier l'ordre de confirmer ce qu'il lui avait dit. Il les força même d'écrire dans ce sens au général en chef.

Les Mamlouks étaient dans une telle position qu'ils étaient contraints d'obéir.

Le général en chef, au retour de son envoyé, fut transporté de colère, et envoya dire au grand-vizir qu'il allait commencer les hostilités s'il ne rendait immédiatement la liberté aux Mamlouks.

Le grand-vizir, après avoir congédié l'envoyé anglais, avait chargé M. Charles Rosetti d'aller à Alexandrie pour rétablir la bonne harmonie entre les Anglais et le capitan-pacha. A son arrivée à Alexandrie le consul trouva le général anglais transporté de colère et son armée prête à marcher. Il ne permit pas même à M. Rosetti de passer la nuit dans son camp, et lui ordonna d'aller immédiatement dire au grand-vizir que l'honneur anglais ne lui permettait pas d'abandonner des hommes placés sous sa protection par un traité passé entre lui, le grand-vizir et le capitan pacha depuis trois ans.

M. Rosetti était accompagné d'un effendi envoyé également par le grand-vizir. Celui-ci, témoin de la réception du général anglais, se rendit avec M. Rosetti auprès du capitan pacha, et, après avoir tenu conseil, ils écrivirent tous les trois au grand-vizir qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'éteindre cet incendie que de rendre la liberté aux Mamlouks. L'effendi fut porteur de ces lettres et devait rendre témoignage de tout ce qu'il avait vu et entendu.

Les Mamlouks, au nombre d'environ cinq cents, furent remis entre les mains d'un général anglais qui était à Djizé. Quand cette nouvelle fut connue à Alexandrie, le capitan pacha partit avec sa flotte pour Constatinople et les Anglais continuèrent à occuper Alexandrie, Rosette et Djizé.

Le capitan pacha, en arrivant à Constantinople, traita l'affaire avec l'ambassadeur anglais et en obtint l'ordre au général de laisser la Porte disposer des Mamlouks comme elle le jugerait à propos.

Les Mamlouks de Djizé se désolèrent à l'arrivée de ces nouvelles; ils demandèrent au général anglais de les faire accompagner seulement jusqu'à deux heures de Djizé, ajoutant qu'avec l'aide de Dieu, ils trouveraient les moyens de sortir d'embarras. Ibrahim-Bey pria le général anglais de faire un rapport de tout ce qui s'était passé, et il s'ensuivit une correspondance très vive entre le général anglais et les Osmanlis.

Le grand-vizir avait nommé Mouhammed-Pacha-Abou-Merak gouverneur de l'Égypte. L'armée n'approuvait pas ce choix.

Taher, pacha d'Albanie, et Ibrahim, pacha d'Antab, murmuraient hautement. Le capitan pacha fit donner ce gouvernement à son lieutenant Mouhammed-Pacha.

Le grand-vizir donna à Mouhammed-Pacha-Abou-Merak le gouvernement de Jérusalem, Gaza et Jaffa, et se disposa à retourner à Constantinople.

Le lieutenant du capitan pacha, Mouhammed-Pacha arriva au Caire dans le mois de ramazan (1), fut revêtu de la pelisse de gouverneur d'Égypte par le grand-vizir, et retourna dans son camp après la cérémonie.

Le grand-vizir sortit du Caire dans les premiers jours du mois de chewal après sept mois de séjour. Il laissait dans cette ville Taher-Pacha avec les Albanais, quelques janissaires et Ibrahim, pacha d'Alep.

Les ulémas et les grands du Caire reconduisirent le grand vizir jusqu'à une certaine distance; ils se rendirent ensuite au camp de Mouhammed-Pacha, l'accompagnèrent en grand cortége jusqu'à la maison de Mouhammed-Bey-el-Effi, sur la place d'Ezbékié qui avait été préparée pour le recevoir.

(1) Voyez sur ce personnage la note page 242.

PROCÈS - VERBAUX

D'ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

DE

LA COMPAGNIE DES INDES,

PRÉSIDÉES PAR LOUIS XIV.

1668 [1].

[Les Sociétés par actions ne sont pas, chacun le sait, d'invention contemporaine, et sous Louis XIV s'organisa, avec la protection de ce prince, ou plutôt à son instigation, une de ces compagnies qui, sous le règne suivant, compromirent pour si longtemps le crédit et la fortune publique. On verra, par ces procès-verbaux de la Compagnie des Indes, le roi lui-même présider les réunions d'actionnaires; mais il paraît que ce témoignage d'un intérêt auguste ne suffisait pas pour déterminer à être exacts dans leurs versements des capitalistes qui, plus calculateurs que courtisans, préféraient encore la perte des bonnes grâces du prince à celle de leurs capitaux.]

L'an mil six cent soixante et huit, le dix-septième jour de décembre, trois heures de relevée, M. le prévôt des marchands et MM. les directeurs ayant été recevoir monseigneur de Lamoignon, premier président au parlement, qui avait bien voulu se rendre au bureau de la Compagnie des Indes orientales, rue Saint-Martin, pour exécuter les ordres du Roi suivant l'édit de Sa Majesté, dont la teneur ensuit :

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits, suppléments français, n° 302.

Le Roi ayant donné ses ordres pour convoquer l'assemblée générale des intéressés en la Compagnie établie par Sa Majesté pour le commerce des Indes orientales, pour être tenue en sa présence dans son palais des Tuileries, cejourd'hui quinzième jour de janvier 1668, tous les intéressés s'y sont trouvés entre deux et trois heures après midi, et entre autres M. le Prince, M. le chancelier, MM. les ducs de Grammont, de Villeroy, du Plessis, de Saint-Aignan, de Noailles, maréchaux de France, de Bellefonds et autres seigneurs de la cour, tous les conseillers d'Etat, M. le premier président du Parlement de Paris et autres officiers dadit Parlement, les principaux officiers des autres compagnies; les directeurs d'icelle s'y sont pareillement rendus, et y ont fait porter les livres de raison et le bilan général. Sa Majesté étant passée dans son antichambre où était ladite assemblée, se serait assise dans un fauteuil ayant une table couverte d'un tapis de velours vert devant elle. Elle aurait demandé au sieur Colbert, chef de la direction, l'état des affaires de ladite Compagnie, sur quoi ledit sieur Colbert aurait dit à Sa Majesté:

Que, depuis l'établissement de ladite Compagnie fait par ses ordres et par ses soins, il a été fait:

Cinq embarquements tant pour l'île Dauphine que pour les Indes. Le premier, composé de quatre vaisseaux, partis du port de Brest au mois de mars de l'année 1665; le second, composé de deux vaisseaux, partis du Havre-de-Grâce le 23 juillet 1665; le troisième, composé de dix vaisseaux, partis de La Rochelle au mois d'avril 1666; le quatrième, d'un seul vaisseau, parti de Saint-Malo au mois de décembre 1666; et le cinquième, de deux vaisseaux, partis du Port-Louis au mois de mars dernier;

Qu'à l'égard de la recette actuelle de la Compagnie, elle était composée, suivant le bilan général, de six millions deux cent trente-quatre mille livres, dont il avait plu à Sa Majesté de donner déjà deux millions six cent quatre-vingt-deux mille livres, sans y comprendre les quinze cent mille livres qu'elle faisait payer incessamment pour le parfait paiement de deux millions qu'elle avait promis depuis peu, et le surplus provenait des deux mil-

lions quatre cent quatre-vingt mille livres, payées par les intéressés pour le premier tiers, de neuf cent mille livres payées à compte du second, et environ deux cent mille livres sur le troisième;

Qu'il était obligé de dire qu'il avait paru aux directeurs que l'on avait fait une faute considérable de s'attacher à envoyer ces flottes à l'île Dauphine ;

Que le premier embarquement, composé de quatre vaisseaux, n'avait rien produit;

Le troisième, beaucoup plus considérable, avait été obligé, par un malheur extraordinaire, de relâcher au Brésil où il était demeuré trois mois, et enfin était arrivé en l'île Dauphine une année entière après son départ du Port-Louis:

Que la consommation des vivres, la mauvaise disposition des corps, et le peu de rafraîchissement qu'ils avaient trouvé dans ladite île à leur arrivée, avaient causé beaucoup de mortalité, et un désespoir presque universel dans tous les esprits dont cette flotte était composée ;

Qu'au milieu de tant de malheurs dont les commencements des grandes entreprises sont toujours accompagnés, ils avaient reçu nouvelles que le sieur Caron, l'un des directeurs, était monté sur deux vaisseaux avec un chargement de près de sept cent mille livres tant en argent compté qu'en bonnes marchandises pour s'en aller dans les Indes;

Qu'il était même arrivé à Surat, dans l'empire du Grand Mogol, où il avait établi son commerce, que tous les naturels avaient été surpris d'un si riche chargement et qu'il avait acheté une très grande quantité de marchandises chargées en même temps sur le grand vaisseau *le Saint-Jean*, parti du port de Soualy le 25 avril dernier pour s'en retourner en France;

Qu'ils avaient pareillement avis que le sieur Du Faye, autre directeur qui était demeuré dans l'île Dauphine, devait prendre deux autres vaisseaux et porter, au même lieu de Surat, l'argent en espèces et marchandises restées dans cette île, qui montaient encore à plus de cinq à six cent mille livres ; que l'on avait reçu nouvelles, du commandant des deux derniers vaisseaux, du 30

juin, qu'il était déjà vis-à-vis la Guinée et qu'il faisait sa route avec un vent très favorable ;

Que la Compagnie faisait équiper un vaisseau, appelé *le Saint-Paul*, pour aller porter les ordres dans l'île Dauphine, quelques rafraîchissements et même quelques marchandises pour les Indes ;

Qu'elle faisait état de faire partir deux autres vaisseaux, chargés de marchandises et d'argent pour cinq à six cent mille livres, au mois de février ou de mars prochain, et qu'avec tous ces grands efforts et les avantageuses nouvelles reçues du sieur Caron, il y avait lieu d'espérer que cette grande entreprise aurait le succès tel que Sa Majesté l'avait espéré, et qu'enfin il n'était pas permis d'en douter puisque Sa Majesté en avait formé le projet, qu'Elle l'avait fait exécuter, et qu'Elle l'avait assisté non seulement de sa puissante protection, mais encore de ses finances jusques à quatre millions deux cent mille livres, et qu'Elle ne se plaisait qu'aux grandes choses, et à rendre possibles celles qui avaient paru impossibles jusques à présent ;

Que, dans cette assemblée, Sa Majesté était très humblement suppliée de faire procéder à l'élection de trois directeurs en la place des sieurs Pocquelin et Hérinx, morts, et du sieur de Varennes, qui s'est retiré pour quelques autres affaires, comme aussi qu'il plût à Sa Majesté de nommer un bon nombre d'intéressés pour voir les livres de raison, les examiner, calculer et arrêter, afin que le public fût instruit de leur conduite.

Sur quoi, Sa Majesté, ayant témoigné beaucoup de gré aux directeurs du soin et de l'application qu'ils avaient donnés pour avancer le succès d'une entreprise si grande et si glorieuse à son règne, et les ayant conviés de continuer, Elle se serait ensuite tournée vers tous les intéressés et leur aurait dit qu'ils ne pouvaient pas douter combien cette entreprise lui était agréable et combien elle était avantageuse à son royaume, puisque non seulement Elle l'avait assistée, depuis son établissement, mais même qu'Elle avait fait payer jusqu'à quatre millions deux cent mille livres, à condition que toute la perte qui arriverait les dix premières années serait prise sur cette somme, et qu'Elle les as-

surait de plus que sa protection serait encore plus puissante et son application à tout ce qui pourrait contribuer à son succès, plus grande que jamais, et que ses finances étaient en assez bon état pour leur pouvoir dire qu'elles ne leur manqueraient pas dans tous leurs besoins, à quoi Sa Majesté ajouta qu'elle savait beaucoup gré à tous ceux qui, nonobstant l'incertitude du succès d'une si grande entreprise, n'avaient pas laissé de payer le second tiers; qu'elle ne doutait point que tous les intéressés ne suivissent ce bon exemple après cette assemblée; qu'elle avait vu le rôle de ceux qui avaient abandonné, et qui n'avaient pas voulu hasarder quelque petite somme en une affaire qu'ils savaient lui être fort agréable, et qu'encore qu'Elle eût bien voulu ne s'en pas souvenir, sa mémoire se trouvait trop bonne pour les oublier.

Ensuite Sa Majesté aurait dit à la Compagnie qu'il était nécessaire de nommer trois directeurs et qu'Elle croyait que les anciens étaient plus capables de juger des personnes qui pourraient s'acquitter mieux de cet emploi; Elle aurait ordonné au sieur Colbert de dire son avis.

Le sieur Colbert aurait dit: qu'après avoir examiné tous les sujets qui en pourraient être dignes, son avis était de choisir les sieurs Gueston, Picques et Desmartins. Le sieur prévôt des marchands, autre directeur, de même avis; le sieur de Thou, de même; le sieur Berryer, de même; les sieurs Cadeau, Bachelier, Tabaiz et Chanlatte, tous directeurs, de même; le sieur Ferrut, député de Lyon, *idem*.

Sa Majesté, ayant pris les avis de toute l'assemblée, aurait ensuite nommé:

Pour directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, les sieurs Gueston, Picques et Desmartins.

Ensuite Sa Majesté ayant pris la liste de tous les intéressés, Elle aurait choisi et nommé, pour se trouver au bureau de ladite Compagnie, visiter, examiner, calculer et arrêter les livres, les sieurs premier président au Parlement de Paris; Pussort, conseiller d'état; Voisin, *idem*; La Reynie, maître des requêtes, procureur-général de la Chambre des comptes, procureur-gé-

néral de la Cour des aides; Daubray, lieutenant civil; Bartillat, garde du trésor royal; Mallet, secrétaire du roi; Pollart, *idem;* Jacques, secrétaire du roi; Ranchin, *idem;* Charpentier, Olivier, Pocquelin, Troisdames, Rousseau et Eustache de Faverolles, tous marchands.

Après quoi Sa Majesté aurait licencié l'assemblée et commandé de dresser le procès-verbal de ce qui s'y serait passé, qu'elle a voulu signer de sa main et contre signer de son conseiller-secrétaire d'Etat et de ses commandements.

Signé LOUIS, *et plus bas* LE TELLIER.

Mondit seigneur le premier président et tous messieurs les commissaires, nommés par Sa Majesté pour visiter, examiner, calculer et arrêter les livres de la Compagnie contenant les comptes généraux et particuliers d'icelle, auraient pris séance dans la chambre où se tient ordinairement l'assemblée.

Savoir: monseigneur le premier président, au haut bout de la table, assis dans un fauteuil de velours rouge, et à sa droite M. Pussort, conseiller d'Etat, M. Voisin, aussi conseiller d'Etat, M. de Bartillat, garde du trésor royal; et à sa gauche M. le procureur-général du Parlement, M. le procureur-général de la Chambre des comptes, M. le procureur-général de la Cour des aides, et maître Daubray, lieutenant civil, tous assis dans des fauteuils de velours vert; et au-dessous d'eux MM. Mallet et Ranchin ayant pris séance à la main droite, à la gauche MM. Polart et Jacques. Ensuite MM. Charpentier, Olivier, Robert, Pocquelin, Troisdames, Rousseau et Eustache de Faverolles, auraient aussi pris séance. Cela fait, il aurait été mis deux petites tables, l'une contre l'autre, au bas bout de la grande, au bout desquelles se serait mis M. le prévôt des marchands, vis-à-vis monseigneur le premier président, M. Berryer d'un côté, et MM. Cadeau, Tabach, Bachelier, Chaulatte, Guestou, Picques, Desmartins, directeurs-généraux de la Compagnie, et M. Ferrut, directeur, député de la chambre particulière de Lyon.

Aussitôt être assis, M. le prévôt des marchands aurait adressé la parole à monseigneur le premier président et lui aurait dit

que MM. les directeurs recevaient beaucoup d'honneur de le voir dans leur bureau pour y prendre connaissance de toutes les affaires de la Compagnie, et qu'ils étaient fort obligés au roi d'avoir choisi des personnes de si éminente dignité et de tant de lumières;

Qu'ils espéraient que mondit seigneur le premier président et mesdits sieurs les commissaires seraient satisfaits de l'ordre dans lequel les livres étaient tenus. Que si mondit seigneur le premier président l'avait pour agréable, il ferait récit sommaire de ce qui s'est passé depuis l'établissement de la Compagnie, qui peut être nécessaire pour entendre les livres et les examiner plus facilement.

Sur quoi, monseigneur le premier président aurait prié M. le prévôt des marchands de faire connaître le détail des affaires de la Compagnie, et dit qu'il se tenait bien honoré du choix que le Roi avait fait de sa personne pour exécuter ses ordres en une affaire si importante à l'Etat. M. le prévôt des marchands aurait aussitôt repris la parole, et dit que le Roi fit l'établissement de la Compagnie au mois de mai de l'année 1664, dont le fonds capital, suivant les déclarations des intéressés, s'est trouvé monter à huit millions deux cent trente-un mille six cent quatre-vingt-six livres, payables en trois années consécutives;

Et que Sa Majesté aurait bien voulu y contribuer pour quatre millions de livres à des conditions dignes de sa générosité et tout à fait avantageuses à ladite Compagnie;

Que sur le capital le Roi aurait fait payer à la caisse deux millions six cent mille livres; et que les intéressés auraient fourni, pour le premier tiers de leurs engagements, deux millions quatre cent quatre-vingt-treize mille cent trente-six livres; sur le second tiers neuf cent quatre-vingt-cinq mille six cent deux livres; et sur le troisième deux cent huit mille cinq cents livres. En sorte que le reste de la caisse s'était trouvé monter jusqu'au 10 de ce mois, par le bilan qui en a été tiré, à six millions deux cent quatorze mille cinq cent quatre-vingt-sept livres;

Que l'emploi de cette somme a été fait, avec toute l'économie et application possibles, aux constructions de plusieurs vaisseaux

et aux équipages et chargements de vingt-un navires, qui ont été mis à la mer jusqu'à présent;

Que la première flotte était composée de quatre vaisseaux qui partirent de Brest au mois de mars de l'année 1665, pour aller à l'île Dauphine, où l'on avait résolu l'entrepôt, lesquelles y arrivèrent, après une très heureuse navigation, le 10 de juillet de la même année; mais que la conduite de ceux qui étaient sur la flotte n'avait pas produit l'effet que l'on en avait attendu, et qu'il n'était resté qu'un seul vaisseau, l'un ayant été pris par les Anglais et les deux autres perdus à la mer;

Que l'on fit partir du Havre-de-Grâce deux autres petits bâtiments, pour porter des rafraîchissements, le 23 juillet de la même année;

Et que, le 14 mars 1666, on mit à la voile, à La Rochelle, dix vaisseaux sous le commandement du sieur de Mondeguerre, que le Roi envoyait dans l'île pour y commander et y établir des colonies, sur deux desquels MM. de Faye et Caron, directeurs-généraux, montèrent pour aller aux Indes établir les comptoirs et les factoreries de la Compagnie, et que ces vaisseaux étaient de onze cent deux mille quatre cent dix-sept livres de marchandises;

Que cette flotte demeura un an entier dans sa navigation, pour avoir été obligée de relâcher à l'île de Ténériffe, aux Canaries et au Brésil; et avoir touché au Cap de Bonne-Espérance, et qu'on acheta deux bâtiments, sur la route, dont elle fut augmentée;

Que la consommation des victuailles, par cette longue navigation, la mauvaise conduite et le manque de vigueur de ceux à qui l'on avait confié l'autorité, ou la nature des lieux, avait empêché que cette flotte n'ait donné la satisfaction qu'on en attendait;

Que néanmoins M. Caron partit pour les Indes le 15 octobre 1667, sur le vaisseau *le Saint-Jean*, chargé de six cent soixante-un mille cinq cent dix-huit livres de marchandises, auquel servit beaucoup l'arrivée d'un vaisseau que les directeurs avaient fait partir de Saint-Malo, le 23 décembre 1666, chargé d'hommes et de rafraîchissements;

Que le mois d'août dernier il arriva, au Port-Louis, un vaisseau, parti de l'île Dauphine le 5 mars précédent, qui avait apporté des nouvelles du voyage de M. Caron aux Indes et du mauvais état des affaires de l'île Dauphine ;

Que la dépense de vingt-un vaisseaux qui ont été mis à la mer chargés de quatorze cent quatre-vingt-douze mille cent soixante-cinq livres de marchandises monte à trois millions quatre cent soixante-un mille trois cent trois livres ;

Qu'il reste dans les magasins de la Compagnie, en effets, dix-sept vaisseaux qui sont à l'eau, et sur les chantiers dix-sept cent trois mille huit cent soixante-trois livres, en argent dans la caisse, ou effets à Paris, sept cent huit mille quatre cent quarante-cinq livres ;

Qu'il y a de perte, par les naufrages et de consommation jusqu'à présent, pour trois millions quarante mille neuf cent cinq livres.

Que par les dépêches des sieurs de Latin et de la Boulaye, gentilshommes ordinaires de Sa Majesté, qu'Elle a envoyés en Perse et au Mogol, avec les sieurs Rebber, Mariage et Dupont, marchands, l'on a appris que le roi de Perse avait accordé à la Compagnie une exemption générale pour toutes les marchandises qui seront pour son compte ; et que le Grand-Mogol avait accordé les mêmes priviléges qu'aux Hollandais qui ne paient que deux pour cent, quoique les Anglais et les autres nations en paient bien davantage ;

Que par d'autres lettres écrites de Ceylan, du mois de décembre 1667, et des côtes de Coromandel du mois de mars dernier, l'on a su que M. Caron, parti de l'île, faisait bonne navigation ;

Que par celles du sieur Baron, consul à Alep, des 19 août et 5 septembre dernier, on avait appris que l'on recevra bientôt des relations et paquets dudit sieur Caron, qui a été reçu à Soualy et à Surat avec tout l'accueil et le bon succès que l'on peut souhaiter ;

Qu'il a fait emplète de trois millions de marchandises ; une partie desquelles il a chargée sur *le Saint-Jean* pour France, et

que, dans un autre bâtiment, il a envoyé des rafraîchissements à l'île Dauphine ;

De sorte que l'on peut, sans se beaucoup flatter, concevoir de bonnes espérances de cet établissement aux Indes, et du retour de ce premier vaisseau ;

Que c'est pour cela que les directeurs sont résolus d'envoyer deux fois l'année, s'il se peut, deux vaisseaux seulement aux Indes, et les charger au moins de cinq à six cent mille livres de marchandises, et de s'abstenir de plus grands envois de vaisseaux, dont on a expérimenté les inconvénients;

Qu'ils prétendent encore de ne plus faire l'état de l'île Dauphine que pour servir d'entrepôt aux navires qui iront aux Indes et en viendront et qui se trouveront obligés d'y relâcher;

Que, pour cet effet, on prépare un vaisseau qui doit partir incessamment pour l'île Dauphine, pour porter les ordres de la Compagnie;

Ensuite duquel on en équipera deux autres d'un plus grand port, pour aller aux Indes, et y porter des marchandises considérables; et que, si l'on peut, à la fin de l'année, on en enverra encore deux autres, tout le grand secret de ce commerce consistant à envoyer successivement des vaisseaux, et à remplir les comptoirs des Indes de marchandises de l'Europe, et à en retirer celles qui doivent faire les retours en France.

Après cela, M. le prévôt des marchands a aussi fait rapport du détail des livres et de la manière que toutes les parties y sont passées, et prié monseigneur le premier président qu'il fût procédé à l'examen d'iceux par MM. les commissaires, en la forme qu'il le jugerait à propos. Monseigneur le premier président aurait remercié M. le prévôt des marchands de ce qu'il avait si clairement informé toute l'assemblée du détail des affaires de la Compagnie, et dit qu'il était très important que toute cette conduite fût connue du public.

Ensuite il a été mis en délibération de quelle manière il serait procédé à l'examen des livres, sur quoi monseigneur le premier président, ayant recueilli les avis de MM. les commissaires, il aurait nommé M. Pussort, M. Malet, M. Ranchin,

et MM. Robert, Pocquelin, Rousseau, Charpentier et Troisdames, pour examiner et vérifier si les livres de la Compagnie, contenant les comptes généraux et particuliers, sont bien tenus, et si toutes les parties sont passées dans l'ordre, et le bilan bien fait, pour lui en faire rapport, et ont signé.

Ainsi signé : LAMOIGNON, PUSSORT, VOISIN, DE HARLAY, GIRARD, LE CAMUS, D'AUBRAY, JEANNOT DE BARTILLAT, MALET, RANCHIN, POLART, JACQUES, OLIVIER, TROISDAMES et E. DE FAVEROLLES, CHARPENTIER, POCQUELIN et ROUSSEAU.

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE RÉTROSPECTIVE.

Paris, 29 juin 1838.

Monsieur, la *Revue Rétrospective*, 2e série (tom. XII, pag. 113 et suiv.), contient une notice intéressante et fort détaillée sur Charles Botta, terminée par une indication de ses ouvrages. On y révoque en doute (pag. 139) qu'il soit l'auteur d'une traduction italienne de la fameuse monacologie latine (*Monachologia, tabulis æneis illustrata*) du baron de Born. Je possède un exemplaire de cette traduction qui doit faire cesser toute incertitude. Il fut donné par Botta lui-même à P.-V. Chalvet, professeur d'histoire à l'école centrale de l'Isère, établie à Grenoble, ville où le traducteur demeurait alors (la traduction italienne parut en l'an IX), et il y a, sur le premier feuillet, ces mots écrits de sa main :

Charles Botta à son ami Chalvet.

Agréez, etc.

BERRIAT SAINT-PRIX.

VOYAGE

AUX

ILES CANARIES,

FAIT PAR ORDRE DE SA MAJESTÉ,

PAR LE RÉVÉREND PÈRE LOUIS FEUILLÉE,

Religieux minime, mathématicien et botaniste du Roi.

1724.

[On trouve à la Bibliothèque du Roi, section des manuscrits, supplément français, n. 326, la copie du manuscrit original du Voyage qu'on va lire. Sur la première page de cette transcription, se trouvent, de la main de La Condamine, les deux notes suivantes.

« Cette copie a été faite par mon ordre sur le manuscrit de l'Aca-« démie, original du Père Feuillée. J'ai fait depuis collationner cette « copie, et j'y ai fait quelques notes sur la hauteur du Pic de Téné-« riffe, pages 100 et suivantes, *et alibi passim.* »

« LA CONDAMINE. »

« J'ai obtenu de l'Académie, en 1766, qu'on fît un extrait de ce « Voyage pour l'insérer dans les Mémoires de l'Académie, et déter-« miner exactement la différence des méridiens de l'Ile de Fer et « de l'Observatoire royal de Paris. Cet extrait a été fait, à ma prière, « par M. l'abbé de La Caille, et est imprimé dans le volume de Mé-« moires de 1746. »

Nous n'avons point à réimprimer la partie scientifique de cette relation, puisqu'elle figure déjà dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, mais nous avons cru que le lecteur trouverait quelque intérêt dans la partie historique du Journal de ce savant voyageur.]

DÉPART DE MARSEILLE.

23 *avril.* — Le capitaine Olivier, qui commandait le vaisseau qui devait nous porter à Cadix, nomme *la Femme Volante*, vint m'avertir de nous rendre à bord avant la nuit; son dessein était d'appareiller au jour naissant. J'embarquai le même jour tous les instruments qui devaient me servir dans mon voyage. Sur les six heures du soir, M. Verguin, qui était arrivé de Toulon le jour précédent, et moi, nous nous rangeâmes à bord; l'expérience m'avait appris, dans mes voyages, qu'il ne faut pas se négliger, de peur d'en être la dupe. Dans un temps favorable on n'attend personne, une heure de temps peut faire manquer un voyage et arrêter un navire un mois dans un port.

24. — A une heure du matin, on commença à virer au cabestan. Au jour naissant, nous fûmes sous voiles; sortant du port, nous eûmes le malheur d'aborder, par notre beaupré, un navire mouillé à l'entrée; notre beaupré s'embarrassa dans les enfléchures des haubans: on eut assez de peine à nous dégager. Hors du port nous trouvâmes les vents au sud; ils nous obligèrent d'aller mouiller à l'Estague, environ à une lieue et demie du port à vingt brasses d'eau. Nous y attendîmes que le vent changeât, et le reste de notre équipage.

26. — Les vents se rangèrent au sud-est. On appareilla avec un temps couvert espérant de trouver, hors de la rade, des vents favorables; nous les trouvâmes, vers le sud, opposés à la route que nous devions tenir.

On se flattait toujours de quelque changement. Nous louvoyâmes jusqu'au 28. Sur le soir du même jour, on s'aperçut que le mât de beaupré était cassé; on n'osa s'exposer à poursuivre

le voyage, dans la crainte qu'il n'arrivât quelque plus fâcheux accident.

Nous revirâmes de bord, et nous retournâmes à Marseille. Le 29, à quatre heures du soir, nous mouillâmes aux îles; je me débarquai le même jour, et je ne revins au vaisseau qu'après qu'on eut mis un nouveau mât en place.

1er *mai.* — Le capitaine fit avertir qu'avant la nuit tous les passagers eussent à se rendre à bord; sur les huit heures du soir on leva les ancres d'affourches, on mit à pic pour être prêts à appareiller à l'arrivée du vent de terre. Le lendemain à deux heures du matin nous étions sous voiles; au large nous trouvâmes des vents qui varièrent de l'est-nord-est à l'est-sud-est. Cela n'était pas favorable à notre route.

3. — Durant la nuit les vents se rangèrent au nord ouest. La journée fut belle, chacun se réjouissait, ignorant que les biens et les maux sont si étroitement unis ensemble, qu'on les voit rarement séparés. Le lendemain 4, les vents se retirèrent au nord-est; méchante nouvelle.

5. — Malgré les vents opposés, nos passagers ne laissaient pas de chercher de petits jeux: ils se faisaient des plaisirs par lesquels ils pussent charmer les ennuis causés par un vent si peu favorable. Ils vidèrent quelques petites bouteilles de liqueur qu'ils jetèrent dans la mer pour s'en débarrasser. Comme elles nageaient sur les eaux, un d'eux s'avisa de dire qu'on admirerait l'habileté de celui qui les casserait avec un coup de fusil chargé à balle. M. de Lage, un de nos passagers, capitaine de vaisseau, au service du roi d'Espagne, qui venait de faire le tour du monde, prit son fusil, tira à la bouteille, et la manqua. Le marquis d'Amy, ou del Conveltillo, autre passager, natif d'un petit bourg près de Rome, connu à Paris pour les excessives dépenses qu'il y avait faites dans plusieurs voyages, fit un défi à M. de Lage qu'il ne casserait pas la bouteille qui nageait sur les eaux; M. de Lage accepta ce défi et paria même de casser une bouteille suspendue au bout d'une corde à l'endroit du navire qui lui plairait. Le pari fut de trois écus contre un qu'en dix coups de fusil de Lage casserait la bouteille. Celui-ci se mit en état d'exécuter le pari;

il tira jusqu'au neuvième coup, le marquis crut la chose impossible, elle paraissait effectivement telle; la bouteille était suspendue au penon de la vergue de civadière, le vent assez frais opposé toujours à notre route, et la mer mâle ébranlait différemment la bouteille. Le marquis voyant que de Lage n'avait plus qu'un coup à tirer lui dit, avant ce dixième coup, qu'il pariait trois cents contre un qu'il ne toucherait pas la bouteille. M. de Lage, avant de tirer ce dernier coup, prit tout l'équipage à témoin de la proposition que le marquis venait de lui faire, tira son coup, et cassa la bouteille au goulot. Le marquis, qui ne s'attendait pas à un coup si favorable, fut surpris; il n'eut d'autre parti à prendre que de mettre la bourse à la main et de compter à M. de Lage les neuf cents livres qu'il venait de lui gagner.

Un autre pari suivit celui-ci : un marchand génois, attribuant ce coup au hasard, embarrassé de trois louis d'or qu'il avait dans sa poche, proposa à de Lage de casser une autre bouteille suspendue au même endroit en sept coups de fusil; de Lage accepta ce pari. Ils déposèrent entre les mains du capitaine les trois louis d'or; au cinquième coup la bouteille fut cassée. De Lage proposa en trois coups, personne n'osa plus s'aventurer : chacun estima mieux sentir son argent dans sa bourse que dans celle d'autrui. Les exemples font beaucoup plus d'impression sur l'esprit que tous les discours et que toutes les moralités.

Cette journée se passa fort agréablement, et le marquis et le marchand espagnol en furent les dupes. Ce jour-là les vents varièrent du sud à l'ouest. On dessina la vue des terres pour servir de reconnaissance aux gens de mer.

6. — Le soir, à cinq heures, il parut autour du soleil une couronne sur laquelle deux faux soleils étaient représentés; l'un était vers le sud et l'autre du côté du nord; celui-ci se dissipa le premier, celui du midi dura plus longtemps. Alors nous étions au sud de Barcelonne, ville bâtie par Amilcar, capitaine carthaginois, deux cent trente-six ans avant la naissance de Jésus-Christ.

8. — Durant la nuit nous eûmes un grand calme; le matin un vent de sud-sud-est commença de mettre le navire en mouvement. On traça la vue des terres de Majorque.

9. — Nous fûmes en vue de l'île d'Yvice; nous découvrîmes au nord de cette île, assez près des côtes, trois grands navires qui louvoyaient; ils avaient sur leur avant un brigantin qui nous parut faire la même route que les trois navires. A trois heures du soir le brigantin mit le cap sur nous. Sa manœuvre nous persuada que ces vaisseaux étaient des corsaires de Salé; qu'ils envoyaient le brigantin pour nous reconnaître. Il y avait quelque vraisemblance, parce qu'avant que le brigantin revirât sur nous, on l'avait vu parlementer avec les gens de ces navires. Par la route qu'ils tenaient alors, ils semblaient vouloir nous couper le chemin. Cette manœuvre nous confirmait qu'ils en voulaient à notre vaisseau. Le brigantin étant à la portée d'un canon de quatre livres de balles, nous crûmes l'affaire fort sérieuse; on se disposa au combat; les passagers, que la peur avait saisis, disaient que le brigantin était un corsaire de Salé, qu'ils voyaient sur le pont un grand nombre d'hommes, tant la crainte leur multipliait les objets. Ce bâtiment avait le vent favorable, et fut bientôt sur nous; il passa sur notre avant à la portée du pistolet. Alors, fort à découvert, on y compta sept hommes; nos passagers se rassurèrent et crurent leur pacotille en sûreté. D'abord que le brigantin fut à la portée de la voix, on cria aux gens : « Où va le navire? » Ils répondirent: « A Barcelonne. » On répliqua : « D'où est-il? » « De Majorque. » Dirent-ils. Ensuite on demanda : « Quels sont les vaisseaux avec lesquels vous avez parlementé, sur les côtes de l'île d'Yvice? » Ils répondirent : « Ce sont trois vaisseaux corsaires d'Alger qui ont eu des avis, par une barque, que huit vaisseaux hollandais croisaient sur les côtes d'Afrique. Ils sont venus se mettre à l'abri de l'île d'Yvice. Ils sont à louvoyer tout près de terre pour n'être pas découverts. » A ces nouvelles tout fut rassuré.

10. — Les vents se rangèrent à l'est. Depuis deux jours le marquis d'Amy était tombé malade; il demanda, avec instance, à notre capitaine de le mettre à terre, on mit le cap devant Alicante; c'était le port qui lui convenait le mieux, le vent était frais, il nous fit bientôt découvrir; à trois heures du soir, nous mouillâmes en rade; d'abord on mit le canot à la mer, le capi-

taine, le marquis et deux autres passagers s'embarquèrent au hasard ; ils doutaient si on leur donnerait l'entrée : on l'avait refusée à quelques bâtiments qui venaient de Marseille comme nous; on crut que le marquis, naturellement généreux, donna une clé d'or aux gardes pour lui ouvrir les portes, car la grâce de descendre à terre lui fut accordée sur-le-champ. Le capitaine revint au vaisseau dès qu'il eut mis ses passagers à terre; on leva l'ancre qu'on avait mouillée, pour continuer notre route.

Alicante est une petite ville fort peuplée; elle est l'Alona des Ptolomée et de Pomponius Mela : elle est bâtie au pied d'une montagne sur laquelle on voit un château, assez fort, construit par Philippe II, roi d'Espagne. En 1224, Alicante fut enlevée aux Mores par Jacques II, roi d'Aragon. A l'âge de six ans, il succéda à Jacques Ier, surnommé le Catholique, tué au siége de Murette, dans une bataille qui se donna, l'an 1213, contre Simon de Montfort.

13. — A cinq heures du soir nous mouillâmes dans la rade de Malaga. De la ville on envoya d'abord un bateau armé de quelques pierriers dans lequel était embarqué un intendant de la santé. A quelque distance du vaisseau le bateau s'arrêta ; celui qui le commandait n'osait s'approcher, il nous cria d'assez loin : « D'où vient le navire ? » On lui répondit : « De Marseille. » Sans rien dire, il revira de bord sur-le-champ, et retourna à la ville sans s'informer davantage. Nous prîmes ce prompt retour à bon augure, nous nous flattions que le lendemain matin nous descendrions à terre. Le 14, le même bateau revint avec le vice-consul de France qui y était embarqué ; nous crûmes qu'il nous portait la permission pour descendre à terre : nous fûmes fort surpris de l'entendre crier d'assez loin que les officiers royaux s'étaient assemblés le matin pour délibérer si on nous donnerait l'entrée, qu'il ne doutait pas qu'on ne nous l'accordât puisqu'on l'avait donnée à d'autres venant du même endroit, conformément aux ordres du roi d'Espagne. On était assuré qu'on ne risquerait rien en recevant tous les Français, la contagion ayant entierement cessé depuis plus d'un an et demi en Provence.

Après dîner, ne voyant paraître aucun bateau qui vînt nous porter des nouvelles du resultat de l'assemblée tenue le matin, nous résolûmes, le capitaine et moi, de descendre dans le canot pour aller apprendre nous-mêmes ce qui se passait à notre sujet. J'eus quelque répugnance à m'embarquer; le capitaine me pressa, je ne voulus pas le refuser; la mer était extrêmement irritée, et il y avait du danger; mais je me flattais de me débarquer, de passer la nuit en ville, que le lendemain la mer se calmerait et que nous retournerions au vaisseau sans péril. Nous nous présentâmes devant le port; nous envoyâmes prendre le consul pour nous informer de ce qu'on avait conclu dans l'assemblée du matin; il nous répondit qu'on avait remis notre affaire à l'assemblée du lendemain. Il fallut retourner au vaisseau; le vent et la mer venaient de l'avant: c'était s'exposer à un naufrage; nous priâmes le consul et les gardes d'y avoir égard et de nous mettre dans quelque recoin, le long des murailles; mais on nous menaça de nous tirer dessus; pour éviter toute sorte de querelles, nous partîmes promptement, et nous arrivâmes heureusement à bord. La difficulté était de monter sur le vaisseau; en effet, il y avait à appréhender que la lame fort vive ne jetât le canot sur le bord du navire et ne le brisât.

18. — Le soir on vint nous annoncer que le conseil, plusieurs fois assemblé, avait résolu de nous refuser l'entrée. Si notre capitaine eût été aussi généreux que le fut le marquis d'Amy à Alicante, les portes nous auraient été ouvertes.

21. — La nuit du 20 au 21 nous appareillâmes; à la pointe du jour, nous nous trouvâmes hors de la rade de Malaga, ville qu'on dit avoir été bâtie par les Phéniciens longtemps avant la naissance de Jésus-Christ. Sur le soir nous vîmes deux vaisseaux sur notre avant qui se séparèrent d'un troisième. Celui-ci fit route sur les côtes d'Afrique, et les deux autres allèrent reconnaître les côtes d'Espagne. Dans ces parages, on se défie de tout bâtiment. Les Saletens s'y font craindre; malheur à ceux qui tombent entre leurs mains! leur esclavage est extrêmement rude et ne finit presque jamais.

22. — Sur les cinq heures du soir, le vent se rangea à l'est.

J'allai me camper sur l'avant du navire, où j'attendis fort tranquillement le commencement de l'éclipse du soleil qui devait arriver ce jour-là. Je montai au soleil levant ma petite montre : je la mis à l'heure qu'elle devait marquer alors. A cinq heures vingt-huit minutes du soir, le bord oriental de la lune commença de toucher le bord occidental du soleil ; lorsque je crus, à mon estime, le soleil être éclipsé d'un doigt, je regardai l'heure que marquait ma petite montre ; je la trouvai arrêtée : je l'avais posée de plat sur le château d'avant ; le vaisseau languait ; avec peine pouvait-il refouler les eaux de l'Océan, lesquelles entraient dans la mer Méditerranée avec une rapidité étonnante. J'attribuai à ce mouvement contraire la cessation de celui de ma montre. Ce fâcheux accident me mortifia vivement. Selon mon estime, l'éclipse fut environ de sept à huit doigts. Peu de temps après le milieu de l'éclipse, lorsque le soleil reprit sa lumière, il entra dans de gros nuages qui nous le cachèrent entièrement, et nous ne le vîmes plus du tout ce jour-là. Au commencement de l'éclipse, nous étions vers le milieu du détroit de Gibraltar.

A neuf heures du soir, on découvrit à babord, assez près de nous, un vaisseau qui tenait la même route. On ne s'en était pas aperçu durant le jour. Un moment après, nous le vîmes sur notre arrière : sa manœuvre ne nous plut pas ; elle ne paraissait pas celle d'un vaisseau marchand : on le crut de Salé ; selon les apparences, il était mouillé dans quelque calanque, où il attendait de faire quelques prises : il nous avait vus durant le jour ; il mit à la voile au commencement de la nuit dans le dessein de nous surprendre : on ne l'eut pas plus tôt découvert, qu'on cria aux armes ; on se tint prêt au combat. Ce vaisseau vint se ranger à tribord ; alors nous ne doutâmes plus qu'il ne fût saletin : nous carguâmes nos basses voiles ; nous l'attendîmes de pied ferme : il n'osa mordre, changea de route et nous ne le vîmes plus. Au sortir du détroit, le vent d'est, qui nous avait servi à le passer, cessa ; le nord-ouest prit sa place. Nous portâmes tout, le lendemain 23, au plus près du vent, le long de la côte d'Espagne, qui est fort dangereuse.

24. — A quatre heures du soir, nous mouillâmes l'ancre dans

la baie de Cadix; nous trouvâmes dans cette baie plusieurs vaisseaux de Marseille. D'abord que nous eûmes mouillé, le gouverneur envoya un bateau, où était un de ses gardes, pour s'informer d où venait le navire; on lui dit de Marseille : le bateau revira de bord, et le garde alla rendre compte à son maître de sa commission. Quoique, depuis plus d'une année et demie, nous eussions vu finir la contagion, on ne laissait pas de l'appréhender dans les pays étrangers; on était prévenu des cruels désastres qui l'accompagnent, des désordres qui arrivèrent à Marseille durant qu'elle régna, et du misérable état où elle se trouva réduite après l'arrivée du vaisseau qui venait du Levant, infecté de cette maladie. Mais à quoi les richesses ne précipitent-elles pas les humains!

Le lendemain matin, le même bateau revint : le garde du jour précédent nous demanda si nous avions touché à quelque endroit; on lui dit que non, et que même on n'aurait pas touché à Cadix, s'il n'avait pas fallu y mettre quelques passagers à terre. Après dîner, on nous apporta la permission du gouverneur pour nous débarquer. Je descendis dans le canot avec le capitaine; je l'accompagnai; il alla faire sa déclaration aux officiers de garde : de là je passai chez M. Mugs, marchand natif de Marseille; il était à Cadix depuis plusieurs années; il m'arrêta chez lui, où je demeurai le reste du temps que je séjournai dans cette ville.

Du 26 mai au 15 juin. — Séjour à Cadix et expériences.

15 *juin.* — Le matin, je reçus des lettres de Madrid, dans lesquelles était incluse la permission du roi d'Espagne pour passer aux îles Canaries. Ces lettres furent adressées au consul de France.

D'abord que j'eus reçu cette permission, j'allai chercher un bâtiment qui passât aux îles Canaries. Un navire commandé par M. Clavier, Français de nation, se disposait à partir pour Ténériffe; nous convînmes du prix pour le passage, et j'attendis avec impatience le jour de mon départ.

16. — Le matin, notre capitaine vint m'avertir qu'il fallait s'embarquer le soir. Le jour précédent, l'équipage, gens ra-

massés de diverses nations, dont la plupart étaient Anglais, se révoltèrent. Le capitaine n'avait pas couché à bord. Le dessein de ces révoltés était d'enlever le navire; heureusement les gens des vaisseaux mouillés près de celui-ci entendirent, durant la nuit, le grand bruit qu'on faisait dans ce navire; se doutant de ce qui allait arriver, ils envoyèrent du secours, et pacifièrent les esprits inquiets; ils demeurèrent tranquilles, mais il leur resta dans l'âme un esprit de révolte qui obligea le capitaine, durant la route, de veiller sur la conduite de ces malintentionnés, et de se tenir avec ceux de son parti sur ses gardes. Dès le matin, je démontai mes instruments, et les mis chacun dans leur caisse. Le soir, le canot du vaisseau vint nous prendre; nous embarquâmes nos hardes, et nous nous rendîmes à bord.

17. — Dès le matin on s'était mis à pic; à midi le vent d'est commença à souffler; on leva l'ancre, le vent était frais, et nous fûmes hors de la baie qu'on n'avait pas encore bossé l'ancre.

Notre navire était nommé *le Neptune*, armé de seize canons. Le capitaine Clavier l'avait fait construire, durant les dernières guerres, dans le dessein de faire la course. L'équipage n'était composé que de trente hommes. Ce peu de gens nous faisait craindre les corsaires de Salé; M. Clavier connaissait cette nation; il avait pris sur eux plusieurs bâtiments : il nous prévint et nous assura que les Saletins n'étaient pas gens à lui faire peur.

22. — A cinq heures du matin, nous découvrîmes la terre; c'était l'île Alegransa, à l'ouest de l'île Lancelotte. Nous cotoyâmes toute la partie du nord de celle-ci; nous passâmes entre la petite île de Lobos, au milieu du canal de Lancelotte et Fortaventura. Nous ressentîmes dans ce passage de furieuses rafalles qui nous pensèrent mettre sur la côte. D'abord que nous eûmes doublé le cap le plus à l'est de l'île Lancelotte, nous découvrîmes la grande Canarie. Avant la nuit, nous vîmes l'île Ténériffe. On gouverna toute la nuit du 22 au 23 sur cette île.

23. — A trois heures du soir, nous mouillâmes dans la rade de Sainte-Croix, ville bâtie sur le bord de la mer, dans l'île de Ténériffe. Je ne descendis à terre que le lendemain. J'allai faire visite à M. le gouverneur; je lui rendis quelques lettres dont

on m'avait chargé à Cadix : il me fit beaucoup d'honnêtetés, et m'offrit tout ce qui dépendait de lui, et à Sainte-Croix et ailleurs. Je le remerciai fort. Je me rendis à la maison du consul; on me dit qu'il faisait son séjour à Laguna, ville à une lieue de Sainte-Croix. Un de ses amis partait alors pour lui donner avis de l'arrivée du vaisseau; je lui demandai la permission de l'accompagner. Nous montâmes à cheval, et nous arrivâmes à Laguna à l'entrée de la nuit.

M. Porlier, consul de France, nous fit un accueil très favorable; il donna ses ordres à ses domestiques de nous préparer un appartement. Sa maison est fort grande et fort commode. Nous passâmes quelques moments à débiter des nouvelles de l'Europe; je lui remis plusieurs lettres, et celle que M. le comte de Maurepas lui écrivait, semblable à celle qu'il m'avait donnée pour le consul de Cadix.

24. — Depuis plusieurs jours on se préparait, à la ville de Laguna, à célébrer le sacre du roi d'Espagne. Toute la ville était sous les armes. Durant la nuit, il y eut de très-belles illuminations dans toutes les rues; chaque particulier eut ordre d'allumer, durant trois jours, de grands feux devant sa maison. On avait dressé dans la place un grand feu d'artifices; la ville paraissait être dans un embrasement général : à neuf heures du soir, on vit passer dans les principales rues de la ville un grand char de triomphe grotesquement peint, au fond duquel on voyait un roi assis sur son trône, couvert d'un dais magnifique, la couronne sur la tête et le sceptre à la main. Aux côtés du roi était toute sa cour; sur le devant de ce char étaient placés divers joueurs d'instruments. Tout cet équipage était traîné par quatre bœufs, précédés par les carrosses des principaux seigneurs du pays. Les gens d'armes, dont le nombre est fort grand, etaient sur l'avant; après le char suivait tout le peuple; enfin tout retentissait de cris de joie et d'acclamations. Ce spectacle fut représenté avec toute la somptuosité et magnificence imaginable, marque de l'amour que ces peuples ont pour leur souverain. Ils avaient témoigné cet amour dans les dernières guerres : lorsque les Anglais se présentèrent devant Ténériffe avec cinquante

vaisseaux de guerre, offrant leur protection et de grands avantages, ces insulaires les repoussèrent vivement, et ne voulurent pas écouter leurs propositions.

25. — Le lendemain, jour du dimanche, on fit dans la cathédrale la cérémonie du sacre du roi. La voûte de cette église, quoique fort élevée, était tapissée de damas; le reste couvert de très-beaux tableaux. Les quatre principaux autels, depuis le bas jusqu'en haut, n'étaient qu'une seule plaque d'argent d'une architecture merveilleuse; jusqu'aux degrés de ces autels régnait une décoration de la même matière. Tout ce grand appareil montrait la vénération que ces peuples ont pour les temples du Seigneur. Le Saint-Sacrement fut exposé durant la grand'messe, qui fut chantée en musique.

Sur le principal autel, on représenta le sacre du roi : cet autel était relevé à proportion. Le principal personnage, au fond de l'autel, représentait le pape assis sur un trône couvert d'un riche dais; à ses pieds le roi était à genoux, et à ses côtés étaient les cardinaux; après ceux-ci plusieurs princes. Toutes ces statues étaient hautes comme nature. Devant le roi, il y avait une petite table couverte d'un riche tapis, sur lequel on avait posé la couronne et le sceptre; enfin tout fut magnifique dans cette cérémonie.

Toutes les églises des séculiers et des réguliers étaient également ornées. On compte dans Ténériffe deux belles paroisses, trois couvents de religieux, d'augustins, de dominicains et de franciscains; deux de religieuses, dont l'un sert d'hôpital.

26. — Le matin, je descendis à Sainte-Croix, dans le dessein d'y débarquer mes instruments; je n'avais pu le faire les jours précédents à cause de l'embarras où était ce peuple. Le soir, je revins à Laguna. A Sainte-Croix, les chaleurs sont extraordinaires; à demi-lieue de là, les froids n'y sont pas supportables : depuis le milieu du chemin de Sainte-Croix à Laguna, je fus obligé de me couvrir du manteau de mon muletier, tant j'avais froid, et à mon arrivée je fis faire un grand feu pour me bien remettre. Le chemin de Sainte-Croix à Laguna, qui n'est que d'une lieue, est fort rude; on monte depuis le départ jusqu'à l'arrivée.

VOYAGE AU PIC DE TÉNÉRIFFE.

3 *août*. — A six heures du matin nous montâmes à cheval; notre troupe était composée de sept cavaliers, douze mules chargées de provisions, d'autant de valets pour les conduire et de trois guides pour nous montrer les chemins. A sept heures du matin nous arrivâmes à une grande ravine où l'on trouve, au pied d'un grand rocher, une petite source, l'unique qui soit dans les montagnes qu'on est obligé de traverser pour arriver au pic. L'eau de cette source est très-bonne; les créoles de ces îles nomment cet endroit *el Dornagito*. Après avoir passé cette ravine, on commence à monter une haute montagne, plus rude que celles que nous avions montées depuis notre départ de la ville; on nomme cette montagne *el Monte Verde;* cette montagne a tiré son nom de la grande quantité de fougères dont je parlerai dans la suite; leur hauteur couvre une infinité de précipices où l'on voit au-dessus une verdure fort agréable: les gens qui vont à la montagne des Pins, qui traversent nécessairement celle-ci avant que d'y arriver, y ont tracé de petits sentiers au milieu de ces fougères d'où il ne faut pas s'égarer; on s'exposerait à se précipiter dans d'affreux ravins : tout ce pays n'est que précipices.

A huit heures du matin nous nous trouvâmes au sommet du *Monte Verde*. Là nous vîmes finir les brouillards fort épais à travers lesquels nous avions passé depuis notre départ de l'Oratava. Nous commençâmes d'entrer dans un air beaucoup plus pur que celui que nous venions de quitter. La surface supérieure de ces brouillards que nous voyions alors au-dessous de nos pieds nous paraissait une vaste mer, mais plus tranquille que celle que ces brouillards nous cachaient. Les créoles des îles Canaries nomment ces endroits *los Charquittos*, qui signifie en notre langue petite ruine. La montagne des Pins commence là. Autrefois elle était couverte de ces arbres, aujourd'hui ils y sont clairsemés. Nos guides nous apprirent que les ouragans en avaient abattu un grand nombre; cela nous fut confirmé par la quantité que

nous en vîmes de couchés sur la terre que l'humidité avait presque tous pourris. Ces arbres fort grands et fort élevés ont de très petites racines; elles sont assez courtes, elles s'étendent presque horizontalement au-dessous de la surface de la terre; leur haut est fort en touffe, ce qui donne prise au vent; il ne faut pas qu'il soit extraordinaire pour en être renversés.

Les chaleurs de la canicule se faisaient alors sentir; elles nous obligèrent à camper sous un de ces pins auxquels les Espagnols ont donné le nom *del pino de la merenda*, c'est-à-dire le pin où l'on dîne. Là nous attendîmes nos mules de charge: elles n'avaient pu nous suivre à cause de la difficulté des chemins, et elles n'arrivèrent qu'à midi; nous dînâmes au même endroit.

Après que nous eûmes dîné, nos gens de pied, fatigués des mauvais chemins, se reposèrent; durant ce temps-là, j'allai avec M. Daniel, médecin irlandais, me promener sur la montagne; nous y examinâmes la résine qui découle des pins par les incisions qu'on fait à ces arbres. M. Daniel avait bien voulu nous accompagner au pin pour nous donner des secours en cas qu'il arrivât à quelqu'un de nous quelque fâcheux accident, comme il était arrivé à d'autres qui avaient eu la même curiosité que nous; ceux-ci furent obligés de retourner à l'Oratava sans pouvoir la satisfaire. M. Daniel, fort intelligent dans les matières qui regardent son art et qui avait une parfaite connaissance des drogues, m'assura que, dans l'usage qu'il avait fait de cette résine, il l'avait toujours trouvée meilleure que la plus fine que nous ayons en Europe.

Cette résine est d'un beau jaune transparent; elle découle, durant les grandes chaleurs, des incisions qu'on fait au pied des pins. Je remarquai que la résine ne coulait des incisions qu'on fait à ces arbres que lorsque le soleil les éclairait, et que cet écoulement cessait le reste de la journée quand ces mêmes arbres se trouvaient dans l'ombre des montagnes voisines et durant la nuit. Je remarquai encore que les pins où l'on ne voyait aucune incision à leur tronc devenaient secs; alors je m'imaginai que cette résine ne trouvant pas d'issue se condense,

qu'en s'épaississant et le bouche les passages du suc nourricier, et que cette condensation produit dans les arbres des obstructions qui les suffoquent. Je conclus de là que les incisions faites au bas du tronc servent à ces arbres d'autant de saignées, qui les dégagent de ces obstructions qui leur causeraient une trop grande réplétion et la mort même.

A une heure du soir nous poursuivîmes notre voyage; nous passâmes par un endroit qu'on nomme *la Caravelle*. Les pins y sont en plus grand nombre qu'au reste de la montagne; mais les chemins y sont fort mauvais.

A deux heures nous arrivâmes à un lieu auquel on a donné le nom *del Portillo;* c'est un passage entre deux montagnes où l'on voit les tristes restes de côté et d'autre des furieux volcans qui s'ouvrirent autrefois : ils y sont marqués par une grande quantité de pierres brûlées, sorties de ces antres profonds par l'impulsion des feux souterrains; ces pierres remplissent les penchants de ces deux montagnes : c'est là le terme de la montagne des Pins.

Alors on commença d'entrer dans une plaine remplie de sable que les vents ont amassé en monceaux, et de quantité de genets ou scorpioides, arbrisseaux qui se divisent dès leur liaison en plusieurs branches; ces genets s'élèvent à la hauteur de six pieds, les branches se divisent en divers rameaux fort minces, ils étaient alors tous nus; nous n'y trouvâmes ni feuilles, ni fleurs, ni fruits. Au même endroit nous vîmes un grand nombre de lapins; ils font ordinairement leurs terriers au-dessous de ces arbrisseaux : il y a une si grande quantité de ces animaux dans ces îles, que pour un réal, huitième d'une piastre, dont la valeur est environ douze sous de notre monnaie, on vous en donne quelquefois jusqu'à quatre. Nous vîmes encore plusieurs chèvres sauvages; nos guides, grands coureurs, en prirent deux à la course; j'en vis prendre une troisième par un de nos valets qui avait fait en France le métier de danseur de corde et de sauteur.

Notre équipage ne pouvant suivre nos chevaux avait demeuré en arrière; nous ne voyions sur le sable aucune trace de

chemin. Dans la crainte de nous égarer, nous mîmes pied à terre pour attendre nos guides; la route que nous tenions nous éloigna du véritable chemin de plus d'un quart de lieue; heureusement nous vîmes passer, entre deux monticules de sable, notre équipage; d'abord nous montâmes à cheval, nous ne le perdîmes pas de vue, et bientôt nous arrivâmes sur eux. Dans ces endroits, le pays est plat, mais fort sablonneux. Ce sable est mêlé avec quantité de petites pierres ponces qui fatiguèrent extrêmement nos chevaux : après que nous eûmes joint nos gens, nos allâmes de compagnie jusqu'à un lieu nommé *Las Faldas*, au pied du pic; dans ce plat pays on y voit des pierres d'une grosseur prodigieuse, d'un beau noir, vitrifiées. J'en emportai plusieurs petits morceaux dont je fis présent, dans une assemblée de l'Académie royale des sciences, à plusieurs académiciens. Ces pierres sont solides et fort pesantes; je ne voyais pas sur cette terre stérile où ces pierres se trouvaient, des dispositions à être, comme les autres, composées par le hasard; mais nos conducteurs nous apprirent que, suivant la tradition du pays, c'étaient les grands embrasements arrivés dans la montagne de *Tœre* (ils nomment ainsi celle du pic), qui avaient poussé dans la plaine ces grandes masses de pierres. A quatre heures du soir nous arrivâmes au pied du pic où commence la montagne. Elle est extrêmement raide; le terrain qui la couvre est un sable blanchâtre, mêlé de petites pierres ponces semblables à celles que nous venions de voir dans la plaine; malgré sa raideur, nous ne laissâmes pas de la monter à cheval par de petits sentiers en zig-zag. Les hommes qui vont prendre la glace au pic, qu'on ne trouve que depuis le pied du pain de sucre en bas, ont tracé ces sentiers. Depuis le pied du pain de sucre jusqu'au sommet du pic, on n'a jamais vu ni neige, ni glace.

Lorsque nous eûmes monté environ un quart de lieue, nous trouvâmes à l'est du pic un petit endroit que nous jugeâmes propre à pouvoir passer la nuit; nous campâmes en cet endroit; le soleil s'approchait de son horizon; un petit vent du sud-ouest, assez froid, s'y faisait sentir. Sensibles au froid comme

nous étions, chacun chercha à s'y mettre à l'abri; je suivis nos guides; je logeai avec eux au-dessous d'un gros rocher; je ne fus pas des plus mal partagés. Lorsque tout notre équipage fut arrivé, on déchargea nos mules; nos valets étendirent sur la terre une nappe, nous nous plaçâmes tout autour; mais le froid était si piquant que nous soupâmes par cœur : nos valets, accoutumés aux fatigues, n'en firent pas de même : ils soupèrent fort tranquillement et profitèrent de cette aubaine. Les créoles nomment cet endroit *la stance des Anglais*, à cause que quelques-uns de cette nation, qui eurent la curiosité de monter sur le pic, s'y arrêtèrent et y passèrent la nuit.

A l'entrée de la nuit, je me retirai au quartier de nos guides; je les trouvai au-dessous du rocher où nous avions pris notre logement, tous occupés à écorcher les chèvres qu'ils avaient prises dans la route; ils y allumèrent un grand feu qui leur servit à rôtir leur chasse et à échauffer le rocher. Je trouvai le lit fort dur; je ne laissai pas, à la faveur du feu que nos guides y firent, de passer une nuit fort tranquille.

4 août. — A quatre heures du matin tout notre équipage fut alerte; après avoir pris le chocolat, nous commençâmes à grimper ce grand nombre de rochers entassés les uns sur les autres; obligés de marcher sur leur pointe, combien de faux pas ne se fit-il pas? L'eau-de-vie ne nous fut pas inutile, on en avait porté provision; sans ce secours, plusieurs de la compagnie auraient demeuré entre deux rochers. Selon l'heure que nos montres marquaient, le matin, à notre départ, nous comptâmes que deux heures s'étaient écoulées avant que d'arriver au pied du pain de sucre où se termine ce grand amas de rochers qui couvrent la croupe de la montagne. En montant, nous vîmes sortir, sur la surface des eaux de la mer, le soleil; il était traversé de trois bandes fort obscures formées par de gros nuages étendus parallèlement à l'horizon; nous vîmes aussi les îles Lancelotte à quarante-cinq lieues, Fortaventura à trente et la grande Canarie à dix. Le soleil ne fut pas à la hauteur de deux de ses diamètres au-dessus de la surface des eaux de la mer, qu'il s'éleva de gros brouillards; ils ne montèrent pas

jusqu'à nous. Leur plan représentait la surface d'une autre mer fort tranquille, semblable à celle que nous avions vue le jour précédent à l'ouest du pic. Il y eut de nos gens, fort fatigués du chemin qu'ils venaient de faire, qui furent entièrement rendus et qui demeurèrent au pied du pain de sucre, ne se sentant pas assez de force pour monter jusqu'au sommet. Malheureusement je me trouvai du nombre de ceux-là ; je m'étais blessé, en montant les rochers, par une chute qui ne me permit pas de pousser plus loin : le médecin qui connaissait l'importance de ma blessure m'arrêta, et me dit que je risquerais ma vie si j'allais plus avant. Enfin six de nos plus courageux montèrent le pain de sucre ; M. Portier fut du nombre, les deux fils de M. le marquis de la Floride et M. Verguin, mon élève, à qui je remis la caisse de mes tubes et une bouteille de mercure dont je voulais me servir pour faire à la pointe du pic l'expérience du vide. Ce jeune ingénieur, au fait de ces matières, à son arrivée au sommet du pic, nettoya un tube, passa son mercure par un linge à plusieurs doubles et fit fort à propos l'expérience.

Avant que de monter le pain de sucre, leurs montres marquaient sept heures trente minutes ; ils arrivèrent au sommet à huit heures quarante deux minutes, donc ils demeurèrent à monter une heure douze minutes ; la relation qu'il nous firent à leur retour nous convainquit qu'il n'est rien au monde ni de plus rude, ni de plus affreux. L'endroit où nous nous arrêtâmes est un petit espace plat ; à côté de cet espace on voit un grand rocher qu'on nomme la Pierre Soufre, à cause d'une mine de ce minéral qui est auprès ; j'avais remarqué en montant que depuis la plaine sablonneuse nous n'avions vu aucun animal, de quelque espèce que ce fût. Durant le temps que nos gens demeurèrent au haut du pic et que nous étions à les attendre et à nous reposer, deux petits oiseaux vinrent voltiger auprès de nous. Ce que j'examinai de plus singulier à ces petits animaux fut leur familiarité ; un de nos messieurs, extrêmement fatigué et las du chemin, s'endormit ; durant son sommeil, ces deux petits habitants de ces affreux déserts, charmés apparemment de voir des hommes, peut-être n'en avaient-ils

jamais vu, se reposèrent sur lui, jusque sur son visage. Pour moi, qui ne dormais pas, je voyais avec complaisance et avec quelque espèce de compassion la familiarité de ces pauvres oiseaux; je comptais de déjeuner avec ces messieurs quand ils seraient de retour; j'avais quelques provisions, je donnai à ces petits oiseaux de la mie de pain, ils vinrent la manger sur le pan de ma robe, ils ne voulurent jamais se laisser toucher : craignaient-ils de perdre leur liberté? je ne la leur aurais pas ravie. Admirable providence, que les animaux aiment naturellement les hommes, tandis qu'eux-mêmes cherchent à les détruire.

M. Verguin, que j'avais chargé d'examiner de près la structure du sommet du pic, nous en fit une description fort exacte; il nous dit d'abord que le grand creux qu'on nomme *la Caldera*, au milieu du sommet du pic, est presque ovale; que son grand diamètre est environ de quarante toises, et le petit de trente; que les bords de la Caldera sont inégaux; du côté du *nord-ouest ils sont* élevés environ de sept toises, et au côté opposé environ de *quatre*; il avait fait sur le bord le plus élevé l'expérience du baromètre, il la refit sur le moins elevé; il trouva dans celle-ci que le mercure demeura suspendu dans le tube à la hauteur de dix-sept pouces six lignes.

Cette observation faite, ils descendirent tous au fond de la Caldera; mais la grande chaleur qu'ils ressentirent sous leurs pieds ne leur permit pas d'y faire un long séjour; ils remarquèrent que les bords intérieurs de la Caldera étaient remplis d'un nombre infini de petits trous; que de chacun d'eux il sortait une fumée soufreuse et fort humide, et qu'on ne peut tenir la main devant ces trous plus de quatre secondes de temps sans en être brûlé. Le fond de cette chaudière est fait de gros rochers que les feux souterrains, à la fin de l'embrasement de cette montagne, ayant perdu leur activité, ne purent vomir. Avant de sortir de ce fond, ils ramassèrent du soufre si pur que la moindre chaleur le réduisait en eau; notre médecin en fit involontairement une fâcheuse expérience : il ramassa du même soufre, le plia dans du papier, le mit dans sa poche; quand il fut au pied du pic, il voulut me montrer ce soufre,

il trouva non-seulement le papier, mais sa poche brûlée, même sa culotte, et son soufre évaporé; cela le surprit.

Ce qu'ont dit divers voyageurs, que l'eau-de-vie perd entièrement sa force de même que le vin, vient de ce qu'ils ont peut-être été sur le pic dans une autre saison. Il est vrai que ces deux liqueurs perdent par évaporation ou subtilité de l'air quelques esprits, mais on a peine à s'en apercevoir; la respiration n'y perd rien non plus, et, si elle paraît avoir souffert quelque atteinte, il faut l'attribuer à la violence qu'on s'est faite en montant, et à l'air soufreux qui s'exhale de petits trous qui sont aux parois de la Caldera, et qui sort aussi de son fond.

Après qu'on eut bien examiné et les fonds et les parois de la chaudière, on remonta sur les bords; ils commencèrent à nous appeler, nous répondîmes à toutes leurs demandes; mais comme ils ne nous entendirent pas, ils crurent que nous ne leur répondions pas : ils s'amusèrent à rouler de grosses pierres qu'ils précipitaient du haut du pic, elles allaient par sauts d'une rapidité étonnante; les bruits des plus gros canons n'auraient pu égaler celui que nous entendions au pied du pain de sucre, lorsque ces pierres dans leurs sauts venaient à frapper le penchant de la montagne. Ce grand bruit nous persuada que le pain de sucre était creusé en dedans, et que les montagnes sur lesquelles il était situé l'étaient aussi : il est impossible que le seul pain de sucre eût vomi de l'ouverture qui est à son sommet tant de rochers qu'on voit sur le penchant de la montagne.

Deux heures se passèrent dans la recherche que nos messieurs firent de toutes les parties du sommet de cette montagne; avant leur descente, ils examinèrent une seconde fois si le vin et l'eau-de-vie avaient perdu quelque chose de leur force; le médecin, mieux au fait de ces matières qu'aucun de la compagnie, conclut que selon le goût qu'il trouvait alors à ces deux liqueurs, il lui paraissait qu'elles avaient diminué depuis leur arrivée sur le pic environ d'un cinquième de leur force : tous furent du même sentiment.

A leur arrivée au pied du pain de sucre où nous les attendions, ils nous firent de grands reproches au sujet des demandes qu'ils nous avaient faites, auxquelles nous n'avions pas répondu, ce qui

leur donna de l'inquiétude : ils appréhendaient qu'il ne nous fût arrivé quelque fâcheux accident. Nous répondîmes à ces reproches sur le même ton, qu'à force de leur répondre nous nous étions égosillés. Ils nous protestèrent ingénument qu'ils n'avaient entendu aucune de nos paroles, quoiqu'ils eussent donné toute leur attention pour savoir ce qui se passait au pied du pic; cependant, d'en bas, nous ne perdîmes pas une de leurs paroles lors même qu'ils parlèrent familièrement.

Cette extinction de voix me fit faire quelques réflexions sur la condensation et la raréfaction, sur les degrés de mouvement qu'a chacun des corpuscules ou petits corps qui composent l'atmosphère. On est convaincu, et par l'expérience et par le raisonnement, que ceux qui approchent de plus près la surface de la terre sont en plus grand nombre et dans un mouvement plus rapide que ceux qui en sont éloignés.

Or, supposé que les mouvements des corpuscules qui sont au pied du pic soient à ceux qui sont à son sommet comme un à dix, et que ces corpuscules aient la faculté de perdre ou d'acquérir du mouvement, il est sûr que si les premiers corpuscules qui sont au pied du pain de sucre ont dix degrés de mouvement et que la proportion dont je viens de parler se trouve entre eux avec cette faculté à chacun de perdre ou d'acquérir, de perdre en montant et d'acquérir en descendant, il est sûr qu'avant que le premier corpuscule qui est au pied du pic arrive à son sommet, il aura entièrement perdu tous les dix degrés de mouvement : or, si, après cette perte, ce corpuscule touche le tympan, il ne peut lui causer aucun mouvement et par conséquent aucune sensation; c'est ce qui arriva à ceux qui étaient au sommet du pic, car avant que les corpuscules du pied du pic arrivassent au sommet, ils avaient perdu tout leur mouvement, et, à son arrivée, ils ne pouvaient faire aucune impression sur le tympan.

Nos messieurs nous firent la relation des peines qu'ils eurent à monter au sommet et de la facilité qu'ils eurent à descendre. L'endroit par où ils passèrent en montant était rempli de pierres; plus heureux à leur descente, ils ne trouvèrent qu'un sable mouvant qui glissait sous leurs pieds.

Nous descendîmes la montagne remplie de gros rochers, mais non sans peine ; au milieu de ces rochers, nous trouvâmes une citerne; nous nous y arrêtâmes tant pour nous reposer que pour boire ; l'eau était si froide qu'on ne pouvait en boire un verre qu'à plusieurs reprises. L'ouverture de cette caverne est tournée vers l'orient. Son ouverture, en longueur, est environ d'une toise, et sa hauteur de quatre pieds : nous estimâmes la largeur intérieure de la citerne environ de quinze pieds; nous ne pûmes juger de sa longueur, il aurait fallu pouvoir y entrer : on ne l'aurait pu faire sans risquer sa vie, tant était grande la froideur de l'eau. Depuis la surface de l'eau jusqu'au fond de la citerne, vers l'ouverture, nous y trouvâmes trois pieds d'eau, ce fond nous parut le même dans toute l'etendue de la citerne que nous pûmes découvrir. Ces eaux, selon les apparences, sont des amas qui se font durant la fonte des neiges; elles distillent à travers des pierres et de grands rochers qui couvrent la citerne.

Que de relations fabuleuses ne font pas quelques voyageurs qui rapportent dans leurs journaux qu'ils sont descendus dans la citerne? Nul homme, quelque fort qu'il soit et quelque chaleur intérieure qu'il ait, ne pourrait résister à la froideur de ces eaux l'espace de deux minutes sans que son sang se gelât dans ses veines et qu'il y périt. Il est rapporté dans les mêmes relations que ceux qui y descendirent trouvèrent au milieu de la citerne une espèce de puits d'une grande profondeur ; qu'ils sondèrent ce puits avec des cordes, mais qu'ils n'en purent trouver le fond, ce qui leur fit conclure que ce puits répond à la mer : autre fable. Combien de temps ne faudrait-il pas pour sonder une telle profondeur, et quelle quantité de cordage ne faudrait-il pas traîner, la profondeur du sommet du pic sur la surface de l'eau de la mer étant de deux mille cent quatre-vingt-treize toises? Il est vrai qu'il faudrait ôter de cette profondeur la différence de hauteur qui est entre le sommet du pic et la citerne qui peut être au plus de trois cents toises : il resterait encore dix-huit cent quatre-vingt-treize toises de cordage ; quel homme, dans un si detestable chemin, pourrait se charger d'un si lourd fardeau? Supposons que cela se pût, car plusieurs hommes

chargés d'une partie de ce cordage pourraient se rendre à la citerne; mais si on considère le temps qu'il faudrait pour sonder, on verra qu'il y a de l'impossibilité de trouver ladite sonde dans le temps de deux minutes; de plus, s'il est vrai que ce puits, qu'on dit être au milieu de la citerne, soit creusé jusqu'à la mer, l'eau, dont il est rempli, participerait à la salure de la mer; elle serait plus pesante qu'elle n'est, quand cependant, par le poids de la comparaison avec les meilleures eaux, je la trouvai plus légère. Le goût prouve encore qu'elle n'est que la distillation des neiges, car nous la trouvâmes excellente; nous puisâmes celle que nous bûmes avec un vase amarré au bout d'une corde; du bout de l'ouverture de la citerne jusqu'à l'eau il n'y a pas plus de cinq pieds : on peut en puiser fort facilement.

Après avoir bu de ces eaux et nous être reposés quelques moments, nous descendîmes à la stance des Anglais où le matin nous avions laissé notre équipage; nous y dinâmes à la manière des voyageurs.

A quatre heures du soir nous descendîmes de la montagne jusqu'au pied du pic où nous montâmes à cheval, nous prîmes la même route que nous avions tenue partant de l'Oratava, où nous arrivâmes à huit heures du soir.

8 *août*. — Après dîner je descendis à la Pax, petit bourg bâti sur le bord de la mer à deux milles environ de l'Oratava. Mon dessein était de chercher quelque embarquement pour aller à l'Ile de Fer. Je ne connaissais personne dans ce bourg. Je m'adressai au consul anglais qui fait sa résidence dans ce bourg : il envoya prendre le patron d'un gros bateau qui faisait de temps en temps les voyages de l'Ile de Fer : charmé des honnêtetés du consul, je le priai de convenir du prix avec ce patron, ils conviurent effectivement et nous résolûmes de partir le lendemain.

A dix heures du soir nous allions nous mettre à table pour souper, il arriva un garde de la marine du roi d'Espagne, brigadier de la compagnie; il venait de Cadix. Je crus d'abord qu'il portait quelques nouveaux ordres : il était arrivé le même jour à Sainte-Croix où il se debarqua sur le midi; d'abord qu'il eut mis pied à terre, il monta à cheval, alla visiter M. le lieutenant

général des îles à Laguna ; il lui demanda de mes nouvelles : on lui dit que j'étais parti pour l'Ile de Fer. Ce garde de la marine, craignant de ne pas me trouver, poursuivit son voyage, il me trouva à l'Oratava, à la veille de mon départ : durant le souper il nous entretint des nouvelles de l'Europe. Au sortir de table, il me remit la lettre suivante qui m'apprit le sujet de son voyage :

Lettre de monseigneur de Tessé, ambassadeur extraordinaire à la cour d'Espagne.

Madrid, le 30 juin 1724.

« J'ai appris avec joie votre départ, mon révérend père, et je « vous souhaite en vérité une heureuse navigation et le succès « de vos entreprises, dont la connaissance est si nécessaire aussi « bien que vos talents pour la navigation.

« Permettez-moi, mon révérend père, de vous recommander « don Nicolas de Guerrero, brigadier des gardes de la marine, « qui va vous trouver. L'on m'a assuré qu'il a beaucoup de dis- « position à profiter de vos lumières, et le roi catholique lui a « même donné de quoi faire son voyage dans l'idée qu'il pourra « profiter auprès de vous. Je vous serai infiniment obligé si vous « voulez bien l'employer aux mêmes choses pour lesquelles vous « avez entrepris ce voyage. Je voudrais de tout mon cœur trou- « ver des occasions de vous témoigner avec combien d'estime « j'ai l'honneur d'être à vous, mon révérend père,

« Le Marquis de Tessé. »

Après que j'eus lu cette lettre, je l'embrassai et je lui dis qu'il n'avait pas besoin d'autre recommandation que de celle de son seul mérite; que je ferais pour lui tout ce qui dépendrait de moi pour lui faire plaisir, pourvu que je ne dérangeasse en rien les ordres du roi de France qui m'avaient été remis par Monseigneur le comte de Maurepas, ministre et secrétaire d'État : il me répondit que les ordres que le roi d'Espagne lui avait donnés étaient d'observer avec moi conjointement. Je lui dis que j'étais fort aise que cela se fît de cette manière ; car nos observations

en seraient beaucoup plus assurées. Je lui demandai s'il avait de bons instruments; il me répondit qu'il n'en avait pas, qu'il se servirait des miens; je lui fis comprendre que la chose était impossible, deux observateurs avec un seul instrument ne pouvant observer à la fois. La conversation aurait duré plus long-temps; il était fort tard, je saluai M. le marquis de la Floride et je me retirai à notre appartement.

DÉPART DE L'ORATAVA.

10. — Le matin je pris congé de M. le marquis de la Floride et nous descendîmes au petit bourg de la Pax en compagnie de M. Porlier et du comte de Palmar. Nous allâmes loger chez M. le consul des Anglais; le patron du bateau qui devait nous passer à l'Ile de Fer s'y rendit; il fit porter tous mes instruments à bord du bateau pour être prêt à faire voile à l'entrée de la nuit. Durant le jour on n'oserait sortir du port; on craint les Saletins, ils cachent leurs brigantins dans des petites calangues où ils attendent qu'il sorte du port quelque bâtiment pour le surprendre, ce qui est souvent arrivé. Le soir, à l'heure assignée, nous nous rendîmes à bord; une grosse brume couvrait toute la surface de la mer; on n'aurait pu découvrir un bâtiment à vingt pas de distance. Cette brume nous fut très favorable.

11. — A neuf heures du matin nous mouillâmes à l'île Palma, à seize lieues de l'Ile de Fer. Nous logeâmes dans la maison d'un bon bourgeois; il nous fit mille amitiés et nous donna toute sorte de marques de politesse. Le ciel demeura couvert tout le jour et la nuit suivante, cela ne nous empêcha pas d'y ressentir des chaleurs extraordinaires.

12. — A six heures du matin notre patron vint nous avertir d'aller nous embarquer. Nous prîmes congé de notre hôte. A l'arrivée au bateau on leva l'ancre et nous fîmes route vers l'Ile de Fer.

A quatre heures du soir, nous mouillâmes dans une anse à l'est de l'Ile de Fer. Cette anse et toutes les côtes de cette île sont entourées de montagnes inaccessibles. Elle forment une infinité

de précipices, nous n'avions pas encore mouillé l'ancre que nous vîmes paraître sur la montagne plusieurs insulaires qui nous menaçaient de nous tirer dessus si nous ne revirions de bord; ils nous croyaient Saletins. Notre capitaine, connu dans l'île par plusieurs voyages qu'il y avait faits, les rassura. Mon habit fut un second témoin que nous n'étions pas des pirates. Après qu'ils nous eurent bien reconnus, ils descendirent de la montagne, vinrent sur le bord de la mer nous donner la main pour nous débarquer et nous accompagnèrent jusqu'au bourg. Les chemins sont très difficiles dans cette île ; tout y est précipices. Nous arrivâmes fort tard, et, ne sachant où aller loger, nous entrâmes dans un couvent de l'ordre de saint François. Je demandai au supérieur, qui se présenta le premier, l'hospitalité; il me l'accorda et pour moi et pour les autres de très bonne grâce; il nous fit porter quelques fruits. Il n'avait autre chose à nous donner; il ordonna à un bon frère de nous préparer quelques nattes, ils n'ont pas d'autres lits; nous y passâmes la nuit assez bien.

13. — Le matin, M. Verguin et moi, accompagnés des révérends pères, allâmes dans le bourg pour y chercher quelque endroit propre à pouvoir y loger nos instruments en sûreté. Je n'en trouvai pas de plus convenable pour ce que j'avais à faire que celui que présenta le père supérieur. Je résolus de prendre celui-ci où je crus me trouver plus tranquille; je montai le même jour ma pendule et la mis en mouvement, attendant qu'il se présentât quelque occasion pour m'en servir.

Du 14 *au* 19. — Durant le séjour que je fis dans cette île, je remarquai que les vents sont presque toujours au nord. Les gens du pays me le confirmèrent. Le vent qui purifie l'air en Europe, amène ici des brouillards si épais, qu'on voit rarement le ciel, principalement durant la nuit. La grande chaleur du soleil les dissipe quelquefois une partie du jour, cela arrive peu souvent; mais à l'approche de la nuit les brouillards reviennent et ils cachent le ciel.

L'Ile de Fer est un triangle à côtés inégaux : celui de l'est a environ trois lieues, un des autres en a cinq, et le troisième cinq et demie, de sorte que le circuit de l'île peut être environ de 14

à 15 lieues : on sait que les côtes ne sont pas tirées au cordeau, il y a des anses, des capes qui avancent; ainsi on ne saurait déterminer le contour à demi-lieue près. Cette île n'est composée que de rochers et montagnes affreuses; elle est la *Pluitalia* de Ptolomée, la *Pluviala* de Pline, et la plus occidentale des îles Canaries. Les insulaires des autres îles la nomment *Nigro* à cause des grands brouillards dont elle est continuellement couverte.

L'arbre dont presque tous les voyageurs font mention, qui fournit lui seul de l'eau à toute l'île, qu'on nomme arbre merveilleux, est une pure fable. Je demandai à le voir, on se mit à rire; je connus d'abord que je ne m'étais pas trompé lorsque j'avais douté des relations de ces voyageurs qui nous racontent une infinité de faussetés. Qui croirait que Louis Jakson, Anglais de nation, pût rapporter un fait si faux dans son voyage, lorsqu'il assura avoir vu cet arbre en 1618 : voici mot à mot ce qu'il dit :

« Cet arbre est de la grandeur d'un chêne; son écorce est « semblable à une pièce de bois endurci. La hauteur est de six « à sept toises, ses branches étendues; ses feuilles ressemblent « à celles du laurier, blanches en dedans et vertes au dehors; « il ne porte aucun fruit. Situé sur le penchant d'une mon- « tagne où l'arbre, séché et flétri le jour, toute la nuit distille « de l'eau. Alors la nue qui le couvre entièrement est suspendue « en l'air, l'eau qui tombe des feuilles est reçue dans un réser- « voir fait de briques et pavé de grosses pierres : de là cette eau « est conduite par des tuyaux de plomb dans d'autres réser- « voirs moindres que celui-ci qu'on a fabriqués dans plusieurs « endroits de l'île. Le grand réservoir peut contenir vingt mille « tonneaux, il les remplit dans une nuit. L'île est peuplée de quel- « ques huit mille âmes. » Il y a quelque apparence que Louis Jackson a copié quelqu'un qui l'avait précédé : il est impossible que de lui-même il eût ajouté toutes ces circonstances : il veut qu'au temps qu'il écrivait et qu'il nous a donné sa relation il y eût dans l'Ile de Fer huit mille hommes; il fallait que de son temps les îles Canaries fussent bien peuplées. En 1724 on ne comptait que cent personnes; les habitants m'assurèrent qu'on n'avait jamais vu dans cette île plus de deux cents personnes. Si

cet Anglais eût parcouru l'Ile de Fer, il y aurait vu des sources principalement près du bourg et à d'autres endroits, et ne se serait pas aventuré à nous raconter des fables qui décréditent la bonne foi des voyageurs, qui doivent être fidèles dans leurs relations.

On voit, dans l'Ile de Fer, tous les fruits que nous avons en Europe : le peu de terrain ne permet pas qu'on en ait une grande quantité. Les habitants y sont en très petit nombre et leur récolte leur suffit : les raisins et figues y ont un goût merveilleux ; mais on n'y voit que peu de vignes et de figuiers. Les habitants sont fort pauvres et le pays fort stérile; le bourg n'est composé que de quelques maisons; la plupart des habitants logent ou sous des roches ou dans des cavernes creusées sous terre. Quelques années auparavant la stérilité fut si grande, qu'il y eut plusieurs animaux qui moururent de faim.

DÉPART DE L'ILE DE FER.

20. — A midi nous prîmes congé des révérends pères; nous les remerciâmes des honnêtetés que nous en avions reçues durant le séjour que nous fîmes chez eux, et nous leur payâmes les dépenses que nous crûmes leur avoir faites. Dès le matin nous avions renfermé nos instruments; nous louâmes quelques bourriques, il n'y a pas d'autres voitures dans cette île, sur lesquelles nous chargeâmes ces instruments. A une heure du soir nous nous mîmes en chemin pour retourner au port et pour nous disposer à faire voile à l'entrée de la nuit. Le vent de nord-est était extrêmement froid ; le chemin est sur le haut des montagnes qui bordent la mer; nous appréhendions, à tout moment, que ce vent ne culbutât nos ânes dans quelques affreux précipices et ne nous fît perdre et les ânes et nos instruments. Sur les quatre heures nous arrivâmes au port, mais avec beaucoup de peine ; nous embarquâmes nos hardes, et notre capitaine ne voulut partir que le lendemain, quoiqu'il nous eût promis, sortant du village, de partir le soir.

21. — D'abord que le jour parut, nous appareillâmes ; nous

fîmes route vers l'île Gomero : sur les quatre heures du soir nous l'abordâmes à l'ouest, mais nous ne mîmes pas à terre ; ce quartier est déshabité ; nous trouvâmes près de cette île des courants si rapides, que nos dix rameurs eurent de la peine à les pouvoir refouler. On compte du port de l'Ile de Fer à la partie de l'ouest de l'île Gomero six lieues et demie. Nous cotoyâmes cette île jusqu'au bourg où nous n'arrivâmes qu'à minuit. Notre patron, pratique dans toutes ces îles, nous fit entrer dans une calangue couverte d'un affreux rocher où nous passâmes tranquillement le reste de la nuit.

Le lendemain matin, 22 août, nous descendîmes à terre : un honnête bourgeois, que nous rencontrâmes, nous offrit sa maison ; nous reçûmes son compliment, nous allâmes chez lui où nous dejeunâmes. Avant que d'aller à bord, nous traçâmes le plan du bourg. Ce bourg est situé dans une petite vallée sur un plan assez de niveau, entouré de hautes montagnes ; la rade qui est à l'est est vaste et capable de contenir plusieurs navires ; elle est à l'abri de tous vents, excepté de ceux d'est et de sud-est. Les habitants étaient en petit nombre ; je crus qu'ils étaient à la campagne ; je demandai au bourgeois chez qui nous avions déjeuné si l'on faisait la vendange dans l'île et si les habitants et les gens du bourg s'étaient retirés ailleurs ; il me répondit que les fièvres, maladies ordinaires de cette île, avaient emporté dans moins de trois mois plus de la moitié des habitants, et qu'alors les fièvres y faisaient des ravages extraordinaires ; que toute sa famille en était attaquée et qu'il se disposait de passer à l'île de Ténériffe, où l'air est beaucoup plus pur. Cette nouvelle effraya notre patron, il assembla son équipage dispersé dans le bourg et nous pria de nous embarquer ; nous ne résistâmes pas à sa prière.

A neuf heures du matin nous sortîmes de notre calangue, nous mîmes le cap vers la pointe de l'ouest de l'île de Ténériffe ; les chaleurs étaient extraordinaires ; il se leva vers les dix heures un petit vent d'ouest qui soulagea nos rameurs. On mit les voiles au vent, mais les courants qu'on rencontre sur les côtes de toutes ces îles nous faisaient perdre beaucoup de chemin.

A trois heures du soir nous mouillâmes dans le petit port Sant-

Yago, qui tire son nom d'un petit village qui en est peu distant; dans ce port nous débarquâmes quelques passagers que nous avions pris à l'île Gomero; nous y passâmes le reste du jour et nous en sortîmes à l'entrée de la nuit dans la crainte d'être vus par quelque corsaire Saletin caché derrière quelque pointe.

23. — A six heures du soir nous mouillâmes au port de Galachique, autrefois le plus beau de l'île Ténériffe; mais, depuis 1706, un volcan effroyable qui s'ouvrit au haut de la montagne, au pied de laquelle était bâtie la petite ville de Galachique, vomit une si grande quantité de pierres, qu'elles comblèrent ce port; elles n'y laissèrent qu'un petit espace où quelques barques peuvent mouiller. La ville fut entièrement détruite, des rochers d'une grosseur épouvantable se détachèrent du haut de la montagne et vinrent fondre sur cette ville infortunée; ils renversèrent toutes les maisons et la reduisirent en un grand amas de pierres. La nuit suivante on vit descendre sur le penchant de cette montagne sept rivières de feu qui vinrent consumer entièrement les restes de cette malheureuse ville. Ce feu ne paraissait que dans la nuit, sa matière était du bitume fondu; le jour cette matière, qui coulait avec beaucoup de lenteur, paraissait de couleur de plomb. Deux bourgeois de la ville, que j'avais vus à l'Oratava, habitants de la Nouvelle-Galachique, eurent la curiosité, durant l'embrasement, de monter sur la montagne, ils s'approchèrent à cinq ou six pas du volcan, ils virent sortir de ces abîmes cette matière fondue sans sentir aucune chaleur; mais ils entendirent, au fond du volcan, des bruits effroyables; ils en furent si fort épouvantés qu'ils partirent sur-le-champ dans la crainte que la montagne et toute l'île ne vint à se fondre.

A onze heures du soir nous nous rembarquâmes, nous fîmes route assez près de terre pour nous mettre à l'abri des vents de nord-est qui soufflent ordinairement dans ces mers.

23. — A six heures du matin nous mouillâmes à la Pax; le consul anglais vint nous recevoir et nous conduisit chez lui. Les chaleurs étaient extraordinaires, il nous arrêta jusqu'à six heures du soir pour nous les faire éviter; alors nous montâmes

à cheval et nous arrivâmes à l'Oratava, qui n'en est qu'à trois quarts de lieue, à sept heures du soir.

27. — A cinq heures du matin j'allai herboriser à la montagne qui est à l'est-nord-est de la ville. Je passai au milieu de quelques vignes, plantées au milieu des pierres, soutenu par des échalas : les raisins étaient en maturité ; dans ces quartiers ils sont d'un goût merveilleux, et singulièrement ceux dont on fait la malvoisie, beaucoup meilleure que celle qu'on nous porte de Malvasia. Je trouvai dans ces quartiers peu de plantes : la saison était presque passée, tout y était sec.

Du 28 août au 5 septembre. — Séjour à l'Oratava et observations.

DÉPART DE LA VILLE DE L'ORATAVA.

6 *septembre.* — Cette ville, sans murailles, est bâtie sur le rude penchant d'une haute montagne d'où sort une source merveilleuse; on la conduit dans la ville par des canaux de bois élevés sur le terrain. Ces eaux font tourner quelques moulins ; ensuite on les divise en divers canaux pour la commodité des habitants, ils en arrosent leurs jardins et s'en servent pour leur usage domestique.

La paroisse est au milieu de la ville. La maison de M. le marquis de la Floride, où j'ai fait toutes mes observations durant le temps que j'ai demeuré dans cette ville, est tout près, elle n'en est séparée que par la rue. Au haut de la ville est une autre petite église où le curé exerce toutes les fonctions paroissiales ; il y a encore six couvents, deux de filles et quatre de religieux; un de ces couvents de filles est de l'ordre de saint François et l'autre de saint Dominique ; celui-ci fut entièrement brûlé par le feu d'une maison tout proche où l'on dit qu'un domestique le mit par mégarde. Des religieuses ont bâti, au même endroit, une autre maison; mais elles n'ont pas bâti encore leur église ; elles sont pauvres, de même que les habitants de toutes ces îles.

Les couvents des religieux sont les Franciscains, leur maison est magnifique, les Dominicains, les Augustins et les Jésuites.

Les rues de cette ville sont inaccessibles, il faut être bon cavalier pour les monter à cheval. La campagne est assez agréable; on voit de très-belles vignes plantées parmi les pierres et les rochers, et plusieurs maisons de campagne où les habitants tiennent leurs futailles, pour y renfermer leur vin, dans le temps de leurs vendanges; la meilleure malvoisie se fait dans ces quartiers. Ce vin, si exquis, est enlevé par les Anglais; c'est le seul commerce qui se fait dans ces îles : on compte qu'il rapporte tous les ans, à Ténériffe, jusqu'à quatre cent mille piastres, ce qui fait subsister cette île et les autres, car cet argent se répand, et chacun en profite.

A six heures du matin nous montâmes à cheval dans le dessein de nous rendre le soir à Laguna; sur les six heures du matin nous arrivâmes à une maison de campagne de M. Porlier : on l'avait averti du jour de notre départ, il s'y rendit avec un de ses amis; nous passâmes dans cette maison jusqu'à cinq heures du soir, les chaleurs étaient excessives; il était très difficile de s'y exposer durant le jour. Nous arrivâmes à Laguna à neuf heures du soir.

6 *octobre*. — Nous partîmes de Laguna et nous nous rendîmes à Sainte-Croix; depuis deux jours on nous avait avertis qu'un navire anglais se préparait pour faire voile vers Cadix. Les occasions peu fréquentes pour revenir en Europe nous obligèrent à nous servir de celle qui se présentait. A notre arrivée à Sainte-Croix nous allâmes visiter le capitaine; il nous reçut agréablement, mais il nous traita mal dans la route. Nous lui demandâmes si nous ferions nos provisions ou s'il s'obligerait à les faire; il nous répondit que rien ne nous manquerait et qu'il nous ferait avertir lorsqu'il serait prêt à mettre à la voile.

10. — Le soir les vents changèrent, on leva l'ancre et nous fîmes route vers la pointe de l'île de Ténériffe où nous trouvâmes des vents opposés; ils nous obligèrent à louvoyer. Durant toute la route les vents ne changèrent pas. Dix jours avant notre arrivée à Cadix, nous eûmes des vents si violents, qu'ils nous menaçaient d'un évident naufrage; heureusement le vaisseau était neuf, c'était son second voyage.

1er *novembre.* — Le matin, les vents devenant toujours plus furieux, nous vîmes sur les eaux les tristes débris d'un vaisseau battu par les flots d'une mer orageuse.

2. — Le soir nous découvrîmes la terre, et les brouillards, qui duraient depuis plusieurs jours, se dissipèrent; mais le lendemain matin ils devinrent si épais que nous nous trouvâmes dans le port de Cadix, après le lever du soleil, sans savoir par où nous étions entrés; nous rendîmes grâces au Seigneur d'être échappés d'une si longue et si furieuse tempête. Nous trouvâmes, dans ce port, plusieurs vaisseaux de Marseille sur un desquels nous nous embarquâmes; les vents contraires nous retinrent plusieurs jours dans Cadix. Durant le séjour que nous fîmes dans cette ville, j'allai me promener en divers endroits. Je vis le pont de Suace et j'en dessinai la vue. — 12 *décembre.* Nous mîmes à la voile et fîmes route vers le détroit de Gibraltar; — 19, nous arrivâmes au Brues à deux lieues de Toulon.

HISTOIRE

ANCIENNE ET MODERNE

DES ILES CANARIES,

Faite par l'ordre du Roi.

On doit, dans les voyages, mettre tout à profit. Dans celui que j'ai fait aux îles Canaries pour perfectionner la géographie et la navigation selon les ordres que j'en avais reçus de Sa Majesté, je tâchai de ne rien oublier, prévenu que j'étais qu'il intéressait toutes les nations. Ce voyage n'a été entrepris que pour déterminer un point fixe, ou le premier méridien du monde. Il devait servir à tous les navigateurs de règle et de fondement dans leurs voyages, et aux géographes à tracer leurs cartes, placer chaque lieu particulier dans sa propre situation, et don-

ner une nouvelle forme à la terre, à quoi ont servi mes observations précédentes.

J'ai suivi, dans ce voyage, la même méthode dont je m'étais servi dans les précédents. Après avoir donné le temps nécessaire aux observations astronomiques, je passais le reste à l'histoire naturelle, et à m'informer de l'état de ces îles et de leurs premiers habitants.

Les îles Canaries, connues chez les anciens sous le nom de *Insulæ fortunatæ*, sont au nombre de sept, savoir : Lancelotte, Fortaventura, Canarie propre, Ténériffe, Gomera, Palma et l'île de Fer. Celles-ci sont les plus considérables; on en compte encore cinq beaucoup plus petites, nommées Gratiosa, Rocha, Alegrança, Sainte-Clara et l'île de Loups. Cette île est dans le canal formé par les îles Lancelotte et Fortaventura; elle a tiré son nom du grand nombre de loups marins dont elle est toujours remplie. Toutes ces îles, tant grandes que petites, sont situées dans l'Océan, vis-à-vis le royaume de Maroc.

Les naturels de ces îles assurent avoir appris par tradition que, depuis la venue de Jésus-Christ, ils n'ont eu ni adoré aucune idole; cependant la providence n'a pas oublié ce peuple; car, dès la naissance du christianisme, elle lui fit annoncer la loi de grâce. Saint Jérôme rapporte dans son livre des *Écrivains ecclésiastiques* que l'apôtre saint Barthélemy prêcha l'évangile aux Iles Fortunées : *Bartholomeus Indis, qui dicuntur Fortunati, predicavit evangelium*; et Flavius Denter, cité par le père Louis Anchita, dans son livre des *Excellences et Anciennetés des Canaries*, traité Ier, chapitre II, ajoute que l'année 105 de Jésus-Christ, saint Avide passa aux Canaries et qu'il y fut martyrisé pour la foi; plusieurs autres saints personnages y portèrent la lumière de l'évangile, comme on peut le voir dans le martyrologe augustinien, dans saint Antonin, archevêque de Florence, *in Summa historiali*, Vincent de Beauvais *in Speculo historiali*. Il y a toute apparence que ces missionnaires ne firent pas de grands progrès dans ces îles et que la religion chrétienne dégénéra bien.

Ces insulaires ne connaissaient qu'un dieu auquel ils don-

naient divers noms, qui, traduits en notre langue, signifient grand, sublime, tout-puissant, auteur de la nature sans commencement ni sans fin : un des principaux noms sous lequel ils l'adoraient était *Heaud;* ils invoquaient ce dieu très souvent ; ils imploraient son secours dans toutes leurs nécessités, et ils croyaient lui devoir la vie et leur conservation. Dans un temps de sécheresse, ils séparaient les agneaux de leurs mères ; ils les renfermaient dans différents endroits, croyant que ces tendres animaux, par leur bêlement, excitaient la compassion de ce dieu qui devait leur donner de la pluie en abondance.

Ces peuples, selon Edmond Scory dans sa *Relation des îles Canaries*, avaient quelque idée de l'immortalité de l'ame. L'enfer leur était une vérité connue; ils le plaçaient dans le pic de Ténériffe où le démon, qu'ils nommaient *Guaiata*, portait les peines de son orgueil et de sa désobéissance.

Leur baptême, qu'ils observaient religieusement, était de jeter de l'eau sur la tête des nouveaux-nés, ce qui paraît être un reste de la religion chrétienne ; des filles, nommées *Haximaguadas*, étaient chargées par le peuple de cette cérémonie. Comme nos religieuses, elles étaient renfermées dans des grottes qui leur servaient de monastères, d'où il ne leur était permis de sortir que pour exercer les fonctions du baptême et imposer le nom aux enfants qui venaient de naître. Elles croyaient, dans cet exercice de religion, contracter avec le père de l'enfant une alliance qui leur défendait absolument de se marier avec lui. Leur virginité était à toute épreuve, et elles auraient plutôt perdu leur vie que d'y donner la moindre atteinte.

L'éducation que ces insulaires donnaient à leurs enfants était merveilleuse : leur premier soin était de les instruire de leurs devoirs envers Dieu et le prochain, d'honorer leur père et leur mère, leurs frères et leurs sœurs : ils s'étaient imposé entre eux une loi d'exhorter les anciens à vivre régulièrement, de s'abstenir de toute sorte de débauche, de ne pas ôter le bien à leur prochain ; on enseignait chez eux divers points de la doctrine et de la loi évangélique. Le vice était très sévèrement puni; les adultères étaient enterrés tout vifs, les voleurs condamnés à mort.

On punissait du fouet les scandaleux publics, et si leur scandale causait de l'inimitié parmi les grands, on les faisait mourir publiquement, pour donner l'exemple au reste du peuple à vivre régulièrement. Les parjures étaient en horreur; on pendait l'homicide; les enfants désobéissant à leurs parents étaient ou lapidés ou appliqués à une rude torture jusqu'à ce que la mort s'ensuivît. Ils étaient inexorables pour ceux qui débauchaient des filles; ils portaient si loin la pudicité que si quelqu'un d'entre eux eût été convaincu d'avoir parlé seul à seul à une personne du sexe, il était condamné à mort : la fille qui avait commis le crime était renfermée pour le reste de ses jours, à moins que le complice ne se mît en état de l'épouser; alors on les laissait libres. Pour se marier, il fallait que le futur époux eût le consentement de son père, de sa mère et des parents de la fille qu'il avait dessein d'épouser. Viana dit que la polygamie était défendue de même que dans le premier âge du monde, et Nugues, que le divorce était permis de la propre volonté du mari ; que dans pareil cas la femme retournait chez ses parents sans que cette répudiation lui causât la moindre infamie. Les enfants nés d'un tel mariage étaient regardés comme légitimes, et le mari pouvait épouser une autre femme.

Durant le cours de l'année, ces insulaires solemnisaient plusieurs fêtes; les principales etaient celles qu'ils célébraient en action de grâces à leur dieu, après leur récolte. Celles-ci avaient des priviléges particuliers; si alors ils étaient en campagne, prêts à donner quelque combat, il y avait suspension d'armes. Les deux partis se joignaient ensemble, toute hostilité cessait, ils mangeaient tous en commun. On aurait cru, à les voir dans une si belle disposition, que ces peuples eussent passé toute leur vie dans une parfaite union. Leurs fêtes finies, ils reprenaient leurs armes, et, plus furieux qu'auparavant, ils s'égorgeaient impitoyablement les uns les autres sans se ressouvenir des plaisirs communs qu'ils venaient de prendre.

Au mois d'avril on célébrait la fête du roi de l'île, elle durait huit jours: le roi était obligé de fournir à toutes les dépenses. Ils passaient ce temps-là à danser, à courir, à chanter, à lutter,

à manger et à boire. Comme chez nous, leurs jours étaient composés de vingt-quatre heures; ils comptaient leurs mois par une simple révolution de la lune; et douze de ces révolutions faisaient une de leurs années.

Parmi ces peuples il régnait beaucoup de politesse et de gravité; ils étaient légers à la course, grands sauteurs et très propres à toute sorte d'exercices du corps. On raconte d'eux que, pour descendre d'une montagne inaccessible, ils sautaient de rocher en rocher, fussent-ils distants les uns des autres de deux toises. Voici comme ils s'y prenaient : ils tenaient en main une lance à peu près de la grosseur et de la longueur d'une de nos *demi-piques*, ils visaient sur la pointe d'un rocher qui souvent n'avait pas plus d'un pied de largeur. Ils se lançaient hardiment sur cette pointe en serrant leurs pieds contre leur lance garnie à son extrémité de bois dur fort pointu. Cette pointe touchait la première le rocher, et elle modérait la rapidité et la force de *leur chute*; dans le même moment ils se glissaient avec beaucoup d'adresse fort doucement le long de la lance, et allaient se poser précisément à l'endroit où ils avaient visé; ils continuaient ainsi leurs sauts jusqu'au pied de la montagne; les moins habiles payaient chèrement leur témérité. Ceux qui descendent des Guanches et plusieurs autres créoles de ces îles ont hérité des anciens la même adresse.

Ces insulaires étaient d'une riche taille; la plupart étaient noirâtres, de couleur pâle et basanée. On rapporte qu'à la première descente que firent les Espagnols dans l'île de Ténériffe, ils y virent un homme de quatorze pieds de hauteur, vaillant, courageux et d'une force extraordinaire proportionnée à sa grandeur : on en croira ce que l'on jugera à propos.

La viande de mouton, de chèvre, de brebis à demi cuite, servait de nourriture à ces peuples. Le *goffio*, leur pain ordinaire, était un composé de la farine d'une petite graine pétrie avec le lait, le beurre, et d'une espèce de miel qu'on tirait d'un petit fruit sauvage qu'ils nommaient *mocanas*, dont le suc était d'une douceur extraordinaire.

Le mal de côté et la léthargie étaient leurs seules maladies;

les remèdes qu'ils leur opposaient étaient des purgatifs composés de plusieurs plantes dont ils avaient une parfaite connaissance; la saignée était chez eux en usage; leurs lancettes étaient des pierres à feu nommées *tabouas*; ils s'en servaient avec tant d'adresse qu'ils ne manquaient jamais leur coup.

Leurs habits faits de peaux de bêtes étaient sans art; ils se logeaient dans des grottes, et ceux qui par indigence n'avaient pas de fonds pour en creuser, construisaient de petites maisons de pierres qu'on liait avec une espèce de mortier fait avec de la terre grasse, et ils couvraient ces maisons avec du bois et ce même mortier.

On destinait certains lieux où l'on creusait des grottes pour y mettre le corps des morts après les avoir embaumés. On les y plaçait différemment; les uns y étaient assis, les autres debout, les autres couchés sur des lits de bois durci, sur lequel les corps se conservaient tout entiers et n'étaient pas sujets à la corruption.

La manière dont ils embaumaient les corps est assez singulière; ils se servaient, pour les laver, d'une décoction faite de feuilles de grenadiers, de plusieurs sortes d'herbes et de fleurs; ensuite ils remplissaient les entrailles de leurs morts d'un certaine composition faite avec du beurre d'écorce de pin, de poudre de bois à charbon et de pierres ponces; on mêlait ces drogues avec certaines herbes particulières, et la résine de larix, qui est un arbre presque semblable au sapin; son tronc est droit, couvert d'une grosse écorce brune. Pline rapporte que, sous le règne de Tibère, on vit à Rome une poutre de larix longue de vingt-six pieds et partout également épaisse de deux pieds. Cet arbre a ses branches déliées, pliantes, garnies de feuilles plus étroites que celles du pin, disposées par bouquets; elles naissent sur un tubercule environ quinze ensemble. Les chatons du larix sont à plusieurs sommets, membraneux, et ne contiennent qu'une espèce de poussière fort menue. Les fruits naissent sur le même pied qui porte les chatons, mais dans des endroits séparés; ces fruits commencent par un bouton à plusieurs écailles, de couleur rouge tirant sur le purpurin; elles couvrent un embryon

de graine : ce bouton devient ensuite un fruit dont les écailles sont attachées contre le poinçon; elles couvrent chacune deux semences qui ont pris leur naissance de l'embryon, enveloppées d'un côté d'une peau qui forme une aile ou feuillet délié.

On trouve le larix sur les montagnes de l'île Ténériffe : sa résine découle des incisions qu'on fait à son écorce; elle est utile et efficace à la guérison de diverses maladies. — Revenons à la manière dont ces insulaires embaumaient les cadavres de leurs morts.

On mêlait avec la résine de larix la sauge sauvage, la lavande et les drogues dont j'ai déjà parlé; ils faisaient bouillir le tout ensemble, en faisaient un excellent baume et en frottaient leurs cadavres. Durant le temps des pompes funèbres, qui était ordinairement de quinze jours, ils exposaient leurs cadavres au soleil pour les faire sécher ; en hiver, quoiqu'il ne soit pas rude dans ces îles, on les faisait sécher dans des étuves. Lorsqu'ils étaient bien secs, on les cousait dans des peaux de bouc, ajustées si proprement qu'elles semblaient être collées sur ces cadavres. Cela fini, on les portait en cérémonie dans les grottes dont j'ai déja parlé.

M. Lacroix, dans sa *Relation de l'Afrique,* tome IV, rapporte qu'avant qu'on embaumât le corps, on vidait premièrement les entrailles, et qu'on ne frottait de leur baume que les parties internes et externes, ce qu'on réitérait jusqu'à ce que le baume eût bien pénétré dans toutes les parties et que les cadavres fussent devenus fort légers. Quoi qu'il en soit, les naturels des Canaries tiennent, par tradition, qu'une seule famille particulière avait le secret d'embaumer les corps et de durcir le bois; elle en faisait un mystère sacré. Ceux de cette famille ne se mariaient pas hors de leur race; on les regardait comme prêtres et ministres du service divin. A la conquête des Canaries, par les Espagnols, cette famille se dissipa presque entièrement; et des merveilleux secrets dont nous venons de parler il ne resta que ce que nous venons de raconter.

Les Guanches d'aujourd'hui, qui sont en très petit nombre, assurent qu'ils ont encore plus de vingt anciens tombeaux de

leurs rois et de leurs plus illustres personnages; ils se sont fait, entre eux, une loi d'en conserver le secret et un point de religion. Un habile médecin, qui avait demeuré plus de vingt ans aux îles Canaries, avait trouvé le secret, par ses grandes guérisons, de gagner les affections de ces peuples; il assure que les Guanches, en reconnaissance des bienfaits et des grands services qu'il leur avait rendus dans leurs maladies, par une grâce singulière, le conduisirent à ces tombeaux, après l'avoir obligé par serment de leur garder le secret. Il vit, selon ce qu'il rapporte, dans diverses grottes trois ou quatre cents de ces cadavres; les uns étaient debout et d'autres couchés sur des lits composés de bois durci aussi légers que la paille; qu'on distinguait, dans quelques membres rompus les nerfs, les tendrons, les veines et les artères; que ces corps paraissaient fort frais; que leurs yeux étaient fermés comme sont ceux d'un homme qui dort; que leurs cheveux, leur barbe, leur nez, leurs oreilles, leurs dents, leurs lèvres étaient dans leur entier; que les traits du visage n'étaient nullement effacés et qu'ils ressemblaient véritablement à des corps vivants.

Les anciens habitants des Canaries ne connaissaient ni le fer, ni l'acier; ils se servaient, dans leurs combats, de lances, de flèches et de dards de bois durci ou de bois passé au feu : ils les lançaient avec une merveilleuse adresse et perçaient un homme de part en part, tant était grande la force de ces insulaires; ils jetaient les pierres avec la même force : c'étaient là leurs armes offensives. Ils n'avaient pour armes défensives que leurs bras pour parer les coups qu'on leur portait. Les Guanches étaient presque toujours en guerre avec leurs voisins; ils combattaient nus, depuis la ceinture en haut; ils ne se battaient pas en bataille rangée. Pour effrayer l'ennemi, ils l'attaquaient avec des cris épouvantables, se mêlaient les uns dans les autres et portaient leurs coups sans mesures; ils faisaient un ravage étonnant : leurs trèves étaient religieusement observées, de même que leurs traités de paix.

Leur gouvernement était monarchique. Chaque île avait son roi; la grande Canarie en avait deux; l'un faisait son séjour à

Teld, une des petites villes de cette île, l'autre à Gualdar. Fortaventura était gouvernée de même. L'île de Ténériffe ne partagea sa domination qu'après la mort du grand Tinerfe : celui-ci eut neuf enfants légitimes; en mourant il les fit tous également héritiers, leur partagea le royaume et les déclara rois. Il laissa en apanage à un fils naturel un certain espace de terre nommé aujourd'hui la pointe de Vidalgo. Les descendants de ces neuf rois régnaient encore lorsque les Espagnols se rendirent maîtres de Ténériffe.

Béthencourt trouva, dans la conquête qu'il fit de Fortaventura, plusieurs forteresses bâties à la manière de ces insulaires, et un mur de pierre au milieu de l'île qui la traversait, servant de bornes et de limites aux deux rois qui la gouvernaient; ils étaient alors dans une cruelle guerre qui fut fort favorable aux desseins de Bethencourt.

L'ordre qu'on gardait pour la succession à la couronne était qu'au roi mort le fils aîné succédait; à celui-ci son frère, s'il en avait quelqu'un, et non pas ses propres enfants. Après la mort du père, les enfants de l'aîné étaient appelés à la couronne, à l'exclusion des enfants du cadet. On n'a pas su si le royaume pouvait tomber en quenouille au défaut des enfants mâles. Quitana rapporte qu'en l'île Lancelotte, une fille d'une valeur extraordinaire gouverna le royaume; qu'elle seule, dans un cruel combat, fit douter longtemps de la victoire. Un jour elle fit un défi au plus robuste de l'île de lutter avec elle : plusieurs se présentèrent; elle les terrassa, ce qui lui fit concevoir une haine mortelle pour les hommes, croyant qu'il lui serait honteux de s'unir avec un homme de moindre force qu'elle.

La cérémonie du couronnement des rois était fort bizarre. Le jour assigné, les grands du royaume, avec tout le peuple, s'assemblaient dans un endroit tout proche du palais du roi, nommé *Tagarou;* de là on allait tous de compagnie chercher dans les tombeaux des anciens rois un de leurs ossements; on le relevait en grande pompe. Le plus ancien du sang royal le présentait au nouveau roi, lequel, après avoir baisé cet os, le mettait sur sa tête. Alors il jurait par l'os qui avait porté la couronne

royale de l'imiter dans le gouvernement, de conserver les priviléges déjà accordés aux peuples par les rois qui l'avaient devancé, de même que les biens de ses sujets et ceux de la république.

Les protestations faites, les principaux du royaume, chacun à son tour, prenaient le même ossement, le posaient sur sa tête; dans cette posture ils prêtaient serment de fidélité au nouveau roi par les paroles suivantes : « Je jure par cet os, qui a été autre-« fois grand, d'obéir inviolablement au roi et de le reconnaître « pour mon souverain. » Le serment de fidélité prêté par tous les grands, on couronnait le roi d'une guirlande faite de laurier, de palmes et de diverses fleurs. Alors on lui donnait le nom de *Mensei* qui signifie défenseur.

Selon les anciennes coutumes du pays, le roi ne pouvait épouser que son égale : au défaut d'une fille de roi ou de sang royal, il lui était permis de prendre pour épouse sa propre sœur ou sa cousine germaine, ce qui était expressément défendu à tout autre qu'au roi, sous quelque prétexte que ce fût. Lorsque le roi sortait en public, cinquante pas devant de lui il faisait marcher un garde portant en main une lance pour avertir le peuple de l'approche du roi. Ceux qui se rencontraient sur ses pas ou qui étaient dans leurs grottes venaient se prosterner à deux genoux devant lui, et avec le bout de leurs habits ils lui nettoyaient les pieds et les baisaient ensuite en signe de respect et de reconnaissance.

Le palais du roi était tapissé de peaux, son lit fait de nattes de paille; sa table était une pierre et ses chaises étaient couvertes de peaux peu différentes de celles de sa tapisserie.

Parmi ces peuples on distinguait trois différents états : les grands, les nobles, et les roturiers. Les grands étaient les princes du sang; ceux-ci portaient un habit auquel on donnait le nom de *tamarco*, il était fait de peau de chèvre, de brebis ou de mouton plié en forme de chemise, il descendait jusqu'aux genoux. Les nobles portaient des habits de peau faits sans art; ils avaient une espèce de chaussure de la même matière des souliers de cuir, à la différence des roturiers et du peuple, qui n'a-

vaient ni manches ni chaussure de la même matière. Les femmes portaient un *tamarco* fort court avec un cotillon de peau si long qu'il couvrait entièrement leurs pieds.

Toutes les terres appartenaient au roi qui, sans en retirer aucun profit, en distribuait à chaque famille une certaine quantité suffisante pour sa subsistance. Les hommes avaient soin de cultiver cet espace de terre et de le labourer; ils se servaient de cornes dans leur labourage, n'ayant pas d'instruments de fer; ils coupaient dans son temps ce qu'ils avaient semé, et le reste de la récolte tombait sur le compte des femmes.

L'or, l'argent et toute autre monnaie, leur étaient inconnus : contents d'une heureuse simplicité, ils se passaient de tous ces métaux que bien des hommes cherchent avec tant d'avidité; ils trouvaient dans le seul échange des marchandises ou de leurs denrées tout ce qui leur était nécessaire et pour vivre et pour s'habiller; leur commerce consistait en bétail, fromage, beurre, lait, graisse, viande, peaux, graines et autres choses semblables. C'étaient là toutes leurs richesses.

La peinture était l'art favori de ces peuples; les drogues dont ils se servaient étaient le cinabre, le lait de figuiers, et le jus de différentes herbes : ils ignoraient entièrement l'art d'écrire; ils ne conservaient l'histoire de leur pays que par la tradition. Outre l'art d'embaumer les corps et de durcir le bois, ils en avaient d'autres fort curieux comme celui de faire des pots de terre à l'épreuve de toute fragilité; on en a trouvé en creusant la terre dont la dureté est si grande qu'ils résistent même au marteau.

Le temps de la découverte des îles Canaries est fort incertain; les auteurs n'en conviennent pas entre eux; ils varient si fort dans leurs histoires, qu'on ne sait à quoi s'en tenir. Quelques-uns assurent que ces îles avaient été découvertes en premier lieu par les Espagnols et les Carthaginois, plusieurs siècles avant le temps de Pline et de Mela, de Strabon, et environ 445 ans avant la venue de Jésus-Christ. D'autres, au rapport de Plutarque, disent qu'une grande tempête jeta par hasard quelques mariniers espagnols sur l'île de Ténériffe, qu'à leur retour en Espagne ils racontèrent ce qu'ils avaient vu, et firent un éloge si avanta-

geux du terroir de Ténériffe, que Quintus Sertorius, capitaine romain, natif de la ville de Nursia, au pays des Sabins, qui fut depuis assassiné à Huesca en Aragon, au milieu d'un festin, par Marcus Perpenna et Antoine, deux de ses principaux officiers, l'an 73 avant Jésus-Christ, ayant appris cette nouvelle, fit voile vers Ténériffe, menant avec lui des colonies romaines à dessein de peupler cette île, ce qu'il ne put exécuter.

Depuis Quintus Sertorius jusqu'au quatorzième siècle, ces îles furent entièrement inconnues aux Européens. La décadence de l'empire romain et la négligence de ceux qui vinrent après Sertorius obscurcirent si fort les nouvelles qu'on avait eues des Canaries, qu'on les oublia entièrement. Les historiens de Gênes rapportent qu'en 1291 Doria et Vivaldo, Génois, et quelques Catalans qui se joignirent à eux, équipèrent deux galères et entreprirent un voyage vers les îles d'Afrique, avec plusieurs aventuriers pour aller reconnaître les Canaries. Depuis leur départ on n'eut aucune nouvelle de ce qu'ils étaient devenus; ils périrent apparemment dans ce voyage.

En l'an 1334 un jeune Espagnol, qui aimait éperdument la gloire et les aventures extraordinaires, nommé Louis de la Cerda, comte de Clermont en France, petit-fils d'Alphonse, dixième roi de Castille, conçut le généreux dessein d'aller chercher les Canaries et de tâcher à les conquérir, sous la protection et au nom de don Pedro IV, roi d'Aragon; il arma pour cet effet deux vaisseaux. Après une heureuse navigation, la première île qu'il rencontra fut l'île de Gomera. Il descendit à terre; mais il fut vigoureusement repoussé par les insulaires; au premier choc il perdit presque tout son équipage. Cette perte l'obligea de remonter sur son vaisseau et de revenir en Europe.

Quelques auteurs veulent que Louis de la Cerda n'entreprit cette conquête que l'année 1345 : ils disent qu'il se rendit pour ce sujet à Avignon où le pape Clément VI lui donna les Canaries en propriété et le couronna roi, à condition que, s'il s'en rendait maître, il s'obligeait d'y faire prêcher l'Évangile et d'y établir la religion catholique. Ce projet lui acquit le surnom d'Infant de la Fortune. Il équipa une flotte en Espagne, il passa aux Cana-

ries; il se flattait de les conquérir et d'en devenir le paisible possesseur ; mais il se vit obligé d'abandonner son entreprise à cause de la guerre de France contre l'Angleterre. Il fut employé dans cette guerre au service du roi Philippe de Valois : il se trouva à la bataille de Crécy. La flotte qu'il avait armée fit voile vers les Canaries; elle en prit possession en son nom sans avoir pu les conquérir.

Sur la fin du même siècle, en 1395, quelques aventuriers de Biscaye et d'Andalousie firent de nouvelles tentatives sur les Canaries, dont la conquête, depuis Louis de la Cerda, avait été abandonnée. Ils firent entre eux un traité pour le partage de ces îles avant que d'en entreprendre la conquête. Leurs conventions faites, ils armèrent quelques vaisseaux et se mirent en mer. Ils arrivèrent heureusement à Lancelotte; ils la conquirent. Après avoir donné un rude combat, ils firent prisonniers le roi et la reine, ils les menèrent en Espagne. Avant leur départ ils prirent possession, au nom du roi d'Espagne Henri III, de l'île de Lancelotte. Ces aventuriers apportèrent un butin si considérable, que le roi d'Espagne eût travaillé dès lors à la conquête des autres îles, si la guerre qu'il avait avec les Mores ne l'eût obligé à différer cette entreprise.

Neuf ans après, c'est-à-dire en 1402, le roi permit à Robert de Braquemont, amiral de France, la conquête des Canaries pour le récompenser de ce qu'il l'avait servi avec beaucoup de zèle et de succès durant les guerres contre les Mores. Braquemont ne pouvant alors passer aux Canaries, donna la commission à Jean de Bethencourt, son parent, seigneur de Grandville, lequel, sous les auspices du roi de Castille, arma à ses dépens un bon vaisseau, et accompagné de quelques-uns de ses parents, de beaucoup de noblesse française, de plusieurs Espagnols, et de quelques Génois, il mit à la voile. Dans peu de jours il arriva à l'île Lancelotte, il descendit à terre, il combattit fortement contre ces insulaires qui remplissaient l'air de leurs cris, croyant par là épouvanter l'armée de Bethencourt; celui-ci y remporta la victoire et fit prisonnier le roi de l'île.

D'abord que Bethencourt se vit tranquille possesseur de Lan-

celotte, il fit bâtir un château auquel il donna le nom de Rubicon. Peu de jours après il partit et laissa à Lancelotte une partie de ses gens sous le commandement de Bertin de Berneval, et il fit route vers l'île d'Erbaine, aujourd'hui nommée Fortaventura. Les habitants de cette île ayant découvert son vaisseau, tout épouvantés, se refugièrent à l'autre extrémité de l'île. Bethencourt descendit à terre; il n'y trouva personne, les vivres commençaient à lui manquer, ce qui l'obligea de retourner à Lancelotte. Après son arrivée, il examina le petit nombre d'hommes qui lui restait et l'impossibilité de conquérir avec si peu de gens les autres îles. Les réflexions qu'il fit alors l'obligèrent de revenir en Espagne y chercher un nouveau secours. Il laissa gouverneur de l'île Gadifer de La Salle. A son arrivée, il eut audience de Sa Majesté. Il lui fit hommage de l'île Lancelotte, déjà conquise, et des autres îles qu'il se flattait de conquérir. Le roi, en reconnaissance, lui donna la seigneurie et le titre de roi de ces îles, à condition qu'elles relèveraient toujours de la couronne de Castille. Il lui accorda la cinquième partie de toutes les marchandises qu'on transporterait des Canaries en Espagne, avec la permission de faire battre monnaie dans les îles qu'il espérait de réduire sous son obéissance. Outre tous ces beaux priviléges, le roi le gratifia d'une somme considérable. Il lui fit équiper son vaisseau de munitions de guerre et de bouche, et il lui permit de lever dans son royaume toutes les troupes qui lui seraient nécessaires.

Avec ce nouveau secours, Bethencourt partit d'Espagne. Sa navigation fut heureuse. A son arrivée à Lancelotte, on lui rapporta que le roi idolâtre de l'île s'était plusieurs fois échappé des mains des Espagnols. Cependant ce roi n'eut pas plus tôt su que Bethencourt avait mouillé dans la rade, qu'il vint se jeter à ses pieds avec cent quatre-vingts des siens qui lui marquèrent la joie qu'ils avaient reçue à son arrivée et leur désir d'être bientôt baptisés. A leur baptême, on donna au roi le nom de Louis.

Après quelques jours de repos, Bethencourt alla faire une course de trois mois à Fortaventura; il y fit diverses prises, et y

bâtit une forteresse qu'il nomma Riche-Roque : lorsqu'elle fut en état, il y laissa quelques Espagnols, et il retourna avec son butin à Lancelotte, où il médita un autre voyage en Espagne. Il exécuta peu de jours après son projet. Il revint une troisième fois, il mouilla à Fortaventura, il livra divers combats à ces insulaires : il fut toujours victorieux. Les deux rois de cette île, se voyant vaincus, vinrent se prosterner devant Bethencourt, et lui rendirent hommage. Il eut soin de les faire instruire à la foi; ensuite il leur fit conférer le baptême. L'un des rois fut nommé Louis, et l'autre Alphonse; insensiblement tous les habitants suivirent leur exemple.

De si heureux succès obligèrent Bethencourt de partir pour la France, où il espérait trouver le secours nécessaire pour l'expédition de la grande Canarie. Il avait déjà reconnu les difficultés de pouvoir la réduire. Durant son absence, il constitua son lieutenant aux îles Jean-le-Courtois. Il arriva en France le 20 février 1405. Il mouilla à Honfleur; il passa de là à son château de Grainville; durant le séjour qu'il y fit, il ramassa un grand nombre d'hommes en état de porter les armes, des filles à marier, des gens de toute sorte de métiers dans le dessein d'établir dans ces îles de nouvelles colonies Il promit à tous des terres à cultiver et plusieurs autres avantages. Il leur tint parole. Plusieurs gentilshommes se joignirent à lui pour partager ensemble la gloire de cette généreuse entreprise : Mathieu de Bethencourt fut du nombre.

Le 9 mai de la même année, sa petite armée se rendit à Honfleur; elle s'embarqua sur deux vaisseaux; ils firent voiles vers Lancelotte. Bethencourt n'y fit pas long séjour. D'abord qu'il eut donné ses ordres, il monta sur mer et mit le cap sur Fortaventura. Il y demeura quelques jours pour rafraîchir son équipage. Il fit bâtir une chapelle, il la dédia à la sainte Vierge, sous le nom de Notre-Dame de Bethencourt; il y fit présent de magnifiques ornements, de riches tableaux et de cloches : ensuite avec une escadre de trois vaisseaux dont l'un lui fut envoyé par le roi d'Espagne, il fit route pour la grande Canarie. Il n'eut pas plus tôt mis les voiles au vent qu'il s'éleva une furieuse tempête qui

jeta les vaisseaux sur les côtes d'Afrique, près de Mogador, île *Éristrée* des anciens, où les rois de Maroc tiennent une garnison de deux cents hommes pour la garde des mines d'or et d'argent qui sont dans les montagnes voisines. Bethencourt fit sur ces côtes plusieurs prisonniers, enleva plusieurs chameaux, et fit un butin très considérable.

Huit jours après, les mers s'aplanirent. Bethencourt, qui n'attendait que le beau temps, se remit en mer. Il ne fut pas à trois lieues au-delà de la côte d'Afrique qu'il s'éleva une si furieuse tempête qu'elle sépara ses vaisseaux dont l'un relâcha à l'île Fortaventura, le second à l'île Palma, et celui que montait Bethencourt à la grande Canarie, où quelques jours après se rendit celui qui avait mouillé à Fortaventura. Deux jours après s'être joints, les capitaines résolurent de faire une descente dans l'île; les insulaires n'en étaient pas prévenus, on les poussa fort avant, on les mit même en déroute; ils reprirent courage, et, se ralliant, ils repoussèrent si vigoureusement les Français, qu'ils les obligèrent de regagner leurs vaisseaux. Ils firent plusieurs prisonniers, et, outre beaucoup de blessés, vingt restèrent sur la place.

Cette fatale journée obligea Bethencourt d'abandonner précipitamment la grande Canarie avec ses deux vaisseaux; il fit route vers l'île Palma pour y joindre son troisième navire. Durant les trois semaines qu'il demeura dans cette île, il donna aux habitants divers combats avec beaucoup de succès; il y établit une colonie française; de là il passa à l'Ile de Fer. Durant trois mois de séjour qu'il demeura sur ses ancres, il fit plusieurs descentes et il n'eut aucun avantage sur ces habitants. Le frère du roi de l'Ile de Fer l'alla visiter; il mena le roi à Bethencourt avec cent onze habitants. Celui-ci, contre le droit des gens, et la promesse qu'il leur avait faite, les fit tous esclaves et prisonniers. Il établit dans l'île une colonie de six vingts familles qu'il avait emmenées de Normandie, et retourna à Fortaventura. Il passa ensuite à Lancelotte, à son château de Rubicon.

Bethencourt, lassé de tant de fatigues, forma le dessein de quitter et d'abandonner entièrement les îles pour se retirer en

Europe. Il travailla sans relâche à régler tout ce qui pouvait contribuer à l'augmentation de la foi catholique dans les îles de sa dépendance, le bon gouvernement, la police, le commerce, et l'union de ses sujets. Il distribua des terres et des logements aux Français, il fit de sages ordonnances, il établit un tribunal souverain, il se réserva certains droits seigneuriaux, il assigna les lieux où l'on devait bâtir des églises, des maisons et d'autres édifices.

Deux jours avant son départ, il assembla à son château de Rubicon les trois rois insulaires, celui de Lancelotte et les deux rois de Fortaventura qu'il fit venir à Lancelotte, plusieurs gentilshommes français et plusieurs autres personnes tant des îles que de France; il donna à tous un magnifique repas, après lequel il leur déclara ses intentions, le dessein qu'il avait de passer en Europe, et de leur laisser pour lieutenant-général et gouverneur des îles conquises son neveu Bethencourt; il recommanda à tous de vivre d'une grande intelligence, de se défier toujours des insulaires pour n'en être pas surpris.

Le 15 du même mois de septembre 1405, il mit à la voile au grand regret de tout ce peuple. A son départ, et les Français et les insulaires versèrent des larmes en abondance, sentant vivement la perte qu'ils faisaient.

Sept jours après, Bethencourt arriva à Séville; il alla rendre compte au roi d'Espagne de la conquête entière de Lancelotte et de Fortaventura, de la conversion de ces peuples et des deux colonies qu'il avait établies, une à l'île de Palma et l'autre à l'île de Fer. Le roi d'Espagne, content de ses grands progrès, le remercia et lui donna de grandes marques de sa reconnaissance. Bethencourt prit congé de Sa Majesté; il partit pour Rome où il eut une audience très favorable de Sa Sainteté; il la pria de nommer pour évêque des Canaries Albert de Maisons et de lui ordonner de partir incessamment pour les Canaries, sa présence y étant absolument nécessaire. Après que Bethencourt eut reçu la bénédiction de Sa Sainteté, il se retira en France, où il mourut en paix l'an 1425.

Son neveu, Mathieu de Bethencourt, alors gouverneur des îles

conquises, eut quelque fâcheux démêlé avec Albert de Maisons, son évêque ; il voulut même le renvoyer en Europe et le chasser des îles, parce qu'il lui représentait vivement de ne pas violer les ordres du roi d'Espagne, qui défendaient expressément de vendre pour esclaves les naturels du pays, principalement ceux qui avaient embrassé la religion catholique. Les violences faites à Albert de Maisons obligèrent Jean II, roi de Castille, qui avait succédé à son père Henri III, sur la fin de 1406, d'envoyer aux Canaries Pierre Barbe de Campo, avec trois vaisseaux, pour faire arrêter Bethencourt. Celui-ci, voyant arriver Pierre Barbe, fut fort surpris; on lui montra les ordres du roi d'Espagne, il chercha un accommodement et proposa à Pierre Barbe d'acheter le droit de seigneur et de gouverneur; ils convinrent de prix et l'affaire fut terminée.

Bethencourt, après cette vente, fit voile pour l'Europe; il passa l'île Madère. On ignorait dans cette île ce qui s'était passé aux Canaries entre lui et Pierre Barbe; l'infant don Henri de Portugal croyait que Bethencourt avait dessein de se retirer en France; il lui proposa de lui vendre le droit de seigneur et de gouverneur des Canaries. Bethencourt ne balança pas, il revendit à l'infant de Portugal ses droits aux îles Canaries. La vente fut passée. Don Henri de Portugal se disposa à passer aux îles Canaries dans le dessein d'en prendre possession. Il aborda avec son armée navale à Lancelotte où demeurait le gouverneur. Il fut repoussé vivement par Barbe jusques à deux fois. Ces ventes excitèrent entre l'Espagne et le Portugal de grands différends. Le page Eugène IV fut pris pour arbitre, il les vida entièrement en 1431. Il déclara que les Canaries appartenaient de droit au roi de Castille.

Dans la suite, Pierre Barbe, avec la permission du roi, céda ses droits des Canaries à Ferdinand Perez. Celui-ci les remit à don Henri de Gusman, comte de Niebles; ce comte les vendit à Guillaume des Maisons dont le fils eut la succession : celui-ci s'en démit en faveur de Ferdinand Peroza, gentilhomme sévillan.

Peroza passa aux îles Canaries avec plusieurs vaisseaux; il

conquit, avec peu de résistance, les îles Gomera et de Fer, l'an 1443 ou 1444. Il se flatta de se rendre maître, avec la même facilité, de la grande Canarie, de Ténériffe et de Palma. Il se présenta devant ces îles et les attaqua; il combattit longtemps sans succès et perdit son fils dans une bataille qu'il donna à l'île de Palma.

Les Portugais, mécontents de la décision d'Eugène IV en faveur de l'Espagne, tentèrent une troisième fois, mais inutilement, la conquête des Canaries. Alors Henri IV, roi de Castille, se trouvait fort embarrassé dans son royaume par des guerres intestines; il n'avait pas perdu de vue les îles Canaries. Il permit au comte de Portalègre d'armer plusieurs vaisseaux et d'aller soumettre ces peuples barbares à son obéissance. Portalègre exécuta les ordres de son prince; il partit avec une grande armée, il attaqua ces insulaires, il fut défait dans plusieurs combats et obligé de retourner en Espagne.

Le retour de l'armée du comte de Portalègre poussa Jacques Garcia de Herrera, qui avait épousé dona Inez Peraja, fille unique et héritière de Ferdinand Peraja, à présenter ses titres de seigneurie des îles Canaries au roi de Castille; ses titres furent confirmés. Les Portugais ne tardèrent pas d'apprendre cette confirmation; ils abandonnèrent alors toutes leurs prétentions pour favoriser Jacques de Herrera. Comme il se vit possesseur et paisible seigneur de Lancelotte, Fortaventura, Gomera et l'île de Fer, il y mit garnison en 1450; il fit différentes courses et plusieurs descentes aux autres trois îles, Canarie, Ténériffe et Palma, mais sans succès. En 1464, il fit alliance avec les neufs rois de l'île Ténériffe, ils se déclarèrent sujets du roi d'Espagne; ils lui permirent de bâtir une forteresse. Quelques années après, les Espagnols se brouillèrent avec les naturels des îles par la mauvaise conduite de Sanche Garcia de Herrera, fils de Jacques de Herrera, ce qui acheva de ruiner les affaires des Espagnols à Ténériffe. Enfin Sanche de Herrera n'ayant ni fonds, ni forces nécessaires pour soumettre les trois îles Canaries, Ténériffe et Palma, céda, l'an 1480, tous ses droits, et même le titre de roi qu'il avait porté jusqu'alors, à don Ferdinand, roi de

Castille, pour cinq comptes de maravedis, somme assez considérable; il ne se réserva sur les quatre îles conquises que le droit et le titre de seigneur de Fortaventura et de Fer, de comte de Gomera et de marquis de Lancelotte, dont ses successeurs jouissent encore.

D'abord don Ferdinand, roi de Castille, fit équiper trois vaisseaux de guerre, montés de six cents hommes de combat et de quelque cavalerie. Il nomma don Juan Resson pour l'expédition de ces trois îles; il n'y fut pas plus tôt arrivé qu'il fit descente à la grande Canarie; après quelques rencontres favorables avec les naturels du pays, il fut rappelé : don Pedro de Vera fut mis à sa place avec le titre de capitaine général des îles Canaries. Le 29 avril 1483, Pedro de Vera, avec huit cents hommes, donna bataille aux Canariens; leur armée était de six mille hommes; le combat fut sanglant. Vera gagna entièrement la bataille; il perdit dans ce combat quatre vingts Espagnols; les Canariens firent une perte de deux mille cinq cents hommes qui restèrent sur la place, ce qui les obligea de se rendre et de se soumettre à Pedro de Vera. Après le combat, il prit possession de la grande Canarie au nom du roi de Castille.

Enfin en 1493, le roi d'Espagne envoya don Alonzo Fernandez qui réduisit les îles de Ténériffe et de Palma; mais ce ne fut qu'en 1696, après avoir donné plusieurs batailles contre les neufs rois de Ténériffe, que tous ont fait paix dans ces îles. Depuis ce temps là les rois d'Espagne sont en possession des îles Canaries.

RELATION

DU

VOYAGE DE M. D'ARAMONT,

AMBASSADEUR A CONSTANTINOPLE,

PAR JEAN CHESNEAU.

1547 à 1549.

Me retrouvant à la cour à Folembray près Coucy, au mois de décembre 1546, j'entendis que le roi renverrait M. d'Aramont, son ambassadeur près du Grand-Seigneur en Constantinople, et, désireux faire tels voyages, je tâchai par ce moyen que Dieu me donna et de mes amis d'entrer à son service, lequel m'accepta volontiers et me retint pour l'un de ses secrétaires, et, après avoir eu son expédition du roi, s'en vint à Paris pour s'équiper et y séjourna environ huit ou dix jours. Nous en partîmes la vigile des Rois, prenant notre chemin à Lyon, auquel lieu nous séjournâmes quatre ou cinq jours et délogeâmes le 19 de janvier et vînmes à Genève, Lausanne, Coire et autres villes des Suisses et Grisons que je ne spécifie ni ne m'y arrête autrement pour être pays fréquentés de beaucoup de gens et même des Français, comme aussi est celui des Vénitiens pour où passâmes, à savoir Brescia, Peschiera, Vérone, Padoue et Venise, la plus belle et

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits. Fonds Dupuy, tome 238.

forte ville et plus riche et abondante en toute sortes de marchandises que nulle autre ville d'Italie, située dans la mer et fort bien bâtie, et il y a des plus beaux et magnifiques palais et autres somptueux édifices qu'il est possible de voir; l'on estime huit milles de circuit, qui sont quatre lieues à deux milles pour lieue. Toutefois autour d'icelle n'y a point de murailles, mais de l'eau seulement, et n'en saurait-on approcher sans passer par certains détroits de mer, où y a châteaux qui la rendent forte et imprenable. L'on va à toutes les maisons aussi par eau par certains canaux, et par terre, au moyen de quoi y a bien quatre cents petits ponts et huit mille gondoles, soixante douze paroisses et dix-sept monastères de moines, vingt-quatre de nonnains et une église de Grecs, où il y a un patriarche, vingt mille feux et trois-mille gentilshommes; il y a un certain lieu où se tiennent les juifs, qu'on appelle Guette; il y a quelques Turcs, force Allemands et toutes autres nations de gens qu'on saurait dire.

Nous y vîmes toutes les choses plus exquises qui y sont, comme le trésor Saint-Marc, l'arsenal où sont les galères et autres vaisseaux de mer, artillerie et grande quantité de toutes sortes d'armes nécessaires pour le fait de guerre et défense de leur ville. Fumes à Morant où se font les plus beaux verres du monde et toutes autres sortes de ménage de verre. Ladite ville fut commencée à édifier l'an 456 par les guerres et ruines que fit Attila en Italie et cité d'Aquilée. Nous y demeurâmes environ quinze jours en temps du carnaval, et tous les jours se faisaient fêtes, comédies, masques, banquets, et autres passetemps, en sorte qu'il ne nous y ennuya point. M. de Morvilliers y était lors résident ambassadeur pour le roi. Ne voulant oublier ce que j'y vis faire à un Turc qui monta sur le clocher Saint-Marc, que chacun sait être le plus haut de toute l'Italie, cheminant droit avec un contre-poids en la main sur une corde, laquelle était tendue du lieu où sont les cloches jusqu'à vingt brasses de large dans le grand canal de mer qui est près Saint-Georges, et depuis qu'il fut monté tout au haut dudit clocher, se fit lier les cheveux à la corde à laquelle étant pendu, vint, légèrement battant toujours les mains, jusques au lieu où il commença monter.

Nous en partîmes le jeudi sur le soir, second jour de carême, 24 février, et montâmes sur mer dans des galères de forçats que Sa Seigneurie prêta audit sieur ambassadeur pour l'assurance de son passage jusques à Raguse. Le capitaine s'appelait M. Christophe Canal. Passâmes le golfe de Trieste et vînmes à Parana, distant de Venise de cent milles. A dix ou douze milles de là descendîmes en terre, et fûmes à une ville qui était à deux ou trois milles loin desdites galères, nommée Paula, pays d'Istrie, où vîmes des choses fort antiques, entre autres y a grande quantité de tombeaux sous lesquels avaient été trouvés, au temps passé, de grands trésors et richesses, ainsi que les gens dudit lieu nous dirent. Il y a quelques apparences d'églises, cloîtres et autres loges de monastères, et d'un autre côté se voient des arènes ou théâtres non moins grands et beaux que ceux de Nîmes, toutefois faits d'une autre façon, et les murailles plus hautes; l'on nous dit que c'était édifice des Romains. Le pays est fort pauvre, et n'y a pas grand peuple dans ladite ville, qui est presque ruinée.

Le lundi suivant arrivâmes à l'île de Fare, pays d'Esclavonie, où y a un beau bastillon vers la porte en allant à une chapelle de Notre-Dame, dans laquelle y a grande quantité de vœux de gens qui vont sur mer. La ville est assez grande et bien fermée de murailles. Nous y demeurâmes deux jours parce qu'avions vent contraire.

De là vînmes à Sibenera, situé en terre ferme, qui est une autre belle ville, forte, et n'y saurait-on entrer sinon par un détroit où y a deux châteaux d'un côté et d'autre, et au-dessus de ladite ville, sur une montagne y a un autre château fort et au commencement dudit détroit y a une petite île où y a une place qu'on appelle le Castel, que les Vénitiens ont fait faire, qui est une chose merveilleusement forte et a été fait pour ce que la ville de Sibenera ne voulait s'assujettir aux Vénitiens : maintenant ne sauraient sortir ni entrer qu'ils ne soient battus s'ils voulaient faire les mauvais. Au partir de là fûmes à Luzena, ville assez belle, au-dessus de laquelle, sur la montagne, y a un château fort; c'est une île qui contient environ cent milles de

tour; passâmes par une autre île appelée Coursola, puis arrivâmes à Raguse en Dalmatie, petite ville, néanmoins assez riche, située sur le bord de la mer où y a un petit port; elle est gouvernée en république et de trois mois en trois mois change de duc et paie de tribut tous les ans douze mille ducats au Grand-Seigneur; l'on nous y fit bonne chère et les habitants de ce lieu sont honnêtes et gracieux, vêtus de la façon des Vénitiens. Nous y séjournâmes environ cinq jours pour nous débarquer desdites galères, et trouver les chevaux qui nous étaient nécessaires, tant pour nous monter que pour notre bagage qui était grand. En partîmes le treizième jour de mars, vînmes coucher à Trébing, près le fleuve nommé Trébingue. De là à Sernichi, pays de Bulgarie, et cheminâmes par des montagnes les plus rudes et arides qu'il est possible. Puis vînmes à Cochia, pays de la Servie qui est une ville à la turquesque, assez marchande où y a ordinairement un sauchac, qui veut dire gouverneur, et nul ne sort de ce pays-là pour venir en Italie sans son congé et passeport. Après arrivâmes à Plennie, village de chrétiens où les maisons sont toutes de bois, et passâmes par un autre assez beau village appelé Prépouille; passâmes près d'un monastère appelé Santa Sana, où y a plusieurs moines qui vivent à la grecque et s'appellent calogieri et montrent le corps de santa Sana aux passants. Les Turcs l'ont en révérence et y font des aumônes. Et près de là y a un petit château nommé Milles, et couchâmes au village joignant celui-ci. Après vînmes à Nova-Bajazet, ville non fermée, assez marchande où demeurâmes un jour pour changer de chevaux. Au partir de là passâmes le mont d'Argent, qui est fort haut et fâcheux, d'où on tire ordinairement de l'argent qui vaut un grand revenu au Grand-Seigneur; vîmes à côté la ville de Nisse, anciennement bonne ville et maintenant réduite à un village; passâmes la rivière Morana. La plupart des femmes de ce pays portent les cheveux coupés et autres les portent longs et un chapeau sur leurs têtes fait de drapeaux sans aucune forme ni façon, où elles ont pendu des patronnes de verre et quelques pièces d'argent et anneaux aux oreilles, semblablement, et quand leurs maris ou leurs parents meurent, elles s'arrachent

les cheveux et s'égratignent le visage, avec les cris les plus étranges qu'il est possible; les Grecques, en beaucoup d'endroits, font de même, et crois que c'est plus pour une ancienne coutume ou par hypocrisie que pour regret qu'elles aient. Puis arrivâmes à Malissechi, grand village près la ville de Sophie, dans laquelle nous ne logeâmes parce que la peste y était; elle est située en une assez belle plaine et assez fertile.

De là vînmes à Bazarechi et à Cognussa, grands villages, puis à Philippopoli, ville bâtie par Philippe de Macédonie, père d'Alexandre-le-Grand; elle est située, partie en une belle plaine, partie sur une montagne de rochers. En ladite plaine passe un fleuve qui s'appelle Marissa, sur lequel il y a un grand pont de bois, et en la même plaine on voit plusieurs monceaux de terre faits en façon de petites montagnes. On nous dit qu'anciennement les Romains avaient donné là des batailles où étaient morts grand nombre de gens qu'on avait mis dans des fosses et couverts de ces monceaux de terre.

Le 6 avril, arrivâmes à Andrinople de Thrace et paravant avions passé le fleuve Marissa sur un beau pont de pierre, appelé le pont Moustapha, qui a dix-huit ou vingt arches et au milieu y a une grande pierre dorée où sont engravés caractères turquesques qui dénotent le temps qu'il fut fait et celui qui l'a fait faire et la dépense qu'il a coûté. Andrinople, qui est fort grand et riche, s'appelait Andrinopolis, située sur ledit Marissa, en une belle plaine. Nous y trouvâmes le Grand-Seigneur, appelé sultan Soliman, lequel communément y passait tous les hivers, et y a un fort beau palais où il loge. L'on y voit encore plusieurs églises des Grecs dans lesquelles y a des prêtres grecs et autres qu'on appelle calogieri; elle est habitée de Turcs, Grecs et Juifs, assez bien bâtie et renfermée de murailles et y a des belles maisons, boutiques et artisans de toutes sortes, et jardins fort beaux et plaisants, hors la ville, dans lesquels nous allions souvent manger salades, et d'un jardin l'on entre en l'autre, auxquels n'y a haie ni muraille entre deux, sinon à l'endroit des chemins papaux et à chacun jardin y a une grande roue de bois, tournée par un cheval qui n'est conduit de personne, mais a seulement

un morceau de toile ou drap devant les yeux, qui tire de l'eau d'une grande fosse, dans laquelle tourne ladite roue, et cette eau s'épand dans les jardins ainsi que l'on veut. En cette ville on y accoutre fort bien les cuirs et courdouans de toutes couleurs.

Quelque peu de jours après notre arrivée audit lieu, nous eûmes la nouvelle de la mort du roi François Ier, dont l'ambassadeur fut fort fâché, parce qu'il n'avait encore vu le Grand-Seigneur, ni fait le présent, et différa jusqu'à ce qu'il eût lettre du roi Henri qu'un secrétaire nommé Valencienne lui apporta : alors il se délibéra d'aller vers ledit Grand-Seigneur, au palais duquel il fut conduit, lui baisa les mains avec douze de ses gentilshommes, et lui présenta, de la part du roi, une grande horloge faite à Lyon, ou il y avait une fontaine qui tirait pour l'espace de douze heures de l'eau qu'on y mettait, qui était un chef-d'œuvre et de haut prix, avec tant de drap d'or et d'argent, toiles de Hollande, velour satin et damas de toutes couleurs et draps d'écarlate de Paris, qui étaient fort belles choses, et ce présent était de grande valeur et estimé beaucoup; après, il n'y eut vassal ni officiers de qualité du Grand-Seigneur, à qui ledit ambassadeur ne fît présents, en sorte que nous fumes les bien venus, et pendant qu'on portait le présent audit Grand-Turc, ses maîtres-d'hôtel et autres officiers de sa maison nous voulurent festoyer, préparèrent des tables à leur mode, au lieu même où nous étions, à savoir mirent des tapis par terre sur lesquels apportèrent de grands plats comme bassins, pleins de viandes boullies et roties, et petits morceaux de riz, potages et friteaux de pâtes, le tout sentant bien la vieille graisse : nous nous baissâmes à terre pour en tâter, mais nous n'y fîmes pas grand dommage : aussi n'y avait que de l'eau à boire, c'est pourquoi nous fûmes bientôt rassasiés de ce banquet et fûmes desservis desdites viandes par certains janissaires et jamolans qui les portèrent au milieu de la cour sur l'herbe, où l'on ne vit jamais mieux manger. Nous séjournâmes audit Andrinople jusqu'à ce que le Grand-Seigneur en partît pour venir en Constantinople, et par les chemins passâmes par plusieurs gros villages, les uns habités de Turcs, les autres de Grecs, vînmes à Silivrie, ville

ancienne, située sur la marine; plus en un grand village qu'on appelle Grand-Pont, et en un autre nommé Petit-Pont, à dix milles de Constantinople, où finalement nous arrivames le quatorzième jour de mai 1547, et vînmes loger par-delà le port Pera ou Galatay, où tous marchands chrétiens demeurent.

Au mois de juillet en suivant, le sieur de Fumel vint audit Constantinople, dépêché du roi Henri pour renouveler et confirmer l'alliance, de la part de Sa Majesté, avec le Grand-Turc. M. d'Huyson y vint aussi pendant que ledit sieur de Fumel y était, lequel Fumel, après avoir fait sa légation, fit une dépêche au roi pour lui rendre compte de la charge que Sa Majesté lui avait commise, de laquelle était porteur et messager un horlogeur français qui se tenait audit Constantinople, nommé M. Guillaume l'Horlogeur, qui racoustrait les horloges dudit Grand-Turc, et était salarié de lui; il mourut à Venise, venant à la cour. Or, ledit sieur de Fumel s'attendait par son moyen de lever le siége à M. d'Aramont, et d'être ambassadeur. Pour le moins avait-il proposé de ne s'en retourner en France que sondit messager ne fût retourné à Constantinople, et ce pendant il fit le voyage de Jérusalem, du Caire et d'Alexandrie, où il alla par mer, et y demeura pour le moins quatre mois, tant à aller que retourner, pendant lequel temps ledit sieur d'Huyson, étant relevé d'une grande maladie, s'en retourna en France. Sur ces entrefaites, advint la fuite du comte de Rocandolf, qui s'était retiré vers le Grand-Turc y avait environ un an, et s'était rendu son esclave, espérant par ce moyen de se venger du tort et honte que lui avait faits l'empereur Charles V; mais il en advint autrement, car il n'eut pas l'entrée, le traitement et le crédit près le Grand-Turc, comme il l'espérait, et néanmoins ne laissa de consommer et dépenser tout l'or et l'argent qu'il y avait portés tant qu'il y tenait, et s'était dénué en peu de temps de tous moyens, n'y pouvant plus vivre ni s'entretenir de deux ducats qu'il y avait, par chaque jour, du Grand-Seigneur, joint aussi que l'on le sollicitait et persuadait de se faire Turc, et que, s'il était Turc, ledit Seigneur le ferait l'un de ses grands capitaines, voire plus grand que n'avait été Louis Gritti, fils bâtard d'un duc de Venise,

et qu'autrement ledit Grand-Seigneur ne se pouvait assurer de lui, ne lui bailler aucune charge. Or, se voyant d'un côté ainsi, ledit comte, travaillé de l'esprit, et de l'autre qu'il ne pouvait espérer aucun avancement en ce pays, il se délibéra d'en partir le plus secrètement qu'il pourrait, ce qu'il fit lui troisième, deux serviteurs seulement avec lui, l'un Flamand et l'autre Grec, qui savaient parler turc et italien et lui servaient de truchements, de nuit, dans une petite barque, sans le su de nul autre de ses gens, qui au reveil furent bien étonnés de se voir sans maître, qui s'en était fui. Ladite barque passa la nuit le détroit de Gallipolis, et vint sans aucun danger jusqu'à Chios, d'où était son homme grec, par le moyen duquel il trouva une barque plus grande et plus commode que celle sur laquelle il s'était premièrement embarqué; ne fit là long séjour, craignant d'être découvert, et voulant gagner l'île de Candie, où il espérait, y arrivant, être en sûreté; étant près d'icelle, fut rencontré et assailli d'un corsaire turc, qui le prit lui et ses deux hommes, le reconnut, et voyant qu'il n'avait passeport du Grand-Turc, ne douta qu'il n'eût fait quelque crime ou délit; pour cette cause, le ramena bien lié et enchaîné à Constantinople, où tous les Turcs s'en réjouirent. Ledit comte fut mis aux Sept-Tours prisonnier, et ses hommes en une tour sur le port dudit lieu, de quoi étant averti, l'ambassadeur pria le Grand-Seigneur lui permettre de l'envoyer voir par les siens, ce qui lui fut accordé. Il lui envoya des habits, et tous les jours lui envoyait ce que avait de besoin pour sa nourriture; et pendant sa prison où il fut environ quatre mois, ledit embassadeur, qui lors lui servit de père, fit tant par ses menées, pratiques et présents, avec le consentement du roi, qu'il obtint sa délivrance et liberté, dont il fut grandement loué et estimé; sans sa diligence et poursuites, ledit comte n'en fût jamais sorti sans mort ou quelque autre punition, ni pareillement ses hommes, qui furent aussi délivrés. De là, il s'en vint en France, au service du roi, où il a été honoré et révéré, ainsi qu'on a pu voir.

Or, pendant notre séjour en Constantinople, j'eus tout loisir de voir et m'enquérir des choses plus singulières et notables

qui y étaient, que je déduirai ici le plus succinctement qu'il me sera possible.

Premièrement, Constantinople est ville située en la Thrace, qui anciennement était appelée Bysance, et après *Roma Nova*, depuis Constantinople, du nom du premier empereur Constantin. Elle a environ qnatorze ou quinze milles de tour et vingt-deux portes, et a sept petites montagnes comme Rome, et, du côté de la terre, est environnée de deux murailles, non trop bonnes, et d'une fausse braie. Les maisons faites à la turquesque, c'est-à-dire de bois et de briques mal cuites; il y en a peu de pierre, et d'un côté, il y a plusieurs lieux vagues et inhabités où croissent cyprès et autres arbres. Les bâtiments les plus apparents et renommés en premier lieu sont le palais du Grand-Seigneur, qu'ils appellent le Sérail, contenant environ trois milles de circuit, fermé de hautes murailles, où y a onze portes de fer, qui ne s'ouvrent jamais; la capitale porte est du côté du haut de la ville, qui ordinairement est ouverte, et une autre du côté du port qui s'ouvre quelquefois, quand le Grand-Seigneur va à l'ébat en ses jardins, qui sont épars en plusieurs endroits de la rive de la mer. Ledit sérail est merveilleusement beau, et y ont été portées de grosses pierres de marbres de toutes couleurs, des colonnes de porphyre et autres choses singulières, tant de de la ville de Constantinople, Chalcédoine, que des environs de toute la Grèce et de l'Asie pour le bâtir; l'on n'entre point dedans les chambres, et au reste du grand bâtiment, sinon en la grand'cour, et y a quelques galeries et salles basses où l'on donne audience quatre fois la semaine; mais de ce lieu l'on peut extérieurement connaître que c'est un magnifique édifice. Après y a le sérail du Grand-Seigneur, le sérail des janissaires, le palais du patriarche, le palais de Constantin, empereur, qui est en partie tout ruiné; aussi l'église Sainte-Sophie qui est chose belle et de merveilleux artifice, laquelle a été bâtie par Justinien, empereur, avec colonnes de marbre très antiques et excellentes, tant pour la qualité de la pierre que pour la grandeur et grosseur d'icelles. D'une partie des dépendances de cet édifice, le Grand-Seigneur y a fait étables pour ce qu'il est fort près de

son sérail, et de ladite église en ont fait une mosquée, qui est église des Turcs, où y a encore cent six colonnes fort belles; les voûtes et caves sont toutes faites à mosaïque. A l'entour de l'église y a échelles en plusieurs lieux par où l'on va en une terrasse ou galerie large de plus de quinze ou seize brasses, et en ce lieu soulaient monter les femmes au temps qu'il se faisait quelque service dans l'église, et les hommes étaient au bas, dedans l'église, en sorte que les hommes ne voyaient point les femmes, ni les femmes les hommes, qui est mauvaise recette pour ceux qui font l'amour aux églises. Et près de là est la mosquée qu'a fait bâtir sultan Mehemet, où y a un hôpital conjoint, où logent toutes personnes de toutes conditions, loi, foi, nature que ce soit, et où l'on donne miel, riz, chair, pain et chambre pour dormir, qui est cause pourquoi il se voit peu de pauvres mendier par les rues, et ne se voit que quelques importuns. Il y a aussi de beaux bains et fontaines fort plaisantes à voir. L'on voit plusieurs autres mosquées, comme de sultan Selim, sultan Bajazet, et autres, qui sont merveilleusement belles et magnifiques, et celle qu'a fait faire sultan Soliman, qui est la plus belle, ce qui démontre que, si les Turcs voulaient bâtir des palais et maisons, ils le sauraient bien faire, mais ils ont pour mal d'habiter des maisons de pierre, et pour ce n'en usent aucunement, sinon aux églises et sérail du Grand-Seigneur; et toutes les maisons sont fort basses, faites de terre ou de bois, et ce généralement dans toute la Turquie.

L'on voit à Constantinople l'hippodrome, où anciennement l'on faisait courir les chevaux, avec la forme de théâtre et arènes. Au milieu dudit hippodrome, y a une grande colonne, faite en forme d'aiguille, fort belle et bien labourée, laquelle est soutenue sur quatre balles de marbres. Y en a une autre faite de pierres unies, commises de telle sorte qu'elle est élevée plus de cinquante brasses.

Davantage, on voit une colonne de bronze en forme de serpent, avec trois têtes; aussi, y a une machine comme un colosse de divers marbres et beaux, en laquelle est entaillé, et en grande histoire, les choses qui jadis soulaient être aux théâtre

et hippodrome; et en un autre endroit de la ville, y a une autre colonne de marbre blanc, fort haute et belle, qu'on appelle la colonne historiée, approchant de celle de Rome. L'on voit par toute la ville plusieurs vestiges d'antiques, comme aqueducs, des arches, colonnes de porphyre, fontaines menées des fleuves circonvoisins, plusieurs jardins aux maisons des grands seigneurs, apparences et vestiges d'églises anciennes des Grecs, bains en quantité, les plus beaux qu'on puisse voir, et autres lieux plaisants, fructueux et délectables. Le Grand-Seigneur y a constitué son siége impérial, et ordinairement y tient sa cour et résidence. La ville est habitée principalement de Turcs, puis d'infinis juifs, c'est à savoir de Marrans qui ont été chassés d'Espagne, Portugal et Allemagne, lesquels ont enseigné aux Turcs tous artifices de main, et la plupart des boutiques sont de juifs; aussi y a fort Grecs du pays et plusieurs chrétiens marchands étrangers qui trafiquent par tout le pays de Levant, c'est à savoir, Vénitiens, Florentins, Ragusois, peu de Français, et plusieurs autres qui habitent tous en une petite ville qu'ils appellent Galata de Péra, loin de Constantinople environ de deux traits d'arc, et au milieu passe un grand canal de la mer qui est le port de Constantinople, estimé le plus grand, le plus sûr, le plus beau, et le plus aisé qui soit au monde, où arrivent navires, galères marseillaises et autres gros vaisseaux, qui arrivent tant de la mer Maior que de la mer du Ponent, et abordent dans le lieu même où l'on descend la marchandise, que l'on appelle la douane, et n'y a sinon qu'une planche de bois pour entrer dans lesdits vaisseaux, tant du côté de Constantinople que de Péra. Les Turcs descendent leurs marchandises à la douane de Constantinople et les chrétiens à celle de Pera. A Constantinople y a un monastère, où se tiennent le patriarche grec et des moines appelés calogieri, c'est-à-dire bons hommes, qui ne mangent jamais chair. Ledit patriarche paie chacune année trois mille ducats au Grand Seigneur. Il y a encore d'autres petites églises où y a certains prêtres grecs qui sont mariés, et en leurs églises n'y a point d'images relevées ni en bosse, mais seulement en peinture; et, à Péra, y a un couvent de cordeliers et un autre de jacobins, à la façon de ceux

d'Italie et de France. Les Juifs ont aussi un lieu où ils font leurs synagogues; y a seulement des lampes dedans, sans aucunes images de quelque sorte que ce soit, non plus qu'aux mosquées des Turcs, dans lesquelles y a seulement, en un endroit, le nom de Dieu, écrit en caractères turquesques, et le nom de leur prophète Mahomet, qui leur a défendu toute idolâtrie, par quoi, soit aux murailles de leurs maisons ou en leurs tapisseries n'ont figure de nulle créature, ni d'hommes ni de bêtes. Et ne me semble hors de propos de dire un mot, en passant, de la vie et action de Mahomet, la sépulture duquel est en la Mecque, pays d'Arabie, d'où il était et de riche maison; son père païen et sa mère juive avaient fort bon esprit, et ayant conversé quelques années avec les chrétiens, il eut intelligence de leurs lois et coutumes, au moyen de quoi inventa une nouvelle secte, et commença à travailler les confins et le pays de l'Égypte, prit Alexandrie et autres lieux, et s'acquit plusieurs sujets plus par astuce, fausseté et tromperies, que par armes, leur prêchait que Dieu lui parlait, et envoyait son Saint-Esprit; leur fit changer de lois et coutumes, défendant l'idolâtrie et ne manger chair de porc; confirma aux juifs la circoncision, et aux Sarrazins ordonna se circoncire, et pour aucunement approuver le baptême, voulait que les chrétiens se lavassent souvent tout le corps au lieu de baptiser pour laver et nettoyer les péchés; permit qu'un chacun pourrait avoir quatre femmes légitimes, et tant de concubines ou esclaves qu'il pourrait nourrir; commanda que Dieu seul fût adoré et révéré, disant que Moïse et Jean-Baptiste avaient été grands prophètes de Dieu, et Jésus-Christ le plus grand entre tous les prophètes, et qu'il était né de la Vierge Marie, ... et non de semence humaine, qu'il fut porté au ciel, et qu'il n'était point mort, et que Judas le voulant livrer aux Juifs s'en était fui, le prirent et le crucifièrent au lieu du Christ, et ordonna par l'alcoran, qu'il composa avec l'aide d'un hérétique arien et d'un juif astrologue, que qui serait trouvé en adultère fût lapidé, et le larron pour une fois ou deux fût battu, et pour les troisième et quatrième la main ou le pied coupé, et pour la fin que Dieu promettait le

paradis des délices à ceux qui observeraient ses lois, auquel y aura tout contentement de viandes délicates et riches habits, et autres folies dont je me déporte pour revenir à mon propos.

A Constantinople y a un certain lieu appelé Bezestan, qui est comme un grand temple rond avec quatre portes en croix et tout autour boutiques de draps d'or, de soie, de velours, or, argent, et toutes choses de prix qui se vendent là, et spécialement les pauvres Chrétiens esclaves, vieux et jeunes, tant hommes que femmes, voir les petits enfants de trois ans, lesquels sont menés par la main, par certaines personnes qui font ce métier comme courtiers, étant ainsi vendus au plus offrant; si c'est fille ou femme, elle a un voile sur le visage, et tous ceux qui la marchandent, la découvrent en un coin, et lui regardent les dents et les mains, s'enquièrent de son âge, si elle est vierge et autres choses, tout ainsi comme d'un cheval. Le Bezestan est toujours ouvert, sauf le vendredi, et en toutes les bonnes villes du Turc, y en a un où on fait tels trafics.

Il y a encore un lieu où l'on montre plusieurs bêtes sauvages, comme lions, loups cerviers, chats sauvages, ânes sauvages, léopards, ours et autruches en quantité; on y voit aussi deux éléphants grands merveilleusement, et, dit-on, que le vieux avait cent ou six vingts ans, l'autre trente ou trente-cinq. Ils sont gouvernés par des Maures qui les laissent voir en donnant quelque argent, et leur font faire plusieurs gentillesses qu'ils leur ont apprises avec leur groin qui semble une trompette, de quoi ils se servent comme de mains : car avec cela prennent l'eau, le foin, l'avoine, et autres choses qu'ils mangent. Un certain capitaine des galères françaises, se voulant jouer à un desdits éléphants avec son bonnet de velours ferré de boutons d'or et d'une médaille d'or, et donnant sur le museau dudit éléphant, il lui tira dextrement son dit bonnet des mains, et l'avala, dont le gouverneur des éléphants fût très aise, s'assurant que ce bonnet serait pour lui et qu'il retrouverait bien lesdits boutons et médaille d'or en l'ordure de l'éléphant. Cet animal est plus doux que tous autres, n'étant vrai, ce qu'aucuns tiennent pour certain, qu'il n'a point de jointures, et qu'il ne se peut coucher, car j'ai

vu le contraire. Le plus grand de Constantinople a de hauteur dix grandes palmes, de longueur quatorze, sans comprendre la queue, ni le museau. Quant à la première jointure des jambes, elle est haute de terre d'un grand pied, et y a de distance jusqu'à l'autre jointure qui est près du ventre deux grands pieds et demi ou plus. Il se voit aussi à Constantinople, au delà du canal, un lieu contenant quatre-vingt-douze grandes voûtes où sont toutes les galères, fustes et vaisseaux à couvert sur le bord de la mer, lequel lieu ils appellent arsenac, et, un peu plus loin, y en a un autre où on fait l'artillerie; et sur le bord de la mer y en a un très grand nombre tant de françaises, venitiennes, espagnoles, que de tous les lieux du monde qu'ils ont conquises sur les Chrétiens. Dans le palais du Grand-Seigneur y a de grand bâtiments et logis, jardins et fontaines, et y a un capitaine qu'on appelle Hostang-Bassa, capitaine gouverneur de tous les jardins, qui est fort favorisé du Grand-Seigneur, lequel Grand-Seigneur tient en son palais quatre ou cinq cents pages qu'il a pris de ses sujets chrétiens, de Grèce et de Natolie qu'il fait enseigner aux lettres et vivre selon la loi de Mahomet. Quant aux Pachas, ils gouvernent tout l'état et empire du Grand-Seigneur. Le premier fait presque tout, et n'y a que lui qui réfère au Grand-Seigneur les causes tant de son état que de son peuple, et qui prend les réponses. Les autres pachas ne parlent point à lui, s'il ne les fait appeler. Il y a un lieu, au palais du Grand-Seigneur, où on baille audience à un chacun quatre jours de la semaine, où sont assis les deux pachas et deux cadileschers, l'un de la Grèce et l'autre de la Natolie, nommés maîtres des sentences. Pour le regard des principaux gouvernements des provinces, premièrement, il y a en la Grèce un lieutenant général du Grand-Turc, qu'on appelle Beglies-Bey qui commande en tout ce pays, et a quarante-quatre lieutenants appelés Sanchacs, qui sont capitaines ou gouverneurs séparés dans les villes, chacun desquels commandants a quatre ou cinq cents spahis, qui sont comme archers ou chevau-légers soudoyés; il y a un autre Beglies-Bey, à Bude, en Hongrie, qui commande à six ou sept sanchas. Et ledit gé-

néral de Grèce est le premier des pays du Grand-Turc, et qui a plus de gens de guerre, et après est celui de la Natolie qui a vingt-cinq lieutenants, lesquels ont des archers et chevau-légers comme ceux des Grecs, et ainsi ont tous les autres, en quelque lieu où ils soient, en sorte que quand ledit Grand-Turc veut faire quelque entreprise, il ne fait que mander sesdits Beglies-Bey, et incontinent ils sont prêts, et n'oseraient, sous peine de la vie, faillir d'un demi-jour; en ladite Natolie arabe, y a plusieurs autres Beglies-Bey, comme en la Caramanie, Cappadocie, Mésopotamie, Arménie, Babylone, Assyrie, Servie et Damas, et autres lieux qui tous ont des sanchacs, et lesdits sanchacs des spahis, en sorte que, quand ils sont assemblés, c'est une compagnie merveilleuse; toutefois, quand le Grand-Turc fait la guerre, il ne dégarnit pas ses confins, ni ses principales villes, mais y a toutes bonnes garnisons. En la ville du Caire, en Égypte, y a un Pacha qui commande à plus de vingt sanchacs. C'est un beau gouvernement, il donne audience quatre jours la semaine, comme à Constantinople, et y a un maître des sentences qui juge les causes, et un trésorier qui tient compte du revenu et des dépenses dudit lieu, duquel, tous les ans, l'on envoie de grands deniers à Constantinople. Ce gouverneur ne va point à la guerre.

Il y a encore à Constantinople un Beglies-Bey, capitaine général de la mer, qui commande aux terres maritimes et aux îles, et à toutes les galères et autres vaisseaux du Grand-Seigneur, et a sous lui je ne sais combien de capitaines et spahis qui sont obligés d'aller sur mer, quand il s'y fait quelque entreprise, et ne vont point à celles qui se font par terre. Par toutes les villes dudit Grand-Seigneur y a des juges, l'un nommé Cady, qui est pour le civil, et le criminel se nomme Soubapy; il n'y a ni conseiller, ni avocat, ni procureur; il faut que chacun dise sa raison, et amène ses témoins ou montre quelque écrit, sur quoi justice est faite, et promptement, et les sujets rendent si grande obéissance à leur seigneur, qu'ils se donnent bien garde de contrevenir à aucune de ses ordonnances. Il y a en ce pays peu de querelles en quelque ville que ce soit, et s'il en

advient, et que le magistrat en soit averti, punition en est incontinent faite, et, si l'on ne peut trouver les délinquants, l'on s'adresse aux voisins du lieu où la querelle aura été faite, et faut qu'ils en répondent, autrement sont punis et châtiés, et quelquefois ils font des exécutions de justice fort inhumaines et rigoureuses.

Sur le soir, chacun se retire à bonne heure, n'osant tenir feu en quelque sorte que ce soit en leurs maisons jusqu'à certaines heures limitées; et pour la garde des villes, de nuit, y a seulement un homme seul avec un bâton en une main et une lanterne allumée en l'autre, qui se va promenant par la ville, au quartier qui lui est ordonné, et s'il entend aucun bruit, il le révèle le lendemain aux juges, qui incontinent y mettent ordre, et ne faut point craindre d'être volé de nuit, car cet homme seul, avec son bâton, est plus craint et redouté que le capitaine du guet, à Paris, avec ses archers. La police y est si bien ordonnée et la tranquillité si grande, que c'est chose quasi incroyable à qui ne l'a vu. Ce sont les choses les plus dignes de mémoire que j'aie pu recueillir et que j'aie trouvées en la ville de Constantinope.

Or, ayant demeuré un an audit Constantinople, l'année suivante, que l'on comptait 1548, le grand-seigneur délibéra de faire l'entreprise de la Perse, contre le sophy, roi d'icelle, et pour cet effet, manda tous les capitaines-gouverneurs qui s'appellent Beglies bey et sanchacs. Le motif de cette guerre fut par le moyen d'un frère dudit sophy, que l'on appelle Escare, grand capitaine et bien voulu de tous les peuples et sujets de ce pays, lequel avait une femme très-belle, de laquelle fut amoureux le roi son frère. Pour parvenir à son dessein qui était d'en jouir, envoya ledit Escare comme son lieutenant-général, qu'il était, et chef de tous les gens de guerre, faire quelque entreprise sur les terres des Circassiens, et pendant son absence fit tant qu'il jouît de ladite femme, et la tint près de lui; de quoi étant averti, ledit Escare s'en revint de Circassie grandement indigné et courroucé, et entra en grosses paroles et rigoureuses contre le roi, jusques à user de menaces qui lui causèrent quelques soupçons; à cette cause, ledit roi lui ôta le royaume qu'il lui avait assigné pour son vivre, et conspira de le faire mourir; dont Escare averti, fut

contraint s'absenter et aviser à sa sûreté, de sorte que s'étant embarqué sur la mer Major, s'en vint à Constantinople vers le grand-Seigneur qui le reçut gracieusement et lui fit plusieurs présents; ledit Escare l'invitait journellement à mauvaise guerre contre son frère et en faisait toute la poursuite qui lui était possible, disant qu'il avait été son lieutenant-général et qu'il était bien voulu par tous ces pays, et avait promesse des premiers de la cour du roi, son frère, que si l'entreprise de la guerre se faisait, qu'ils seraient pour lui. Finalement, il poursuivit si bien cette affaire qu'il en vint à bout, avec quelque volonté secrète qu'en avait le grand-seigneur, lequel fut très-aise d'avoir occasion de faire ladite entreprise, et pour ce faire, partit de Constantinople le 29e jour de mars 1548. Or, il fut commandé par le roi à M. d'Aramont, son ambassadeur, de le servir en son entreprise; ce qu'il fit, étant accompagné d'environ soixante-et-quinze ou quatre-vingts personnes bien montées et en bon ordre, tous portant armes à la turquesque, les uns arquebuses, les autres lances gaies, avec une cornette semée de fleurs de lys, et pense que de notre temps jamais ambassadeur ne chemina en tel ordre et équipage, laissant à Constantinople, pour les affaires qui pendant le voyage y pouvaient survenir, et pour la réception des paquets, le sieur de Cambray, chanoine de Saint-Étienne de Bourges, homme de bon esprit et qui était très-aimé en ce pays pour la diversité des langues qu'il savait, entre autres le grec vulgaire et le turc. Le sieur Fumel, qui attendait toujours la réponse de la dépêche qu'il avait envoyée par l'horloger, avait grande volonté de faire ledit voyage; mais le grand-seigneur ne lui voulut permettre, disant qu'il ne faisait que revenir de ces pays-là, et qu'il se contentait que l'ambassadeur y fût, puisque le roi ne lui avait écrit que de lui, ce que voyant ledit de Fumel, et que la réponse qu'il attendait ne venait point, s'embarqua sur un navire de Venise et s'en vint en France.

Nous partîmes de Constantinople le 2e jour de mai, et passâmes le canal de mer en l'Asie-Mineure, aujourd'hui appelé Natolie. Le 6 de mai, partîmes de Contari et longeâmes un coteau appelé en turquesque Naltepe, qui veut dire montagne de Tré-

sor, auquel lieu on dit que les anciens empereurs de Constantinople cachaient leurs finances. Le lendemain, suivant ledit golfe, arrivâmes à Dachedesse, et à quatre milles près est Libisa, où Annibal s'empoisonna, et dit-on que son sépulcre y était; mais les Turcs gâtent et ruinent toutes choses. il n'y a apparence que d'une fosse antique où il y a encore plusieurs grosses pierres et colonnes écrites en grec.

Le 9 mai, arrivâmes à Nicomédie, cité très-antique et royale de Bithynie, laquelle est toute ruinée et était merveilleusement grande, assise sur le haut d'un rocher. De cette ville, vînmes à Sabaugis, sur le bord du lac du même nom. Le lendemain, cheminâmes par certain bois où il y a grande quantité de platanes, et passâmes sur un pont de pierre fait par sultan Bajazet, fils du sultan Mehemet, premier seigneur de Constantinople, où passe le fleuve nommé Jangary, lequel divise de ce côté du levant la Bithynie de la Galatie. Quelque temps après, vînmes à Boly, ville appelée anciennement Abonomenia. Ce lieu montre avoir été quelque belle ville et grande. Il y a plusieurs antiques colonnes et sépulcres écrits en grec; et, près de ce lieu, environ deux milles, y a fort de beaux bains naturels, où nous fûmes tous baigner pour être chose saine. Au milieu dudit bain y a une fontaine d'eau fraiche fort bonne, qui vient de la même montagne d'où vient la chaude, qui est chose merveilleuse.

Le 1er de juin, arrivâmes au village de Cagrond, et le lendemain rencontrâmes par le chemin un fauconnier du grand-seigneur qui nous dit que le sophy, roi de Perse, était sur les confins du pays du grand-turc, et qu'il avait pris un chiaou envoyé sur les confins pour recouvrer provision, et que pour cela ledit grand-seigneur se hâtait fort, et pour ce, ledit ambassadeur se hâta pour joindre le camp, auquel il arriva le 25 juin, et fut très-bien reçu par Rustan, premier pacha. L'armée ayant fait plusieurs journées, entra enfin en Perse, et espérait-on avoir bientôt la bataille contre le sophy; mais il s'était retiré dans ses pays bien avant avec son capitaine et toutes les richesses de Taurie et les personnes riches, de sorte qu'il ne se présenta au combat; ou pour raison de ce qu'il ne se fiait trop en ses gens, pour

cause de son frère qui était avec le grand-seigneur, et avait l'avant-garde, ou pour cause de l'artillerie et arquebuserie dudit seigneur qu'il craint grandement parce qu'ils en étaient mal fournis, car ils n'en usèrent pas, ce que l'on dit être la principale cause de leur fuite (même on les estime plus vaillants que les Turcs sans bâtons à feu), et disent les Turcs mêmes qu'un Persien battra toujours deux et trois Turcs.

Et de là arrivâmes à un village nommé Mering, fort plaisant et abondant en jardinage. Le lendemain, vînmes à Sophian, près de Tauris une journée, et passâmes près d'une certaine montagne où y avait force sel, et se logea le camp à trois ou quatre milles de Tauris, et vinrent au-devant du grand-seigneur le reste du pauvre peuple qui était demeuré dans la ville avec baudriers en signe d'allégresse; et ne leur fut fait aucun déplaisir, soit en leurs personnes soit en leurs biens. Le jour ensuivant de bon matin, nous passâmes dedans ladite ville qui fut le 28 juillet 1548, et se logea le camp près d'icelle vers le levant, laquelle nous trouvâmes presque inhabitée, pour ce que avant le partement du sophy, la ville avait été abandonnée par tous ceux qui avaient moyen de se retirer, et avaient emporté avec eux leurs meubles et n'y étaient demeurés que les plus pauvres. Nous vîmes là certaines mosquées faites nouvellement par ledit sophy, et son palais où il habitait, qui était une des plus belles maisons de plaisance que j'aie guère vues. Il n'y avait aucun meuble, toutefois les vitres, fenêtres, portes et autres commodités du dedans ne furent aucunement ruinées par ceux du camp du grand-seigneur qui avait expressément défendu de rien gâter. Ledit Tauris est ville royale du roi de Perse au pays de Médie, où d'ordinaire il fait sa résidence; les Turcs l'appellent *Tibris*. Elle est fort grande et contient environ douze à quinze milles de tour, comprenant les jardinages, et est toute bâtie de terre, ayant sous terre presque autant d'édifices que dessus, et les logis ne sont guère haut élevés. Il ya une petite rivière qui vient de la montagne de laquelle on tire l'eau par aqueducs qui fournissent toute la ville. Le camp séjourna audit Tauris environ cinq jours et fut contraint s'en retourner sans y faire plus long

séjour, ni pouvoir suivre son ennemi plus outre à cause qu'il s'était retiré sur la montagne de Caspis, et aussi par faute de vivres. Or, le dernier jour de juillet, le camp se partit de Tauris et prit le chemin vers le Ponant. Il fit cinq ou six grandes journées par fort beau pays en la plaine de Tauris, où y a infinité de beaux villages abondants en fruits; mais il y a grande faute d'eau pour un tel camp. Le cinquième jour, trouvâmes un fort beau lac, l'eau duquel était fort salée, et au fond d'icelui y avait quantité de sel fort blanc en façon de dragées, et au rivage y a de grosses masses de sel. Le quatorzième jour d'août, le camp arriva à Van, château du sophy, merveilleusement fort, assis sur une roche. Il y avait dedans deux mille Persiens qui soutinrent le siége onze jours, rendirent la place par composition. Le vingt-cinquième, après avoir cheminé quelques jours, nous entrâmes en la Mésopotamie et enfin arivâmes à un sacal nommé Noffen, près lequel est la montagne de Noé, où l'on dit que reposa son arche au temps du déluge, et derrière ladite montagne, on dit qu'il y a un lac qui bout incessamment, de sorte que les pierres du dedans en dansent. Enfin nous arrivâmes à la plaine de Carahémy, principale ville de Mésopotamie, qui est une grande ville, qui a quatre ou cinq milles de circuit, habitée d'Arméniens et jacobins chrétiens, et y a peu de Turcs. Le grand-seigneur séjourna en ce lieu quatre ou cinq jours, attendant nouvelles du sophy, et entendit pour certain que de ses gens étaient entrés très-avant dans ses pays et qu'ils avaient pillé plusieurs villages, qui fut cause que le grand-seigneur y envoya bon nombre de gens. Ledit grand-seigneur, après avoir séjourné quelques jours à Carahémy, partit pour aller à la Cappadocie vers Sonas. Cependant le grand-seigneur voulut retourner audit Carahémy, et fûmes contraints de le suivre. Là vinrent nouvelles audit grand-seigneur; voyant approcher la saison de l'hiver, délibéra de s'en venir en Syrie, et pour ce faire, partit pour la seconde fois dudit Carahémy, le 9 novembre, et arriva enfin au bord d'Euphrate que l'armée passa à grande difficulté. Icelui étant passé, nous entrâmes en Syrie et finalement arrivâmes, le 23 novembre, en la ville d'Alep, qui est fort grande,

assise en une belle plaine anciennement appelée Béroas, laquelle est fort marchande, car c'est l'apport de toutes drogues, essences et autres choses qui viennent des Indes par la mer de Perse. Il y a de grandes fontaines, et s'y trouvent de plusieurs nations, même des Vénitiens qui y tiennent un consul. Le grand-seigneur se logea dans son château, et son camp aux villes voisines, comme Damas, Tripoli, Antioche, et autres. Nous y passâmes l'hiver. L'air y est fort doux et gracieux, le pays bon et fertile en toutes sortes de fruits.

Or, l'été venu, et étant jà bien avant, le grand-seigneur fit savoir à tous ses gens de guerre, de se retrouver prêts pour aller de nouveau courir sur son ennemi, le roi de Perse; à quoi on ne fit faute. Et partit d'Alep avec son armée le 8 juin 1549. Quoi voyant M. l'ambassadeur, et que sa personne audit camp ne pouvait porter guère d'utilité à l'expédition de sa charge, il se délibéra d'aller en Damas, Jérusalem, au grand Caire et Alexandrie, et pour ce faire, partit d'Alep le dernier juin, et cheminâmes par une belle plaine où y a quantité de villages, et arrivâmes près d'un lieu où est le sépulcre de Daniel, qui est comme dans une petite chapelle à l'usage des Turcs qui tiennent ce lieu en grande révérence. Ayant cheminé quelques jours, nous fut montrée la maison d'Adam et celle de Caïn et Abel, et arrivâmes le 8 juillet en la ville de Damas, située en une fort belle plaine, l'une des plus belles situations qui se puisse voir, tant par les jardinages que fontaines qui y sont en quantité. La ville n'est pas fort peuplée, ni guère bien bâtie. Quatre jours après notre partement de Damas, nous passâmes sur le pont de Jacob, sous lequel passe le fleuve Jourdain, et près dudit pont y a encore quelques vestiges de la maison dudit Jacob; y est aussi la citerne où fut jeté Joseph par ses frères. Et ayant cheminé quelque temps, côtoyâmes la mer Tybérie, sur la rive de laquelle est Capharnaüm, où les Juifs firent payer tribut à Jésus-Christ; et passâmes au pied de la montagne où notre Seigneur, de cinq pains et deux poissons, rassasia cinq mille personnes. Après avoir passé le mont Thabor, nous allâmes à Nazareth, qui autrefois a été une petite ville, et vîmes le lieu où la vierge Marie reçut

la salutation angélique, qui est une petite caverne ou grotte dans laquelle il y a deux colonnes fort hautes. De là passâmes par la campagne où les apôtres mangèrent les racines, et près d'un village ruiné où Jésus-Christ guérit le lépreux, où il y a quelque vestige d'une église. Puis vînmes au château d'Hérode, appelé Sebasti, où fut décollé saint Jean. Le lendemain, nous passâmes en la contrée de Samarie, et vîmes le puits où notre Seigneur demanda à boire à la samaritaine, qui est à présent tari, et n'y a aucune apparence de puits, sinon deux petits piliers de marbre.

Le 18 juillet, arrivâmes en Jérusalem où l'ambassadeur fut fort honorablement reçu par le gouverneur. Nous logeâmes au couvent des Cordeliers, sur le mont de Sion, à l'endroit où était la maison de David; là est aussi son sépulcre, où les chrétiens entrent difficilement, par l'honneur que les Turcs portent à ce lieu. Jérusalem a été renfermée par les Turcs, mais elle n'a aucun rempart ni fossé. La ville est de moyenne grandeur, non fort peuplée, les rues fort étroites et sans pavé. Son assiette est fort pénible, car elle est tout en pente, et ni aucun lieu plein dedans ni à l'environ que là où est assis le temple de Salomon, qui a été fait à mains et force d'hommes. Le reste, tant dedans que dehors, ne sont que petites montagnes et pays bossu, maugri et pierreux. Anciennement, toutes les rues et cours des maisons étaient couvertes et faites à voûtes, en sorte qu'on allait toujours par toute la ville à pied sec. Aujourd'hui, du côté de la porte Speciosa du temple, y a encore une rue ou deux ainsi voûtées, où les Turcs tiennent leur marché. Ledit temple de Salomon est au plus bas de la ville, regardant la vallée de Josaphat et le mont d'Olives; tout rond, fait en coupe, couvert de plomb et à galeries à l'entour, qui sont deux corps et vaisseaux, comme les chapelles de nos églises, qui est tout ce qu'on peut juger, car il n'est permis à aucun chrétien d'y entrer sans danger de mort, ou pour le moins se faire Turc. Nous avons vu plusieurs maisons antiques de la ville fort ruinées, comme celle de Simon pharisien, où Jésus-Christ l'invita d'aller dîner, et où la Magdeleine pleura sur ses pieds; et près d'icelle la maison du

mauvais riche, et au-dessus celle de la Magdeleine, et au carrefour de cette rue, est le lieu où les Juifs firent porter la croix de notre Seigneur au bonhomme Simon Samarie. Plus haut est le lieu où Notre-Dame se pâma voyant mener son fils au supplice, et là voulait avoir une chapelle dite de Pasme. De là passâmes par-dessous un petit arceau où il y a deux pierres carrées, sur l'une desquelles était assis notre Seigneur quand Pylate le condamna; et sur l'autre était assis Pylate, duquel le palais est bien près de là, mais fort désolé et ruiné. Retournant du mont de Sion, entrâmes dans la maison de sainte Anne, qui était une belle église et monastère de femmes, dont la sœur de Godefroy de Bouillon a été abbesse, comme on nous disait, et est maintenant une mosquée ou église de Turcs. Quant à l'église du Saint-Sépulcre, elle est située sur le mont de Calvaire, qui est le lieu le plus haut de la ville, et est vieille église toujours demeurée en son entier, à cause du profit qu'en tire et reçoit le Grand Turc, tous les ans; car il n'y a pèlerin qui ne paie pour y entrer neuf ducats par tête, s'il n'est prêtre ou grec qui ne paient que quatre ducats et demi. Elle est fort grande et bien bâtie, et dit-on que ce fut sainte Hélène qui la fit faire. Il y a plusieurs chapelles, èsquelles se tiennent chrétiens de diverses nations, comme Grecs, Arméniens, Géorgiens, Cophtiens, Syriens, Jacobites, Maronites, Abyssins et Chrétiens, et chacune nation a sa chapelle, pource qu'ils officient très-diversement, et y aurait confusion en leur service pour la diversité de leurs langues, s'il n'y avait séparation. Tous lesquels habitués en ladite église avec leurs femmes et enfants, sont tous léans enfermés sans aucune autre issue, ni pour acheter leurs provisions, ne pour parler aux personnes qui ont affaire à eux, que deux grands pertuis qui sont faits à la porte de l'église, de laquelle les Turcs portent les clefs, lesquels ne l'ouvrent sans grande cérémonie et mystère, comme j'ai vu; et le 28 juillet, y étant entrés, les Turcs fermèrent les portes sur nous et s'en retournèrent en leurs maisons.

Le sépulcre de Jésus-Christ est une petite chapelle, où l'on ne peut entrer que trois ou quatre personnes, couvert de marbre;

près d'icelui est une chapelle où y a une fenêtre en laquelle est une pierre de la colonne où Jésus-Christ fut attaché et battu. De là nous montâmes sur le mont du Calvaire, qui est le lieu propre où Jésus-Christ souffrit passion en la croix, et y a un trou rond et profond d'un pied, et par dessus y a une pierre de marbre, à l'endroit dudit lieu, et est ladite pierre enfermée tout autour de cuivre et clouée à gros clous, afin que l'on ne la gâte et qu'on n'emporte de la terre dudit lieu, car autrement les pèlerins eussent emporté dudit mont plus gros que l'église. Et de là nous vînmes au lieu où Jésus-Christ fut reposé étant descendu de la croix, auquel lieu il y a une pierre de marbre noir. Dessous le mont de Calvaire y a une chapelle où est le sépulcre de Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem. On nous disait que le lieu où fut plantée ladite croix est le milieu du monde. Toutefois les autres disaient qu'il était au milieu du cœur de l'église, où il y a un petit pilier de pierre qui sort hors de terre environ de demi-pied, et y a dessus un petit pertuis que Jésus-Christ fit de son doigt, disant : Voyez-cy le milieu du monde. Le lendemain fûmes hors la ville où est le sépulcre de la Vierge Marie, qui est une église assez belle, mais fort obscure, en la vallée de Josaphat, en laquelle était le torrent de Cédron qui est demeuré à sec et n'y a aucune eau, si ce n'est par quelque grande abondance de pluie. Au-dessus de cette ville est le mont d'Olives, où Notre Seigneur fit l'oraison et prêcha et pleura sur Jérusalem, et à la sommité dudit mont fut élevé et monté aux cieux devant ses apôtres, où est restée encore imprimée en une pierre la forme et grandeur de ses pieds.

Le lendemain, 26 dudit mois, vînmes à Bethléem qui est à quatre ou cinq milles de Jérusalem, ayant été jadis belle cité, mais maintenant réduite en un village; y a une église assez belle, au-dessous du chœur de laquelle est la grotte ou caverne dans le roc, où l'on a fait une chapelle pour y enclore dedans le lieu où Jésus-Christ naquit, où était la crêche et où il fut adoré des trois Rois, et le lieu où il fut circoncis; semblablement y est la sépulture de saint Jérôme et son étude où il translata la Bible d'hébreu en latin. Or, ayant pris de là le chemin vers Ebron,

vîmes le lieu où fut créé Adam et la caverne où lui et Eve furent faire pénitence.

Quelque temps après partîmes pour aller au Caire, pays d'Egypte, et en passant vînmes à une petite ville ruinée, nommée Gaza, où Samson éprouva sa force contre les Philistins, quand il fit tomber le palais sur eux et où il emporta les portes de la ville.

Peu après entrâmes en l'Arabie sablonneuse et déserte et arrivâmes à Cattie, qui est un petit château auquel y a des pigeons que le capitaine du lieu tient, lesquels il mande au Caire, qui est à quatre journées de là, avec une lettre attachée au cou, quand il y a quelques nouvelles, et pareillement lui en mande-t-on du Caire, chose qui nous a été assurée pour vraie et nous furent montrés les pigeons; nous arrivâmes au Caire le 10 août 1549 et logeâmes chez l'ambassadeur, en une belle maison qui lui fut ordonnée par le bassa du lieu. La ville est grande, non partout fermée de murailles; il y a un bras de la rivière du Nil, qui, autant qu'il deborde, passe par dedans. Les bâtiments sont fort haut élevés, et les fait bon voir par dedans pour les peintures et enrichissements qui y sont; mais les Turcs qui y sont maintenant ne bâtissent plus ainsi, ni ne font telle dépense.

Le 28 du mois d'août, nous fûmes voir les Pyramides et sépultures des rois d'Égypte, qu'on dit être une des sept merveilles du monde. Elles sont au-delà du Nil, en Afrique; la plus grande d'icelles, est carrée, faite de grès où l'on peut monter, qui ont pour le moins chacune quatre ou cinq cents palmes de haut, et d'iceux y en a deux cent cinquante, et par le bas d'un carré à l'autre, trois cent petits pas; de cela ne se faut tant émerveiller comme de la matière de quoi elle est faite, car la moindre pierre qui y soit, a pour le moins sept à huit pieds de long et les autres beaucoup davantage; ces pierres ont été amenées de l'Arabie pierreuse qui confine et touche à l'Égypte, et qui est assez loin dudit lieu; l'entrée de cette Pyramide est vers le septentrion, faite comme en voûte et de la hauteur d'un homme qui est une descente faite comme une allée qui va toujours en étroicissant, puis étant tout au bas d'icelle, pour entrer en ladite Pyramide, n'y a qu'un pertuis où un homme en

pourpoint ne peut aisément passer, et étant entré faut monter sur une grosse pierre où y a un trou ou deux pour mettre les pieds, puis trouver une montée faite comme ladite descente, mais beaucoup plus longue, ayant le plancher trois fois plus haut qui est sans degrès, faite d'une pierre rouge polie et fort glissante, de façon que pour monter il faut ouvrir les jambes et se tenir des mains à des pierres qui sont en une basse muraille, faite pour servir de tien-main à y monter; après l'on entre dans une chambre où y a une cuve qui est d'une seule pierre de la grandeur d'un homme, et est d'une certaine pierre qui résonne comme airain, quand on la frappe, et dit-on que c'est le tombeau du roi Pharaon, et quiconque entre dedans il faut qu'il ait de la lumière, car il n'y a vue ni ouverture pour y voir.

En nous en retournant en la ville, passâmes au lieu où y a une tête de pierre la plus grosse qu'il est possible de voir, on l'appelle la tête de Pharaon. En cette ville du Caire se trouvent beaucoup d'animaux sauvages comme chats de civettes, autruches et trois girafes que tient le bassa, qui est le plus rare, plus beau et haut animal que j'aie point vu; la peau ressemble à celle du cerf, mais elle est mouchetée de blanc, le pied comme d'un cerf et les jambes du devant deux fois plus hautes que celles de derrière, le corps plus long qu'un cerf, le col fort long et la tête petite à la proportion du corps, en laquelle y a deux petites cornes, et le front pointu en façon de diamant.

Quant à la guerre du grand-seigneur, lorsque nous fûmes à Damas, nous eûmes nouvelles certaines que le Grand-Seigneur s'en retournait à Constantinople, sans avoir fait choses d'importance contre son ennemi qui ne voulait jamais se présenter ni venir au combat, et ne fit mine d'aucune résistance, mais fuyait toujours en pays où l'on ne pouvait suivre, qui fut cause de la retraite du Grand-Seigneur, ne voulant pas perdre temps à telle poursuite, aussi qu'Escare, moteur de cette guerre, pendant icelle accommoda ses affaires avec le roi de Perse, son frère, et se retira en son royaume de Hituan. Ainsi, prenant le chemin de Constantinople, arrivâmes en Jérusalem pour la seconde fois, le 9 novembre, où trouvâmes M. Guillaume Postel, qui y était

venu dès le mois d'août, homme docte, disant à l'ambassadeur qu'il était demeuré exprès, afin que par son moyen il pût recouvrer quelques vieux livres du pays, à quoi s'opposa aussi un nommé Petrus Gillius, aussi très docte, qui avait fait le voyage avec nous, lequel le feu roi François Ier avait envoyé ès pays de Levant pour y recouvrer des livres principalement en langues grecque et hébraïque, des plus anciens qu'il y pourrait trouver; Lesdits Gillius et Postel, qui revint à Constantinople avec nous, avaient souvent disputes et avait-on quelquefois bien affaire à les mettre d'accord.

Enfin nous arrivâmes à Constantinople le 28 janvier 1550, où étant de retour ledit d'Aramont, ambassadeur, y continua le fait de sa charge jusques au mois de janvier suivant 1551, qu'il s'en vint en France, dépêché de la part du Grand-Turc vers le roi pour l'avertir de l'entreprise qu'il délibérait faire cette année là, sur la mer, du côté de la Barbarie et lui rendre compte du reste de sa légation. Au mois de mai ensuivant ledit grand-seigneur fit partir son armée de mer qui était de cent ou cent vingt galères et plusieurs autres vaisseaux, vint assiéger Tripoli en Barbarie, et pendant le siége, le dit sieur ambassadeur y arriva de retour de France, avec deux galères que le roi lui avait baillées; il y demeura environ quinze jours pour ce que le général de l'armée ne voulut qu'il partît qu'il n'eût pris la ville pour en porter la nouvelle au Grand-Seigneur; il y avait dedans deux cents chevaliers de Malte de plusieurs nations, et il n'y en avait que cinq ou six français, lesquels furent tous prisonniers et esclaves et mis dans les galères des Turcs; ledit ambassadeur fit tant avec le general et ses capitaines par ses présents et promesses, que tous ces chevaliers lui furent donnés; les ayant fait mettre sur les deux galères et venant à Constantinople, les laissa en l'île de Malte, et pour eux avait promis de rendre les esclaves turcs qui étaient à Malte détenus par le Grand-Prieur, duquel il n'en eut jamais aucun, et au lieu de gratifier ledit ambassadeur de la délivrance de tant de chevaliers, le calomnia, écrivant au roi qu'il avait été cause de la prise de Tripoli, à quoi il n'avait aucunement pensé. Il fut de retour avec ses deux galères à

Constantinople, en septembre, apporta la nouvelle au Grand-Seigneur de la prise de Tripoli dont il fut fort aise; son armée y fut de retour aussi sur la fin de novembre, ayant laissé garnison à Tripoli, et amenant force esclaves. Ladite armée continua trois ou quatre années subséquentes de faire entreprises sur mer. Les galères du roi s'y trouvèrent l'an 1553, quand Boniface fut pris, et avaient hiverné auparavant en l'île de Chio, république, sous la protection du Turc, et qui lui paie mille ducats de tribut. Ledit sieur ambassadeur, de retour à Constantinople, continua à faire sa charge, et avait apporté nouveaux présents pour entretenir le gouverneur et sieurs du pays en bonne volonté de faire service au roi et mêmement de faire acheminer l'armée à la saison. Cependant le Turc vint passer l'armée à Andrinople, nous le suivîmes, auquel lieu vint le chevalier de Heur de la part du roi pour solliciter l'armée de mer, dont il eut bonne réponse, qui était qu'il repartirait dans le mois de juin.

S'en revenant à la cour, M. l'ambassadeur me dépêcha pour aller avec lui : nous partîmes au mois de mai 1552 d'Andrinople, vînmes à Raguse et Venise, passâmes le pays des Grisons et Suisse, et trouvâmes le roi devant Danvilliers, qu'il tenait assiégé. Étant tombé malade, ledit sieur ambassadeur fut nécessité d'envoyer un autre en ma place pour poursuivre l'affaire qu'il m'avait donnée; toutefois je retournai au mois de mai 1553, avec dépêche de sa majesté adressante audit sieur ambassadeur et au baron de la Garde, général de ses galères, qui était lors avec celles du Turc; ayant pris le chemin de Corfou, de là à Modon, où nous trouvâmes le Turc; mais M. l'ambassadeur ne l'ayant suivi, nous fûmes contraints de l'aller trouver à Constantinople, où je le rencontrai en délibération de s'en revenir en France, d'autant que le Grand-Seigneur se préparait de nouveau à faire la guerre au sophy; et pour cet effet, ayant rassemblé ses gens, partit de Constantinople le 3 septembre 1553, passa le canal de mer, entra en Asie-Mineure, au-dessus de Scutary, beau et gros village; il demeura à Chalcédoine quelque temps, et de là ledit ambassadeur prit congé du Turc et de ses bassas, il me présenta à Rustan, premier bassa, me recommanda à lui, le priant

m'avertir des choses dignes d'être mandées au roi, et que de celles de Sa Majesté je les lui ferais entendre, et que pour cet effet il me laissait en son absence, attendant qu'il plût au roi envoyer un autre ambassadeur. Étant partis de ce lieu, le Grand-Seigneur et tous ses gens, nous retournâmes à Constantinople, où ledit sieur d'Aramont ne fit longue demeure et en partit le 13 septembre. Un mois après son partement, la nouvelle vint à Constantinople que le Grand-Seigneur avait fait étrangler Sultan-Mustapha, son premier fils et de sa première femme, qui résidait en Cappadoce, d'où il était gouverneur, par jalousie qu'il avait de lui, qu'il voulût entreprendre sur son état, et de cette mort s'ensuivit celle de Sultan-Janginez, bossu, dernier fils dudit Grand-Seigneur, qui mourut de deuil d'avoir vu ainsi cruellement traiter son frère ; autres disent que ce fut pour quelques paroles et menaces que lui fit son père, et autres qu'il fut empoisonné. Ledit Seigneur fit aussi mourir le fils dudit Sultan-Mustapha, âgé de onze à douze ans ; presque en même temps l'île et forteresse de Boniface fut prise par l'armé du Turc et des Français, dont j'ai parlé ci-devant. Les habitants se rendirent assez légèrement aux Français, lesquels promirent de payer au Turc trente mille écus, et pour assurer le paiement envoyèrent un neveu, M. de Termes et le capitaine Naz, à Constantinople avec ladite armée turquesque, où étaient les sieurs Madrucci, neveux du cardinal de Trente, lesquels on voulait échanger avec M. d'Andelot et M. de Sipierre, prisonniers à Milan; on s'accorda quant à ce fait, mais quant à l'autre de trente mille écus, il n'en fut jamais rien payé.

Étant demeuré, comme j'ai dit, à Constantinople, le roi y envoya le sieur de Codignac pour son ambassadeur, qui arriva au mois de mars suivant, 1554, lequel alla trouver le Grand-Turc en Asie.

Au mois d'août suivant arriva le sieur de Villemontré, dépêché par le roi, qui alla pareillement trouver le Grand-Seigneur en Asie, duquel il eut fort bonne réponse, et quand il fut de retour à Constantinople, je délibérai de m'en rentourner avec lui, ce que je fis, parce que ledit Codignac n'avait à plaisir mon sé-

jour par delà. Étant de retour du voyage de Levant à Venise, je reçus des lettres de M. d'Aramont, lequel m'écrivit que je vinsse le trouver en Provence où il était; j'entendis qu'il n'avait été guère favorisé à son retour, et qu'il s'était retiré sans avoir aucune charge que de ses trois galères, ce que considérant, fis autre délibération, et m'en vins à Ferrare au service de madame Renée de France, duchesse de Ferrare, et entrai à son service le 1er jour de mai 1555.

JEAN CHESNEAU.

PALISSOT

ET LA COMÉDIE FRANÇAISE[1].

A MESSIEURS LES COMÉDIENS FRANÇAIS.

Du 20 février 1775.

Le hasard, Messieurs, vient de me faire tomber sous la main un exemplaire d'un livre intitulé : *Catalogue de pièces choisies sur le répertoire de la Comédie Française.*

Ce Catalogue de *pièces choisies* commence par une tragédie d'*Abensaïd* (2), et finit par une comédie du *Zig-Zag*.

En le parcourant des yeux, je vous avoue que j'ai vu, avec quelque surprise, que je n'étais employé sur ce prétendu répertoire que pour la seule comédie des *Tuteurs* (3), tandis que j'y voyais une foule de pièces obscures, entièrement oubliées et dont quelques-unes n'ont jamais été remises. C'est à vous-mêmes que je m'adresse, Messieurs, pour me plaindre de cette injustice, ou de cette inadvertance. J'ai quelque droit sur l'amitié de plusieurs d'entre vous, et, par cette raison-là seule, j'aimerais mieux vous devoir la réparation de cette petite injustice que de la solliciter ailleurs.

Je suis parmi les gens de lettres, Messieurs, le premier qui vous ait donné l'idée de vous fonder une bibliothèque dramatique à la collection de laquelle tant de raisons devaient vous

(1) Communiqué par M. Régnier.

(2) *Abensaïd*, tragédie par l'abbé Leblanc, représentée pour la première fois le 29 juin 1735.

(3) *Les Tuteurs*, comédie en deux actes, en vers, donnée le 15 août 1754.

intéresser. Vous avez eu l'honneur de donner Molière à la nation, et depuis vous avez soutenu cette gloire en enrichissant la scène de plusieurs écrivains célèbres, surtout dans le genre comique. Cette bibliothèque, Messieurs, se serait formée naturellement, et sans frais pour vous, si chaque auteur eût voulu donner seulement à la Comédie un exemplaire de ses ouvrages. C'est ce que je fis en 1762, et j'ai conservé la lettre que vous me fîtes alors l'honneur de m'écrire, comme un témoignage flatteur du désir que vous aviez de voir établir un usage dont je donnai le premier exemple.

Je ne vous dirai pas que cette conduite devait peut-être me faire un peu moins négliger par les rédacteurs de votre répertoire. Je ne vous parlerai pas de ma comédie du *Rival par ressemblance* (1), que vous pourriez reprendre un jour, comme tant d'autres pièces qui ont reparu sur la scène avec quelque faveur, après avoir essuyé d'abord des rigueurs de circonstances. Je ne vous parlerai pas non plus de celle de *l'Homme dangereux* arrêtée par une défense que, peut-être, il vous eût été facile de faire lever, si vous aviez bien voulu faire valoir vos droits, vos frais de mémoire, différents exemples, et surtout l'ouvrage même qui avait été approuvé, qui ne contient pas le plus léger sujet de reproche, qui a été imprimé sans aucune réclamation du gouvernement, et qu'enfin on a joué avec succès dans plus d'une province.

Mais j'oserai vous dire qu'on ne devait pas omettre sur votre répertoire la comédie des *Philosophes* (2), pièce dont je suis en droit de demander, et dont je demande la remise, pièce qu'il ne me convient pas de caractériser moi-même, mais dont un auteur contemporain, qui ne m'est pas à beaucoup près favorable, a rendu le compte suivant dans un ouvrage connu (3) : « Tout a paru « surprenant, dit-il, dans cette comédie; l'idée de la pièce,

(1) *Le Rival par ressemblance ou les Méprises*, comédie en cinq actes, en vers de dix syllabes, représentée le 7 juin 1762.

(2) *Les Philosophes*, comédie en cinq actes, en vers, donnée le 2 mai 1760.

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire des Révolutions de la république des lettres*, tome IV, p. 151. (Note de Palissot.)

« l'exécution, le style nerveux et correct, le ton satirique, le « succès prodigieux, le nombre des représentations, l'affluence « des spectateurs, etc., etc. »

Mais, Messieurs, ce qui paraîtrait à la postérité plus surprenant encore, c'est que les comédiens, pour qui cette pièce a été si lucrative, l'aient aussi singulièrement négligée, après avoir acquis le droit de la représenter : c'est qu'ils n'aient pas encouragé davantage le seul homme que la nation semblait appeler avec le plus de faveur au genre, malheureusement trop abandonné, de la vraie comédie. Permettez-moi de m'en plaindre à vous-mêmes, d'autant plus que la voix publique a pu vous apprendre que, loin de me rebuter, j'étais prêt à vous présenter une nouvelle pièce que vous jugerez digne peut-être d'exciter quelque sensation ; mais auparavant je vous demande, Messieurs, de vouloir bien suppléer par un carton au silence, presque injurieux pour moi, de votre Catalogue. Je vous demande cette justice de votre amitié ; et c'est avec le plus vif empressement que je saisis cette occasion de vous renouveler les assurances du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

PALISSOT DE MONTENOY.

A M. PALISSOT DE MONTENOY.

A l'assemblée, le 20 février 1775.

Monsieur,

Je viens de communiquer à l'assemblée la lettre que vous lui avez adressée au sujet du petit ouvrage intitulé : *Catalogue des pièces choisies sur le répertoire de la Comédie Française.*

Il s'en faut de tout, Monsieur, que la Comédie ait quelque part à l'oubli qui a été fait de la pièce des *Philosophes* sur ce Catalogue. Vous n'êtes pas le seul, Monsieur, qui ayez fait ce reproche à cet ouvrage, et cela doit vous prouver avec quel peu de précaution il a été fait. Cette faute sera réparée.

Quant au reste de votre lettre, Monsieur, la Comédie ne peut que vous inviter de mettre son zèle à l'épreuve, elle en attend l'occasion avec impatience; elle est souvent entraînée par un enchaînement de circonstances qui peuvent lui donner l'air de la froideur; mais avec vos talents, Monsieur, il ne vous est pas permis de la soupçonner à votre égard; elle s'estime trop heureuse d'être l'interprète des ouvrages sublimes dont elle est propriétaire, pour ne pas chercher à en augmenter le nombre en secondant les vôtres.

J'ai l'honneur d'être avec le plus sincère attachement, Monsieur, votre, etc.

A MESSIEURS LES COMÉDIENS FRANÇAIS.

7 décembre 1782.

Messieurs,

Je sais qu'il se faisait autrefois, entre les gens de lettres et vous, des arrangements qui semblent n'être plus autorisés par vos réglements actuels; mais vous devez sentir qu'un auteur, plein de confiance en vous, et d'ailleurs accoutumé à se respecter, ne se prévaudra jamais de ces réglements contre des conventions que lui-même aura eu l'honneur de vous proposer.

D'après cela, Messieurs, voici les propositions que M. Molé a bien voulu se charger de vous faire et de vous garantir de ma part, relativement à la reprise de mes comédies du *Satirique* (1) et de *l'Écueil des Mœurs*. La première de ces pièces a essuyé, comme vous le savez, dans le cours de son succès, les contretemps les plus cruels. Interrompue d'abord, pendant plus de trois semaines, par la maladie de madame Molé, et ensuite par une indisposition de M. Préville, j'avais eu encore le désagrément de la voir représenter une fois le jour de la revue donnée au Champ-de-Mars pour M. le comte du Nord. J'ose croire, Messieurs,

(1) *Le Satirique* ou l'*Homme dangereux*, joué en 1782, avec peu de succès.

qu'aucune pièce, exposée dans l'été à de pareilles épreuves, ne les eût mieux soutenues que celle-ci. Je pense donc qu'en vous demandant pour elle six représentations que vous lui donnerez à votre gré, soit collectivement, soit séparément, je ne vous fais qu'une proposition juste et raisonnable.

Je vous en demande huit, aux mêmes conditions, pour *l'Écueil des Mœurs ;* après quoi, Messieurs, il ne me restera plus aucun droit sur ces pièces. Quant aux jours plus ou moins favorables qu'il vous plaira de choisir pour donner ces représentations, permettez-moi de m'en reposer entièrement sur votre honnêteté.

Si par des raisons de convenances, telles, par exemple, que la disette des pièces en trois actes, il arrivait que vous fussiez obligés de représenter le même jour ces deux comédies, alors Messieurs, je me tiendrais pour satisfait en réduisant mes droits d'auteur aux honoraires d'une pièce en cinq actes.

J'aime à me flatter que ces conditions vous seront agréables, et qu'elles vous prouveront du moins mon attachement et ma confiance. Il ne me reste plus qu'à vous prier de vouloir bien faire établir sur votre répertoire la comédie des *Philosophes*, à laquelle je viens de donner de nouveaux soins, moins par intérêt pour elle, puisqu'elle ne m'appartient plus, que par le désir de vous marquer ma reconnaissance. Vous avez pu juger par l'effet qu'elle a produit au théâtre, après en avoir été écartée pendant plus de *vingt-deux ans*, qu'il pouvait vous être utile de la conserver. Je sais même qu'un grand nombre de personnes, qui n'ont pu jouir des représentations de l'été, désirent de la revoir, M. le duc de Choiseul entre autres; et je vous aurais, Messieurs, une nouvelle obligation de ne pas laisser refroidir pour cette pièce une bienveillance qui m'honore, et dont je me plais à reconnaître que je suis principalement redevable à vos talents.

Je crois devoir aussi ne pas laisser échapper l'occasion de vous demander un peu de faveur pour mon coup d'essai dans la carrière du théâtre. Il me semble, Messieurs, que, dans la disette où vous êtes souvent de pièces en trois actes, la petite comédie des *Tuteurs*, moins usée que beaucoup d'autres, et rajeunie

d'ailleurs par des changements que j'y ai faits, pourrait vous être quelquefois utile. Je vous prie de croire qu'en souhaitant de multiplier mes ouvrages sur votre répertoire, je ne suis surtout animé que par le désir de multiplier mes obligations envers vous.

J'ai l'honneur d'être avec le plus sincère attachement, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

PALISSOT.

La Comédie en comité a accepté ces propositions et accordé à M. Palissot une neuvième représentation à *l'Écueil des Mœurs*.

Au Comité, le 7 décembre 1782.

FLEURY; DROUIN-PRÉVILLE; DES ESSARTS; PRÉVILLE; BELLEMONT; DE BELLECOUR; DAZINCOURT; FLORENCE, *semainier*.

A MESSIEURS LES COMÉDIENS FRANÇAIS.

Paris, ce lundi matin, 15 décembre 1783.

Messieurs,

Je ne m'imaginais pas qu'une explication personnelle, que je demandais à madame Bellecour, pût devenir l'objet d'une délibération de votre assemblée. Quoi qu'il en soit, votre lettre ne m'a causé qu'une surprise agréable. Vous m'assurez tous, Messieurs, de la bonne volonté de madame Bellecour, et c'en est infiniment plus que je n'en espérais pour me tranquilliser. L'assurance qu'elle eût bien voulu m'en donner elle-même aurait suffi pour m'en convaincre, et je n'exigerai jamais d'une ancienne amie que le plus simple désaveu pour me guérir d'un soupçon qu'il est triste de former. Si madame Bellecour, dans ses explications un peu vives avec moi, m'avait témoigné la même confiance, certainement, Messieurs, vous n'auriez jamais

entendu parler de ces petites querelles, dont le souvenir me pèse. Ce qui me console, c'est que je ne me suis permis à son égard aucune expression qui ait pu raisonnablement l'offenser. Dans ma lettre même, si elle veut bien la relire de sang-froid, je ne me suis pas écarté un moment de la circonspection la plus délicate. C'est du moins le jugement qu'en ont porté quelques-uns de vous, Messieurs, à qui j'en ai fait part : mon usage étant toujours de garder un double des lettres quand je prévois qu'elles peuvent devenir l'objet d'une apologie.

D'après cette déclaration naïve de mes sentiments, je souhaite bien sincèrement, Messieurs, que madame Bellecour s'apaise, et je me hâte de vous témoigner ma reconnaissance de tous les témoignagnes d'amitié dont votre lettre est remplie. Personne n'est plus convaincu que moi de la bonne union qui devrait toujours régner entre nous, et vous devez être bien sûrs que, lorsque les gens de lettres paraissent s'en écarter, ce n'est jamais qu'à leur plus grand regret. Nos causes, nos intérêts sont mutuels, et le besoin essentiel que nous avons toujours de vos talents est une chaîne qui nous lie si naturellement, que, sans quelque malentendu, il serait impossible qu'il existât jamais le moindre nuage entre nous.

Permettez-moi de finir, Messieurs, par employer un peu plus utilement le temps que je vous dérobe, en vous rappelant qu'il existe entre vous et moi, à l'égard de mes comédies, une convention que j'ai dû regarder comme sacrée lorsque je pris avec vous un arrangement qui ne me laisse plus de droit sur elles; j'avais cru, je vous l'avoue, lier mes intérêts aux vôtres, de manière qu'ils vous devinssent absolument personnels, et véritablement vous vous devez à vous-mêmes d'établir enfin mes pièces au courant de votre répertoire. J'insiste, Messieurs, sur la parole que vous m'en avez tous solennellement donnée, et sur la reprise prochaine des *Tuteurs;* mais ce que je vous demande avec plus d'empressement encore, c'est de vouloir bien me fixer un jour pour la première répétition de la comédie des *Méprises*, dont les rôles ont été distribués de votre aveu, il y a plus de

quinze mois. Je prends la liberté de vous demander, sur un objet qui m'intéresse, une réponse précise.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus sincère attachement, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

PALISSOT.

MÉLANGES.

I.

LETTRE DE HENRI IV AU MARÉCHAL DE BIRON (1).

A mon cousin le duc de Biron, maréchal de France, gouverneur et mon lieutenant-général en mes pays et duché de Bourgogne.

Mon cousin, depuis peu de jours, je suis averti que l'on a fait courir un bruit, aussi peu véritable qu'il est éloigné de toute humanité, aucuns présupposant que, par mon commandement, l'on fesait surprendre et tuer quelque quantité d'enfants pour en tirer du sang et faire servir à quelque indisposition que l'on présuppose être en mon neveu, le prince de Condé. Aussitôt que j'en ai eu la nouvelle, désireux d'en prouver la fausseté et repousser un si cruel dessein, j'ai mandé à mon procureur-général, comme aussi au prévôt des marchands de ma ville de Paris, que chacun d'eux fît son devoir possible de reconnaître les auteurs de tels bruits pour les faire châtier selon leur témérité. Ils ont mis peine d'apprendre la source et origine de tel bruit; mais ils l'ont trouvé aussitôt éteint et étouffé, comme sinistrement il était né, ne s'étant trouvé personne quelconque plaintive de la perte d'aucun enfant, non seulement ès-villes et faubourgs, mais aussi aux villages circonvoisins. Tout ce qu'on a pu livrer de

(1) Bibliothèque de l'Arsenal. Conrart; recueil de pièces manuscrites, tom. V, folio 595.

lumière et éclaircissement de la cause de ce bruit, est, comme l'on estime, qu'un certain Grec, distillateur, fréquentant la maison du sieur marquis de Pisani, qui a la conduite et gouvernement de mondit neveu, a recherché quelquefois des barbiers et chirurgiens de Paris pour lui faire recouvrer du sang humain, pour s'en servir, comme il dit, à quelques distillations, ès-quelles il est expert. Ce qu'étant entendu d'aucuns ignorants, ou autrement mal affectionnés, par équivoque ont inventé et mis en avant le bruit susdit. J'en fais continuer l'information et poursuivre la recherche des personnes, tant ignorantes ou malicieuses, afin que leur punition fasse connaître la vérité de cette imposture, laquelle, je me doute, pourra parvenir jusqu'en votre gouvernement ou ailleurs, et donner, si elle était négligée, quelque mauvaise impression à mes sujets. C'est le sujet qui me fait vous écrire la présente, afin que soigneusement et fort exactement, vous fassiez prendre garde que cette mauvaise nouvelle ne prenne cours ni pieds en l'esprit de mesdits sujets, faisant entendre, si besoin est, ce que vous en apprenez par la présente, et incontinent punir et châtier ceux que vous saurez la mettre en avant, sans réception ni acception de personne quelconque, m'assurant que vous n'y ferez faute. Je prierai Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde.

Ecrite au bois de Malesherbes, le onzième jour de juin 1599.

HENRI.

POTIER.

II.

BREVET

Qui permet à M. le comte de Guise de porter un justaucorps bleu brodé (1).

Aujourd'hui quinzième février mil sept cent dix-neuf, le roi, étant à Paris, désirant traiter favorablement M. le comte de Guise, Sa Majesté, de l'avis de M. le duc d'Orléans, Régent, lui a permis et permet de porter un justaucorps de couleur bleue, garni de galons, passements, dentelles ou broderie d'or et d'argent en la forme et manière qui lui sera prescrite par Sa Majesté, sans que, pour raison de ce, il puisse lui être imputé d'avoir contrevenu à l'ordonnance du seizième janvier 1665 (2);

(1) De la Collection de M. Adolphe Vincent.

(2) *Ordonnance du roy en faveur des officiers de Sa Majesté pour le réglement des habits et passements qu'ils doivent porter*, publiée le 16 janvier 1665. — Paris, 1665, in-4°. (Collection de *Cotte*, bibliothèque de la Chambre des députés.)

Cette ordonnance a pour but de renouveler les précédents édits, et particulièrement l'ordonnance de décembre 1664, faisant défenses à toutes personnes de porter des étoffes ou passements d'or ou d'argent sur leurs habits, en exceptant toutefois *les casaques des gens d'armes et chevau-légers des compagnies de la garde du roi, et aussi le juste-au-corps des officiers des troupes servant près de sa personne et des seigneurs et gentilshommes de sa cour et suite, auxquels il permettrait, par ordre ou brevet, signé de lui, et contresigné de l'un de ses secrétaires d'État et de ses commandements, de pouvoir porter de l'or et de l'argent, soit galon, dentelle ou broderie, sur lesdits justes-au-corps*. En outre, l'ordonnance de 1665 réglait l'uniforme des officiers des gardes du corps et troupes de la maison du roi, en leur défendant de nouveau d'appliquer des passements, dentelles ou broderies sur leurs justeaucorps, à moins que la permission ne leur en fût donnée par brevet particulier.

L'ordonnance du 16 janvier 1665 ne se trouve pas dans le *Recueil des anciennes lois françaises* de MM. Isambert, Jourdan, etc.; elle n'est pas mentionnée dans la *Compilation chronologique* de Blanchart, et ne se trouve pas non plus dans le *Traité de police* de Delamarre, lequel cependant contient les textes de vingt-sept édits, déclarations, arrêts du conseil, ordonnances du roi et de police, contre le luxe, rendus sous le règne de Louis XIV. (*Note de l'éditeur.*)

de la rigueur de laquelle Sa Majesté l'a relevé et dispensé par le présent brevet, qu'elle a, pour assurance de sa volonté, signé de sa main, et fait contresigner par moi, conseiller en ses conseils, secrétaire d'état, et de ses commandements et finances.

LOUIS.

PHELIPPEAUX.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

N° V.

Mémoires anecdotiques de la cour de Russie sous le règne du czar Pierre Ier. (*Fin.*) 5
Voyage du comte d'Artois a Gibraltar. (*Suite.*) 41
Mélanges. — Lettre de Louis d'Orléans, procureur-général de la Ligue à M. de Bellièvre, chancelier. — Lettre du voyageur Tavernier. — Mandat de Louis XV, sur le trésor royal, pour la nourriture de quatre prisonniers d'État. — Habitudes du roi de Suède, Charles XII, à l'âge de vingt ans — Lettre de Napoléon Buonaparte. 88

N° VI.

Voyage du comte d'Artois a Gibraltar. (*Fin.*) 97
Expédition française en Égypte, par un chrétien du pays. 154
Mélanges. — La veuve de J.-J. Rousseau et les comédiens français. — Lettres d'Helvétius. — Lettre des comédiens francais à M. de la Martelière. — Lettre de Manuel à M. le colonel Bràck. 184

N° VII.

Journal d'un voyage aux Indes et de la prise de Madras. — 1746. 193
Expédition française en Egypte, par un chrétien du pays. (*Fin.*) 235
Procès-verbaux d'assemblées d'actionnaires de la compagnie des Indes, présidées par Louis XIV. — 1668. 278
Lettre de M. Berriat Saint-Prix, à M. le directeur de la *Revue Rétrospective*. 288

N° VIII.

Voyage aux îles Canaries, — 1724, — par le père L. Feuillée, mathématicien. 289

Relation du voyage de M. d'Aramont, ambassadeur à Constantinople, par Jean Chesneau, son secrétaire. — 1547 à 1549. 341

Palissot et la Comédie Française. 371

Mélanges.. — Lettre de Henri IV au maréchal de Biron. — Brevet de Louis XV qui permet à M. le comte de Guise de porter un justaucorps bleu brodé. 379

FIN DE LA TABLE.

REVUE
RÉTROSPECTIVE.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME III.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET Ce, 14, RUE DE SEINE.

REVUE
RÉTROSPECTIVE,

OU

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE,

CONTENANT

DES MÉMOIRES ET DOCUMENTS AUTHENTIQUES INÉDITS ET ORIGINAUX,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE PROPREMENT DITE,
A LA BIOGRAPHIE,
A L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

Il n'y a de nouveau que ce qui a vieilli.
CHAUCER.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME III.

PARIS,
RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, N° 16.

1838.

MÉMOIRES INÉDITS

DE DULAURE.

(EXTRAIT [1].)

Journée du 3 octobre 1793.—Rapport d'Amar.—Dulaure décrété d'accusation. — Il parvient à se soustraire à ce décret. — Hébert. — Une exécution. — Mort des Girondins. — Madame Olympe de Gouge. — Madame Roland. — Faux passeport. — Projets de fuite avec Devérité. — Départ de Paris pour la Suisse.

Un ami, un collègue, Pénières (de la Corrèze) désirait depuis longtemps faire avec moi ménage commun. Il venait d'épouser une jeune femme fort aimable; l'amour avait présidé à ce doux lien. J'avais formé, sous les auspices de l'amitié et de la reconnaissance, un lien semblable ; les deux ménages devaient n'en faire qu'un, cette réunion d'amis nous présageait des jours heureux. Hélas ! pourquoi ont-ils été si courts ?

Nous nous occupâmes, mon ami et moi, à chercher un logement. Nous étions d'accord que nous habiterions loin du centre de Paris, que nous chercherions un séjour paisible où nous pussions, sans être trop éloignés de nos devoirs, respirer un peu l'air pur de la campagne et reposer, par la vue de la nature, notre esprit fatigué par les troubles politiques. Enfin, après avoir cherché assez longtemps, nous arrêtâmes un appartement à

(1) Ces Mémoires ont été écrits en 1794, en Suisse, où Dulaure était alors réfugié. Ils sont déposés dans les mains d'un de ses amis qui nous a communiqué cet extrait du consentement de madame veuve Dulaure. (*Note de l'Éditeur.*)

Chaillot, dans l'ancien monastère de Sainte-Périne. Cet appartement avait été celui de l'abbesse. Un jardin bien planté était sous nos fenêtres; outre ce jardin, un vaste enclos ombragé de plusieurs allées nous servait de promenades. Nous étions près du bois de Boulogne et d'autres endroits solitaires. Ah! que dans ce temps de carnage et de fureur l'éloignement des hommes, la solitude, nous semblaient précieux. Le marché fut conclu et nous nous installâmes promptement dans notre champêtre demeure. Pénières et moi travaillâmes à notre commun ameublement. Le transport et l'arrangement de ma bibliothèque fut ce qu'il y eut de plus long et de plus pénible; une pièce entière fut consacrée à cette collection, si chère pour moi et qui m'a si souvent consolé des malheurs de la vie....

Le 15 septembre, j'étais déjà installé dans ma nouvelle demeure. Le peu de temps que j'y séjournai s'écoula avec rapidité. Nous allions avec mon ami à la Convention et le chemin, quoique un peu long, était une promenade très-agréable. Les Champs-Élysées, le jardin des Tuileries, ne nous offraient sur la route qu'une belle avenue. Elle était, à la vérité, interrompue par la place de la Révolution, qui nous présentait ordinairement un épisode révoltant. C'est là qu'était journellement placée la guillotine; c'est là que tant de sang innocent a coulé, pour satisfaire à la haine, à l'ambition de quelques hommes. Le spectacle affreux de ces assassinats rendus juridiques nous menait à de tristes réflexions, qu'effaçait à peine notre retour dans notre ménage et la vue de nos compagnes.

Un jour(1) que le temps doux et serein semblait nous offrir, au milieu de l'automne, une des plus belles matinées du printemps, je m'applaudissais, en me rendant à la Convention avec mon ami, du choix heureux de notre demeure, de la réunion de nos ménages, du bonheur qu'elle nous procurait. L'air pur que je respirais influait sur mon âme et la rendait plus expansive. Je me disais heureux; j'étais loin de penser à la scène qui m'attendait.

Près d'entrer à la Convention, Pénières me quitta pour aller

(1) 3 octobre 1793.

dans la tribune d'un journaliste faire une souscription ; j'arrivai sans lui dans la salle des séances. Les tribunes étaient extraordinairement garnies, il y régnait un air d'empressement, présage de quelque sinistre événement ; plusieurs députés s'en aperçurent et sortirent, je ne m'en aperçus pas et je restai. Bientôt un député de la Montagne vint à la tribune annoncer que le rapporteur du comité de sûreté générale allait faire son rapport sur les membres arrêtés depuis le 8 juin. Il apportait, disait-il, les pièces probantes du rapport, et les montrait aux tribunes pour calmer leur impatience. Quelques instants après parut le rapporteur du comité de sûreté générale; c'était Amar, député de l'Isère, ci-devant anobli (1), qui, après s'être longtemps montré ardent ennemi des conspirateurs de la Montagne, s'était, depuis peu, placé au rang de leurs complices et était devenu le plus furieux persécuteur de ceux dont il avait, peu auparavant, partagé et défendu ouvertement les opinions.

Avant d'entamer son rapport, Amar demanda que l'assemblée décrétât que les portes de la salle fussent fermées et que personne ne pût sortir, même des tribunes. Le décret fut rendu sur-le-champ, mais non pas si promptement exécuté que quelques députés n'aient eu le temps de s'évader. J'aurais pu les imiter; mais, je l'avoue, je n'eus pour moi aucun soupçon de crainte. Je craignais pour Pénières qui, depuis quelques jours, avait été instruit que l'on ne cherchait qu'un prétexte pour le comprendre dans la proscription. Il n'était pas encore rentré dans la salle; j'appréhendais qu'il ne vînt se jeter lui-même dans le piége et je ne pouvais sortir pour lui donner avis. Enfin mon inquiétude cessa lorsqu'après le décret rendu et la consigne donnée, Amar lut la liste des nouveaux députés qui devaient être décrétés d'accusation ou d'arrestation. Dans cette liste, le nom de Pénières ne se trouvait pas ; je fus donc pleinement rassuré sur son compte. Quant à moi, j'étais dans la plus parfaite sécurité, et je n'éprouvais d'autre sentiment que l'appréhension d'être le témoin du

(1) Amar avait, peu de temps avant la révolution, acheté une charge de trésorier de France qui donnait la noblesse. (*Note de l'Éditeur.*)

coup terrible dont une partie de la Convention allait injustement frapper l'autre. Mon nom ne se trouvait pas non plus dans la liste qui venait d'être lue. Je n'avais jamais été compris dans aucune liste de proscription; ainsi rien ne pouvait me faire naître l'idée d'une crainte que je n'avais pas.

Cependant quel fut mon étonnement, lorsque, dans le cours du rapport, entre les noms de Carra, de Ducos, de Condorcet, j'entendis prononcer le mien; je croyais m'être trompé; mais mon nom prononcé pour la seconde fois, puis pour la troisième avec ceux des mêmes députés journalistes, ne me laissa plus de doute. Ce fut alors que j'aperçus toute la profondeur du précipice dans lequel j'allais être englouti. Ma femme, mon père, ma famille, mes amis, se présentaient à ma mémoire; ils étaient les liens les plus chers qui m'attachaient à la vie et qui me la faisaient regretter. Je songeais encore que j'étais innocent et que je ne pourrais me justifier; que je laisserais après ma mort une mémoire odieuse, que la postérité ne s'occuperait de moi que pour me confondre dans la foule des criminels de lèse-nation, des traîtres à la patrie. Je mourrai donc, me disais-je, sans pouvoir prouver que mes accusateurs sont les plus injustes des tyrans, sans montrer que je suis innocent de toute espèce de conspiration. Cette dernière pensée me mettait dans la plus vive agitation. Je jetais çà et là des regards sur tout ce qui m'environnait. Placé dans un lieu de la salle où je me trouvais très en évidence, je voyais, chaque fois que mon nom était prononcé, les yeux de plusieurs personnes se fixer sur moi; quelques-unes me semblaient se réjouir de ma situation; enfin, après deux heures de lecture, ce long rapport, aussi mal rédigé que dépourvu de preuves et de raisons, s'acheva. Il fut suivi du projet de décret et de la liste de tous ceux qui allaient être accusés ou arrêtés. Au milieu de la crainte qui m'agitait, je conservais un rayon d'espoir. Parmi les noms de ceux qui devaient être arrêtés dans la séance et dont le rapporteur, en commençant, avait donné la liste, mon nom ne se trouvait pas. Cela me rassurait un peu; mais, quand je venais à penser que j'étais impliqué trois fois dans le rapport, je ne pouvais me persuader qu'on y eût placé mon

nom sans aucune intention. Pourquoi, me disais-je, m'accuseraient-ils s'ils n'avaient pas le dessein de me ranger au nombre des décrétés d'accusation? Placé ainsi entre la crainte et l'espérance, ou pour mieux dire entre la vie et la mort, j'éprouvais la plus vive agitation; je ne connais pas de plus pénible situation que celle-là. La crainte et l'espoir qui, tour à tour, se succédaient dans mon âme, loin de se modifier en se rapprochant, se prêtaient au contraire réciproquement de nouveaux degrés d'énergie. Plus j'espérais, plus l'objet de ma crainte me causait d'alarmes; plus je craignais, plus l'objet de mon espoir me devenait cher. On ne peut exprimer convenablement cet état d'anxiété; pour le bien sentir il faut l'avoir éprouvé... La longue liste s'épuisait, je n'avais plus que quelques secondes pour voir mon sort décidé; elle s'acheva enfin et mon nom ne s'y trouva pas. Alors je sentis l'espérance se fortifier dans mon âme, mais elle n'en bannit pas tout à fait la crainte. La séance n'était pas finie, on pouvait m'avoir oublié et revenir sur cet oubli.

Le décret d'accusation fut prononcé contre tous les proscrits sans discussion, sans même que la majorité opinât. Quelques-uns de ces malheureux voulurent élever la voix, on refusa de les entendre. Je les vis ensuite tous alors, sans résistance, se parquer dans l'enceinte de la barre, comme des agneaux destinés à la boucherie.

Puis vint le décret contre les signataires de la protestation sur l'affaire du 2 juin; ils furent décrétés d'arrestation. Ce spectacle et l'agitation que je ressentais encore ne me permirent plus de rester à la place où j'étais. Je me levai pour m'enfoncer dans la foule qui se trouvait aux entrées du milieu de la salle. Je rencontrai un député de mes amis, qui me prit la main et me dit: *Eh bien, je vous félicite, vous n'y êtes pour rien.* — *La séance n'est pas finie*, lui répondis-je; à peine avais-je dit ces mots, que du haut de la montagne partit une voix qui était celle de Billaut-Varenne. Son discours réveilla tout à coup mes alarmes et fit disparaître mon espérance. « Je vois avec surprise, dit-il, qu'un « membre de la Convention dont il est souvent fait mention dans « le rapport ne se trouve point sur la liste de ceux qui sont dé-

« crétés. Je m'indigne de ces lâches mensonges et je les dénonce « hautement... » C'est de moi, me disais-je, qu'il veut parler, il n'en faut pas douter. Tout autre à ma place aurait eu la même idée. Les dernières paroles de sa motion me tirèrent de peine. « Ce membre, ajouta-t-il, c'est Philippe d'Orléans. Je demande « qu'il soit décrété d'accusation. » Sa motion fut applaudie et décrétée.

Cependant cette séance était d'une longueur interminable. Tandis que j'errais dans les corridors qui restaient encore libres, que je rentrais et sortais de la salle, on lut jusqu'à trois fois la liste de tous les décrétés d'accusation et d'arrestation. Chaque membre de la Montagne faisait de nouvelles motions pour faire décréter d'accusation son ennemi, et chaque motion était sur-le-champ adoptée. La liste allait toujours croissant, et cette facilité à y faire des additions ne me laissait pas sans inquiétude. Enfin cette longue et très-pénible séance finit. La consigne fut levée et je sortis un des premiers des Tuileries; il était près de six heures du soir. Je me rendis rapidement à Chaillot où on nous attendait pour dîner. « Il a fait chaud à la séance d'au- « jourd'hui, dis-je en me mettant à table, mais cela s'est passé...» Je ne voulais pas en dire davantage afin de ne point inquiéter ma femme; mais à peine avais-je fini ces mots, que voilà Pénières qui arrive tout échauffé. « J'ai une mauvaise nouvelle à vous apprendre, mon cher Dulaure, me dit-il; vous êtes décrété d'accusation. — Vous vous trompez, lui répondis-je, j'étais à la séance; j'ai entendu prononcer mon nom trois fois dans le rapport, mais pas une seule dans la liste des décrétés. J'ai bien entendu, car j'écoutais de toutes mes oreilles.» Pénières rassuré se jette à mon cou et nous dînons aussi gaiement qu'à l'ordinaire.

Le lendemain, Pénières et moi recûmes un grand nombre de visites. Plusieurs journalistes, induits en erreur par une similitude de nom, avaient mis Pénières au rang des décrétés, et par inattention, me firent le même honneur. Aussi, parents et amis firent le voyage de Chaillot pour nous voir, et connaître la vérité du fait.

Parmi les journalistes qui mirent mon nom au rang des dé-

crétés d'accusation se trouva l'auteur de la feuille du *Père Duchesne*. Il me consacra un article d'une douzaine de lignes dont chaque mot était une injure, et il les terminait par cette réflexion : « Pourquoi aussi s'avisait-il de quitter *les charmes* de la citoyenne « *Lejay* (1) pour s'attacher à ceux de la vieille *Roland*. »

Mes amis me cachèrent pendant quelque temps cette invective, pensant qu'elle pourrait me causer du déplaisir. Leur zèle à cet égard me parut irréfléchi; ils devaient bien penser que les injures de pareils hommes seraient honorables si quelque chose de leur part avait pu honorer. Je lus donc cette tirade d'Hébert avec toute l'indifférence qu'elle méritait. Cependant, je craignis les conséquences qu'elle entraînerait en répandant la fausse nouvelle que j'étais décrété. Je crus donc, pour éviter les clameurs que cette lecture pourrait causer à mes amis éloignés, devoir écrire à Hébert, et l'engager à rétracter le fait principal. Je me permis aussi, et peut-être ai-je eu tort, de répondre à son inculpation sur madame Roland. Je lui racontai très-succinctement de quelle nature avaient été mes liaisons avec le ministre et avec son épouse. Pour eux et pour moi, j'aurais été heureux de l'amener à une rétractation. On va voir quel indigne usage cet homme fit de cette partie de ma lettre.

Hébert reçut ma lettre et ne fit point de rétractation; malgré la fausseté reconnue de la nouvelle qu'il avait publiée, il refusa de rendre hommage à la vérité..... Appelé en témoignage au tribunal révolutionnaire contre les députés décrétés le 2 juin et le 3 octobre pour prouver les prétendus crimes de Roland, et la complicité de ces députés avec ce ministre, il cita l'article de ma lettre où je répondais au reproche d'avoir eu des relations criminelles avec lui. « J'ai, dit-il, une lettre de Dulaure, qui « prouve que le ministre lui a acheté son journal, et qu'il s'en « servait pour corrompre l'esprit public. »

Ainsi Hébert poussait la mauvaise foi jusqu'à faire tourner au détriment du ministre et des députés qui le fréquentaient ce

(1) C'était la femme du libraire Lejay qui a imprimé une partie de mes ouvrages.

(*Note de Dulaure.*)

qui devait servir à leur justification. Ainsi, il avait l'impudence de me faire jouer publiquement le rôle odieux d'accusateur de l'infortuné Roland, tandis que mes expressions tendaient à sa défense. Hébert annonçait comme une découverte de sa part ce fait qui depuis long-temps avait reçu la plus grande publicité, que jamais je n'avais caché, la souscription que le ministre avait faite à mon journal, parce que je n'y voyais rien que de très-simple et de très-innocent. Roland, qui voyait de même, n'en avait pas fait non plus un mystère, car dans le compte qu'il rendit des fonds qui lui avaient été remis pour la formation de l'esprit public, cet article de dépense était porté tout au long, et ce compte fut imprimé, répandu et affiché dans Paris et dans toute la France. Mon crime consistait à avoir reçu, dans l'espace de trois à quatre mois, pour deux cents livres environ de souscriptions à mon journal (1).

Reprenons l'ordre des faits. J'allais à la Convention, mais j'y restais peu. Il n'existait plus de liberté d'opinion, et on ne discutait plus. Les comités, entièrement composés de membres du parti dominant, proposaient tout ce qu'ils voulaient, et ils n'éprouvaient aucune difficulté à faire adopter leurs projets de décrets. Une partie de la Convention restait immobile, et ne semblait assister aux séances que pour témoigner qu'elle ne prenait aucune part aux délibérations. Un jour, me rendant à l'assemblée avec Pénières, nous aperçûmes, en passant sur la place de la Révolution, les préparatifs d'une exécution. « Arrêtons-nous, « me dit mon collègue ; accoutumons-nous à ce spectacle. Peut-« être aurons-nous bientôt besoin de signaler notre courage en « montant de sang-froid sur cet échafaud. Familiarisons-nous « avec ce supplice. » Malgré ma répugnance, je m'arrêtai, et je vis la victime, qui avait l'air d'un homme bien élevé, se laisser dé-

(1) Le journal publié par Dulaure était intitulé : *le Thermomètre du jour*. Il parut, depuis le 11 août 1791 jusqu'au 25 août 1793, dans le format in-8°. On voit dans le compte rendu le 23 septembre 1792, par Roland (imprimé dans l'appendice aux Mémoires de madame Roland), que ce ministre avait payé à Dulaure le 1er octobre 263 liv. 10 s. pour des numéros du *Thermomètre*, et une autre fois 186 liv. pour le même objet. (*Note de l'Éditeur.*)

pouiller et lier par le bourreau. J'étais trop éloigné pour juger de son émotion. Il vivait encore, et bientôt il cessa d'exister : sa tête tomba..... Je ne sais quel prétexte conduisait cet homme à l'échafaud, ni quel était son nom, mais il devait être la victime de ses opinions. L'impression que cette scène de sang fit sur moi fut terrible parce qu'en la voyant j'essayais de me pénétrer des sensations que devait éprouver celui dont la tête venait de tomber. Je dis à Pénières, et je sentais fortement ce que je lui disais : « Avant de me laisser conduire à l'échafaud, je ferai « pour m'en préserver tout ce qui sera humainement possible... »

Cependant, je n'étais pas sans inquiétude. Je ne pouvais expliquer comment j'avais pu être impliqué dans le rapport contre mes collègues décrétés d'accusation, sans avoir été compris dans le décret. Mes amis avaient beau, pour me rassurer, me dire qu'on avait voulu me faire peur sans me faire de mal, pour me donner une leçon ; cela me paraissait peu vraisemblable. Je craignais, d'un autre côté, que mes commettants ne se persuadassent que j'étais vraiment complice d'une conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la république. Cette pensée me tourmentait, et je ne vis dans cette occurrence d'autre parti à prendre que celui de publier mon opinion sur la république indivisible et sur le fédéralisme. Cette idée fut presque aussitôt exécutée que conçue. Je fis une brochure (1), très-médiocre sans doute, mais qui remplissait mon objet, et j'en envoyai deux cents exemplaires aux autorités de mon département. J'espérais que cet ouvrage servirait au moins à détruire les soupçons élevés contre moi ; j'en éprouvais par intervalle une heureuse tranquillité, mélangée trop souvent à la pensée du danger qu'offrait ma position.

Telle était la situation de mon esprit avant le 22 octobre, ou, pour me servir de l'expression de la nouvelle ère républicaine, avant le 1er du mois de brumaire, jour qui fait époque dans ma vie.

Ce jour, je fus à la séance de la Convention comme à mon ordinaire, et j'en sortis de bonne heure, parce qu'elle n'offrait

(1) Dulaure publia en effet à cette époque une brochure intitulée : *du Fédéralisme en France*, in-8°, 1793. (*Note de l'Éditeur.*)

rien d'intéressant. Après avoir été au bureau des mandats, et visiter un de mes collègues de département, je pris le chemin de Chaillot, et allai me promener sur les hauteurs qui dominent ce quartier. L'air était pur et favorable aux méditations. De ces hauteurs, je jetais de temps en temps les yeux sur Paris. Voilà, disais-je, le centre des malheurs dont les trois quarts de la France sont accablés. C'est de là que partent à chaque instant ces coups funestes qui frappent de terreur la plupart des Français, et qui portent chez ceux qu'ils atteignent le désespoir et la mort.....

Ces réflexions générales se tournèrent bientôt sur ma situation particulière. Je me rappelai que, dans la distribution du jour, était le rapport d'Amar contre les députés arrêtés ou décrétés d'arrestation. Je le parcourus pour y lire les passages où mon nom se trouvait. Je crus qu'on y avait fait quelques changements qui m'étaient favorables, mais je ne tardai pas à voir que je me trompais. La publicité de ce rapport, me disais-je, va réveiller l'attention de mes ennemis sur mon compte, et si une erreur m'a écarté de la liste des proscrits, cette erreur ne peut durer longtemps.

Pendant que je méditais sur ces tristes pensées, j'approchai du lieu de mon domicile. Je dînai avec ma femme et mes deux amis aussi gaiement qu'à l'ordinaire. Après le dîner, je dis à Pénières : «Profitons des dernières faveurs de l'automne; partons pour le bois de Boulogne.» Mon collègue se rendit à mes instances; nous partîmes, et cette circonstance me sauva la vie.

Il était environ quatre heures lorsque nous sortîmes, et notre promenade dura près de deux heures. Pénières cherchait dans le bois et dans les broussailles des gîtes de lièvres ; il projetait de venir, quand la terre serait couverte de neige, chasser à l'affût. Après plusieurs découvertes et plusieurs projets de ce genre, nous nous entretînmes du plaisir que nous aurions à vivre dans une campagne solitaire, éloignés des hommes qui, depuis quelque temps, nous semblaient si odieux. Le simple nécessaire, le travail des mains, la solitude, voilà quels étaient les vœux que nous formions depuis que nous étions ensemble, et

que nous renouvelions chaque fois que la vue de la campagne nous en rappelait le souvenir... Nous nous livrions à ces douces émotions, lorsque la nuit qui avançait nous fit regagner le chemin de Chaillot. Nous suivîmes, pour prolonger notre promenade, le long des murs de l'enclos du monastère, où était notre demeure. A peine avions-nous fait quelques pas dans la grande rue de Chaillot que je vis une femme accourir au-devant de nous; c'était ma femme. Elle nous pousse assez brusquement pour nous faire rétrograder, et nous annonce en pleurant que deux gendarmes sont venus, un quart d'heure après notre sortie, pour se saisir de moi; qu'un d'eux restait encore à la maison, et que l'autre était parti pour annoncer qu'ils ne m'avaient pas rencontré.

Je reçus cette nouvelle sans beaucoup d'émotion, et j'étais plus occupé du chagrin de ma femme que de mon propre malheur. Je la conjurai de retenir ses larmes et de prendre courage. Après avoir un instant délibéré avec Pénières, il fut résolu que ma femme rentrerait sur-le-champ à la maison; que si c'était un décret d'arrestation qui était lancé contre moi, j'y obéirais; que si c'était un décret d'accusation, je ferais tous mes efforts pour m'y soustraire. Afin de m'en instruire, nous prîmes le parti d'aller chez un journaliste de notre connaissance qui nous communiquerait la séance du jour. Ces délibérations furent prises sur le gazon de Chaillot qui est à droite de la grande route. Ma femme me remit des assignats, je l'embrassai et l'exhortai de nouveau à ne point se laisser abattre par le chagrin. Nous la quittâmes et nous partîmes pour aller rue Jean-Jacques Rousseau. Le résultat de nos recherches fut que j'étais décrété d'accusation. Les crieurs du *Journal du Soir* firent souvent retentir à mes oreilles la nouvelle du fatal décret lancé contre moi.

Voici ce qui était arrivé à mon égard : Amar, vers la fin de la séance, était venu, au nom du comité de sûreté générale, annoncer que, par oubli, je n'avais point été compris dans la liste des députés décrétés d'accusation : «Sans doute, citoyens, dit-il, vous ne voulez pas que ce *criminel* échappe à la JUSTICE. » Ensuite, il parla de mes liaisons avec Roland, de mes calomnies

contre les patriotes, et de tout cela, il tira les conséquences que j'étais d'un complot contre l'unité et l'indivisibilité de la république. Le décret d'accusation fut adopté sans difficulté, car on était convenu que tous les projets de décrets de ce genre, contre des membres de la Convention, présentés par le comité de sûreté générale, seraient adoptés sans discussion. De même, il était tacitement convenu entre les dominateurs et le tribunal révolutionnaire que tous les décrétés d'accusation seraient condamnés à mort. C'est un aveu qu'un juge de ce tribunal a fait à une personne de ma connaissance, laquelle me l'a rapporté (1).

Le décret était à peine rendu, ou plutôt il ne l'était pas encore, que les deux gendarmes, chargés de m'arrêter, s'étaien transportés dans mon ancien domicile, rue du Théâtre-Français. Si je n'avais pas changé de demeure, il est certain qu'ils m'arrêtaient parce qu'ils arrivaient à l'heure de mon dîner. De là, ils allèrent à Chaillot, et ils y arrivèrent par l'extrémité opposée à celle que j'habitais. Ils s'informèrent longtemps de mon domicile; étant nouvel habitant du lieu, mon nom y était peu connu. Enfin, ce fut à quatre heures et demie que leur voiture s'arrêta devant la porte-cochère de la maison. Un seul gendarme se présenta à la porte de mon appartement; l'autre était resté au bas de l'escalier. Il me demanda: ma femme et madame Pénières se troublèrent. Le gendarme chercha à les rassurer en leur disant que j'étais mandé au comité de sûreté générale pour une affaire particulière, qu'elles ne devaient avoir aucun sujet d'inquiétude, et qu'elles feraient fort bien d'indiquer où j'étais.

Après s'être assurés que j'étais absent, un des gendarmes partit pour aller rendre compte au comité du mauvais succès de cette expédition; il laissa chez moi son camarade, qui y resta jusqu'à neuf heures du soir. Un de mes collègues, instruit de cet événement, se transporta à Chaillot pour m'avertir, mais il était trop tard. Il rencontra le premier gendarme qui sortait de chez moi, et qui lui demanda où j'étais; mon collègue lui répon-

(1) L'expérience a prouvé qu'aucune exception n'a été faite à cette résolution. Tous les députés décrétés d'accusation et soumis au tribunal révolutionnaire ont été décapités. (*Note de Dulaure.*)

dit qu'il l'ignorait. Ma femme inquiète, et tremblant que je n'entrasse sans être prévenu, pria instamment le concierge de la maison de faire sentinelle d'un côté de la rue, et elle se tint elle-même du côté opposé jusqu'au moment où nous la rencontrâmes.

Ainsi l'on voit que quatre choses m'ont sauvé la vie : d'abord, l'oubli de mon nom dans la liste des décrétés d'accusation, sans lequel, étant dans la salle des séances, il m'eût été impossible de n'être pas arrêté comme les autres; ensuite, mon changement de domicile; puis la promenade que je fis ce jour-là après mon dîner, et enfin les soins empressés, la vive sollicitude de ma femme qui prit toutes les mesures imaginables pour m'empêcher d'arriver chez moi, et qui resta plus d'une heure dans la rue pour me prévenir.

Mais, qu'allais-je devenir? quel parti allais-je prendre, et où allais-je me cacher? Après être sorti de chez le journaliste où j'avais appris mon sort, mon premier soin fut de trouver un lieu où je pusse en sûreté passer la nuit. J'avais à Paris des parents et des amis; je pensai d'abord à me rendre chez un d'entre eux. La maison où je voulais aller était située rue du Faubourg-Poissonnière : elle était occupée par l'un de mes parents qui portait le même nom que moi, et par Chaper qui avait été mon collaborateur au *Thermomètre;* je m'y rendis avec Pénières. Les personnes que j'allais trouver n'y étaient pas. Nous sortîmes, et après nous être promenés pendant trois quarts d'heure environ, nous y revînmes. Personne n'était rentré; le domestique nous dit qu'il croyait que ses maîtres étaient au spectacle, et qu'ils ne rentreraient que sur les dix heures du soir. Après être sorti de cette maison pour la seconde fois, je pensai qu'il serait dangereux de me réfugier chez des personnes dont on connaissait les liaisons avec moi. Je pris donc aussitôt la résolution d'aller rue de la Harpe demander asile pour la nuit à un médecin nommé Géraud, qui, depuis peu, m'avait offert ses services en cas d'un pareil événement; il n'avait pris d'ailleurs aucune part à la révolution, et mes liaisons avec lui n'étaient point publiques.

Nous montâmes aussitôt dans la première voiture que nous

rencontrâmes, et nous en descendîmes au pont Saint-Michel; nous fîmes le reste du chemin à pied. Géraud était absent; mais, résolu de passer la nuit chez lui, je priai Pénières de retourner à Chaillot, et de venir le lendemain m'apporter des nouvelles. Il partit; je restai seul et sans lumière pour ne donner aucun indice de ma présence dans cette maison. De tristes réflexions vinrent alors m'assaillir, et durèrent jusqu'à l'arrivée de Géraud. Les journaux du soir l'avaient déjà instruit de mon malheur. Après m'avoir donné des témoignages d'intérêt, il m'avertit que sa maison était très suspecte parce que Roland y avait son logement; il me raconta ensuite que pendant huit jours il y avait eu des gardes à la porte qui surveillaient et fouillaient même ceux qui entraient ou sortaient, et que ce n'était que depuis la veille seulement que cette garde incommode s'était retirée. Il crut qu'il était prudent que je me couchasse tout habillé, afin de pouvoir plus facilement, en cas de visite nocturne, me réfugier dans un étage supérieur. Je fis ce qu'il exigea, et je dormis assez bien pour une semblable circonstance. Il n'était pas encore jour que nous étions sur pied. Mon ami me promit que dans la journée il travaillerait à me procurer un asile dans quelque maison des environs de Paris. En attendant, il jugea que je ne devais pas passer la journée chez lui, mais chez un autre ami, nommé Boucheseiche (1), dont la maison n'était pas éloignée. Nous partîmes aussitôt, et nous arrivâmes chacun par une route différente à la maison indiquée, place de l'Estrapade.

Après être entré l'un après l'autre et avoir pris des précautions pour que le portier ne m'aperçût pas, Géraud m'introduisit dans une pièce du rez-de-chaussée et fut parler au maître de la maison qui n'était pas encore levé. Bientôt il vint à moi et me fit monter dans une chambre où il fut résolu que je passerais la journée.

(1) Il était alors maître de pension à l'Estrapade et il avait donné asile, pendant les massacres de septembre, à l'abbé Barbe, son ancien professeur en rhétorique au collége de Chaumont. Il fut depuis chef de division à la préfecture de police et il est mort le 4 janvier 1825. (Voy. son article dans le supplément à la *Biographie universelle*.) (*Note de l'Éditeur*.)

Boucheseiche, que j'avais déjà connu assez particulièrement, employa tous les moyens qu'il lui fut possible, pour rendre agréable ma nouvelle prison; il mit dans ses procédés ce ton de franchise qui console et qui encourage. Il fit plus, et ma reconnaissance à cet égard ne s'éteindra jamais, il eut la générosité de s'exposer à des dangers pour me sauver, de partager en quelque sorte ma mauvaise fortune pour l'améliorer.

Mon généreux hôte fit tout ce qu'il put pour adoucir mon chagrin; mais, malgré ses soins empressés, cette journée me parut bien longue. J'ignorais ce qui se passait chez moi; je craignais qu'on eût mis les scellés sur mes effets, que ma femme fût arrêtée, mon ami Pénières exposé. Mon impatience redoublait à chaque instant; je croyais au moins que sur la fin du jour je recevrais des nouvelles; je n'en reçus point. Pénières, dans la crainte d'être suivi, ne crut pas devoir ce jour-là aller chez Géraud qui seul avait connaissance de mon asile. Il pensa qu'il était prudent de cacher à ma femme et à mes meilleurs amis le lieu que j'habitais.

Boucheseiche me proposa un refuge plus sûr que sa maison, il s'engagea à m'y conduire lui-même. Il fut en conséquence convenu que le lendemain nous partirions à la pointe du jour. Après avoir passé une nuit assez tranquille, je me levai avant le jour; mon hôte frappa bientôt à ma porte, il me fit descendre dans sa chambre. Il me fallait une carte de citoyen, car je m'étais défait de celle de député qui en tenait lieu. On ne pouvait les obtenir qu'avec beaucoup de difficultés. Heureusement Boucheseiche en avait une en blanc de sa section, il la remplit en mettant mon signalement et le nom de *Dubreuil* que je pris alors, en le choisissant parce qu'il commençait par les deux premières lettres de mon nom, et que j'ai conservé depuis pendant mon exil.

Nous devions partir en voiture, mais, comme il ne s'en trouva pas, nous prîmes le parti d'aller à pied. Ce coup était hardi, car il était grand jour et nous avions tout Paris à traverser, notre route se dirigeant vers le faubourg Saint-Denis. Enhardi par Boucheseiche, la tête couverte d'un bonnet blanc, le corps

enveloppé dans une ample redingote que Géraud m'avait prêtée la veille, nous nous mîmes en route, prenant soin de passer par les rues les plus détournées et les moins fréquentées. Arrivés sur la place Saint-Jacques-de-la-Boucherie, nous rencontrâmes un détachement de l'armée révolutionnaire. Mon compagnon fut effrayé de cette rencontre et me proposa de rétrograder. « Gardons-nous bien de cela, lui dis-je, ce serait nous rendre suspects; allons toujours en avant. » Nous passâmes donc hardiment au milieu de cette troupe de militaires, qui ne fit nulle attention à nous. Enfin, toujours tourmentés par la crainte d'être aperçus par quelques personnes de notre connaissance, nous arrivâmes à la porte Saint-Denis. Là, nous montâmes dans la première voiture qui se présenta. Le cocher n'était pas prêt, il avait encore dans le cabaret voisin une chopine à boire. Ainsi, à mon grand déplaisir, nous restâmes, en attendant, juchés sur cette voiture et exposés aux regards d'une multitude de personnes; enfin nous partons.

Nous avions un autre danger à courir. Il fallait passer devant le corps-de-garde dont la sentinelle était chargée d'arrêter toutes les voitures et de vérifier les cartes de ceux qui étaient dedans. Il pouvait se faire, et cela était très-probable, que mon signalement eût été envoyé à tous les corps-de-garde des barrières... La sentinelle nous demanda si nous avions des cartes et se contenta d'une réponse affirmative, sans en attendre l'exhibition.

Enfin nous arrivâmes à Saint-Denis, lieu de notre destination, et Boucheseiche me conduisit chez un maître de pension de ses parents. Comme cet homme passait pour un grand révolutionnaire, nous convînmes en chemin que je tairais mon nom, mon état, et la nature de l'événement qui me forçait à me cacher. Nous arrangeâmes une fable par laquelle j'étais un patriote victime de quelques intrigants de ma section, qui, parce que j'avais quelquefois dénoncé leur immoralité, étaient parvenus, pour se venger, à me faire déclarer suspect, par conséquent, à me faire arrêter, et à faire mettre les scellés sur mes papiers; on devait ajouter que je m'étais évadé pour échapper à cette per-

sécution. Voilà ce que nous devions en confidence déclarer au maître et à la maîtresse de la maison, en les priant de bien garder ce secret. Quant aux personnes nombreuses qui y habitaient, il fut convenu que je leur serais présenté comme un homme qu'une application très-pénible à des travaux de cabinet et aux affaires publiques avait rendu malade et plongé dans la mélancolie; que par ordonnance des médecins je devais changer d'air, vivre quelque temps à la campagne, et ne me livrer à aucun travail qui demandât de l'assiduité. Les inquiétudes que j'éprouvais dans cette maison me rendirent ce double rôle facile à soutenir.

Ce fut donc le 24 octobre, sur les neuf heures du matin, que je débarquai dans cette pension. Le maître ne s'y trouva point; il était à Paris. La maîtresse nous accueillit; mon compagnon de voyage, après avoir déclaré ce dont nous étions convenus ensemble, partit et me laissa seul. Me voilà donc jeté dans un nouveau monde, portant un nouveau nom, vivant d'une manière nouvelle, et obligé de jouer à la fois deux rôles différents, et surtout de me dérober autant qu'il était possible aux regards des étrangers qui affluaient dans cette maison.

La première inquiétude que j'éprouvai fut celle d'être mal accueilli par le maître de pension, qui passait, comme je l'ai dit, pour un révolutionnaire très-prononcé et qui pouvait bien ne pas voir de bon œil un homme déclaré suspect par sa section, et encore moins lui donner asile. J'attendis son retour avec impatience comme devant décider de mon sort. Il arriva enfin. Boucheseiche, qui l'avait rencontré à Paris, lui avait annoncé son nouveau pensionnaire. Il était favorablement prévenu; il parut participer à ma peine, et me promit le plus grand secret sur la fable que je lui contai. Je lui montrai ma carte de citoyen, et le lendemain il fit enregistrer mon nouveau nom à sa municipalité.

Rassuré sur ce point, j'étais bien loin de l'être sur d'autres. L'armée révolutionnaire se trouvait alors dans les environs de Saint-Denis; il en passait de temps en temps des détachements sous ma fenêtre; deux établissements militaires environnaient et dominaient la cour, le jardin, l'entrée de la maison, qui était, pour ainsi dire, transparente, et me laissait vingt fois par jour

exposé aux regards d'une foule de révolutionnaires dont ce quartier fourmillait sans cesse. Il passait souvent de la gendarmerie, et chaque fois que je voyais ou que j'entendais des gendarmes, je craignais qu'instruit du lieu de ma retraite par ses nombreux espions, le comité de sûreté générale n'eût envoyé une ordonnance pour m'arrêter. Ces craintes étaient plus fortes lorsque, pendant la nuit, j'étais réveillé par le bruit des chevaux : c'est surtout ce que j'éprouvai la première nuit que je passai dans cette maison.

Une autre inquiétude me tourmentait encore bien davantage ; c'était l'ignorance où j'étais de ce qui s'était passé chez moi, depuis que j'avais quitté ma maison ; je craignais qu'on n'eût mis les scellés sur tous mes effets ; qu'on n'eût arrêté ma femme et mon ami Pénières. Ces craintes que j'avais déjà eues dès le lendemain de mon évasion, augmentaient avec le temps. Je ne pouvais concevoir comment Géraud ayant pu voir ma femme et Pénières, et leur dire le lieu de ma retraite, l'un ou l'autre ne m'avait pas écrit ce qui se passait chez moi.

Ce cruel état d'incertitude et d'impatience dura jusqu'au quatrième jour. Enfin, ce jour-là, j'écrivis quatre lignes très-pressantes à Géraud, qui me fit réponse immédiatement en style allégorique, dont je relisais sans cesse, et dont j'étudiais les expressions ; mais dans le vrai sens, elle ne contenait rien que de vague : il me recommandait de me tenir caché le plus que je pourrais, de montrer de la prudence, etc. Tout cela me paraissait bien intentionné, mais fort inutile ; je savais bien ce que je devais faire à cet égard. Cette conduite ne me satisfaisait point, et était plus propre à redoubler mon impatience et mes inquiétudes qu'à les calmer.

Le lendemain, j'écrivis une nouvelle lettre à Géraud, plus pressante que la première, et où mon impatience était fortement exprimée. En effet, elle était au comble, et je ne pouvais expliquer l'indifférence de ma femme et de mon ami, si ce n'est par quelque événement sinistre. Le soir de ce jour je reçus une réponse de Géraud, toujours allégorique ; sous les noms de drogues et de collections de minéraux, il m'indiquait mes effets

qui étaient restés entiers, et m'apprenait ensuite qu'aucun accident n'était arrivé chez moi.

Cette lettre, qui cependant ne contenait pas la vérité tout entière, me consola beaucoup. Il ne répondit pas à ce que je lui demandais encore de me faire venir ma femme et mon ami, auxquels j'avais des choses importantes à communiquer. Je craignais que, dans le cas où l'on eût fait l'inventaire de mes papiers, on en eût soustrait plusieurs qui pouvaient servir à ma défense, notamment les pièces manuscrites qui avaient servi de base à la dénonciation que j'avais faite contre Desfieux (1). Je voulais indiquer en quel endroit de mon secrétaire étaient ces papiers. Je voulais aussi leur dire le peu de sûreté dont je jouissais dans la maison que j'habitais, étant à chaque instant exposé à être découvert. Toutes ces choses ne pouvaient se confier au papier; il fallait absolument un entretien de vive voix.

Le lendemain je reçus la visite de Boucheseiche; il me raconta que par prudence Géraud n'avait pas cru devoir confier à ma femme ni à aucun de mes amis le secret de mon asile; qu'il avait jugé, d'après ma dernière lettre, que ma tête travaillait. Il me dit ensuite qu'il s'était tenu un petit conciliabule de mes amis qui étaient restés d'avis que je devais demeurer où j'étais jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé à Paris une maison très-sûre, ce dont ils s'occupaient. Je fis sentir à Boucheseiche que mon impatience était très-fondée, puisque mes amis connaissaient le peu de sûreté du local que j'habitais; que j'avais d'ailleurs des choses importantes à leur communiquer; enfin, que, dans une affaire qui m'intéressait si fort, à laquelle je réfléchissais sans cesse, on devait compter mon avis pour quelque chose : « Mon « malheur n'a point altéré mon jugement, lui dis-je, et ma tête

(1) Dulaure avait publié, le 23 mai 1793, dans son journal, une accusation très-vive contre Desfieux, l'un des membres les plus violents de la société des Jacobins. Ce fut cet homme qui, pour s'en venger, engagea Amar à comprendre Dulaure parmi les décrétés d'accusation, ainsi qu'il l'avoua plus tard dans un écrit intitulé : *Desfieux détenu dans la prison de Sainte-Pélagie, à ses concitoyens.* Dulaure parle ici des pièces sur lesquelles il s'était basé pour lancer son accusation contre Desfieux, qui ne tarda pas lui-même à être victime d'une réaction et mourut sur l'échafaud le 4 germinal an II (mai 1794). (*Note de l'Éditeur.*)

« est encore tout entière sur mes épaules. En conséquence il « est bon que mes amis me consultent avant de prendre au- « cune délibération. » Je le priai donc avec instance de faire goûter mes raisons à Géraud, afin qu'il m'envoyât quelqu'un de ma maison avec qui je pusse communiquer de vive voix. Boucheseiche me promit qu'il appuierait fortement sur cet objet dont il sentait toute la nécessité. Il me remit aussi un paquet de linge et de hardes et la somme de trois cents livres en assignats dont ma femme l'avait chargé.

Boucheseiche partit de bonne heure; je m'attendais, d'après notre conversation, à recevoir le lendemain une visite tant désirée. Ce jour je comptais les minutes, je guettais toutes les voitures qui passaient sous mes fenêtres, aucune ne vint pour moi. Mon impatience me laissait quelques intervalles de tranquillité que je remplissais en tisonnant mon feu, en fumant ma pipe, et en lisant toute la bibliothèque de mon hôte, laquelle consistait en cinq ou six volumes, dont le plus important était la traduction de Quinte-Curce par Beauzée, que je lus tout entière avec intérêt, quoique je la connusse déjà.

Les journées des 28 et 29 octobre s'étant passées sans que je reçusse de visite, je pris le parti, le 29 au soir, d'aller moi-même à Paris, y chercher une communication qu'on s'obstinait à me refuser. J'attendis le moment où le jour baissait pour partir. Je m'armai d'un pislolet que mon hôte me prêta et je partis par des chemins de traverse qui, en diminuant le danger de ma route, la rendirent plus longue de moitié. La nuit me surprit bientôt. Enfin, après avoir couru plutôt que marché pendant deux heures, j'arrivai entre sept et huit heures au faubourg Poissonnière, chez Chaper. Ma visite l'étonna; mais sa surprise cessa lorsque je lui en eus dit les motifs. Je passai la nuit chez lui. Le lendemain ma femme, avertie, vint me voir. Avec quel plaisir, avec quel attendrissement ne vis-je pas cette malheureuse compagne de mes infortunes. Le chagrin, les courses continuelles avaient altéré ses traits. Elle me fit le récit de tous les événements qui s'étaient passés depuis mon départ.

Le lendemain de mon évasion et la nuit qui la suivit, il ne se

passa rien de remarquable chez moi. Il n'en fut pas de même dans mon ancienne demeure : soit par une suite de premiers ordres, soit que l'on pensât que je m'y étais retiré, le comité de surveillance *du Théâtre-Français* y fit poser une garde nombreuse pendant vingt-quatre heures, garde qui épouvanta et gêna beaucoup les locataires de la maison. Le troisième jour la section *des Champs-Élysées*, de laquelle la maison que j'habitais à Chaillot dépendait, fit chez moi une visite nocturne ; la maison fut investie, et on entra à trois heures du matin dans mon appartement, par une porte de derrière, dans l'intention de me surprendre. Les visiteurs firent une exacte perquisition dans tous les coins et recoins de l'appartement, jusque dans le jardin qui était au bas ; n'ayant rien trouvé, ils allaient se retirer lorsque l'un d'eux s'avisa de demander à Pénières qui les accompagnait dans leur recherche, où étaient mes papiers. Pénières leur ouvrit alors la porte de mon cabinet ; ils y entrèrent. Un d'eux eut la bonne foi de croire et de dire qu'ils arrivaient trop tard, que les *correspondances criminelles* avaient été soustraites. Tant il est vrai que le mal est facile à persuader, surtout aux personnes passionnées ou irréfléchies.

Pénières et ma femme, tranquilles sur la nature de mes correspondances, ne s'étaient point occupé de chercher parmi un millier de lettres entassées dans de vastes tiroirs celles qui pourraient servir à fonder quelques soupçons dangereux. Ils se bornèrent à tirer de ma bibliothèque deux où trois cents volumes, quelques manuscrits relatifs à l'histoire d'Auvergne et quelques objets qu'ils crurent m'être les plus chers, et notamment deux cartons remplis de pièces curieuses relatives aux deux partis dits des *Robespierrots* et des *Brissotins*, mais ils oublièrent de retirer une vingtaine de volumes de mes ouvrages qui pouvaient servir à ma justification. Voilà ce qui a été soustrait de mon cabinet : aucune lettre n'en a été retirée.

Les commissaires de la section, après cette visite, au lieu de mettre les scellés sur mon secrétaire et sur mes papiers, trouvèrent qu'il était plus court de les apposer sur les deux portes de mon cabinet ; ce qui fut exécuté sans aucune des formes ordi-

naires et sans établir de gardiens des scellés. Ils employèrent pour cela mon cachet, qu'ils trouvèrent sur mon bureau, et ils l'emportèrent; une grande malle remplie de journaux les offusqua encore ; ils voulurent d'abord y mettre les scellés, mais ils sentirent que cela ne serait d'aucune utilité. Ainsi se termina cette visite nocturne, faite par des gens armés, pendant laquelle ma femme tremblante n'avait pu sortir de son lit.

Ma femme s'excusa sur ce qu'elle n'était pas venue me voir, en me disant que Géraud, qui seul savait mon adresse, avait refusé de la lui donner. Après être restée quelques heures auprès de moi, elle fut forcée de se retirer à Chaillot. Je vis aussi Géraud, à qui je ne pus m'empêcher, en rendant justice à ses bonnes intentions, de reprocher, peut-être avec un peu trop d'humeur, les violentes inquiétudes que m'avait causées sa prudence malentendue. Il fut convenu alors avec lui et Chaper que j'irais dans quelque temps loger à Paris, chez une femme qui avait, de l'un et de l'autre, reçu des services, et qui avait promis de me recevoir et de me cacher. Déjà on avait remis à cette femme la somme de cent livres, afin d'acheter pour moi les meubles de première nécessité; elle n'attendait, pour me donner refuge, que le départ d'une voisine, qui occupait une pièce qu'elle me destinait, et dans quelques jours, elle devait me rendre une réponse définitive. Voilà tout ce que je sus ce jour-là.

Le lendemain, 31 octobre, j'appris bien d'autres nouvelles. Ce jour, qui fera époque dans les annales de la France, fut un jour de crimes, de deuil et de consternation; j'appris que mes collègues, décrétés comme moi d'accusation, étaient tous condamnés à mort; et si j'eusse été pris, j'eusse partagé leur sort. Bientôt Pénières, qui vint me voir, me donna des détails sur leur exécution, et si quelque chose pouvait me consoler d'une perte aussi déplorable, c'était le courage héroïque qu'ils montrèrent en cet instant terrible. Leurs ennemis même les plus déclarés n'ont pu s'empêcher de leur rendre cette justice. L'un disait que plusieurs de ces victimes méritaient plutôt des couronnes civiques que la mort; un autre, et ce propos a failli causer sa

disgrâce, disait qu'ils étaient morts en Romains. Les Français doivent se rappeler qu'en cette circonstance, ils perdirent leurs plus habiles orateurs, leurs plus profonds politiques, et peut-être leurs plus hommes de bien. C'est ainsi que, pour assouvir la vengeance infernale de quelques dominateurs, tant de lumières furent éteintes en un seul jour!...

Ce coup inattendu glaça d'effroi tous ceux qui avaient admiré les talents de ces hommes publics, et qui ne croyaient pas à la prétendue conspiration dont on les accusait. Un morne silence régnait de toute part; le peuple, aveuglé toujours par le parti triomphant, faisait seul retentir l'air de ses acclamations, et, sans le savoir, il applaudissait au meurtre de ses meilleurs amis. Un jour les Français, mieux éclairés, déploreront cette perte, et en maudiront les infâmes auteurs.

Ce sinistre événement rendit Chaper plus craintif; il crut que je n'étais pas en sûreté chez lui, et cette idée n'était pas sans fondement. D'autres amis, troublés par la frayeur, me donnèrent des conseils presque extravagants. Je suivis celui de ne pas passer la nuit dans la maison où j'étais. Pénières me proposa d'aller coucher dans une petite chambre qu'occupait un ami commun sous les auspices d'une femme suisse, rue Montmartre. Leroux était juge de paix d'une section de Paris : après avoir été emprisonné par une cabale ennemie et avoir été tiré des prisons par les soins amicaux de Pénières, il avait de nouveau encouru la disgrâce de ses ennemis, qui voulurent le faire arrêter; mais Leroux, averti à temps, s'évada. Depuis six mois il vivait caché, tantôt à la campagne, tantôt à la ville, tantôt à la cave, tantôt au grenier. Cet homme, rempli de connaissances, avait une tournure d'esprit singulière, qui lui faisait très-patiemment et même gaiement supporter la triste situation où il se trouvait.

Voilà l'homme que je connaissais déjà, chez lequel je fus logé et qui me reçut sans aucune inquiétude. J'y arrivai le soir pendant l'obscurité; la chambre, située à un premier, très-humide, n'était éclairée que par une espèce de lucarne qui donnait sur un toit voisin. Les murs offraient des lambeaux de papiers qui

les tapissaient autrefois. Ce séjour n'était pas gai, mais l'hôte l'était assez; et sa conversation vive, animée, faisait oublier ce que le local avait de désagréable. Il n'y avait qu'un petit lit, il le partagea avec moi; sa Suissesse nous fit faire assez bonne chère. Je passai dans ce réduit obscur deux jours et deux nuits; pendant cet intervalle, ma femme et quelques amis vinrent me voir. On m'apprit que le local que me destinait la femme chez laquelle je devais loger n'était pas encore disponible, parce que celle qui l'occupait ne voulait plus le quitter. Un de mes amis ayant d'ailleurs vu lui-même les lieux, jugea qu'ils n'étaient pas convenables. Cette même femme lui proposa de me loger dans l'île Saint-Louis, dans une maison où étaient déjà des personnes qui se cachaient, mais qui ne voulaient point en recevoir une autre sans auparavant savoir son nom et la cause pour laquelle elle se cachait. Mon ami répondit que je ne ferais jamais cet aveu, ainsi que je n'y viendrais pas. Par circonstance, ce fut un grand bonheur pour moi de n'avoir pas accédé à ces propositions. J'ai appris depuis que la maison de l'île Saint-Louis où l'on voulait me conduire avait été visitée, et que les personnes qui s'y cachaient, et qui étaient des prêtres non assermentés, avaient été arrêtées. J'aurais indubitablement, en vivant avec eux, éprouvé le même sort.

Je m'en tins aux propositions de ma femme; elle avait pris le parti, avec Pénières, de quitter la maison de Chaillot, quoique nous eussions payé six mois d'avance, et que nous eussions encore près de cinq mois à en jouir.

Pénières avait déjà arrêté un logement dans une maison très-vaste, très-retirée de la rue de la Chaise; maison dont il se trouvait seul habitant. Ma femme me proposa donc d'attendre que le déménagement fût effectué, ce qui devait avoir lieu avant quinze jours; je pourrais alors venir demeurer avec elle et avec mon ami, et, en attendant, elle pensait que je ferais bien de quitter Paris, où l'on était sans cesse menacé de visites domiciliaires. Je goûtai cet avis; et l'espoir de vivre avec ma femme et mon ami me réjouit et me fit approuver cet arrangement. J'y gagnais du côté des agréments de la vie et du côté de ma sûreté person-

nelle ; en attendant je devais retourner à Saint-Denis, dans la maison où j'avais déjà demeuré. Je me disposai à partir le soir du 2 novembre. L'obscurité de la chambre où j'étais me fit croire que le jour était tout à fait tombé ; je fis mes adieux au bon Leroux, et je m'élançai dans la rue. Je m'aperçus qu'il était encore grand jour ; je ne voulus pas rétrograder ; je pris des rues détournées ; mais il me fallait absolument traverser le boulevard, qui se trouvait alors couvert de monde qui se promenait. J'eus une assez vive appréhension d'être reconnu par des personnes qui ne me voulaient pas de bien, qui habitaient ce quartier et qui, si elles m'avaient vu, n'eussent pas manqué de me faire arrêter au premier corps-de-garde. Je traversai sans accident le boulevard et tout le quartier immense qui est entre le faubourg Montmartre et le faubourg Saint-Denis. Après avoir marché trois quarts d'heure, je me trouvai au bourg de La Chapelle, il était alors tout à fait nuit ; arrivé là, j'aperçus un homme monté à cheval, qui allait aussi lentement que moi, et qui semblait me suivre de très-près ; je ralentis ma marche pour lui laisser prendre les devants. Alors il descendit de cheval, et, quoiqu'il y eût beaucoup de boue, il marcha à pied ; je crus que cet homme m'observait. Après avoir avancé quelques pas comme lui, je m'arrêtai tout à coup : aussitôt il s'arrêta ; mes soupçons se confirmèrent par cette dernière allure. Me rappelant qu'il était seul et que j'avais un pistolet, je pensai à m'éloigner de La Chapelle. Je m'élançai donc dans une des contre-allées de l'avenue de Saint-Denis ; l'obscurité et le chemin que je tins me firent perdre mon homme de vue, et j'arrivai sans accident au lieu de ma destination, où mon hôte m'attendait depuis deux jours.

Le surlendemain de mon arrivée, j'appris qu'Olympe de Gouges venait d'être guillotinée. J'avais connu cette femme, je connaissais son caractère et sa capacité, et je ne doutais pas que la prétendue conspiration qui la conduisait à l'échafaud, ne fût autre chose que la vengeance de Robespierre, contre lequel elle avait fait imprimer et placarder jusque dans les corridors de la convention, une affiche qui était ce qu'elle avait composé de plus énergique. Olympe de Gouges était bien propre à

faire contre ses ennemis quelques écrits vigoureux; la colère des femmes est un Apollon qui les inspire puissamment; mais je l'ai toujours crue incapable de conspiration. Elle était trop vive, trop emportée, et par conséquent trop peu réfléchie pour conspirer. Elle était trop inconstante, trop légère, et se faisait trop facilement connaître pour qu'on l'eût fait entrer dans le secret d'un complot.

Il y avait environ cinq ans que j'étais en relation avec elle. Tantôt elle me boudait pendant un an, puis je la voyais arriver chez moi plus amie que jamais, et ces brouilleries venaient souvent de quelques vérités peu galantes que je lui disais, de quelques avis très utiles que je lui donnais, et qui, si elle eût pu les suivre, lui eussent épargné sa fin tragique. Après avoir composé quatre ou cinq gros volumes de comédies qu'elle faisait toujours imprimer parce que les comédiens ne voulaient pas les jouer, elle se mit à écrire sur la politique. Je tâchai de l'en détourner, ce qui me brouilla avec elle. A propos d'un article de mon journal dans lequel elle était un peu critiquée, elle fit placarder contre moi une affiche dans tous les coins de Paris où les injures n'étaient point ménagées. Cela ne l'empêcha pas, environ six mois après, de venir me voir et de me traiter en ami. Je reçus son accueil avec la même indifférence que ses injures. Olympe de Gouges était une espèce de folle qui, après avoir vécu dans les plaisirs, voulait recouvrer en célébrité ce que l'âge commençait à lui faire perdre en galanterie, et attirer à son esprit des hommages que l'on ne rendait plus à ses charmes. Elle était si ambitieuse de célébrité et surtout du titre de femme de lettres, qu'elle se ruina à faire imprimer de mauvaises pièces qui n'étaient pas plus lues par le public que représentées par les comédiens. Je lui entendis dire : *La gloire est ma maîtresse; je la violerai plutôt que de ne pas obtenir ses faveurs.*

Le désir d'être célèbre fit croire à Olympe de Gouges qu'elle l'était réellement. Quelques décrets avantageux au peuple étaient-ils rendus, c'était elle qui en avait donné l'idée, les législateurs en avaient puisé l'esprit dans ses ouvrages. Les comédiens ne voulaient-ils pas jouer ses pièces, ou ces pièces

jouées tombaient-elles, c'était une cabale d'auteurs dramatiques qui, jaloux de ses grands talents, conspiraient contre elle. Un secrétaire, dans ses manuscrits, un imprimeur, dans ses ouvrages imprimés, laissaient-ils échapper quelques fautes, c'était encore une conspiration. Elle était persuadée que toute la France avait les yeux fixés sur elle. C'est cette soif inextinguible de réputation qui l'a portée à s'attaquer à Robespierre et qui l'a conduite à l'échafaud. Elle se faisait gloire de n'être point la fille de son père putatif, mais bien du marquis Le Franc de Pompignan. Elle racontait à ce sujet que sa mère, une des plus belles femmes de Montauban, était aimée de l'académicien si vilipendé par Voltaire; que ce dévot personnage, pour jouir moins scandaleusement de sa maîtresse, lui donna un mari à sa guise, à qui il fit avoir une place à une autre extrémité de la France, tandis que l'épouse resta à Montauban à la disposition de son amant. Ce fut de ces amours, et plus d'un an après le départ du mari, que la femme mit au jour madame de Gouges. Enfin pour terminer ce portrait déjà trop long, je dirai qu'elle n'était pas sans génie, mais qu'elle manquait absolument des connaissances qui peuvent le développer, le faire valoir. Elle n'était ni royaliste, ni aristocrate, ni démocrate, ou plutôt elle a été tour à tour l'un et l'autre; elle n'était rien et était tourmentée du désir d'être quelque chose. Elle parlait toujours et ne savait pas dire deux phrases de suite en bon français; elle faisait des livres et ne savait à la lettre ni lire ni écrire. Son éducation avait été entièrement négligée; elle attribuait à sa vivacité naturelle, l'éloignement qu'elle avait eu pour la plus commune des instructions. Elle n'avait jamais pu apprendre à lire; elle ne savait que signer son nom. Elle était toujours pressée; ses plus longs ouvrages ne lui coûtaient que quelques heures de travail. Sans cesse agitée, furieuse, emportée, elle battait son fils et ses domestiques; sa société n'était guère agréable, et cependant elle croyait être et se disait sans façon une seconde *Ninon*. Malgré ce caractère bizarre, elle avait le cœur bon et aimait à rendre service. C'est sur cette femme singulière que le farouche Robespierre crut devoir exercer sa vengeance.

Le supplice d'Olympe de Gouges m'a consterné, non seulement parce que je la connaissais, mais parce qu'il m'a éclairé encore sur le caractère sanguinaire et atroce des hommes qui gouvernaient alors (1).

Je fis connaissance avec un ci-devant moine qui vivait et occupait bien tranquillement un appartement dans la maison de Saint-Denis où je me trouvais. Il me prêta des livres. Je lus avec intérêt le Théâtre des Grecs du père Brumoi; je restais le plus que je pouvais dans un petit bâtiment isolé que j'habitais, lisant, fumant, tisonnant le feu, me promenant avant le jour dans le jardin et quelquefois dehors, étudiant la topographie des lieux, pour en connaître toutes les issues, tout ce qui pouvait faciliter une évasion ou me procurer un asile secret, ayant toujours des craintes et peu d'espoir, ne voyant rien de bon dans l'avenir et attendant avec impatience le moment où je me rendrais auprès de ma femme et de Pénières.

Après quelques jours passés dans ces angoisses, je pris le parti de rentrer dans Paris et fis connaître mon dessein à mes amis. Le 18 brumaire, Boucheseiche et Leroux vinrent me prendre et nous nous rendîmes ensemble à Paris, au milieu de bien des dangers. Arrivé dans la maison habitée par ma femme, je la visitai; elle était très convenable à notre situation. C'était un vaste hôtel composé de cours, de jardin, et de deux corps de logis. Nous en étions les seuls habitants: point de portier, point de domestiques, par conséquent point d'espions, point de délateurs. Nous nous servions nous-mêmes. On pouvait se promener au jardin sans être aperçu des voisins. Nous cherchâmes les endroits qui pourraient nous servir en cas d'accident à nous cacher ou à nous évader; nous en trouvâmes plusieurs, mais qui ne me parurent pas assez sûrs.

(1) Marie Olympe de Gouges était née à Montauban en 1755. La *Biographie universelle* dit qu'elle dut le jour à une revendeuse à la toilette. Elle fut amenée à Paris à l'âge de dix-huit ans, et y épousa un M. Aubry dont elle fut bientôt veuve, ou du moins dont elle n'a pris le nom sur aucun de ses ouvrages. Le jugement du tribunal révolutionnaire la qualifia même : *Femme Aubry, se disant veuve Aubry*. Un ouvrage d'elle intitulé : *Les Trois Urnes*, ou *le Salut de la Patrie*, 1793, in-8°, occasionna son emprisonnement et sa mort. (*Note de l'Éditeur.*)

Après avoir long-temps réfléchi, je proposai à Pénières le projet d'une cachette dans l'appartement que nous occupions; après en avoir discuté les inconvénients et les avantages, il fut arrêté que nous y travaillerions nous-mêmes sans le secours de personne. Mon ami était fort adroit et bon travailleur. Nous nous mîmes à l'ouvrage. Il s'agissait d'enlever proprement le papier qui couvrait le mur sur lequel nous devions opérer, de construire deux cloisons, une de face et l'autre en retour, de pratiquer une entrée et de placer une porte faite de telle manière qu'elle ne pût être aperçue même en y regardant de près; il s'agissait ensuite de coller sur tout l'ouvrage l'ancien papier que nous avions enlevé, afin de ne laisser aucune apparence de notre travail. Tout fut achevé dans l'espace de trois jours. Ce réduit pouvait facilement contenir deux personnes; il eût été difficile, même aux yeux les plus exercés dans l'art de découvrir des cachettes, d'apercevoir celle-ci.

J'eus une seule fois occasion de m'y réfugier. Un jour nous entendîmes une voiture s'arrêter à la porte cochère, puis on frappa trois coups très violents. Nous ne recevions que très peu de visites, et nos amis ne s'annonçaient jamais de cette sorte; il n'y avait que des émissaires du comité révolutionnaire qui pussent se présenter ainsi, et ils étaient en usage de se transporter en voiture aux maisons où ils avaient des arrestations à faire. Aussitôt, je me précipite dans mon trou; pendant que je m'y arrange, ma femme va à la porte cochère pour l'ouvrir, et madame Pénières est à la fenêtre pour voir et me dire qui c'est. Bientôt elle m'apprend que l'auteur de notre frayeur était un cocher de fiacre que notre ami Leroux avait pris à son grand déplaisir. Ce cocher était ivre et avait, en route, cherché dispute à des passants et mis notre ami dans le cas d'être reconnu et arrêté, par l'affluence de monde que son procédé attira autour de sa voiture. Par suite de son ivresse et de sa mauvaise humeur, le cocher se permit de frapper magistralement à notre porte, et même de quereller et de dire des injures avant de se retirer, ce qui me déplut fort, parce que j'aurais désiré qu'aucun bruit ne partît du lieu de notre demeure.

Cependant, ce n'était pas tout de se cacher ; les découvertes que les visiteurs domiciliaires faisaient chaque jour, soit d'argent, soit de personnes, ne me rassuraient pas. Je pensai d'abord à quitter Paris et à habiter une campagne des environs.

La plus forte considération qui me déterminait à prendre ce parti, c'était la crainte, si je venais à être découvert, de compromettre Pénières, qui me donnait si généreusement un asile que je n'avais encore pu trouver ailleurs, qui se privait des aisances les plus ordinaires pour augmenter ma sûreté personnelle, enfin qui s'exposait lui-même pour me sauver. Non, je n'oublierai jamais l'importance du service que cet excellent collègue, sans aucune ostentation, m'a rendu à cette époque. Je dois un hommage à son aimable épouse ; elle partageait, à cet égard, tous les sentiments de son mari. Mon supplice m'eût été mille fois plus cruel, si les services que m'ont rendus ces deux amis eussent causé leur malheur.

Cette pensée me pénétrait fortement, et me fit prendre la résolution de partir le plus tôt possible de France. Bientôt, un moyen de faciliter mon évasion se présenta ; j'avais bien prévu que je trouverais des ressources à Paris.

Un de mes collègues était dans la même situation que moi ; décrété d'accusation le 3 octobre, il n'avait, depuis cette époque, cessé, de concert avec quelques amis, de travailler à se procurer des passeports et autres moyens propres à favoriser sa fuite. Il était parvenu à faire venir du papier timbré de sa municipalité ; il avait fait graver le cachet d'une municipalité voisine et de la société populaire du même lieu ; il avait pu tirer l'empreinte de celui de son département ; il avait fait imprimer le corps d'un passeport, ainsi qu'un diplôme de la société populaire ; il ne lui manquait que des signatures, et il était fort embarrassé pour les imiter. Il vint un soir, sur l'avis de Pénières, passer la nuit et le jour suivant à la maison ; il fut convenu qu'il me procurerait, par tous les moyens qu'il pourrait, le diplôme imprimé avec le cachet de la société, le cachet de la municipalité du même lieu et celui du directoire du département dont il avait pris l'empreinte ; mais il n'avait plus de papier timbré de son

département; il en attendait incessamment, et il me restait ensuite à faire imprimer le corps du passeport sur ce papier lorsqu'il serait arrivé. Je m'engageai à faire de mon mieux pour imiter les signatures dont il me donna des modèles originaux. Je m'exerçai pendant quelques jours, et je réussis assez bien; j'avais devant moi, outre plusieurs pièces originales, un calque très-exact d'un passeport que lui avait prêté une personne récemment arrivée de son pays. Ce passeport était revêtu de signatures, de *visa* sur la route, et du *visa* d'un comité révolutionnaire d'une section de Paris. Je revêtis donc plusieurs passeports pour lui et pour ses amis, des signatures de la municipalité d'où ils étaient censés partis, des *visa* et signatures des directoires du département et du district, du *visa* de la route à Paris, et du *visa* de la section.

J'attendais toujours le papier timbré, qui tardait à arriver, afin que je pusse aussi travailler pour moi; et, en attendant, j'essayai de contrefaire l'estampille des comités révolutionnaires de quelques sections de Paris, et surtout la griffe du secrétaire de la municipalité, nommé Colombeau. J'avais à la fin découvert un procédé qui me donnait des résultats assez satisfaisants, et qui imitait assez bien l'effet de l'empreinte à l'huile; en un mot, je faisais des progrès dans l'art de contrefaire les signatures, les estampilles et les griffes. Quel sera l'homme qui osera blâmer ma conduite et me traiter de faussaire? Je puis défier le rigoriste le plus sévère de trouver mon action répréhensible.

Voici la fable que mon collègue avait arrangée pour lui, laquelle je devais accommoder aussi pour moi. Il était supposé parti du département dont le papier de son passeport était timbré, et de la petite municipalité dont il avait fait graver le cachet, et être arrivé à Paris pour affaires de son commerce, et de là il devait voyager à Chambéry, pour retourner ensuite dans le pays d'où il était parti. Il était marchand de dentelles; et, en effet, il avait pour mille écus de cette marchandise, outre une grande quantité d'échantillons, des lettres, un livre de commerce, etc, etc. Muni de toutes ces pièces, de son passeport, de son diplôme de jacobin et de plus d'un certificat d'un des

commissaires envoyés par les assemblées primaires pour accepter la constitution, il devait se rendre dans le Mont-Blanc, en prenant la voiture publique, qui, de Paris, sort des frontières et passe en Suisse, pour se rendre ensuite à Carrouge. Son projet était, après avoir passé la frontière, de s'arrêter dans la première ville suisse et d'abandonner la voiture publique; il devait se rendre de là à Genève. Je trouvais immanquable le projet de son évasion; j'aurais voulu être son compagnon de voyage; mais il jugea que nous pourrions nous nuire réciproquement : il voulut partir seul.

Cependant je ne pensais pas de même, et je désirais ardemment pour moi un compagnon de voyage; on me proposa Devérité (1), l'un de mes collègues aussi décrété d'accusation. Il sortit de sa retraite pour venir me voir et parler de cette affaire; il passa une nuit et un jour à la maison; pendant ce temps, il fut convenu définitivement que nous partirions ensemble aussitôt que nos passeports seraient prêts. Nous arrêtâmes aussi nos conventions de manière à ne pas nous contredire dans le cas où nous serions interrogés séparément.

Devérité me parut d'une humeur très-convenable pour notre entreprise : il était gai, avait l'imagination vive et même un peu romanesque; j'ai éprouvé que cette dernière disposition de l'esprit fortifie l'âme dans le malheur et offre de grands moyens de consolation. Cette assertion paraîtra bizarre, mais je dis ce que j'ai senti. Il faisait en outre des vers avec la plus grande facilité; il nous récita une pièce de trois cents vers qu'il avait composés dans sa retraite, sur les malheurs de la France, et surtout sur le désastre de nos malheureux collègues morts sur l'échafaud. Cette pièce était remplie de belles images, de traits énergiquement exprimés; le style était nerveux et digne du sujet. Je l'ai entendu souvent réciter, et chaque fois elle m'a

(1) Devérité, né à Abbeville le 26 novembre 1746, y exerça la profession d'imprimeur-libraire. Il fut un homme de lettres assez distingué, et, en 1792, on le nomma député à la Convention, où il siégea dans le parti modéré. Membre du conseil des Anciens, puis juge au tribunal d'Abbeville, il est mort le 31 mai 1818. (*Note de l'Éditeur.*)

fait frémir, en me reportant aux événements terribles qu'elle décrivait.

J'avais d'abord formé le projet de me déguiser en marchand de parapluies, et de partir avec trois ou quatre parapluies sous mon bras; mon collègue, quoique peu disposé à voyager à pied, adopta cependant mon projet, et nous nous quittâmes réciproquement contents de nous-mêmes et de notre association itinéraire.

Cependant, j'étais plus que jamais pressé de partir; outre la grande considération dont j'ai déjà parlé, je ne pouvais supporter l'idée de me voir dans un pays où chaque jour j'apprenais le supplice de quelques amis, de quelques collègues, enfin de personnes auxquelles j'étais attaché. L'arrestation de Rabaut-Saint-Étienne, découvert à Paris, le supplice de Manuel et de Mme Roland, etc., etc., me pénétraient des sentiments les plus douloureux; le récit de semblables tragédies venait comprimer mon cœur; en vain je savais que ces malheureuses victimes avaient supporté leur supplice avec le plus ferme courage, cela ne me consolait point de leur perte; ce courage augmentait pour elles mon estime, et par conséquent mes regrets. C'est surtout Mme Roland qui, dans ce moment terrible, a montré une force d'âme vraiment héroïque. « Je m'honore, dit-elle à ses juges, qui n'avaient pu la convaincre d'aucun crime, de partager le sort des hommes célèbres qui m'ont précédée sur l'échafaud. »

J'attribue à cette femme courageuse une lettre anonyme que je reçus quelques jours après le 3 octobre, pendant qu'on faisait le procès à mes collègues décrétés d'accusation. Elle commençait par ces mots : « Tonne, brave Dulaure, tes collègues vont « être victimes de la plus affreuse injustice; songe que le tribunal « qui les juge n'est pas nommé par le peuple, etc. » Mais alors je n'avais plus de journal, je n'avais plus de tonnerre en main; déjà l'orage grondait sur ma propre tête, et j'allais en être frappé.

Enfin le papier timbré tant désiré arriva; ce fut une difficulté de moins, mais il en restait une autre : c'était d'y faire imprimer la formule de passeport; c'était tout au plus l'ouvrage de deux heures pour la composition et le tirage; un journaliste de ma connaissance s'en était chargé; mais il ne pouvait le faire lui-même,

et était obligé de confier le secret de cette opération à une douzaine d'ouvriers. Le cas me parut trop risquable; je cherchai un autre moyen. Je pensai au citoyen Langlois, imprimeur, qui, pendant près de deux ans, avait imprimé pour moi, à qui je venais depuis peu de payer, pour solde de tout compte, une somme considérable; c'était un jeune homme qui pouvait, après que ses ouvriers étaient retirés, faire lui-même la besogne. Pénières se transporta chez lui avec un billet de ma main; Langlois refusa tout net et rejeta bien loin la proposition. Je fus outré de ce refus; ce service que je lui demandais lui aurait coûté si peu et m'aurait été si utile! Il fallut recourir à d'autres moyens; heureusement que l'imprimeur, que le collègue dont j'ai parlé avait déjà employé pour imprimer les premiers passeports, voulut bien encore imprimer ceux-là. Pénières fut d'avis que, dans la formule, on laissât en blanc les noms du département, du district et de la municipalité, afin que ces formules pussent servir à plusieurs autres personnes et s'appliquer à d'autres lieux; cela était d'autant plus facile, que le timbre du papier était tout confus, et qu'on n'y lisait qu'avec beaucoup de peine le nom du département.

Ainsi muni de mon passeport, je pris toutes les mesures propres à hâter mon départ: je fis avertir Devérité, afin qu'il eût à se préparer, en lui annonçant que, quant à moi, je serais prêt dans deux jours. En effet, je disposai tout; ma femme de son côté me préparait ma pacotille, me procurait le costume qui devait servir un peu à déguiser ma figure. J'avais la coutume de porter un chapeau rond à poils, je pris un chapeau ras et à trois cornes. J'avais les cheveux ronds et le front découvert; je me fis faire une perruque à queue, dont les cheveux recouvraient mon front. Je fis faire un pantalon, veste et culotte, comme je n'en avais jamais porté, et comme le portaient ce qu'on appelait alors les *sans-culottes;* je fis acheter à la friperie une ample et vieille redingote bleue qui devait couvrir le tout. J'achetai aussi des demi-guêtres, des pistolets; enfin, tout ce qui pouvait servir à faire supporter un voyage long et périlleux pendant les rigueurs de l'hiver.

Il fallait avoir un plan de voyage; c'était ce qui m'embar-

rassait le plus; mes amis, qui n'étaient pas plus instruits que moi à cet égard, me conseillaient de prendre des routes détournées, d'éviter les grandes villes. Je ne connaissais pas les localités; je fis emplette de cartes très-détaillées qui devaient me diriger dans la route. Ce n'était pas tout d'arriver à la frontière, il fallait la traverser sans dangers. Ferroux (du Jura)(1), l'un de mes collègues, qui était décrété d'arrestation, et qui venait souvent nous voir à la faveur de la nuit, m'indiqua des moyens qu'il assurait être immanquables; il me conseilla de passer à Arbois, ville du Jura, de loger chez un hôte de sa connaissance, dont il m'indiqua le nom; puis il me donna l'adresse d'un curé qui était son parent, et qui demeurait dans les montagnes, à quatre lieues d'Arbois. Je devais prendre un guide dans cette ville pour me conduire dans ce village, appelé le Pasquier, et, étant arrivé là, je pourrais me regarder comme hors de danger. Ferroux me donna pour ce curé une lettre en style maçonnique, qu'employaient dans ce pays les membres d'une espèce d'association, appelés les *Cousins Charbonniers*. Voici à peu près la teneur de cet écrit : « A l'avantage une fois, à l'avantage deux « fois, à l'avantage trois fois, mes bons cousins, je vous adresse « le *guépier* (c'est le nom de ceux qui ne sont pas initiés), porteur « de la présente, qui est digne de participer à nos mystères; « donnez-lui pinte et pain et menez-le à la prochaine *vente;* il « vous remettra le signe bien précieux de notre reconnaissance.

« Je suis votre bon Cousin Charbonnier de la forêt de la Chaux. »

Le signe précieux dont il est parlé dans cette lettre était un morceau de bois taillé d'une certaine manière, propre à faire reconnaître les Cousins Charbonniers; on le nommait *l'échantillon*.

Suivant mon collègue Ferroux, le curé, son parent, à qui il m'adressait, devait, à la vue de ces pièces probantes, me fournir

(1) Ferroux était né à Besançon, en 1751. Il obtint fort jeune un emploi dans les finances et fut élu député à la Convention. Il devint ensuite membre du conseil des Anciens. Après le 18 brumaire, il fut nommé directeur des contributions, d'abord à Lons-le-Saulnier, puis à Besançon. Exilé en 1816, il ne put revoir la France qu'en septembre 1830, et il est mort à Salins le 12 mai 1834.

(*Note de l'Éditeur.*)

un guide sûr pour me conduire hors des frontières. Son neveu même, qui connaissait parfaitement la localité, devait me rendre ce service, et me conduire par la montagne du *Frarot*, dont la cime forme le point de démarcation entre la France et la Suisse. Ainsi, suivant les assurances qu'il me donnait, si je pouvais parvenir une fois au village du Pasquier, je n'avais plus de dangers à courir; je devais me regarder comme arrivé en Suisse; les villages qu'il me restait à parcourir étant peuplés d'habitants peu surveillants, qui ne s'occupaient guère de la révolution, qui étaient d'un naturel fort doux et obligeant, et plus disposés à favoriser mon évasion qu'à la contrarier : on verra dans la suite jusqu'à quel point tous ces renseignemente étaient exacts.

D'après ces assurances, je croyais n'avoir de dangers à courir que dans la route de Paris à Arbois ou au village du Pasquier. Je redoutais surtout les environs de Paris, à douze lieues à la ronde, car la surveillance y était extrême. La plupart des lieux placés sur la route étaient garnis d'émissaires des comités révolutionnaires, qui scrutaient très-scrupuleusement tous les passants. Je résolus d'éviter le plus que je pourrais, à cette distance, les grandes routes, et, d'après les cartes que je m'étais procurées, je traçai le plan de mon itinéraire.

Ce fut alors que j'appris la nouvelle de l'arrestation d'un de mes collègues, nommmé Noël. Ce vieillard respectable, décrété d'accusation, était déjà parvenu à l'extrême frontière du côté de Montbéliard, et n'avait plus qu'une heure de chemin pour arriver en Suisse, lorsqu'il fut arrêté. Il fut aussitôt transféré à Paris, et, après avoir été condamné sans aucune preuve par le tribunal révolutionnaire, il fut exécuté. Cette nouvelle n'était pas encourageante pour moi: elle ne me découragea cependant pas (1).

J'eus bientôt revêtu de signatures nécessaires le passeport de Devérité et le mien, ainsi que nos diplômes de jacobins. Tout était prêt; la saison qui avançait et qui devait de plus en plus

(1) Noël, né à Remiremont, le 24 juin 1727, fut député des Vosges à la Convention. Il fut l'un des sept membres qui refusèrent de prendre part au jugement qui condamna Louis XVI. Il périt sur l'échafaud, le 8 octobre 1793.

(*Note de l'Éditeur.*)

rendre le voyage difficile, et le passage des frontières impraticable, les nouvelles mesures révolutionnaires qu'on prenait chaque jour pour arrêter les émigrations; tout me pressait de partir le plus tôt possible.

J'étais dans ces dispositions lorsque le samedi 7 décembre, ou 17 frimaire, j'appris que Devérité était indisposé. Il me fit dire néanmoins qu'il serait guéri et prêt à partir le mercredi ou le jeudi suivant au plus tard. Ce retard me fit de la peine; mais le plaisir d'avoir un compagnon de voyage qui semblait me convenir à tant d'égards me le fit supporter avec patience. Pendant ce temps, je travaillai à fabriquer de nouveaux passeports pour les malheureux qui pouvaient être dans ma situation. J'abandonnai le projet de partir en marchand de parapluies, et formai celui de voyager comme un marchand peu riche. Je fis faire mon costume en conséquence. Un pantalon d'espagnolette vert bouteille très-foncé, avec le gilet de même, des demi-guêtres en drap noir, une vaste redingote bleue, rapiécée et retournée, un chapeau déchiré, une perruque, un gros bonnet de laine grise, de gros gants gris, trois chemises sans être garnies, deux mouchoirs bleus à mouches assez communs que je fis acheter exprès; voilà en quoi consistait mon équipage de voyage; c'est ainsi que je devais arriver en Suisse.

Quant à mes finances, elles n'étaient pas considérables; je partais avec onze cents livres en assignats; mais je ne devais pas manquer de ressources; on m'avait persuadé qu'une fois arrivé sur cette terre hospitalière, j'y serais accueilli avec toutes les marques de déférence et d'amitié. On me citait l'exemple de trois députés, qui, après avoir échappé à leur arrestation, avaient fait heureusement le voyage de Suisse, et avaient été reçus avec le plus grand empressement; on m'assurait qu'il suffisait de se dire député pour être favorablement accueilli. Je pensai, d'après tout cela, que mes collègnes avaient tous les moyens de communiquer avec la France, et pourraient m'en indiquer un pour communiquer aussi, et recevoir un paquet de linge et des hardes déjà préparées, ainsi que l'argent dont j'aurais besoin et des nouvelles. D'ailleurs, je crus que la somme

que j'emportais pourrait me suffire près d'une année, et il ne me vint pas en idée de m'informer de la perte des assignats chez l'étranger. Comme alors ils étaient en France au pair avec l'argent, je crus qu'ils devaient être acceptés au même taux dans un pays neutre, avec lequel les communications commerciales n'étaient point interrompues. J'avoue que je ne fis guère de réflexions à cet égard; que, tout occupé de mon voyage, je me trouvais trop heureux d'espérer que je pourrais le faire avec succès. Je croyais au surplus que dans le cas où je ne pourrais recevoir aucun secours pécuniaire de la France, j'avais des talents que je mettrais à profit en Suisse; enfin, je n'avais aucune inquiétude sur la manière de subsister dans ce pays.

Voilà l'opinion que j'avais alors, et qui m'était suggérée par les rapports que l'on m'avait rendus de la favorable réception faite à mes collègues réfugiés en Suisse. Je dirai par la suite combien mon opinion était mal fondée, et combien ces rapports étaient infidèles.

Le mardi 10 décembre, ou 20 frimaire, un de mes collègues qui venait souvent me voir et qui communiquait ordinairement avec Devérité, vint de sa part me donner de ses nouvelles. Il m'apprit qu'il ne pouvait partir encore, que sa maladie durait toujours, et qu'au surplus, si je partais sans lui, il était déterminé à faire le voyage seul, en chaise de poste, avec un passeport d'officier des volontaires de son département; que cependant si je voulais attendre encore huit jours, il pourrait m'accompagner. Cette nouvelle m'attéra; elle me pénétra de la plus vive affliction, et elle me procura un des moments les plus pénibles que j'eusse éprouvés depuis mon malheur; mais, en envisageant toute l'horreur de ma situation, je pris le parti définitif de fuir seul ma patrie.

Je communiquai aussitôt cette résolution à mes amis et à ma femme, qui l'approuvèrent en déplorant la triste extrémité où j'étais réduit.

Alors, je m'occupai entièrement des objets de mon départ; je partageai avec ma femme le peu de moyens qui me restaient; je pris pour moi la somme de onze cents et quelques livres, et

un louis d'or. On m'en offrit vingt-cinq d'une part et une demi-douzaine de l'autre. Je les refusai, dans la crainte qu'ils ne fussent un obstacle qui m'arrêterait à la frontière, et qui ferait échouer ma périlleuse entreprise.

Le soir de cette journée se passa en visites que je reçus de plusieurs de mes amis et collègues, qui me portèrent des encouragements et des regrets. Pénières me promit de m'accompagner jusqu'à 5 ou 6 lieues, et de ne me quitter qu'après le dîner. Ma femme cependant versait des larmes, et ne les retenait de temps en temps que pour ne pas me décourager. Je la consolais en lui annonçant ma future délivrance de toutes les alarmes dont j'étais depuis longtemps obsédé, et en lui présentant la Suisse comme un pays très-agréable, où je ne devais manquer ni de bons accueils ni de ressources.

La nuit, je dormis peu; à cinq heures et demie j'étais levé; Pénières et ma femme se levèrent en même temps que moi. Je me costumai comme il était convenu, et après avoir pris tout ce qui m'était nécessaire, avoir fait mes adieux à ma femme et à madame Pénières, comme si nous ne devions plus nous revoir, je partis; mon ami était avec moi. Il n'était pas jour, et il pleuvait; nous traversâmes le faubourg Saint-Germain, marchant à quelque distance l'un de l'autre, et nous arrivâmes sur le boulevard Saint-Jacques. La pluie mêlée au vent continuait toujours. C'était un mauvais préliminaire de voyage. Quoiqu'il fût plus de six heures du matin, et qu'après cette heure-là on ne demandât plus de cartes de citoyens à ceux qui sortaient des barrières, nous redoutions encore d'être arrêtés; car quoique Pénières eût sa carte de député, et moi celle de citoyen dont Boucheseiche m'avait muni le lendemain de mon décret, nous pouvions néanmoins rencontrer dans les corps-de-garde quelques personnes de notre connaissance, et cela était d'autant plus possible que ceux qui étaient ordinairement envoyés pour garder les barrières de ce côté habitaient les sections de Paris où j'étais le plus connu. Nous suivîmes donc toujours le boulevard jusqu'au dessous du faubourg Saint-Marceau; là, nous prîmes la barrière de la Glacière. Nous crûmes ne subir aucune ques-

tion; cependant une sentinelle nous arrêta pour nous demander nos cartes. Nous les lui montrâmes, et nous enfilâmes un sentier qui devait nous mener sur la grande route de Choisy, lieu qui, d'après mes arrangements, devait être le premier par lequel je devais passer.

Je m'étais souvent promené de ce côté, et j'en connaissais parfaitement tous les chemins; au lieu de prendre la grande route de Choisy, nous suivîmes à gauche des sentiers qui nous conduisirent dans la plaine, au-dessous du côteau d'Ivry. Cependant le vent et la pluie redoublaient, et, après environ deux heures de marche, nous arrivâmes à Choisy tout mouillés, et nous débarquâmes dans une auberge qui est sur le port. Ce mauvais temps m'annonçait une journée très-pénible; j'hésitai si je ne devais pas en attendre à Choisy un meilleur; je pensai un instant à demander jusqu'au lendemain asile à une dame de ce lieu, qui m'avait toujours reçu avec amitié; mais je réfléchis que, dans la circonstance, ma présence ne pourrait lui être agréable.

Pénières voulait, malgré la boue et le mauvais temps, m'accompagner jusqu'à la dînée; moi je voulais qu'il me quittât. Pendant que nous discutions cette matière, une circonstance inattendue vint changer tout le plan de mon voyage.

J'entendis dire dans l'auberge que le coche d'Auxerre arrivait; aussitôt l'idée de m'y embarquer me vint. Je pesai dans mon esprit les avantages et les dangers de cette nouvelle manière de voyager; elle me présentait deux principaux dangers: le premier était celui de rencontrer, parmi trois à quatre cents personnes que contenait ordinairement ce coche, quelques révolutionnaires de ma connaissance, et j'en connaissais beaucoup à Paris qui se seraient fait un mérite de me faire arrêter sur-le-champ, et de me conduire en triomphe devant le tribunal sanguinaire qui devait prononcer mon supplice.

Le second danger était celui d'être obligé de montrer au commis du coche un passeport visé par la municipalité de Paris, muni de la griffe de son secrétaire Colombeau. Cette formalité manquant à mon passeport, qui n'avait que le visa d'un comité

révolutionnaire d'une section de Paris, je pouvais être rejeté, ou peut-être arrêté comme suspect, et conduit à la première municipalité, pour avoir tenté un moyen contraire aux arrêtés de la municipalité de Paris.

D'un autre côté, si je pouvais échapper à ces deux dangers, cette voiture m'offrait plusieurs avantages ; le plus important était celui de passer la lisière de surveillance, qui cernait Paris à douze lieues à la ronde, et de faire une vingtaine de lieues sans éprouver aucune inquisition, sans avoir besoin de montrer mon passeport et sans être exposé à être reconnu. J'y voyais aussi l'avantage de trouver une voiture douce, qui, sans peines, sans fatigues, m'avançait d'une vingtaine de lieues dans ma route, et m'épargnait l'embarras de chercher des chemins de traverse dans un pays qui m'était inconnu ; d'être fatigué à la fois par la boue, la pluie, la marche, l'embarras d'éviter les grandes villes, et qui m'épargnait peut-être aussi plusieurs autres dangers que cette marche détournée aurait pu me faire courir. Enfin, en montant dans le coche, j'évitais à mon ami Pénières (1) les fatigues de cette journée, qu'il voulait partager avec moi. Après avoir rapidement pesé les dangers et les avantages de ce parti, je regardai sur la rivière et j'aperçus le coche annoncé qui s'avançait. Je me décidai sur-le-champ, et me déterminai à y monter, au risque de me voir arrêté en y entrant. Nous nous dirigeâmes vers l'endroit où le coche s'arrêta ; je fis mes adieux à mon ami, et lui dis que je si me croyais hors de danger avec les personnes du coche, je monterais sur le tillac et lui ferais un signe de contentement.

(*La suite au prochain Numéro.*)

(1) Pénières (Jean-Augustin), dont il est si honorablement question dans cette partie des *Mémoires de Dulaure*, était garde-du-corps à l'époque de la révolution. Il fut successivement membre de l'Assemblée législative, de la Convention, du conseil des Cinq-Cents, du Tribunat, du Corps-Législatif et de la chambre dite des Cent-Jours. Il déploya en plusieurs circonstances beaucoup de courage et une grande fermeté de caractère. Exilé en 1816, il se réfugia aux États-Unis, où il est mort en 1820. (*Note de l'Éditeur.*)

NOUVELLES A LA MAIN

1652 A 1655 (1).

JOURNAL DE LA FRONDE.

[Nous n'avons pas besoin de dire quel intérêt on doit s'attendre à trouver dans le journal d'une époque aussi animée que celle de la Fronde. Ce que nous ferons seulement observer, c'est que les Nouvelles que nous imprimons ici renferment une foule de faits et de détails historiques qui ne sont consignés ni dans les Mémoires de Mademoiselle, ni dans ceux du cardinal de Retz.]

De Paris [le vendredi], 5 avril 1652.

— Samedi passé, sur les deux heures du matin, un valet de pied de Mademoiselle (2) arriva en poste d'Orléans en cette ville, qui rapporta que le jour précédent les sieurs de Champlâ-

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits, fonds Baluze, 837, n° 10356.

(2) Mademoiselle, fille du duc d'Orléans (frère de Louis XIII), qui était à la tête du parti de la Fronde, était allée à Orléans pour empêcher cette ville d'ouvrir ses portes à la cour. Elle y avait pénétré en passant l'eau dans un petit bateau et en faisant démurer une petite poterne fermée jusqu'alors, quoique le

treux (1) et le fils du surintendant des finances avaient été sur le pont d'Orléans, où ils avaient harangué les habitants pour les persuader à recevoir la cour; mais on ne leur donna pas le loisir d'achever, et, ne leur ayant répondu qu'avec des injures, on les menaça de tirer sur eux s'ils ne se retiraient promptement, ce qu'ils furent contraints de faire sans marchander longtemps (2). Ce valet de pied ajouta que les troupes de S. A. R. ayant attaqué le faubourg de Gergeau, au-deçà de la rivière, où il y avait quarante ou cinquante hommes des troupes du comte de Palluau (3), ceux-ci furent contraints de se retirer dans la ville qui est au-delà, et le baron de Cirot (4) y fut blessé d'une mousquetade à la mâchoire, ce qui le mit hors de service pour quelque temps. On a rompu deux arches du pont dudit Gergeau.

— Le même jour, sur le soir, un courrier arriva ici, qui rapporta à S. A. R. qu'il y avait eu de la brouillerie entre M. de Beaufort et M. de Nemours (5), celui-ci voulant mener les troupes qui sont venues de Flandres avec lui à M. le Prince; ce qui n'ayant pas été jugé à propos par le conseil de guerre, qui se tint ce jour-là en une maison d'un faubourg d'Orléans en présence de Mademoiselle, le dernier lui en fit des plaintes dans la chambre, et, comme il passait par l'antichambre, rencontrant M. de Beaufort, il lui dit qu'il trahissait M. le Prince. A quoi le

roi fût très-proche de la ville avec des troupes, et que M. Molé, garde des sceaux et premier président, fût à la porte, demandant à entrer. Cette entrée hardie et inusitée de Mademoiselle donna lieu à cette chanson :

Or, écoutez, peuples de France, etc.

(1) Fils du premier président Molé.

(2) Mademoiselle marcha avec le concours et l'acclamation du peuple à l'Hôtel-de-Ville, où les magistrats étaient assemblés pour savoir si l'on recevrait M. le garde des sceaux. Elle décida pour qu'on fit la réception comme nous voyons.

(3) Henri de Borude, comte de Palluau et de Frontenac, mari de la comtesse de Frontenac, une des deux *maréchales de camp* (comme disait Monsieur) qui accompagnaient Mademoiselle.

(4) On lit *Sirot* dans les Mémoires de Retz. Il mourut un peu après à la défense du pont de Gien sur la Loire. C'était un homme de réputation, qui servait de lieutenant-général aux troupes de Monsieur.

(5) Ce fait est rapporté à peu près de même dans les Mémoires de Retz. Il ajoute que M. de Nemours passa à tort pour avoir reçu un soufflet de M. de Beaufort.

dernier ayant répondu par un démenti, ils mirent la main à l'épée, ce qui fit sortir mademoiselle et madame de Frontenac qui les séparèrent, et ensuite la première les mit d'accord et les fit embrasser.

— Dimanche dernier, le duc de Sully reçut avis, à deux heures du soir, par un courier exprès, que Leurs Majestés étaient arrivées à Sully (1) le soir du jour précédent, dont il fit part aussitôt à S. A. R.

—Lundi dernier, le sieur de Gourville (2) arriva au palais d'Orléans sur les deux heures du matin, qui rapporta que M. le Prince avait couché la nuit d'auparavant à Chastillon-sur-Loire, qu'il devait dîner ce jour-là à Fontainebleau pour se rendre ici le même jour au soir. Aussitôt S. A. R. commanda qu'on se tînt prêt pour lui aller au-devant. D'effet elle partit d'ici sur les trois heures et alla à deux lieues d'ici pour le rencontrer; mais ce prince ne venant pas, elle revint en son palais sur les sept heures du soir et attendit jusqu'à minuit à souper, et sur les trois heures du matin un courrier arriva, dépêché de M. le Prince, avec une lettre par laquelle il mandait à S. A. R. qu'ayant appris que dix-huit cents chevaux des troupes de la cour avaient passé à Gien, en-deçà de la Loire, il avait jugé nécessaire de se rendre dans l'armée de Sadite Altesse Royale pour les repousser ou les combattre, et qu'aussitôt qu'il aurait donné ordre à tout il viendrait la trouver pour recevoir ses ordres.

— Le même jour de lundi, incontinent après le départ de S. A. R., le maréchal de l'Hôpital (3) et le prévôt des marchands (4) se rendirent au palais d'Orléans où, n'y trouvant pas S. A. R., ils allèrent parler à Madame, à laquelle le dit prévôt

(1) Bourg sur la Loire à quelques lieues de Gien.

(2) Jean Héraud, sieur de Gourville, attaché au prince de Condé. Celui-ci revenait pour réparer les fautes causées par la mésintelligence et l'incapacité de MM. de Beaufort et de Nemours. Il ne comptait rester que trois jours près d'Orléans : il y fut retenu plus longtemps par les instances de toute l'armée, fatiguée par l'ignorance de ses généraux.

(3) François de l'Hôpital, maréchal de France, gouverneur de Paris en 1649.

(4) Le Fèvre, conseiller en grande chambre, qui remplaçait le prévôt des marchands, Le Féron, dont les Frondeurs avaient eu à se plaindre.

des marchands (dit qu'il venait de recevoir des lettres de cachet du Roi, qui lui commandaient d'assembler le corps de Ville sur le sujet de l'arrivée de M. le Prince. Madame les pria d'attendre jusqu'au retour de M. le duc d'Orléans, ce qu'ils promirent : et incontinent après son arrivée, ils se rendirent près de lui, auquel ils dirent la même chose. M. le duc tâcha d'empêcher l'assemblée, et le prévôt des marchands, témoignant de le vouloir contenter, et satisfaire aussi à ce désir de la cour, il dit qu'on ferait l'assemblée le lendemain, mais qu'on n'opinerait pas. Il craignait beaucoup que le prince de Condé ne fît long séjour à Paris, et ne finît ainsi par se réconcilier avec la cour.

Hier, du matin, on vit plusieurs placards affichés en divers endroits de cette ville, portant que les bourgeois de Paris ne se fiassent pas au maréchal de l'Hôpital, leur gouverneur, d'autant qu'il était mazarin, et autres choses contre ce dernier.

—Le même jour, l'assemblée de la Ville s'étant tenue, le prévôt des marchands y ayant assuré que S. A. R. s'était rendue caution que M. le Prince ne serait en cette ville que vingt-quatre heures, il n'y eut aucune délibération, sinon qu'il fut arrêté que cette déclaration de M. le duc d'Orléans serait enregistrée, ce qui se fit : et l'après-dîner on députa vers lui pour savoir son intention là dessus, lequel dit tout franc qu'il n'avait jamais dit qu'il se rendrait caution que M. le Prince ne serait que vingt-quatre heures ici (1), et qu'il voulait qu'on biffât ce qu'on avait enregistré; et que si l'on ne le faisait de gré, il le ferait faire de force.

— Hier, après midi, quantité de canailles (2) et gens de néant s'étant attroupés sur le Pont-Neuf, ils obligèrent tous ceux et celles qui passaient en carrosse à crier : *Vive le roi et les princes, et point de Mazarin!* voulant qu'on leur donnât de l'argent, exerçant plusieurs insolences; et comme le carrosse de la comtesse de Rieux vint à passer, dans lequel était madame d'Ornano,

(1) Selon le cardinal de Retz il nia l'avoir dit autrement qu'en particulier et confidentiellement.

(2) Chavigny, ministre d'état, qui désirait réconcilier Condé avec la cour, avait fait faire ces rassemblements pour effrayer Monsieur.

les peuples croyant que c'était madame d'Elbœuf, la douairière, ils se jetèrent sur le carrosse, en tirant la dame, disant que c'était la mère des ducs d'Elbœuf, mazarins, et la voulaient jeter dans l'eau si elle ne se fût sauvée comme par miracle. Son écuyer courut le même risque. Le comte de Brancas, qui vint après, eut tous ses habits et sa chemise déchirés, et s'il ne se fût jeté dans le carrosse de madame de Chastillon qui passait heureusement pour lui, on l'eût jeté dans la rivière, ayant été reconnu par quelques-uns qui crurent qu'il avait fait appeler en duel le duc de Beaufort. M. le duc d'Orléans passant par ledit pont quelque temps après, ces canailles lui demandèrent permission d'aller en la maison du maréchal de l'Hôpital; mais S. A. R. leur défendit d'y aller. Sur le soir ils furent à l'hôtel de Nevers, où madame Duplessis-Guénégaud était accouchée il n'y avait pas une heure. Ces canailles cassèrent les vitres, rompirent les portes et allaient rompre celle qui est sur l'escalier, si un enseigne et quelques gardes et suisses de S. A. R. n'y fussent courus par son commandement, qui empêchèrent cette violence.

— Il y a quelques jours que le sieur de Saint-Quentin, lieutenant des gardes de S. A. R., qu'elle avait envoyé au duc de Longueville, revint ici qui rapporta que ce duc ferait tout ce qui plairait à Sadite Altesse Royale. Il est certain que ledit duc fait de grandes levées et qu'il en a les commissions du Roi, avec permission de prendre les deniers des recettes pour cet effet; de sorte qu'on ne peut encore rien dire de certain de ses intentions.

— Mercredi dernier, un courrier arriva en cette ville, dépêché de M. le Prince à S. A. R., qui lui rendit une lettre de lui, par laquelle il faisait entendre à Sadite Altesse Royale qu'il avait fait la revue de toute l'armée, laquelle il avait trouvée fort leste et capable de faire de grands exploits, s'en promettant tout bon succès; qu'il avait envoyé mille chevaux, conduits par le duc de Beaufort, pour ranger à la raison les habitants de Montargis qui s'étaient emparés du château où ils faisaient mine de se vouloir défendre et que, s'ils ne se rendaient, on les attaquerait le jour même (1).

(1) Il prit Montargis sans coup férir.

— Le même jour, les sieurs de Marcheville et de Vousy revinrent ici de Bruxelles, qui rapportèrent que le duc de Lorraine (1) en devait partir ce jour-là pour venir en deçà; que le comte de Ligueville était avec ses troupes vers La Capelle où le sieur Defauge le venait joindre avec les siennes; mais comme l'entrée de ces forces lorraines dépend de la décision de M. le Prince pour les places de Jametz, Stenay et Clermont (2), il est croyable que ce secours ne viendra pas si le duc de Lorraine n'a la susdite démission.

— Avant-hier, sur le soir, la populace s'émut derechef, et il fallut que les bourgeois prissent les armes pour empêcher que ces canailles ne pillassent l'hôtel de Nevers où demeure le sieur Duplessis-Guénégaud, secrétaire d'état. Le maréchal d'Estampes, son beau-frère, s'y trouva aussi avec des exempts et des gardes de S. A. R., et sur ce qu'un coquin demanda à celui qui battait le tambour pourquoi il le faisait, un bourgeois lui donna à la joue, et au même temps, à l'aide de ses voisins, on mena prisonnier ce coquin.

— Le maréchal de l'Hôpital a quitté son hôtel depuis mardi dernier et en a fait transporter les meubles, n'y ayant plus que les quatre murailles. On croit qu'il n'est pas loin de Paris et il était à craindre pour lui qu'on ne lui fît insulte (3). Enfin on voit par toutes ces émotions populaires et par le discours que tiennent la plupart des bourgeois de cette ville, qu'il n'y a guère de sûreté dans Paris pour la personne du cardinal Mazarin.

— On a su que M. le Prince partit d'Agen, lui huitième, le 29 mars, et arriva le 31 du même mois à Châtillon (4), portant tous de l'avoine en croupe, pour leurs chevaux, ne repaissant en aucune ville murée et n'en approchant pas seulement, de peur d'être pris.

(1) Charles IV, chassé de ses États, et à qui il restait pour tout bien une armée de huit mille hommes, qu'il venait de vendre au prince de Condé.

(2) Ces places avaient autrefois appartenu au duc de Lorraine, le roi les données depuis à M. le Prince.

(3) Il était très-attaché à la cour.

(4) C'est auprès de cette ville qu'il fut manqué de très près par Sainte-Maure, pensionnaire du cardinal, qui le suivait.

— Mercredi, on apporta à S. A. R. la liste des églises qui ont été pillées tant dans la ville qu'aux faubourgs de Blois par les gens de guerre, qui sont dix-sept en tout, dont il y en avait trois que le Roi pouvait voir de ses fenêtres.

— Hier, sur les quatre heures du soir, le sieur de Razé revint de l'armée en cette ville, qui rapporta que M. le Prince y étant arrivé il avait été reçu de tous les chefs, officiers et soldats avec des témoignages d'une joie extrême; qu'il était ensuite allé trouver les ducs de Beaufort et de Nemours à Châteauneuf où il avait soupé et couché avec eux, ces ducs étant à présent en très bonne intelligence; que toute l'armée était, dès avant-hier, devant la ville de Montargis pour l'assiéger, dans le château de laquelle le sieur de Mondreville, qui est au cardinal Mazarin, s'est jeté avec ce qu'il a pu ramasser de monde pour s'y défendre et que la cour n'était pas encore partie de Sully, mais qu'on croyait qu'elle en délogerait bientôt et prendrait le chemin de Moulins en Bourbonnais.

— On a nouvelles que M. de Matignon s'est rendu maître de la ville de Carentan, en Basse-Normandie, qui appartient à S. A. R., ayant par là levé le masque et s'étant déclaré pour la cour.

— Ce matin, les sieurs de Gaucourt et de La Sablonnière sont partis d'ici, le premier pour aller trouver M. le Prince et l'autre le duc de Lorraine. On croit que c'est pour ajuster la démission ci-dessus mentionnée, afin de faire avancer les troupes de ce duc, sur l'avis qu'on a eu que le comte d'Harcourt avait ordre de marcher avec son armée pour venir joindre celle qui est auprès du Roi.

— Le maréchal de l'Hôpital est revenu en sa maison depuis hier, où il fut visité du prévôt des marchands et des échevins de cette ville.

— Mademoiselle est maîtresse d'Orléans, ayant gagné le cœur des grands et des petits : personne n'y entre ni n'en sort sans billet.

De Paris, le [vendredi] 26 avril 1652.

— Samedi dernier, après dîner, l'assemblée générale de ville se tint derechef à l'Hôtel-de-Ville en conséquence de l'arrêt du Parlement rendu le matin (1). M. le prévôt des marchands en fit l'ouverture par une belle harangue, après quoi le doyen de Notre-Dame, un des députés du chapitre, et le sieur Menardeau, conseiller et aussi un des députés du Parlement, parlèrent à l'avantage du cardinal, et conclurent à sa réception dans Paris : lequel avis fut suivi de plusieurs; mais un apothicaire, nommé Desnos, député de son quartier, harangua avec tant de chaleur contre ledit cardinal, concluant à son exclusion, qu'il attira plus de cinquante voix de son côté. Et comme il se faisait tard, ledit prévôt des marchands rompit l'assemblée et la remit au lundi suivant.

— Lundi dernier MM. les prieurs se rendirent à la chambre des comptes pour porter ceux qui la composaient à députer vers Sa Majesté, conjointement avec le Parlement, pour demander l'éloignement du cardinal Mazarin. Il y fut arrêté que la députation se ferait comme dit est des deux semestres.

— Le même jour le sieur de Vignacourt revint ici de Corbeil, où S. A. R. l'avait envoyé pour y jeter trois cents hommes, qui rapporta que les habitants avaient témoigné d'être entièrement à la dévotion de Sadite Altesse Royale, mais qu'ils ne trouvaient pas à propos de recevoir lesdits trois cents hommes, promettant et assurant de ne pas donner entrée aux troupes de la cour, si le Roi n'y venait en personne. De fait il est certain que le même jour de lundi ils refusèrent les portes à deux compagnies de gardes suisses qui y voulaient entrer, sur lesquelles on tira plusieurs coups de mousquets qui tuèrent cinq ou six Suisses.

— Le même jour, après dîner, la susdite assemblée générale de ville continua et se finit, où, après avoir colligé toutes les voix, il y fut arrêté, par la pluralité des suffrages, que la ville de Paris députerait vers le Roi, conjointement avec toutes les

(1) Cet arrêt autorisait une assemblée générale du conseil de ville, malgré une lettre de cachet qui lui défendait de se réunir.

compagnies souveraines, pour demander l'éloignement du cardinal Mazarin et supplier très-humblement Sa Majesté de revenir en sa bonne ville de Paris (1).

— Par les lettres de Bordeaux du 15 de ce mois, arrivées ici lundi dernier, on apprit que le comte d'Harcourt (2) avait logé douze cents chevaux dans la ville d'Agen, qui y vivaient à discrétion, à laquelle ville ce comte demandait trente mille écus pour les faire déloger, et que ledit comte avait exigé de l'argent de toutes les villes de Guyenne, et que le parlement de Bordeaux avait fait commandement à huit de ses membres, et à dix ou douze bourgeois soupçonnés du Mazarin, de sortir de la ville dans vingt-quatre heures, sous peine d'être jetés dans la rivière si on les rencontrait dans ladite ville, ce terme expiré.

— Mardi dernier MM. les princes se rendirent à la Cour des Aides pour y délibérer sur le sujet de la députation au Roi avec les autres compagnies souveraines. Le sieur Amelot, premier président en icelle, parla fort contre M. le Prince, lui disant entre autres choses qu'on s'étonnait fort de le voir assis en ce lieu-là, ayant encore les mains fumantes du sang des Français qu'il venait de répandre, et fait battre le tambour par tout Paris pour lever des troupes avec l'argent qu'il avait reçu d'Espagne (3): à quoi ce prince répondit seulement, en peu de mots, que cela était faux. L'assemblée désavoua le président, disant qu'elle ne lui avait pas ordonné de parler de la sorte, et dit que M. le Prince était le bienvenu. On y arrêta ensuite que la députation se ferait comme il a été dit ci-dessus. Son Altesse Royale fut aussi au Parlement le même jour, où elle dit qu'elle venait retirer la parole qu'elle y avait donnée que ses troupes n'approcheraient pas Paris de dix lieues à la ronde, vu que celles de la cour n'étaient alors qu'à sept ou huit lieues d'ici, contre la promesse que le maréchal de l'Hôpital avait faite conjointement avec elle pour le même sujet.

(1) Le roi était à Sully.

(2) Commandant des armées du roi en Guyenne.

(3) On sait que Condé avait été demander contre la France le secours des Espagnols dont il avait été le fléau le plus terrible.

— Le même jour on apprit que Leurs Majestés avaient couché le jour précédent à Melun et qu'elles arriveraient ce soir-là à Corbeil, ce qui a été depuis confirmé (1).

— Le même jour à onze heures du soir, le marquis de Vilaines et le sieur Pingaut partirent en diligence d'ici, par ordre de S. A. R., le premier pour aller faire rompre le pont de Poissy et de Trie, et l'autre celui de Lagny sur la Marne.

— L'armée de S. A. R. arriva à Étampes mercredi matin, et celle de la cour à Milly le même jour pour s'avancer vers Paris.

— Mercredi dernier, du matin, madame la duchesse d'Orléans reçut des lettres du duc de Lorraine, son frère, datées d'Avesnes, par lesquelles il mandait qu'il marchait en deçà avec ses troupes commandées par le comte de Ligneville, auxquelles s'étaient joints cinq régiments que l'archiduc lui avait laissés.

— Toute la cavalerie que M. le Prince a fait lever ici, au nombre de plus de quinze cents chevaux, en est partie toute cette semaine pour aller au rendez-vous, et son infanterie, d'environ mille hommes, a été longtemps à Saint-Maur. Elle en est aussi à présent partie.

— On apprit mercredi dernier qu'au conseil d'en haut, qui s'était tenu à Melun, le lundi d'auparavant, le cardinal y avait proposé de se retirer, à quoi ledit conseil n'avait pas voulu consentir, disant que cette retraite choquerait l'autorité du Roi.

— Son Altesse Royale a fait porter force armes en son palais, et on fait garde toutes les nuits dans son jardin, pour éviter d'être surpris.

— Hier, au matin, quelques cavaliers de M. le Prince, ayant pris sur le chemin de Corbeil l'abbé Fouquet, frère du procureur-général (2), qui s'en allait en cour, ils l'amenèrent à l'hôtel

(1) En effet, sous prétexte de l'approche du Roi, l'armée du Mazarin s'était déjà saisie de Melun et de Corbeil.

(2) L'abbé Fouquet, frère du surintendant des finances, célèbre par sa disgrâce, était *mazarin*; il avait proposé, dit-on, maintes fois à la reine de tuer le cardinal de Retz.

de Condé, après lui avoir pris son cheval et cent vingt pistoles qu'il avait en sa valise dans laquelle on a trouvé force lettres, que M. le Prince porta aussitôt à S. A. R., dont l'une portait avis que si le Roi voulait venir dans Paris, il ne fallait pas que ce fût un jour de fête, et que Leurs Majestés entrassent par la porte de la Conférence et le cardinal par celle de Richelieu.

— On apprit au commencement de cette semaine que le sieur d'Estrade, gouverneur de Dunkerque, ayant fait mettre le feu au fort de bois qui est à Mardick, tant pour empêcher que les Espagnols ne s'en saisissent que pour faciliter le dessein qu'il avait de jeter du monde dans Gravelines, ce dernier lui avait réussi, trois cents hommes et trente-six officiers s'y étant coulés à la faveur de ce feu.

— Hier, un trompette arriva ici sur le soir, qui rapporta à S. A. R. que le cardinal Mazarin avait envoyé, ce jour-là, des troupes pour se saisir de Charenton, mais qu'ayant trouvé la place prise par celles des princes, elles s'en étaient retournées sans rien faire.

— Le même jour, le roi d'Angleterre (1) étant de retour avec le duc d'York, son frère, d'auprès de LL. MM., le premier vint, après dîner, au palais d'Orléans où il dit à S. A. R. qu'ayant représenté au Roi les malheurs des guerres civiles et les dangereuses suites qu'elles produisaient, dont il en ressentait les effets, il avait supplié le Roi de les faire bientôt finir par un bon accommodement; que le Roi lui avait répondu qu'il en avait eu la pensée et que si son oncle le duc d'Orléans voulait envoyer quelqu'un en cour pour faire quelques propositions, on tâcherait de lui donner contentement. Cela fut dit en présence de M. le Prince que S. A. R. fit venir pour entendre ce discours, auquel elle répondit qu'il n'y avait autre accommodement et qu'elle n'avait aucune prétention, sinon que le cardinal sortît de France, et que, comme elle était jointe à M. le Prince et au Par-

(1) Le prétendant Charles II qui prit le titre de roi d'Angleterre après que Charles Ier, son père, eut été décapité.

lement, elle en donnerait avis au dernier le lendemain, qu'il s'assemblerait pour d'autres affaires (1).

— On apprit hier sur le soir que le duc de Lorraine était avec six mille hommes à Rosoy et que les habitants de Langres avaient envoyé vers lui savoir pour qui il venait, et que, si c'était pour le Roi, ils feraient cuire du pain pour ses troupes. Ce duc leur fit dire qu'il leur apprendrait son intention par la bouche de son canon (2).

— Hier, il y eut un grand vacarme à la porte Saint-Antoine, sur ce qu'on voulait faire payer à la porte du vin et du bétail que les pauvres gens des villages réfugiaient en cette ville. Le prévôt des marchands y ayant envoyé de ses archers pour assister les commis du bureau, ils y furent frottés d'importance par le peuple et furent trop heureux de se sauver promptement. La maison du bureau fut saccagée et le bureau rompu.....

— Aujourd'hui le Parlement s'étant assemblé sur diverses affaires, en présence de MM. les princes, on y a commencé à lire toutes les lettres dont le susdit abbé Fouquet était chargé, qu'on n'a pas achevé de lire, et il a été arrêté que les gens des champs ne paieront aucune entrée, le reste ayant été remis à demain.

De Paris, le 3 mai 1652.

—Milord Germain ayant samedi dernier rapporté les passeports de la cour, qu'il était allé quérir à Milly le jour précédent, pour MM. les ducs d'Orléans, de Chavigny et Goulas, secrétaire des commandements militaires de Son Altesse Royale, lesquels elle avait nommés pour traiter d'accommodement, ces trois messieurs partirent d'ici le même jour, sur les trois heures après midi, et se rendirent au gîte, à Saint-Germain-en-Laye, où

(1) On demandait à Monsieur s'il pensait que cette conférence dût être bonne à quelque chose; « Je ne le crois pas, répondit-il, mais que faire? Tout le monde négocie, je ne veux pas demeurer tout seul. »

(2) Il avait fini par se laisser persuader par Monsieur, et il s'avançait vers Paris, d'où le Prince et Monsieur allèrent au-devant de lui. Mais il trahit leur cause au siége d'Étampes. Quinze jours après il négociait son départ avec Turenne.

server l'autorité royale, et dût-on hasarder tout l'État (1).

— Mardi dernier, le Parlement s'étant assemblé, Son Altesse Royale y fit le rapport de la négociation des susdits députés; elle et M. le Prince y protestèrent ensuite qu'ils n'entendraient à aucun accommodement que le cardinal ne fût éloigné; après quoi, le parlement enjoignit au procureur-général d'aller à Saint-Germain pour supplier le roi de nommer le jour pour entendre la députation des compagnies souveraines et de la ville de Paris, et les délibérations furent remises au jeudi suivant.

— Le même jour, sur les quatre heures du soir, aux instantes supplications faites à Son Altesse Royale, le jour précédent, par quantité de notables bourgeois de Paris, elle avait quéri le prévôt des marchands, échevins, quelques colonels et capitaines des quartiers de cette ville, lesquels étant arrivés en son palais, et ayant tenu le conseil dans son cabinet, où M. le Prince et le duc de Beaufort assistèrent, on y ordonna que les bourgeois prendraient les armes pour empêcher la confusion qui avait été au pain les deux marchés précédents, et que pour un résultat de l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, on ferait garde aux portes.

— Le même jour, sur les sept heures du soir, comme le prévôt des marchands se retirait, il fut attaqué par la populace assemblée en grande quantité devant le palais d'Orléans, criant au Mazarin, et qu'il avait envoyé par eau, le soir d'auparavant, cinquante muids de blé de Saint-Germain; son carrosse fut déchiré et brisé, ses chevaux emmenés par deux cavaliers qui se trouvèrent là, et lui, après avoir essuyé force coups de pierre, se sauva chez un chirurgien, proche l'hôtel de Condé, et si quelques gardes de Son Altesse Royale n'y fussent promptement arrivés, il était perdu, et la maison du chirurgien saccagée.

— On tient pour certain que le maréchal de l'Hôpital a envoyé en cour pour demander son congé et permission de se retirer, alléguant que, n'ayant pu réussir dans le dessein qu'il avait formé

(1) Dans les Mémoires du cardinal de Retz, cette réponse n'est pas rapportée. Au contraire, il y est dit que le roi remet de jour en jour à répondre touchant le cardinal.

ici pour la cour, et se voyant dans la haine du peuple, il désirait quitter cette ville, et vivre paisiblement en sa maison.

— On a nouvelle que les députés du Parlement et de la ville de Rouen étaient arrivés à Saint-Germain, où ils avaient dit au Roi qu'il serait le bien venu par toute la Normandie, mais sans Mazarin, sans troupes.

— Mardi dernier, le corps de ville s'étant assemblé en son hôtel, il y fut arrêté que les bourgeois prendraient les armes pour garder les portes, mais qu'au préalable on en donnerait avis au Roi.

— Le même jour, le procureur-général revint ici de Saint-Germain, où il était allé le jour précédent par l'ordre du Parlement pour le sujet mentionné ci-dessus (1), lequel rapporta qu'on lui a fait dire, sans voir le Roi, que, puisqu'on ne voulait point de Mazarin, la cour ne désirait aussi aucune députation.

— Les dernières nouvelles qu'on a reçues du duc de Lorraine, depuis deux jours, sont que la jonction des troupes de Savoie, qui viennent de l'Alsace, s'était faite entre Vitry et Bar-le-Duc; son armée, composée de quatre mille chevaux et de six mille hommes de pied, marchait entre les rivières de Seine et de Marne pour venir en-deçà, et devait passer dimanche qui vient sur le pont de Charenton; la personne de ce duc est attendue mardi prochain en cette ville.

— Hier, après dîner, M. le Prince monta à cheval avec force cavalerie, et alla visiter les fortifications que le sieur de Pingant a fait construire à Saint-Cloud et au pont de Neuilly, lesquelles sont si fort avancées qu'aujourd'hui, à midi, elles seront en défense. Cependant, le coadjuteur de Paris, se prévalant de l'absence du prince, fut l'après-dîner au palais d'Orléans, et enfermé longtemps seul avec Son Altesse Royale dans son cabinet.

— Le même jour, sur le soir, le sieur de Saintôt, maître des cérémonies (2), arriva de Saint-Germain en cette ville, qui apporta ordre aux compagnies souveraines et au corps de ville d'envoyer lundi prochain leurs députés pour avoir audience de Leurs Majestés audit Saint-Germain.

(1) Pour avoir réponse du Roi au sujet du Mazarin.

(2) Et conseiller au Châtelet.

— L'armée de la cour est encore à Chartres et à Livry, et celle des princes à Etampes et aux environs. Diverses parties de la première viennent en-deçà pour piller en tous les lieux où ils ne trouvent point de défenses, sans épargner personne; mais on les repousse souvent. Cette semaine, un parti voulait entrer dans le parc de Limours pour y enlever le bétail qu'on y avait réfugié du voisinage; il n'y fit rien d'autant que cinquante chevaux de Son Altesse Royale, y arrivant, l'obligèrent à se retirer avec perte de douze ou quinze de ce parti, qui furent tués en cette occasion.

De Bordeaux, le 16 mai 1652.

— Il faut que je vous entretienne des désordres que nous avons eus ici ces jours passés, entre le Parlement et les bourgeois de l'Ormée; c'est une certaine compagnie de frondeurs zélés qui se disent les plus purs et les plus désintéressés serviteurs de MM. les princes; ils font des assemblées sous des ormeaux qui sont dans la ville. MM. du Parlement, pour la haine qu'ils ont contre ces gens-là, ayant donné un arrêt pour empêcher leurs assemblées qu'ils disaient être préjudiciables au bien public, le voulurent faire publier avant-hier; mais ces bourgeois, en ayant été avertis, furent aussitôt en grand nombre et avec de bonnes armes au palais, se saisirent des huissiers qui les devaient publier, leur arrachèrent leur arrêt qu'ils déchirèrent, et maltraitèrent les huissiers, de quoi MM. du Parlement ayant eu un ressentiment très-vif, s'assemblèrent hier pour délibérer de cet affront; mais ces bourgeois, plus résolus encore qu'auparavant, s'assemblèrent aussi, prirent les armes, investirent le palais, tendirent les chaînes aux environs, et gardèrent la porte du palais, au nombre de trois à quatre cents hommes bien armés, en résolution de faire main-basse sur le Parlement, en sortant de là, s'il ne supprimait les arrêts dans les registres, et l'eussent fait infailliblement dans l'animosité et la fureur où ils étaient, si M. le prince de Conti ne fût allé au palais pour adoucir les choses de part et d'autre, ce qu'il ne put pourtant pas faire si bien que la honte ne demeurât au Parlement, de se voir obligé

de passer les arrêts sous silence, promettre qu'il n'en serait plus parlé, et qu'on les tiendrait comme une chose non avenue, moyennant quoi les bourgeois de l'Ormée les laissèrent sortir du palais, et se retirèrent satisfaits. Cette affaire est de mauvaise conséquence dans la conjoncture où nous sommes, ayant l'ennemi à nos portes comme nous l'avons.

— Le bonhomme maréchal de Laforce a enfin fait voir qu'il n'était pas immortel comme l'on l'avait cru, étant mort à Bergerac ces jours passés; cette mort avait fait venir aux jurats de cette ville la pensée d'appeler le comte d'Harcourt pour le mettre entre ses mains, et avaient déjà député vers lui pour cet effet, mais le colonel Balthazar qui était en ces quartiers-là a arrêté les députés, et s'est jeté promptement dans la ville pour s'en assurer. M. de Marsin s'y en va au premier jour, sitôt qu'il sera remis de sa maladie.

Du Hâvre, ce 3 de mai.

— Samedi dernier, à trois heures après midi, Mademoiselle reçut un billet que le duc de Joyeuse lui écrivait, par lequel il lui mandait que le matin de ce jour-là, au conseil de guerre qui s'était tenu à Corbeil, en présence de Leurs Majestés, on y avait résolu qu'on attaquerait de force la ville d'Etampes.

— Dimanche dernier, on apprit que le maréchal d'Estrées et le sieur de Manicamp ayant assiégé la Villette et le château de Coussy, appartenant à mademoiselle de Montbazon, avec de l'infanterie et de la cavalerie, le duc de Lorraine, voulant obliger cette ville, envoya le comte de Ligneville au secours des assiégés, et réussit si bien qu'il contraignit ces Messieurs à lever le siége, et à quitter la ville qu'ils avaient déjà prise, après avoir perdu en cette occasion quelques soldats du régiment de Piémont, et trois pièces de canon, que la précipitation de leur retraite ne leur avait pas permis d'emmener.

— Le duc de Lorraine ayant eu un de ses secrétaires en cour depuis dix à douze jours en çà (1), lequel avait parlé à Leurs

(1) Les insinuations de madame de Chevreuse lui avaient sans doute fait prêter si tôt l'oreille aux propositions de la cour.

Majestés et au cardinal Mazarin (1), ce duc a écrit à Son Altesse pour lui ôter l'ombrage qu'elle en pourrait concevoir, qu'il n'avait envoyé ce secrétaire que pour remercier le Roi des étapes qu'il avait fait fournir à son armée. Plusieurs croient que ce duc est entré en traité avec la cour, vu que ce secrétaire a eu de fréquentes et particulières conférences avec le cardinal, et qu'il a suivi Leurs Majestés à leur départ de Saint-Germain pour Corbeil, et ce qui confirme d'autant plus cette croyance est la lenteur qu'apporte le duc à faire marcher cette troupe, quoique Son Altesse Royale lui dépêche courrier sur courrier pour le faire avancer. Le sieur de Laugeron était encore parti d'ici pour le même effet la nuit du dimanche au lundi dernier, et envoya le samedi précédent deux commissaires des vivres pour établir les étapes aux lieux où l'armée du duc doit passer.

— Dom Gabriel de Colédo étant arrivé ici de son voyage d'Espagne, sur la fin de la semaine passée, et ayant séjourné deux jours à l'hôtel de Condé, il partit d'ici lundi dernier pour aller trouver le duc de Lorraine, auquel il porte ordre exprès du roi catholique de joindre incessamment ses forces à celles de MM. les princes, sans aucune condition, et, à faute de ce faire, sa femme et ses enfants seraient arrêtés à Bruxelles, et cinq millions qu'il a en banque.

— Lundi dernier, à la requête de la ville de Paris, le Parlement rendit arrêt, par lequel il fut dit que la châsse de sainte Geneviève serait descendue pour être portée en procession, afin de demander à Dieu la paix, la coutume étant telle que la ville de Paris est obligée de faire rendre cette châsse aux religieux de l'abbaye de Sainte-Geneviève et à la remettre au lieu où on l'a prise, donnant pour assurance six notables bourgeois en otage, qui ne sont mis en liberté qu'après la restitution de ladite châsse.

— Mardi dernier, on sut que l'armée du maréchal (2) avait planté le piquet devant la ville d'Etampes, où le canon était ar-

(1) Il avait gagné le duc qui alors était aux environs de Paris, pour piller, négocier et se faire payer.

(2) Turenne.

rivé, qui est de quatorze pièces, dont il y en a de vingt-quatre livres de balle, et les autres de tout calibre; il y a aussi des mortiers, des bombes et des grenades: ceux du dedans sont résolus de se bien défendre si on les attaque tout de bon, ayant brûlé leurs faubourgs, mis une batterie de quatre pièces de canon sur la plate-forme du château, d'où ils pensent foudroyer tout ce qui paraît dans la plaine, et s'étant parfaitement bien retranchés.

—Mercredi dernier, on apprit que le Roi et le cardinal étaient partis de Corbeil ce matin, y ayant laissé la reine et le duc d'Anjou, et étaient allés vers l'armée.

— Le même jour, un trompette du baron de Clinchamp (1) arriva sur le soir en cette ville, qui apporta la confirmation de la défaite de cinq compagnies d'ordonnance, le jour précédent, près d'Etampes, par la cavalerie de MM. les princes, et que le comte de Grandpré avait été blessé à mort.

— Mercredi dernier, après dîner, M. le Prince fit la revue générale des trois troupes qu'il a laissées ici, tant de cavalerie que d'infanterie; on y compte treize à seize cents fantassins, et quatre à cinq cents chevaux, sans y comprendre les officiers.

— Hier matin, on apprit par un paysan, arrivé ici d'Etampes, que le soir précédent les assiégés avaient fait une furieuse sortie sur leurs assiégeants, et qu'ils y avaient tué trois cents hommes, et fait cent prisonniers qui avaient été menés dans Etampes. Le même jour au soir, un autre paysan avec des lettres en apporta la confirmation, et ajouta que le Mancini, neveu du cardinal (2), avait été blessé à mort en cette rencontre, le marquis de Vardes aussi fort blessé, et qu'en cette sortie les assiégés avaient ruiné tous les travaux des assiégeants.

— On eut encore hier nouvelle, à neuf heures du soir, que les assiégés dans Etampes avaient encore fait une autre sortie dans laquelle et en la première, les assiégeants y avaient perdu plus de mille hommes, deux pièces de canon enclouées; le marquis

(1) Commandant des troupes d'Espagne, sous le nom du duc de Nemours.

(2) Il était fils de Michel-Laurent Mancini et de Hiéronyme Mazarini, sœur du cardinal.

de Lonel, le sieur de Senlis, aussi blessés à mort; ce dernier ayant eu le bras emporté d'un coup de canon.

— Hier au soir, le sieur Dorat revint ici d'auprès du duc de Lorraine, auquel il avait été dépêché par Son Altesse Royale, le jour d'auparavant, qui rapporta que ce duc lui avait touché à la main qu'il allait faire marcher toutes ses troupes au service de de MM. les princes, sans aucune condition, et qu'on tînt le pont prêt pour les faire passer la Seine au-dessous de Charenton; de fait, son armée fit hier six lieues, et doit être demain à Dammartin, pour être dimanche au soir ou lundi de grand matin sur le bord de la Seine.

— Hier, on apprit que le Roi était retourné proche de son armée à Corbeil, et qu'aujourd'hui la cour allait à Melun.

— Cejourd'hui, les députés du parlement sont partis d'ici pour se rendre à Melun, le sieur de Hautefeuille, enseigne des gardes de Son Altesse Royale, les ayant conduits hors de la porte avec les passeports de Son Altesse Royale.

— Aujourd'hui, toute l'infanterie de M. le Prince est partie d'ici, avec force munitions de guerre. On croit qu'elle va garder le pont de bateaux qu'on va construire sur la Seine, pour la faire passer à l'armée de Lorraine.

Hier, on amena ici de Corbeil un bateau rempli de soldats blessés devant Etampes, pour les faire porter à l'Hôtel-Dieu; on eut de la peine à empêcher que le peuple ne les jetât à la rivière.

— Le sieur Dorat est retourné à deux heures après minuit, vers le duc de Lorraine.

De Paris, le 17 mai 1652.

— Samedi dernier, de grand matin, Son Altesse Royale ayant appris par un billet qui lui fut envoyé de Saint-Cloud que les troupes du maréchal de Turenne en avaient attaqué le pont cette nuit, elle manda incontinent M. le Prince pour lui faire part de cette nouvelle, et tâcher de secourir les assiégés; celui-ci fit incontinent commander sa cavalerie d'être prête, et alla au

Parlement, où il dit à ces Messieurs que tandis qu'ils députaient à Saint-Germain pour demander l'éloignement des troupes de la cour d'autour de cette ville, elles battaient le pont de Saint-Cloud, menaçaient celui de Neuilly, pour boucher les passages de la rivière, au-dessous de Paris, de quoi il était venu leur donner avis, et qu'il allait pour secourir les susdits assiégés. On lui dit qu'il y allât. Il monta à cheval avec toute sa cavalerie sur les dix heures du matin, accompagné du duc de Beaufort, lesquels passant par les rues, et criant au peuple : *qui m'aime qu'il me suive*; force jeunes gens de boutique prirent les armes et le suivirent, jusqu'au nombre de neuf mille hommes, lesquels M. le Prince fit mettre en bataille; et ayant vu leur résolution, il fit dessein d'attaquer la nuit la ville de Saint-Denis, dans laquelle il y avait deux compagnies du régiment des gardes suisses; on planta des échelles vers la porte qui regarde Paris; on entra dans la place dès la pointe du jour, et les Suisses s'étant barricadés par trois fois, jusques à ce qu'ils furent entrés dans l'abbaye, le sieur Dumont, capitaine des compagnies, capitula avec M. le Prince, qui les reçut tous prisonniers de guerre; et furent emmenés en cette ville, sur les sept heures du matin, dimanche dernier.

— Le même jour, on apprit, sur les sept heures du soir, que le marquis de Saint-Mégrin (1) s'était avancé vers Saint-Denis avec force troupes de la cour pour reprendre cette ville-là, selon les ordres qu'il en avait; il entra d'abord dans la place, mais près de quatre cents hommes des régiments de M. le Prince qu'il y avait lassés en garnison s'étant jetés dans l'église et dans l'abbaye s'y sont tellement défendus qu'on n'a pu les y forcer, ayant continuellement fait grand feu, tué et blessé plusieurs des assiégeants, parmi lesquels il y avait trois officiers du régiment des gardes françaises.

— Lundi dernier, du matin, le roi envoya des lettres de cachet à Messieurs de l'Hôtel-de-Ville, par lesquelles Sa Majesté

(1) Il commandait les troupes du roi. Il mourut dans le combat du faubourg Saint-Antoine.

mandait que, se contentant d'avoir repris Saint-Denis sur ses ennemis, et ne voulant donner aucun ombrage à sa bonne ville de Paris, elle consentait à ce que cette ville mît des bourgeois en garnison en ladite place, ou qu'on la laissât en garde aux habitants du lieu.

—Le même jour, sur les sept heures du matin, M. le maréchal de l'Hôpital et M. le comte de Béthune (1) partirent d'ici pour Saint-Germain; le premier y ayant été mandé et l'autre député par Son Altesse Royale, sur la demande que le Roi avait faite qu'elle lui envoyât quelqu'un pour traiter de l'éloignement des troupes des deux partis à dix lieues à la ronde d'autour de Paris, le duc d'Ampville, ayant pour cet effet apporté dès samedi dernier un passeport en blanc.

— Lundi dernier, une compagnie de bourgeois ayant été menée par ses officiers au Palais pour garder MM. du Parlement, elle défila incontinent, et ces bourgeois se retirèrent chez eux, disant qu'ils ne voulaient pas garder des mazarins. Les femmes et la populace chantèrent des injures à ces Messieurs-là, disant qu'il n'était pas question à présent de vider des procès, mais bien qu'ils travaillassent aux affaires publiques et à la conservation de Paris. Un chacun quitta le Palais, et il n'y eut point d'audience ce jour-là.

— Le même jour, sur le soir, il y eut environ cinquante ou soixante hommes tués au-delà du faubourg Saint-Denis, vers Saint-Lazare et La Chapelle, qui étaient sortis de Paris avec des armes pour voir ce que faisait le duc de Beaufort, qui, avec sa cavalerie, escarmouchait avec celle de la cour, en la plaine de Saint-Denis. Il y eut bien du bruit dans Paris pour ces hommes tués, et depuis, les Parisiens ont perdu l'envie de sortir les portes.

—Le même jour, sur le soir, le comte de Fiesque et M. Le Grand, premier valet de chambre de Son Altesse Royale, revinrent ici du duc de Lorraine, comme avait fait le jour précé-

(1) François de Béthune, premier écuyer de la reine Anne d'Autriche, duc et pair de France.

dent le sieur de Langeron, qui rapportèrent tous qu'ils l'avaient laissé avec son armée à Fismes et aux environs, et qu'il devait marcher en deçà avec ses troupes (1). C'est tout ce qu'on en peut dire de certain; par ce retardement on peut présumer que Clermont ne lui a pas été mis entre les mains, comme on avait cru.

— Mardi dernier, le Parlement s'étant assemblé, Son Altesse Royale présente, M. le Prince ayant parlé des désordres dont cette ville était menacée par la désunion qui était au dedans, et des remèdes qu'on devait apporter pour les empêcher, la compagnie la supplia de vouloir employer son autorité et qu'elle seule donnât les ordres tant dans Paris qu'au dehors, afin que les affaires n'aillent pas en confusion et que tout se fasse dans l'ordre.

— Le même jour, après midi, le sieur Denis dont il a été fait mention au précédent extrait, s'étant derechef présenté à Son Altesse Royale sur les offres qu'il lui fit dimanche dernier sur les neuf heures du matin, de la part des bourgeois de Paris, de leur payer et entretenir six mille hommes de pied et trois mille chevaux, elle lui demanda quelques jours pour se résoudre à les accepter.

— Le même jour, sur le soir, le comte de Béthune et les gens du Roi revinrent ici de Saint-Germain, où les derniers étaient demeurés depuis vendredi passé. Le premier rapporta à Son Altesse Royale que le Roi consentait que les troupes s'éloignassent de Paris à dix lieues à la ronde, et les gens du Roi eurent ordre de Sa Majesté de dire à Messieurs du Parlement qu'Elle désirait qu'ils députassent à Saint-Germain deux présidents à mortier et autant de conseillers de chaque chambre, pour entrer en conférence et remédier aux maux de l'État.

— Mercredi dernier, ceux qui étaient dans le clocher Saint-Denis, commandés par le sieur Lalande (2), se rendirent prisonniers de guerre, n'ayant pu résister davantage, faute d'eau,

(1) Le duc se retirait.

(2) Il commandait pour le prince de Condé. Saint-Mégrin venait de reprendre Saint-Denis.

lesquels, au nombre de trois cents, furent menés à Saint-Germain.

— Le même jour, après dîné, Son Altesse Royale monta à cheval, accompagnée du maréchal d'Étampes, suivi d'environ cinquante chevaux, et fit une cavalcade par quelques faubourgs de cette ville.

— Le même jour on apprit, par des lettres de Bordeaux, que le marquis de Chanlot, écuyer de M. le Prince, avait enlevé le régiment de cavalerie de Saint-Abre et une compagnie franche, proche de Périgueux.

— Hier, le Parlement s'étant assemblé en présence de MM. les princes, il y fut arrêté, après que les gens du Roi eurent fait leur rapport, qu'on n'entendrait à aucune conférence qu'au préalable le cardinal Mazarin ne fût hors de France et sans espérance de retour, dont le Roi serait supplié par des députés d'en envoyer une nouvelle déclaration audit Parlement.

— Le même jour on apprit par des lettres de Reims du 10 de ce mois, que l'avant-garde du duc de Lorraine, avait campé cette nuit-là proche dudit Reims (1), qui avait fourni six mille rations de pain; cette armée était composée de quatre mille cinq cents chevaux et de trois mille fantassins effectifs, avec quatre pièces de canon.

— Le même jour, après dîné, Son Altesse Royale ayant mandé les échevins de cette ville, elle leur dit que le Roi faisait retirer ses troupes des environs de Paris et qu'elle enverrait les siennes à Étampes; elle les assura aussi qu'elle n'enverrait aucun député en Cour, qu'après que le Roi aurait éloigné le cardinal, pour en remercier Sa Majesté.

On a nouvelle que le comte d'Harcourt a quitté la Guyenne avec douze cents chevaux qu'il a tirés de son armée et s'en va à Brisac (2) pour en prendre possession et chasser de l'Alsace le

(1) Il revenait sur ses pas avec un renfort de chevaux, pour se rapprocher de Monsieur et du Prince.

(2) Place forte d'Alsace, où la maréchale de Guébriant, à défaut du gouvernement du pays, avait conservé des troupes de cavalerie, au commandement desquelles elle avait fait nommer le sieur Roze.

sieur de Roze, qui se dit lieutenant-général pour le Roi en ce pays-là.

— Hier les garnisons qui étaient à Saint-Cloud, au pont de Neuilly et aux environs de cette ville, en sortirent, et l'échange de tous les prisonniers (1) s'est fait aujourd'hui.

— Hier au soir le duc d'Ampville revint de Saint-Germain en cette ville et fut longtemps en conférence avec Son Altesse Royale, et puis à l'hôtel de Condé avec M. le Prince.

De Londres, le 9 mai.

— Nous eûmes ici avis lundi dernier qu'une partie de nos vaisseaux qui sont aux dunes, ayant passé devant Dunkerque pour demander restitution de quelques prises faites sur les Anglais, M. d'Estrade leur avait fait tout rendre et mis en liberté quelques Anglais qu'il avait fait emprisonner, et qu'après plusieurs civilités et assurances d'amitié, lesdits vaisseaux s'étaient retirés.

De Paris, le 24 mai 1652.

— Samedi dernier il se fit ici un embarquement d'environ cinq cents prisonniers qu'on mène en Amérique, en une petite île qui n'a pas encore été habitée, et l'abbé de Marivaux, qui était un des directeurs, se noya, étant entré dans une petite nacelle qui devait le porter à la porte de la Conférence, pour y faire voir à la garde ses passeports.

— Le même jour, à dix heures du soir, le traité d'entre MM. les princes et le duc de Lorraine fut signé au palais d'Orléans, par lequel M. le Prince a mis sa démission de Clermont ès main de Son Altesse Royale, qui sera garant du traité.

Le duc d'Ampville ayant été présent à la signature du susdit traité et supplié Son Altesse Royale de permettre qu'il fît encore un voyage en Cour avant qu'elle envoyât ce traité au duc de Lorraine, afin de le faire savoir à la Reine et avoir d'elle une

(1) Des troupes du roi et des princes.

dernière résolution, Son Altesse Royale ayant accordé sa prière pourvu qu'il fût de retour le lundi suivant, il partit d'ici dimanche dernier pour Saint-Germain.

— Lundi dernier le comte de Marcheville revint ici d'auprès du duc de Lorraine, qui rapporta qu'il l'avait laissé à Fismes, où il attendait les ordres de Son Altesse Royale pour la marche de son armée.

L'avis qu'on avait eu que le comte d'Harcourt avait quitté la Guyenne avec douze cents chevaux pour Brisac, s'est trouvé faux par les dernières lettres de Bordeaux, arrivées ici lundi dernier, par lesquelles on apprit que ce comte était à Agen, où il prenait les eaux, et on a su que la comtesse d'Harcourt avait fait courir ce bruit-là exprès et passer pour véritable, afin d'éviter la haine du peuple et partir d'ici plus librement, sous prétexte d'aller trouver son mari en Alsace; Mademoiselle lui ayant même, sur cette croyance, prêté un de ses carrosses et deux de ses valets de pied pour la conduire hors de Paris avec toute sa famille et son bagage. On croit que cette comtesse va du côté de la Bresse.

— Lundi dernier le duc d'Ampville revint de Saint-Germain en cette ville, qui rapporta à Son Altesse Royale qu'on ne voulait aucunement entendre à la Cour à l'éloignement du cardinal Mazarin, et que le Roi avait dit qu'il ne croyait pas qu'il y eût quelqu'un de ses sujets qui le pût empêcher de le conserver. Sur quoi Son Altesse Royale répondit que puisque c'était la résolution de la Cour, ce duc s'en pouvait retourner à Saint-Germain et ne revenir plus en deçà, d'autant plus qu'il n'y avait plus d'accomodement à espérer. D'effet, ce duc s'en retourna le lendemain après dîné à la Cour.

— Le même jour de lundi, après dîné, le sieur de Sainte-Croix, fils du premier président, voulant aller à Saint-Germain, fut arrêté à une des portes de cette ville, en passant dans son carrosse; il fut attaqué par la populace proche l'académie de M. de (1) qui l'en tira et ceux qui étaient avec lui, les maltraita

(1) *Nom illisible.*

tous; mais s'étant sauvé dans un logis, rue de Tournon, et y ayant été poursuivi par la populace, quelques bourgeois s'armèrent et empêchèrent le désordre. Quelques valets de pied et suisses de Son Altesse Royale y étant accourus, sans ordre néanmoins de Son Altesse Royale, on amena le sieur de Sainte-Croix au palais d'Orléans, assez tumultuairement toutefois.

Un courrier dépêché du vicomte d'Arpajon à Son Altesse Royale, arriva ici sur le commandement de cette semaine, qui rapporta que le comte de Maugiron avait été envoyé de la Cour avec le vicomte, pour le persuader à prendre le parti du cardinal, par de grandes promesses qu'il lui fit, à quoi il n'avait pas voulu entendre; qu'il suppliait Son Altesse Royale de lui envoyer ordre de ce qu'il avait à faire, lui faisant entendre de plus qu'il n'avait pas encore vu le sieur de Choisy son chancelier, lequel lui devait fournir deux cent mille livres pour le paiement de ses troupes, comme Son Altesse Royale l'en avait assuré depuis quelque temps. Le courrier ajouta que ledit sieur de Maugiron avait été à Toulouse, où il avait harangué au Parlement et à l'Hôtel-de-Ville, pour attirer l'un et l'autre au parti Mazarin; mais que toutes ces belles paroles avaient été infructueuses et n'avaient pu ébranler la fidélité qu'ils ont promise à Son Altesse Royale.

— Mardi, au soir, le sieur Le Grand, premier valet de chambre de Son Altesse Royale, partit d'ici pour aller trouver le duc de Lorraine, auquel on croit qu'il porte le traité en original et les ordres nécessaires pour la marche de l'armée de ce duc, qu'on attend ici dans trois ou quatre jours au plus tard.

— Mercredi dernier, à quatre heures du matin, Leurs Majestés et toute la Cour partirent de Saint-Germain, allèrent dîner à Chilly et coucher à Corbeil, pour se rendre le lendemain à Melun, et quoiqu'on eût cru que l'armée du maréchal de Turenne fut décampée de samedi dernier de Palaiseau et des environs, pour aller attaquer Étampes, il est néanmoins constant qu'elle n'a bougé de ses postes jusqu'au mercredi qu'elle en partit pour appuyer le voyage de la Cour.

On a nouvelle que la ville de Turin en Piémont est assiégée

— L'abbé Formont, père du surintendant des finances, a été pourvu, par Sa Majesté, de l'abbaye de Carcassonne.

— Les lettres de Bruxelles (1) du 24 de ce mois, rendues ici mardi dernier, portaient que monsieur le Prince y était encore, que l'on y préparait un carrousel pour lui donner un divertissement, et qu'il devait retourner à Amiens, afin d'y percevoir le reste de son argent des marchands sur lesquels il était assigné.

— Des lettres du 26 de ce mois, de Sainte-Menehould, arrivées hier en cette ville, disaient qu'on n'y avait point de nouvelles de M. le Prince, encore moins de l'armée ; que l'on faisait quelques provisions à Montmédi, et que, par la revue qui avait été faite dudit lieu de Sainte-Menehould, il s'était encore trouvé sept cents fantassins et cent chevaux qui allaient tous les jours en partir.

— Les lettres de Bordeaux du 22, distribuées ici le 29, contenaient que l'on attendait au cap de Buch l'armée nouvelle d'Espagne ; qu'on y assurait que huit cents hommes, tant Irlandais qu'Espagnols naturels, étaient arrivés au cap Breton, à quatre lieues de Bayonne ; que la plupart des honnêtes gens sortaient doucement de Bordeaux pour se retirer ailleurs, et que le duc de Candalle était à Agen sans rien entreprendre.

— On mande de Dijon, du 25 de ce mois, que le vendredi précédent, les assiégeants ayant fait un logement dans une redoute du chemin couvert, que les assiégés dans Bellegarde avaient fait mine de quitter, où il y avait soixante mousquetaires, commandés par deux officiers et quelques sergents, lesdits assiégés avaient fait une sortie, conduits par le sieur d'Alègre, par laquelle ils avaient tué ou fait prisonniers tous ceux qui étaient dans ce logement et quelques autres venus pour les soutenir ; ce qui fait fort croire que ceux de dedans se défendaient mieux que l'on n'avait pensé, et que ce siége serait plus difficile que l'on ne s'était imaginé.

(1) Le prince s'y était sans doute rendu pour traiter avec les Espagnols.

l'eut consolée de la perte de son fils le duc de Chaulne, décédé le 21 de ce mois, elle parla du susdit traité; sur quoi elle répondit à Sa Majesté qu'elle ferait tout ce qu'il lui plairait et qu'il ne tiendrait pas à elle que son fils le chevalier de Chaulne ne remît la susdite citadelle d'Amiens entre les mains du Roi.

— Dimanche dernier on apprit par des lettres d'Amiens, écrites le jour précédent, que le major de cette ville-là ayant porté les clefs des portes au susdit chevalier de Chaulne, celui-ci avait fait fermer deux portes de ladite ville, laissant les deux autres ouvertes, desquelles il avait ôté les compagnies bourgeoises qui les gardaient, et y avait mis de sa garnison au lieu des habitants, à quoi on croyait que ceux-ci avaient consenti.

— Les lettres de Bordeaux du 19, rendues ici le 25 de ce mois, portaient que la demoiselle Bure, qui avait trempé dans la dernière conspiration découverte, avait demandé pardon de sa faute, et que l'on la retenait comme prisonnière de guerre pour échanger contre la demoiselle de Gauvecourt, prisonnière dans la Bastille, à Paris; que le nommé Landais Violon, un des complices de la susdite conspiration, avait été condamné à cinq cents livres d'amende et à être banni; et qu'il était encore arrivé des Irlandais dont on ne savait encore le nombre, et des provisions pour Bordeaux au cap de Buch.

— Par des lettres écrites du siége de Bellegarde du 23 de ce mois, on mandait ici que le parlement de Dôle avait écrit au duc d'Épernon (1), dont on ne savait pas encore le sujet; que le marquis de.... (2) avait aussi envoyé une lettre, datée de Dôle, audit duc, laquelle celui-ci n'avait pas voulu ouvrir, et l'avait renvoyée audit marquis, disant qu'il ne désirait rien connaître de ceux qui sont ennemis du roi, et que le régiment de la marine devait monter en garde sur la contrescarpe, la nuit dudit jour 23, les assiégés ayant abandonné leurs dehors sans les défendre, pour empêcher que les soldats qui sont dans la place ne se fuissent.

(1) Qui sans doute faisait assiéger Dôle, qui tenait pour les princes.
(2) *Nom illisible.*

non, escortés jusqu'à Stenay, où ils devaient se retirer avec le comte de Boutteville, qui commandait ledit Bellegarde. Cette prise s'est faite plus tôt qu'on ne le croyait; les assiégés ont capitulé sans que la mine eût joué, que brèche eût été faite, ni aucun assaut soutenu; quelques-uns disent que le comte avait eu ordre du prince de Condé de faire une composition la plus honorable, n'étant pas en état de secourir la place.

— Les lettres de Bruxelles du 7, rendues ici le 10 du courant, assuraient que M. le Prince y était encore, mais qu'il en devait partir le 15, et que toutes les troupes qu'il commandait seraient à leur rendez-vous vers Saint-Hubert, le 10 du même mois.

— Le duc d'Ampville ayant satisfait à la volonté du Roi touchant le gouvernement du Limousin, dont le maréchal de Turenne est à présent pourvu, eut permission de revenir en congé. Il fit sa révérence à Sa Majesté le 10 de ce mois, de laquelle il fut bien reçu.

— Le 12 de ce mois, on apprit, par des lettres de Bordeaux du 5 juin, qu'un avocat, nommé Chevalier, âgé de vingt-cinq ans, y avait été pendu, par jugement de l'armée, atteint et convaincu d'avoir eu des intelligences avec les ducs de Vendôme et de Candalle (1), par le moyen d'un billet qui fut trouvé cousu sur lui, lequel il allait porter au susdit duc de Candalle, qui contenait qu'on lui livrerait la porte Saint-Julien pour le rendre maître de Bordeaux; que deux conseillers du Parlement, qui étaient des conspirateurs, voyant un avocat pris, s'étaient sauvés; qu'on avait de nouveau député à Londres pour y solliciter des secours.

— Les maréchaux de Turenne, d'Hocquincourt, ont pris cette semaine congé de Leurs Majestés et de toute la cour, devant partir d'ici pour aller chacun commander une armée, le premier en Champagne, l'autre en Catalogne.

(1) Qui assiégeaient au nom du Roi.

De Paris, le 21 juin 1652.

— Samedi dernier, on apprit que le comte de Broglio, quelques officiers et cinquante maîtres, ayant donné dans une embuscade que le comte de Hollas leur avait dressée sur le chemin de Melun, ils les avaient tous faits prisonniers et menés à Étampes.

— Le même jour, sur le soir, on sut que le maréchal de Turenne avait passé la Seine à Corbeil avec ses troupes, pour combattre le duc de Lorraine, campé en un lieu fort avantageux; incontinent, son Altesse Royale envoie ses ordres partout, dépêchant courrier sur courrier à Étampes, pour faire avancer l'armée qui y était, faisant partir des armes et munitions de guerre au camp du susdit duc, le soir même. Croyant qu'on se battrait le lendemain, tous les braves qui étaient à Paris se préparèrent pour être de la partie.

— Dimanche dernier, sur les trois heures du matin, le duc de Beaufort partit d'ici pour se rendre au camp de M. de Lorraine auquel il portait les ordres de son Altesse Royale, qui fut bien surprise de trouver le roi d'Angleterre, le duc d'Yorck et milord Germain (1); mais ce ne fut rien en comparaison de l'étonnement qu'il eut, lorsque, sollicitant et pressant le duc de Lorraine de faire donner ses troupes sur celles du maréchal de Turenne, après plusieurs mines et grimaces, même d'avoir déjà donné ordre de faire jouer le canon, planté sur une éminence, celui-là lui dit tout franc qu'il venait de s'accommoder avec la cour, et qu'il s'en retournait en Flandre avec ses troupes; et le duc de Beaufort lui faisant des plaintes de l'action qu'il venait de commettre, indigne d'un prince, il lui répliqua qu'ayant trouvé dans Paris la division très-grande, tant au Parlement qu'à l'Hôtel-de-Ville, et même quatre partis dans la maison de Son Altesse Royale, dont l'un était *Prince*, le deuxième *Mazarin*, le troisième *Corinthien* (2), et le dernier celui de *Monsieur et*

(1) Qui avaient accompagné Turenne.

(2) C'était le parti du coadjuteur qui avait un régiment appelé le *régiment de Corinthe*.

Madame; et qu'il l'avait trouvé le plus faible, outre que les princes lui avaient manqué de parole en tout ce qu'ils lui avaient promis : comme qu'à son arrivée il y aurait dix mille hommes qui se joindraient à ses troupes, et qu'on lui donnerait de l'argent pour une montre ; il s'était senti obligé à songer à ses assurances d'ailleurs, lesquelles il rencontrait dans le traité qu'il venait de faire dans lequel il avait trois jours pour faire passer la Marne à ses troupes, et onze autres pour les faire passer, sortir de France, auxquels on fournit des étapes partout. Cette fâcheuse nouvelle ayant été aussitôt rapportée par le duc de Beaufort à Son Altesse Royale et à Madame, on ne saurait assez exprimer le déplaisir qu'ils en ressentirent, la dernière étant au lit malade depuis. Alors le peuple de Paris en ayant aussi entendu le bruit, vint en foule l'après-dînée au palais d'Orléans, où plusieurs bons bourgeois accoururent aussi, fulminant contre le duc de Lorraine et pestant contre ceux qui étaient les auteurs et entremetteurs de cette négociation, qu'ils appellent trahison et perfidie, dirent qu'il les fallait jeter en la rivière.

— M. le Prince, après avoir su la défection du duc Charles, et que l'avant-garde de l'armée d'Étampes était arrivée à Chartres, il s'y en alla dimanche après-dîné et la fit avancer du côté de Ville-Juive, où il soupa et coucha, et le lendemain Son Altesse Royale alla aussi au camp. Le même jour, lundi, le reste de ladite armée et le canon arrivèrent en-deçà aussi.

— Le régiment de Berry, après avoir entièrement rompu le pont de Lagny, s'en est retiré, et s'étant joint aux autres troupes de MM. les Princes, qui se séparèrent le dimanche dernier d'avec les Lorrains, ils sont tous allés par Chaillot à Saint-Cloud depuis trois jours, pour y attendre celles qui sont venues d'Étampes.

— Mardi dernier, de grand matin, MM. les députés du parlement revinrent ici de Melun, qui apportèrent une réponse par écrit, fort ample, que le roi leur a fait bailler, laquelle n'est pas encore la fin de nos maux et ne causera pas encore le calme dans l'État.

— Le traité que le duc de Lorraine a fait avec la cour est

qu'on lui donne cinq cent mille livres pour retirer les troupes du service de Son Altesse Royale et les ramener en Flandre; savoir : cent mille livres argent comptant, et pour les quatre cent mille livres, on lui a engagé les joyaux de la couronne; qu'on fournira des étapes à ses troupes pendant quatorze jours, qu'on leur donne pour sortir hors de France; quelques-uns disent qu'on lui rend Nancy; mais cela n'est pas encore certain. Tant il y a que, pour assurance du traité, la cour a donné le comte de Quincé et le sieur de (1).... pour otages au duc, et celui-ci, le comte de Ligneville, à ladite cour. Les troupes de ce duc commencèrent à marcher dès dimanche dernier, et le pont de Lagny étant rompu, il faudra qu'elles passent la Marne à Treillepont, au-delà de Meaux, ou à La Ferté-sous-Jouarre.

— Mardi dernier, Son Altesse Royale alla voir son armée venue d'Etampes, que M. le Prince avait fait mettre en bataille entre Châtillon et Meudon. On l'a encore trouvée forte de six mille cinq cents, tant de cavalerie que d'infanterie, par la revue qui s'en fit; après quoi Son Altesse Royale revint ici sur les deux heures après-midi, laissant M. le Prince pour faire marcher les troupes du côté de Saint-Cloud, où le pont à bateaux, qui fut à la Ville-Neuve-Saint-Georges, fut descendu le même jour pour s'en servir dans les occasions.

—Mercredi, le marquis de Richelieu étant dans le palais d'Orléans, et tenant quelque discours à un gentilhomme de Son Altesse Royale, qui n'était pas convenable au lieu où il était, sadite Altesse Royale l'ayant su, commanda à son enseigne de ses gardes de l'arrêter; ce qu'ayant exécuté, elle vint elle-même le trouver, lui disant qu'il était bien impudent de se trouver dans son palais ayant fait la guerre à ses troupes, qui étaient dans Étampes.

— Cette semaine, Son Altesse Royale a été voir le cardinal de Retz, avec lequel elle a conféré longtemps; ce qui a causé plusieurs discours et des murmures dans Paris.

— On a nouvelle de la cour que personne n'ose sortir de

(1) *Illisible.*

Melun, de crainte d'être volé par les gens de guerre ; que l'ambassadeur de Catalogne y était arrivé dépouillé jusqu'à la chemise, nonobstant les passeports des deux partis ; que les gens d'armes et chevau-légers du roi menaçaient le surintendant et le sieur de Bordeaux, intendant des finances, d'aller prendre leur vaisselle d'argent pour être payés de leur solde, et qu'il y avait tant de cabales contre le cardinal, que c'était un miracle de le voir se conserver hautement comme il faisait.

— Hier, l'après-dinée, sur l'avis qu'eut M. le Prince que quelques cavaliers du maréchal de Turenne avaient paru vers le bois de Vincennes, il s'y en alla avec mille chevaux, et y ayant mis quatre cents hommes en garnison, il prit le chemin de Saint-Cloud dont il a fait réparer le pont, et est revenu de grand matin en cette ville.

— Hier, le Parlement s'étant assemblé en présence de Son Altesse Royale, on y a lu la réponse par écrit que le Roi avait fait bailler aux députés ; et comme on était à délibérer, sadite Altesse Royale se trouvant mal (1), l'assemblée se sépara, et fut remise au lendemain.

— On a eu nouvelle que le Roi fut hier à la chasse vers Fontainebleau, escorté de six cents chevaux ; qu'il y avait fait collation, et était retourné coucher à Melun.

— Hier, le fils du président de Maison s'étant présenté à la porte Saint-Honoré pour y monter en garde, celle qui y était ne le voulant pas recevoir, lui disait qu'il était Mazarin, a fallu qu'il s'en retournât avec sadite compagnie par devant les Tuileries, n'osant repasser par la rue Saint-Honoré, où tout le monde était déjà en émeute.

— Aujourd'hui, le Parlement s'étant assemblé en présence de M. le Prince et du duc de Beaufort, Son Altesse Royale ne s'y étant pas trouvée, à cause de son indisposition, on a continué à y délibérer, et toutes les voix n'ayant pas été d'accord, l'assemblée a été remise à mardi prochain, étant demain fête au palais.

(1) Il était furieux des conditions humiliantes que le roi mettait à un accommodement.

Au sortir de la chambre, le peuple s'est adressé à M. le Prince et au duc de Beaufort, les uns demandant la paix, et les autres qu'on fît un effort pour terminer les maux dont Paris est accablé, en acceptant les offres que les bourgeois ont faites de fournir de l'argent pour lever des troupes, et qu'il ne fallait pas se fier au Parlement, étant composé la plus grande partie de Mazarins.

De Paris, le 5 juillet 1652.

— Vendredi dernier, Leurs Majestés et toute la cour arrivèrent à Saint-Denis.

— Le temps qui découvre toutes choses a appris depuis le départ du duc de Lorraine qu'il n'avait fait aucun traité avec la cour, et n'en avait touché aucun argent, encore moins des joyaux, comme on s'était persuadé. Il a écrit plusieurs fois à Son Altesse Royale, s'offrant de la venir servir avec son armée, pourvu que M. le Prince lui restituât Stenay et Clermont; mais on l'en a remercié.

— Lundi dernier, M. le Prince ayant appris que le maréchal de Turenne avait fait construire un pont de bateaux sur la Seine, vers l'Épinay, et un autre à Bezons pour y faire passer ses troupes, et ensuite attaquer celles de MM. les princes, qui étaient à Saint-Cloud et aux environs; il partit d'ici sur les huit heures du matin, avec les ducs de Beaufort, de Nemours, et force officiers, qui tous se rendirent à Saint-Cloud, d'où ce prince fit déloger toutes ses troupes, et défiler en-deçà, pour tâcher de gagner le bois de Vincennes et Chartres. Sur les onze heures du soir, ces princes revinrent en cette ville, où, après avoir rendu compte à Son Altesse Royale de toute chose, reçu ses ordres et mangé un morceau au palais d'Orléans, ils s'en retournèrent à une heure après minuit vers les troupes.

Le même jour, on apprit que les députés au Parlement qui étaient demeurés à Conflans, proche de Charenton, en attendant qu'il plût au Roi leur donner audience, furent présentés à Sa Majesté pour cet effet, à quatre heures du soir à Saint-Denis, d'où, après que le président de Nesmond qui portait la parole

eut fait sa harangue, on les envoya à Argenteuil pour y attendre la réponse du Roi, avec défense, sous peine de la vie, d'en sortir que par la permission de Sa Majesté.

— Mardi dernier, du matin, les troupes de MM. les princes ayant défilé jusqu'au faubourg Saint-Antoine, et combattu en retraite depuis ceux de Saint-Martin et Saint-Denis, et du côté de Saint-Louis, le maréchal de Turenne s'étant campé avec les siens et son canon sur une éminence près de Charonne, il s'y donna un combat aussi chaud et furieux qu'on ait vu de longtemps, ayant duré depuis sept heures du matin jusqu'à trois heures du soir, où plusieurs grands hommes furent tués ou blessés de part et d'autre, comme il se voit dans la liste. M. le Prince y fit des merveilles, et bien que toutes ses actions soient miraculeuses, on peut dire néanmoins qu'en celle-ci il s'est surpassé soit-même, ayant sans cesse combattu, poursuivi tous les escadrons et bataillons à la charge, tué plus de trente-cinq hommes de sa main, marché toujours dans le feu, essuyé quantité de coups qu'il reçut sur ses armes, et trois chevaux tués sous lui, étant sorti de la mêlée sans être blessé, bien que tous ceux qui étaient autour de lui eussent été ou tués ou blessés, même qu'un coup de canon eût emporté le cheval du prince de Tarente, qui combattait à ses côtés; enfin, il ne se peut rien comparer à la valeur de ce prince, qui, avec quatre mille hommes seulement, a combattu contre douze mille, et emporté l'avantage sur plus de douze cents hommes de la cour, y ayant été tués au moins quatre cents des siens. Aussi cette action lui a gagné le cœur des bourgeois de Paris qu'il en est adoré.

Sur les neuf heures du matin, Mademoiselle, fille aînée de Son Altesse Royale, s'étant rendue au palais d'Orléans, elle en partit une heure après, accompagnée du duc de Rohan, pour aller à l'Hôtel de Ville, où elle porta les ordres de M. son père au prévôt des marchands et échevins; de là, elle alla à la porte Saint-Antoine en carrosse. Tout le peuple fut ravi de la voir, lequel elle anima par ses paroles, et fit fermer les boutiques partout où elle passa. Lorsqu'elle fut à l'Hôtel de Ville, elle en fit assembler les corps et les prévôts, et lui promirent de faire tout

ce qu'il plairait à Son Altesse Royale, et de contremander l'ordre qu'il avait donné la nuit précédente de ne laisser ni entrer ni sortir ceux qui étaient du parti des princes, défense de battre la caisse dans Paris, et aux bourgeois de prendre les armes; on remarqua de plus que les capitaines qui étaient ce jour-là en garde aux portes de Saint-Denis, de Saint-Martin et de Saint-Antoine étaient de faction Mazarine; aussi y eut-il un officier de l'armée des princes qui tua le capitaine de la porte Saint-Martin, lequel ne voulait pas laisser entrer le duc de Beaufort qui venait demander du secours aux Parisiens, en quoi il ne réussit pas alors qui était de grand matin, personne ne l'ayant voulu suivre. D'autre côté, quelques colonels et capitaines avec plusieurs bons bourgeois se rendirent au matin au palais d'Orléans pour supplier Son Altesse Royale de monter à cheval, et aller par Paris pour se faire voir au peuple, l'assurant que un chacun prendrait les armes pour aller secourir M. le Prince. Mesdames de Nemours et de Montbazon lui firent la même supplication; mais Son Altesse Royale qui avait un dessein qui ne pouvait encore réussir, et ne le voulait pas encore découvrir alors, ne sortit pas de son palais; elle envoya cependant à plusieurs colonels pour en être assurée, et sur le midi, le comte de Bussi eut ordre d'elle d'aller à la Bastille pour gagner le sieur de Louvières, fils de M. de Broussel (1), gouverneur de la place, duquel elle fut aussi assurée, et donna ensuite d'autres ordres nécessaires pour le succès de l'entreprise. Sur l'après-dînée, le conseil de ville s'étant assemblé pour délibérer sur ce qu'il fallait faire en cette rencontre où tout Paris était en rumeur, on y résolut que, sous le bon plaisir de Son Altesse Royale, on enverrait un tambour au maréchal de Turenne pour le prier de faire une suspension d'armes pour deux jours, et que les troupes se retirassent à une lieue les unes des autres, pendant lequel temps les députés du Parlement pourraient revenir et apporter quelque accommodement; ce qu'ayant été communiqué à Son Altesse Royale, elle y consentit

(1) Broussel, prévôt des marchands, qui devint fameux dans les troubles qui suivirent.

librement, et dit qu'il ne tiendrait pas à elle que cela ne se fît. Aussitôt, on dépêcha un tambour, lequel étant arrivé auprès du maréchal de Turenne, et s'étant acquitté de sa commission, ce maréchal tout en colère lui répondit qu'il l'envoyait faire f..... et la ville aussi; que dans deux heures il voulait être maître de la Bastille et de l'arsenal, après quoi il ferait bien danser les Parisiens. Le tambour ayant fait son rapport à l'Hôtel de Ville, le Prévôt des marchands et les échevins fort étonnés et scandalisés de cette réponse résolurent sur-le-champ de députer vers Son Altesse Royale pour la supplier de monter à cheval, et de venir audit Hôtel pour y donner tels ordres qu'il lui plairait; elle qui n'attendait que cela pour le succès de son dessein monta incontinent à cheval, et s'étant rendue là, elle obligea ces Messieurs à permettre que toute l'armée des princes, le canon et le bagage passassent au travers de cette ville. Les ordres en furent donnés aussitôt, et on le fit savoir sur les quatre heures du soir à M. le Prince qui se battait encore, dont il fut fort aise, et plus encore quand il vit sortir deux à trois mille bourgeois par la porte Saint-Antoine qui le venaient secourir, dont une partie se comporta en gens de cœur. Sur les cinq heures, l'armée commença à défiler par cette ville, et après, le bagage et le canon, et vint se camper vers le marché aux chevaux, au-delà du faubourg Saint-Victor, le long de la Seine. Après cette retraite, on tira quelques salves de canon de dessus la terrasse de la Bastille sur les troupes de la cour, lesquelles défilèrent vers Saint-Denis, où Leurs Majestés et le cardinal Mazarin retournèrent aussi de Charonne où ils s'étaient rendus ce jour-là; aussi les boulangers n'amenèrent point de pain ici mercredi dernier, ce qui est cause qu'il est fort rare et très-cher.

Les lettres de Bordeaux, du 21 juin, arrivées ici mercredi dernier, portent que la division entre le Parlement et ceux de l'armée était plus grande que jamais, jusque là que les derniers s'étant rendus maîtres de l'Hôtel de Ville et du château du Ha, ils avaient fait couler trois pièces de canon contre la rue du Chapeau-Rouge, où la plupart des premiers demeuraient, pillé la maison du président, ils en avaient brûlé deux autres en la même

rue, et voulaient résolument que les conseillers revenus fussent derechef exilés, et quelques autres. Le temps nous fera voir quelle issue ces désordres prendront.

— Le Roi ayant envoyé des lettres de cachet dès mardi dernier, à deux heures après midi, aux prévôt des marchands et échevins de cette ville par lesquelles Sa Majesté leur faisait défenses de donner passage ni retraite aux troupes de MM. les Princes, et ces Messieurs-là ayant été obligés à faire le contraire, ils écrivirent au Roi le lendemain pour s'excuser de ce qui s'était passé le jour précédent, en en attribuant la cause à Mademoiselle, et assurant Sa Majesté qu'au reste ils demeureraient toujours dans la fidélité et obéissance qui lui sont dues.

— Hier, devant midi, on vit un chacun dans Paris porter au cordon du chapeau de la paille, à moins que de vouloir passer pour Mazarin. Son Altesse Royale, les princes grands et petits y furent obligés, ce qui se pratique encore aujourd'hui. On ne sait pas au vrai qui en est l'auteur (1); quelques-uns croient que ça a été à la persuasion de Mademoiselle, laquelle est suivie du peuple dans tout ce qu'elle veut.

— Hier, après midi, l'assemblée générale de tous les corps tant ecclésiastiques que séculiers se fit dans l'Hôtel de Ville, où, sur les cinq heures, MM. les princes et Mademoiselle se rendirent. Sadite Altesse Royale remercia les corps de ville du passage qu'on avait donné à ses troupes, et puis demanda l'union du parlement de la ville de Paris avec MM. les princes. Le maréchal de l'Hôpital, après avoir fait lire une lettre de cachet qu'il disait venir de recevoir du Roi, par laquelle Sa Majesté demandait qu'on remît l'assemblée, il fit une harangue dans laquelle il demanda encore huit jours pour signer l'union. Le Prévôt des marchands dit la même chose, ce qui n'ayant pas plu aux princes, ils sortirent de là, et étant descendus, le peuple et les bourgeois en foule demandèrent à quelques-uns de la suite des princes si l'union était signée, à quoi ayant répondu que

(1) M. de Cumont, conseiller au parlement, et serviteur particulier de M. le Prince, croyait que le cardinal de Retz en était l'auteur, pour faire périr, disait-il, M. le Prince.

non, il se fit un cri par toute la Grève, où il y avait plus de douze mille hommes, qu'il fallait avoir le maréchal de l'Hôpital et le prévôt des marchands et les autres Mazarins qui empêchaient ladite union. Les portes de l'Hôtel de Ville étant fermées, le peuple alla quérir des fagots pour les brûler. Ceux de dedans se défendirent, barricadèrent la montée; on tira force coups dudit Hôtel et de dehors; plusieurs y furent tués; les esprits s'échauffèrent et s'aigrirent. M. de Beaufort y vint, qui parla à ces forcenés, leur dit qu'il était gouverneur de Paris, et M. de Broussel, prévôt des marchands, que l'union était signée et qu'ils se retirassent. Deux pères capucins passèrent au travers de la porte qui brûlait, entrèrent dans ledit Hôtel où ceux qui étaient dedans furent confessés par eux. Les exhortations de ces bons pères ne purent fléchir le cœur de ces enragés; on y porta le Saint-Sacrement de Saint-Jean en Grève, suivi de tous les prêtres de la paroisse, portant chacun des cierges blancs en grande dévotion; ils ne l'adorèrent pas, et ne s'en laissèrent nullement toucher. Ces Messieurs qui étaient dedans mirent un drapeau blanc aux fenêtres, et, par trompette, demandèrent à composer; ils jetèrent des billets en bas, par lesquels ils signaient l'union; tout cela fut inutile, et continuèrent à brûler les portes. Mademoiselle y vint, envoyée de Son Altesse Royale, à la prière de plusieurs personnes de condition qui implorèrent son assistance : cette héroïne n'y put entrer la première fois. M. le duc de Beaufort cependant en sauva quelques-uns, mais à grande peine; Mademoiselle y retourna sur les onze heures du soir; elle harangua ce peuple, irrité, entra dans l'Hôtel de Ville, y demeura jusqu'à quatre heures du matin, et on fit en sorte que la plupart de ces Messieurs échappèrent. Il y a eu trois ou quatre conseillers et maîtres des requêtes tués, un échevin ou deux, et pour le moins trente bourgeois.

LISTE DE TOUS LES HOMMES DE MARQUE QUI ONT ÉTÉ TUÉS DE PART ET D'AUTRE AU COMBAT DE MARDI 2 JUILLET.

Du côté des princes : tués,

Le marquis de Roche-Giffort, volontaire;
Le comte de Bossu, colonel dans les troupes de Flandre;

Le comte de Kinsky, colonel dans les mêmes troupes;
M. Sestault, Allemand, colonel;
M. le comte de Carce;
Le marquis de Flamarens.

Blessés.

Le duc de Nemours, à deux doigts;
Le baron de Clinchamp, aux reins;
Le duc de Larochefoucauld, au visage au-dessous des yeux;
Le sieur Guitault dans le corps;
Le marquis de Coigny;
Le marquis de Tavannes, au coude;

Du côté de la Cour.

Le marquis de Saint-Mégrin, mort;
Le marquis de Nantouillet, mort;
Le neveu du cardinal (1), blessé.

(1) Mancini, qui en mourut.

(La fin au prochain numéro.)

MÉLANGES.

AU REPRÉSENTANT DU PEUPLE COUTHON (1).

Paris, le 15 nivôse, an II de la République une et indivisible, 4 janvier 1793. (style esclave).

Je suis le père des Faucheur établis à Clermont-Ferrand, dont tu connais l'ardent civisme. Je m'honore d'avoir donné le jour à ces braves républicains. Comme eux, je m'adresse à toi, fidèle mandataire du peuple, parce que je connais la justice qui dirige tes actions.

Depuis 1775, je suis employé à la Monnaie de Paris en qualité d'ajusteur ; un décret de la Convention nationale, en réformant cette place, m'a ôté la source de mon existence. Il faut, dans cette partie précieuse de la fortune publique, des hommes dont l'intégrité soit à toute épreuve, et qui, à cette probité nécessaire, réunissent un grand zèle pour les intérêts de la république. Couthon, j'ose me vanter de posséder ces deux qualités ; joins à cela que je suis père de dix enfants, dont sept garçons ; que je suis déjà dans un âge avancé, et que c'est le seul emploi qui puisse me convenir. Je te prie donc de mettre une apostille

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

au bas du présent, pour appuyer la demande que j'ai présentée à la commission générale des monnaies.

Salut et fraternité. Ton concitoyen,

FAUCHEUR.

En marge se trouve l'apostille suivante :

Recommandé à la justice et à la bienfaisance de la commission des monnaies, le 16 nivôse.

COUTHON.

LETTRE DE FOUCHÉ AUX HABITANTS DE NANTES (1).

... février 1793.

Républicains,

Parmi les nombreuses adresses qui viennent chaque jour féliciter la Convention nationale de l'acte éclatant de justice (2) qu'elle vient de rendre, je n'ai pas encore entendu votre voix. Auriez-vous aussi dans votre sein un côté droit, un côté d'égoïstes qui arrêtent les élans de vos cœurs et compriment votre énergie? Si cela est, frères et amis, épurez votre société. L'égoïsme est aujourd'hui le plus dangereux des vices, le plus puissant obstacle au développement des vertus républicaines. Vous le savez, c'est lui qui, depuis trois mois, épuise tous nos courages, tous nos sentiments; c'est lui qui, pour les modérer, voudrait nous persuader que la révolution est faite, que l'égalité est établie. Hypocrites! l'*égalité* est établie! et nous voyons autour de nous celui qui a du superflu dédaigner celui qui manque

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits.

(2) Le jugement de Louis XVI, dans lequel Joseph Fouché, depuis duc d'Otrante, fondateur de la Société populaire de Nantes, nommé député à la Convention en 1792, vota la mort. (*Note de l'Éditeur.*)

du nécessaire, l'orgueilleux bourgeois se préférer à l'utile ouvrier, et rejeter dans la révolution tout ce qui n'entre pas dans les combinaisons de son intérêt particulier !

Citoyens, nous ne devons reconnaître pour frères que ceux qui veulent sérieusement s'associer au bien commun. Réunissons nos forces pour combattre toutes les espèces d'égoïstes ; ils sont nos seuls ennemis vraiment redoutables ; eux seuls peuvent nous avilir, puisqu'eux seuls peuvent assassiner notre liberté, notre république, et nous laisser la vie. Adieu, frères et amis ; que les sentiments de liberté et d'égalité se fortifient dans nos cœurs, et ne marquons jamais de préférence que pour celui qui fournira plus de sueurs et plus de sang à la patrie.

J. FOUCHÉ.

P. S. J'ai remis au comité colonial toutes les pièces que vous m'avez adressées; assurez les citoyens Fournier, Verneuil et Gervais de tout le zèle que je mettrai à presser le rapport de leur affaire.

Vous me demandez si l'on m'a communiqué quelques-unes de vos lettres : mon silence est une preuve que je n'en ai lu aucune; je ne laisse point de lettres de mes *frères* sans réponse.

AFFAIRE DE L'INSURRECTION DITE FÉDÉRALISTE, DANS LE CALVADOS (1).

Félix Wimpffen, général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg, à la société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séante à Cherbourg.

Bayeux, 25 juin 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Frères et amis,

Une représaille a eu lieu, dans le département du Calvados, par la volonté irrésistible du peuple souverain.

(1) Communiqué par M. Louis Du Bois.

Nous avons vu ici une de ces insurrections dont Paris a donné de si fréquents exemples, et qui lui ont valu quelquefois des décrets qui déclaraient que les sections de Paris avaient bien mérité de la patrie.

La conduite hautaine, despotique et maladroite qu'ont tenue, à la nouvelle de cet événement, les députés Prieur de la Marne et Lecointre, et les comptes infidèles qu'ils en ont rendus au comité de salut public, ont provoqué des mesures également fausses et impolitiques; de sorte qu'une étincelle, ramassée par ces esprits étroits, a causé un si grand incendie, qu'aujourd'hui soixante-quatre départements se sont ressaisis des pouvoirs qu'ils avaient délégués à leurs représentants.

Je ne puis donc plus voir dans les débris de la Convention nationale que des individus, des procureurs qui veulent dicter des lois à des commettants qui leur ont retiré le seul titre en vertu duquel ils étaient quelque chose.

Dans cette situation, il n'y a pas à choisir; le principe éternel de la souveraineté du peuple ne me permet pas d'hésiter : le peuple est souverain, c'est au peuple que je dois obéir.

Je ne me constitue point juge entre le souverain et ses délégués; il dit à ceux-ci : « Vous avez perdu ma confiance; vous n'êtes plus rien. » Dès lors ils ne sont plus rien pour moi.

Mais ayant le droit d'énoncer un vœu, et ne pouvant me dissimuler les dangers auxquels nous expose la dissolution du point central, je désire ardemment que les lumières des véritables patriotes découvrent le moyen de prévenir les maux dont nous menace la multitude d'ennemis qui envahit déjà nos frontières. Certes, le peuple ne reculera pas, parce qu'il est incapable de méconnaître sa souveraineté, et de faire penser à l'univers entier qu'il est tellement façonné pour la servitude qu'il reçoit des fers de quiconque s'opiniâtre à lui en donner.

Non, la loi seule doit être pour le peuple ce qu'était le Jupiter Tonnant pour Phidias, après que son ciseau l'eut créé. Il faut que le peuple fasse ou consente la loi, et qu'ensuite il se prosterne devant son ouvrage.

Que les ouvriers du peuple rentrent donc dans l'obéissance;

qu'ils fassent droit aux reproches que leur adresse le maître : voilà mon vœu !

Agréez, je vous prie, ce vœu, et ne doutez jamais, frères et amis, de mon dévoûment sans réserve à la volonté du peuple souverain, et dont je renouvelle le serment entre les mains d'une société qui m'a honoré de tant de marques de bienveillance.

Le général FÉLIX WIMPFFEN.

Lettre du même à la même société.

Bayeux, 28 juin 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Citoyens,

J'ai lu avec attendrissement et admiration votre adresse à la Convention nationale ; elle serait parfaite si elle offrait un moyen de réaliser les vœux que vous formez ; mais, lorsque c'est par une continuelle obéissance à des décrets dictés par Pitt qu'on espère nous *esclaver*, et que je ne vois pas même résister à l'oppression par la force d'inertie, il n'est pas douteux qu'un *attachement inviolable* à une Convention asservie ne nous conduisît à des fers ; parce que ce n'est pas en se bornant à des vœux qui, depuis six mois, se correspondent comme de vains échos d'un pôle à l'autre de la république, que les factieux *perdront l'espoir* de faire partager au peuple les dissensions de la Montagne et de la Plaine. Au contraire, leur savante tactique établira au milieu du peuple de nouvelles causes de discorde. Et voilà ce qu'ont prévenu les départements du Calvados, de l'Eure et de la ci-devant Bretagne, en disant à la Convention : « D'ici à ce que « vous ayez fait droit à nos demandes, nous n'exécuterons « aucun de vos décrets, et ne recevrons aucuns agents de nou- « velle date, de ce jour (le 31 mai) où les stipendiés de l'étranger « se sont joués de toutes les lois, en profanant leur sanctuaire et « en outrageant leurs organes. »

Souvenez-vous, frères et amis, que le long parlement d'Angleterre se *purgea* aussi; qu'il chassa de son sein les membres les plus vertueux, et qu'ensuite Cromwell chassa le long parlement. Si cette purgation était nécessaire au projet de l'usurpateur, pouvez-vous croire que la nôtre n'ait aussi son dessein? Vous rendez justice aux représentants persécutés; vous les qualifiez comme ils le méritent : par quelle singulière contradiction de l'esprit humain pouvez-vous donc penser qu'on se soit donné tant de peine, qu'on ait convulsionné Paris et la France entière avec tant de constance et depuis si longtemps pour parvenir à l'expulsion des trente-deux députés, sans que cette expulsion ne fût le coup de parti d'un grand projet!

Réfléchissez, frères et amis; surtout examinez si c'est sur la Montagne ou dans la Plaine que règne le plus de moralité.

Le général en chef,

FÉLIX WIMPFFEN.

AU CITOYEN L'HUILLIER, PROCUREUR GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT, A PARIS (1).

Dimanche, 4 août, l'an II de la République.

J'ai parcouru, citoyen, la liste des ouvrages donnés en prix à notre jeunesse, et je vous avoue que j'étais bien étonné d'y trouver, excepté les Discours de Salluste et l'Histoire de Tite-Live, ce que notre littérature fournit de plus mou et de moins républicain.

A quoi bon, par exemple, le Cours d'Études de Rollin peut-il servir qu'à faire bâiller un enfant, s'il ne l'endort. Je sais que Condillac a le défaut d'être destiné à un prince, mais il y a dans cet ouvrage même des vérités fortes, et beaucoup plus de pensées propres à la liberté que dans Rollin. D'ailleurs, le cérémo-

(1) Collection de M. Taillandier.

nial qui règne dans cet ouvrage pourrait servir beaucoup à jeter du ridicule sur les personnes qui *monseigneurisent*.

Mais une autre remarque que j'ai faite, c'est que, dans le choix qu'on a fait, on a plus recherché le goût français que le nerf républicain. Pourquoi, au lieu du délicat Saint-Lambert, n'avez-vous pas mis le robuste Thomson? Les Romains prenaient les armes de leurs ennemis quand elles étaient plus avantageuses que les leurs; pourquoi n'avez-vous pas donné aux enfants de la liberté la Vie des Brutus, des Coriolan, etc., en un mot, les Vies des grands hommes grecs et romains? Voyez comme les prêtres ont disséminé la superstition par leurs Vies des Saints; eh bien! enfonçons, nous aussi, dans l'âme de nos enfants, l'orgueil et l'énergie de la liberté. Citoyen, nous ne consoliderons pas assez la liberté pour qu'on n'en donne pas le besoin à nos enfants, et si nous les amusons toujours par des hochets, ils n'auront pas la force nécessaire pour la lutte.

TERRASSON (1).

(1) Terrasson fut l'un des membres les plus actifs du club des Jacobins; en l'an II, il y prononça un discours contre Brissot, et en fut exclus; il y rentra après le 9 thermidor.

MÉMOIRES INÉDITS

DE DULAURE.

(EXTRAIT [1].)

FIN.

Le coche d'Auxerre en 1793. — La disette. — Les représentants du peuple en mission. — Le curé maratiste. — Visite des passeports. — Arbois. — Le curé du Pasquier. — Les paysans du Jura. — Dulaure pris pour un prêtre émigrant. — La société populaire de Nozeroy. — Le diplôme de jacobin. — Entrée en Suisse.

J'entrai dans le coche. — Je jetai un coup d'œil rapide sur les voyageurs, et je n'aperçus aucune figure de connaissance. Personne ne me demanda mon passeport ; je fus alors tranquille. J'allai aussitôt faire à Pénières le signal convenu, puis je me relégnai dans un des coins les plus obscurs, déterminé à ne pas y faire grand bruit.

A peine y fus-je placé, que j'entendis un marinier traverser la salle commune et appeler à plusieurs reprises le citoyen Dubreuil. Il ne me vint pas d'abord en idée que ce nom qui ne m'était pas bien familier fût le mien, et que ce marinier pouvait s'adresser à moi. Quelques minutes après le même cri se fit entendre;

(1) Voir page 5 de ce volume.

alors je vins à penser que ce pouvait être moi qu'on appelait. Cependant, comme ce nom de Dubreuil était commun à plusieurs personnes, et que je n'imaginais pas ce que le marinier pouvait me vouloir, je ne répondis pas.

Quelques heures après, venant à y réfléchir, je pensai que Pénières, ayant à me communiquer quelque avis important suggéré par une circonstance fortuite, m'avait fait appeler, et je me repentis de ne m'être pas présenté. Le reste de la journée se passa sans aucun événement remarquable. Le soleil m'attira le soir sur le tillac, et ses rayons séchèrent mes habits mouillés et me réchauffèrent. Je cherchais toujours à deviner ce que Pénières pouvait avoir eu à me dire, lorsque le froid de la nuit me fit penser à couvrir ma tête d'un gros bonnet de laine qui devait également garantir ma figure des frimas et des regards des curieux. Je m'aperçus qu'il n'était pas dans ma poche. Je me rappelai que Pénières s'en était chargé; je pensai aussitôt que notre brusque séparation avait pu lui faire oublier de me le rendre, et que, voyant le coche prêt à partir, il avait chargé un marinier de m'appeler sous le nom du citoyen Dubreuil pour me le remettre. Cette idée dissipa mes doutes; je montai aussitôt sur le tillac, et je m'adressai au marinier qui tenait le gouvernail. C'était lui qui m'avait appelé, et il avait mon bonnet; il ne me le remit pas, parce qu'il était à un poste qu'il ne pouvait quitter pour aller chercher le sien. Il me promit de me le donner plus tard, ce qu'il fit en effet au jour.

Ce petit événement fut à peu près le seul qu'heureusement j'eus dans le coche. Le commis ne me demanda point de passeport, il se borna à inscrire mon nom et à recevoir le prix du voyage. La conversation des voyageurs roula longtemps sur les exécutions qui venaient de se faire à Paris; on parla beaucoup de celles de madame Dubarry, et du député Noël. Un particulier de son pays nous fit le récit de son évasion, de son arrestation et de sa mort, à laquelle il semblait applaudir. Il ajouta que les paysans des frontières faisaient très-bonne garde, et arrêtaient chaque jour des fugitifs. Cette conversation, comme on le pense bien, n'était pas de nature à me plaire.

Après avoir passé un jour, une nuit et une matinée dans le coche, nous arrivâmes, le 22 frimaire (12 décembre), à onze heures du matin, à Montereau, où nous débarquâmes. Là, je redoutais la visite qu'on pourrait faire de mon passeport; je passai devant le corps-de-garde; on ne me demanda rien; la sentinelle se contenta d'arrêter quelques personnes du coche; une d'elles m'a raconté par la suite qu'à la vue de son passeport imprimé, la sentinelle, qui était un paysan, avait dit : *Il est bon, il est moulé.*

Après avoir pris quelques rafraîchissements à Montereau, je m'associai à des voyageurs qui allaient à Sens. Nous prîmes ensemble une voiture qui nous conduisit très-rapidement dans cette ville; lorsque nous y fûmes arrivés, la voiture suivit un chemin qui nous fit éviter le corps-de-garde, et par conséquent j'échappai au danger qui pouvait naître de la vérification de mon passeport. De Sens, je partis avec trois nouveaux compagnons de voyage et avec un mauvais cheval, mauvais conducteur, mauvais chemin et mauvais temps; nous cheminâmes longtemps pour aller à Joigny. Avant d'y arriver, nous passâmes à Villeneuve-l'Archevêque. Là, notre voiture fut arrêtée et on nous demanda nos passeports. Mes compagnons avaient déjà fait vérifier les leurs, lorsque je remis le mien. J'avoue que je conçus quelques craintes de cette première épreuve; je trouvai que l'on tardait beaucoup à me le rapporter et j'attendais avec une vive impatience dans la voiture. On mettait plus de temps pour mon passeport seul, qu'on n'en avait mis pour ceux de mes trois compagnons de voyage. Mes craintes augmentaient de ce retard, lorsque tout à coup elles se dissipèrent par l'arrivée de la sentinelle qui vint fort poliment, une chandelle à la main, me remettre mon passeport, et m'apprendre qu'il était bon. C'était pour moi une bonne nouvelle qui me réjouit, me fortifia et me donna de l'espoir pour la suite de mon voyage.

Il était huit heures du soir lorsque nous arrivâmes à Joigny. A l'entrée de la ville, nos passeports furent encore demandés, visés et trouvés bons.

Nous débarquâmes à la première auberge que nous trou-

vâmes. L'hôte nous dit qu'il ne pouvait nous loger parce qu'il manquait de pain. Nous allâmes dans une seconde, dans une troisième auberge, où nous fûmes refusés pour la même cause. Enfin mes compagnons de voyage qui avaient conservé quelques livres de pain dont ils s'étaient munis dans le coche, m'offrirent de les partager avec moi, et avec ce pain nous eûmes un souper et un lit. On nous conta à quel point était la rareté du pain dans le pays : quelques familles en avaient manqué pendant plusieurs jours consécutifs, ce qui causait un grand mécontentement.

Dans la nuit qui avait précédé mon départ je n'avais presque point dormi ; dans celle que je passai dans le coche, je ne pus obtenir un quart d'heure de sommeil. Celle-ci répara les deux précédentes, je dormis comme si j'avais été heureux.

Dès six heures du matin, nous fûmes sur pied et prêts à monter en voiture, pour aller à Auxerre. Mes trois compagnons de voyage, et un quatrième qui venait également du coche, homme d'un certain âge, partirent avec moi dans la même voiture. Il y monta aussi un grenadier blessé, qui jurait de trouver le pain aussi rare dans l'intérieur de la France, tandis que, disait-il, à l'armée on donnait le blé aux chevaux.

Je redoutais le passage d'Auxerre, parce que deux de mes collègues, Ichon et Maure, qui me connaissaient et qui auraient regardé un collègue fugitif comme une proie excellente, étaient en mission dans cette ville.

Il était près de midi lorsque nous y arrivâmes ; mes trois premiers compagnons de voyage me quittèrent là. Le grenadier fut chercher son étape ; je restai avec l'homme de certain âge que nous avions pris avec nous le matin. Il me dit : « Suivez-moi, je « connais les rues d'Auxerre, au lieu de traverser toute la ville, « nous allons prendre de petites rues désertes qui nous raccour- « ciront le chemin, et nous serons bientôt sur le port. » C'était me servir suivant mon goût : je suivis donc mon conducteur ; nous traversâmes en effet une partie de la ville, sans rencontrer personne, et nous arrivâmes au pont. Nous parcourûmes à mon grand déplaisir, pendant une grande demi-heure, toutes les

auberges du quartier pour trouver une voiture et un dîner. Nous ne trouvâmes ni l'un ni l'autre. La disette de pain était excessive. C'était jour de marché: peu s'en fallut qu'il n'y eût une émeute; elle aurait même eu lieu sans la force armée. On nous raconta que depuis quelque temps, tous les jours de marché, il se manifestait une révolte que l'on avait soin d'étouffer à sa naissance. Enfin, nous trouvâmes un voiturier, qui à un prix exorbitant promit de nous conduire à Vermanton, à six ou sept lieues d'Auxerre. Son cheval n'était pas prêt, il fut convenu que nous l'attendrions sur le port. Pendant ce temps nous parvînmes, non sans bien des peines, à trouver dans un misérable cabaret, du mauvais pain, du vin blanc et des haricots. Nous fûmes heureux de cette rencontre, sans laquelle nous aurions souffert de la faim, qui commençait déjà à nous tourmenter. Notre dîner achevé, nous nous rendîmes sur le port, lieu de notre rendez-vous. Ce poste me déplaisait beaucoup; nous étions tout près de la sentinelle, qui à la vérité n'arrêtait que les gens à cheval et en voiture pour visiter leurs passeports, mais qui, nous voyant monter en voiture, pouvait se raviser et exiger l'exhibition des nôtres, or, je voulais éviter le plus qu'il m'était possible cette dangereuse formalité. De plus il pouvait à chaque instant passer des personnes de ma connaissance, même les deux collègues dont j'ai parlé. Pendant que je faisais ces réflexions, je vis de loin arriver un homme à cheval entouré de satellites, vêtu comme un représentant du peuple en mission. Cette vue m'alarma; je dis à mon compagnon de voyage que j'avais oublié mon couteau au cabaret où nous avions dîné et que j'allais le chercher. Pendant mon absence le cavalier redouté passa avec sa suite. Ce n'était point un représentant du peuple, mais un officier-général qui était à Auxerre pour la remonte des chevaux.

Je revins à mon poste. Après y être resté un quart d'heure je le trouvai trop dangereux pour y demeurer plus longtemps. Je dis à mon compagnon de voyage que je ne pouvais plus rester en ce lieu, qu'il y avait trop de boue, que j'avais froid aux pieds, qu'il pouvait rester seul, pendant que j'allais visiter une

promenade publique, située sur le bord de la rivière et à l'autre extrémité du port.

Il consentit à rester seul, et je fus me cacher entre les arbres de cette promenade déserte. Sans cette précaution, j'étais indubitablement perdu.

Je restai, une grande heure, qui d'après ma vive impatience me sembla aussi longue que quatre, à marcher en long, en large, à venir sur le pont, pour voir arriver la voiture tant attendue. Je redoutais encore que cette espèce de promenade dans un lieu solitaire et dans un jour de marché où tout le monde s'agitait pour ses affaires ne parût suspecte à quelques individus, comme il y en a partout, habiles à dénoncer et à qui il ne faut que la plus légère apparence de suspicion pour les déterminer à faire une bonne capture. Enfin, après bien des allées et venues, et après m'être fortement impatienté, je vis arriver la voiture.

Je me voyais avec plaisir éloigné d'une ville si dangereuse pour moi et où j'avais sans le savoir couru et évité le plus grand danger : c'est ce que mon compagnon de voyage m'apprit quand nous fûmes en route. « Vous avez mal fait, me dit-il froidement, de n'être pas resté sur le port ; quelques moments après m'avoir quitté, le représentant du peuple *Ichon* est passé près de moi ; je l'ai salué, vous l'auriez vu ! »

Je ne témoignai rien à mon compagnon de voyage de la sensation que cette nouvelle me fit éprouver, et je m'applaudis bien fort d'avoir aussitôt quitté le pont, où j'aurais selon toute apparence été reconnu, arrêté, puis conduit à Paris, jugé, etc.

Arrivés à Vermanton, nous descendîmes de voiture et nous nous rendîmes à pied, avec mon compagnon de voyage, à Avallon, où il demeurait; puis je pris le courrier qui me conduisit à Dijon, dont je redoutais beaucoup le passage. J'y arrivai la nuit et je m'empressai d'en sortir le lendemain à cinq heures du matin.

C'était le 26 frimaire (16 décembre 1793). Je pris la longue et magnifique avenue du parc, parallèle à la grande route du côté de Saint-Jean-de-Losne, et je rêvai aux moyens d'arriver à Arbois et de là au Pasquier, afin de suivre le plan de route et

d'évasion que m'avait tracé mon collègue Ferroux. J'eus l'idée de passer à Pagny où habitait un de mes amis nommé Baudot, de m'y reposer un jour, et de tâcher d'obtenir de lui un guide qui pût par des chemins de traverse et sans aller à Dôle ou à Saint-Jean de Losne me conduire à Arbois. Je trouvai ce parti très-salutaire et très-expédient. Il devait me débarrasser de beaucoup de craintes et de dangers. Mais je redoutais aussi de déplaire à Baudot ; je craignis que ma visite ne lui causât de l'inquiétude et ne compromît sa tranquillité, car telle était la rigueur de mon sort, que j'étais également repoussé de toutes parts; la présence de mes ennemis pouvait m'être aussi fatale, que la mienne à mes amis.

Après avoir longtemps balancé les avantages et les dangers de cette visite, je me confiai en la générosité de Baudot et je me déterminai à l'aller voir. Le village qu'il habitait était à sept lieues de Dijon ; j'étais sur la route. Les cartes que j'avais portées avec moi ne m'avaient encore été d'aucun usage, parce que, prenant le coche, j'avais suivi une route toute différente de celle que je m'étais proposé de prendre. Une de ces cartes contenait la route où je me trouvais, et m'offrait tous les hameaux, les bois et les sentiers qui s'y rencontraient. Je la consultais souvent, et me félicitais de ce qu'elle pouvait suppléer aux questions qu'il m'eût fallu faire aux passants pour apprendre le chemin que j'avais à tenir. De pareilles questions étaient dangereuses dans la circonstance ; elles annonçaient celui qui les faisait comme étranger, et par conséquent éveillaient le soupçon contre lui.

Cette carte, que j'avais tant de plaisir à consulter, et dont j'avais d'autant plus besoin alors que, pour arriver chez Baudot, il me fallait suivre des routes de traverse ; cette carte, dis-je, je ne pus en jouir que quelques heures : avant d'arriver au premier village situé à trois lieues de Dijon, où je comptais me reposer et me rafraîchir, elle s'échappa de ma poche, et quoique je fusse revenu sur mes pas pour la retrouver, elle fut perdue pour moi. La pluie vint bientôt me surprendre et ne me quitta guère de tout le reste de la journée. Je m'arrêtai deux fois pour me reposer; enfin, après avoir marché longtemps dans des chemins très-

fangeux, je me trouvai vers le soir dans un village qui n'était pas éloigné de celui où je devais me rendre, je l'apercevais même à une demi-lieue de distance; mais j'avais, pour y aborder, à franchir la Saône, qui était alors grossie par les pluies abondantes tombées dans ce pays. On m'indiqua le chemin d'une barque qui pouvait me faire traverser cette rivière. Comme je passais par un village pour m'y rendre, je fus arrêté par deux paysans qui me demandèrent d'un ton impérieux où j'allais. Je leur répondis que j'allais à Pagny. « Vous n'êtes pas dans le chemin, me dit l'un d'eux; avez-vous un passeport? — Oui, répliquai-je, mais je ne le montre qu'aux autorités constituées, et non pas au premier venu. Êtes-vous officier municipal? — Oui, je le suis, dit l'un d'eux. — A la bonne heure, voilà mon passeport. »

Ils le lurent, le trouvèrent bon, et me dirent qu'ils m'avaient pris pour un prêtre réfractaire et qu'il y en avait beaucoup qui émigraient et qui suivaient des chemins de traverse. On verra dans la suite que la plupart de ceux qui m'ont arrêté ont eu de moi la même opinion. Je ne sais si c'est à la couleur sombre de mes habits ou à la gravité de ma figure que je dois attribuer cette erreur; mais elle a été générale, non seulement en France, mais encore en Suisse.

Le municipal villageois, après avoir témoigné son contentement sur la validité de mon passeport, me fit abandonner ma route pour m'en indiquer une plus courte. Il me conseilla de traverser un vaste pâturage qui avait un gros quart de lieue de largeur, m'ajoutant qu'en face d'un certain buisson qu'il me montrait et que je ne voyais pas, je trouverais sans faute un batelier qui me passerait

Je trouvai en effet ce bateau, et il était tout à fait nuit lorsque j'en sortis; j'avais encore dix minutes de chemin pour remonter à Pagny. Enfin j'y arrivai. Je me rendis dans la maison occupée par Baudot. C'était celle d'un oncle de sa femme.

En entrant, je demandai mon ami: il était sorti. Je vis le maître de la maison et sa femme, qui, apprenant que j'étais l'ami de leur neveu, me firent bon accueil. Je ne m'étais pas encore nommé, et je ne voulais rien faire à cet égard sans consulter

Baudot. Il arriva pendant que j'étais occupé à ma très-urgente toilette. Je l'embrassai avec plaisir. Il parut n'être occupé que de mon malheur ; j'avoue que sa réception me fit éprouver une vive satisfaction; j'oubliai aussitôt ma triste situation. Le calme, la joie, le bonheur, l'espoir même, entrèrent dans mon âme sous les auspices de l'amitié. Baudot ne put s'empêcher de faire partager son émotion à son épouse. « Sais-tu quel est cet ami? lui dit-il ; c'est le malheureux Dulaure. » A ces mots, cette dame me serre dans ses bras et témoigne combien lui est cher un ami de son époux, et surtout un ami malheureux.

Le maître de la maison ignorait encore mon nom; lorsqu'on fut à table, Baudot ne crut pas plus longtemps devoir lui en faire un mystère. « Vous avez devant vous, lui dit-il, un représentant du peuple. C'est le citoyen Dulaure. — Je m'en étais douté, dit l'oncle. » Le maître de la maison voulut me régaler de son meilleur vin; et en effet jamais je n'ai bu d'aussi excellent bourgogne. Le sommeil était aussi un de mes grands besoins, j'étais accablé de fatigue, et je n'avais pas dormi la nuit précédente.

La journée du lendemain était belle, le ciel serein, l'air doux; nous la passâmes à table et à la promenade. Madame Baudot s'occupait de moi avec intérêt et me prodiguait les soins affectueux d'une tendre mère.

Je fis à ces bons amis le récit des événements qui me forçaient de fuir ma patrie, des dangers que j'avais courus, des moyens que j'avais pris pour favoriser mon évasion. Baudot vit avec surprise le passeport et les autres pièces dont j'étais muni. Il admira les ingénieuses inventions de la nécessité. Il me raconta que dans son village il vivait assez tranquille, mais qu'il le serait davantage si le curé, patriote exagéré, n'avait pas aigri et exalté l'esprit révolutionnaire de quelques habitants. Il ajouta que ce curé avait projeté de renverser la croix qui était devant l'église, pour y placer le buste de Marat. Ce fut dans cette maison que j'appris, en lisant les journaux, l'arrestation d'un de mes collègues, Valady, qui s'était caché du côté de *Saintes*, dans une forêt. Cette nouvelle n'était pas encourageante; il fut convenu

que Baudot me procurerait un guide qui me conduirait par les chemins de traverse jusqu'à Arbois, situé à douze lieues de Pagny.

Le surlendemain de mon arrivée dans cette maison hospitalière, je fis mes adieux à tous ces bons amis, et à six heures du matin, je sortis du village.

Je suivis mon guide à travers les champs, les bois et les terres. Il connaissait bien la route d'Arbois et l'avait faite souvent. Le chemin était mauvais, surtout dans les villages que nous traversâmes. A peine pouvions-nous tirer nos pieds de la boue profonde où nous étions obligés de les plonger; malgré cela cette route m'était agréable parce qu'elle était plus courte et moins dangereuse. Nous traversâmes les villages de Saint-Aubin et de Chaussin. Nous déjeunâmes dans ce dernier lieu, après avoir marché très-rapidement et très-péniblement. De Chaussin, nous arrivâmes à Champdivers, village situé sur la rive droite du Doubs. Là, nous passâmes cette rivière qui était débordée. Chaque fois que je traversais un torrent ou une rivière, je me félicitais en disant ; « Bon, voilà encore une barrière que je mets entre mes ennemis et moi. » Mais j'avais des ennemis au-delà comme en-deçà de la barrière et le fer mortel semblait toujours suspendu sur ma tête et me suivre le long de ma route.

Nous fûmes dîner à Rahon, petit bourg où nous ne trouvâmes presque rien à manger. Partis de là, nous abandonnâmes bientôt les chemins de traverse pour prendre la grande route qui nous conduisit, vers la nuit, à un petit village nommé la Ferté-Montigny. Nous avions fait dix lieues ce jour-là ; nous étions fatigués et il était nuit. Il nous restait encore deux fortes lieues pour nous rendre à Arbois ; il fallait donc coucher dans ce village. Nous cherchâmes la meilleure auberge, nous crûmes l'avoir trouvée et nous entrâmes dans un cabaret couvert de chaume. Nous ne pûmes obtenir pour notre souper qu'un mauvais morceau de lard rance dont je ne mangeai point, du fromage, du mauvais pain bis et du mauvais vin blanc. Ce triste souper fut placé au bout d'une longue table dont le reste était occupé par plusieurs buveurs du nombre desquels était une sorte d'huissier de village, grand parleur, qui crut devoir

m'apprendre qu'il était surveillant ou membre du comité de surveillance de la municipalité. En conséquence, il me questionna sur mon voyage; je répondis à ses questions, ainsi que je l'avais fait accroire à mon guide, que je venais pour acheter du vachelin; c'est le nom qu'on donne dans ce pays au fromage qui se fait dans le Jura, et qu'on appelle en France fromage de Gruyère. Il me répondit que c'était trop tard; que dans ce moment tous les fromages étaient vendus; qu'on ne trouvait plus que ceux de l'arrière-saison, qui étaient d'une qualité très-inférieure: qu'au surplus, je n'avais pas besoin de courir dans les montagnes pour faire cette emplette, que j'en trouverais dans les environs. A toutes ces questions, je répondis que le fromage ayant manqué dans mon pays à cause de la grande sécheresse, je venais pour la première fois, forcé par la circonstance, essayer ce genre de commerce, et en charger plusieurs voitures; que l'on m'avait indiqué le village du Pasquier et les environs, comme des endroits où je pourrais en trouver du bon. A l'appui de toutes ces raisons, je montrai mon passeport au babillard surveillant. L'hôte, témoin de cette conversation, prétendit qu'il n'avait pas le droit de le voir; que c'était à lui-même à l'examiner, puisqu'il était officier municipal. Il s'éleva, à cette occasion, une discussion assez vive entre ces deux individus. Après avoir vu mon passeport, il me dit que mon questionneur était un mauvais sujet qui faisait l'entendu et qui n'était qu'un sot qui avait mangé son bien en procès, et que, n'ayant plus rien, il cherchait à manger celui des autres de la même façon. Mon surveillant, n'ayant plus rien à faire, ne termina pas là son discours; me prenant sans doute pour un prêtre réfractaire qui émigrait, il me fit l'histoire de plusieurs ecclésiastiques arrêtés au moment où ils allaient passer la frontière. Il me vanta la vigilence des montagnards de l'extrême frontière, qui faisaient sans cesse des patrouilles sur leur territoire pour arrêter les étrangers. J'étais fatigué d'entendre le discours du surveillant, je demandai un lit. Sur la paille humide qui m'en servit, je songeai de nouveau à tous les dangers de ma situation; en ce moment j'eus l'horrible pensée, de mettre volontairement un terme à ma triste existence;

le temps affreux qu'il faisait venait encore augmenter la douleur à laquelle mon âme était en proie.

Je hâtai le plus qu'il me fut possible la fin d'une nuit aussi agitée. Un voiturier que j'avais arrêté la veille, et qui devait nous conduire, mon guide et moi, jusqu'à Arbois et partir à quatre heures du matin, vint nous annoncer sur les cinq heures que la pluie était trop forte pour partir, qu'il fallait attendre, qu'elle cesserait peut-être au jour. Je me levai cependant. La pluie diminua, et nous partîmes montés par côté sur une charrette à quatre roues allant très-lentement.

Il était près de dix heures lorsque nous arrivâmes à Arbois, le 29 frimaire (19 décembre); je traversai la ville sans éprouver aucun obstacle, et je me rendis à l'auberge que Ferroux m'avait indiquée; puis je me séparai de mon guide.

Lorsque je pus parler en particulier au maître de cette auberge, je lui dis que mon dessein était d'aller acheter du fromage de Vachelin; qu'en passant à Paris, j'avais soupé avec un député du Jura qui m'avait conseillé, si je passais à Arbois, d'aller loger chez lui; qu'il m'avait aussi donné une lettre pour son parent, curé du Pasquier, auquel il m'avait adressé pour qu'il me facilitât les moyens de trouver la marchandise dont j'avais besoin. Au nom de Ferroux, mon hôte parut prendre quelque intérêt à moi; je lui demandai un guide pour me conduire par le plus court chemin au Pasquier; il m'en procura un, et ne pouvant converser plus longtemps avec moi, il m'envoya sa femme, qui parla avec beaucoup de sensibilité et de raison de Ferroux et des autres députés du même département. Je lui donnai quelques paroles consolantes sur leur sort; je lui rapportai même le propos que Danton avait tenu, quelques jours avant mon départ, à un ami de Ferroux, sur les députés en état d'arrestation : « Et ne voient-ils pas, disait-il, que ce « que nous faisons maintenant leur cheville la tête sur les « épaules? »

Mon hôtesse me proposa alors d'aller voir la femme de Laurençot, député du Jura, qui demeurait dans la ville, et dont le mari était en état d'arrestation. J'aurais été bien aise de faire

cette visite; mais je fis observer à mon hôtesse que, dans les circonstances, cette démarche faite par moi, nouvellement arrivé de Paris, nous rendrait tous les deux également suspects et pourrait nous être funeste. Elle se rendit à mon avis, et il n'en fut plus question.

D'Arbois au Pasquier, il y a quatre fortes lieues de montagne; mon nouveau guide me promettait de me les faire faire par des chemins de traverse et les plus courts. Il ne fut prêt qu'à une heure après midi, et, quoique la pluie fût forte, nous partîmes. Après avoir marché une demi-heure dans la plaine, nous commençâmes à gravir, par des sentiers d'une extrême raideur, les premières montagnes du Jura. Mon guide était vêtu en habit d'été au milieu de l'hiver; il voulait revenir le même soir à Arbois, et marchait, en conséquence, avec une vitesse que moi, chargé d'habits, fatigué par une longue route, je ne pouvais longtemps suivre. Je le perdais à chaque instant de vue; j'étais obligé de lui recommander un peu moins d'agilité. Après mille peines, nous arrivâmes dans un village appelé Champ-à-Villers; nous nous y reposâmes dans une auberge. Il nous restait encore une forte lieue avant d'arriver au village du Pasquier. Le jour baissait; nous hâtâmes notre marche; mon guide me raconta que l'aubergiste chez lequel nous nous étions arrêtés lui avait demandé qui j'étais; qu'il m'avait pris pour un prêtre qui émigrait, et que, quoique officier municipal, il n'avait pas osé me demander mon passeport.

Cette circonstance, ainsi que le mauvais temps et les fatigues du chemin, m'occupaient bien moins que l'entrevue que j'allais avoir avec le curé du Pasquier. En effet, c'était là que mon sort allait se décider; c'était là que le seul projet d'évasion que j'avais formé allait réussir ou échouer. Dans cette soirée, je devais me sauver ou être plongé dans l'embarras le plus alarmant.

Il était tout à fait nuit lorsque nous arrivâmes au village du Pasquier; mon guide me conduisit à la porte du curé. Je sonnai: on m'ouvrit; je demandai à parler au maître de la maison. La personne à laquelle je m'adressai faisait quelque difficulté pour m'introduire; je tâchai de dissiper ses craintes par des paroles

rassurantes ; je fus introduit. Je débutai en disant au curé que je lui étais adressé par un de ses parents, qui m'avait remis une lettre de recommandation. Je lui donnai aussitôt la lettre mystique de Ferroux ; il en reconnut le seing ainsi que l'écriture, ordonna qu'on m'apportât des souliers et qu'on fît sécher ma redingote toute mouillée. Il entrait dans mon plan d'évasion de me faire connaître à ce curé; je lui dis mon nom, la fonction que j'occupais et l'événement qui me forçait à fuir. Un ecclésiastique, parent du curé, était témoin de mon récit. Le curé, malgré l'invitation qui lui était faite de me procurer un guide sûr, restait interdit de surprise et peut-être d'effroi. Son parent, plus délié, sembla s'occuper de moi avec quelque intérêt, dit qu'il songerait aux moyens de me tirer d'affaire. Il m'avoua qu'au premier abord il m'avait pris pour un prêtre émigré qui rentrait pour quelque affaire d'intérêt, et qui venait demander l'hospitalité, comme cela était arrivé quelquefois. Il me questionna sur les affaires du temps et sur l'arrestation des députés du Jura, surtout sur Ferroux. Je répondis d'une manière satisfaisante. Le curé ne se mêla à la conversation que pour blâmer son parent Ferroux ; il dit aussi son avis sur l'arrestation, la condamnation et la mort des vingt-deux députés de la Gironde, et cet avis était remarquable en ce qu'il offrait celui de la classe la plus nombreuse et la moins éclairée du peuple. *Il fallait bien*, disait-il, *qu'ils fussent coupables, puisqu'ils ont été condamnés.* Ce trait seul suffit pour faire juger de quelle sagacité d'esprit le curé du Pasquier était pourvu.

Je vis bientôt le neveu, qui, suivant le rapport de mon collègue Ferroux, devait lui-même s'empresser de me conduire à la frontière. Il me salua d'une manière assez niaise, et, pour m'ôter tout espoir en son secours, le curé m'apprit que le lendemain ce neveu devait aller à la campagne.

Tout ce que j'avais vu et entendu jusqu'alors me prouva que je ne devais plus compter sur le plan d'évasion que m'avait tracé mon collègue ; que mes hôtes n'étaient guère disposés à entrer pour quelque chose dans mon entreprise; enfin, que le seul moyen d'évasion qu'on m'avait donné, sur lequel reposait tout

mon espoir, qui avait fait tout le long de ma route l'objet de mes combinaisons, était manqué. Je ne connaissais que cette seule porte, pour entrer en Suisse, et me sauver du dernier supplice, et elle m'était fermée. Cette pensée devait être attérante pour moi ; elle le fut moins par le soin que prit l'ecclésiastique, parent du curé, de me donner quelque espérance. Après m'avoir déclaré qu'il ne connaissait aucun guide qui pût me faire passer la frontière, il me conseilla d'aller à Fraroz, en feignant, comme je l'avais déjà fait, de vouloir acheter des fromages. Ce village, ainsi que me l'avait appris Ferroux, est au bas d'une montagne, dont la cime sert de point de démarcation entre la France et la Suisse. « Quand vous serez arrivé là, me dit-il, vous vous informerez s'y n'y a pas quelqu'un qui ait de la poudre à vendre. A coup sûr il se présentera quelqu'un. La poudre à tirer est dans ce pays un objet de contrebande. L'homme qui vous offrira de vous en vendre, ou de vous en aller chercher, sera nécessairement un contrebandier. Vous pourrez lui confier votre projet. Je ne doute pas que pour un billet de cinquante livres il ne vous conduise jusqu'au premier village suisse. Je vous regarde déjà comme hors de la frontière. » Cela convenu, le curé crut être quitte envers Ferroux et envers moi du service que nous attendions de lui. Il parut très satisfait de la découverte de son parent ; moi je ne l'étais guère : l'exécution du plan qu'il venait de me tracer me parut très dangereuse ; il me semblait très imprudent de déclarer à un inconnu mon projet d'évasion. Je pouvais être sur-le-champ dénoncé et arrêté. Pendant le souper, le curé ne manqua pas de me signifier indirectement qu'il fallait que je quittasse sa maison le lendemain matin. Dans le plan de voyage qu'il traçait, il me dit formellement : « *Vous partirez demain matin*, vous pas-« serez par tel et tel village, et de là, vous irez coucher à « Fraroz, à quatre ou cinq lieues, etc. » Je compris bien que ma présence le gênait extrêmement, et je me promis de partir le lendemain à la pointe du jour.

J'étais très fatigué, car j'avais voyagé à pied et péniblement

pendant deux jours ; je couchai dans un bon lit, et dormis profondément jusqu'à quatre heures du matin.

Lorsque je vis poindre le jour, je ne pus rester au lit. Je m'habillai, et je rencontrai bientôt le prêtre parent du curé, qui était déjà levé. Il m'assura de nouveau que le moyen qu'il m'avait indiqué était d'un succès certain. Il ajouta que je ferais bien de prendre un guide pour me conduire du Pasquier au village appelé Saint-Germain, à une heure de chemin ; que là je demanderais un certain particulier, dont il m'écrivit le nom, qui était homme à me conduire lui-même à la frontière par la montagne du Fraroz. Il ouvrit ensuite la fenêtre, et me fit voir à travers une gorge de montagnes noircies par des forêts de sapin, d'autres montagnes lointaines qui bornaient l'horizon. « C'est là, qu'est la montagne du Fraroz, me dit-il, et le village est au bas. Vous pouvez y aller coucher aujourd'hui sans aucune crainte. Du village à la cime de la montagne, qui forme la frontière, vous n'avez qu'une petite heure de marche. Il est encore trop matin pour partir, ajouta-t-il, allez vous recoucher, attendez qu'on vous procure un guide pour aller à Saint-Germain ; comme il n'y a pas dans ce pays-ci de chemin d'un village à l'autre, vous pourriez vous tromper ». J'appris bientôt que le curé et ses deux parents étaient tous les trois partis pour aller à la ville. Je vis bien que ce départ précipité était occasionné par la crainte qu'inspirait ma présence. J'attendis quelque temps le guide, et, quand il fut arrivé, je m'eloignai de cet endroit.

La pluie avait cessé ; après une heure de marche, j'arrivai à Saint-Germain. J'entrai dans la première auberge pour y déjeuner. Mon guide était un enfant de quatorze à quinze ans, dont le peu d'intelligence m'avait frappé pendant le chemin.

Lorsque je sortis de la pièce où j'avais dejeuné, je vis autour du foyer sept à huit villageois, qui me demandèrent qui j'étais, où j'allais et d'où je venais. Je répondis à toutes ces questions en montrant mon passeport. Ils l'examinèrent, le tournèrent en tous les sens, et finirent par me déclarer qu'ils ne le croyaient pas bon. Sur ce que je leur dis que j'allais acheter du fromage,

ils me répondirent que la saison était trop avancée pour cela; qu'ils voyaient bien que j'étais un prêtre qui voulait émigrer. Je leur faisais valoir autant que je pouvais la régularité de mon passeport, les signatures nombreuses et les cachets du département et de la municipalité dont il était revêtu; ils me dirent que tout cela pouvait bien être faux, que l'on fabriquait des cachets pour les passeports, et, à ce propos, ils me citèrent l'aventure d'un prêtre arrêté muni d'un passeport également revêtu de cachets qui furent reconnus faux. Ils me firent ensuite une autre querelle sur la disposition typographique de quelques mots de mon passeport. Cette querelle n'avait pas le sens commun, et prouvait également l'ignorance et la forte prévention de ceux qui m'arrêtaient. Mon costume, et surtout la demande que j'avais faite du particulier de ce village auquel le parent du curé du Pasquier m'avait conseillé de m'adresser, lequel était mort, me dit-on, depuis plusieurs années, mon arrivée trop tardive pour acheter des fromages, et quelques arrestations faites précédemment avaient fortement prévenu les habitants de ce village contre moi, et les fortifièrent dans l'opinion que j'étais un prêtre émigrant. Un d'eux proposa de me conduire à Champagnole, bourg où était la gendarmerie; cet avis commençait à être goûté par les autres. Alors, j'employai le spécifique suprême dont j'avais toujours usé avec succès dans des cas urgents.

Je tirai de mon portefeuille mon prétendu diplôme de Jacobin, et leur dis que j'étais Jacobin, que j'en montrais la preuve. L'apparition de cette pièce qui avait jusqu'à présent fait merveille auprès des patriotes les plus crédules ne fit aucun effet sur ces esprits endurcis. « Oui, oui, dit l'un des obstinés villageois, vous êtes un Jacobin. Je l'avais bien vu d'abord que vous étiez prêtre ou moine. Vous pourriez bien être de ce couvent de Jacobins qui est près d'Arbois. » Je ne pus m'empêcher de sourire à cette méprise grossière qui prouvait que si les principes des Jacobins étaient adoptés par ces pauvres villageois, leur nom ni leur réputation n'avaient guère pénétré encore dans ces montagnes. J'expliquai le mieux qu'il me fut possible que ce qu'on appelait en France *Jacobins*, était une société de séculiers terri-

blement patriotes. Un interlocuteur, se souvenant d'avoir entendu parler de cette société, dit naïvement : « Mais on assure que cette société fait beaucoup de mal. » A cela je répondis : « Fort bien ; ce sont les aristocrates qui en médisent et qui font courir ces bruits. »

Les sept ou huit villageois qui m'entouraient ne me quittaient pas. Ils me promenaient de maison en maison, de grange en grange, cherchant dans le village un lecteur assez habile pour arguer mon passeport de faux. Après avoir ainsi parcouru tout le village sans obtenir aucune décision, je choisis un parti qui me réussit, ce fut de prendre un ton un peu haut ; et tout en louant leur zèle et leur surveillance, de les traiter d'ignorants. Je me plaignis aussi que depuis près d'une heure ils me tourmentassent par leurs soupçons injustes et retardassent mon voyage. Je leur demandai impérieusement où étaient le maire et le procureur de la commune, ne voulant avoir affaire qu'à eux ; on me répondit qu'ils étaient tous les deux absents. « Eh bien, leurs dis-je, emmenez-moi au moins chez un homme qui sache lire. Si vous avez confiance en votre curé, allons chez lui, et je me soumets à sa décision. » Ils consentirent à cette proposition et nous arrivâmes chez le curé. Il était absent également. Mes hommes s'adressèrent à son neveu que nous trouvâmes vêtu en garde national. Il lut entièrement mon passeport, dit qu'il était bon et qu'on avait eu tort de me soupçonner. Cette sentence prononcée, mes villageois ébahis me laissèrent en liberté et m'indiquèrent même le chemin que je devais tenir à travers une forêt de sapins pour arriver au village de Mournand.

J'avoue que si ces difficultés ne m'avaient causé que peu d'inquiétude dans le moment, elles m'en donnèrent beaucoup dans la suite. Pendant que je marchais à travers un bois de hauts et sombres sapins dont les cimes étaient couvertes de brouillards, je me livrai à de sérieuses réflexions sur ma situation ; je vis bien que je ne devais plus compter sur le projet d'évasion que m'avait tracé Ferroux. La surveillance extraordinaire des villageois qui habitaient le voisinage des frontières me paraissait un obstacle très-difficile à surmonter, et je devais m'attendre à trouver à

chaque pas de nouveaux dangers dont mon collègue ne m'avait pas prévenu.....

Après avoir cheminé longtemps encore, j'aperçus la petite ville de Nozeroy, et je pris le parti d'y passer la nuit. J'y fis viser mon passeport par le maire, qui mit beaucoup de bonne grâce à remplir cette formalité, et le lendemain je me remis en route avec un guide pour arriver à Fraroz, but si ardamment désiré de ma course périlleuse.

J'arrivai dans la matinée du 21 décembre, à ce village situé au bas de la montagne du Fraroz dont la cime forme la ligne de démarcation entre la France et la Suisse. Ce village est composé d'environ une douzaine de maisons éparses : il y a un curé, mais il n'y a point d'auberge. Ainsi, si j'avais suivi le conseil du curé du Pasquier, que je fusse venu directement la veille à Fraroz, sans m'arrêter à Nozeroy, j'aurais été fort en peine pour avoir un gite. Nous parcourûmes deux ou trois maisons où l'on nous avait dit qu'il pouvait y avoir du fromage ; je n'en trouvai point. J'aurais bien pu tirer quelques renseignements de mon guide, qui était un jeune homme très-parlant et très-rusé ; mais je n'osais lui faire trop de questions, parce que ses discours m'avaient déjà prouvé qu'il avait le patriotisme des maratistes. Cependant, par des questions détournées, je parvins à me faire raconter des faits qui me donnèrent la mesure de la surveillance et des opinions du pays. Il me conta plusieurs aventures d'émigrants arrêtés sur la montagne du Fraroz, et entre autres celle d'un prêtre qui, prêt à franchir la frontière, fut tué et volé par son guide. Il ajouta que les habitants des hameaux répandus sur cette montagne faisaient une garde exacte et arrêtaient tous les étrangers qu'ils voyaient passer. Ces discours n'étaient pas propres à déterminer mon évasion par un passage aussi dangereux.

Cependant il faisait beau, je mesurais des yeux la hauteur de cette montagne ; il semblait que trois quarts d'heure de marche m'eussent suffi pour parvenir à sa cime. J'étais agité d'une vive inquiétude en voyant si près de moi le terme de mon dangereux voyage, sans pouvoir y atteindre. J'éprouvais la soif de Tantale, et si j'avais trouvé dans mon guide des sentiments

moins exagérés, je lui aurais, malgré les dangers dont j'étais menacé, fait la proposition de me conduire; mais la prudence me retint.

Quant au projet conseillé par le prêtre du Pasquier, de demander de la poudre à tirer, je fis cette question dans les maisons où je fus introduit; on me répondit négativement. Pendant que, pour arriver au village du Latet, je longeais la montagne du Fraroz que j'avais à ma droite, je braquais sans cesse ma lorgnette sur cette barrière insurmontable qui me fermait l'entrée de la Suisse. Je maudissais ma destinée qui me faisait arriver si près du port du salut sans pouvoir y aborder.

Ne sachant quel parti prendre, je retournai à Nozeroy, où j'avais trouvé un maire si raisonnable. J'y passai la journée du dimanche, 22 décembre. Ce jour je fis un coup de hardiesse qui manqua m'être funeste. Il y avait dans la ville une société populaire qui devait avoir reçu des journaux. Je brûlais de lire les nouvelles, je parlai de ce désir à mon hôte et lui dis que je serais bien aise d'aller à la société affiliée à celle des Jacobins de Paris, et que j'y serais certainement accueilli. Un membre de la société de Nozeroy se trouva présent et se chargea de m'introduire. Il me fit entrer à tâtons dans une chambre haute du couvent des Cordeliers. Là je fus présenté par mon introducteur: je dis qu'étant membre d'une société, j'aurais été fâché de partir sans venir fraterniser avec les Sans-culottes. Je présentai mon diplôme; le président en fit lecture à haute voix. A ces mots de Dubreuil et du district du Puy, un particulier s'approcha de moi et dt : « Ah ! c'est vous, citoyen Dubreuil, je connais bien « votre famille. J'ai demeuré au Puy. Par quel hasard dans ce « pays ! etc., etc. » Cette prétendue reconnaissance et les questions de cet homme m'embarrassèrent, et mon embarras aurait été certainement remarqué si le lieu des séances eût été mieux éclairé. Heureusement il n'y avait qu'une seule lumière. Cette conversation, si elle eût duré plus longtemps, m'aurait trahi, m'aurait perdu. Je me hâtai de la rompre en demandant la parole au président. Je dis que mon commerce m'appelant dans cette ville, et dans les montagnes du Jura, il y avait longtemps

que je n'avais eu de nouvelles et que l'intérêt que tout bon citoyen doit prendre aux affaires publiques me déterminait à prier la société de me communiquer les feuilles périodiques qu'elle recevait; aussitôt on m'invite à prendre place auprès du président. Je quitte avec plaisir mon fatigant questionneur, on met sous mes yeux plusieurs feuilles publiques, on approche de moi la seule lumière qui éclairait la société : je lis pendant trois quarts d'heure : enfin je prends congé de cette triste société en la remerciant de l'accueil qu'elle a bien voulu me faire. Un sociétaire complaisant cherche longtemps et trouve enfin un petit bout de chandelle qu'il allume et me conduit, en me tutoyant fraternellement et en me traitant de bon sans-culotte.

Le lendemain je pris le parti d'aller à Saint-Claude pour chercher à entrer en Suisse de ce côté. Avant le lever du soleil, j'étais en route avec mon jeune guide qui devait, par des chemins très courts, me conduire au village des Planches, situé à trois lieues de Nozeroy.

Après avoir traversé quelques villages, avoir passé devant les sources du Dain qui jaillissent du fond d'une caverne et forment dès leur naissance un ruisseau assez fort, j'arrivai aux Planches, où je dînai d'assez bonne heure. Après le repas mon guide me quitta. On m'indiqua le chemin assez facile pour aller joindre la grande route. Après avoir monté sur une éminence, je descendis dans un vallon où est situé le village d'Entre-deux-Monts. J'atteignis enfin la grande route, que je voyais s'élever sur les plus grandes hauteurs de la chaîne du Jura, et qui était taillée en plusieurs endroits dans le roc. J'eus longtemps à ma droite des rochers dont les énormes lames semblent se détacher de la montagne et menacer le voyageur de leur chute. Je traversai des vallons couverts de bois de sapins. Pendant que je cheminais dans ces lieux pittoresques, le bruit du canon se fit entendre ; plusieurs coups à des distances presque égales firent retentir les nombreux échos de ces montagnes. Je ne savais à quoi attribuer cette canonnade, d'autant plus que j'étais persuadé que la paix régnait sur cette frontière, et qu'il n'y avait aucune place forte dans le voisinage. Ce ne fut que le lendemain

que j'appris que ces coups de canon partaient des remparts de Genève, dont j'étais cependant, en ligne directe, à cinq fortes lieues, et que le motif qui les occasionnait était la reprise de Toulon par les républicains français.

Je passai à Grandveau, toujours montant, jusqu'au village appelé le Moulin-du-Pré, où je me rafraîchis. Depuis Arbois je n'avais cessé de monter : en quittant le Moulin-du-Pré je commençai à descendre. Le jour baissait, j'avais encore trois heures de chemin pour arriver au village de La Rixouse où je voulais coucher. N'importe, je continuai ma route, et bientôt la nuit me surprit dans le fond d'un ravin où la route fait un détour, et où elle est dominée des deux côtés par des montagnes couvertes de noirs sapins. Plus loin le terrain fut plus découvert, et je n'eus plus qu'une montagne à ma droite et un vaste précipice à ma gauche, dont l'obscurité de la nuit m'empêchait de mesurer des yeux l'effrayante profondeur. J'allais toujours descendant jusqu'à La Rixouse où j'arrivai après deux heures et demie d'une marche pressée. Je trouvai, en entrant, un homme qui me demanda où j'allais; avant de lui répondre, je lui demandai à mon tour s'il était officier public, pour me faire cette question. Il me répondit qu'il était maire. « Eh bien! lui dis-je, j'en suis bien aise, je vais vous montrer mon passeport et vous le viserez. » Nous entrâmes dans la première auberge, et d'après le *visa* du maire de Nozeroy, il ne fit pas difficulté de mettre le sien. De là je fus dans une autre auberge que l'on m'avait indiquée pour la meilleure. J'étais fatigué; j'y fus très mal, et je ne pus me coucher qu'avec mes habits. Un paysan qui avait couché près de moi voulait partir le lendemain de très bonne heure pour aller au marché de Saint-Claude. Je lui dis que je ferais route avec lui. Nous partîmes vers les six heures et demie du matin; ce fut lorsque le jour commença à nous éclairer que je pus mesurer des yeux l'effrayante profondeur du vallon que j'avais à ma gauche. La veille j'avais descendu pendant l'espace de trois lieues; ce jour nous descendîmes pendant près de quatre lieues, suivant, dans la même direction, la même route pratiquée sur la pente de la même montagne, et ayant toujours à ma gauche le même

précipice. Enfin, nous en atteignîmes presque le fond, vers les dix heures du matin, lorsque nous arrivâmes à Saint-Claude.

Mon premier soin fut de me transporter à la municipalité pour y faire viser mon passeport. Fort du visa de Nozeroy et de celui de la Rixouse, on ne pouvait me suspecter aucunement, ma qualité de marchand de fromage y étant authentiquement établie. Je traversai la ville dont les rues étaient remplies d'étrangers à cause du marché. Un citoyen dont la figure ne m'était pas inconnue me conduisit lui-même à la municipalité, située à côté de l'église cathédrale. Il présenta au maire mon passeport; celui-ci en fit la lecture à haute voix. A ces mots de *département de la Haute-Loire et de district du Puy*, il s'adressa à un municipal qui était près de lui et lui dit à deux reprises : « Citoyen, vous connaissez çà, vous? » Je redoutais un interrogatoire qui pouvait me perdre ; mais ce municipal très occupé à écrire ne daigna pas lever les yeux sur moi, et se contenta de répondre : *Oui, oui.* Le maire mit ensuite son *visa*, je pris mon passeport, et je sortis promptement.

J'avais mal soupé la veille, fait quatre lieues ce jour : il était dix heures, je mourais de faim. Le même particulier, qui m'avait indiqué la municipalité, m'indiqua aussi une bonne auberge. Cette indication me fut très favorable et décida de mon sort.

Je fis un ample repas qui me tint lieu de déjeuner et de dîner ; je n'avais pas dormi la veille : j'essayai de me jeter sur un lit, mais je ne pus obtenir qu'un très léger sommeil. — Un jeune homme, marchand de dentelles, pendant mon repas, me demanda où j'allais. Je lui répondis, dans le Montblanc. Eh bien! nous irons ensemble, me répliqua-t-il. Je lui exprimai que je serais très aise de voyager en sa compagnie, mais qu'ayant appris qu'il était à cheval, je ne pourrais le suivre étant à pied. Alors il n'insista pas davantage. Moi, j'avais formé le projet de passer le reste de la journée à Saint-Claude, d'y coucher et d'aller le lendemain à Gex; mais mon marchand de dentelles, qui venait de vider quelques bouteilles de vin de Bourgogne avec des amis, et qui se trouvait plus déterminé qu'auparavant, me demanda de nouveau si je partais avec lui. Je lui objectai,

comme je l'avais déjà fait, mon défaut de monture. « Vous n'en avez « pas besoin, reprit-il, nous allons monter par des chemins où je « serai presque toujours obligé d'aller à pied; nous marcherons « ensemble. Allons, déterminez-vous. Si vous voulez me suivre, « nous pourrons demain aller dîner à Genève. » Aller demain dîner à Genève, dis-je en moi-même; cela serait-il possible? essayons. — Je ne balance plus, et je conviens que je partirai avec le marchand à deux heures et demie après midi. — Nous partons. Sa monture était un beau mulet; il l'enfourche sans façon; moi je le suis en trottant par derrière: pour aller dîner le lendemain à Genève, j'étais résolu à tout supporter. Bientôt arrivé au bas de la montagne, il est obligé de descendre pour monter à pied un sentier très rapide. Il prend ma redingote, que je portais sur mon épaule au bout de mon bâton, l'attache au dos de son mulet, et nous grimpons tous les deux pendant deux heures.

J'arrive tout en eau à Septmoncel; le jour commençait à baisser. En entrant dans le village, une sentinelle saisit la bride du mulet de mon compagnon de voyage et lui demande brusquement son passeport; nous nous rendons au corps-de-garde; on lit nos passeports: ils sont trouvés bons. Nous entrâmes dans une auberge pour nous rafraîchir; jamais je ne pus parvenir, auprès d'un grand feu, à me sécher de la sueur dont j'étais inondé. Mon camarade, qui avait la tête montée, voulait toujours aller le lendemain dîner à Genève, et pour cela, malgré l'approche de la nuit, il voulait aller coucher deux lieues plus loin. Si j'avais consulté ma lassitude et l'état où se trouvaient mon linge et mes habits, je serais resté à Septmoncel; mais j'avais aussi une forte envie de suivre mon compagnon de voyage et d'aller dîner le lendemain à Genève.— Nous partîmes donc.

Nous avions un peu descendu avant d'arriver à Septmoncel; nous montâmes beaucoup après l'avoir quitté. Après avoir grimpé pendant trois quarts d'heure, nous nous trouvâmes sur une des plus hautes sommités de la chaîne du Jura, la terre était couverte de neige.

C'était la première fois que, dans mon voyage, je rencontrais

de la neige; chose étrange! car ordinairement, dans une saison aussi avancée, j'aurais dû, dans toutes les montagnes que j'avais déjà parcourues, en trouver au moins trois pieds. Jamais, depuis un grand nombre d'années, l'hiver n'avait été si doux.

Nous voici donc sur la cime de cette montagne, marchant dans l'obscurité et dans la neige, perdant à chaque instant la trace du chemin. Deux fois nous fûmes obligés d'aller frapper aux portes de quelques maisons éloignées où nous voyions briller du feu, pour demander la route; à la seconde fois nous demandâmes un guide. Qui l'eût cru? ce fut dans une maison isolée, située sur ces hauteurs, dans les neiges, que nous trouvâmes, en demandant un guide, un surveillant qui exigea de nous nos passeports, et qui, une lampe à la main, sortit de la maison pour en faire lecture. Il les trouva bons; son beau-père fut chargé de nous guider dans notre route pour aller à Mijoux, où nous devions coucher. Tandis que mon compagnon de voyage, monté sur son mulet, marchait devant, je conversais avec le paysan qui nous conduisait; il me dit que si l'on nous avait demandé nos passeports, c'est que plusieurs personnes émigraient du côté de la frontière.

A ce sujet, il me conta qu'un particulier, échappé de Lyon, avait quelques jours auparavant passé dans leur maison; qu'il leur avait dit qu'il était officier dans l'armée lyonnaise et qu'il était fort innocent. En conséquence, me dit le guide, nous l'avons conduit en lieu de sûreté et il a été sauvé. D'après ce que me disait cet homme, il y a apparence qu'il se serait volontiers chargé, moyennant une somme un peu forte, de me conduire jusqu'en Suisse; mais, déterminé à suivre mon compagnon pour aller avec lui le lendemain dîner à Genève, je ne pensai pas à lui faire d'autres propositions.

Notre guide nous quitta dans un endroit où le chemin cessait d'être incertain; nous marchâmes en descendant par un chemin pierreux pendant trois quarts d'heure; nous atteignîmes enfin le fond du vallon où est situé le village de Mijoux. En entrant, la sentinelle nous arrêta et nous conduisit au corps-de-garde, où nous exhibâmes nos passeports. Cette cérémonie achevée heu-

reusement, nous nous adressâmes à plusieurs mauvaises auberges pour être logés. Dans les unes, il n'y avait pas de lit, dans d'autres, pas de pain; enfin nous arrivâmes ainsi à l'autre extrémité du village. On fit quelque difficulté pour nous recevoir; cependant, comme nous insistâmes, on nous reçut. C'était dans cette auberge que logeait un détachement de volontaires, préposés à la garde des frontières; l'officier du poste me demanda mon passeport; je lui dis que je l'avais déjà montré en entrant dans le village, mais que je ne refusais pas de le montrer une seconde fois. Il le lut avec attention; il parut élever quelques doutes, et me fit même, en conséquence, quelques questions. Je lui répondis par l'exhibition de ma pièce de réserve, de mon diplôme de jacobin. L'effet magique de cette pièce et sa subite apparition me rendit l'officier très-favorable. « Voilà qui vaut « de l'or, s'écria-t-il, et s'il y avait votre signalement sur ce di- « plôme, je l'aimerais mieux que votre passeport. » Mon camarade de voyage, qui était occupé dans l'écurie, ne subit point un pareil examen.

Nous attendîmes auprès d'un poêle un mauvais souper que nous mangeâmes de bon appétit, à côté des volontaires, qui chantaient à pleine gorge ou qui caressaient la fille de l'auberge. Nous couchâmes, mon compagnon de voyage et moi, dans le même lit. J'étais assez fatigué pour bien dormir, et malgré le bruit que faisaient les volontaires qui couchaient dans notre chambre, je dormis profondément.

Le lendemain, à cinq heures du matin, nous étions sur pied. Nous partîmes après avoir disposé nos affaires; nous montâmes, à la faveur du clair de la lune, par un chemin couvert de glace et de neige, péniblement pratiqué sur la pente très-raide d'une montagne appelée spécialement le Jura. Après avoir circulé sur cette énorme masse, nous arrivâmes presqu'à sa cime, ou plutôt nous atteignîmes un col de la montagne par lequel la route était pratiquée. C'était le 25 décembre, un des jours les plus courts de l'année; il était alors environ sept heures et demie du matin, le soleil n'était pas encore levé.

Nous restâmes près de trois heures à traverser le nuage, et

près de quatre à descendre la montagne. Arrivés dans la plaine, le temps était tout couvert à la vérité, mais point du tout nébuleux. Il était environ onze heures du matin quand nous arrivâmes à Gex ; nous déjeunâmes assez bien ; mon compagnon de voyage connaissait l'aubergiste, qui était officier municipal, et dont le fils était secrétaire de la municipalité ; ils lurent tous les deux mon passeport et y mirent un visa. Comme de Gex à Genève on ne trouvait qu'une plaine de trois lieues, et que je désirais suivre mon compagnon au passage de la frontière, je demandai à l'aubergiste un cheval ; il ne tarda pas à m'en procurer un dont le propriétaire, suivant nos conventions, devait aller à Genève à une auberge indiquée pour le reprendre.

Il était environ midi quand nous montâmes à cheval. Avant de quitter Gex, nous fûmes arrêtés par une sentinelle qui nous demanda nos passeports. Je présentai le mien, en disant qu'il avait déjà été visé ; on me le rendit bientôt en m'assurant qu'il était bon. Nous voilà partis de Gex, trottant dans une plaine qui, au milieu même de l'hiver, me parut riante, fertile, et ombragée d'un grand nombre d'abres. Elle me rappelait de doux souvenirs, ceux du pays qui m'a vu naître, la féconde et belle Limagne, où la nature toujours jeune, toujours amoureuse, prodigue ses faveurs à ceux qui lui rendent un culte digne d'elle.

Après une heure de marche nous arrivons à Ferney-Voltaire où il fallut encore exhiber les passeports ; nous descendîmes de cheval et entrâmes chez le maire, il nous trouva très en règle et nous laissa partir. Toujours trottant, nous arrivons dans un petit village où je vois mon compagnon de voyage, qui marchait devant, être arrêté par un commis de très-mauvaise mine qui lui demande si le mulet sur lequel il est monté est pour le compte de la nation ; sur sa réponse négative, il lui demande encore s'il porte de l'argent. Mon compagnon répond qu'il n'a que neuf livres et quelques sous, et le voilà quitte. A mon tour.—Avez-vous de l'argent ? — Non, je n'ai que neuf francs, les voilà. — Qu'avez-vous donc dans cette poche ? — Des bas, des mouchoirs ; regardez. Mon commis, après avoir labouré extérieurement ma poche

me dit : « C'est bon; » et puis, sans avoir mis pied à terre, nous partons; nous voilà quittes pour le commis des douanes.

Une nouvelle perquisition bien plus redoutable pour moi m'attendait. Après quelques minutes de marche nous sommes arrêtés encore par une sentinelle ; c'était sur cette route le dernier poste français. Sans nous obliger de descendre de cheval, on lit le passeport de mon compagnon de voyage, puis on lit le mien; on les examine tous les deux avec beaucoup d'attention ; pendant qu'on épluche le mien, je m'avise de faire l'homme qui n'a rien à craindre, et je prie un des volontaires occupés à entendre cette lecture, de me couper à la haie voisine une verge pour fouetter mon cheval, celle dont j'étais armé étant rompue ; il me rendit ce petit service de bonne grâce, et à peine m'eut-il coupé cette houssine, que mon passeport me fut remis; je me hâtai de l'empocher, de saluer les volontaires et de fouetter ma rossinante, qui trottait passablement à la suite de l'excellente monture de mon compagnon de voyage, et bientôt nous arrivons à un carrefour. « Voyez-vous cette grande borne « qui est couchée par terre, me dit mon camarade, c'est la limite « de la France. Puis il ajouta en avançant quelques pas, *et nous « voilà émigrés.* — Nous pouvons donc sans obstacle aller dîner « aujourd'hui à Genève? lui dis-je.—Avant une demi-heure nous « serons à table, répondit-il. »

Me voilà donc quitte de tant d'inquiétudes, voilà la frontière franchie. Voilà qu'il a disparu, le fer mortel qui semblait suspendu sur ma tête et la menacer sans cesse le long de ma route. La joie éclatait dans mes yeux, je n'osais trop la manifester devant mon compagnon de voyage, qui ne se doutait pas que je fuyais ma patrie et la mort.

NOUVELLES A LA MAIN

1652 A 1655 (1).

JOURNAL DE LA FRONDE.

(SUITE.)

De Paris, ce 11 juillet.

— On a su il y a quelques jours que M. le prince de Tarente n'avait refusé la lieutenance-générale de l'armée de M. le Prince qu'à cause qu'il ne lui avait pas voulu accorder des conditions qu'il demandait, mais que depuis, ayant envoyé son capitaine des gardes à Bruxelles pour négocier cette affaire, elle avait été traitée au contentement dudit prince de Tarente, lequel avait accepté cette charge de lieutenant-général, et devait partir de La Haye, le 7 de ce mois, pour se rendre auprès de M. le Prince, ce qui n'a pas empêché que la princesse de Tarente n'ait obtenu un passeport de la cour pour aller trouver son mari en quelque part qu'il puisse être.

— On mande de Bayonne, du 25 juin, que le sieur de Tou-

(1) Voir page 46 de ce volume.

longeon, qui est lieutenant du Roi, ayant eu avis que tous les ports d'Espagne étaient fermés depuis huit jours, et craignant que les Espagnols n'eussent des desseins sur cette ville, en avait fait monter à cheval toute la noblesse du pays, et était allé vers la frontière pour y apprendre des nouvelles de la flotte d'Espagne et de la route qu'elle prendrait, et qu'il faisait fortifier Bayonne le mieux qu'il pouvait.

— Les lettres de Bordeaux, du 30 juin, reçues le 6 du courant, disaient que nouvelles y étaient arrivées que la flotte d'Espagne était partie de Saint-Sebastien le 25 de ce mois de juin. Le prince de Conti avait envoyé le sieur de Foi, lieutenant de ses gardes, pour l'aller recevoir et lui mener force matelots, et qu'on avait fait revenir des blés dudit Bordeaux, où on en avait encore trouvé pour deux mois.

— On écrit de Blaye, du 1er de ce mois, qu'on avait ouvert la tranchée devant Bourg, la nuit du 29 au 30 juin, sans perte d'hommes, que cette place était attaquée par trois endroits, deux par terre et le troisième par mer, l'un par le duc de Vendôme, l'autre par celui de Candalle, et le dernier par le sieur de l'Estrade, et qu'on croyait que la place se rendrait bientôt faute de pain.

— On mande de Saint-Menehould, du 4 de ce mois, que toute l'artillerie était partie de Reims avec les provisions nécessaires pour la faire jouer, et conduite dans l'armée du maréchal de Turenne qui était toujours aux environs de Rhetel; que le maréchal de la Ferté était toujours de l'autre côté, et que cette nuit-là son corps-de-garde entier avait déserté, s'étant sauvé dans Saint-Menehould.

— Les lettres de Bruxelles du 5 de ce mois, rendues ici mercredi dernier, portaient que M. le Prince en était parti le 2 du courant, prenant la route de Namur, pour se rendre après à Stenay.

— Le 1er de ce mois un courrier arriva en Cour, qui rapporta que les dehors de Rhetel avaient été pris par les troupes du Roi.

— Le 9 du courant on eut nouvelle à la cour, par un courrier depêché par les ducs de Vendôme et de Candalle, que les

assiégés, dans la ville de Bourg, avaient fait capitulation le 4 de ce mois, et qu'ils en devaient sortir le 5, au nombre de neuf cents hommes, tous Espagnols, qui tous devaient être rendus et conduits à Saint-Sébastien.

— Le même jour un courrier arriva en Cour, qui rapporta que la ville et le château de Rhetel avaient été réduits à l'obéissance du Roi le 6 de ce mois.

— On assure qu'un courrier est arrivé en Cour; il a rapporté que la ville de Castillon en Catalogne, avait été prise par les troupes du Roi, commandées par le sieur Duplessis-Belligne.

— Les lettres de Perpignan du 30 disaient que tous les peuples de Catalogne avaient pris les armes contre l'Espagne, et pourvu qu'ils fussent secondés, cette campagne serait avantageuse à la France.

— Les avis du Pont-Saint-Esprit disaient que les amis du duc d'Angoulême et ceux du duc de Mercœur, ayant bataillé dedans Brignolle, il en était demeuré douze sur la place et huit de blessés.

— Les lettres de Dijon, du 8, assurent que le duc d'Épernon était à Auxonne, ayant différé de faire son entrée en cette ville-là à cause que le parlement n'était pas disposé de lui venir au-devant en corps, ayant seulement député au nombre de dix-neuf conseillers et deux présidents.

— L'archevêque d'Embrun n'est pas encore allé à Blaye, d'où l'on mande que Mademoiselle tâche de faire consentir Monsieur son père à ce qu'elle fasse retraite dans la principauté de Dombes.

— La princesse Palatine (1) ne veut point céder au duc d'Ampville l'appartement qu'elle occupe dans le Louvre, quoique le Roi lui ait témoigné le vouloir ainsi.

— Ce matin on a appris plusieurs nouvelles, à savoir la mort du gouverneur de Tours, que le marquis de Léguille demandait pour son frère, et la réduction de la ville de Libourne, par les ducs de Vendôme et de Candalle.

—Hier le sieur de Guénégaud, secrétaire d'État, portait ordre

(1) Madame, duchesse d'Orléans.

du Roi au président de Maison de se retirer dans une abbaye proche d'Évreux, qui appartient au fils dudit président, où il doit être conduit par un exempt.

De Paris, le 18 juillet.

— Les sieurs Lelong et le Boindre, conseillers du Parlement, exilés, ayant été rappelés par des lettres de cachet du Roi, sont revenus en cette ville depuis quelques jours, et rentrent en fonction de leurs charges. On croit que leurs autres confrères auront aussi bientôt la permission de revenir ici.

— Les prélats s'étant rassemblés lundi dernier après dîné, au nombre de six archevêques, pour l'ouverture d'un Bref à eux adressé par le Pape, qui les exhorte à faire publier la bulle donnée contre la doctrine des Jansénistes, il y eut grande contestation auparavant que de l'approuver, à cause que quelques-uns remarquent dix-sept nullités, et sans les sollicitations du cardinal Mazarin, qui était présent et qui leur représenta le mécontentement que le Roi en aurait si leur approbation ne correspondait à sa déclaration, la bulle n'aurait peut-être pas été approuvée, ainsi qu'elle le fut, et l'on résolut que l'évêque de Grasse et l'archevêque de Tours écriraient une lettre de remercîment à Sa Majesté au nom du clergé, et que des circulaires seraient envoyées à tous les autres prélats, pour faire publier cette bulle, de laquelle le nonce leur a fourni les exemplaires nécessaires; mais comme elles n'étaient pas scellées, il fut aussi arrêté de le prier d'y apposer le sceau de Sa Sainteté.

— Les lettres de Bordeaux, du 1er, rendues ici le 14 de ce mois, portaient que la prise de Bourg avait causé une grande consternation dans les esprits des habitants dudit Bordeaux; qu'on y venait de faire une assemblée générale dans l'Hôtel-de-Ville, où un chacun pourrait librement dire son opinion sur l'état présent des affaires; qu'on y avait coupé les oreilles à deux soldats du duc de Candalle, auquel on les avait après renvoyés, et fait dire que c'était en revanche de celles qu'il avait fait couper à deux paysans qui amenaient du blé à Bordeaux, et que la ville de Libourne était assiégée.

—On a nouvelle, par des lettres de Noyon, que quelques disputes étant survenues entre les officiers de la garnison et les bourgeois de La Fère, en Picardie, le maire y avait été tué et trois bourgeois; qu'on croit qu'il y avait du mystère caché là-dessous, que cela ne s'était pas fait sans la participation du sieur de Manicamp, gouverneur de cette place-là.

—L'archevêque d'Embrun est parti d'ici il y a quelques jours, pour se rendre à Blaye, auprès de Son Altesse Royale, afin de lui faire des propositions d'accommodement de la part de la cour, et la persuader à y revenir; on ne croit pas qu'elle y réussisse mieux cette fois que la première.

— Mardi dernier, du matin, le bruit était grand que le soir du jour précédent, un courrier était arrivé, qui avait rapporté que la flotte d'Espagne qui venait au secours de Bordeaux, était entrée en rivière, et que neuf bateaux de guerre anglais l'avaient jointe. Il en faut attendre la confirmation.

—Les lettres de Saint-Menehould du 11 de ce mois, parvenues ici lundi dernier, disaient que le marquis d'Uxelles était arrivé à Châlons, lequel conduisait environ deux mille hommes des troupes de Belle garde, envoyés aux villages circonvoisins pour aller joindre l'armée du Roi; qu'un parti dudit Saint-Menehould avait quitté le faubourg Saint-Jacques de Châlons, la nuit du 9 au 10.

—Le 15 de ce mois, du matin, l'archevêque de Senlis, âgé de soixante et douze ans, étant sorti de son carrosse et entrant au Louvre pour aller dire adieu à M. le Cardinal, mourut subitement sur le pont-levis, au lieu même où le marquis d'Ancre fut autrefois tué.

—Le 16 de ce mois, à dix heures du matin, le Roi partit d'ici avec M. le Cardinal, alla dîner à Senlis, et coucher ce soir-là à Compiègne. On croit que ce voyage regarde Amiens et La Fère. La Reine est demeurée ici avec le duc d'Anjou.

— On assure que M. le Prince n'est qu'à trois lieues de Corbeil avec son armée et trente pièces de canon, et que le gouverneur de cette ville-là a envoyé divers courriers coup sur coup, pour en donner avis à la Cour, et qu'il craint d'être assiégé.

— Les lettres de Saint-Menehould, du 14 de ce mois, ren-

dues hier ici, portaient que M. le Prince y avait envoyé trois cents pistoles, seulement pour les officiers de la garnison, auxquels on les avait distribuées; qu'on y était en de continuelles appréhensions d'un siége, et que les troupes de ce prince, qui étaient vers Stenay, au nombre d'environ sept cents hommes, avaient tiré en toute diligence vers Givet pour aller en Flandre.

De Paris, le 16 juillet 1632.

— Le 5 de ce mois, sur le soir, après qu'on eut tenu conseil au palais d'Orléans, Son Altesse Royale retint par devers soi le gouvernement de Paris, nomma pour son lieutenant-général M. le duc de Beaufort, et le marquis de la Boulaye général-major dans la ville de Paris.

— Le même jour, on eut nouvelle que le duc d'Angoulême, s'en allant en Provence, avait été arrêté vers Argenton, en Berry, par ordre de la Cour; on a su depuis que ce duc avait été conduit prisonnier à Loches.

— Le 6, le maréchal de l'Hôpital, prévôt des marchands et lieutenant civil, étant parti d'ici en intention de s'en retirer, lequel Son Altesse Royale eut la bonté de faire conduire dans un de ses carrosses à six chevaux, et escorter par M. de Saint-Quentin, lieutenant de ses gardes; s'étant présentés à la porte Saint-Denis, on ne les voulut pas laisser passer, et fallut qu'ils demeurassent tout ce jour-là dans Paris; mais Son Altesse Royale ayant donné les ordres nécessaires à leur sortie, ils passèrent le lendemain dimanche, de grand matin, par la porte de la Conférence; autant en firent alors M. et madame de Chevreuse, qui se sont retirés en leur maison de Dampierre. Quelques présidents et conseillers, soupçonnés de mazarinisme, s'évadèrent d'ici la nuit du 5 au 6, par derrière le couvent des religieuses du Calvaire aux murs du Temple, par une brèche qui y était.

— Le même jour 6, après-dîner, le corps de ville s'étant assemblé en son hôtel, y continua la nomination que Son Altesse Royale avait faite le jour précédent, de M. de Brousselle à la

charge de prévôt des marchands; lequel, au sortir de là, fut au palais d'Orléans, où il en prêta le serment entre les mains de Son Altesse Royale.

— Le 7, on travailla tout le jour au palais d'Orléans, à la police et règlement du pain, tant pour en procurer l'abondance en cette ville, que pour le mettre à un prix raisonnable.

— Le 7, Son Altesse Royale et MM. les princes allèrent visiter les murailles et remparts de cette ville, afin de les faire réparer où il en sera besoin.

— On a eu nouvelles de la Cour que M. de .... (1) ayant, comme allié de madame de Saint-Mégrin, demandé pour elle, à la reine, la récompense de la charge de capitaine-lieutenant de la compagnie des chevau-légers de la garde du roi, que défunt son mari possédait, laquelle il avait achetée quatre cent cinquante mille francs du maréchal de Schomberg, Sa Majesté témoigna en être contente, et lui dit qu'il en parlât au Cardinal; lequel ayant, quelques heures après, abordé ledit Cardinal, dit à M. de.... qu'il fallait songer à cette affaire-là; que le défunt n'avait donné que cent mille francs de son argent pour le paiement de ladite charge, et que le reste avait été fourni des effets du Roi; qu'outre cela, ledit sieur de Saint-Mégrin s'était trop précipité, et était cause que le combat n'avait pas réussi à l'avantage des armes du Roi (2). Ce discours, non attendu, surprenant fort ledit sieur de...., il s'en retourna vers la Reine pour lui en faire le rapport, laquelle il trouva toute changée, et dans les sentiments dudit Cardinal. On a su depuis que le Roi ayant commandé plusieurs fois à ladite compagnie de monter à cheval, afin de le recevoir à la tête, elle ne l'avait pas voulu faire; qu'enfin elle y avait été obligée.

— Le 28, le Parlement s'étant assemblé en présence de MM. les princes, il y fut arrêté que le procès serait fait à deux prisonniers qui, le 4 de ce mois, à la sédition de la place de la Grève, avaient extorqué de l'argent de quelques-uns de l'assemblée de ville pour leur sauver la vie; qu'on établirait une

(1) Nom illisible.

(2) A la bataille du faubourg Saint-Antoine.

chambre de police, et défense aux membres du Parlement de sortir de Paris; il fut ordonné que les présidents à mortier et conseillers qui s'en étaient allés, comme aussi les députés qui étaient en Cour, seraient conviés de revenir en deux jours en cette ville, et qu'à faute de ce faire, on passerait outre aux délibérations. Il ne se trouva en ladite assemblée aucun président à mortier; c'est pourquoi le sieur Chevalier, doyen de la grande chambre, y présida, colligea les voix, qui étaient environ cent, et prononça l'arrêté.

— Le même jour, à 7 heures du soir, un courrier arriva à l'hôtel de Condé, dépêché à M. le Prince, qui rapporta que l'avant-garde de ses troupes, composée de cinq mille hommes, devait arriver ce même jour-là vers Beauvais.

— Mercredi dernier, après dîner, il se fit dans le palais d'Orléans une assemblée de messieurs de ville, des colonels et de la plupart des capitaines de Paris, où il fut résolu qu'il y aurait égalité de compagnies et d'hommes entre lesdits colonels, et que chaque jour on tirerait au sort pour les portes que les capitaines devaient garder pour empêcher les intelligences.

— Le même jour, on apprit, par des lettres écrites de Saint-Denis, par le sieur Lartige, un des députés du Parlement, que le jour précédent, lui et ses collègues ayant été trouver le garde-des-sceaux pour lui donner avis de l'arrêté du Parlement, par lequel ils étaient conviés de se rendre dans Paris dans deux jours, et qu'il lui plût de leur procurer la réponse de Sa Majesté, afin qu'ils pussent s'en retourner; que ledit garde-des-sceaux n'avait fait paraître que des longueurs; qu'à la sollicitation desdits députés, on avait relâché, mais avec bien de la peine, quelques bateaux chargés de blés pour Paris, qu'on avait arrêtés sur la Seine, et qu'il croyait que la réponse qu'on donnerait serait peu satisfactoire.

— Le même jour, le père du comte de Saint-Amour, dépêché de l'archiduc à Son Altesse Royale, arriva au palais d'Orléans sur le soir, qui rapporta qu'il y avait cinq jours qu'il avait laissé l'armée dudit archiduc au-delà de la Somme; qu'il croyait qu'à présent elle était vers Beauvais, et que l'archiduc la commandait en personne.

— La nuit du mercredi au jeudi, Son Altesse Royale ayant eu avis que quelques cavaliers de la cour n'étaient pas loin du Pré-aux-Clercs, elle le fit savoir au sieur Pithou, conseiller au Parlement, dont la maison n'est pas loin dudit Pré ; aussitôt il donna l'alarme en tout le quartier ; les bourgeois du faubourg Saint-Germain prirent les armes ; enfin il se trouva que ce bruit était faux, et chacun s'en retourna chez soi.

— Hier, le Parlement s'étant assemblé en présence de MM. les princes, on y proposa de recevoir M. de Rohan duc et pair de France ; et sur ce qu'on y trouva opposition, l'affaire fut remise aux gens du roi, pour y donner leur conclusion ; il y fut en après arrêté que si les députés n'étaient pas de retour tous le lendemain, on passerait outre le samedi suivant aux délibérations.

— Les dernières lettres de Bordeaux, des 3 et 7 de ce mois, portent que ceux de l'armée étaient demeurés maîtres et triomphants de leurs ennemis ; qu'ils en avaient fort bien usé, parce qu'au lieu de s'en prévaloir insolemment comme plusieurs pour passer plus avant, ils étaient demeurés dans les termes de la raison et de l'obéissance, s'étant contentés de l'expulsion des quatorze conseillers qu'on avait rappelés, et remis absolument toutes leurs prétentions à la discrétion et aux ordres de M. le prince de Conti ; et que la ville de Bordeaux s'était offerte de donner des hommes pour secourir Villeneuve d'Agenois, assiégée par les troupes du comte d'Harcourt.

— Ce matin, MM. les princes sont allés vers les troupes pour les faire décamper du lieu où elles sont, et les faire poster derrière les Chartreux et le jardin du Luxembourg.

— On attend aujourd'hui avec impatience le retour des députés du Parlement, pour savoir, si le bruit qui court ici dès ce matin est vrai, qu'hier au soir l'éloignement du Cardinal, sans espérance de retour, avait été résolu au conseil d'en haut.

De Londres, le 4 juillet.

— Le sieur Gentillot est à Greenwich ; il a conté à M. Notre, maître des cérémonies, qu'il était venu de la part du roi, son

souverain, pour reconnaître la république d'Angleterre, à condition qu'on reconnaîtrait, premièrement, les représailles (1), selon la parole qu'en avait donnée en France M. de Villers; sur quoi ledit sieur de Villers ayant été mandé avant-hier au conseil d'État, il nia d'avoir jamais fait telle proposition, et en a du depuis écrit une lettre, par ordre dudit conseil, audit sieur Gentillot, pour lui soutenir la vérité.

— Enfin le Parlement ayant agité ce matin l'affaire de Hollande, touchant la satisfaction et la sûreté pour l'avenir, a trouvé à propos d'en renvoyer de rechef la discussion au conseil d'État, qu'il éclaircisse en quoi s'étend le particulier de ces deux points; on espère toujours que cette affaire-là s'accommodera. Le bruit court que quelques-uns des bateaux pêcheurs hollandais nous sont déjà tombés entre les mains du côté d'Écosse.

De Saint-Menehould, le 8 juillet.

— Le duc de Lorraine partit vendredi dernier, vint loger à Gisancourt, le lendemain à Massige, hier à Maure, et doit aujourd'hui être proche de Rhetel, s'il ne va à la rencontre de l'archiduc (2), qui a passé la Somme depuis quelques jours et marche au secours de MM. les princes.

De Paris, le 19 juillet 1652.

— Le 18 de ce mois, le roi et la reine d'Angleterre partirent d'ici sur les quatre heures du soir. Son Altesse Royale et M. le Prince se rendirent à la porte de la Conférence pour empêcher que les bourgeois qui étaient en garde et le peuple ne fissent insulte au moins sur les milords Germain et Montagu, menacés d'être jetés dans la rivière. Ce roi fit de grandes excuses à MM. les princes, touchant l'affaire du duc de Lorraine, et témoigna en avoir du regret.

(1) Cromwell avait pris, sans déclaration de guerre, sous un prétexte quelconque de représailles, une grande partie des vaisseaux du Roi.

(2) Léopold Guillaume, archiduc d'Autriche. Il avait envoyé un député au Parlement de Paris pour s'unir avec lui contre le Mazarin.

— Quelques présidents du parti de la cour, sortis de Paris depuis le tumulte arrivé à l'hôtel-de-ville, étant arrivés à Saint-Denis, y ont été maltraités, leur ayant été dit qu'ils ne devaient pas désemparer de Paris, mais y périr plutôt que d'abandonner ainsi le service du Roi. Le maréchal de l'Hôpital, président, Le Bailleul (1) de Noyon et le prévôt des marchands ont été plus fins, s'étant retirés en leurs maisons sans aller en cour.

— Le 15 de ce mois, M. de Rohan fut reçu duc et pair de France en parlement, nonobstant les oppositions qu'on avait formées à l'encontre, lesquelles furent levées par arrêt donné le même jour.

— Le 16, Son Altesse Royale, le Prince et le Parlement ayant reçu des lettres de grand matin, datées de Saint-Denis du même jour, de MM. les députés, par lesquelles ils suppliaient qu'on différât la délibération au lendemain, sur l'espérance qu'on leur donnait en Cour qu'ils auraient bonne réponse du Roi ce jour-là, le Parlement s'étant assemblé, MM. les princes y étant pour délibérer sur ces lettres là, il fut dit que la délibération serait remise au 17, suivant le désir des susdits députés.

Le même jour, 16, l'écuyer du duc de Guise arriva à l'hôtel de Condé, qui apporta à M. le Prince des lettres du roi d'Espagne et du comte Louis de Haro son favori, par lesquelles le premier lui mandait qu'à sa recommandation il avait donné la liberté au duc de Guise (2), lequel avait commandement de se rendre à Bourg entre les mains du baron de Bouteville, pour y attendre les ordres dudit Prince, et se conformer à iceux.

Le 17, MM. les princes s'étaient rendus à l'assemblée du Parlement; on y lut une déclaration du Roi en forme de manifeste contre la personne de M. le Prince, et deux billets envoyés par les susdits députés.

(1) Président à mortier en 1627; il devint chancelier de la reine Anne d'Autriche, et enfin ministre d'État et surintendant des finances.

(2) Henri de Lorraine, fils de Charles de Lorraine étant allé au secours des rebelles de Naples en 1647, les Espagnols le firent prisonnier et ne le relâchèrent qu'en 1652.

Le même jour, 17, la Cour partit de Saint-Denis à six heures du matin pour se rendre à Pontoise. Le neveu du Cardinal suivit tout mourant, dans un brancard porté par des Suisses, ayant eu l'extrême-onction dès le samedi précédent à onze heures du soir, étant abandonné des médecins depuis ce jour-là, à cause de la gangrène qui lui a gagné le petit ventre.

Le même jour, M. le Prince s'en alla à Saint-Denis avec force cavalerie et infanterie, pour en ramener les susdits députés, lesquels lui dirent qu'ils avaient donné leur parole de n'en point sortir que le Roi ne leur eût fait réponse, laquelle M. de Saintot leur avait promis d'apporter vers la minuit, et qu'ils le priaient de les excuser s'ils ne s'en allaient pas avec lui.

Le même jour, M. le chancelier fut au palais d'Orléans pour supplier Son Altesse Royale de l'excuser s'il ne se rendait pas à l'assemblée du Parlement, comme il en avait été prié par des députés d'icelui.

Le 18, le Parlement s'étant assemblé, on y lut une lettre du président de Nesmond par laquelle il lui donnait avis, et à MM. les princes là présents, que MM. les députés avaient reçu ordre du Roi de le suivre à Pontoise, sur quoi ayant été délibéré, il y fut arrêté qu'on les irait quérir dans Saint-Denis à main armée, et Son Altesse Royale voulut bien se charger elle-même de les ramener dans Paris ; étant partis ce jour-là sur le midi d'ici pour cet effet avec M. le Prince, le duc de Beaufort et une partie de leurs troupes.

Le même jour, on apprit par un courrier arrivé à l'hôtel de Condé, que Chauni-sur-Oise avait été pris, où étaient le duc d'Elbœuf, le sieur de Rambures, avec près de quatre cents gentilshommes du pays, lesquels avaient été tous faits prisonniers de guerre; que le 17, l'armée du duc de Lorraine s'était jointe à celle dudit comte; que l'archiduc et ledit duc étaient allés à Bruxelles, et que toutes ces troupes faisaient près de vingt-quatre mille hommes.

Le même jour, MM. les princes s'étant rendus à Saint-Denis, ils y apprirent par la bouche des députés qu'ils avaient eu le matin

une lettre de cachet du Roi par laquelle Sa Majesté leur commandait d'aller à Pontoise, et une autre de M. Duplessis-Guénégaud qui portait que le Roi lui avait derechef commandé de leur écrire qu'ils se rendissent audit Pontoise, au moins ceux qui auraient bonne volonté pour son service, Sa Majesté ne voulant forcer personne. On en remarqua parmi eux qui témoignèrent avoir envie d'y aller, mais enfin on les ramena tous en cette ville sur les six heures du soir.

Cejourd hui 19, le Parlement s'étant assemblé en présence de MM. les princes, trois avis y ont été ouverts : le premier, qu'on écrirait une lettre au Roi, par laquelle on ferait entendre à Sa Majesté que ni MM. les princes, ni le Parlement, ni la ville, n'enverraient plus aucun deputé ni n'entreraient en aucune conférence que le cardinal Mazarin ne fût hors du royaume ; le second, de faire M. le duc d'Orléans lieutenant-général de l'État ; et le troisième, de déclarer le Roi captif entre les mains de l'ennemi commun de la France (1), et ledit duc régent, sur lesquels on a commencé à opiner et demain on continuera.

Le Mancini, neveu du Cardinal, fut hier enterré à Pontoise, étant mort le jour précédent de ses blessures.

De Londres, le 11 juillet.

MM. les ambassadeurs des États-Généraux, pairs... (2), ayant reçu le 7 des lettres de leurs supérieurs de se retirer, sur le peu d'assurance qu'il y a, disent-ils, de rien négocier pour la paix, tandis que les hostilités continueront de la sorte, eurent hier leur audience de congé de notre Parlement et partirent le même jour de cette ville, conduits jusqu'à la tour dans les carrosses d'État et par divers membres du Parlement, suivis d'un grand cortége de carrosses.

Le Parlement ne s'arrête à présent, touchant l'affaire de Hollande, qu'à la satisfaction du passé, dont le conseil d'État réglera la demande, sans parler d'autre sûreté pour l'avenir que la foi qui sera stipulée par le traité.

(1) Mazarin. — (2) *Mots illisibles.*

De Paris, le 25 juillet.

On a nouvelle que le marquis de ... (1) ne s'étant pu accommoder pour le commandement dans l'armée de M. le Prince, il en avait quitté le parti et s'était retiré à Rocroy après avoir eu un sauf-conduit et de l'escorte du gouverneur de cette place-là, d'où ce marquis ne bougera qu'il n'ait fait la paix avec la Cour, y ayant dépêché quelqu'un pour cet effet.

Les lettres de Bordeaux du 14, rendues ici lundi dernier, portaient que les esprits y étaient fort adoucis depuis que le prince de Conti avait dit aux députés de tous les corps dudit Bordeaux qui lui demandaient la paix, qu'il fallait laisser faire M. son frère qui était à la tête d'une puissante armée; que le secours d'Espagne donnerait une paix avantageuse ; qu'il n'était besoin que de se bien réunir, de continuer dans la même fermeté qu'on avait vue jusqu'ici ; que le comte de Fiesque y étant arrivé le 12 du courant à deux heures du matin, les ducs d'Enghien et prince de Conti l'avaient mené ce jour-là même à l'Hôtel-de-Ville, où il avait assuré qu'il était parti avec l'armée navale d'Espagne, qui était en mer depuis le 6 de ce mois, et que le dessein du roi d'Espagne était si conforme à celui de M. le Prince, qu'il avait expressément ordonné à tous les officiers de ladite flotte d'exécuter ses ordres, et qu'elle ne s'était mise en mer que pour déboucher la rivière en combattant celle du duc de Vendôme ; que l'espagnol était composé de dix-huit gros vaisseaux, quatorze frégates, qui vont à voile et à mer, montées chacune de douze canons et seize brûlots, et de dix grandes frégates que l'on avait équipées en Angleterre pour M. le Prince qui devait joindre ladite flotte ; comme aussi le marquis de Talce, avec l'escadre de Cadix ; que, sur tout l'embarquement, il y avait quatre mille soldats qui étaient depuis cinq ou six ans sur les galères et qui avaient tout à fait le pied marin ; outre cinq cents officiers réformés, et trois cents gentilshommes, la plupart grands seigneurs, que le roi d'Espagne avait obligés de se signaler en cette entre-

(1) Nom illisible.

prise; ajoutons que ce roi avait envoyé un plein pouvoir à M. le Prince de faire la paix générale, et même informé le Nonce et l'ambassadeur de Venise, qui sont à Madrid, de s'adresser à ce prince pour en traiter. Ces lettres disaient encore que le camp du duc de Candalle était à une lieue dudit Bordeaux, et les vaisseaux du duc de Vendôme à Lormont, et que l'armée navale d'Espagne qui était à l'embouchure de la rivière pourrait bien livrer combat le 16 de ce mois.

Les lettres de Blaye du 15 juillet, rendues aussi lundi dernier en cette ville, portaient que le sieur d'Estrade avait formé le siége devant la ville de Libourne, et qu'il y avait cent maîtres et huit cents fantassins en garnison, commandés par le sieur de Massac, qui pouvaient faire beaucoup de mal aux assiégeants.

Lundi dernier, du matin, on apprit par des lettres de Noyon, en date du 19 de ce mois, que le Roi y était arrivé ce jour-là, et que le lendemain Sa Majesté se rendrait à La Fère; le sieur de Manceau, qui en est gouverneur, en devait sortir auparavant pour aller à Chauny, dont il a été pourvu du gouvernement et récompensé de cinquante mille écus pour sa démission de celui de La Fère, suivant le traité que le maréchal d'Estrée en a fait pour lui avec M. le Cardinal.

Les lettres de Sainte-Menehould, du 22 de ce mois, reçues hier ici, disaient que le marquis Fors, gouverneur de cette ville là, et le sieur de... (1) avaient eu grand démêlé et de grosses paroles ensemble à cause des contributions, et que ce dernier ne voulait pas céder son logis du château au premier.

Un courrier arrivé cette semaine en Cour, dépêché de M. d'Estrade, a rapporté que la ville de Libourne s'était rendue à l'obéissance du Roi le 17 du courant; que la garnison en était sortie, le bâton blanc à la main, et que les habitants en avaient été exilés.

— On a nouvelle que le Roi, au sortir de La Fère, est allé à Marle pour y voir son armée en bataille dans la plaine, et que de là il irait à Amiens. Celles d'Aix en Provence portent que les

(1) Nom illisible.

sœurs Mépors, et cousines de Son Éminence, y étaient arrivées, où elles attendaient les ordres nécessaires pour avancer vers Paris.

— Il y en a qui assurent de l'archevêque d'Embrun qu'il a porté deux brevets de duc et autant de maréchaux de France à Son Altesse Royale, qui est toujours à Blois, avec ordre du Roi de lui offrir trente mille écus, payables au sieur de Louvière, pour son dédommagement de la Bastille, le rétablissement du maire de Mantes, qui avait été démis de sa charge pour avoir donné passage aux troupes espagnoles, sous la conduite du feu duc de Nemours, ensemble le rétablissement du duc de Rohan au gouvernement d'Anjou, et le retour de huit conseillers à son choix. On ajoute que Mademoiselle, avant son départ de Blois pour Champigny, a offert de donner à Monsieur, son père, les deux millions qu'elle prétend lui être dus par lui, pourvu qu'il éloigne de sa personne le sieur Goulas, son secrétaire, son chancelier, et deux autres.

— La comtesse de la Susse, fille du feu maréchal de Châtillon, abjura dimanche dernier la religion prétendue à l'église des Billettes, en présence de la Reine; et comme elle est femme d'esprit, on croit que sa conversion sera suivie de beaucoup d'autres.

De Paris, le 26 juillet 1632.

Le 20 de ce mois, le parlement s'étant assemblé, MM. les princes y étant, il y eut arrêt rendu, par lequel le Parlement déclara le Roi détenu entre les mains du cardinal Mazarin et de ses adhérents, et que, pour prévenir la ruine où tout le royaume est près de tomber, par les mauvais conseils dudit cardinal, M. le duc d'Orléans était prié de prendre la qualité de lieutenant-général du royaume; enjoint à tous les sujets de Sa Majesté de lui obéir et le reconnaître pour tel, et M. le Prince d'accepter le commandement et la conduite des armées, sous l'autorité de monseigneur le duc d'Orléans, etc. Il se remarqua alors que tous les con-

seillers qui sont de la *faction corinthienne* (1), furent contre Son Altesse Royale, et ce qu'on trouva plus étrange était que le maréchal d'Étampes, de même faction, qui doit toute sa fortune à Son Altesse Royale, fut de même avis que les susdits conseillers.

— Le 21, MM. les princes allèrent chez le baron de Clinchamp, qui ne peut encore sortir à cause de ses blessures, où il y eut conseil de guerre, après quoi ils furent au logis du sieur Tubœuf, qui leur donna à dîner; de là ils se rendirent chez M. le Chevalier, dans l'hôtel duquel ils tinrent conseil des finances.

— Le même jour on apprit, par des lettres de Rouen, que le jour précédent on y avait commencé à faire garde; que M. de Longueville avait tâché de l'empêcher; à quoi n'ayant pas réussi, il avait voulu persuader qu'il n'y eût plus que dix ou vingt hommes à chaque porte; il n'en vint non plus à bout que du premier, y ayant tous les jours cinq à six cents hommes à chaque porte.

Le même jour encore, sur le soir, milord Montagu arriva de la Cour ici, lequel demanda à conférer avec madame de Châtillon, sous le bon plaisir de M. le Prince, ce qui ne lui fut pas accordé, et Son Altesse Royale ayant appris sa venue, envoya un passeport par un exempt, avec commandement de sortir de cette ville dans une heure. Milord Germain vint aussi le lendemain ici, qui parla à Son Altesse Royale sous prétexte des pensions de leurs Majestés britanniques, et en effet pour toucher un mot de quelque accommodement, mais il fut envoyé sans le vouloir entendre sur ce dernier point.

— On a nouvelles que l'archevêque de Tours, premier aumônier de Son Altesse Royale, s'étant rendu en cette ville-là, y a su si bien ménager les esprits des habitants pour les maintenir dans la dévotion de Son Altesse Royale, que le Roi y ayant envoyé demander l'entrée, on y a fait réponse que le Roi serait le bienvenu, mais sans le cardinal Mazarin, protestant tous qu'ils périraient plutôt que de recevoir ce dernier.

— Lundi dernier, on commença de rechercher tous les comp-

(1) On voit en effet dans les Mémoires du coadjuteur combien cette importance du duc d'Orléans faisait ombrage à celle du chef *des Corinthiens*.

tables et ceux qui manient les deniers du Roi, pour les obliger à les mettre entre les mains de celui à qui Son Altesse Royale ordonnerait de les recevoir ; quelques-uns ont déjà fourni l'argent qu'ils devaient, et l'on fit aussi ce jour-là perquisition d'un homme qui avait deux cent mille écus des deniers royaux, pour le contraindre à s'en dessaisir, mais on ne le trouva pas.

Le conseil d'État a cassé et annulé l'arrêt du Parlement du 20 de ce mois, par un ordre qu'il a rendu, portant défense de reconnaître M. le duc d'Orléans pour lieutenant-général du Roi, etc.

—On a su que la Cour ayant écrit au maréchal de la Meilleraye pour lui demander que le Roi fût reçu à Nantes, sans condition, il avait fait une réponse dans laquelle il rapportait tant de difficultés, et représentait les longueurs qu'il y aurait à y disposer les habitants, qu'il est aisé de conjecturer que le maréchal ne désire pas que la Cour le visite.

— Le 23 les deux hommes faits prisonniers, le lendemain du tumulte de l'hôtel-de-ville, ayant été condamnés dès le 18 de ce mois à être pendus pour avoir mis le feu à l'hôtel-de-ville, par arrêt du Parlement, furent exécutés à mort dans la cour du Palais, toutes portes étant fermées pour empêcher que la populace ne les sauvât.

—On a eu nouvelles que les habitants de Melun avaient refusé les portes au sieur de Montbas, leur gouverneur, au retour de Corbeil où il était allé, lui disant qu'ils ne voulaient ni gouverneur ni garnison, et qu'ils se garderaient bien eux-mêmes.

— Le 24 le Parlement s'étant assemblé, *MM.* les princes présents, il y fut arrêté que les cinquante mille écus pour la tête du cardinal Mazarin (1) seraient pris sur les fonds de l'État, mis en dépôt entre les mains de quatre bons bourgeois, pour être donnés à celui ou à ceux qui feront le coup. Il y eut encore un autre arrêté rendu le même jour, portant qu'il serait fait assemblée en l'hôtel de cette ville pour aviser aux moyens d'entretenir et

(1) On venait de mettre sa tête à prix.

d'augmenter les troupes, levées contre le Mazarin, pour la liberté du commerce et des passages, et pour le paiement des rentes dues par Sa Majesté.

—On a nouvelles que Madame de Chevreuse partit hier de Dampierre, alla coucher à Mantes pour se rendre à la Cour, où sont aussi MM. les présidents de Noyon, le Cogneux et quelques autres membres du Parlement.

— Aujourd'hui le Parlement s'étant assemblé, MM. les princes s'y sont rendus sur les dix heures du matin, où son Altesse Royale a prié l'assemblée de lui vouloir donner un conseil pour l'assister dans sa charge de lieutenant-général du Roi : on l'a remerciée de l'honneur qu'elle faisait à ladite compagnie, et on lui a remis de choisir telles personnes qu'il lui plairait pour ce sujet, même de prendre parmi les compagnies souveraines, et ladite Altesse Royale ayant proposé M. le Chancelier pour faire les fonctions de la charge, on lui a dit qu'elle avait tout pouvoir de nommer tels officiers qu'elle voudrait.

De Londres, le 18 juillet.

— Les ambassadeurs de Danemark ayant eu audience en ce Parlement, vendredi dernier, après plusieurs compliments et congratulations des chefs de cette République, témoignèrent leur déplaisir de son malentendu avec la Hollande et firent offre de leur entremise pour leur réconciliation.

De Paris, le premier jour d'août 1633.

—Dimanche dernier, un gentilhomme arriva en poste en cette ville, de l'armée du duc de Vendôme, pour demander au Roi une charge qui y manquait par la mort d'un officier, qui rapporta que, comme il en partait, quelques députés de Bordeaux y étaient arrivés pour supplier ce duc d'en faire éloigner son armée, afin de lui pouvoir envoyer des députés pour traiter d'accommodement.

—Les lettres de Bordeaux du 21 juillet, rendues ici lundi der-

nier, portaient que le samedi précédent les corps de bourgeois avaient député trente hommes vers M. le prince de Conti pour lui demander : 1° qu'il songeât aux prompts moyens de faire la paix, 2° que tous les soldats sortissent de la ville, 3° qu'il n'y eût plus d'armée, etc., etc., qu'on changeât tous les officiers; que ce Prince en ayant remis la réponse au lendemain dimanche, quelques hommes, ayant dit qu'on se servait toujours de remise, s'étaient retirés, suivis de trois à quatre mille hommes, criant par la rue : Vive le Roi et la paix ; que le même jour, dimanche, les bourgeois avaient fait sortir de prison les sieurs Buffaut, conseiller, et Fillot, trésorier de France; qu'on avait arboré les drapeaux blancs à tous les clochers et foulé aux pieds les drapeaux rouges de l'armée et mis du blanc sur soi; qu'un père cordelier avait été élargi; que l'après-dîner, le prince de Conti avait accordé aux bourgeois leurs susdites demandes; qu'on avait fait mettre le portrait de Sa Majesté sur la porte de la Bourse et un autre au Chapeau-Rouge; qu'on était sur le point d'envoyer en Cour pour traiter avec le Roi, et que l'armée navale d'Espagne avait relâché à l'île de Rhé.

— Lundi dernier au matin nouvelle arriva en Cour, rapporta que les Bordelais avaient député vers M. de Vendôme pour traiter d'accommodement.

— Pas de lettres de Saint-Quentin du 28 juillet; on apprit ici mardi dernier que le Roi y était attendu ce jour-là; venant de Riblemont, que l'armée de M. le Prince était ès environs de Saint-Denis et celle du Roi pas loin de là; que Sa Majesté couchait à Soissons le 30 juillet et se rendrait le lendemain à Paris.

— On a nouvelles que M. le Prince avait fait arrêter le marquis de Duras pour avoir voulu débaucher six cents chevaux de son armée et les mener en celle de M. de Turenne.

— Le duc de Lorraine ayant écrit depuis quelque temps à madame la Duchesse sa femme de l'aller trouver pour conférer ensemble entre Cambrai et Péronne, et elle en ayant eu le consentement de Leurs Majestés, doit partir ici bientôt pour faire ce voyage-là. On croit qu'ensuite ils se remettront ensemble.

— Les lettres de Saint-Menehould du 29 juillet, reçues hier

ici, disent qu'on y avait nouvelles que les garnisons de Metz, Thionville et d'autres lieux occupés par les troupes du Roi, commandées par le sieur Marolles, avaient repris Commercy, et que le sieur Doublet, intendant de justice dans l'armée de M. le Prince, était arrivé audit Saint-Menehould et où il avait envoyé des mandements à tous les villages des environs de Reims, Chalons et Vitry, d'apporter tout ce qu'ils doivent aux habitants de ces villes-là, à peine d'être brûlés.

—Il y a ici depuis deux jours deux députés de Bordeaux, lesquels, ayant parlé à MM. les ministres, n'en ont pas reçu une réponse aussi favorable qu'ils espéraient.

— Hier le Roi et M. le Cardinal revinrent sur le soir en cette ville, où la Reine leur donna à souper et la comédie italienne.

— Les lettres de Bordeaux, du 20 juillet, rendues hier ici, portaient que l'assemblée des bourgeois s'étant tenue à la Bourse, on y avait résolu d'envoyer des députés au duc de Vendôme et de Candalle pour traiter de paix avec eux, ce qui avait été exécuté; qu'il s'était fait une trêve pour conférer avec plus de commodité, que lesdits ducs avaient écrit fort civilement auxdits bourgeois et que tout tendait à la paix.

De Paris, le 2 août 1642.

— Le 27 du passé, sur les dix heures du matin, on tint conseil au palais d'Orléans, pour ajuster les différends qui pouvaient survenir dans le conseil, que S. A. R. allait établir, à cause des rangs et de la préséance; on n'y arrêta rien pour lors, sinon que M. le chancelier ne cèderait qu'aux princes du sang.

— Le 28, M. le Prince fit la revue générale des troupes de son parti et alla lui-même reconnaître un lieu avantageux vers Juvisy, pour les y faire camper; le lendemain, 29, elles quittèrent leur poste du faubourg Saint-Victor, pour s'aller camper entre ledit lieu et Ris, à quatre lieues d'ici.

— Le 29 du matin MM. les princes se rendirent à la Chambre des Comptes, les deux semestres assemblés, où S. A. R. pria ces Messieurs de lui donner deux personnes de leur corps pour

être de son conseil. On lui dit qu'elle avait tout pouvoir d'en choisir, et elle nomma MM. le président Aubry et Larcher; après cela ils furent à la cour des aides, en laquelle ladite A. R. ayant fait la même demande et lui ayant aussi été répondu de même qu'à la susdite chambre, elle y fit élection des présidents Dorieux et Le Noir.

— Le même jour on apprit par des lettres de la cour que le 28, fete de saint Anne, on s'y était fort réjoui; que le roi y avait donné le bal à mademoiselle de Chevreuse, et qu'on y faisait faire des alcôves comme si l'on voulait passer l'hiver à Pontoise où ladite Cour est encore.

— Le même jour, on sut que M. le chancelier, ayant reçu une lettre du cardinal Mazarin, par laquelle il l'invitait d'aller en Cour pour y faire sa charge et reprendre les sceaux, mondit sieur le chancelier lui avait répondu qu'il était à la Cour, qu'il y faisait sa charge et avait les sceaux.

— Le 29 encore, après dîner, l'assemblée-générale se tint à l'hôtel de cette ville, où MM. les Princes s'étant rendus, S. A. R. y fit ses propositions sur lesquelles ayant été délibéré, il y fut résolu tout d'une voix qu'il serait fait un fonds de huit cent mille francs pour faire subsister les troupes qu'il convient entretenir pour délivrer Sa Majesté et chasser l'usurpateur de son autorité, que pour ce sujet il serait fait une taxe sur chaque maison de cette ville et des faubourgs, savoir : de vingt-cinq écus sur chaque porte cochère, dix écus sur chaque porte carrée, et cinq écus pour les petites portes; que les bureaux des entrées seraient rétablis sur le pied et de la manière qu'ils étaient anciennement et qu'on enverrait des lettres circulaires à toutes les bonnes villes de France pour leur faire part dudit résultat.

— Le 30, sur les dix heures du matin, il arriva un courrier à M. le Prince, qui rapporta que la jonction de toutes les troupes, tant lorraines que liégeoises et allemandes, s'était faite avec l'armée du comte de Tavanne, le 28 du passé, à Neuchatel, et vers Fîmes, et que le lendemain l'armée entière avait commencé à marcher pour venir en-deçà.

— Le même jour, trois conseillers du Parlement furent vers

S. A. R. pour lui donner avis qu'on avait trouvé le fonds des cinquante mille écus pour le prix de la tête du cardinal Mazarin, sans qu'il fût besoin de toucher à l'argent des ports.

— Le même jour, 30, le duc de Nemours fit appeler, par le marquis de Villars, le duc de Beaufort (1), à quoi ce dernier témoigna de la répugnance et refusa même de se battre contre une personne qui lui était si proche ; mais, enfin, se voyant pressé par ce marquis, il l'accepta, et le duel se fit sur les six heures du soir, au Marché-aux-Chevaux, cinq contre cinq ; les deux ducs se battirent à pied le pistolet d'une main et l'épée de l'autre, leurs seconds à l'epée seule ; le duc de Nemours tira le premier, mais le coup ne fit rien ; le duc de Beaufort lui donna près du cœur, dont il mourut incontinent après, et son corps fut porté de là dans son carrosse chez M. le Prince, d'où on le transporta le lendemain dans son hôtel pour y être vu sur son lit de parade; trois seconds du duc de Beaufort furent blessés et un du défunt.

— Le même jour encore, M. le Prince, ayant appris par des prisonniers qu'on lui amena, que le maréchal de Turenne avait fait décamper son armée de Compiègne pour tirer vers la Marne, laquelle il devait passer le même jour entre Meaux et Mouceaux afin de gagner Lagny, où il serait en-deçà de la rivière, ce prince envoya ses ordres à minuit pour décamper et s'en aller à Saint-Cloud, ce qui se fit le lendemain de grand matin.

— Le différend pour la préséance dans le conseil de S. A. R. avait déjà donné lieu au duel et à la mort du duc de Nemours, rapportés ci-dessus. Il causa encore un fâcheux effet et dangereuses suites, le 31 du passé, en ce que MM. le prince de Tarente et comte de Rieux, disputant du rang, celui-ci en vint à des paroles peu respectueuses avec M. le Prince, auquel il dit qu'il reconnaissait bien qu'il était plus ami de M. de Tarente que de lui ; le Prince lui dit qu'il ne fallait pas parler de cela et qu'on lui rendrait justice. Le comte continua à dire la même chose avec un mouvement de main hautain ; à cela M. le Prince lui dit qu'il

(1) Pour se battre à propos d'une querelle sur la préséance. C'était la suite d'une jalousie qui remontait plus haut, comme nous l'avons vu.

était véritablement plus l'ami du prince de Tarente que de lui, à quoi le comte répliqua soudain : « Et moi je ne suis pas votre serviteur et ne le serai jamais ! » A ces mots de bravade, M. le Prince lui donne un grand soufflet, l'autre repart avec un coup de poing dans l'épaule, et, se retirant deux pas, met la main à l'épée. M. le Prince se jette dessus et se blesse un peu à la main, de la lame, et ceux qui étaient là ont fait passer le comte sur le perron qui regarde sur la rue de Tournon ; M. le Prince, qui n'avait point d'épée, prend celle d'un gentilhomme qui se trouvait là et court pour se battre contre ce comte qui l'attendait. Le duc de Rohan se mit sur la porte de la galerie, empêcha M. le Prince de passer, et lui dit qu'il le tuerait plutôt que de permettre qu'il s'allât battre contre le comte de Rieux. S. A. R., à ce bruit, fait venir ses gardes avec leurs officiers, laquelle commande au sieur de Pradines d'arrêter ledit comte ; celui-là s'en va à lui, et demande son épée ; il fait difficulté de la bailler, enfin, il la rend et on le mène en la Bastille. Il dit, en passant, quelques paroles impertinentes pour émouvoir le peuple, auquel il voulait faire croire que M. de Beaufort le suivrait bientôt, mais inutilement ; M. le Prince s'alla s'excuser aussitôt auprès de S .A. R. de cet emportement. Le Parlement est cependant fort scandalisé de la procédure du comte de Rieux, et il est certain que s'il était entre les mains dudit parlement, il ne pourrait éviter d'être condamné à perdre la tête. Néanmoins, M. le Prince, par une générosité toute héroïque, sollicite tant qu'il peut la delivrance de ce comte.

Le 1er de ce mois, on apprit par des lettres de Rouen du 30 du passé, que ce jour-là le parlement s'étant assemblé sur les affaires présentes ; il y avait été arrêté que les délibérations seraient sursis pour quinze jours, et que, cependant, très-humbles remontrances seraient faites au roi pour lui demander la paix et la réunion de la maison royale, et que M. le duc de Longueville serait invité de se joindre audit parlement pour cet effet ; que, cependant, défense était faite de ne recevoir d'autres ordres que du roi dans la province, toutefois, suivant la déclaration de 1648, et en la manière accoutumée.

— On a nouvelle de la cour que le duc de Bouillon y était fort malade d'une fièvre pourpreuse, et le comte de Brienne aussi.

— Aujourd'hui le Parlement s'étant assemblé en présence de MM. les princes, il y a été arrêté que les arrêts de Conseil donnés contre celui dudit Parlement, du 20 du mois passé, demeureraient nuls, et que le résultat de l'Hôtel-de-Ville serait confirmé et enregistré.

— On a eu nouvelle aujourd'hui que l'armée du maréchal de Turenne était vers Beaumont, qu'elle bordait la rivière d'Oise pour couvrir Pontoise, et que celle du comte de Tavannes n'en était qu'à quatre lieues.

De Londres, le 25 juillet.

— Le sieur Gentillot, envoyé du roi de France vers cette République, est derechef venu ici; mais, n'ayant produit aucune lettre de créance non plus que l'autre fois, on lui a donné ordre de sortir, dès alors, de cet État dans trois jours, à peine d'expulsion à ses périls et fortune. Les lettres de représailles ci-devant octroyées contre les Français, lesquelles on avait suspendues depuis quelque temps, seront, croit-on, confirmées et la suspension supprimée.

De Paris, le 8 d'août.

— L'on mande de Blois, du 3 juillet, que Mademoiselle était partie de Tours, mécontente de ce que la Cour a cassé les deniers qu'elle faisait battre dans la principauté de Dombes, et de la cassation, qui a été faite du ma re de l'endroit où elle est, et où Son Altesse Royale avait envoyé le baron Detouches pour faire part à cette princesse des propositions que l'archevêque d'Embrun a faites à son Altesse Royale, du mariage de cette princesse avec le duc de Savoie.

— Les gens d'armes et chevau-légers du Roi ayant su que les ga des de Son Eminence avaient retenu leurs places dans le dernier voyage du Roi, ont envoyé prier Sa Majesté de leur per-

mettre de se rendre auprès d'elle ; mais, au contraire, on les a envoyés à l'armée, étant sortis de Châlons où ils avaient été envoyés pour empêcher les suites de quelques divisions survenues entre l'évêque et les habitants.

— Il se parle du mariage du maréchal de L'Hôpital avec une veuve d'un receveur des tailles du Lyonnais, à qui on dit qu'il doit faire un avantage de quatre cent mille livres; mais le maréchal de Vitry s'oppose fortement à cette resolution, disant que le parti est inégal.

— Les financiers ont été cotisés pour la tête du Cardinal ; on a déjà compté vingt-cinq mille livres et promis de payer vingt-cinq mille écus dans la fin de l'année courante, pour faire sortir les gardes qui étaient dans sa maison.

— Le bruit est qu'on a trouvé dans la cour du Louvre une lettre du prince de Condé, par laquelle il mandait qu'après avoir tout perdu, il était temps de faire le coup.

— L'on dit que le marquis de Bellièvre a fait savoir à la Cour qu'il tenait les ennemis si bien, qu'il espérait bientôt s'en rendre maître, aussi bien de la ville de Péronne et de plusieurs autres.

— Samedi dernier, sur le soir, le sieur de Gourville, intendant de la maison du duc de la Rochefoucauld, arriva en poste en Cour, venant de Bordeaux, où il était allé pour retirer des hardes que ce duc y avait laissées et les faire conduire en Poitou, qui rapporta que les Bordelais avaient traité avec M. de Vendôme ; qu'ils avaient la vie et les biens pour les particuliers; que les princes et les princesses en étaient sortis et demeuraient à Cadillac, en attendant la réponse du Roi, sur les demandes qu'ils faisaient touchant leur traité, et que les armes de Sa Majesté y devaient entrer le 2 de ce mois.

— Lundi dernier, du matin, on apprit par des lettres de Noyon, du 2 de ce mois, que M. le Prince n'était avec son armée qu'à deux ou trois lieues de là, à Saint-Simon; que celle du maréchal de Turenne n'en était pas loin entre les rivières d'Oise et La Fère, et que ce prince pourrait venir sans difficultés jusqu'à Pontoise.

— Les lettres de Bordeaux, du 28 juillet, rendues ici lundi dernier, portaient que le samedi précédent on avait nommé à la Bourse les députés qui devaient aller vers MM. les généraux de l'armée du Roi, choisis de tous les ordres, au nombre de douze; que le même jour, sur le soir, le colonel Baltazar en était parti pour s'en retourner à Tartas, que le 27 lesdits députés étaient partis de Paris et arrivés à trois heures après-midi, que M. d'Estrade les avait présentés aujourd'hui aux ducs et aux princes, auxquels il avait dit : « Messieurs, voici les bourgeois de Bordeaux qui viennent assurer Vos Altesses de leur fidélité et de leur obéissance au service du Roi; » que le président de la Tresne, un des députés, avait porté la parole; qu'après on avait lu les articles des cahiers que les députés portaient à MM. les généraux, qui avaient témoigné n'avoir pas le pouvoir de leur accorder toutes leurs demandes qui allaient à la démolition des forts que le duc de Vendôme a fait construire, à ne point démolir les fortifications de la ville, au rétablissement du Parlement dans Bordeaux, à la suppression de la Cour des Aides, comme aussi que les princes demeurent à Bordeaux; que le gouvernement de Guyenne demeure à M. le Prince et la survivance à son fils le duc d'Enghien; que le 28 lesdits députés avaient rapporté à l'assemblée de la Bourse tout ce qui s'était passé le jour précédent, par laquelle il fut arreté qu'ils retourneraient le même jour à Lormont, prier les ducs de Vendôme et de Candalle de dépêcher vers le Roi sur les articles pour lesquels ils n'avaient point de pouvoir et que les Bordelais y enverraient de leur côté; que cependant on donnerait des ôtages de part et d'autre; qu'on éloignerait les troupes à dix lieues de la ville, et que les princes et princesses demeureraient sous la garde des bourgeois. Ces lettres portaient aussi que force voiles revenaient tous les jours à Bordeaux et qu'on y disait que dix frégates anglaises avaient joint l'armée navale d'Espagne, laquelle on croyait être retournée à l'embouchure.

Par lettres de Soissons du 4, reçues le 6 du courant, on apprit que la terreur était si grande dans le plat pays et autour de là que tout le monde s'y refugiait avec tout ce qu'il avait de

meilleur à cause de l'approche de M. le Prince; qu'on y avait nouvelle qu'il avait sommé Noyon d'où il n'était qu'à demi-lieue; qu'il portait le feu et la flamme partout, et que l'armée du maréchal de Turenne était vers Chauny.

— Mardi dernier, sur le midi, le duc d'Espagne arriva de son gouvernement de Bourgogue en cette ville, escorté d'un bon nombre de cavaliers.

— Le 7, on eut nouvelle que l'avant-garde de M. le Prince, commandée par le prince de Tarente, devait arriver ce jour-là au soir, à Montaterre et ès-environs, et que M. le Prince coucherait à Marlon, qui appartient à mademoiselle de Châtillon, qui y est indisposée de la petite vérole.

— Le même jour, 7, sur le midi, douze compagnies du régiment des gardes françaises partirent de cette ville pour aller joindre l'armée du maréchal de Turenne qui s'étend depuis Compiègne jusques à Noyon.

— Cette semaine, un député de Bordeaux est arrivé en cette ville, lequel a apporté les articles du traité avec les ducs de Vendôme et de Candalle, pour les faire signer au Roi; on dit qu'il sont de trois sortes: de la première, ceux que ces ducs ont accordés et signés sous le bon plaisir du Roi; de la seconde quelques uns qu'ils ont envoyés absolument de la Cour, et la troisième ceux que ces ducs ont accordés purement et simplement. Les lettres de Bordeaux, rendues hier ici, confirment ce que dessus, et que ce traité fut signé par les généraux le jour précédent, dont on aura tous les détails au prochain ordinaire.

De Paris, le 9 d'août 1652.

Depuis la mort du duc de Nemours, madame la duchesse, sa femme, s'est retirée dans le couvent des filles Sainte-Marie, proche de la Bastille, où elle est inconsolable, ayant eu un amour si fervent pour son mari qu'il n'y a point de parole capable d'exprimer la douleur qu'elle ressent en la privation de son cher objet. Il n'est resté qu'une fille de leur mariage, laquelle ne sera pas beaucoup riche, d'autant qu'il y a cent mille francs

de rente des biens de la maison de Nemours substitués au plus prochain mâle, qui est monseigneur l'archevêque de Reims, frère du défunt.

— Le 3 de ce mois, le maréchal de Turenne ayant fait avancer des troupes jusque vers Saint-Denis, les boulangers de Gonesse n'amenèrent point de pain en cette ville, ce qui fit un peu crier le peuple, qui s'apaisa pourtant lorsqu'il en trouva au marché à suffisance par l'ordre que Son Altesse Royale y avait donné le jour précédent, que tous les boulangers des faubourgs cuisissent et apportassent le pain au marché.

— Le 4, on apprit par un valet de pied qui revint ici de l'armée du comte de Fuensaldagne, d'où il était parti le jour précédent, que ce comte, à cause d'une indisposition qui lui était survenue, n'avait pas encore passé Flmes, mais que ce jour-là son armée en devait décamper pour venir en deçà, laquelle avancera ou reculera au gré de MM. les princes, aux ordres desquels ce comte a commandement du roi d'Espagne, son maître, d'obéir entièrement.

— Le même jour, 4, on apporta ici un paquet de la cour, s'adressant au Parlement, lequel ayant été présenté à l'assemblée le lendemain 5, par le sieur de Buchefert, substitut du procureur-général, il fut dit, qu'avant d'en faire l'ouverture et délibérer sur icelui, qu'il était fait défense, sur peine de la vie, à tous les avocats et procureurs de quitter cette ville pour aller à Pontoise où l'on veut transférer et établir le Parlement de Paris ; MM. de la troisième chambre des enquêtes firent serment alors entre eux de ne point sortir de Paris.

— Le 5, sur les six heures du soir, le duc de Beaufort, qui, depuis la mort de M. de Nemours, n'avait pas paru à la cour de Son Altesse Royale, et qui avait toujours été plongé dans une tristesse très-profonde, vint au palais d'Orléans, par les ordres de Son Altesse Royale, lesquels lui furent portés par M. de Langeon, capitaine de ses gardes. M. le Prince y arriva tôt après, lequel dit à ce duc, qu'outre l'extrême déplaisir qu'il avait de la mort du défunt, il prenait encore part au sien, qu'il savait être très-grand.

— MM. de l'Hôtel-de-Ville ayant fait sceller chez un payeur des rentes un coffre où il y avait 500,000 livres, et mis garnison dans le logis pour garder cet argent-là, le payeur, ayant accepté la garde sur une requête répondue par quelques échevins par laquelle on lui remettait la garde dudit argent, à sa caution juratoire; la garnison en ayant été levée, quarante hommes masqués entrèrent dans le logis, le 5 de ce mois, vers la nuit, rompirent le scellé et le coffre, et en emportèrent l'argent. Son Altesse Royale l'ayant su donna ordre aussitôt de faire arrêter ce payeur, lequel s'étant évadé, on prit son fils qui est un des témoins, et deux échevins qui ont répondu de ladite requête, lesquels sont tous prisonniers à l'Hôtel-de-Ville, qui seront obligés de remplacer lesdits 500,000 livres.

— Le 6, l'Assemblée s'étant assemblée en présense de MM. les princes pour délibérer sur les susdits paquets envoyés de la Cour, il y fut arrêté qu'attendu que le Roi était détenu entre les mains du cardinal Mazarin, usurpateur de l'autorité royale, on n'ouvrirait plus aucune dépêche qui viendrait de la Cour, et que le susdit paquet serait mis au greffe dudit Parlement avec tous ceux qui seraient désormais envoyés, qui ne seraient ouverts qu'après que le cardinal Mazarin serait hors de France. Cependant défense à tous les membres dudit Parlement de sortir de cette ville, et que ceux qui en sont dehors seraient couviés de revenir dans trois jours, et que faute de ce faire il y serait pourvu.

Le même jour on apprit de la Cour que le maréchal de Schomberg y étant arrivé quelques jours auparavant, le cardinal Mazarin l'avait convié, ce que le maréchal ne pouvant refuser, il y fut; après quoi le susdit mena l'autre chez les ministres; celui qu'ils virent d'abord fut le garde des sceaux, lequel ne parla de rien audit maréchal; mais étant venu chez le marquis de la Vieuville, après les compliments, celui-ci dit au maréchal, en le tirant à l'écart, qu'il avait eu le vent que M. le maréchal avait la pensée de de se défaire de son gouvernement, et que, si cela était, il croyait que M. le Cardinal en pourrait traiter avec lui en lui donnant quelque autre place considérable et de bon argent; et à quoi le-

dit maréchal répliqua d'un ton un peu aigre qu'il ne voulait pas se défaire de son gouvernement, encore moins en traiter avec le Cardinal qui l'avait mal traité depuis cinq ans et tâché de lui faire perdre toutes ses charges. Ce maréchal sortit alors du logis dudit marquis, partit de Pontoise incontinent après pour se rendre en sa maison de Nanteuil et de là en son gouvernement de Metz pour s'y maintenir.

Ce fut encore le même jour que le Cardinal, jetant les yeux non seulement sur le gouvernement, mais aussi sur l'évêché de Metz, pour s'accommoder de tous les deux, avait, par ses pratiques, attiré M. l'évêque de Metz à la Cour, et avait fait parler de permuter son évêché à des abbayes, mais qu'après plusieurs négociations, cet évêque, ayant reconnu qu'on le voulait tromper, était parti de Pontoise sans prendre congé de personne et s'était retiré en son abbaye de Saint-Germain, où l'on dit que Son Altesse Royale lui a envoyé un gentilhomme pour lui témoigner le plaisir qu'elle avait de ce que, contre la parole qu'il lui avait donnée de ne point aller en Cour, lorsque cet évêque lui demanda la permission de se retirer d'ici, il y était toutefois allé et que s'il y retournait pour entendre à un second traité, elle ferait arrêter les revenus de son abbaye de Saint-Germain et le tiendrait pour son plus grand ennemi.

— Le 7, on eut avis de la Cour que MM. les ducs de Bouillon et comte de Brienne se portaient mieux de leur maladie et étaient hors de danger; qu'on y disait qu'on faisait espérer au susdit la surintendance des finances, pour lui donner courage à recouvrer bientôt sa convalescence, et que le maréchal de Turenne étant arrivé à la Cour le 4 de ce mois, y avait été fort bien reçu, ayant été visité de la Reine et du cardinal Mazarin.

Le même jour, 7, se fit l'ouverture du nouveau Parlement, établi à Pontoise; ceux qui le composent sont les susdits présidents Molé, de Noyonet, Le Cagneux, et environ huit conseillers.

Cejourd'hui, 9, le Parlement s'étant assemblé en présence de MM. les princes, il y a été arrêté que quarante mille livres seraient payées chaque semaine aux rentiers de cette ville, les-

quelles seraient prises sur les deniers accoutumés; de plus, ledit parlement a cassé et annulé toutes les procédures qui se sont faites et qui se feront à Pontoise, et que samedi prochain on s'assemblera pour le reste.

Les allées et venues de Goulas vers l'archiduc, le comte de Fuensaldagne, une trêve de cinq jours suivie le 7 de ce mois, font dire à un chacun qu'on traite de la paix générale, et ce qui en augmente la croyance, est qu'on dit que le cardinal Mazarin s'en va. Je sais bien qu'il y a quelque chose sur le tapis, mais cela est arrivé si souvent sans rien produire, qu'il m'est impossible d'en dire quelque chose de certain, outre qu'il y a peu de personnes qui puissent pénétrer dans le conseil des princes, le temps seul nous en faisant paraître l'effet.

De Paris, le 15 d'août

Le 9 de ce mois, sur le soir, M. de Saint-Simon partit en toute diligence pour se rendre à Senlis dont il est gouverneur, afin de pourvoir à la défense de cette place-là et y veiller tous les biens qu'il a autour, sur l'avis qu'il eut qu'un parti de cavaliers de l'armée de M. le Prince avait paru en ces quartiers-là le 8 sur le midi. On apprit en effet, par des lettres de Noyon, écrites le jour précédent, que M. le Prince ayant pris la ville à discrétion, y avait logé d'abord quatre mille hommes et après fait enlever tous les grains et les vins qui y étaient, et ensuite cotisé un chacun selon sa portée; que le maréchal de Turenne était décampé de Noyon pour s'avancer vers Corbeil; qu'on craignait que le Prince ne l'assiégeât et empêchât la jonction de six mille hommes que le prince de Ligne amenait à ce dernier.

Les lettres de Bordeaux du 4 d'août, rendues ici dimanche dernier, portaient ce qui s'ensuit : Vendredi dernier, 1er de ce mois, la paix fut publiée, qui est quasi la même que celle qui nous fut accordée à notre première guerre, et pour le moins aussi avantageuse; il y a néanmoins cinq articles qui ne nous ont été accordés par MM. de Vendôme et de Candalle que sous le bon plaisir du Roi : on croit que ce sont l'établissement du Parlement en cette ville, la suppression de la Cour des aides, la démolition des forts, et quelques autres, pour l'effet desquels on doit envoyer en Cour. Samedi dernier,

M. le prince de Conti partit sur les six heures du matin de cette ville pour Cadillac, où le même jour M. de Candalle qui l'y reçut lui donna à dîner; environ sur le midi, madame de Longueville (1) s'embarque sur une galère que M. de Comminge avait amenée à notre port, pour la conduire vers La Réole, et, sur les trois heures, madame la princesse, M. d'Enghien et les autres se mirent dans son carrosse pour aller coucher à.... (2), pour de là au premier beau temps passer en Flandre. Les bourgeois, qui avaient prêté vingt ou trente mille écus à madame la Princesse sur ses pierreries, les lui rendirent avant de partir, sur l'assurance d'une sincère promesse seulement. Dimanche, qui était hier, MM. de Vendôme et de Candalle s'étant rendus sur les dix heures du matin aux Carmes, ils marchèrent ensemble vers cette ville; le régiment de Compiègne, que M. de Candalle avait amené, faisant l'avant-garde, celui de Montmédi, qui est dans les troupes de M. de Vendôme, tenant l'arrière; et ainsi les deux généraux étant au milieu à cheval côte à côte, le dernier ayant la droite; les gardes à tous les deux à pied, et suivis au reste de plusieurs gentilshommes volontaires, furent rencontrés sur le quai du château Trompette par les deux députés qui avaient été à Lormont, sous la conduite de deux présidents dont l'un tint une fort belle harangue à MM. les généraux, avec lesquels ayant ensuite pris route ils entrèrent en cette ville par la porte du Chapeau-Rouge et furent tout droit entendre la messe, chanter le *Te Deum* et ouir prêcher à Saint-André, d'où les généraux se séparèrent et allèrent dîner chacun chez soi. L'après-dîner, les bourgeois de la Bourse furent inviter MM. les ducs à souper, qui les reçurent avec grande munificence à l'hôtel de la Bourse. M. de Vendôme prétend aller combattre après-demain l'armée navale d'Espagne qui est auprès de Fîmes; pour M. de Candalle, on tient qu'il sera encore ici sept ou huit jours, et qu'après il ira assiéger Périgueux ou Villeneuve d'Agenois.

—Le 10 de ce mois, le duc Dampville partit d'ici pour aller

(1) Qui, avec le prince de Conti, son frère, avait tenu depuis longtemps Bordeaux au nom du prince de Condé.

(2) *Illisible.*

trouver Son Altesse Royale de la part de Leurs Majestés, à Blois, d'où l'évêque d'Embrun n'est pas encore de retour.

— Les lettres de Péronne du 13, rendues ici le lendemain de ce mois, disaient que le maréchal de Turenne devait décamper du mont Saint-Quentin (1) proche de là, repasser la Somme en deçà, et revenir dans les pays plus voisins, et que M. le Prince avait fait repasser la Somme à son armée pour aller recevoir un grand convoi qui lui venait de Cambray.

— Les lettres de Bordeaux du 2 de ce mois, reçues hier ici, portent que les susdits deux régiments qui y étaient entrés avec MM. les généraux, en étaient sortis deux jours après; que les bourgeois faisaient les gardes aux portes; que le lendemain M. de Candalle devait aller à Cadilac pour y dire adieu à M. le prince de Conti; que M. de Vendôme n'était pas encore parti dudit Bordeaux pour aller combattre l'armée navale d'Espagne.

— On assure que le duc de Mercœur a écrit une lettre à Son Altesse, lui demandant l'exécution des clauses contenues dans son contrat de mariage, de quoi elle n'est pas restée satisfaite, non plus que d'une lettre que le duc de Vendôme lui a écrite, demandant aussi l'exécution des promesses que le cardinal Mazarin lui a faites, qu'on dit être le gouvernement de Bretagne; étant résolu de ne point autrement mener ses vaisseaux en Catalogne, ainsi qu'en témoignait le dessein, après qu'ils auraient été joints par quelques vaisseaux portugais.

— La résolution avait été prise d'aller avant-hier à Fontainebleau, mais elle a été changée ou du moins différée jusqu'à ce qu'on ait vu la route que les ennemis prendront, ou l'événement d'un combat..... On assure aussi que le duc de Longueville a envoyé offrir deux mille chevaux et quatre mille piétons.

— Mardi dernier, le conseil fut tenu au Louvre où il se parla fort de faire le procès au prince de Condé, et de commencer par le rasement de ses maisons et la dégradation de ses bois.

— Le duc d'Épernon n'a point encore vu Son Éminence, ce qui donne lieu au bruit qui court qu'elle le veut obliger à con-

(1) Il avait donc quitté les environs de Corbeil.

sommer le mariage d'entre le duc de Candalle avec une de ses nièces.

— Les avis de Madrid marquent que la Reine est enceinte depuis deux mois, et qu'on croit qu'elle porte un prince à cause des vomissements qui lui étaient survenus; que cent mille écus avaient été envoyés à don Juan d'Autriche qui est en Catalogne, et qu'on avait avis que le marquis de Sainte-Croix avait laissé une frégate à Saint-Sébastien pour prendre le baron de Bouteville lorsque sa santé lui permettra de s'embarquer.

— On assure que le frère de l'ambassadeur de France à Constantinople doit aller remplacer son frère, et que l'ambassadeur de Portugal s'est rendu à Nantes avec quatre vaisseaux et trois millions, que son maître donne au Roi; que Baltasar ira servir en Piémont et non en Catalogne; qu'il y a une déclaration pour la fabrication de la nouvelle monnaie dont les figures représentent le Roi à cheval; que plusieurs édits ont été retirés du parquet, lesquels avaient été portés pour les présenter au Parlement; que la jouissance des biens du prince avec le gouvernement de Guyenne serait donnée à M. le prince d'Anjou, qui aura M. de l'Estrade pour son lieutenant; que les provisions de la charge de grand-maître de la maison du Roi furent hier expédiées en faveur du prince Thomas; que le sieur de Gourville doit offrir l'amnistie au prince de Conti de la part de la Cour, et son rétablissement au gouvernement de Champagne avec la jouissance de tous ses revenus, à condition qu'il fera remettre la place de Dampville au Roi, comme nous avons dit ci-dessus; que l'archevêque de Narbonne, qui est ici, doit demander la coadjutorerie de son archevêché pour son neveu.

— L'on dit que les ducs de Vendôme et de Candalle ont envoyé un courrier à la Cour, sans qu'on en puisse pénétrer la cause; mais deux conseils, qui ont été tenus de suite, font présumer que les ducs ont retenu des places pour une sûreté de la ratification de l'accommodement qu'ils ont arrêté avec les Bordelais. Cependant, on a envoyé un ingénieur à Bordeaux pour tracer le dessin de quelques forts qu'on veut faire vis-à-vis de la Bastide, et à la place du château Trompette.

— Le Roi, qui se fit avant-hier saigner à cause d'une indisposition qui lui était survenue pour avoir mangé des fruits verts, a pris médecine et est allé aujourd'hui coucher à Versailles.

De Paris, le 16 août 1652.

— Le 10 de ce mois, le duc de Valois, fils unique de Son Altesse Royale, étant mort entre six et sept heures du matin, après qu'il eût été vu dans son lit de parade, le dimanche 11, on ouvrit son corps pour l'embaumer, où on trouva toutes ses parties nobles fort saines, comme aussi le cerveau, de sorte qu'on impute sa mort aux médecins qui l'ont trop saigné et drogué, n'ayant eu qu'un cours de ventre. Par son décès, M. le Prince rentre dans le rang de premier prince du sang. Madame est grosse de sept mois, et l'on attend avec impatience quel sera le fruit qu'elle produira, tous les officiers du palais d'Orléans faisant des vœux au ciel que ce soit un prince.

— On a appris que les présidents De Bailleul et de Mesmes n'avaient pas voulu aller à Pontoise pour être du parlement qui y est établi, quelques promesses et menaces qu'on ait pu leur faire, même de brûler leurs maisons où ils se sont retirés.

— Le 10, on apprit par des lettres de Pontoise que le jour précédent, sur les quatre heures du soir, le duc de Bouillon (1) passa de cette vie en l'autre; on croit que sa mort pourra causer du changement en Cour; outre qu'on a remarqué, depuis six semaines, que la plupart de ceux que le cardinal Mazarin avait mis auprès du Roi, pour obséder Sa Majesté, sont décédés, comme son neveu, Mancini, Le Fouillon et mademoiselle Noiron, une des filles de la Reine.

— Le duc Dampville, ayant écrit, dès le 9 de ce mois, à Son Altesse Royale, par ordre du Roi, pour la prier d'empêcher qu'on ne vendît les statues (2) qui sont dans le logis du Cardinal, et elle

(1) Fort aimé du cardinal Mazarin, il avait su cependant conserver l'amitié et l'estime de M. le Prince. Sa mort mit fin à toutes les hautes prétentions de sa maison, dont l'ambition était démesurée.

(2) Il avait été décidé qu'on vendrait les statues qui étaient dans le palais du Mazarin, pour payer la mise à prix de sa tête.

ayant fait réponse qu'elle ne le pourrait à moins de passer, dans l'esprit du peuple, pour Mazarin, le Roi lui envoya un trompette le lendemain, qui dit à Son Altesse Royale, suivant sa commission, que le Roi défendait absolument la vente desdites statues, mais Son Altesse Royale fit encore la même réponse, renvoyant le tout au Parlement.

— Le même jour, 10, Son Altesse Royale dépêcha le sieur de La Chaune, exempt des gardes suisses, au duc Dampville auquel elle donna avis de la mort de son fils, duc de Valois (1), et qu'il la fît savoir à Leurs Majestés, afin d'en tirer l'ordre pour les funérailles.

— Le même jour, 10, le cardinal de Retz, suivi de cinq carrosses où il y avait près de trente hommes de main pour sa défense, fut au palais d'Orléans, pour s'y condouloir avec Leurs Altesses Royales, de la mort de M. de Valois, leur fils.

— Les lettres de Bordeaux du 5, arrivées ici le 10, portaien que le comte d'Harcourt, ayant été contraint de lever le siége de devant Villeneuve d'Agenois, par une inondation qui avait rompu le pont de bateaux qui servait de communication entre ses quartiers, et rempli d'eau toutes les tranchées, on avait mis dans la place environ cent quatre-vingt-dix chevaux en garnison parmi lesquels il y avait quarante officiers, et qu'on ne croyait pas que ledit comte y retournât.

— Le dimanche, 11 de ce mois, on apprit ici qu'ensuite d'un arrêt rendu au parlement de Pontoise, le 9 du courant, par lequel il fut dit que très-humbles remontrances seraient faites au Roi pour l'éloignement du Cardinal, les députés du Parlement avaient eu audience de Sa Majesté à huis clos, le soir du 10, où le président de Nesmond, portant la parole, parla fort contre le Cardinal ; néanmoins on croit que tout cela est concerté pour quelque raison qui ne se découvre pas encore.

Le même jour, 11, le duc d'Ampville arriva de Pontoise en cette ville sur les deux heures après midi, envoyé par Leurs Majestés à Leurs Altesses Royales, pour leur faire les compliments

(1) Son Altesse n'avait que ce seul fils qui mourut dans sa troisième année par l'effet d'une dyssenterie.

de doléance sur la mort de M. de Valois; le duc de Joyeuse y vint aussi de son chef pour rendre ses devoirs à Leurs Altesses Royales.

— Le même jour, le sieur de la Boulaye, capitaine des gardes du duc de Lorraine, arriva de l'armée du comte de Tavannes en cette ville, qui rapporta que son maître était prêt à escorter huit mille hommes qui doivent venir pour MM. les princes; qu'on lui accordât quelques conditions auxquelles on ne croit pas que M. le Prince veuille donner les mains, lui étant très-préjudiciables; que le susdit comte était fort malade et en danger de mourir, et que l'armée était encore aux environs de Fîmes.

— Le 12 et le 13 de ce mois, le Parlement s'étant assemblé, M. le Prince present, Son Altesse Royale n'y ayant pu assister à cause de la goutte dont elle était indisposée, dès le 11, après qu'on y eut délibéré, pendant deux matinées, sur l'affaire des Présidents et Conseillers qui composent le Parlement de Pontoise, il y fut arrêté que si, dans huitaine, ces messieurs ne revenaient en cette ville reprendre leur séance audit Parlement, ils seraient rayés de la matricule, et qu'on pourvoirait à leurs charges.

— Les sieurs Baron de Langres et Chavagnac, maréchaux-de-camp, ont quitté le service de M. le Prince et se sont retirés mal contents sur ce qu'au préjudice de leurs longs services, M. le Prince avait fait M. de Tarente lieutenant-général de ses troupes, lesquelles se débandent fort.

— Le 13 de ce mois, messieurs de l'Hôtel-de-Ville reçurent des lettres de cachet du Roi, par lesquelles Sa Majesté leur faisait défense, sur peine de la vie, de procéder à une nouvelle élection de prévôt des marchands et échevins de Paris, et qu'ils eussent à partir incessamment de cette ville pour se rendre près de Sa Majesté, afin d'entendre ses intentions; lesquelles lettres ayant été portées, le lendemain 14, au Parlement, il y fut ordonné que, nonobstant icelles, on procederait à l'élection selon la coutume, le jour de Saint-Roch qui est aujourd'hui. Le bureau des trésoriers de France, établi en cette ville, reçut aussi le même jour des lettres de cachet du Roi, portant que lesdits

trésoriers eussent à se rendre incessamment à la suite de la Cour; elles furent portées à la Chambre des Comptes qui leur fit défense de sortir de Paris.

— Le 13, on apprit, par des lettres de Pontoise, que le Roi, par sa réponse donnée par écrit le jour précedent, consentait à l'éloignement du cardinal Mazarin, vu que Sa Majesté croit devoir rendre ce témoignage à un chacun de l'entière satisfaction qu'elle a des services dudit cardinal, de sa bonne conduite et de sa protection, qu'elle est résolue de lui départir envers tous et contre tous.

— Le duc de Beaufort ayant été reçu gouverneur de Paris, en l'absence de M. le maréchal de L'Hôpital, dès le 9 de ce mois, en l'Hôtel-de-Ville, avec des applaudissements très-grands, messieurs de ville l'ont traité splendidement au commencement de cette semaine.

De Londres, le 8 aout.

Les lettres du 27 du passé disent que notre amiral avait pris cent vaisseaux pêcheurs hollandais qui étaient au nord, sur lesquels il y avait quinze cents hommes, et que le reste desdits pêcheurs s'était sauvé dans l'abbaye de Bressie, île dépendante d'Écosse, où ils prétendent, dit-on, se fortifier si on leur en donne le loisir.

— Cette semaine le comte de Vormser, ayant été trouvé ici, a été pris et mis dans la Tour, par ordre de notre Parlement, lequel a aussitôt donné charge au conseil d'État de donner les ordres nécessaires pour faire travailler incessamment au procès du comte.

— Nous avons avis que dix-neuf navires de guerre hollandais font parler d'eux dans la mer Méditerranée: quelques-uns de nos navires marchands ont été contraints de débarquer leurs marchandises de peur de tomber en leurs mains. Notre chevalier George va, dit-on, de ce côté-là avec vingt fregates.

De Paris, le 22 août.

L'après-dîner le nonce s'étant rendu au Louvre où il avait été mandé, Sa Majesté lui fit entendre par la bouche de M. le Cardinal, en langue italienne, qu'elle remettrait volontiers le cardinal de Retz entre les mains du Saint-Père, pourvu que Sa Sainteté et le sacré collége voulussent promettre que cette Eminence ne reviendrait point en France sans que Sa Majesté ne l'y rappelât et à condition qu'il renoncerait à la coadjutorerie de l'évêché de Paris avant que d'être mis en liberté, moyennant quoi il serait pourvu d'autres bénéfices de même revenu que cet évêché, et recevrait, lorsqu'il serait à Rome, des témoignages de l'affection de Sa Majesté, laquelle desirait que cette réconciliation fût faite de l'autorité et du consentement du Saint-Père, et qu'à cet effet elle priait le nonce d'en donner avis à Sa Sainteté et d'en communiquer de vive voix avec le cardinal de Retz; à quoi le nonce répartit en présence de l'archevêque de Narbonne, du maréchal de Villeroy, du comte de Brienne et autres, qu'il ne croyait pas que le Pape voulût employer son autorité ni donner son consentement à cette réconciliation, d'autant qu'il entendait que le cardinal de Retz fût livré entre ses mains, mis en liberté sans aucune condition, outre que la disposition des canons est qu'aucun prélat ne peut être forcé à se démettre de son bénefice. Et quoique le nonce eût répété diverses fois qu'il ne pouvait s'entremettre d'aucune négociation sans ordre du Pape, il ne laissa pas de dire qu'il ne pouvait pas refuser d'être témoin des choses qu'on lui venait de dire, comme personne publique, sans ajouter aucun mot d'exhortation ou persuasion pour porter le cardinal à faire cette réconciliation. En effet le nonce s'étant, lundi dernier, rendu au bois de Vincennes avec le comte de Brienne et M. Letellier, il fit entendre toutes ces choses à ce cardinal de Retz qui fit une réponse assez éloignée de la proposition ; mais elle fut admirée par ces messieurs, voyant si bien parler sur une matière imprévue. Cela fait, après une exhortation chrétienne que fit le nonce, il prit congé de cette Éminence et s'en revint à Paris, en

compagnie de ces deux messieurs qui le voulurent obliger d'aller faire son rapport au Roi ; mais il s'en excusa, disant qu'ils le pouvaient faire aussi bien que lui, puisqu'ils étaient présents.

— On a avis de Provence que le comte de Chasteloux a été arrêté à Aix par les ordres du duc de Mercœur, pour avoir parlé trop hardiment contre Sa Majesté.

— Ceux d'Angleterre du 14 portent que les Anglais en étaient aux mains avec les Hollandais qui battaient en retraite après avoir eu quarante vaisseaux pris ou coulés à fond, et que les députés de la ville de Bordeaux se disposaient à faire voile avec les vaisseaux qu'ils ont fait charger de vivres et de munitions de guerre.

— L'archevêque d'Embrun est de retour d'auprès de Son Altesse Royale, sans avoir remporté aucun fruit de sa négociation.

— Toutes choses se préparent au sacre du Roi en la fin du mois prochain.

— Les avis de Bayonne du 7, marquent que le comte de Fiesque y était passé le 4, s'en retournant à Madrid avec passeport du duc de Candale.

— Ceux de Bordeaux du 11 annoncent que les nouveaux jurats ayant fait publier une ordonnance le 8, fort rigoureuse contre ceux qui troubleront la tranquillité publique, ils trouvèrent le 9 sur le bureau un paquet de lettres ; que, s'ils voulaient conserver le pays ils devaient chasser les vingt-quatre conseillers y dénommés : que le duc de Vendôme, qui se montre le plus sévère, ayant maltraité de paroles les conseillers, avait fait arrêter quelques bourgeois, comme ils revenaient d'auprès des ennemis, chargés de plusieurs lettres adressées à leurs concitoyens; qu'un parent du sieur La Coste avait aussi été arrêté dans le bureau de la Bourse. On l'avait trouvé saisi de quelques lettres adressées à des conseillers du Parlement à qui le sieur La Coste mandait que s'ils pouvaient entretenir les peuples dans les intérêts du Prince, ils seraient bientôt secourus avec une puissante armée; qu'une barque espagnole ayant été prise au-dessus de Blaye, on y avait trouvé six Espagnols et une lettre adressée au prince de Conti par les députés qui sont à Londres, qui lui mandaient qu'ils

partiraient dans quatorze jours, avec quatre vaisseaux anglais chargés de vingt pièces de canon, de treize mille boisseaux de grains et quantité de munitions de guerre; que des passeports ayant été délivrés à douze conseillers du Parlement et autres personnes, partie desquelles avait déjà obéi, et on en devait encore délivrer quatre-vingts ou cent afin de purger la ville de tous les suspects; que les habitants de Villeneuve d'Agenois ayant demandé l'amnistie, le duc de Candalle l'avait fait refuser après qu'elle avait été accordée à Bergerac; que les troupes du Prince ayant pris parti dans celles du Roi à la réserve de huit cents chevaux, on leur avait délivré des rations pour se rendre à Stenay, et que la flotte espagnole était encore dans son poste.

— Ceux de Bordeaux du 14 août annoncent que les deux bourgeois arrêtés en dernier lieu, qu'on veut traiter comme espions, attendu la qualité qu'ils avaient de proviseurs de l'armée du Prince, on ne les pouvait traiter comme tels; qu'il avait été porté une ordonnance portant injonction à tous ceux qui avaient reçu des passeports de les exécuter dans les vingt-quatre heures; tandis qu'on tenait la main à l'exécution de celle des jurats qui portait défense sous peine de la vie à tous les habitants de porter armes offensives, de publier aucunes nouvelles séditieuses, de sortir ou d'exister dans la ville sans en dire le lieu et dire le nom et la demeure, enjoint aux officiers des princes de sortir dans vingt-quatre heures, même à ceux du haut pays d'entrer dans Bordeaux sans passeport à cause de la peste qui est dans ce pays-là; que le duc de Vendôme ne faisait pas état de sortir sitôt pour aller combattre la flotte espagnole, à cause qu'il n'est pas assez fort et qu'il appréhendait d'ailleurs que son absence ne donnât lieu à quelques mouvements, les bourgeois étant déjà mal édifiés des désordres que les troupes commettaient en leurs maisons de campagne, outre que ce duc, aussi bien que celui de Candalle, avaient été priés de ne point sortir qu'ils n'eussent la satisfaction pure et simple des choses promises, sous le bon plaisir du Roi; que la Princesse qui s'était embarquée sur le *Salvador* pour aller joindre le marquis de Sainte-Croix, avait été bien reçue et y était toujours.

— Ceux de La Fère, du 17, annoncent que le Prince ayant reconnu qu'il ne pouvait engager le maréchal de Turenne à un combat pour s'être posté trop avantageusement, ayant une rivière en face, une montagne couverte de bois à droite, et les étangs de la Somme derrière son bagage, étant au faubourg de Péronne, avait fait marcher son armée vers Péronne et partie le long de l'Oise où étant, ayant reçu le convoi qui l'attendait sous la conduite des comtes de Meginet et de Boissigny, le maréchal de Turenne avait aussi décampé et fait filer ses troupes par dedans Péronne; mais que le Prince a pris le long de la rivière de Somme avec intention de gagner son ancien poste de Riblemont; qu'il se trouvait déjà avancé à La Fère, le même jour, 17, et que sur la nouvelle donnée audit maréchal, qui a eu conférence avec le prince de Tarente et le comte de Duras, que le comte de Bugney avait investi, tandis que le Prince est à Riblemont, afin d'empêcher qu'on ne donnât secours à cette place, avait envoyé le comte de Beaujeu avec quinze cents chevaux qu'il commandait; que le bruit courait que le marquis de Noirmoutier avec les autres princes traitaient une union.

— Ceux de Saint-Quentin du 2, annoncent que le Prince avait passé la Somme à Riblemont avec une partie de ses troupes, que le maréchal de Turenne était à quelque distance avec ses troupes.

— L'on assure diverses choses, savoir : que Son Éminence le cardinal de Retz sera transféré à Pierre-Ancise;

— Que la Cour a fait inviter tous les grands de se trouver à Reims, le 8 septembre, pour le sacre du Roi, qui a employé quatre cent mille livres en assignation, pour la dépense de cette cérémonie.

— Le cardinal Mazarin traita avant-hier Leurs Majestés dans son palais avec tous les grands de la Cour; mais le duc d'Epernon ne s'y trouva point, quoiqu'il en fût invité.

De Paris, le 23 août 1652.

— Le 16 de ce mois l'assemblée s'étant tenue l'après-dîner en l'hôtel de cette ville pour procéder à une nouvelle élection,

M. de Broussel fut confirmé prévôt des marchands et pour nouveaux échevins on créa les sieurs Genais, conseiller de ville, et Horry, bourgeois de Paris, en la place des sieurs Guillois et Philippe.

— Le 17 de ce mois, le sieur de Laffemas, maître des requêtes, étant en quartier pour la garde du petit sceau, ayant eu commandement pe de jours auparavant de le porter à Pontoise; à quoi obéissant il l'y envoya sans la participation de MM. du Parlement, lesquels l'ayant su, ils le firent venir en la grand' Chambre, où, ayant été interrogé, il fut dit que le lundi suivant ledit Parlement s'assemblerait pour délibérer sur cette matière-là.

— Le même jour, M. le Chancelier reçut des lettres de cachet du Roi, par lesquelles Sa Majesté lui commandait d'aller en Cour pour y exercer sa charge. M. de Châteauneuf en reçut aussi ce jour-là de même teneur.

— Le même jour, sur le soir, il y eut grande conférence chez madame d'Aiguillon, entre elle, M. de Châteauneuf et le comte de Chavigny, celui-ci en étant le référendaire et faisant les allées et venues de là au palais d'Orléans où était M. le Prince; on n'en a pas pu savoir les suites et chacun en parle selon son caprice.

— On a eu nouvelle que le Parlement de Toulouse avait donné arrêt par lequel, contrariant celui de Paris, il est fait défense, et sur peine de la vie, d'obéir à d'autres ordres qu'à ceux du Roi, ni de reconnaître le duc d'Orléans lieutenant-général de Sa Majesté, ce qui a fort irrité Son Altesse Royale, d'autant plus que c'est dans son gouvernement. Ceux de Bourgogne et de Reims se sont contentés d'envoyer en Cour les lettres circulaires de ce Parlement et celles de Son Altesse Royale. Le président de Troyes les a brûlées, mais le Parlement de Bordeaux a confirmé l'arrêt de celui de Paris.

Le 17 de ce mois fut registré au Parlement de Pontoise la déclaration du Roi, donnée audit lieu le 16, portant injonction à tous les officiers du Parlement qui sont à Paris de se rendre en huit jours en ladite ville de Pontoise, à peine de suppression de

leurs charges, de conviction de crime de trahison et de lèse-majesté.

— Le 19 au soir, on apprit ici que le même jour, sur le midi, le Roi était parti de Pontoise pour aller coucher le soir à Liancourt; que le cardinal Mazarin avait traité le Roi avant son départ; que ce cardinal, deux heures après, avait pris le chemin de deçà, et devait giter à Gonesse pour le lendemain aller à Meaux, escorté de mille chevaux choisis dans l'armée du Roi et conduits par le maréchal de la Ferté; que Sa Majesté séjournerait tout le jour audit Liancourt et que le Cardinal prendrait la même route pour sortir de ce royaume que celle qu'il tint lorsqu'il y rentra et qu'il devait se retirer à Dinan, au pays de Liége.

Les 19 et 20, le Parlement s'étant assemblé pour délibérer sur l'affaire du susdit sieur de Laffemas, il y fut arrêté et ordonné que dans trois jours il représenterait le susdit sceau et qu'à faute de ce faire il y serait pourvu.

— La nuit du 19 au 20 mourut en cette ville M. Le Bailleul (1) président à mortier et conseiller de la Reine, en sa soixante-et-dix-septième année.

— Bien que MM. de la Chambre des Comptes, Cours des aides du Trésor et Châtelet de Paris, aient depuis quelques jours reçu des lettres de cachet du Roi, pour leur translation hors de Paris, jusqu'à présent il n'y a encore eu aucun de ces corps-là qui y ait obtempéré.

— Le même jour, M. le Chancelier partit de cette ville pour aller en Cour, suivant les ordres qu'il en avait reçus du Roi. On craint fort qu'il n'y trouve pas son compte.

— Les lettres de Bordeaux, du 10 de ce mois, arrivées ici le 24, confirment la levée du siége de Villeneuve d'Agenois que le comte d'Harcourt avait assiégée par deux fois.

— Le même jour, 21, on sut que le cardinal Mazarin avait couché à Fresne qui appartient à M. de Guénégaud, proche de

(1) Il avait été surintendant des finances, quoique plus habile jurisconsulte que grand financier.

Meaux, que de là il prend le chemin de Château-Thierry où il se doit aboucher avec le duc de Lorraine.

— Le 21 de ce mois, le marquis de la Boulaye arriva ici de l'armée du comte de Fuensaldagne qui rapporta que ce comte se portait mieux de sa maladie et que tous les bruits qui avaient couru que le duc de Lorraine s'était accommodé avec la Cour, étaient faux.

— Le 22, Son Altesse Royale et M. le Prince furent le matin au Parlement en la Chambre des Comptes et Cour des Aides et l'après-dîner à l'Hôtel-de-Ville de Paris où ils firent leur déclaration par écrit sur l'éloignement du cardinal Mazarin, laquelle fut lue et enregistrée partout, portant en substance que, puisque le Roi avait pris la résolution de faire sortir le Cardinal hors du royaume dans la conjoncture présente, elle justifiait assez ce qu'ils avaient fait pour l'empêcher d'y rentrer, ce qu'ils protestaient avoir été le seul et véritable motif qui leur avait mis les armes à la main et qu'ils étaient venus dans la compagnie de l'assemblée pour l'assurer qu'ils étaient prêts de les poser et d'exécuter sincèrement les déclarations qu'ils y avaient faites, présupposant que la sortie dudit Cardinal hors du royaume soit effective, et pourvu qu'il plaise à Sa Majesté de faire ce qu'il convient pour le repos de son État, qui consiste seulement à donner une amnistie en bonne forme, à éloigner les troupes des environs de Paris et retirer celles qui sont ailleurs pour les employer sur les frontières et donner une route et sûreté pour la retraite des troupes étrangères.

—Son Altesse Royale a envoyé en Cour pour avoir un passeport pour celui qu'elle veut députer vers le Roi, qu'on croit devoir être M. le maréchal d'Estampes, et l'on a bonne espérance de la paix.

De Londres, le 15 août.

—Nous avons avis certain, par exprès venu de notre flotte, qui est au nord, que notre amiral Black a dispersé les pêcheurs hollandais et qu'une escadre de huit de ces médiocres frégates ayant rencontré, le 22 juillet, les douze navires de convoi qui escortaient les

susdits pêcheurs, on en avait pris onze; le douzième s'étant sauvé, à la poursuite duquel une de nosdites frégates s'étant mise, elle rencontra cinq autres navires de guerre hollandais, lesquels ayant été attaqués, elle en prit un et se retira avec sa prise.

— Il courut hier ici un bruit incertain d'un grand combat entre les deux flottes auquel les Hollandais auraient eu du pire.

De Paris, le 30 août.

—Le 23 de ce mois, sur le soir, on sut que le sieur de Montbas, qui était allé avec mille chevaux aux trousses des huit cents mentionnés au précédent extrait, n'avait pu les atteindre à cause que ceux-ci avaient vingt-quatre heures devant lui, et était revenu à l'armée du maréchal de Turenne.

—Le 24, on apprit sur le soir, par des lettres venues de Compiègne, qu'un courrier y était arrivé le même jour au matin, qui avait rapporté que le comte d'Harcourt était parti de la Guienne et s'en allait en toute diligence à Brissac (1), ce qui avait causé bien de l'étonnement à la Cour.

—Le 25, de grand matin, le courrier du cabinet, que Son Altesse Royale avait envoyé en Cour dès le 22 sur le soir, revint en cette ville sans apporter de passeports, disant qu'ayant été tenu conseil trois fois sur ce sujet-là, aux deux premiers on y avait conclu qu'on en enverrait, mais qu'à la troisième fois tout fut rompu, suivant les ordres, comme on croyait, qu'on avait reçus du cardinal Mazarin. On fit donc savoir à Son Altesse Royale, par les lettres que le duc d'Ampville lui écrivit au nom de Leurs Majestés, qu'il n'était pas besoin de passeports puisqu'on ne voulait pas traiter et qu'on ne demandait qu'une amnistie, laquelle on accordait, et serait envoyée au Parlement de Paris transféré à Pontoise, pour y être vérifiée, et qu'au surplus MM. les princes satisfissent à leur déclaration.

— Le même jour, un officier en l'armée du duc de Lor-

(1) Il y était envoyé pour rétablir l'ordre troublé par les divisions de ceux qui commandaient cette forteresse.

raine, arriva ici, envoyé de ce duc à Leurs Altesses Royales, pour leur faire de sa part les compliments de condoléances de la mort de M. de Valois, qui rapporta que le jour précédent, ayant été pris par un parti de la Cour, on l'avait mené à Château-Thierry où était le cardinal Mazarin, auquel ayant été présenté et par lui interrogé où il allait, il lui avait répondu qu'il venait vers Leurs Altesses Royales pour le sujet ci-dessus, à quoi le Cardinal ayant répliqué qu'il n'y avait pas longtemps que le marquis de la Boullaye était passé pour le même effet, il l'avait voulu comme dissuader de continuer son voyage, mais qu'étant demeuré ferme à le poursuivre, ce cardinal lui avait donné un passeport, avec lequel il était venu sans empêchement ici.

—Il y a quelques jours que le sieur de Montignac, frère de madame la maréchale de Schomberg, ayant reçu sa commission de la Cour, de capitaine-lieutenant de la compagnie des gens d'armes du duc d'Anjou, il la fit voir à M. le Prince, auquel il s'était donné volontairement pour quelques mécontentements qu'il avait reçus du cardinal Mazarin, disant à ce prince qu'il ne ferait rien en cela que ce qu'il lui plairait. Ledit prince lui demanda vingt-quatre heures pour y songer, et le lendemain il dit audit sieur de Montignac, que n'y ayant dans tout son parti aucune charge à lui donner qui fût aussi bonne que celle qu'on lui offrait à la Cour, laquelle vaut quatre-vingt mille francs, il consentait qu'il l'acceptât, lui disant qu'encore qu'il sût bien que son bras pourrait être employé contre ceux de son parti, il ne doutait pas que son cœur ne fût audit prince.

— La Chambre des Comptes et la Cour des Aides ayant envoyé en Cour pour en avoir des passeports, afin de députer au Roi, on leur a fait dire qu'elles se rendissent à Pontoise selon le commandement du Roi, et qu'après Sa Majesté verrait ce qu'elle aurait à faire.

—Un parti des troupes du maréchal de Senneterre ayant pillé la basse-cour du Bois-le-Vicomte, qui appartient à Mademoiselle, ce maréchal a envoyé ici pour en faire des excuses à cette princesse, disant qu'alors les sauvegardes en avaient été levées et que cela s'était fait sans son ordre.

—On tient que le cardinal Mazarin a donné cent mille écus aux généraux et autres hauts officiers de l'armée de la Cour, d'un million de livres qu'il avait reçues de la province de Normandie, avant son départ, ayant gardé les sept cent mille francs restant pour les employer ailleurs, ou les convertir à son profit.

—Les lettres de Bordeaux du 22 de ce mois, confirment le départ du comte d'Harcourt de la Guienne d'où il a emmené vingt officiers de l'armée qu'il commandait, lesquels vont avec lui à Brissac.

—On mande de la Cour que le maréchal de Grancé, autrefois gouverneur de Gravelines, devait aller commander l'armée que le susdit comte d'Harcourt a laissée en Guienne, qui n'est plus que de cinq cents chevaux et autant de fantassins.

—On a nouvelle que le maréchal de Schomberg avait surpris la forteresse de Moyenvic et qu'il en était à présent le maître, de laquelle le sieur de Bourdonne était auparavant gouverneur, lequel fut arrêté prisonnier il y a quelque temps par le maréchal de Senneterre.

—Le 27 de ce mois, le Parlement s'étant assemblé en présence de MM. les princes, on y lut l'édit du Roi portant amnistie générale de tout ce qui s'est passé dans les présents mouvements, comme aussi la lettre que Son Altesse Royale allait envoyer au Roi, par laquelle elle se plaint de ce qu'on a refusé des passeports pour M. le maréchal d'Estampes et Goulas, secrétaire de ses commandements, laquelle lettre ayant été agréée par la compagnie, Sadite Altesse Royale l'envoya le même jour par un courrier à Sa Majesté.

—Le secours entré dans Barcelone par le chevalier de la Férière est confirmé par les dernières lettres de ce lieu-là, arrivées ici cette semaine; mais on tient pour certain que Dunkerque est aux abois.

—Mercredi dernier, un courrier arriva ici dépêché par le sieur de Briole à M. le Prince avec des lettres par lesquelles il donnait avis à ce prince qu'il était arrivé avec les huit cents chevaux qu'il commande, à huit lieues de Montrond dès le 24 de ce mois, de grand matin, et que le lendemain il devait se joindre aux

troupes destinées pour le secours dudit Montrond, et qu'il espérait que tous ensemble ils attaqueraient le lundi suivant.

—Le marquis de Clinchamp, qui partit d'ici la semaine passée, dépêché par MM. les princes au duc de Lorraine pour l'assurer de quarante mille écus qu'ils lui firent tenir par lettre de change à Bruxelles ou ailleurs, ce duc leur a donné la brigade que Fauge commande, qui est de quatre mille hommes et douze cents chevaux de celle du comte de Ligneville, lesquels avec les autres troupes que l'archiduc a données aux susdits princes, et celles que M. le Prince a fait lever à Liége et en Allemagne, feraient dix mille hommes effectifs, lesquels ont ordre d'obéir à M. le Prince qui les commande; elles sont à présent vers Sesanne en Brie, et marcheront au premier commandement.

—Ce matin, le courrier que Son Altesse Royale avait envoyé à la Cour le 27 de ce mois pour porter la susdite lettre qu'elle écrivait au Roi est revenu en cette ville, qui a rapporté qu'on ne voulait donner aucunement les passeports qu'elle demandait, et que le Conseil avait résolu et dit qu'il fallait obéir sans condition.

— Tous les vignerons d'ici autour se sont cotisés de payer quatre francs de chaque arpent de vigne, afin qu'ils ne soient pas inquiétés à faire les vendanges, des troupes de MM. les princes, lesquels sont décampés des environs de Saint-Cloud, et se sont postés vers Charenton et le bois de Vincennes.

De Paris, le 30 août.

— Ceux de Verdun annoncent la disgrâce arrivée aux garnisons tirées hors des places de Lorraine, qui allaient avec le régiment de d'Ampville, joindre le marquis de Tavannes à Metz, à dessein d'aller à Sarrebourg charger deux régiments lorrains qui, étant près de cette dernière place, faisant le nombre de six cents chevaux, et quatre cents fantassins, consistaient en trois capitaines et huit lieutenants, douze sergents et quarante soldats, qui avaient été tués, et environ soixante de blessés, deux cents faits prisonniers et tout leur bagage, ce qui s'était fait pendant une

demi-heure, les ennemis n'ayant perdu que trois capitaines, trente soldats tués et environ pareil nombre de blessés.

— Ceux de Bordeaux du 18, reçus ici le 24 de ce mois, portaient que le 15, jour de l'Assomption de Notre-Dame, après la procession faite, le duc de Vendôme s'étant arrêté devant le logis du sieur d'Espenay, conseiller au Parlement et l'ayant fait appeler pour lui dire un mot, il le faisait faire entrer en son carrosse, mener jusqu'au fort, d'où il l'avait envoyé dans une galiote à bord de son amiral, pour le conduire à Bourges, où il était détenu prisonnier.

— Ceux de Péronne disent que les ennemis ne s'étaient pas séparés en trois partis comme l'on avait cru ; mais seulement on disait que quatre mille se sont détachés de l'armée pour aller seconder les cinq mille chevaux partis d'ici le 11 pour investir la place, tandis que le Prince était avec le reste de l'armée à deux lieues de Péronne, et que le maréchal de Turenne est près de là avec la sienne en deçà, le long de la Somme, couvert d'un petit ruisseau et d'un marais à une petite lieue de Péronne.

— Ceux de Mirabeaux, près Blaye du côté de Royan, annoncent que la Princesse, le duc d'Enghien, Lusignan et autres, étant montes sur le vaisseau amiral d'Espagne, avaient fait voile le 23, vers Dunkerque, suivis d'un autre vaisseau, tandis que le marquis de Sainte-Croix était demeuré en vue de Royan avec le reste de la flotte, attendant les ordres de son Roi, que la noblesse et les communes des environs ne fassent descente ; et que la duchesse de Longueville se disposait de partir le 18 de Dunkerque pour Montreuil-Bellay. On assure que les ducs de Vendôme et Candalle ont mandé à la cour que la proximité de l'armée navale d'Espagne et le nombre des mécontents qui restaient dans Bordeaux leur faisaient appréhender quelques nouveautés, s'ils mettaient sitôt en exécution l'ordre qu'ils avaient reçu d'abattre les murailles de Bordeaux.

— La Cour a résolu de transférer le cardinal de Retz à Pierre-Ancise ou ailleurs sur l'appréhension qu'il ne mésarrive à l'archeveque de Paris, le clergé et le peuple venant à se remuer pour faire rendre la liberté à leur pasteur.

— Le maréchal de La Motte étant allé ces jours passés prier Son Éminence de lui faire délivrer son remboursement de dix-huit cent mille livres qui lui sont dues par le Roi, il lui fit réponse qu'il se donnât patience à son imitation, puisqu'il s'était contenté d'assignations pour les huit millions qu'il a avancés pour le service de Sa Majesté

— Le maréchal de Grancé partit dimanche pour aller exercer la commission de général d'armée du Roi en Piémont.

— Le maréchal de L'Hôpital a épousé la veuve d'un receveur des tailles du Lyonnais dont nous avons fait mention.

—Les ordres sont donnés pour le voyage de la Cour à Reims; les uns veulent que ce soit pour Fontainebleau et les autres pour Compiègne, afin de retenir les esprits dans leur devoir à l'armée.

— Les lettres de Noyon, arrivées ici lundi dernier, nous apprennent que le maréchal de Turenne se trouvait au pont d'Allemagne, et le maréchal de Senneterre à Nelles, tandis que les ennemis étaient de l'autre côté, à une lieue de Péronne; que cependant le Prince avait grand dépit de ce que le chevalier de Guise avait detourné l'effet de l'entreprise sur Guise, et de ce que les Espagnols ne voulaient pas en venir à un combat, lequel le maréchal de Turenne évite aussi pour n'avoir point d'ordre et avoir trop peu de monde.

— Les nouvelles qu'on dit que le sieur Brachet a apportées en cette ville où il est arrivé depuis trois jours, que le maréchal de Senneterre, à qui il appartient, s'est abouché avec le Prince, a donné lieu au bruit qui court que l'on est à pourparler de paix, soit pour contenter ou pour attirer Son Altesse Royale à la cour, afin de glisser dans l'esprit des Espagnols quelques défiances de la conduite du prince de Condé, à quoi ne contribuera pas peu l'accommodement du prince de Conti.

— L'ambassadeur de Portugal est attendu ici dans peu de jours. On a nouvelles que Leurs Altesses Royales sont parties d'Orléans, d'où elles sont allées à Blaye, leur résidence ordinaire; que Mademoiselle les avait quittées pour se rendre à Saint-Fargeau avec le petit chevalier de Charny, son frère naturel.

— Le duc d'Ampville est de retour en cette ville d'auprès de

Son Altesse Royale, vers laquelle il était allé seulement de son chef pour lui rendre ses devoirs et non pas pour lui faire quelques propositions de la part de leurs Majestés, comme l'on avait cru.

— Les lettres de Sainte-Menehould, du 22 de ce mois, venues le 23, disaient que les habitants de Châlons attendaient les députés qu'ils avaient envoyés au Roi pour solliciter son Conseil de remédier par la reprise dudit Sainte-Menehould aux courses que les garnisons faisaient continuellement à leurs portes et qu'ils se résolvaient de composer et se mettre en neutralité si les députés ne leur apportaient contentement.

— Mercredi dernier, le sieur de Gourville partit d'ici pour Bordeaux où il porte une déclaration du Roi, en forme de ratification des articles que MM. de Vendôme et de Candalle ont accordés aux Bordelais.

— Le même jour, on apprit par des lettres de Saint-Quentin, en date du 25 de ce mois, que M. le Prince était allé à Cambray, pour s'y aboucher avec le duc de Lorraine qui l'y attendait.

— Les lettres de Bordeaux, du 21, rendues ici le 27 de ce mois, portaient qu'il y avait trois partis dans la ville : l'un du duc de Vendôme, l'un du duc de Candalle, et l'autre de la vieille Fronde, c'est-à-dire de l'armée, et qu'on y disait que l'avant-garde de l'armée d'Espagne était arrivée.

— Les lettres de Montpellier portent que, ces jours passés, le maréchal d'Ornano, soutenu de son neveu le comte de Rieux, ayant fait mettre le feu au temple d'une ville du Vivarais, où le ministre et les religionnaires y ayant été extrêmement maltraités, il y a des assemblées des messieurs de la religion afin de chercher les moyens de s'en venger; et ensuite ils ont ordonné de mettre autant d'hommes sur pied qu'il s'en présenterait. Il y a déjà aux environs de cette ville, dans le pays, plus de huit mille hommes et dans huit jours il y en aura plus de seize mille, si on continue l'affaire avec autant de chaleur qu'on l'a commencée, et l'on a envoyé en plusieurs villes, bourgs et villages religionnaires, pour faire cuire le pain de munition.

— Le sieur Dumenil, capitaine des gardes du prince de Conti,

lui est allé porter les ordres de se rendre près Saumur, et l'on a su que le prince a pris la route de Pézenas et que passant par Toulouse il a été visité par plusieurs Conseillers du Parlement, qui n'ont point été au-devant de lui, parce qu'ils ont vérifié la déclaration donnée contre lui.

— Les mariniers de cette ville font grandes instances pour obtenir des lettres de cachet, à ce que les Chambres des Comptes et la Cour des Aides aient à ratifier la déclaration qu'elles ont refusée, par laquelle Sa Majesté leur donne deux mille livres de pension, sans qu'on en sache le motif.

— Le sieur de Bace s'est rendu ici pour hâter l'exécution du traité qui avait été accepté avec le chevalier de Chaulne, ce qu'il pourra obtenir en bref, dans le dessein qu'on a d'y transférer le cardinal de Retz, auquel on offre l'archevêché de Narbonne en échange de celui de Paris.

— Le sieur de Bragelonne, chanoine de Notre-Dame, qui s'était renfermé dans le bois de Vincennes, pour tenir compagnie au cardinal de Retz, ayant été attaqué d'une fièvre chaude, se donna avant-hier un coup de rasoir dans la gorge, dont il se pensa couper le sifflet, si bien que la plaie est dangereuse.

— On assure que le gouvernement de la Bastille a été donné au cardinal Mazarin.

— La duchesse de Mercœur partit hier pour aller porter à son mari les provisions du gouvernement de Provence; lesquelles ont été enfin expédiées.

— Les intendants de justice n'attendent que leurs commismissions pour aller dans les provinces afin de lever les deniers qui sont destinés pour la subsistance des troupes qui doivent hiverner sur la frontière.

— L'archiduc s'est rendu le 24 dans l'armée des princes qui est toujours dans son même poste aussi bien que la nôtre.

De Paris, le 13 septembre 1652.

— MM. les ducs de Lorraine, prince de Condé et chevalier de Guise, étant arrivés de l'armée au palais d'Orléans, le 6 de

ce mois, à deux heures après-midi, le premier y ayant fait son compliment à leurs Altesses Royales, ils se mirent à table pour dîner, où il y avait quatre couverts; le duc se mit au bas bout pour éviter la cérémonie et M. le Prince vis-à-vis de lui, de sorte qu'il fallut que le chevalier et le maréchal d'Estampes, qui furent de la partie, prissent les premières places proche du chevalier. Sur les six heures du soir le conseil se tint audit palais, après lequel le duc de Lorraine écrivit une lettre à la Reine, par laquelle il lui faisait savoir le sujet de sa venue ici, qui était de porter MM. les princes à la paix domestique et générale, s'offrant d'en être entremetteur, pourvu que la Cour y voulût entendre avec sincérité et franchise. M. de Châteauneuf qui était présent se chargea d'envoyer cette lettre-là à Sa Majesté et d'en procurer la réponse.

Ce même jour à sept heures du soir les trois susdits princes montèrent dans un carrosse de Mademoiselle pour s'en retourner à l'armée, et comme ils furent près de la rue des Boucheries du faubourg Saint-Germain, ils rencontrèrent Mademoiselle qui allait au palais d'Orléans pour les voir, ce qui les obligea de descendre pour la saluer. Le duc de Lorraine lui fit cent contes de galanterie et la railla sur ce qu'elle l'avait appelé traître, non-seulement sur le perron du Luxembourg, mais aussi par toutes les rues de Paris; après cela ils continuèrent leur chemin et Mademoiselle se rendit au susdit palais.

— Le 7, du matin, le sieur de Montereau, que Son Altesse Royale avait dépêché au duc de Longueville il y avait plus de six semaines, pour conférer avec lui, revint de Rosny en cette ville, qui rapporta que ce duc avait levé un régiment d'infanterie et un autre de cavalerie, sous la commission du Roi; qu'il avait remarqué que ledit duc était bien intentionné, mais que, n'étant pas maître de Rouen ni de Normandie, qui ne veulent point de guerre, il était obligé de se tenir clos et de demeurer neutre.

— Le même jour après-midi, M. le Prince envoya quérir son lit de camp, et ordre à tous les officiers domestiques de se rendre le lendemain à l'armée près de sa personne.

— Le même jour, sur le soir, on apprit par des lettres de Bordeaux, du 2 de ce mois, que le duc de Guise était arrivé à Bordreg (1), sur un vaisseau nommé *la Gloria*. On donna aussitôt avis à M. le prince de Conti qui se rendit à l'instant à Bordeaux, que le baron de Boutteville, au sortir de l'église, avait remis ce duc entre les mains de ce prince, lui disant qu'alors il avait la liberté et n'était plus prisonnier du roi d'Espagne; ce baron commandant à cent gardes espagnoles, qui l'avaient toujours gardé jusqu'à cette heure-là, de se retirer, et que ledit duc avait, disait-on, amené d'Espagne deux cent mille écus à M. le Prince.

— Le 8, sur le midi, Son Altesse Royale ayant eu avis que cinquante hommes du maréchal de Turenne, commandés par le sieur de Renneville, avaient passé la Seine sur un pont de bateaux, au-dessus de Corbeil, pour venir enlever le bagage de MM. les princes, qui étaient à Charenton; elle envoya deux cents chevaux pour conduire ledit bagage, en se retirant en deçà, et arriva au faubourg Saint-Victor, avec peu de perte. Une compagnie de fusiliers volontaires de Paris allèrent à leur secours; le tocsin fut sonné et ces cinq cents chevaux qui avaient poursuivi ledit bagage, jusqu'à la tête du faubourg, craignant que tout Paris n'allât fondre sur eux, ils se retirèrent après avoir essuyé deux volees de canon qui leur furent tirés du bastion de l'arsenal, et perdu sept ou huit des leurs tués, et environ vingt prisonniers qu'on amena en cette ville.

— Le même jour, 8, sur le soir, le marquis de Châteauneuf vint au palais d'Orléans, où il donna à Son Altesse Royale la réponse que la Reine faisait à la susdite lettre du duc de Lorraine qui portait en substance que Sa Majesté agréait la médiation de ce duc pour la paix, mais qu'il fallait qu'au préalable il séparât ses troupes d'avec celles de MM. les princes, auxquels, disait-elle, elle ferait bien rendre l'obéissance qu'elles doivent au Roi.

— Lundi matin, un valet de chambre de M. le Prince vint de

(1) Il revenait de sa captivité d'Espagne.

l'armée ici, qui rendit à son Altesse Royale des lettres de son maître, qui disaient qu'il s'était posté avec une partie des troupes à Gros-Bois, Brie-Comte-Robert et aux environs.

— Le même jour, du matin, M. le cardinal de Retz partit d'ici pour aller en Cour, suivi de plus de vingt carrosses et escorté par un exempt et quatre gardes de Son Altesse Royale, de laquelle il fut prendre congé le jour précédent, sur les deux heures après-midi, qui vont avec lui jusqu'à Senlis, avec ordre de l'y attendre quatre ou cinq jours pour le ramener en deçà. Ce cardinal est chef de la députation du clergé de Paris, et étant là il y doit parler hautement et librement dans la harangue qu'il fera à Sa Majesté, de laquelle il recevra aussi le bonnet de cardinal, comme on croit.

— Le même jour, sur les onze heures du matin, le prince de Tarente vint de l'armée en cette ville, qui dit à Son Altesse Royale qu'il était venu avec deux mille chevaux jusques à Charenton, envoyés là par M. le Prince pour y attendre et escorter le bagage de l'armée, lequel partit d'ici, deux heures après, passant par la porte Saint-Antoine, pour se rendre au pont de Charenton, escorté jusque-là par deux cents chevaux commandés par M. le comte d'Hollac.

— Le même jour le Parlement s'étant assemblé pour délibérer sur les affaires présentes, ce qui se fera toutes les semaines deux fois pendant les vacations, il y fut dit que les sieurs Doujat et Meunier, conseillers en la grande Chambre, seraient députés vers Son Altesse Royale pour la prier d'y venir prendre séance le jeudi suivant, ce qu'elle promit de faire.

— Le même jour, sur le soir, Son Altesse Royale reçut une lettre du duc d'Ampville par laquelle il lui donnait avis que le courrier qu'elle avait envoyé le samedi précédent, avec des lettres au Roi, pour lui demander des passeports, était arrivé à Compiègne; mais qu'à cause de la fête on n'avait pu encore lui faire réponse; on croit que ce n'a été qu'un prétexte, afin d'avoir le temps d'envoyer au cardinal Mazarin, pour apprendre sa volonté là-dessus, qui est toujours à Sédan.

—Le même jour, sur les quatre heures du soir, les sieurs baron de Clinchamp et de Vendôme, comme aussi M. de Croisy, conseiller au Parlement, partirent d'ici dépêchés par Son Altesse Royale audit duc de Lorraine, pour y ajuster quelque différend qui était survenu.

— Le 10, on apprit par des lettres de la Cour, écrites le jour précédent, qu'il y avait contestation entre le chancelier qui est à présent chef du conseil du Roi, et le garde-des-sceaux, pour le *committitur*, celui-ci ne le voulant donner au premier qui le prétend; que les députés du duc de Lorraine y avaient été parfaitement bien traités et renvoyés dans les carrosses du Roi, ce qui faisait croire, à Compiègne, que ce duc n'était pas contre la Cour.

—Le même jour, sur les six heures du soir, le marquis de Pesan revint ici de Mourou avec environ quarante officiers et soixante soldats qu'il en a ramenés. Il vint aussitôt faire la révérence à Son Altesse Royale, à laquelle il dit qu'étant en la plaine de Longboyau, il avait entendu plus de cinquante volées de canon que l'on tirait de l'armée, et qu'arrivé proche d'Ablon, quelques troupes du maréchal de Turenne qui attaquaient ce château-là, l'avaient quitté à sa venue, croyant que l'armée de MM. les princes avait passé la rivière pour venir à elles, lesquelles ayant repassé le pont de bois flotté, que ce maréchal avait fait construire sur la Seine, l'avaient rompu par le milieu pour n'être point poursuivies.

— Le 11 de ce mois, M. le duc de Lorraine vint de l'armée en cette ville, dîna chez le baron de Clinchamp, se baigna chez les Plessis, et étant ajusté, il alla voir Mademoiselle, portant l'écharpe bleue que cette princesse lui a donnée, à laquelle il fit la cour; il vint au palais d'Orléans sur les sept heures du soir, en sortit deux heures après, et alla souper chez le duc de Chevreuse.

— Le 12, le Parlement s'étant assemblé en présence de Son Altesse Royale, on n'y délibéra sur aucune chose, et on y lut seulement la susdite lettre du duc d'Ampville.

— Le même jour, Sadite Altesse Royale et le duc de Lorraine furent dîner chez M. de Chavigny (1); de là ils allèrent en une maison au-delà de Charenton où ils tinrent conseil avec M. le Prince, qui s'y rendit de l'armée. On y mit sur le tapis une ligne offensive et défensive entre MM. les princes et le duc, qu'on croit devoir être signée bientôt. Sadite Altesse Royale revint ici sur les dix heures du soir, comme aussi M. le duc de Lorraine qui coucha chez les susdits Plessis, baigneurs.

— Le même jour, dans la Chambre des Comptes, les deux Senneterre assemblés, il y fut arrêté que translation sera faite de ladite Chambre de Paris à Pontoise, suivant la volonté et les ordres du Roi, auxquels obéissants Sa Majesté serait suppliée d'envoyer des passeports pour aller audit lieu.

— Aujourd'hui 13, du matin, Son Altesse Royale est allée voir le duc de Lorraine, lequel est indisposé d'une diarrhée, et on lui prépare un logement au palais d'Orléans.

De Paris, le 20 septembre 1652.

—Son Altesse Royale étant allée, le 14 de ce mois, à sa maison au-delà de Charenton, comme vous avez su, elle donna jusqu'au camp avec l'escorte que M. le Prince avait, lequel vint ici, dîna chez M. de Chavigny, alla ensuite chez Mademoiselle, où le duc de Lorraine s'étant aussi trouvé, ils s'enfermèrent pour conférer ensemble. Sur les quatre heures du soir, le Prince s'en retourna à l'armée, d'où Son Altesse Royale revint en cette ville, étant demeurée au camp jusqu'à l'arrivée dudit Prince.

— Le même jour 14, sur les cinq heures du soir, M. le cardinal de Retz revint de Compiègne ici avec lesdits députés du clergé de Paris. Ce cardinal reçut le 11 de ce mois le bonnet de la main du Roi. Le lendemain il fit sa harangue au nom dudit clergé à Sa Majesté, eut une conférence particulière avec la Reine, laquelle, dit-on, fut fort touchée jusqu'à jeter des larmes de la harangue que lui fit le doyen de Notre-Dame, lui représentant les profanations et sacriléges commis par les gens de

(1) Ministre au département de la guerre, qui mourut cette même année.

guerre. Après toutes les harangues faites, la Reine fit dire aux susdits députés que le Roi leur donnerait sa réponse par écrit.

— Le 15, sur le midi, le susdit cardinal de Retz vint au palais d'Orléans pour y remercier Leurs Altesses Royales de sa promotion au cardinalat, desquelles il fut très-bien reçu.

—Le même jour, le sieur de Joyeuse, baron de Saint-Lambert, partit d'ici pour se rendre à Compiègne, le même jour, dépêché du duc de Lorraine à la Reine, à laquelle il demande qu'il plaise au Roi de donner une amnistie générale en bonne forme pour MM. les princes et ceux de leur parti, et qu'on députe des hommes de probité pour travailler avec lui à la paix générale; ledit sieur de Joyeuse étant chargé du traité fait entre MM. les princes et ledit duc, pour le faire voir à la Reine.

—Le 16, le Parlement s'étant assemblé en présence de Son Altesse Royale, on y lut la réponse du Roi à la lettre de Son Altesse Royale du 7 de ce mois, dans laquelle on lui reproche tout ce qu'elle a fait, et, par un excès d'aigreur, on lui dit que la mort de son fils, le duc de Valois, est une visible punition de Dieu pour avoir protégé le plus méchant de tous les hommes; et après cette lecture, on ne délibéra rien et l'on sursit le tout jusqu'à huitaine en attendant le retour du susdit sieur de Joyeuse.

—Le même jour, Mademoiselle et le duc de Lorraine furent au camp où M. le Prince leur donna à dîner; il y eut trêve de cinq heures, obtenue par cette princesse du maréchal de Turenne, pendant laquelle on ne tira pas. Elle alla à cheval avec la comtesse de Fiesque et mademoiselle de *** visiter tout le camp; elle en revint sur le soir en cette ville comme aussi ledit duc, qui commence à goûter les douceurs et les plaisirs de Paris.

—Le 17 de ce mois, M. le duc de Wurtemberg arriva ici de l'armée sur les cinq heures du soir à l'hôtel de Condé, étant indisposé d'une fièvre tierce.

—La nuit du 17 au 18, l'armée de MM. les princes fut sous les armes à cause que les troupes du maréchal de Turenne faisaient mine de défiler. Il y eut quelques escarmouches dans lesquelles un marquis de la maison de Montmorency fut tué au côté de M. le Prince.

—Cette semaine, le Procureur-Général de la Chambre des Comptes est revenu de Compiègne en cette ville avec ordre du Roi à la compagnie de ne pas bouger de Paris, Sa Majesté s'étant contentée de l'obéissance que ces Messieurs ont fait paraître de se transférer à Pontoise, conformément à la volonte du Roi.

—Le 18 après midi, il y eut assemblée à l'Hôtel-de-Ville, où le procureur du roi de la ville fit le rapport de ce qui s'était passé à Compiègne sur le refus des passeports pour le coprs d'icelle; et après plusieurs contestations, il fut arrêté qu'on suspendrait les délibérations pour trois jours, selon le désir de Son Altesse Royale.

—Le même jour, sur les quatre heures du soir, le sieur de Joyeuse revint de la Cour en cette ville qui confirma le bruit qui avait couru le jour précédent, que Dunkerque s'était rendu à l'archiduc le 16 de ce mois, et ajouta que la Cour ne viendra pas à Saint Germain, quoique le Roi en eût assuré les députés du clergé dans la réponse par écrit qu'il leur a donnée.

—Le 19, on apprit par des lettres de Rouen, écrites le jour précedent, qu'on y avait eu avis que la flotte d'Angleterre, commandée par l'amiral Black, avait pris cinq vaisseaux de guerre et quelques brûlots de l'armée navale du duc de Vendôme qui était parti de Calais le 15 de ce mois sur les quatre heures du soir pour secourir Dunkerque, et que trois vaisseaux s'étaient sauvés avec quelques barques et chaloupes chargées de munitions qui étaient revenues à Calais, et que ledit duc de Vendôme était arrivé audit Rouen le 1er sur le soir.

—Le même jour, les députés des six corps des marchands furent sur les midi au palais d'Orléans où ils demandèrent des passeports à Son Altesse Royale pour aller trouver le Roi, lesquels elle leur refusa et demanda qu'ils lui donnassent jusqu'au samedi suivant pour répondre aux propositions qu'ils lui avaient faites; à quoi ces députés consentirent.

—Le même jour, le duc de Beaufort revint de l'armée pour parler à Son Altesse Royale, lequel retourna au camp vers le minuit, et M. de Chavigny y fut trouver M. le Prince le 18 et le 19,

comme aussi M. de Gaucourt. On conjecture par toutes ces allées et venues qu'il y a quelque traité de paix sur le tapis,

—Le 20, de grand matin, le sieur d'Estrade qui vint ici de Compiègne avec le susdit sieur de Joyeuse pour certifier la Cour de ce que dirait le duc de Lorraine, et s'il a pouvoir pour faire la paix générale, est parti de cette ville pour se rendre audit Compiègne, d'où il doit être de retour demain ici. On croit qu'il apportera des passeports pour ceux que Son Altesse Royale voudra députer au Roi.

On ne fait plus garde aux portes de cette ville depuis ce jourd'hui, et l'on garde seulement les extrémités des faubourgs à présent.

MÉLANGES.

LETTRE DE LA TOUR D'AUVERGNE CORRET (1).

A Monsieur Lomet (2).

Passy, le 9 floréal, an VIII.

J'ai besoin, mon cher Lomet, de consolations; ce qui m'arrive, au lieu d'ouvrir mon cœur à la joie, l'a singulièrement oppressé. Vous savez si je me laissai jamais éblouir par le futile attrait des honneurs, des rangs et des distinctions; j'ai toujours rangé parmi les choses les plus indifférentes tout ce qui est hors de nous. Ne consultant ni mon âge, ni mes infirmités, j'étais prêt à retourner dans les rangs de nos valeureux défenseurs; en les

(1) Théophile Malo de La Tour d'Auvergne Corret, né le 25 décembre 1743, à Carhaix, d'une ancienne famille, la même que celle de Turenne, mort d'un coup de lance le 27 juin 1800. Il entra dans les mousquetaires en 1767 : en 1792 il refusa le titre de général, mais comme le plus ancien capitaine de l'armée, il accepta le commandement des grenadiers qui devaient former l'avant-garde. — Après la révolution du 18 brumaire, il fut élu par le sénat membre du Corps législatif. Il refusa d'y siéger, disant : « Je ne sais pas faire les lois, je « ne sais que les défendre; mon poste est aux armées. » Le premier consul lui décerna, sur le rapport de Carnot, alors ministre de la guerre, un sabre d'honneur, avec le titre de *premier grenadier de France*. Il accepta le sabre; mais il se défendit de recevoir un titre qui pouvait blesser la délicatesse de ses camarades : « J'attendais, dit-il, de mes services un salaire plus conforme à mes goûts, et plus digne d'un homme de guerre. On devait les oublier ou ne se les rappeler qu'après ma mort. » (*Biographie universelle*).

(2) Communiqué par M. Réguier.

rejoignant, j'étais sûr d'être accueilli d'eux tous avec des caresses et les expressions de l'amitié. Aujourd'hui, quelle différence! l'envie et la jalousie vont m'assiéger de toutes parts; mais je brise là-dessus; le sort en est jeté, il faut s'y soumettre.

Votre amitié et vos bontés, toujours actives, ne doivent pas s'étendre jusqu'à vous engager à vous déranger pour mieux servir mes goûts pour le sabre qui m'a été accordé; je vous prierai seulement d'ordonner qu'il soit d'une forme très-légère; et si une épée ne contrariait pas les termes de l'arrêté, je l'aimerais mieux en ce genre. J'ai besoin de causer avec vous; si vous voyez la ci-devant marquise de Boisgelin, je vous prie de l'aider de vos conseils; ses malheurs auront sûrement des droits sur votre âme sensible. Vous connaissez tous ceux que vous avez acquis sur le cœur de votre ami.

LA TOUR D'AUVERGNE CORRET.

LETTRES DE DUCIS.

A madame Pallière, rue Saint-Hyacinthe, n° 4, au coin de la rue de la Sourdière.

Septembre 1807.

L'Académie nommera bien sans moi des successeurs à MM. Portalis et Lebrun dont la mort vient de rendre les fauteuils vacants. Vous voyez comme la mort les remue. A peine a-t-on le temps de s'y asseoir. J'occupe le mien depuis assez longtemps; mais celui de ma solitude, dans ma vieillesse, avec mes résolutions, mon humeur et le parti que j'ai adopté par plan et surtout par caractère, est de tous les fauteuils celui où je me trouve le mieux, parce qu'il est dans l'ombre

(1) Communiqué par M. de Caudaveine, d'Airaines (Somme).

et qu'il est propre à me faire dormir, à m'y faire oublier des hommes et à les oublier.

DUCIS.

A madame Pallière.

Versailles, le 21 septembre 1809.

Oui, ma chère et ancienne bonne amie, il y a long-temps que nous n'avons causé ensemble. Je comptais bien faire encore quelques petits voyages à Paris, mais je ne puis m'arracher au silence de ma retraite : j'honore le dieu Therme, en ne sortant plus de mon ermitage. Son culte est facile et me convient. Il ne faut que rester en place. Je voudrais bien offrir encore quelques grains d'encens à ma muse, mais cela n'est pas si aisé. Voilà plus de trois ans qu'elle n'écoute plus mes vœux. Cet été, sans soleil et sans charme, n'a été favorable ni aux vins, ni aux vers, ni aux fruits. Je laisse actuellement errer ma vue sur les bois qui couvrent les hauteurs de Satory. J'attends que les vents d'automne agitent leurs mélancoliques chevelures et en dispersent les débris. Mon cœur appelle la mélancolie de la nature. La société me désaccorde ; c'est la solitude qui remonte mon clavecin pour chanter encore l'amitié. Je lisais hier les lettres que mon ami Thomas m'a écrites avec une âme si pure, si tendre, une âme qui a si bien senti et peint celle de Marc-Aurèle. O quel ami ! il y en a quinze 1). Je me propose de les faire imprimer dans le recueil de mes œuvres si imparfaites. Il me semble que nous serons encore ensemble pour nous entendre et nous aimer. Ma chère petite femme, vous l'avez vu à Marly, chez vous, cet homme si simple et si doux qui unissait tant d'esprit, tant de sortes d'esprit, un jugement si ferme et si droit, à tant de vertus et à la plus noble éloquence. Où est-il? vivant, comme il a été traité ! mort, comme il a été méconnu ! Il me reste son buste et son portrait. Ils auront aussi leur fin. Il me répétait souvent, au sujet du temps qui détruit et en-

(1) Ces lettres insérées dans la dernière édition des œuvres de Ducis sont au nombre de 19.

Édit. de Ladvocat, 1827 ; 6 vol. y compris les œuvres posthumes.

traîne tout, cette trop juste exclamation de Bossuet : « Oh ! que nous ne sommes rien ! » C'est encore ce grand homme qui disait : « Mes frères, Dieu seul est grand, tout passe et tout « lasse. Il n'y a que la vérité qui reste et que la vertu d'heu- « reuse. » Ma chère petite femme, voilà ce que nous devons nous dire sans cesse.

Je suis bien aise que mon Talma vous ait ravie dans mon *Hamlet*. C'est de mes tragédies celle que j'aime le mieux, parce que j'y ai peint tout le respect et surtout toute la tendresse que j'ai sentie pour mon père. Mais je suis fâché qu'il vous ait causé une impression trop forte, non pour votre cœur si avide des douces et fortes impressions de la nature, mais pour vos organes si frêles et si délicats.

DUCIS.

LETTRE DE SAINT-ANGE (1).

A Monsieur Barbier, bibliothécaire de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

Dimanche, 16 octobre 1808.

Monsieur,

Il paraît que vous n'avez pas encore trouvé l'occasion de me rappeler au souvenir de l'Empereur L'occasion ne vient qu'avec des pieds de plomb, si on ne la brusque pas Il va revenir ; saisissez le premier moment pour lui dire : « Sire, quand j'ai pré- « senté à Votre Majesté la superbe édition du grand et bel ou- « vrage (2) de M. de Saint-Ange, c'était la veille de votre départ. « Je n'ai pu vous en reparler et vous dire que l'auteur, qui s'est « mis en frais pour que ce présent fût digne en tout de vous être « offert, est pauvre et torturé par une cruelle maladie sans « trêve et sans remède. » Il me semble qu'il n'en faut pas da-

(1) Collection de M. Berthein.

(2) La traduction en vers des *Métamorphoses* d'Ovide.

vantage ; si la démarche ne produit rien, je me résignerai, et je ne vous en aurai pas moins d'obligation.

Je vous salue avec l'intérêt de cœur et l'estime que vous me témoignez.

DE SAINT-ANGE.

LETTRE DE MONVEL (1)

A messieurs les Comédiens Français (2).

Ce 9 novembre 1785.

Je n'ai pas besoin, mes chers camarades, de vous prier d'observer à la rigueur le costume du temps ; je sais combien vous êtes tous exacts sur ce point; je crois cependant, autant que je me le rappelle, qu'il est une partie de l'habillement du XVIe siècle, à laquelle il ne faudra pas scrupuleusement s'asservir. Les chastes yeux de nos belles dames pourraient s'en scandaliser. Je ne sais si nos bons aïeux de ce temps-là mettaient de l'amour-propre et de la coquetterie à cette portion de leur parure; mais je suppose qu'à l'examen des faits, le plus grand nombre avait à rougir de s'être exposé au reproche d'exagération.

Quant à la manière de jouer la pièce, à l'entente des rôles, à l'exécution totale d'un ouvrage peut-être plus embarrassant qu'estimable, je sais à qui je confie ma pièce, et je n'entrerai pas dans des détails superflus.

J'ai fait ce que j'ai pu pour rendre cette comédie digne des spectateurs qui la jugeront et des acteurs qui voudront bien lui prêter le charme et la séduction de leurs talents. Si j'échoue, je ne m'en prendrai qu'à ma faiblesse; si j'ai le bonheur de réussir, je dirai : Ils m'ont servi en camarades, en amis ; ils ont

(1) Communiqué par M. Régnier.

(2) Cette lettre fut écrite à l'occasion de la représentation des *Amours de Bayard*, comédie en 4 actes et en prose, jouée pour la première fois en 1786, et reprise en 1808 au théâtre de l'Impératrice.

soutenu *Bayard* comme ils avaient étayé *d'Estelan* et *Clémentine*.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments d'attachement, d'estime et d'admiration que je vous dois, et dont je ne me départirai jamais, Messieurs et Dames, votre très-humble et très-obéissant serviteur et camarade.

BOUTET DE MONVEL.

LETTRE DE M. LE VICOMTE D'ARLINCOURT

A monsieur le chevalier Huard (1).

Du château de Saint-Pan, le 30 septembre 1818.

Que votre lettre est aimable! mon cher Huard, et combien elle m'a fait plaisir! Je le vois, vous êtes véritablement mon ami, et il me tarde bien de pouvoir vous prouver aussi que je suis le vôtre.

Vous avez donc entretenu de moi votre célèbre compagnon de route, et vous le croyez maintenant à la hauteur où nous le désirions! mille et mille remerciements! mon aimable Huard. Puisqu'il en est ainsi, puisque vous croyez que *Cicéron* sera reconnaissant, dussé-je me mettre à dos tout un parti, on lira en toutes lettres dans le fameux ouvrage le *Cicéron français*; je l'y graverai avec d'autant plus de plaisir que, comme vous, j'ai la foi. Si je ne le pensais point, je ne l'écrirais point. Mais aussi souvenez-vous qu'il n'est aucun éloge qui puisse me flatter, hors ces deux mots *l'Homère français*, donnés en conscience.

. . . . . .

Adieu, mon cher Huard, écrivez-moi quelques lignes, et comptez sur ma tendre et reconnaissante amitié.

LE VICOMTE D'ARLINCOURT,
Maître des requêtes, chevalier de la Légion d'Honneur.

(1) Collection de M. Berthevin.

NÉGOCIATIONS

DU MARQUIS

DE RAMBOUILLET[1]

EN ESPAGNE.

(1626-1627.)

[L'intervention intéressée de l'Espagne dans les démêlés survenus, en 1617, entre les trois Ligues grises et leurs sujets de la Valteline et des comtés de Chiavenne et Bormio, loin de calmer l'animosité réciproque des deux parties, n'avait fait, à dessein, qu'envenimer encore ces tristes débats dont le gouvernement espagnol se promettait une issue favorable à sa politique. La France s'en inquiéta, un peu tardivement peut-être, et essaya de mettre un terme à des discordes nuisibles à ses intérêts. Le duc de Féria, gouverneur du Milanais, ayant fait investir la Valteline, Bassompierre fut envoyé à Madrid, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour réclamer contre cette occupation; et le traité conclu à Madrid par cet habile négociateur, le 25 avril 1621, sembla devoir apaiser les troubles en donnant une satisfaction légitime aux griefs des deux parties contendantes. Mais l'Espagne, malgré ses feintes condescendances pour les vœux de la France, ne s'était prêtée qu'à regret à procurer un accommodement qui ruinait ses projets ambitieux : aussi des difficultés, suscitées par elle, vinrent-elles s'opposer à l'accomplissement des clauses principales du traité, qui demeura sans exécution. La France, bien que préoccupée par les embarras de sa politique intérieure et les appréhensions que lui donnaient les mauvaises dispositions de l'Angleterre, fit passer des troupes en Italie et dans la Valteline pour

(1) Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, mort à Paris, le 6 février 1652, âgé de 75 ans. Il était père de la duchesse de Montausier pour qui fut composée la célèbre *Guirlande de Julie*. (*Note de l'Éditeur.*)

contenir celles du duc de Féria. Sur ces entrefaites, un second traité fut signé à Monçon, en Espagne, le 5 mars 1626, par l'ambassadeur de France et le duc d'Olivarès; mais ces nouvelles conventions laissaient encore plusieurs questions indécises. Ce fut alors que le cardinal de Richelieu, mécontent du comte de La Rochepot, qui avait négocié sans pouvoirs formels de la cour de France, mais ne voulant pas cependant le désavouer publiquement, résolut de profiter de la mission du marquis de Rambouillet, destiné par Louis XIII à aller en Espagne « pour se conjouir de la naissance de l'Infante, dont la reine était accouchée au mois de novembre, en l'année précédente (1), » pour donner ordre à cet envoyé « de travailler à ajuster tous les différends qui se rencontraient en l'exécution du traité de la paix. » Le marquis partit avec ces instructions vers la fin d'octobre 1626.

Les lettres qu'on va lire, extraites de la riche collection de M. Lucas Montigny, à laquelle nous avons déjà fait de si fréquents et de si heureux emprunts, ne forment qu'une partie des pièces dont se compose l'histoire de la négociation confiée au marquis de Rambouillet. C'en est, par bonheur, la plus intéressante, puisqu'elle comprend les lettres d'avis donnés à cet ambassadeur, au nom du gouvernement, sur tout le mouvement politique, tant intérieur qu'extérieur, de cette époque si féconde en intrigues.]

A M. LE MARQUIS DE RAMBOUILLET,

Chevalier des ordres du Roi, conseiller en son conseil d'état, maître de la garde-robe de Sa Majesté, et son ambassadeur extraordinaire en Espagne.

Paris, 26 novembre 1626.

Monsieur,

J'ai appris avec beaucoup de contentement, par votre lettre du XVIIe de ce mois, le progrès de votre voyage jusqu'à Chatelleraut; j'espère que la suite n'en sera pas moins heureuse, et je désire, pour le bien du Roi et pour le vôtre, que vous et votre compagnie arriviez en la cour d'Espagne en bonne santé.

(1) *Mémoires de Richelieu*, VII, 408. (*Nouvelle Collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, de MM. Michaud et Poujoulat.)

J'ai considéré ce que vous avez écrit à M. du Fargis (1), touchant votre réception; les offices que vous désirez de lui en ce sujet sont nécessaires, puisqu'ils importent à l'honneur du maître. Je vous envoie une lettre de Sa Majesté, datée exprès d'un jour auparavant la vôtre, pour l'exciter davantage à ce devoir, remettant à vous de la lui faire tenir par la voie que vous jugerez plus convenable, n'ayant à présent aucune commodité de en faire. Quant aux affaires de votre légation, je n'ai point eu charge de rien ajouter aux instructions et mémoires que vous avez remportés; seulement ai-je cru à propos de joindre avec celle-ci une copie d'un mémoire qui m'a été envoyé par M. Marini, contenant les plaintes du marquis de la Veghera, afin de vous en servir par-deçà si l'occasion s'en présente.

Au surplus, la grossesse de la Reine n'ayant pas continué (2), le Roi s'est résolu de revenir en cette ville; ceux du conseil y sont depuis quatre jours. Sa Majesté s'y rendra aujourd'hui ou demain, Dieu aidant, en intention de faire l'ouverture de l'Assemblée (3) le premier jour du mois prochain. Je vous donnerai avis de ce qui se passera digne de considération. Cependant je vous baise très-humblement les mains, et vous supplie de me croire sincèrement, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur,

PHELIPHAUX (4).

AU MÊME.

Paris, ce 3 décembre 1626.

Monsieur,

Depuis votre lettre datée de Chatellerault, je n'ai pas eu de vos nouvelles, et néanmoins, selon le compte que je fais de vos jour-

(1) Charles d'Angennes, seigneur du Fargis, comte de La Rochepot, ambassadeur de France en Espagne. Il était cousin du marquis de Rambouillet. (*Note de l'Éd.*)

(2) Le bruit en avait couru; mais ce ne fut que douze ans plus tard, après vingt-trois années d'un mariage stérile, que la reine mit au monde Louis XIV. (*N. de l'Éd.*)

(3) L'Assemblée des notables. (*N. de l'Éd.*)

(4) Raymond Phelippeaux, seigneur d'Herbault, de La Vrillière et du Verger, né à Blois en 1560, mort à Suze, en Piémont, le 2 mai 1629. (*N. de l'Éd.*)

nées et du temps que le courrier qui passe de Flandre en Espagne pourra employer en son voyage, j'estime que celle-ci vous trouvera bien près de Madrid : elle sera de peu de substance sur les affaires publiques, n'étant survenu aucune occurrence au dehors digne de considération ; et pour nos affaires de la Valteline, je n'en ai aucunes nouvelles de M. le marquis de Cœuvres (1) depuis le dernier octobre, et suis en peine d'où vient cet extraordinaire retardement. De Rome, les dernières sont du IXe du mois passé, par lesquelles M. de Béthune (2) écrivait que M. le marquis de Cœuvres avait envoyé à lui la conclusion de l'affaire et qu'il était délibéré de la finir bientôt après, dont, toutefois, nous n'avons eu depuis aucun avis : de manière que nous sommes sur l'expectative pour ce regard.

Cependant le Roi fit hier l'ouverture de l'Assemblée des notables ; l'action fut fort célèbre, et des plus belles en ce genre que j'aie encore telle vue en ce royaume. Outre les corps des officiers des cours souveraines, qui composent un nombre de vingt-sept ou ving-huit, il y avait quatre archevêques et huit évêques, six ou sept de la noblesse, auxquels on en ajoute encore quatre pour les rendre de même nombre que le clergé : en un mot cette assemblée est fort bien composée. Sa Majesté leur dit qu'Elle les avait assemblés pour avoir leurs bons avis, régler les désordres de son État et le remettre en son ancienne splendeur ; ce qui fut amplement et bien exagéré par monsieur le garde des sceaux ; puis M. le maréchal de Schomberg parla du règlement de la gendarmerie, et M. le cardinal de Richelieu couronna cette action d'un discours le plus ferme, élégant, judicieux, que j'aie point vu ni entendu y a longtemps. Tant est que l'on doit beaucoup espérer d'un si beau commencement. Dieu

(1) François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, mort à Paris, pair et maréchal de France, le 5 mai 1670, âgé de 98 ans. Il commandait alors les troupes d'occupation dans la Valteline. (*N. de l'Éd.*)

(2) Philippe de Béthune, comte de Selles et de Charost, frère de Sully. Il avait été envoyé en ambassade extraordinaire à Rome pour presser la restitution de la Valteline aux Grisons (*N. de l'Éd.*)

veuille que le royaume en recueille les fruits, selon la sincère intention de Sa Majesté !

Je vous baise très-humblement les mains et suis, Monsieur, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

Monsieur,

J'ajoute que Sa Majesté, avant-hier, commanda à M. le Premier Baradas (1) de se retirer, et lui déclara qu'il ne le voulait plus voir, et que ledit sieur de Baradas reçut cette démonstration avec un très-sensible déplaisir. L'on jugera par la suite, et après que Sa Majesté lui aura fait entendre sa volonté sur ses charges, jusqu'à quel point se portera cette disgrâce, et vous, qui connaissez la nature de la cour, ne vous émerveillerez de cet accident, qui n'aura nulle conséquence pour le public ; je ne sais s'il en sera de même pour les particuliers.

Monsieur,

Depuis cette lettre écrite, j'ai reçu des lettres de M. de Marini, par lesquelles j'ai eu l'avis que vous verrez par l'extrait de sa lettre et la copie de la relation y jointes ; jugez, s'il vous plaît, quelles en peuvent être les suites, s'il n'y est remédié en mettant les choses en négociation, suivant l'écrit qui vous a été envoyé.

AU MÊME.

A Paris, ce 26 de décembre 1626.

Monsieur,

Celle-ci servira de réponse à la lettre qu'il vous a plu m'écrire de Saint-Jean-de-Luz, du ve de ce mois, accompagnée d'un mémoire que vous a présenté le père gardien du couvent des Cordeliers de Bayonne, touchant leur Ordre ; sur quoi je vous

(1) Français de Baradat, seigneur de Damery, mort en 1683. Il était premier écuyer et premier gentilhomme de la chambre de Louis XIII. Sa faveur inquiéta Richelieu qui résolut sa perte ; mais il rentra en grâce et revint à la cour après la mort du cardinal. (*N. de l'Éd.*)

dirai que si le Général de cet Ordre vous va visiter à Madrid, il sera bien à propos que vous demeuriez avec lui dans une grande retenue, vous contentant de répondre à sa visite en compliment de piété et de civilité, sans entrer, s'il se peut, dans le discours des affaires de son Ordre, car vous saurez que le Roi ayant fait examiner par plusieurs prélats, et, depuis, par aucuns de son conseil, les remontrances que lui ont faites les trois provinces des religieux de Saint-François de ce royaume, des docteurs, ensemble les religieux du grand couvent de cette ville pour être distraits de l'observance du Général des Observantins, qui est celui qui vous doit voir, et être établis sous le Général des Conventuels, qui est le chef légitime de leur règle, au lieu que celle des Observantins répugne à certains priviléges qu'ils ont, dont ils ne peuvent jouir comme il faut qu'avec charge de conscience, Sa Majesté, pour cette considération et pour plusieurs autres bonnes raisons, a fait offices à Rome pour la réunion desdites provinces des docteurs sous ledit Général des Conventuels, dont ce Général de l'Observance espagnole est, comme j'estime, piqué; et peut-être fait-il état de venir en France pour empêcher l'exécution de ce projet. C'est pourquoi j'estime qu'il sera bon de demeurer en réserve avec lui, ce que, toutefois, je remets à votre prudence : et parce que je me propose de vous faire une autre dépêche sur les affaires générales, je finirai celle-ci après vous avoir baisé très-humblement les mains et assuré que je suis, Monsieur, votre très-humble et affectionné serviteur.

PHELIPEAUX.

AU MÊME.

Paris, le 27 décembre 1626.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre qu'il vous a plu de m'écrire, du XIVe de ce mois, de Lerme, et crois qu'étant dès-lors si avancé, vous serez maintenant arrivé en la cour d'Espagne et que M. du Fargis aura procuré, suivant l'intention du roi, que vous ayez été reçu et accueilli selon qu'il convient à la dignité du maître et à la

qualité et mérite de son ambassadeur. Nous présupposons aussi que vous aurez eu votre première audience avant la réception de cette dépêche, et qu'elle arrivera tout à propos pour vous mettre dans la voie que vous aurez à tenir pour votre négociation au-delà.

Dans l'intervalle du temps de votre voyage, les affaires ont été bien avancées. M. de Béthune est convenu, à Rome, de la forme du dépôt et démolition des forts de la Valteline (1), selon que vous aurez vu par l'avis qu'il en aura donné à vous ou à M. du Fargis : et parce que Sa Majesté s'était fait entendre à ses ambassadeurs qu'elle désirait, avant le dépôt et démolition des forts, que l'on eût liquidé et réglé la somme annuelle que les Valtelins doivent payer aux Grisons (2), pour deux raisons, l'une parce qu'elle jugeait que ces peuples, qui étaient déjà sur cet article bien éloignés de compte, pourraient encore se rendre plus rétifs lorsque ses armées seraient retirées de leur pays, l'autre que les Valtelins n'eussent pu, avec droit, entrer en la possession de la justice que le traité leur donne, si la somme, qu'ils sont obligés de payer pour cette faculté, n'eût été réglée ; cette liquidation ayant donc été faite maintenant par un article arrêté et signé, par deçà, avec M. le marquis de Mirabel (3), il semble que cet obstacle étant levé, il ne doit plus

(1) L'article XII du traité de Monçon dispose « qu'en premier lieu et avant toutes choses les forts de la Valteline, comtés de Bormio et de Chiavenne et le surplus de ce qui a été occupé en ces lieux-là par les armes de la ligue ou même par Sa Majesté catholique en ces présents mouvements, sera remis entre les mains de Sa Sainteté. » L'article XVIII porte que « Sa Majesté Catholique est contente que tous les forts qui sont en la Valteline, comtés de Bormio et de Chiavenne, sans aucune exception, bâtis depuis l'année 1620, soient incontinent rasés et démolis par Sa Sainteté. » (*N. de l'Éd.*)

(2) Ledit traité dispose, en son IXe article, que « les Valtelins et ceux des comtés ci-dessus, comme jouissant par ce traité d'un nouveau droit d'élire et d'avoir leurs juges, gouverneurs et magistrats, paieront annuellement une somme de deniers aux Grisons, correspondants à l'utilité publique et particulière que le général et particuliers desdits seigneurs Grisons recevaient de leur administration et magistrature desdits Valtelins et comtés, laquelle somme sera arbitrée par gens à ce députés entre eux de part et d'autre. » (*N. de l'Éd.*)

(3) Ambassadeur d'Espagne à la cour de France. (*N. de l'Éd.*)

trouver difficulté au rasement des forts de la Valteline et en la retraite des troupes, qui, jusqu'à présent, y ont séjourné. Je désirerais qu'en ce faisant, ces affaires, qui ont tant agité le public, fussent bien finies et achevées; mais voyant en quelle humeur sont les Grisons et Valtelins, je ne sais si nous devons nous promettre entièrement ce repos d'esprit. A toutes fins, le roi, ayant retiré ses troupes, comme il se propose après la démolition des forts, sera déchargé du fait de la dépense, et pourra, avec commodité, pourvoir et subvenir aux occurrences qui se présenteront.

Quant à la main-levée des saisies à l'affaire de Gênes et à l'intérêt de M. de Marini, j'estime ne pouvoir rien ajouter à la lettre que Sa Majesté écrit en commun à vous et à M. du Fargis: dans ce même paquet, vous en trouverez une de Sa Majesté pour le roi d'Espagne, en réponse d'une que lui a ci-devant rendue le marquis de Mirabel, sur le mariage de Monsieur (1). Je remets à vous de la rendre à tel temps que vous le jugerez à propos et l'accompagner des offres et compliments convenables.

Je ne dois pas aussi omettre que M. le maréchal de Bassompierre est de retour de son voyage d'Angleterre (2), depuis cinq ou six jours, d'où il a rapporté des expéditions fort favorables aux catholiques; ensemble, promesses expresses pour le rétablissement des officiers français près de la reine de la Grande-Bretagne, non de tous, ni des mêmes personnes, mais de la meilleure partie, en quoi il a fait plus que plusieurs n'auraient at-

(1) Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, avait épousé, le 6 août 1626, Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier. (*N. de l'Éd.*)

(2) Le contrat du mariage de Charles Ier, roi d'Angleterre, avec la princesse Henriette-Marie, sœur de Louis XIII, portait, entre autres clauses, que la future reine emmènerait avec elle, pour son service, un certain nombre d'officiers tous Français, qui auraient pleine et entière liberté pour l'exercice du culte catholique. Quelques obstacles ayant été apportés à ces conditions, des plaintes s'élevèrent de la part des officiers de la reine, et le gouvernement anglais, loin d'y faire droit, les renvoya en France. M. de Blainville, ambassadeur extraordinaire de la cour de France en Angleterre, eut mission de procurer le rétablissement des ses personnes en leurs offices, mais il échoua. Bassompierre, qui vint après lui, fut plus heureux. (*N. de l'Éd.*)

tendu. (Néanmoins, pour en juger, il faut attendre que le Roi ait ouï le rapport que ledit sieur maréchal lui doit faire de sa négociation.)

Il avait couru un bruit, ces jours passés, d'une descente des Espagnols en l'île de Selles (1), qui est à la pointe du pays de Cornouailles, tirant vers l'Irlande, mais cette nouvelle n'a pas continué; c'est pourquoi je n'y ajoute plus de créance. Je vous supplie de l'avoir très-entière de mon affection à votre service et du désir que j'ai de vous témoigner par effet que je suis, Monsieur, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

AU MÊME.

A Paris, ce 10 de janvier 1627.

Monsieur,

Par le courrier extraordinaire que j'ai dépêché vers vous, le XXVIIIe du mois passé, je fis réponse à votre lettre du Xe du même mois, qui est la dernière que j'ai reçue de vous. Par cette expédition vous aurez été aussi bien particulièrement informé des intentions du Roi sur les affaires qui restaient à traiter par-delà; depuis il n'est rien survenu qui m'oblige à vous faire longue lettre: aussi devons-nous maintenant attendre que vous nous en donniez sujet, nous faisant savoir ce que vous aurez négocié et reconnu en la cour d'Espagne, à votre arrivée.

Nos affaires par-deçà subsistent dans le même état; l'Assemblée des notables continue, du service de laquelle nous nous réservons de juger, après qu'elle sera finie; cependant la paix s'affermit en toutes les provinces du royaume. Les choses, à l'égard de l'Angleterre, ne sont encore entièrement achevées. Je vous ai écrit que le roi de la Grande-Bretagne avait promis le rétablissement de bon nombre d'officiers près de la reine de la Grande-Bretagne. Le roi désire qu'il en soit encore ajouté quelques-uns;

(1) Les îles Schilly ou Sorlingues forment un groupe dépendant du comté de ailles (*N. de l'É d.*)

j'espère qu'il en aura contentement, si les gens auxquels nous avons à faire veulent se payer de raison. Jusque là, j'estime que nous ne verrons en France, ni le duc de Buckingham (1), ni autre ambassadeur d'Angleterre; car le roi ne se plairait pas de voir près sa personne des ambassadeurs auxquels il ne reste que des plaintes à faire; au contraire, il désire, avant qu'il en vienne de ce côté-là, que les choses soient rétablies en tel état qu'il ait occasion de leur faire tout bon traitement. Les difficultés pour les saisies des vaisseaux faites de part et d'autre, continuent toujours; celle qui a été faite en dernier lieu, à Blaye, de quelques vaisseaux anglais, a fort échauffé les esprits en Angleterre (2); mais leurs chaleurs se passeront, et tout, Dieu aidant, se rétablira dans l'ordre et dans les termes de la bonne intelligence que le roi et celui d'Angleterre ont toujours eu intention de conserver ensemble.

La saison a fait retirer, aux Pays-Bas, les troupes dans les garnisons; il n'en est pas de même pour toute l'Allemagne, car le général Tilly (3) et le roi de Danemarck (4), ou leurs gens, sont tous les jours en campagne pour quelque expédition. Il est vrai que Wallenstein (5), que l'Empereur (6) avait envoyé avec une puissante armée contre Gabor (7), a été contraint de se

(1) Georges de Villiers, duc de Buckingham, connu par sa passion, réelle ou feinte, pour la reine Anne d'Autriche, et les folles entreprises où cet amour l'entraîna : assassiné à Portsmouth le 23 août 1628. (*N. de l'Éd.*)

(2) Plusieurs pirates anglais s'étant emparés de vaisseaux et marchandises appartenant à des armateurs français, sans que ceux-ci pussent en obtenir la restitution, le duc de Luxembourg fit arrêter, par voie de représailles, plusieurs grands vaisseaux anglais qui, après avoir chargé des vins à Bordeaux, étaient venus à Blaye pour y reprendre leurs canons. (*N. de l'Éd.*)

(3) Jean Tzerclaès, comte de Tilli, commandant des troupes de l'Empire contre le roi de Danemark. Mort à Ingolstadt le 30 avril 1632. (*N. de l'Éd.*)

(4) Christian IV, né le 12 avril 1577, mort le 28 février 1648. (*N. de l'Éd.*)

(5) Albert-Venceslas-Eusèbe de Valdstein, général de l'armée impériale en Hongrie, né en Bohême le 14 septembre 1583, assassiné le 25 janvier 1634. (*N. de l'Éd.*)

(6) Ferdinand II, né le 9 juillet 1578, mort le 23 février 1637. (*N. de l'Éd.*)

(7) Bethlem Gabor, prince de Transylvanie, mort au mois de novembre 1629. (*N. de l'Éd.*)

retirer de Hongrie et de mettre les restes de ses troupes, que les maladies ont grandement diminuées, en garnison en quelques quartiers de la Silésie et Moravie. Cependant il se traite de paix entre l'Empereur, le dit Gabor et le bacha de Bude; et j'estime qu'ils en conviendront, car toutes les parties la désirent ardemment : le premier, pour pouvoir employer toutes ses forces contre le Danemark; les autres, pour ne voir pas la diversion d'Allemagne assez puissante contre l'Empereur, et les affaires du Turc, réduites comme elles sont, en trop grande confusion et faiblesse pour en tirer aucun secours ni même avis. Pour Mansfeld (1), il ne s'en parle plus, et s'il n'est décédé, en effet, comme nous en avons avis, du moins se peut-il dire que ses actions sont mortes.

Si les affaires de la Valteline s'achèvent selon les termes des derniers écrits qui vous ont été envoyés, il ne restera plus pour affermir la paix dans l'Italie, qu'à composer les différends de Savoie et de Gênes; l'affaire est en vos mains, en partie : nous en attendons bonne issue. On pourrait aussi, sur les occurrences d'Italie, mettre en considération la promotion du prince don Vincent au duché de Mantoue (2). Il est en termes d'entreprendre la poursuite, en cour de Rome, de la dissolution de son mariage avec la princesse Bossolo; le conseil qu'il a pris de conduire cette affaire en sorte que cette princesse puisse avoir une honorable issue pour se séparer d'avec lui, me fait croire qu'il arrivera à son but. Le Roi, en cette poursuite, l'assiste de son

(1) Ernest de Mansfeld, l'un des plus habiles généraux opposés à l'Autriche, et dont la tête avait été mise à prix par l'Empereur, était mort à Vranovitz le 20 novembre 1626. (*N. de l'Éd.*)

(2) Ferdinand, duc de Mantoue, étant mort sans postérité, son frère Vincent lui succéda. Ce dernier avait, contre le gré du duc son frère, épousé la princesse Isabelle, mère du prince Bozzolo, et ce mariage n'avait point été ratifié par le duc régnant, qui résolut de le faire annuler. Parvenu à la suprême puissance, Vincent, qui jusqu'alors ne s'était que faiblement opposé aux volontés de son frère, et auquel l'âge avancé de la princesse Bozzolo ne laissait guère d'espoir d'avoir un héritier, poursuivit en son nom l'annullation du mariage, tournant ses vues vers sa nièce, la princesse Marie, héritière légitime du Montferrat. (*N. de l'Éd.*)

nom et protection : aussi, de dissoudre ce mariage est non-seu-seulement la satisfaction de ce prince, mais le repos de sa maison, nécessaire pour conserver celui de toute l'Italie; d'ailleurs, Sa Majesté en a été requise par M. de Nevers (1). La dissolution de ce mariage se tenant donc pour assurée, nous apprenons que le duc commence de regarder sa nièce la principine pour l'épouser ; à la vérité, cette alliance serait la sûreté de la paix de ses États. Je vous supplie d'observer quels sont les mouvements de l'Espagnol sur toutes ces affaires et nous en donner avis. Je n'écris point à M. du Fargis de ces particularités, m'assurant que vous lui en donnerez part, si vous estimez être nécessaire. Je vous baise très-humblement les mains, et suis, Monsieur, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

AU MÊME.

Paris, 21 janvier 1627.

Monsieur,

Je suis encore aux mêmes termes que vous avez vu par la dernière lettre que je vous ai écrite du X$_e$ de ce mois, sans avoir reçu aucune des vôtres depuis le XIVe du passé. J'espère que dans peu de jours il nous arrivera quelque courrier ou dépêche qui nous relèvera de l'attente où nous sommes, et nous portera information bien particulière de la réception qui vous aura été faite en la cour d'Espagne, et de ce que vous y aurez pu traiter et négocier. Jusque là, je n'ai rien à vous écrire en matière d'affaires, car il ne s'est rien passé ici avec le marquis de Mirabel de plus que ce que vous avez vu maintenant par la dépêche qui vous aura été rendue par Blanchet, de laquelle nous estimons

(1) Charles de Gonzague, duc de Nevers. Il était le plus proche parent du duc de Mantoue et appelé, en conséquence, à recueillir sa succession. On concevrait donc difficilement qu'il fût sincère dans ses démarches pour faire rompre un mariage duquel aucun héritier ne devait probablement naître, si l'on ne savait que le duc Vincent, épuisé de débauches, était menacé d'une fin prochaine et regardé comme impuissant. (*N. de l'Éd.*)

avoir prompte réponse. Nous attendons aussi celle qui doit nous venir de la Valteline, sur la dépêche qui fut faite en cette part, en même temps, pour savoir si, en conséquence des ordres de Sa Majesté et des résolutions arrêtées entre nous et le marquis de Mirabel, l'on aura commencé à procéder à la démolition des forts de la Valteline, et si de part et d'autre on se sera mis en devoir de faire la retraite; je désire que cela soit achevé et que ce soit sans retour.

Du côté d'Angleterre, les choses y sont encore en l'état que je vous les ai représentées par ma dernière. Il en est de même des affaires d'Allemagne, où l'on sème plusieurs bruits de paix, non sans apparence; même que l'assemblée de Nuremberg (1) soit pour se renouer, maintenant que ce soulèvement des paysans d'Autriche est entièrement cessé (2). Si de cette assemblée il pourrait réussir quelque fruit ou non, il n'est pas à propos de le juger : bien est vrai qu'elle sera toujours suspecte au parti qui y aura le moins de crédit, et qu'il serait bien difficile de le persuader de soumettre leurs intérêts devant leurs juges et leurs parties; c'est pourquoi il semble qu'une conférence libre, ou une négociation avec l'entremise des princes amis, pourrait produire plus d'effet. Nous verrons ce qui s'y passera, désireux que les choses se portent dans les tempéraments d'une bonne paix dans laquelle les intéressés et les princes de l'Empire trouvent chacun, à proportion, leur contentement.

En Italie, ils sont encore en inquiétude de l'issue de l'affaire de la Valteline, dont à présent ils pourront être, par aventure, délivrés. Le pape surtout a montré grande passion, ayant grande peine à porter le faix de la dépense en laquelle il s'est, possible,

(1) Une assemblée générale devait se tenir à Nuremberg pour traiter, entre les parties intéressées, de la pacification de toute l'Allemagne. Ce congrès, plusieurs fois ajourné, le fut encore du 7 février 1627 au 1er juin suivant et sans plus d'effet. (*N. de l'Éd.*)

(2) Les paysans d'une partie des provinces d'Autriche se révoltèrent en 1626 contre l'autorité de l'Empereur, assiégèrent et prirent la ville et le château de Lints. Ayant été défaits par les troupes envoyées pour les combattre, ils recoururent à la clémence du souverain et en reçurent, le 30 avril 1627, un pardon *général*, auquel furent faites de nombreuses exceptions. (*N. de l'Éd.*)

trop légèrement engagé pour complaire aux Espagnols. Cette complaisance, pour ne dire timidité, l'a fait tomber dans une autre faute, car nous avons eu avis de Rome, du dernier du mois passé, que le cardinal Barberin (1) était tout disposé à recevoir la protection qui lui a été offerte des royaumes d'Aragon et de Portugal, nonobstant tout ce que M. de Béthune a pu dire pour l'en détourner. Vous en saurez, par votre prudence, juger la conséquence, soit à l'égard du pape, de nous, et de l'Espagne. Enfin, les intérêts gagnent et emportent les hommes; et qui a le cœur soumis à cette lâcheté, il peut bien l'avoir à la crainte et à toutes autres qualités qui en dépendent.

Les choses sont par-deçà en la même assiette que vous aurez vu par mes dernières; l'Assemblée des notables continue toujours, et ne pourra finir qu'au commencement du mois prochain, au plus tôt. Les provinces du royaume sont en paix, et le Roi et toute sa famille jouissent d'une parfaite santé.

Je vous baise très-humblement les mains, et suis, Monsieur, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

AU MÊME.

A Paris, ce dernier janvier 1627.

Monsieur, par l'occasion de ce cavalier qui passe de Flandre en Espagne, j'accuserai la réception de votre lettre du XXXe du mois de décembre, qui m'a été rendue depuis six ou sept jours. Elle ne contient rien de considérable, sinon les cérémonies que faisaient les Espagnols à vous accueillir avec l'honneur et respect dus à la dignité du maître qui a délégué, et au mérite et qualité de son ambassadeur. Nous verrons enfin quelle résolution ils prendront, mais il est juste que le plus ou le moins des civilités que vous recevrez de leur part rejaillisse sur eux, et qu'ils soient traités avec la même démonstration qu'ils vous rendront.

Je n'ai point eu l'avis de Rome que le pape ait refusé le titre

(1) François Barberino, neveu du pape Urbain VIII. (*N. de l'Éd.*)

d'excellence au comte d'Ognate; c'est pourquoi je ne puis y donner créance : vu même que, si cette innovation eût dû tourner en exemple pour nous à l'avenir, sans doute M. de Béthune nous en aurait donné avis; mais tant s'en faut que le pape soit pour diminuer ses faveurs envers l'Espagne, que, depuis peu de jours il a permis au cardinal Barberin, son neveu, d'accepter la protection des royaumes d'Aragon et Portugal. Ledit sieur de Béthune a montré, sur les lieux, tout le sentiment que le sujet méritait; mais cette action si extraordinaire a été faite auparavant que d'être sue, de manière que le mal était sans remède. De deçà, pour ne point élever davantage la victoire que prétendent avoir gagnée les Espagnols, l'on a jugé à propos de montrer plus de mépris de cette résolution que de colère, et néanmoins nous en avons le sentiment tel que peut mériter une démonstration de partialité d'un neveu de pape, quoiqu'il proteste qu'il aura toujours le cœur français, à quoi nous ne pourrons pas nous confier à l'avenir que sous bons gages.

Si l'ordre que le centurion genevois avait donné en Flandre pour arrêter les paiements des mois de janvier et février était un indice de la nécessité des affaires d'Espagne, l'on doit bien présumer qu'elle sera accrue par le naufrage arrivé depuis peu de jours, ès-côtes de Bayonne et de Médoc, des deux grandes carraques de Portugal, revenant chargées des riches marchandises des Indes orientales et de quelques gallions qui leur servaient d'escorte. Combien importe la perte desdites marchandises, vous le saurez mieux que nous par la foi qu'en pourront faire par-delà les intéressés. Ici l'on nous a envoyé des dénombrements des choses qui étaient dans lesdites carraques, qui montent à des sommes incroyables, que les plus modérés réduisent à la valeur de six millions d'or, sans la perte des vaisseaux, des canons et des armes, qui est de grande importance. Je plains pardessus tout la perte des hommes, que l'on dit être de quinze cents et plus, et entre eux de plusieurs chevaliers et gentilshommes de condition. Bref, cet accident est déplorable; le roi en a montré du sentiment (1). Ceux qui s'en sont garantis ont été

(1) *Le roi en a montré du sentiment!* Ces paroles, si nous en saisissons bien

reçus et traités à Bordeaux, par M. d'Épernon, avec toute sorte de courtoisie et d'humanité, et Sa Majesté, outre le bon gré qu'elle en a témoigné audit sieur duc, a résolu d'envoyer exprès en poste sur les lieux un maître des requêtes pour tenir ordre sur les pièces qui pourront être recouvrées du débris. Je vous envoie copie de la commission qui lui a été baillée, afin que si vous et M. du Fargis (auquel je vous prie la communiquer avec cette lettre), jugez à propos de faire valoir cette marque de franchise et sincérité de la part de Sa Majesté, vous le fassiez et en tiriez correspondance en la main-levée des saisies faites sur les sujets du roi, principalement sur celles qui ont été faites en Sicile depuis la paix, contre le droit des gens.

Avant que finir cette lettre, je vous dirai que nous attendons encore la réponse de M. le marquis de Cœuvres, à notre dépêche du XXVIIIe du passé. Nous avons déjà reçu celle de Rome par le retour du courrier qui fut expédié en même temps que Blanchet, et qui même passa à la Valteline, et avons avis de M. de Béthune que la nouvelle de cette convention du cens annuel (1), faite par-deçà avec le marquis de Mirabel, a été très-bien reçue du pape, pour l'espérance qu'il a prise qu'elle serait incontinent suivie de la démolition des forts dont nous attendrons désormais des nouvelles. Cependant, M. de Châteauneuf a tiré bonne ré-

le sens, paraissent signifier que Louis XIII donna quelques marques d'intérêt pour les malheureuses victimes de ce désastre, intérêt qu'il nous semble d'autant plus important de signaler, que les occasions où ce prince fit preuve de sensibilité sont fort rares, et qu'il contraste d'une façon très remarquable avec la conduite odieuse que le duc d'Épernon, d'abord, et le cardinal de Richelieu ensuite tinrent envers les naufragés. D'Épernon s'étant emparé, en qualité de gouverneur de la Guyenne, des vaisseaux échoués et de leur riche cargaison, le cardinal-ministre réclama ces dépouilles comme lui appartenant de droit, en vertu de sa charge de surintendant du commerce et de la navigation de France. Un maître des requêtes, le sieur de Fortia, accepta la mission d'aller à Bordeaux pour amener le duc à composition, mais sans y pouvoir réussir. Un second, plus heureux, obtint que quelques débris fussent abandonnés à Richelieu, et mit ainsi fin à ces ignobles débats. (*N. de l'Éd.*)

(5) Une déclaration, faite à Paris, le 22 décembre 1626, au nom des rois de France et d'Espagne, fixe à vingt-cinq mille écus le cens annuel que les Valtelins doivent payer aux Grisons, suivant le traité de Monçon. (*N. de l'Éd.*)

ponse des cantons catholiques et protestants de l'assemblée de Soleure (1) sur l'approbation du traité ; les Grisons commencent aussi à le goûter, et si vous et M. du Fargis obtenez par-delà que l'on fasse ratifier à l'archiduc Léopold (2) ledit traité, ou qu'au défaut de ce, le roi d'Espagne fasse la déclaration que vous avez eu charge de demander, ce sera un bon moyen pour assurer la paix, et pour contenter ces peuples qui sont en telle confiance des Espagnols et de ceux de leur maison qu'ils ne s'assurent de rien que de ce qu'ils voient.

Sur ce, je vous baise très-humblement les mains, et suis, Monsieur, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

AU MÊME.

A Paris, ce 3 mars 1627.

Monsieur,

Outre vos dépêches mentionnées et répondues par la lettre du Roi, j'accuserai la réception de la copie de la ratification que le roi d'Espagne vous a envoyée, sur l'écrit de la convention du cens annuel que les Valtelins doivent payer aux Grisons ; d'une lettre écrite par le secrétaire du comte d'Olivarès au vôtre ; du mémorial qui vous a été présenté par les marchands français, et de celui des difficultés que le conseil d'Espagne a apportées sur l'écrit de la main-levée des saisies : sur toutes lesquelles pièces, je n'ai rien à remarquer de plus que ce que, sur les lieux, vous avez observé et répondu ; seulement ai-je à vous avertir que, sur ce que vous nous avez écrit n'avoir accepté ladite ratification que conditionnellement, attendant d'avoir celle pour la main-levée des saisies, l'on a fait entendre au marquis de Mirabel que l'on différerait à lui délivrer celle qu'il a demandée de

(1) Les députés des sept cantons suisses catholiques, assemblés à Soleure, avaient signé, le 4 janvier 1627, leur acceptation du traité de Monçon. (*N. de l'Éd.*)

(2) Léopold d'Autriche, archiduc d'Inspruck, frère de l'empereur Ferdinand II, né en 1586, mort le 3 septembre 1632. (*N. de l'Éd.*)

Sa Majesté, sur le même écrit de la convention dudit cens annuel, jusqu'à ce que nous eussions nouvelles de la main-levée d'Espagne. Et néanmoins, ayant représenté la proposition que vous me faites de faire différer la démolition des forts de la Valteline pour donner plus de facilité à l'accommodement des différends de Savoie et de Gênes, quoique la pensée et l'avis en aient été bien pris, néanmoins l'on a jugé les choses avancées à ce point, le Roi ayant déclaré, par dépêches expresses, à tous ses ambassadeurs, même à Rome, sa franche et sincère résolution au rasement des forts de cette vallée et à la retraite de ses troupes; M. le marquis de Cœuvres ayant, d'ailleurs, en conséquence des ordres reçus de la part de Sa Majesté, arrêté avec un commissaire de dom Gonzalès de Cordova et Torquato Conti, le jour de l'exécution du traité, que l'on ne pouvait plus remettre sans faire accuser notre conduite d'inconstance, d'artifice et, possible, de mauvaise foi; outre que, dans la faiblesse assez grande de nos troupes, il en pourrait arriver de plus fâcheux accidents, soit que les armes du pape se fussent jointes avec celles d'Espagne pour assaillir les nôtres, soit que les Espagnols eussent continué à se fortifier puissamment en leurs postes, ainsi qu'ils avaient commencé. Ces considérations, jointes au désir et au besoin que l'on a de se décharger du faix des grandes dépenses qui se sont faites en la Valteline, ont fait reconnaître qu'il n'y avait nulle apparence d'arrêter le cours de l'exécution du traité de Monçon, de manière que l'on a laissé continuer ledit sieur marquis de Cœuvres ce qu'il nous a donné avis avoir été par lui commencé. Il est vrai, comme vous a dit le feu ambassadeur de Venise, que les Grisons ne se soumettront pas trop volontiers aux conditions de ces traités, mais ils le feront sans doute par raison et par nécessité, lorsqu'ils verront ne pouvoir mieux espérer, et les armées du Roi être prêtes de sortir de la Valteline et de leur pays, comme j'estime à présent qu'elles le peuvent être : l'on pourrait, de plus, assurer que toutes les conditions de ce traité leur sembleraient bien douces s'ils avaient la ratification ou la déclaration de l'archiduc Léopold, dont il vous a été écrit, n'ayant aucune appréhension que

d'être inquiétés de cette part; c'est pourquoi vous vous souviendrez, s'il vous plaît, de faire tous offices nécessaires par delà pour la pouvoir obtenir.

Par la lettre que le Roi écrit en commun à vous et à M. du Fargis vous verrez ce qui est des occurrences de ces quartiers, et l'état auquel nous en sommes avec l'Angleterre, à quoi je ne puis rien ajouter; je vous dirai seulement qu'il se parle au plus bas de la trêve, et qu'il en a été fait quelques propositions ces jours passés; mais les Espagnols témoignant désirer des conditions plus avantageuses qu'en la dernière, il semble que les parties ne soient pas pour en convenir si tôt; car les Hollandais s'affermissent sur le dernier traité, et montrent ne vouloir entendre à autre parti. En Allemagne, il se parle de traité de paix de toutes parts. L'infante (1) a entretenu négociation avec le roi de Danemark; de notre côté, par M. de Marcheville, nous avons présenté aux électeurs catholiques les intentions des Princes, dictées, les parties concourant, par le désir, à la paix, en exceptant les Espagnols, desquels les intentions ne sont pas bien connues; mais les fins des uns et des autres sont si diverses, qu'il y aura grande peine à les ajuster, si la nécessité ne les y contraint; l'Empereur a ses intérêts, les Espagnols s'y joignent avec lui en certaines choses, avec des pensées particulières et séparées pour d'autres. Les électeurs catholiques, par la jalousie qu'ils peuvent avoir de cette union et de la puissance trop grande que la maison d'Autriche établit en l'Empire, voudraient bien y mettre borne par un bon traité de paix; entre ceux-là, le duc de Bavière (2) a encore ses intérêts particuliers à démêler, qui consistent en plusieurs articles. Les fins des protestants ne sont pas moins différentes, le roi de Danemark n'ayant, possible, pas si grand égard aux intérêts du Palatin, qu'il ne fût pour entendre

(1) Isabelle-Claire-Eugénie d'Autriche, infante d'Espagne, duchesse de Brabant, tante du roi d'Espagne, née en 1566, morte à Bruxelles le 1er décembre 1633. (*N. de l'Éd.*)

(2) Maximilien, né le 17 avril 1573, mort à Ingolstadt, le 27 septembre 1651, l'un des plus grands princes qui aient gouverné la Bavière. (*N. de l'Éd.*)

à l'accord, si ses prétentions lui étaient accordées. Ainsi, cette paix dont il se parle tant n'est pas, ce semble, si proche de sa conclusion (1). Je ne sais si, avant que ces affaires se finissent, les Espagnols et les Anglais peuvent avancer entre eux quelque réconciliation, mais il n'y a pas grande apparence, car l'honneur du roi d'Angleterre est trop avant engagé à l'appui des intérêts du Palatin pour le laisser à l'abandon. Si vous aviez un peu pénétré les véritables sentiments des Espagnols sur ces occurrences, ils nous aideraient à former un plus solide jugement. Pour fin de celle-ci, j'accuserai la réception de la vôtre, du XIVe du mois passé, qui m'a été rendue depuis quatre jours, ayant fait entendre au Roi les nouvelles y contenues.

Je vous baise très-humblement les mains et suis, *Monsieur*, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

A MM. DE RAMBOUILLET ET DU FARGIS.

Paris, ce 3 avril 1627.

Messieurs,

Je vous ai fait une assez complète dépêche il y a quatre jours, en réponse de celles dont Blanchet avait été porteur, par l'occasion d'un marchand français nommé du Val qui s'en allait en Espagne, et vous en ai adressé le duplicata par Pierre Pichard, courrier, qui passait presque en même temps de Flandre en Espagne; depuis, je n'ai reçu aucune lettre de votre part, les dernières qui sont parvenues en mes mains jusqu'à présent étant du IVe du mois passé: de manière que je n'ai pas, pour ce coup, sujet de faire longue dépêche; seulement vous donnerai-je avis que nous avons eu lettre de M. le marquis de Cœuvres, du XVIe du mois passé, par lesquelles il nous écrit que les forts de la Valteline, comtés de Bormio et de Chiavenne, qui devaient être rendus au pape, avaient été mis ès-mains de dom Torquato Conti, et que l'on avait commencé à procéder à la démo-

(1) Elle ne fut conclue, en effet, que par le traité de Munster, le 24 octobre 1648, après trente années d'hostilités. (*N. de l'Éd.*)

lition desdits forts, en sorte que ledit sieur marquis se proposait de partir de la vallée, le xxve du même mois, pour s'en aller aux Grisons, ce qui, comme j'estime, sera exécuté à présent; et crois, de plus, que ledit sieur marquis ayant accompli ce qu'il devait exécuter, il se sera mis en chemin pour revenir trouver Sa Majesté; mais nous sommes incertains si, pendant le séjour qu'il aura fait à Coire, il aura pu disposer les Grisons à lui bailler la ratification du traité, ou s'ils se seront affermis dans l'intention qu'ils ont montrée avoir de l'envoyer à Sa Majesté par députés exprès, afin de ménager, par l'entremise de Sa Majesté, certains éclaircissements qu'ils désirent sur quelques articles dudit traité, et d'en convenir ici avec les députés valtelins, qui doivent aussi se transporter par-deçà ; aussitôt que nous en serons informés, je vous en tiendrai avertis. Cependant, j'ai à vous réitérer ce que vous aurez vu par nos précédentes, savoir qu'il est très-nécessaire que nous ayons, en faveur des Grisons, la ratification de l'archiduc Léopold qu'ils désirent, ou du moins une bonne déclaration du roi d'Espagne, par laquelle il promet, autant qu'il dépendra de lui, que ledit archiduc n'attentera aucune chose contre les Grisons, au préjudice dudit traité. Vous aurez donc, Messieurs, s'il vous plaît, égard à procurer cette expédition en la forme que, par votre prudence, vous jugerez plus convenable pour la sûreté desdits Grisons, qui ont plus de crainte et de jalousie de cette part que de toutes autres.

Quant aux autres affaires, elles sont en le même état que vous avez vu par mes dernières, tant au dehors qu'au dedans du royaume. C'est pourquoi je ne vous ferai ici plus long écrit que pour vous baiser très-humblement les mains et vous assurer que je suis, Messieurs, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

AUX MÊMES.

A Paris, ce 3 avril 1627.

Messieurs, j'ai reçu votre dépêche du XIe du mois passé avec son duplicata, et depuis, celles qui vous a plu m'adresser des XIIIe, XVIe, et XXIIIe. La lettre ci-jointe, que le Roi vous écrit, satisfait à la première et aux deux dernières; quant à celle du XIIIe, qui regarde M. de Louvigny (1), je vous dirai qu'ayant, ensuite du premier avis que M. le marquis de Rambouillet me donna de l'arrivée par-delà dudit sieur comte, parlé au Roi sur ce sujet, Sa Majesté me commanda de vous écrire qu'Elle aurait à plaisir que vous fissiez entendre au dit sieur de Louvigny qu'il ferait mieux de passer en Italie que de s'arrêter en Espagne, ce que je vous fais à présent savoir, ne s'étant présenté depuis ma dépêche du XXIIIe dudit mois, dont André Pasquier, courrier, passant de Flandre en Espagne, a été porteur, aucune commodité de vous écrire. Mais étant, de plus, question de répondre sur la disposition que montre avoir le roi d'Espagne de prendre en sa protection le dit sieur de Louvigny, je ne le puis par l'occasion de cet ordinaire, attendant le retour du roi, qui sera mardi prochain, pour en avoir sa volonté, laquelle je vous manderai incontinent après, comme aussi les offices que pourra faire le marquis de Mirabel sur ce fait particulier ; cependant il sera bien à-propos que vous teniez les choses en surséance, et ce serait, comme j'estime, bon conseil audit sieur de Louvigny, si, sans attendre autre réponse de Sa Majesté, il suivait l'intention dite ci-dessus de passer en Italie et remercier messieurs les Espagnols de leurs courtoisies qui ne sont pas toujours utiles

(1) Roger de Gramont, comte de Louvigny, l'un de ceux qui contribuèrent le plus à la condamnation du comte de Chalais. Ses dénonciations, dénuées de vraisemblance, à l'appui desquelles il fut dans l'impossibilité de produire aucune preuve, passèrent pour avoir été inspirées par Richelieu, dont elles servaient la vengeance. Aussi le comte de Louvigny, détenu dans le château d'Ancenis pour donner une apparente satisfaction au duc d'Orléans, qu'il avait tenté de compromettre dans le prétendu complot de Chalais, fut-il prudemment relâché quand Monsieur sollicita un ordre du roi pour qu'il fût transféré à Paris et mis entre les mains du Parlement. (*N. de l'Éd.*)

à ceux qui les reçoivent; je remets, Messieurs, à votre prudence de lui donner, sur ce sujet, les avis que vous jugerez à-propos.

Pour le regard des affaires de deçà, il n'est rien survenu depuis mes dernières: celles de la Valteline sont toutes achevées, M. le marquis de Cœuvres étant de retour. Pour celles d'Angleterre, elles sont encore au même point, et bien que nous connaissions la nécessité des Anglais très-grande, si ne laissons-nous pas d'avoir quelque jalousie de cette part, laquelle ne produit que de bons offices, car elle donne lieu aux précautions qui se prennent contre tous accidents et événements. Pendant le voyage de Sa Majesté à Saint-Germain-en-Laye, la reine et le gros du conseil sont demeurés ici; Monsieur est depuis trois jours près de Sa Majesté, M. le Cardinal est allé à Jouy, et M. le maréchal de Schomberg à Nanteuil; après la bonne fête, chacun se rassemblera en cette ville, d'où l'on ne parle point encore de partir.

Je vous baise très-humblement les mains, et vous supplie me croire, Messieurs, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

A M. DE RAMBOUILLET.

A Paris, ce 3 avril 1627.

Monsieur,

Outre la lettre que j'écris en commun, à vous et à M. du Fargis, je vous fais ce mot pour accuser le reçu de la copie du traité qui a été fait par le roi d'Espagne avec les Portugais et les Génois, pour les provisions de Flandres, de la maison du roi, et autres dépenses d'Espagne, sur quoi, je n'ai rien à vous répondre, mais bien à vous remercier, comme je fais, de l'avis que vous m'avez donné de cette particularité; nous avons à observer de plus près les sentiments des Espagnols sur la succession de Mantoue, en cas que le duc Vincent vînt à décéder. Les dernières nouvelles que nous avons eues de cette part portaient que ledit duc avait été malade, et qu'il se portait mieux; mais tous les avis s'accordent en ce point, qu'il ne peut

pas faire longue course. Si Dieu en voulait disposer, sans doute, comme vous l'a confessé le cardinal Zapata (1), sa succession ne pourrait légitimement tomber en autres mains qu'en celles de M. de Nevers et de monsieur son fils : néanmoins, nous avons eu avis par M. le marquis de Saint-Chamond (2), lui étant encore à Turin, que l'Empereur avait fait expédier une patente en faveur du duc de Guastalle (3), par laquelle M. de Nevers est déclaré inhabile à la dite succession; mais nous ne pouvons pas ajouter foi audit avis, parce qu'il n'est venu d'aucun endroit que de Piémont, et qu'il n'a, ce me semble, aucun fondement : nous attendrons de plus particulières nouvelles, sur ce sujet, du dit sieur marquis, lorsqu'il sera à Mantoue; et cependant, si vous entriez en discours sur ces affaires avec le comte d'Olivarès ou autres ministres d'Espagne, vous essaierez de sonder leurs sentiments sur la succession à ces États, advenant le décès du duc, afin que, s'ils s'éloignent de ce que le droit et la naissance y ont acquis à M. de Nevers, vous leur fassiez sentir que le Roi ne pourrait pas lui dénier sa protection pour l'y maintenir, et que Sa Majesté sera toujours portée à conserver à chacun ce qui, légitimement, lui appartient, même audit sieur duc, qui est auprès d'elle en particulière recommandation.

J'ai vu la copie de la lettre que vous avez écrite à M. le premier président de Bordeaux (qui est encore ici), sur le différend qui est entre ceux du chapitre de Roncevaux et l'un des parents de M. l'évêque d'Oléron; j'en parlerai à M. le Garde des sceaux, au jugement duquel je remettrai de voir s'il sera juste de faire surseoir la décision de ce procès jusques à votre retour, après lui avoir représenté tout ce que vous m'en écrivez.

Sur ce, je vous baise très-humblement les mains et vous supplie me croire toujours, Monsieur, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

(1) Antoine Zapata, né à Madrid vers 1550, archevêque de Burgos, vice-roi de Naples, grand inquisiteur d'Espagne, mort le 6 mai 1638. (*N. de l'Éd.*)

(2) Melchior Mitte, comte de Miolans, marquis de Saint-Chamond, ambassadeur de France à Mantoue, mort le 10 septembre 1649, âgé de 63 ans. (*N. de l'Éd.*)

(3) Ferrant II, mort le 5 août 1630. (*N. de l'Éd.*)

AU MÊME.

Paris, ce 21 avril 1627.

Monsieur, les lettres qui sont écrites en commun, à vous et à M. du Fargis, peuvent, comme j'estime, satisfaire à tous les points de vos dépêches, dont vous aviez chargé un porteur; ce mot ne sera donc que pour vous accuser le reçu de la lettre particulière qu'il vous a plu m'écrire du XXIXe du mois passé et du billet en chiffres qui l'accompagnait, duquel je n'ai pas jugé à propos de me servir, puisque, comme vous verrez par l'article B, nous avons obtenu que le différend de Savoie et de Gênes se décidera par convention amiable avec les parties, ou par l'intervention des deux couronnes, sans y admettre l'entremise ni l'autorité de l'Empereur. Il ne restera donc plus qu'à signer ce qui a été convenu, à quoi le marquis de Mirabel nous fait avoir assurance qu'il ne se rencontrera aucune difficulté. J'espère que nous en serons éclaircis dans peu de temps; en tout cas vous devez vous préparer au retour, puisque le Roi vous le permet, la dignité de Sa Majesté ne comportant pas, comme vous le jugez fort bien, plus longue demeure par delà; néanmoins, il est à désirer pour le service de Sa Majesté, que les affaires dont vous avez été chargé soient conclues, s'il se peut, avant que vous partiez.

Sur ce, je vous baise très-humblement les mains, et suis, Monsieur, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

A MM. DE RAMBOUILLET ET DU FARGIS.

A Paris, ce 22 avril 1627.

Messieurs,

Depuis l'arrivée de ce porteur, le Roi a été une partie du temps à la campagne; l'autre partie a été employée à résoudre, avec le marquis de Mirabel, la difficulté qui s'était mue entre vous et le comte d'Olivarès, sur la conclusion du traité pour l'accommo-

dement des différends de Savoie et de Gênes. Vous verrez par la lettre de Sa Majesté ce qui en est réussi et comme nous sommes enfin convenus avec ledit marquis des deux écrits qui vous sont envoyés pour les signer après les avoir réduits, en ce qui concerne les qualités, en la forme qui sera convenable; pour la substance, il n'y a rien à changer. Ce qui se doit ajouter sur ce sujet, est que cette négociation s'est faite sans qu'il en ait été donné part à l'abbé Scaglia, ambassadeur de Savoie, non que l'on ait eu intention de n'en pas rendre son maître participant, mais parce que l'on a jugé que ledit ambassadeur n'avait pas ordre de consentir à ce traité, et qu'il eût pu se servir de ce prétexte pour reculer d'autant plus son partement de cette cour, qu'il ne peut plus différer au-delà de la semaine où nous sommes, ayant reçu ses dépêches, son présent, et fait tous ses adieux pour s'en aller en Flandre.

Tout le surplus est suffisamment indiqué en la lettre de Sa Majesté, qui consiste principalement à vous donner tout pouvoir de signer lesdits écrits concertés, et d'en retirer la ratification. Quant aux autres occurrences, je vous dirai que depuis l'exécution du traité en la Valteline, les ambassadeurs des Grisons se sont rendus par-deçà; nous y attendons dans peu de jours l'arrivée des députés Valtelins, que nous avons appris avoir été nommés; lorsqu'ils seront ici tous ensemble, nous nous emploierons pour résoudre avec eux les difficultés dans lesquelles ils se rencontrent sur l'observation et intelligence du traité, et pour leur en donner l'éclaircissement et explication conforme à la sincère intention des deux couronnes, et à ce que nous jugeons être du bien, repos, union et concorde de ces peuples; chose très-nécessaire et qui doit être très-promptement effectuée, car nous voyons par les divers avis qui nous viennent de delà, qu'il y a beaucoup d'agitation dans les esprits des Grisons et Valtelins, et qu'il se glisse des divisions entre eux, même sur les divers sens qu'ils donnent au traité, ou les diverses intentions qu'ils ont de le suivre: c'est pourquoi, pour prévenir tous accidents, il importe de leur rendre la loi si claire, qu'ils ne puissent avoir prétexte ni excuse de ne la point garder. Pour cet

effet, il sera bien à propos que l'ambassadeur d'Espagne qui sera ici ait ordre exprès de contribuer de ses offices, en ce qu'il en sera requis, pour ce qu'il verra être nécessaire pour l'établissement de la paix et concorde entre ces peuples; ce que vous aurez, s'il vous plaît, Messieurs, à procurer : et d'autant que cette déclaration, soit de l'archiduc Léopold ou d'Espagne, dont il vous a été ci-devant écrit, est l'une des pièces la plus désirée par les Grisons, je vous supplie de continuer vos premières instances pour la retirer ; cette difficulté étant l'une de celles qui pourraient empêcher les Grisons de ratifier le traité, dont vous pouvez considérer et faire considérer les conséquences.

Je ne vous écris pas ici que nous avons avis que les Epagnols agissent dans les Grisons pour empêcher qu'ils ne donnent cette ratification; que l'archiduc Léopold arme pour les assaillir, et que le gouverneur de Milan commence à faire des pratiques dans la Valteline, parceque je n'en suis pas bien assuré; mais vous les devez exhorter de garder la foi promise, autrement cette bonne intelligence établie entre ces deux couronnes, et que le Roi désire conserver et entretenir, pourrait, comme il est arrivé par le passé, recevoir quelque altération; malheur que l'on doit mettre peine d'éviter de part et d'autre.

Nos affaires en Angleteterre subsistent en même état : en ce royaume elles ne changent point, la paix continuant à s'y affermir de jour en jour sans apparence de trouble. Sur ce je vous baise très-humblement les mains et suis, Messieurs, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPAEUX.

AUX MÊMES.

A Paris, ce 22 avril 1627.

Messieurs,

J'ajoute ce mot à mon autre lettre pour vous dire que le marquis de Mirabel a parlé à M. le cardinal de Richelieu de M. le comte de Louvigny, suivant ce que vous en aviez écrit; à quoi M. le Cardinal lui a répondu que le Roi ne pourrait pas agréer

que le roi d'Espagne ni le comte d'Olivarès le prissent sous sa protection; de manière que j'estime qu'ils s'en abstriendront. Quant à vous, Messieurs, vous pourrez, comme de vous-mêmes, faire entendre audit comte qu'il ferait mieux d'aller en Italie que de s'arrêter plus longtemps en Espagne, pour les raisons qui lui en ont été déjà par vous dites et écrites.

Avant que fermer cette lettre, je vous donnerai aussi avis que M. le duc de Lorraine (1) doit arriver ce soir en cette ville. Ce voyage a été fort soudainement résolu; c'est pourquoi l'on n'est pas bien encore assuré quel en est le sujet.

Je suis, Messieurs, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

AUX MÊMES.

A Paris, ce 30 avril 1627.

Messieurs,

Je vous ai fait une assez ample dépêche le XXIIe de ce mois, par le retour du sieur de Sallenauve, en réponse de celles qu'il m'avait rendues de votre part. Depuis je n'en ai reçu aucunes, de manière que je n'ai pas, pour le présent, beaucoup de sujet de vous entretenir, car la négociation des affaires que nous avons avec l'Espagne est retournée en vos mains et nous attendons de voir par vos premières dépêches quel en aura été le succès et la conclusion.

D'ailleurs il n'est rien survenu par deçà, dans les occurrences publiques, que je puisse ajouter à mes dernières, sinon que M. le duc de Lorraine est arrivé en cette cour, depuis six ou sept jours, où il s'entretient des plaisirs de la chasse sans avoir fait jusques ici aucune ouverture d'affaires; même à présent il est avec le Roi à Sainte-Geneviève-des-Bois, à cinq lieues d'ici, où Sa Majesté est allée en faire l'exercice, quoique ces jours derniers Elle eût été incommodée de quelque petite rougeur qui lui était parue sur l'un des pieds, laquelle est de nulle

(1) Charles IV, né le 5 avril 1604, mort le 18 septembre 1675. (*N. de l'Éd.*)

considération puisqu'elle ne l'empêche pas d'aller à la chasse. Sa Majesté doit revenir demain de ce petit voyage. Elle ne fait point encore état de quitter le séjour de cette ville, et j'estime qu'Elle y pourra passer le mois de mai où nous allons entrer, dans la fin duquel, ou vers les premiers jours du mois de juin, l'on espère que Madame pourra être accouchée.

Cependant il est arrivé changement de deux ministres étrangers en cette cour. L'abbé Scaglia, ambassadeur de Savoie, en est parti pour aller en Flandre, et le cardinal Spada (1) se prépare pour s'en retourner, au premier jour, à Rome, en passant par l'Allemagne, laissant ici pour successeur en la nonciature M. de Bagny (2), prélat, qui est par deçà, comme il est ailleurs, en estime et recommandation. C'est ce que je puis vous écrire pour le présent, vous confirmant toujours les assurances que je vous ai cidevant données de la paix du royaume.

Sur ce, je vous baise très-humblement les mains et suis, Messieurs, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

Messieurs, vous recevrez avec celle-ci une lettre de Sa Majesté pour la restitution d'une polacre qui est échouée en l'île de Minorque, appartenant au sieur Sanson Napoléon. Je vous supplie de faire tous offices nécessaires pour la faire délivrer, car outre qu'il y va de l'intérêt de ce personnage qui de soi est recommandable, il est vrai que les choses qui sont dans ce vaisseau peuvent beaucoup servir pour l'avancement de la paix de Barbarie dont il fait la négociation.

---

(1) Bernardin Spada, mort à Rome le 10 novembre 1661, âgé de 68 ans. (*N. de l'Éd.*)

(2) Jean-François Bagni, né à Florence en juillet 1565, mort cardinal le 24 juillet 1641. (*N. de l'Éd.*)

AUX MÊMES.

A Paris, ce 23 mai 1627.

Messieurs,

Je n'ai pu vous faire tenir plus tôt que par cet ordinaire la réponse à votre dépêche du XXIIIe du mois passé, parce qu'il ne s'en est présenté aucune occasion ; maintenant vous la recevrez si ample par la lettre que le Roi vous écrit, que j'estime n'y pouvoir rien ajouter : je vous dirai seulement que m'étant informé autant que j'ai pu s'il y avait quelque traité d'allia ne entre le roi d'Espagne et l'archiduc Léopold, il m'a été répondu par tous ceux à qui j'en ai parlé qu'il n'y en avait point ; de manière que vous aurez à employer les raisons contenues en la lettre de Sa Majesté et celles que votre expérience vous pourra dicter pour soutenir l'instance que Sa Majesté vous ordonne de faire pour tirer la déclaration dudit archiduc, chose qui est si juste, et si bien entendue et comprise dans les termes du traité, que les Espagnols ne la sauraient refuser ou éluder sans faire voir que leur intention n'est pas telle en la suite de ces affaires qu'il est à désirer pour la paix publique ; vous en saurez juger mieux que nous, étant comme vous êtes sur les lieux, aidés des mêmes pièces d'où nous tirons nos arguments et nos raisons pour soutenir notre demande ; je ne dois donc pas m'étendre davantage sur ce sujet.

Je vous ai donné avis par toutes mes précédentes lettres de la jalousie que nous donnaient les comportements des Anglais ; depuis elles ont toujours augmenté, ayant depuis peu de temps pris et arrêté en mer quelques vaisseaux français sans aucune cause ni prétexte, ce qui a donné sujet à Sa Majesté de faire une déclaration publique pour interdire à ses sujets tout commerce avec eux, qui sera le premier châtiment que lesdits Anglais sentiront de leur témérité : outre que Sa Majesté réserve ses moyens plus puissants que Dieu a mis en ses mains pour les employer lorsqu'il verra en être besoin. En même temps que les Anglais font ces entreprises, M. de Savage a envoyé

au Roi un écrit par lequel, lui donnant compte de la négociation que Montaigu (1) a faite avec lui de la part du roi de la Grande-Bretagne, il propose à Sa Majesté d'entrer en accommodement avec l'Angleterre et lui offre, pour cet effet, son entremise, disant que le roi de la Grande-Bretagne l'a acceptée; sur quoi Sa Majesté lui a répondu en termes généraux qu'Elle ne s'éloignerait pas des termes d'un bon accord, lorsqu'il serait proposé, pourvu que l'on trouvât quelque bon moyen pour assurer que les Anglais accomplissent ce qu'ils auraient promis mieux qu'ils n'ont fait par le passé.

Vous aurez su le voyage qu'a fait ici monseigneur le duc de de Lorraine, et, possible, serez-vous informés déjà de son départ. Pendant son séjour, il n'a traité d'aucune affaire, et semble que son voyage ait été plutôt pour voir le Roi et prendre avec Sa Majesté quelques jours le plaisir de la chasse que pour autre sujet.

Au dedans du royaume les choses sont assez calmes, chacun ayant les yeux ouverts sur les entreprises des Anglais, qui n'ont pas, selon mon opinion, la force ni le courage pour les faire grandes, ni des préparatifs formés pour les soutenir; néanmoins il est toujours à craindre que le feu ne s'allume en quelque part. C'est pourquoi l'on se prépare contre tout événement, en sorte que le Roi sera en état de châtier ses sujets et repousser les étrangers avec perte et dommage, s'ils osaient entreprendre de gaîté de cœur d'offenser Sa Majesté.

Elle est allée, depuis trois ou quatre jours, à la chasse, et a passé cette fête à Saint-Germain-en-Laye; sa santé est la meilleure du monde, Dieu merci: il en est de même des Reines et de Monsieur. Pour Madame, elle est fort avancée dans le terme de sa grossesse et crois que dans peu de jours nous en aurons une bonne et heureuse issue.

Sur ce, je vous baise très-humblement les mains et suis, Messieurs, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

(1) Agent secret de Buckingham. Il fut arrêté et mis à la Bastille dans le courant de l'année 1627. (*N. de l'Éd.*)

AUX MÊMES.

A Paris, ce 27 mai 1627.

Messieurs,

Je vous envoyai, il y a deux jours, une dépêche par l'ordinaire de Flandre qui passait en Espagne ; maintenant, par l'occasion de ce courrier extraordinaire qui tient la même route, je vous en adresse un duplicata, estimant qu'il pourra devancer le premier ; j'y joins encore cette lettre, pour vous donner avis que le marquis de Mirabel vient de sortir de céans, lequel, s'étant ravisé depuis les propos précédents qui avaient été tenus avec lui touchant le retardement de la main-levée des saisies, m'a fait plainte, comme il l'aurait aussi fait ailleurs, de ce que l'on différait de lui faire délivrer présentement l'argent qui s'est trouvé dans le Galizabre arrêté à Calais ; sur quoi ayant répondu que ce délai n'était pas pour dénier la délivrance, puisqu'elle avait été promise, mais que nous étions obligés d'en user ainsi, puisque nous voyons pour les dépêches des consuls de la nation française, tant en Portugal qu'ailleurs, les grandes difficultés que faisaient les ministres d'Espagne à l'exécution de l'ordre qui leur était donné par le Roi catholique, dont je lui avais représenté les pièces, et que ces considérations étaient telles qu'elles devaient nous faire différer jusqu'à ce que nous eussions avis de votre part d'un meilleur acheminement en cette main-levée, il m'a répliqué qu'il avait avis de plusieurs endroits d'Espagne que ladite main-levée s'exécutait et que si Ferdinand de Tolède (1) avait fait quelques difficultés en l'étendue de sa charge, qu'elle serait réparée par les secondes lettres que vous aviez obtenues de son maître ; partant qu'il était venu me rapporter toutes les expéditions que nous lui avions baillées pour la délivrance de l'argent de Calais, lesquelles à l'instant il aurait mises sous ma table : sur quoi lui ayant réparti qu'il me semblait que cette affaire pourrait être

(1) Ferdinand d'Autriche, infant d'Espagne, cardinal, archevêque de Tolède, né le 17 mai 1609, mort en 1641. Il était frère du roi Philippe IV. (*N. de l'Éd.*)

traitée avec moins de chaleur, et que s'il voulait reprendre les expéditions qui lui avaient été délivrées, il pourrait être qu'au retour du Roi, qui devait être aujourd'hui, il serait pris expédient en cette affaire dont ledit marquis pourrait avoir satisfaction, quoiqu'il fût véritable que nous ne faisions en cela que ce que nous devions, n'y ayant nulle apparence, au même temps que nous voyons et apprenons que les ministres d'Espagne, qui sont dans les provinces, ou par humeur ou par nécessité, ne veulent pas faire procéder à la main-levée et restitution des effets et biens saisis aux sujets du Roi, que l'on rende sur-le-champ ceux qui ont été saisis à Calais, lesquels ne dépérissent point, ce que ledit ambassadeur a assez bien considéré; mais comme il était venu chez moi en résolution de me rendre ou de me laisser lesdits papiers, en quelque sorte que ce fût, et que je n'ai pu l'en faire départir pour les raisons susdites et autres que je lui ai représentées, lui montrant quelle pouvait être la suite d'une si brusque procédure et que les premières dépêches que nous attendions à toutes heures de vous pourraient lever cette difficulté, je n'ai pu, toutefois, empêcher que lesdits papiers ne soient demeurés sur ma table, n'ayant pas cru devoir lui faire connaître autrement que par les raisons susdites. Je ne me mets tant en peine ni en souci de cette action, laquelle ledit ambassadeur m'a dit plusieurs fois n'avoir résolu qu'à bonne fin et pour convier d'autant plus ceux de delà de faire effectivement ce qui avait été promis. C'est ce qui s'est passé présentement entre ledit ambassadeur et moi, dont j'ai cru vous devoir donner avis par ce courrier, me réservant de vous informer de ce qui arrivera ensuite et de ce qui sera des intentions de Sa Majesté à son retour; cependant, ce que je puis vous dire pour conclusion de cette lettre est qu'il n'y aurait pas un meilleur acheminement à la main-levée des saisies que celui que nous avons vu par vos dernières dépêches; vous pourrez, comme j'estime, faire comprendre au Roi catholique et à ses ministres qu'il n'y aurait pas raison de prétendre que nous dussions, à point nommé, faire rendre l'argent du Galizabre, si aussi la main-levée ne s'exécute de bonne foi en Espagne. Vous

devez donner toute assurance de delà, que dans les premiers avis que nous en aurons par vos lettres, comme nous nous promettons d'en avoir bientôt, ledit argent sera incontinent rendu sans aucune remise, chose qui est si certaine qu'il n'en faut nullement douter; de manière qu'en toute façon notre délai ne doit faire aucun mauvais effet et ne doit pas même être mal interprété. Au contraire, cette action dudit marquis, qui arrive contre sa coutume et peut-être par l'avis d'un petit secrétaire qui a l'esprit extrêmement aigri et pointilleux, mériterait d'être un peu relancée afin qu'elle n'arrivât plus dans une autre occasion.

Je vous baise très-humblement les mains et suis, Messieurs, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

AUX MÊMES.

A Paris, ce 21 juin 1627.

Messieurs,

Je suis bien marri que les occasions d'envoyer nos dépêches en Espagne soient si rares que vous ne puissiez avoir plus promptement réponses aux lettres vôtres, et recevoir les avis des occurrences qui surviennent par deçà. Depuis la dépêche qui nous a été adressée, le XXe du mois passé, il ne s'en est présenté aucune et ne s'en offre point encore : de sorte qu'après avoir long-temps attendu, je me propose de faire courre ce paquet par l'ordinaire de Bordeaux, avec ordre au maître de la poste de vous la faire tenir par la meilleure et plus prompte voie qu'il pourra. Vous y trouverez la réponse du Roi à votre dépêche du XXe du mois passé, laquelle, à la vérité, est accompagnée de beaucoup de paroles qui témoignent autant de votre diligence et fermeté à presser les Espagnols de venir à une bonne conclusion d'affaire, comme, de leur part, ils semblent apporter d'artifices pour l'éluder, ou du moins pour la faire parvenir, par leurs longueurs, à leur point; procédé qui sortirait des termes de la sincérité que les Espagnols veulent nous insinuer de leurs

intentions, et qui nous donnerait occasion d'en faire dès à présent un mauvais jugement, si nous ne devions attendre que l'issue en sera, possible, meilleure, de quoi vous les aurez, Messieurs, à presser vivement, selon l'ordre qui vous en est donné de la part de Sa Majesté. Je suis étonné que le comte d'Olivarez ait trouvé l'écrit que vous avez envoyé avec votre dépêche si curieux et nouveau comme il prétend qu'il soit, car le marquis de Mirabel l'a traité et négocié en sorte qu'il nous a paru que, s'il n'était du tout conforme à ses ordres, il n'en était pas éloigné, et pour montrer que ledit marquis en est bien demeuré d'accord et qu'il tenait pour assuré qu'en la forme résolue, il serait ratifié par son maître, il est vrai qu'il fit de grandes difficultés en certaines clauses qui regardaient le temps, qui lui furent proposées, et qu'il ne les voulut jamais consentir, quoiqu'elles ne fussent pas essentielles, indice qu'il demeurait ou pensait être dans les termes de ses ordres, concernant le surplus du contenu en l'écrit en la forme arrêtée. Or de douter que, l'envoyant par delà, il n'en a pas écrit de bonne encre, ce serait accuser la foi d'un ministre qui semble en être assez religieux. Il y aurait plus de sujet de penser que ses avis ne fussent pas tenus delà en considération, ou que le comte d'Olivarez eût formé en son esprit une autre opinion dont il n'aurait pas voulu si soudain se rétracter, ou que du moins il aurait voulu tirer décharge des conditions contenues en cet écrit, dans la conférence qu'il vous propose. Nous en pourrons encore mieux juger lorsque vous aurez fait savoir la réponse qui vous aura été faite après la consulte que vous me mandez se tenir sur ce sujet; celle qu'ils ont commise au duc de Feria (1) et au président, sur la déclaration qui a été demandée de l'archiduc Léopold, ne me fait rien espérer de bon; au contraire, cette procédure m'est suspecte, et semble avoir pour but d'éluder par la longueur ce que la raison les obligerait de consentir à la première instance. C'est pourquoi il est bon de leur serrer le bouton, comme vous faites, en les pressant de se

(1) Dom Alvarez de Figueroa, duc de Feria, gouverneur de Milan.
(*N. de l'Éd.*)

déclarer absolument et nettement de leur prétention sur les instances qui leur sont par vous faites; car de là nous pourrons juger ce que nous devons attendre en bonne ou mauvaise part; le semblable s'entend du pouvoir que Sa Majesté désire que vous procuriez au marquis de Mirabel; nous attendons ce que vous en pourrez remporter.

J'ai fait entendre au Roi ce qu'il vous a plu m'écrire de l'entreprise faite par les Maures sur la Marmora, et du mauvais traitement que deux galères d'Espagne, envoyées au secours, y avaient reçu, comme aussi des décrets du roi d'Espagne pour l'échange du billon; Sa Majesté a été bien aise d'être informée de ces particularités. Celles que nous avons par deçà, plus considérables, sont du secrétaire de feu madame la duchesse d'Orléans (1), dont la perte est autant regrettée dans cette cour et par tout le royaume que la vertu de cette princesse et les grands fruits qu'on espérait de sa personne pour le bien de cet État le méritaient; Monsieur en a ressenti une extrême affliction et s'est retiré à Chantilly pour la pleurer. Mademoiselle sa fille se porte bien.

Pour le regard des autres choses du royaume, elles demeurent toujours en même état; toutes les provinces jouissent d'une douce paix, et de l'espérance d'une grande et fertile récolte en cette année. Les bruits de quelques entreprises des Anglais ne sont pas encore éteints; mais jusqu'ici il n'en paraît aucun effet, non plus qu'aucun avancement pour assoupir les altérations qui sont entre les couronnes. C'est ce que je vous écrirai pour le présent, vous suppliant de me conserver en vos bonnes grâces, et de me croire toujours, Messieurs, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

(1) Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, première femme de Gaston, était morte des suites de couches, le 4 juin 1627. Anne-Marie-Louise d'Orléans, sa fille, dite *Mademoiselle*, joua l'un des principaux rôles durant les troubles de la fronde. (*N. de l'Éd.*)

AUX MÊMES.

Paris, le 24 juin 1627.

Messieurs,

Je vous ai fait une dépêche, du XVIIe de ce mois, par l'ordinaire de Flandre, avec laquelle je vous ai adressé le duplicata d'une autre du XIIe, que j'avais envoyée au maître de la poste de Bordeaux pour vous la faire tenir. Maintenant, par l'occasion d'un courrier qui passe de Flandre en Espagne pour affaires de marchands, je vous fais ce mot pour vous donner avis que le sieur de Salenauve est arrivé présentement avec votre dépêche du XVIe de ce mois, sur laquelle je n'ai pu faire aucune considération, la lettre que vous écrivez au Roi n'étant pas encore déchiffrée.

Les bruits des entreprises que les Anglais veulent faire en quelque part du royaume sont de beaucoup augmentés; nous avons avis que leur flotte, que l'on tient être de quarante-cinq vaisseaux de guerre, est en mer et avait pris la route vers la côte de Bretagne; les forces qu'ils ont dedans ne sont au plus que de six cents hommes de pied et de deux cents chevaux, avec lesquels ils ne pourraient pas faire grand effort quand bien ils le voudraient tenter : je doute s'ils en feront la folie; et néanmoins, selon les maximes de tout bon gouvernement, l'on se tient préparé contre tous événements. Le Roi a commandé les recrues de ses vieux régiments et se propose de partir la semaine prochaine pour s'acheminer du côté de Touraine pour être plus présent à donner ordre à ses provinces et repousser les Anglais s'ils mettaient pied à terre en quelque lieu. Cependant ils n'oublient pas de nous faire entretenir de propos d'accommodement, tant par l'entremise de Monsieur de Savoie, que d'ailleurs; mais Sa Majesté montre plus de froideur sur ces discours à mesure qu'elle voit que leurs rodomontades croissent, et veut faire connaître aux Anglais que son amitié ne se peut acquérir que par les voies d'honneur, et de respect, et de raison. D'ailleurs il n'y a pas sujet de prendre grande alarme de leurs desseins; leurs forces sont du nombre que j'ai dit ci-dessus, leurs soldats

plus forcés et contraints que disposés à la guerre, leurs capitaines encore plus rares. Leur fonds pour soutenir cette entreprise est si bas qu'il ne paraît point, comme fait leur nécessité qui se peut dire extrême, puisqu'elle est sans espérance d'aucun secours tant que le gouvernement sera entre les mains de celui qui le tient à présent (1). Bref, tels ennemis sont plus à mépriser qu'à craindre, aussi bien en Espagne qu'en France. Observez, s'il vous plaît, quels peuvent être les sentiments des Espagnols sur ce sujet : pour les nôtres, ils ne les doivent pas ignorer, car les actions parlent, et le peu de compte que l'on fait ici des propositions qui, comme je vous ai dit, sont avancées pour un accord par les Anglais, il est bon que les Espagnols le sachent et le croient, pour diverses considérations. Je ne doute point que l'on ne puisse penser que lesdits Anglais peuvent avoir intelligence avec les factieux de la religion prétendue réformée de ce royaume : il est vrai que cela peut être, mais il n'est pas assuré ; et de plus l'on peut dire que, quand cette union serait faite, ce serait avec un petit nombre et qu'il n'en réussira pas grand effet si d'autres ressorts ne jouent, lesquels auront peine à s'ébranler, quand même ils en auraient envie. C'est ce que je vous écrirai pour le présent, vous baisant très-humblement les mains et vous priant de me croire toujours, Messieurs, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX

AUX MÊMES.

A Saint-Jean-de-l'Isle, près de Corbeil, 9 juillet 1627.

Messieurs,

Les lettres du Roi pourront, comme j'estime, satisfaire à tous les points contenus en votre dépêche du XVIe du mois passé ; ce que j'ajouterai ici sera seulement sur ce que Sa Majesté vous écrit en particulier, touchant les affaires avec l'Angleterre et la résolution de son voyage en Poitou. Je vous dirai donc, Mes-

(1) Buckingham. (*N. de l'Éd.*)

sieurs, que Sa Majesté a été portée à cette résolution, non-seulement pour cet armement de quarante ou quarante-cinq vaisseaux de guerre, qui regarde les côtes de ce royaume, et que l'on publie avoir été destiné pour y faire entreprise, mais par plusieurs actions et circonstances particulières qui découvrent ouvertement la mauvaise volonté des Anglais : car ils ne se contentent pas d'entretenir pratique, sous main, pour jeter du trouble dans le royaume par le moyen de ceux de la religion prétendue réformée, mais ils arrêtent nos courriers et nos paquets quand ils peuvent ; ont arrêté prisonnier, en Écosse, le sieur Seyton, exempt des gardes-du-corps du roi, que vous pouvez connaître ; ont mis en la tour de Londres deux ou trois Français de la religion prétendue réformée, pour le simple soupçon qu'ils ont pris qu'ils pouvaient donner des avis en France. Je ne répète point qu'ils déprèdent, en mer, tous les vaisseaux français qu'ils peuvent attrapper, car c'est chose qui est déjà sue. En un mot, jusques à présent, ils ont fait du pis qu'ils ont pu. Ce néanmoins, il paraît qu'ils inclinent et désirent l'accommodement, et même l'on pourrait présumer que toutes leurs actions ne tendent que pour y parvenir, reconnaissant peut-être que leurs entreprises sont mal fondées, que l'événement en est périlleux et qu'ils n'en peuvent remporter que de la perte et de la honte. Si, toutefois, il arrive qu'ils prennent le hasard de cette entreprise, il n'y a nulle apparence qu'elle puisse réussir : les forces qu'ils peuvent mettre à terre sont petites ; les dépenses qu'ils auront à faire pour entretenir leur armement, immenses ; et, davantage, il n'y a rien de plus mal assuré que le secours qu'ils pourraient attendre de ceux de la religion prétendue réformée. M. de Rohan (1) étant, comme il est, en Languedoc, ne leur pourra pas donner la main, ni faire grande diversion, quand il en aurait la volonté, laquelle il voudrait que l'on crût être toute portée à l'obéissance ; mais sa conduite passée, le voyage de madame de

(1) Henri de Rohan, chef du parti protestant, né au château de Blain, en Bretagne, le 21 août 1579, mort le 13 avril 1638, en l'abbaye de Cunefeld, au comté de Berne. Il avait épousé, le 7 février, 1605, Marie de Béthune, fille de Sully. (*N. de l'Éd.*)

Rohan, sa femme, à Genève, les voyages qui vont de Turin à Nîmes ne permettent pas que nous puissions nous y fier. Il est vrai que ceux de La Rochelle sont diversement agités; de penser qu'ils reçoivent les Anglais en leur ville, jamais ils n'en prendront la résolution; d'autres secours, ils ne leur en peuvent donner; d'argent et de vivres, ils en ont eux-mêmes grand besoin; mais non-seulement leur puissance et leurs intérêts ne permettent pas qu'ils départent grande assistance aux Anglais, l'on peut encore douter si leur volonté et inclination s'y porteraient, car le gouvernement présent de leur ville et leurs actions nous donnent sujet d'en mieux espérer; le maire (1) est bon Français et courageux ; ces jours passés, il fit arrêter prisonniers deux habitants, des plus séditieux, pour avoir levé des gens de guerre sur les commissions du sieur de Soubise (2); ils ont été jugés au présidial, l'un à être pendu, l'autre aux galères; le premier en a appelé, et, sur son appel, a été mis sans tumulte ès-mains du prévôt de Fontenay-le-Comte, pour le conduire à Paris. Ces actions sont de remarque parmi les Rochellois, desquels, toutefois, quant à l'inclination, nous ne devons pas prendre plus de confiance que de M. de Rohan; mais le pouvoir des uns et des autres est si petit, qu'ils ne sauraient ensemble faire grand mal. Quant aux autres de la religion prétendue réformée, ils n'oseraient avoir branlé, les troupes de Sa Majesté étant à leurs portes. Je vous écris toutes ces particularités pour vous montrer que nous ne devons pas prendre grande alarme des extravagances des Anglais; néanmoins, pour ne rien négliger, le roi continue, jusqu'à présent, en la résolution, que vous verrez en sa lettre, de faire le voyage aussitôt que sa santé le pourra permettre (3), et c'est une des causes qui ont fait arrêter Sa Majesté

(1) Il se nommait Godefroy. (*N. de l'Éd.*)

(2) Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, frère du duc de Rohan, né en 1583, mort en Angleterre vers 1640. (*N. de l'Éd.*)

(3) Louis XIII s'étant rendu au parlement, le 28 juin 1627, à l'effet d'y tenir un lit de justice pour l'enregistrement de divers édits, se sentit pris d'un mouvement de fièvre Il n'en résolut pas moins de partir pour l'armée, mais, dès le lendemain, il fut contraint par la maladie de s'arrêter à Villeroy, près de Corbeil.

Ce malaise, qui dura jusqu'au 15 août suivant, jeta quelqu'inquiétude dans

à Villeroy et empêché qu'elle ne soit retournée à Paris. Les derniers avis que nous avons d'Angleterre, du xxve du mois passé, portaient que la flotte était encore à Portsmouth et qu'elle en devait bientôt partir; l'on mandait aussi pour certain que le pouvoir du duc de Buckingham, qui s'embarque sur la flotte, est restreint au recouvrement du Palatinat et du patrimoine des neveux du roi de la Grande-Bretagne; mais il peut y avoir d'autres ordres secrets, de manière que c'est bon conseil d'être préparé contre tous événements. Sur ce, je vous baise très-humblement les mains, et suis, Messieurs, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

AUX MÊMES.

A Saint-Jean-de-l'Isle, près Corbeil, 19 juillet 1627.

Messieurs,

Par mes autres, vous serez informé de la suite de l'indisposition du Roi; par celle-ci, je vous donnerai avis que nous avons eu lettres d'Angleterre, du IXe de ce mois, par lesquelles l'on nous écrit que la flotte des Anglais, commandée par le duc de Buckingham, était partie le VII, à trois heures après midi, du port de Portsmouth; qu'elle est composée de quatre-vingt-dix vaisseaux avec provision de vivres; qu'elle est chargée de canons de batterie et de matériaux pour bâtir, et autres ustensiles pour camper; que leur infanterie ne monte, au plus, qu'à six ou sept mille hommes, et leur cavalerie à cent chevaux; que le sieur

l'esprit de Richelieu. Des fêtes publiques, des prières d'actions de grâces accueillirent la nouvelle du rétablissement de la santé du Roi. Le *Mercure françois*, qui parle fort au long de cette maladie et des craintes qu'elle fit naître, cite quelques vers composés à cette occasion, empreints, comme on pourra le voir par l'échantillon suivant, de tout le mauvais goût de l'époque :

Toi, de qui la puissance en tous lieux est connue,
Seigneur, garde ton Oint, protecteur de la foi.
La fièvre qui nous trouble est *tierce* pour le Roi,
Et pour les bons Français est fièvre *continue*.

Voy. *Revue Rétrospective*, XI, 436-437, deuxième série. (*N. de l'Éd.*)

de Soubise, qui a la fièvre tierce, est embarqué sur le même vaisseau que celui du duc, lequel, outre ces préparatifs de guerre, a fait mettre dans ses vaisseaux deux grands carrosses, une litière, des lances pour courre la bague et rompre en lice, quantité de riches habillements, des violons, hautbois et musiciens, confitures et autres vivres, en sorte qu'il semble qu'il ait aussitôt dessein d'aller faire noces en quelque lieu comme des entreprises de guerre. Nous verrons ce qui s'ensuivra, Sa Majesté ayant donné si bon ordre, aux lieux où elle a pensé que les Anglais peuvent avoir dessein dans le royaume, que l'on espère que, s'ils s'y présentent, ils seront vivement repoussés. Je vous informerai de ce qui se passera. Cependant je vous baise très-humblement les mains, et suis, Messieurs, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

AUX MÊMES.

A Saint-Jean-de-l'Isle, près Corbeil, 1er août 1627.

Messieurs,

Vous verrez, par la lettre du Roi (1), le sujet du voyage de ce porteur; par celle-ci, je vous confirmerai seulement ce que Sa Majesté vous écrit de la diminution de sa fièvre: ses derniers accès n'ont duré que deux petites heures et ont été suivis d'un bénéfice de ventre dont Sa Majesté a été bien fort soulagée, de manière que les médecins tiennent, à bien peu près, Sa Majesté hors de fièvre; mais il faudra du temps, après qu'elle l'aura entièrement quittée, pour réparer ses forces, qui ne peuvent avoir été que beaucoup affaiblies, en cinq semaines que la fièvre a toujours tenu Sa Majesté. Vous verrez ce qu'Elle vous écrit de l'Ile de Ré (2): M. de Montferrier n'a pas été tué, comme il vous

(1) Elle a été publiée dans ce Recueil, tome XI, p. 437-439, deuxième série. (*N. de l'Éd.*)

(2) Les Anglais y avaient opéré une descente le 22 juillet 1627 et s'y étaient établis malgré la vigoureuse opposition de Thoiras. Un grand nombre de Français perdirent la vie dans cette première action, qui fut également très meurtrière pour

avait été mandé; des autres, le nombre se trouve beaucoup moindre que les premiers avis ne portaient, et encore tout leur mal est venu du canon. Des Anglais, la perte a été grande, et de gens de marque et de commandement. Saint-Blancart, de Languedoc, qui était l'un des principaux instruments de cette entreprise, y a été tué; pour M. de Soubise, il n'avait garde de l'être, car il n'était pas présent à l'action et était allé à La Rochelle, pour haranguer, pendant que le combat se faisait (1). Cette ville fait contenance de ne vouloir pas se joindre aux Anglais sans l'union du corps de ceux de leur religion du royaume, mais il y a grande apparence qu'elle s'y joindra, et nous voyons déjà qu'elle donne retraite à tous les morts et blessés de l'armée des Anglais. Aux autres provinces du royaume, les choses sont, jusqu'à présent, demeurées en état: chacun a les yeux tendus sur le succès de la conservation ou de la prise des forts de l'île de Ré. Il y a lieu d'en bien espérer pour nous, et de croire que du moins ils tiendront six semaines et coûteront cher aux Anglais, et que, possible, ils y consommeront leur armée sans les prendre; mais, si la flotte d'Espagne s'avance promptement, les choses sont disposées à tel point, que ce secours, avec les vaisseaux que nous avons déjà armés en bon nombre, fera courre fortune aux Anglais du plus grand échec que jamais ils aient reçu, car, en l'extrémité où ils seraient de quitter l'offensive pour se mettre en défense, il est indubitable qu'ils seraient pour périr entièrement avec leurs hommes et leurs vaissaux. Si ces

leurs ennemis. Du côté de ces derniers « fut tué Saint-Blancart, qui arriva assez tôt pour mettre pied à terre le deuxième, regretté à bon droit de son parti : c'était un jeune homme dont la piété, le courage et l'entendement, combattaient à l'envi à qui le rendrait plus illustre. » (*Mémoires du duc de Rohan*, p. 561, du tome v de la *Nouvelle collection de Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, deuxième série.) Saint-Blancart appartenait, comme Rohan et Soubise, au parti protestant. (*N. de l'Éd.*)

(1) Le duc de Soubise, sur le courage duquel on avait déjà élevé quelques doutes, se trouva de nouveau exposé à des plaisanteries plus ou moins fondées. Il s'était rendu auprès de la duchesse douairière, sa mère, pour accomplir, disait-on, l'un des préceptes du décalogue, et surtout, suivant Monsieur, *afin de vivre longuement*. (*N. de l'Éd.*)

messieurs de delà le savent considérer, ils ne perdront pas une si belle occasion, de laquelle ils peuvent recevoir beaucoup de gloire et d'avantage. Vous aurez donc à les presser du partement de leur armée, sans entrer en aucune convention avec eux, parce que l'on en a traité de deçà avec leurs ambassadeurs. Je vous baise très-humblement les mains, et suis, Messieurs, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

AUX MÊMES.

A La Bretonnière, près de Chartres, ce 22 août 1627.

Messieurs,

La lettre du Roi satisfait à tous les points des dernières dépêches qui m'ont été rendues de votre part, et vous informe des occurrences de l'Ile de Ré, et du bon état auquel se trouve, à présent, Sa Majesté, dont je ne doute point que vous ne receviez grande consolation, celle que nous avons de deçà n'étant pas petite, de voir les affaires du royaume et la personne de Sa Majesté, qui nous est plus chère que toute autre chose, en meilleurs termes que nous n'eussions osé nous promettre il y a quelques jours; j'ajouterai ici seulement que, jusques à présent, il ne paraît aucune rumeur ni trouble aux provinces du royaume; que Sa Majesté a commandé à M. d'Angoulême (1) d'approcher ses troupes de La Rochelle et de commencer la construction d'un fort, à la pointe de Coreilles, qui sera continué par Monsieur, aussitôt qu'il sera en l'armée; vous saurez aussi que le marquis de Leganès (2) devait partir demain, de Paris, pour aller en Flandre, qu'il a été reçu et accueilli, de deçà, selon le mérite de sa personne, et comme un parent du comte d'Olivarez, et régalé d'une tenture de tapisserie de la valeur de vingt-quatre

(3) Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, né le 28 avril 1573, mort à Paris le 24 septembre 1650. Il commandait l'armée de Poitou. (*N. de l'Éd.*)

(1) Don Diégo de Gusman, morquis de Leganès, gendre d'Ambroise Spinola, ambassadeur extraordinaire d'Espagne à la cour de France. (*N. de l'Éd.*)

mille livres. C'est ce que je puis ajouter à la lettre de Sa Majesté, de manière qu'après vous avoir assuré que votre lettre, du 11e de ce mois, est parvenue en mes mains, comme vos autres dépêches, je finirai celle-ci, vous baisant très-humblement les mains, et demeurant, Messieurs, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

A M. DE RAMBOUILLET.

Saint-Germain-en-Laye, 29 août 1627.

Monsieur,

Le Roi vous a fait une dépêche, le XXIIe de ce mois, laquelle, au lieu d'être portée par un gentilhomme du marquis de Leganès, ainsi que je vous avais mandé et qu'il m'avait été dit, aura dû vous être rendue par un courrier du marquis de Mirabel. Par cette dépêche vous aurez été bien particulièrement informé de l'état de la santé du Roi, laquelle, depuis son séjour en ce lieu, s'est de plus en plus fortifiée, jusques à ce point que Sa Majesté, ces jours passés, est allée à la chasse du sanglier et du renard dans un petit carrosse que M. de Chevreuse (1) lui a fait faire, et serait même en volonté de monter à cheval, n'était que les médecins ne lui ont pas conseillé. J'espère que dans dix ou douze jours Sa Majesté sera en état et en disposition de faire tout ce qui lui plaira, sans appréhension de rechûte. Cependant Elle doit aujourd'hui ou demain être purgée, pour se préparer à prendre les eaux de Forges, afin de nettoyer tous les restes de la maladie et établir une bonne et ferme santé pour longues années. Les choses, en l'île de Ré, subsistent en même état. Il est vrai que les assiégés consomment toujours leurs vivres, et que les vents de mer, qui ont régné depuis quelque temps en ces quartiers-là, ont empêché que l'on n'ait pu faire partir aucune barque de terre pour leur aller porter des rafraîchissements. Nous espérons, à présent que les vents sont changés par deçà,

(1) Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, né le 5 juin 1578, mort le 24 janvier 1657. (*N. de l'Éd.*)

que l'on aura tenté de leur donner quelque bon secours : de quoi nous attendons nouvelles. Nous reçûmes hier celle de la réduction de Grool, qui fut rendu au prince d'Orange (1) le XXe de ce mois. Cette entreprise n'a pas fait partir le marquis Spinola de Bruxelles, où il semble avoir été détenu par les gouttes ou par défaut d'argent, ou pour avoir reconnu d'abord que la place ne se pouvait sauver. Il se dit pourtant qu'une contention arrivée entre les colonnes des Napolitains et des Espagnols, à l'avant-garde, a fait perdre au comte Henri de Bergues (2) l'occasion de rompre un convoi de chariots, de vivres et de munitions, qui était conduit dans le camp du prince d'Orange par deux mille hommes seulement. D'ailleurs, nous avons appris que les Hollandais ont enlevé une des redoutes construites sur le canal que les Espagnols font faire du Rhin à la Meuse; qu'ils ont tué une partie de ceux qui étaient dedans, pris les autres prisonniers, et emmené trois canons. Ces actions relèveront les armes de Messieurs les États, et donneront sujet au marquis Spinola de se mettre en devoir d'en prendre revanche, ainsi que l'on croit qu'il fera, car il semble qu'il médite de prendre quelque place ou île par surprise, faisant construire publiquement une grande quantité de petites barques et pontons pour faire quelque descente : nous verrons ce qui s'en ensuivra. Sur ce, je vous baise très-humblement les mains, et suis, Monsieur, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

Monsieur, j'accuserai la réception de la vôtre du XVIIIe de ce mois, que Blanchet m'a rendue depuis deux jours, sans y faire réponse, parce que je n'ai pas encore eu lieu de la faire résoudre au Roi.

(1) Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange, stathouder de Hollande, né à Delft le 28 février 1584, mort à Munster le 14 mars 1647, frère et successeur du célèbre Maurice de Nassau. Il venait d'enlever Grool aux Espagnols. (*N. de l'Éd.*)

(2) Général des troupes espagnoles. Il se retira, après 1629, auprès du prince d'Orange, auquel il était allié. (*N. de l'Éd.*)

AU MÊME.

Saint-Germain-en-Laye, 4 septembre 1627.

Monsieur,

Encore que je ne puisse douter que vous ne soyez maintenant parti de la cour d'Espagne, néanmoins j'ai rendu la réponse du Roi à votre dépêche du XVIIIe du mois passé commune à vous et à M. Du Fargis, comme l'était aussi votre lettre, mais j'en ai fait faire des paquets séparés, afin que, si vous étiez en chemin, vous reçussiez la vôtre, et que M. Du Fargis fût aussi en même temps informé des intentions et volontés de Sa Majesté. Par la lettre qu'Elle vous écrit, vous apprendrez son sentiment sur le secours de l'armée d'Espagne. Nous l'attendons, puisqu'il nous a été offert et promis, et crois que les Espagnols ont plus d'intérêt que nous à ne point manquer à leur parole.

Vous verrez ce qui vous est mandé par Sa Majesté de l'état des choses en l'île de Ré; j'ajoute par celle-ci, pour plus ample information, que nous reçûmes hier nouvelle que les assiégés dans la citadelle avaient fait, le jour de Saint-Louis et le lendemain, deux grandes sorties de nuit sur les travaux des ennemis; qu'ils leur avaient tué force gens, entre autres quatre capitaines et un colonel qui commandait dans les tranchées, lequel a été par eux extrêmement regretté; que ces saignées fréquentes, que depuis quelque temps ils avaient reçues, avaient contraint les Anglais de faire descendre de leurs vaisseaux des soldats et des matelots, et rappeler le régiment de Loudrières (qui était à La Rochelle), pour avoir moyen de garder leurs travaux: de plus, que Richardelle, homme courageux et fort expert à la marine, était entré dans la citadelle Saint-Martin avec deux grandes barques chargées de deux cent cinquante hommes et de quantité de vivres et de munitions; qu'à la vérité les ennemis en avaient coulé à fond une plus petite, mais que les hommes qui étaient dedans s'étaient sauvés à la nage; que de tous les endroits de la côte l'on tient des rafraîchissements préparés pour passer en l'île à la première opportunité; que les pinasses, vaisseaux de Biscaye, excellents à la voile et à la rame, et qui sont très-propres pour

faire un trajet, étaient arrivées en Brouage; bref, que les affaires étaient en état de grande espérance. Je prie Dieu que de tous ces préparatifs il réussisse quelque bon événement; car il faut tenir pour constant que le moindre secours que l'on pourra donner aux assiégés fera périr l'armée des Anglais ou du moins les contraindra, après beaucoup de perte, d'en retirer les reliques avec honte et grande confusion. Quant à l'armée du Roi, du côté de terre, elle s'en va employée à la construction d'un fort à la pointe de Coreilles, que Sa Majesté a résolu faire pour empêcher les Anglais d'y faire descente, ainsi que Sa Majesté sait qu'ils en ont dessein; d'ailleurs Sa Majesté est obligée à faire le dit fort pour châtier les Rochellois, lesquels donnent secrètement toute l'assistance qu'ils peuvent aux ennemis; néanmoins, la mauvaise opinion qu'ils ont du succès de leurs affaires, les a jusqu'à présent retenus de se déclarer ouvertement : tant s'en faut qu'ils soient pour recevoir garnison d'Anglais dans leur ville, comme vous l'a dit le comte d'Olivarez. Pour les autres provinces du royaume, elles continuent de demeurer en paix, les plus factieux attendant à se soulever selon l'événement de ce siége, et non plus tôt. Toutes ces nouvelles, avec celles de la santé du Roi qui se fortifie de jour en jour, vous apporteront, je m'assure, autant de joie comme nous en recevons nous-mêmes de deçà : en effet Sa Majesté ne paraît plus avoir été malade; Elle va à la chasse tous les jours en carrosse, Elle pourrait même monter à cheval, et se sent si bien qu'Elle n'a pas voulu se purger pour se préparer à prendre des eaux de Forges, et les médecins n'ont pas aussi estimé l'en devoir presser davantage. Ce bon portement fait désirer à Sa Majesté d'aller en personne en son armée, mais Elle n'en a pas encore pris une ferme résolution. Je vous baise très-humblement les mains, et suis, Monsieur, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

AU MÊME.

Saint-Germain-en-Laye, 8 septembre 1627.

Monsieur,

Par ce courrier, qui passe de Flandre en Espagne, je vous envoie le duplicata de la dépêche que je vous fis il y a trois jours et que j'adressai à Bordeaux par l'ordinaire, à quoi je ne puis rien ajouter, sinon que la santé du Roi se fortifie en sorte qu'il monte à cheval tous les jours pour aller à la chasse, et que Sa Majesté parle de partir la semaine prochaine pour s'acheminer en personne en son armée. Pour les choses de l'île de Ré, elles sont toujours dans une grande incertitude, et plus nous allons avant, plus il se voit de difficultés à secourir les assiégés de Saint-Martin de vivres et de munitions, dont sans doute ils commencent à avoir besoin. Nous verrons ce qui s'en ensuivra. Cependant je vous baise très-humblement les mains, et suis, Monsieur, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

AU MÊME.

Paris, 22 septembre 1627.

Monsieur,

J'ai reçu les lettres que vous et M. du Fargis m'avez écrites en commun des XVIIIe du mois passé, IIIe et VIIe du présent, par toutes lesquelles et par le rapport de M. de Manty nous avons bien vu que, de votre part, il a été fait tout ce qui peut de diligence pour presser le départ de l'armée navale d'Espagne, et que néanmoins, jusqu'alors, il n'était pas beaucoup avancé, Don Antonio de Oquendo étant encore à Cadix le 7 de ce mois. Sur cela nous ne pouvons rien dire de plus que ce qui vous a été ci-devant écrit, savoir que de différer le départ de l'armée navale et de la refuser du tout est la même chose. et que nous n'y ferons pas notre capital fondement. Celui des pinasses semble être plus assuré, car outre que douze des quinze que M. le comte

de Gramont (1) a envoyées ont effectivement secouru nos assiégés, une fois, de pain de munition pour plus d'un mois, elles sont heureusement ressorties de la citadelle et sont maintenant en terme d'y faire un second voyage; c'est pourquoi il a été très-à propos, et Sa Majesté l'a eu très-agréable, que vous ayez envoyé au sieur du Chalard des commandements du roi d'Espagne et lettres de crédit pour acheter nombre de pinasses au port de la Corogne, dont nous attendrons des nouvelles.

Celles que nous avons de deçà plus considérables sont que depuis deux jours est arrivé en cette ville un cousin germain du duc de Buckingham, sous un passeport de M. de Thoiras (2), qui a été invité d'user de cette courtoisie envers ce gentilhomme pour revanche de quelques autres que ledit duc avait faites à aucuns de ceux qui étaient avec lui. Il est venu ici avec M. de Saint-Surin, bui était dans la citadelle de Ré, pour voir si l'on serait en humeur d'entendre ou de faire quelques ouvertures d'accommodement; mais Sa Majesté n'a voulu voir et encore moins écouter ledit gentilhomme, s'étant contentée de lui faire savoir qu'Elle ne pouvait entendre à aucune proposition de paix tandis que les Anglais seraient, les armes à la main, dans les îles, rades et côtes de ce royaume. Avec cette réponse ledit gentilhomme s'en retourne vers ledit duc, et M. de Saint-Surin trouver M. de Thoiras. De ce voyage l'on peut inférer que ledit duc de Buckingham peut trouver des difficultés en son entreprise, plus grandes peut-être qu'il ne les avait prévues. Pour nos assiégés, ils se défendent et conservent avec courage : ils ont du pain pour plus de six semaines encore et attendent d'être secourus d'autres

(1) Antoine de Gramont, deuxième du nom, comte de Gramont, de Guiche et de Louvigny, père de Roger de Gramont, dont il a été parlé plus haut, p. 214, à la note. (*N. de l'Éd.*)

(2) Jean Du Caylar de Saint-Bonnet, sieur de Toiras. Enfermé au fort Saint-Martin, dans l'île de Ré, avec une faible garnison, dans une citadelle non encore achevée, mal armée, mal approvisionnée, il y résista pendant cinq mois aux efforts redoublés de l'ennemi Né le 1er mars 1585, Toiras mourut dans le Milanais, le 15 juin 1636, d'un coup de feu dont il fut atteint en visitant les travaux du siége de Fontanelle. Il avait été nommé maréchal de France en 1630. (*N. de l'Éd.*)

commodités dont ils ont besoin, comme j'espère qu'ils seront aux marées de ce mois qui sont très favorables pour le passage en l'île, par l'ordre qu'on y a donné. Je vous donnerai aussi avis de l'arrivée de monseigneur le duc d'Orléans en l'armée, où étant allé visiter les quartiers et les forts qui ont été construits, les Rochellois firent une sortie, sur laquelle plusieurs gentilshommes volontaires, qui étaient près la personne de Monseigneur, ayant couru, l'épée à la main, pour repousser les ennemis, ceux-ci se seraient promptement retirés pour attirer les nôtres vers leurs retranchements, ce qui leur ayant aucunement réussi, par l'ardeur du courage de notre noblesse, cette escarmouche a été un peu chaude et y a été tué de notre côté deux gentilhommes et cinq ou six blessés; des ennemis, il est demeuré plus grand nombre de soldats sur la place, entre autres un sergent que M. le duc de Bellegarde a tué de sa main pour l'empêcher, comme il a fait, d'enlever un des corps des nôtres qui étaient demeurés en ce combat. Cette action est certes très-généreuse, mais trop hardie pour un vieil cavalier (1). C'est ce uis'estp assé en cette escarmouche.

Le Roi est parti depuis deux jours de cette ville pour aller à Sainte-Même, près Dourdan, où il demeurera deux ou trois jours, en intention d'être le dernier de ce mois à Blois, où il a donné rendez-vous à son conseil et à toute sa cour, pour de là continuer son voyage en l'armée. Les Reines ne bougeront de cette ville; ce qui fait tenir pour assuré que Sa Majesté reviendra ici passer l'hiver. Avant que de partir, Elle a déclaré M. le président d'Ozembray premier président en ce parlement; M. le lieutenant civil est promu à la charge de président au mortier, et M. Moreau, lieutenant criminel, à celle de lieutenant civil; ainsi chacun de ces messieurs monte par degrés aux premiers emplois de leur robe. M. le marquis de Brézé (2), a la même fortune, ayant été assuré de

(1) Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, grand écuyer de France, Né vers 1563, avait alors 64 ans. Tallemant des Réaux lui a consacré une notice dans ses *Historiettes* (I, 34 et suiv.), et n'y a point omis l'action mentionnée dans la lettre de Phelipeaux. (*N. de l'Éd.*)

(2) Urbain de Maillé, marquis de Brézé, mort en 1650. (*N. de l'Éd.*)

la charge de capitaine des gardes du corps de Sa Majesté, qui depuis un si long temps était vacante.

Au surplus, Sa Majesté a été bien aise d'apprendre l'amendement arrivé en la maladie du roi d'Espagne, sur laquelle Elle ne doute point que vous n'ayez fait les offices convenables au sujet. Nous croyons aussi que cette convalescence vous aura donné lieu de prendre congé du roi d'Espagne; c'est pourquoi, à toutes fins, je vous adresse cette lettre séparément d'avec celle de M. du Fargis, attendant que vous nous mandiez ce qui aura enfin été résolu par delà sur l'affaire de Savoie et de Gênes. Sur ce, je vous baise très-humblement les mains et suis, Monsieur, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

AU MÊME.

A La Jarne, près Estrée, 28 octobre 1627.

Monsieur, le départ du sieur de Lingendes pour s'en retourner près M. du Fargis s'étant rencontré très-à propos, je l'ai chargé de votre paquet que je pensais envoyer au maître de la poste de Bordeaux, ajoutant à ce que je vous ai écrit, qu'il est arrivé ici un courrier, dépêché d'Espagne au général de la flotte, nommé Étienne Olazabal, qui ne m'a apporté aucune lettre de votre part, ayant été envoyé ici par M. d'Épernon pour savoir en quel lieu il pourrait rencontrer ledit général, sur quoi j'ai été bien empêché à lui donner adresse, d'autant que nous n'avons aucun avis certain que ladite armée soit partie de la Corogne. Il est venu aussi en ce camp un capitaine de l'armée navale d'Espagne, qui est un Basque, nommé Cheverry, dépêché par don Martin de Vallenzequi, lieutenant-général ès provinces de Basque et de Navarre, qui est le troisième venu d'Espagne pour reconnaître en quel état était la citadelle de Ré et l'armée des Anglais; je ne sais pas à quelle fin sont faits ces divers voyages. Néanmoins, j'ai adressé le premier courrier à Morbray, pour

prendre langue de M. de Guise (1) ce qu'il pourrait savoir de la flotte et ledit capitaine Cheverry ; il s'en retourne à Royan pour observer, comme il est à croire, ce qui se passera. Tout ce que nous pouvons dire sur ce sujet est que, si ladite armée navale arrivait en la conjoncture présente, elle arriverait très-à propos, pourvu qu'elle n'ait point à s'arrêter à Morbray ; car les Anglais, voyant d'un côté que l'on fait descente en l'île de Ré pour les y aller attaquer de vive force, et que l'armée du Roi, ayant avec elle celle d'Espagne, pourrait en même temps attaquer leurs vaisseaux sur lesquels ils n'ont plus d'hommes, seront bien empêchés quel parti ils auront à prendre. Enfin nous sommes à la veille de très-grandes et importantes actions. Je prie Dieu qu'il les fasse réussir à la gloire des armes du Roi et à l'avantage de son service. Je vous informerai de ce qui s'y passera. Cependant je vous baise très-humblement les mains et suis, Monsieur, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

Monsieur, je vous envoie encore un mémoire lequel vous informera plus particulièrement de la suite des occurrences de deçà.

A MM. DE RAMBOUILLET ET DU FARGIS.

A La Jarne, près Estrée, 28 octobre 1627.

Messieurs,

Depuis que le Roi est parti de Paris, nos ordres pour l'envoi de nos dépêches ont été interrompus : et parce qu'il ne s'est présenté aucune occasion, à la suite de Sa Majesté, de vous écrire, je n'ai pu vous informer aussi souvent et soigneusement que j'eusse bien désiré, des occurrences de deçà. Je suis encore en la même peine, et, néanmoins, j'envoie ce paquet à l'aventure au maître de la poste de Bordeaux, avec ordre de le vous adresser et faire tenir par le premier courrier qui passera en Espa-

(1) Charles de Lorraine, duc de Guise, né le 20 août 1571, mort en 1640 (*N. de l'Éd.*)

gne. Par la lettre du Roi, vous recevrez la réponse aux dernières que nous avons reçues de vous, et, par la relation ci-jointe, vous serez informé des occurrences les plus considérables. J'ajoute que l'on commence à faire passer en l'île de Ré l'infanterie; que M. le maréchal de Schomberg doit avoir la conduite de cette action qui, certes, est glorieuse, mais elle n'est pas, aussi, sans hasard et péril, et que l'on commence à assembler les matériaux nécessaires pour dresser la machine qu'a proposée Pompée Targon (1) pour fermer le canal du hâvre de La Rochelle : en ce point consiste la réduction de cette ville, car si le secours de mer lui est ôté, il ne faut point douter qu'elle ne soit contrainte à recourir à la grâce et à la clémence de Sa Majesté, laquelle a cette entreprise fort à cœur, se proposant, pour y donner avancement, de passer en ce camp tout l'hiver ou du moins la plus grande partie. M. de Rohan a, comme vous avez pu savoir, levé enfin les armes en Languedoc, et déclaré, par un manifeste public, avoir appelé les Anglais en ce royaume. Il a fait déclarer les villes de Nîmes, Uzès, et quelques autres des Cévennes dans cette union. Il avait le même dessein pour Castres et Montauban; mais la première lui a fermé les portes, et chassé douze ou quinze factieux qui travaillaient pour la faire révolter. Montauban et les villes du comté de Foix, tenues par ceux de la religion prétendue réformée, suivent jusqu'à présent le même exemple. J'espère qu'elles persévèreront en cette résolution; cependant Monseigneur le Prince (2) s'en va en Languedoc commander l'armée qui est destinée pour poursuive ledit duc du Rohan, les efforts duquel venant à manquer, et étant suivis, comme j'espère qu'ils seront, de la retraite des Anglais, il y a grande apparence que ses troupes se dissiperont, et que lesdites villes et ceux qui se sont joints à lui, le quitteront aussi promptement comme légèrement et imprudemment ils s'y étaient engagés. Le temps nous en fera parler avec plus de certitude. Il y a quelques semaines que l'on avait pris quelques jalousies du côté de la frontière de Champagne, à cause de quelques armements de

(1) Célèbre ingénieur italien. (*N. de l'Éd.*)
(2) Henri II de Bourbon, prince de Condé, père du grand Condé. (*N. de l'Éd.*)

M. de Lorraine, que l'on disait être fomentés par l'évêque de Verdun et appuyés par l'Empereur ; mais tout cela est cessé et ledit duc a si bien éclairci Sa Majesté de ces levées de gens de guerre, qu'elle est demeurée contente. C'est ce que je puis vous écrire pour le présent, vous baisant très-humblement les mains, et suis, Messieurs, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

A M. LE MARQUIS DE RAMBOUILLET.

A La Jarne, ce 10 novembre 1627.

Monsieur,

J'ai reçu en même temps les lettres qu'il vous a plu m'écrire en particulier, des derniers du mois de septembre IVe et XVIIe du mois passé. Par les deux premières vous me donnez avis des consultations que les Espagnols avaient faites sur les affaires de Mantoue et du Montferrat, et du dessein qu'ils ont de promouvoir les intérêts du duc Guastalle, et de don Hyacinthe, en la succession future desdits États, au préjudice du duc de Mantoue qui gouverne à présent, et de M. de Nevers, son légitime successeur, de quoi nous avions été déjà bien avertis, ayant, sur cette information, donné les ordres nécessaires à M. le marquis de Saint-Chamond qui s'en va ambassadeur extraordinaire à Mantoue, et à M. d'Avaux (1) qui va ordinaire à Venise : au premier, pour conforter ledit duc de Mantoue contre lesdits desseins, et lui conseiller d'assurer son autorité en ses États pendant sa vie, en assurant la succession d'iceux à M. de Nevers, qui est le seul et légitime héritier, et à l'autre, pour entrer en concert, avec la république de Venise, de la résolution que le pape, le roi, la république et M. de Savoie peuvent prendre sur ces affaires, et pour animer ladite république d'y prendre bonne part ; offices qui seront faits très à propos, estimant que la délégation dudit sieur marquis de Saint-Chamond, dont les Espagnols pourront

(1) Claude de Mesme, comte d'Avaux, célèbre diplomate, mort à Paris le 19 novembre 1650. (*N. de l'Éd.*)

avoir eu avis, aura retardé le départ de don Juan Vera autant que nulle autre cause. Tant est qu'il ne se peut apporter jusqu'à présent plus de soin et de prévoyance en cette affaire que ce que l'on a fait. Quant à ce qui regarde l'armée navale d'Espagne, nous n'en avons aucune nouvelle, et je m'assure que vous vous réjouirez, comme je fais de tout mon cœur, qu'elle n'ait eu aucune part en la victoire que le Roi a remportée sur les Anglais ces jours derniers et que Sa Majesté n'ait à partager la gloire de ce succès avec personne. Je vous baise très-humblement les mains et suis, Monsieur, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

A MM. DE RAMBOUILLET ET DU FARGIS.

La Jarne, près Estrée, 10 novembre 1627.

Messieurs,

Par celle-ci j'accuserai la réception des lettres qu'il vous a plu m'écrire en commun, des XVIIe et XVIIIe du mois passé, lesquelles étant presque du tout employées à répondre à celles que vous aviez reçues de moi, ne me donnent aucun sujet d'y repartir ; seulement vous dirai-je que nous attendons cette réponse que les Espagnols vous promettent, il y a si longtemps, sur cette déclaration de l'archiduc Léopold et l'affaire de Savoie et de Gênes, comme nous faisons encore des nouvelles de leur armée navale, bien incertains si nous aurons le bonheur de voir l'effet de toutes leurs promesses, et si nous éprouverons, en ces affaires, jusqu'à quel point nous devons prendre fiance à leurs paroles, ou si n'en devons plus avoir du tout. Pour le surplus, je remets au sieur de Lingendes de vous dire de vive voix le sujet qui l'a arrêté et retenu pardeçà jusqu'à présent, et bien que je sois extrêmement marri que son retardement ait été cause en partie que vous soyez demeurés si longtemps sans avoir de nos nouvelles, il me semble, toutefois, que l'occasion de son dernier départ se présente bien à propos pour vous porter la nouvelle des heureux

succès des armes du Roi et de la victoire que Sa Majesté a remportée sur les Anglais, dont vous verrez les particularités par les mémoires ci-joints qu'elle vous envoie (1), outre ce que vous en pourrez recueillir du rapport dudit Lingendes. Vous pourrez assez juger, par l'information de toutes ces occurrences et prospérités, combien doit être grande la joie de tous les bons sujets et serviteurs de Sa Majesté, et la consolation qu'ils auront de voir que personne n'aura à partager la gloire de cette défaite des Anglais avec Elle; mais encore doit-on considérer, si les Espagnols eussent moins observé l'issue du siége de la citadelle de Ré, et satisfait de quelque partie à ce qu'il avaient d'eux-mêmes, sans en être requis ni recherchés, tant et tant de fois promis pour l'avancement de leur armée navale, que la défaite des Anglais serait maintenant, avec beaucoup d'apparence, en notre main et en la leur dans la déroute où ils sont, qui, sans doute, ne se peut encore représenter comme elle est; de manière que je ne vois pas que ces maximes d'état qui, possible, ont été cause de faire perdre une si belle occasion soient trop bonnes. Je vous ai mandé plusieurs fois qu'il ne s'en offrirait jamais une pareille. Il pourra bien être que les Espagnols le reconnaîtront, mais ce sera trop tard. Je vous baise très-humblement les mains et suis, Messieurs, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

A M. LE MARQUIS DE RAMBOUILLET.

La Jarne, ce 19 novembre 1627.

Monsieur,

Je ne puis plus douter que vous ne soyez sur votre retour après avoir vu par vos dernières lettres, que vous aviez pris congé du roi d'Espagne et du comte d'Olivarez; c'est pourquoi il me semble n'avoir plus à vous entretenir d'affaires; celle-ci sera donc seulement pour accompagner la réponse que le Roi m'a com-

(1) Ces mémoires accompagnaient une lettre du Roi datée du camp d'Aytré, le 6 novembre 1627, lettre qui a été publiée dans cette *Revue*, tome XI, p. 439-441, deuxième série. (*N. de l'Éd.*)

mandé de faire aux dépêches communes de vous et de M. du Fargis et pour vous donner avis que la perte que les Anglais ont faite en leur dernière déroute, dont je vous ai donné avis, se trouve à présent plus grande que, à l'abord, l'on ne l'avait reconnue, car ils ont perdu plus de quinze cents hommes ; il y a cent cinquante ou deux cents prisonniers, trente-cinq drapeaux de remportés et cinq canons de pris, deux de batterie et trois de fer. Depuis ce succès, les Anglais se sont rembarqués dans leurs vaisseaux qui sont encore à l'ancre à la rade de l'île de Ré, sans faire aucune action ni sans que l'on puisse juger certainement ce qu'ils doivent devenir, si ce n'est retourner en Angleterre lorsqu'ils auront bon vent. Dans cette incertitude, M. le maréchal de Schomberg est toujours dans l'île de Ré avec ses troupes, et le Roi est toujours en son camp, ordonnant de nouveaux forts ès-environs de La Rochelle pour la serrer et bloquer toujours de plus près, et faisant incessamment travailler à divers moyens pour fermer le canal de ladite ville, dont j'espère que, dans peu de temps, l'on verra quelques effets, lesquels, s'ils réussissent, cette place se pourra tenir réduite à l'obéissance de Sa Majesté. Je vous manderai ce qui s'y passera. C'est ce que je puis vous écrire sur les occurrences de deçà, me réservant, à votre arrivée en ces quartiers, de nous expliquer encore plus particulièrement sur toutes les affaires dépendantes de votre négociation et de vous assurer de vive voix, comme je fais ici, que je suis véritablement, Monsieur, votre très-humble et affectionné serviteur,

PHELIPEAUX.

DOCUMENTS

RELATIFS

A MARIE STUART.

(1587.)

[L'intérêt puissant qui se rattache à tout ce qui concerne l'infortunée Marie Stuart, les souvenirs à la fois touchants et pénibles que son nom réveille, feront lire, sans doute, avec plaisir les pièces qui suivent. Elles nous ont été communiquées par M. le prince Alexandre Labanoff, connu par son goût éclairé pour les lettres qu'il cultive avec succès, et qui, tout récemment, vient de faire paraître un recueil de lettres de la reine d'Écosse (1). Les trois documents que nous publions lui étant parvenus trop tard pour qu'il ait pu les comprendre dans sa collection, M. Labanoff a bien voulu nous autoriser à en enrichir la *Revue Rétrospective.*]

I.

Mémoire des propos que Destrapes doit tenir devant MM. du Conseil, touchant la vérité de ce qui s'est passé en Angleterre au sujet de son emprisonnement, après le départ de M. de Bellièvre, arrivé le 16 janvier (1587), à Rochester, selon l'ordre de la reine Elizabeth, comme il s'en revenait en France, pour avoir été soupçonné

(1) *Lettres inédites de Marie Stuart*, accompagnées de diverses dépêches et instructions. 1558-1587. Publiées par le prince Alexandre Labanoff. Paris, Merlin, 1839, in-8. Ce volume n'est que le prélude d'une publication plus étendue qui contiendra toutes les lettres de Marie Stuart et tous les documents relatifs à cette malheureuse Princesse.

d'avoir voulu donner dix mille écus de l'argent du pape aux sieurs Staffort, frère de l'ambassadeur d'Angleterre en France, et Monde, pour conspirer contre la personne de la Reine, d'où il fut mené à Londres, où il fut confronté auxdits prisonniers, qui ne le chargèrent de rien, quoique tous deux lui eussent dit avoir volonté de tuer ladite reine, dont il les en avait détournés et donné avis à M. de Châteauneuf, ambassadeur ordinaire; enfin, après une longue prison, il est délivré (1).

Premièrement, que Staffort, étant averti du départ de M. de Bellièvre, vint dîner au logis de M. de Châteauneuf, où ledit sieur de Bellièvre le reçut fort courtoisement pour le respect de son frère.

Après avoir dîné, s'accostant de moi, me dit qu'il voulait prier M. l'ambassadeur de parler audit sieur de Bellièvre pour être reçu en sa compagnie lorsqu'il s'en retournerait en France, et me pria instamment en parler à mondit sieur l'ambassadeur; ce qu'ayant fait, me répondit qu'il ne trouvait pas que M. de Bellièvre en fît difficulté, pourvu qu'il eût passeport de la reine d'Angleterre, autrement qu'il ne s'en voulait mêler pour le tort qu'il ferait à sa mère et autres de sa maison, tenant rang près de la reine.

Sur quoi Staffort me répliqua que la nécessité le contraignait à partir, étant en danger de sa vie pour avoir maintefois, le comte de Lecestre, cherché les occasions de le faire tuer; mais, d'autre part, il se voyait réduit à telle extrémité que, n'ayant pas un sol, il doutait pouvoir trouver moyen suffisant pour faire son voyage, et pour ce, avait délibéré prier M. l'ambassadeur l'accommoder de trois cents écus, dont il s'obligerait, avec lesquels il pourrait se sauver hors d'Angleterre, et recourir en France à la miséricorde de son frère.

Ce qu'ayant communiqué à M. l'ambassadeur, me répondit qu'il ne le pouvait aisément faire, et qu'au surplus les ambassadeurs n'avaient accoutumé prêter argent; quant à lui, s'il

(1) Bibliothèque royale, ancien fonds Saint-Germain, n° 739.

avait une cédule de Staffort, il la rendrait toujours pour cinq sols; mais s'il était bien conseillé, se retirant à la contrée, il se rendrait plus curieux de l'honneur et amitié de ses parents qu'il ne faisait.

Au contraire, lui persistant de plus en plus à vouloir venir en France, ledit sieur ambassadeur me dit que par pitié et compassion qu'il avait de sa misère, ensemble pour se délivrer de l'importunité qu'il en recevait journellement, volontiers lui baillerait vingt-cinq écus, et qu'il s'en allât comme il pourrait, sans se vouloir mêler de son passage.

Lors Staffort me dit vingt-cinq écus n'être suffisant pour le conduire à Paris, me priant disposer mondit sieur à lui en prêter davantage; outre plus, qu'il connaissait un certain nommé Monde qui pouvait beaucoup faire de services à M. l'ambassadeur, homme courtois, serviable et résolu; ce que rapportant audit Seigneur, n'en fit compte, et me dit seulement que Staffort se contentât, s'il voulait; que de lui, il désirait n'en avoir plus la tête rompue.

Trois ou quatre jours après, le mercredi 14 janvier, jour que M. de Bellièvre partit de Londres, ledit Staffort retourna au logis, où m'ayant rencontré, me dit que Monde voulait parler à M. l'ambassadeur; mais que, pour être détenu prisonnier, et ne pouvant le venir trouver, le priait lui envoyer Cordaillot: ce que référant audit sieur ambassadeur, qui pour lors écrivait en son cabinet, me dit Cordaillot être empêché, partant que j'allasse savoir ce qu'il lui voulait, sans m'avoir donné autre charge. Où étant conduit par Staffort, et l'ayant enquis de ce qu'il voulait audit sieur ambassadeur:

Commença à me dire qu'il était prisonnier pour les dettes de M. Staffort, ambassadeur en France, mais que madame sa mère ayant fait lever l'opposition, ne restait plus que pour 200 livres, lesquelles s'il avait pour s'affranchir de cette misère, il pourrait faire de grands services à M. l'ambassadeur, comme il avait fait par le passé, faisant tenir lettres à la reine d'Ecosse; à quoi je ne fis autre réponse, voyant bien qu'il ne tendait qu'à avoir argent pour se délivrer de prison; mais lui, continuant son discours, me

dit qu'il pouvait troubler toute l'Angleterre en allumant un des beccons, fanaux introduits pour mettre chacun en alarme, et pouvait plus, car étant serviteur de M. l'amiral, il pouvait demeurer en cour, sans qu'on observât ses allées et venues, et qu'il lui serait facile de porter un cacque de vingt-cinq ou trente livres de poudre sous la chambre de la reine, et, par le moyen d'une traînée, bailler le feu et bouleverser tout; même que la reine était en continuelles défiances, disant tous les jours qu'elle savait un gentilhomme en sa cour qui avait entrepris de la tuer, mais qu'elle n'avait pas si grand peur de mourir que lui d'être pendu.

Sur quoi, m'étonnant de son audace, le repris aigrement en ces mots : « Ha! méchant et malheureux! à qui pensez-vous parler! osez-vous bien me tenir tels langages? les quartiers de Babington et autres traîtres ne vous étonnent-ils point? Je tiens pour certain que rapportant le tout à M. l'ambassadeur, je l'en trouverai si éloigné, qu'au lieu de prêter la main à de si méchantes entreprises, il me commandera vous faire mettre les fers aux pieds, et vous envoyer poings et pieds liés à la reine; et ne pouviez mieux vous faire pendre que vous adresser à lui. »

Sur cela, je le laissai, et me priant d'y retourner à six heures du soir, répondis ne le vouloir faire, pour abhorrer l'accès des perdues et désespérées personnes, et fis tant par caresses que j'attirai Staffort au logis de mondit sieur l'ambassadeur, pour lui remettre entre les mains et en faire à son plaisir; auquel ayant référé le tout, me fit réponse que avais fort bien fait de rabrouer ce Monde, me défendant de retourner ni communiquer à tels affronteurs, ains dire à Staffort qu'il trouvait très-mauvais qu'il fût venu quérir aucun des siens pour le mener parler à homme tenant tels langages que ceux qu'avait tenus Monde, et tant s'en faut qu'il lui voulût bailler les vingt et cinq écus que par pitié il lui avait promis, qu'il lui défendait d'entrer jamais en sa maison; et, n'était le respect des siens et qu'il connaissait que ce qu'il en faisait n'était que pour avoir argent, il l'enverrait prisonnier à la reine.

Lors Staffort me répondit : « Ha, misérable que je suis! que ferai-je donc? Je suis perdu. » Mais je lui dis que je n'étais

pour mettre remède à sa folle témérité : bien avais-je entendu que la Reine ordinairement pardonnait à ceux qui premiers décelaient telles entreprises, et qu'il pourvût à son fait. Ce que Staffort et Monde ont avoué devant ceux du Conseil.

Le jeudi 15, comme celui qui était demeuré par le commandement de M. de Bellièvre pour attendre le paquet de la Reine, je me transportai au logis de M. Davidson pour savoir si la dépêche était prête, mais il répondit que la Reine avait remis cela pour être en volonté d'y envoyer un homme exprès.

Ce que oyant, le vendredi 16 je me partis de Londres et fus arrêté à Rochester, où, après m'être mis en défense devant que de leur rendre le paquet du Roi que je portais à M. de Bellièvre et les avoir priés instamment de permettre que par le courrier de Calais, que j'avais avec moi, je lui pusse faire tenir, offrant puis de me transporter où il leur plairait, tenant ma personne trop moins chère que le paquet du Roi mon souverain Seigneur, mais refusant d'y vouloir entendre, étant contraint céder à la force et violence de je ne sais combien d'hommes armés me faisant apparoir de leur charge par une commission signée et scellée de messieurs du conseil tendant à se saisir de mon paquet et personne, je fis appeler le maire et chef du bourg pour leur remettre le paquet du Roi entre mains, n'ayant aucune connaissance des autres ; desquels après avoir tiré un récépissé, ensemble un mémoire de toutes mes lettres écrit de leur main, je fus mené à Londres accompagné des archers et prévôt, crié d'un chacun et tympanisé pour traître.

Le samedi 17, je fus appelé pardevant Hatton et Davidson pour répondre sur certains faits qui me furent proposés, dont le premier fut : Si je n'avais pas offert dix mille écus à Staffort pour tuer la Reine, lesquels le Pape m'avait envoyés à Calais ; le second : Si je ne lui avais pas demandé un homme résolu comme celui qui avait tué le prince d'Orange ; le troisième : Si je n'avais pas communiqué avec Monde des moyens de tuer la Reine et promis de lui bailler argent en cas qu'il continuât en ces louables desseins. Ce que leur ayant nié tout court, me commandèrent maintes fois de leur dire la vérité, quoi faisant, je ne

pouvais douter de la miséricorde de la Reine, à laquelle il fallait recourir, abandonnant le parti de M. l'ambassadeur qui était prisonnier en la tour, où étaient allés le grand trésorier et le comte de Lecestre pour lui faire son procès, ayant autorité et droit, par leurs lois, de juger, non-seulement les serviteurs des ambassadeurs, mais les ambassadeurs, rois et reines mêmes ; et qu'au surplus M. l'ambassadeur m'avait entièrement désavoué, comme ils me faisaient apparoir par une lettre supposée.

Mais je leur fis réponse que la grâce ne faisait besoin là où il n'y avait faute et offense, et que, quand bien je serais coupable, étant sujet et serviteur du Roi mon souverain Seigneur, ce serait à lui m'octroyer grâce ou faire punir selon le démérite et atrocité du fait, et qu'étant domestique et serviteur de M. de Châteauneuf, son ambassadeur, je protestais ne vouloir subir juridiction, comme n'en ayant point sur moi, et pour ce mes réponses ne me devoir préjudicier, faites plutôt en forme de déclaration ou conférence pour les éclaircir d'un fait si énorme, que d'interrogatoire ou justification, n'ayant à rendre compte de mes actions que au Roi ou à son ambassadeur mon maître ; et quant au désaveu, je le croirais, proféré de la bouche de ceux qui avaient autorité et puissance sur moi, mais non de ceux à qui je n'étais serviteur ni d'élection ni d'obligation. Sur quoi Dadvidson me dit qu'il me le ferait bien connaître ; et lors me renvoyèrent, me commandant de faire une déposition ou narré de tout le fait passé ; me baillant pour compagnie Achelay, clerc du Conseil, pour épier mes actions et me tenir en continuel interrogatoire, dont il fit son devoir, me demandant toujours de la lignée, parents, amis et intelligence de M. l'ambassadeur.

Le lundi 19 dudit mois, ils me firent venir devant MM. le grand trésorier, Hatton et Davidson, où, après m'avoir interrogé sur les mêmes faits qu'auparavant, le grand trésorier chercha me prouver par raisons et lois comme ils pouvaient juger un ambassadeur ; lequel, voyant que je niais ce dont ils me chargeaient, voulut venir à la confrontation du fait, fit ap-

peler Staffort et Monde, lesquels ne me dirent jamais un seul mot; ains seulement, en leur présence, me fut lu un article de la déposition de Staffort par Davidson, contenant que je lui avais offert, en la galerie de M. l'ambassadeur, la somme de dix mille écus pourvu qu'il voulût délivrer une princesse fort catholique, et tuer la plus grande hérétique de la chrétienté, acte qui, outre la réputation qui lui en viendrait, lui concilierait la grâce de tous les princes de la chrétienté. A quoi je fis réponse que tant s'en faut que j'eusse tenu tels langages, que je n'avais pas opinion que Staffort eût eu l'âme et volonté de coucher cela par écrit. Alors Staffort et Monde ne m'accusèrent d'aucune chose du monde, ains avouèrent que je les avais aigrement repris, Monde en la prison et Staffort au logis de M. l'ambassadeur.

Le vendredi 23, je fus conduit devant MM. Hatton et Davidson, lequel disant qu'il avait toutes les envies du monde de me retirer de ce trouble, en ayant déjà parlé à la Reine, mais ma proterve façon à ne rien vouloir déceler des affaires de M. l'ambassadeur me filait la corde pour me pendre, ce que je ne pouvais fuir qu'en recourant à la miséricorde de la Reine, de laquelle je devais espérer, non-seulement grâce pour être étranger, mais toute autre bienveillance, me comportant en honnête homme : auquel répondant que la mort me serait toujours plus chère et agréable que dire rien contre ma conscience, me dit que la torture me ferait bien dire la vérité, et me commandèrent encore de faire une déposition.

Le samedi 24, je fus derechef conduit devant MM. le comte de Lecestre, le grand trésorier Hatton et le procureur-général de la Reine et juges de la justice, lesquels après m'avoir remontré que j'étais accusé d'un crime duquel je ne me pouvais purger, ni moins sauver, sinon en gracieusement répondant sur ce qu'ils m'interrogeraient, mais que, disant la vérité, tous ensemble promettaient d'intercéder pour moi envers la Reine, ce que je ne devais différer pour le recours qu'ils auraient aux gênes et tourments qui me sauraient bien faire dire la vérité ; mais voyant qu'ils ne profitaient et avançaient rien plus

qu'auparavant, firent venir Staffort et Monde qui, en anglais, se dirent leurs vérités l'un à l'autre, et pour ce furent renvoyés, et moi condamné à aller à la tour, à avoir la gêne, où je fus mené incontinent. Auquel lieu je demeurai trois mois et demi sans être interrogé qu'une fois par Hatton et Voil, secrétaire de la langue latine, savoir si je n'avais pas mémoires, instructions ou paroles à dire à M. de Guise et autres de la Ligue de la part de M. l'ambassadeur. A quoi je fis réponse qu'ils le pouvaient bien savoir, s'étant saisis de tous mes papiers et lettres, et avaient pu voir si entre iceux y avait aucune lettre de créance. Lors ils me resserrèrent en une chambre où ils m'ont tenu trois mois et demi privé de toute communication, argent et commodité de choses nécessaires, m'ayant premièrement pris tout ce que j'avais, me faisant jeûner quatre fois la semaine.

Voilà un sommaire des choses qui se sont passées depuis la partance de M. de Bellièvre jusques au jour que M. de Walsingham m'envoyant quérir, après m'avoir payé de belles paroles, me fit conduire au logis de M. l'ambassadeur, me baillant sa maison pour prison.

II.

Edit de Henri III autorisant la vente des domaines de la reine d'Écosse (1).

Henry, par la grâce de Dieu, roi de France et de Pologne, à tous présents et à venir, salut.

Par notre édit du mois de mars 1585, vérifié en notre cour de Parlement et Chambre des comptes, Nous aurions ordonné qu'il serait vendu et aliéné, à faculté de rachat perpétuel, jusques à la somme de vingt mille écus de rente des terres, seigneuries, maisons, fiefs, greffes, tabellionages et autres quelconques

(1) Bibliothèque royale, vn° vol. des Ordonnances, cotté 66, fol. 482. Parlement de Paris.

portions de notre domaine, restant à aliéner ès-trésoreries et charges d'outre Seine et Yonne, Champagne, Picardie, Tours, Bourges et Orléans, pour les deniers procédants de ladite aliénation être employés au paiement des gens de guerre, que Nous fîmes dès lors assembler pour la conservation de cet État, laquelle occasion tant s'en faut qu'elle soit cessée, que, au contraire, Nous aurions de jour à autre et de toutes parts certains avis de la levée et descente de plusieurs étrangers en cettui notre royaume.

A quoi étant besoin pourvoir et tenir quelques forces prêtes, lorsqu'il en sera temps, pour les y opposer et résister de tout notre pouvoir à leurs mauvais desseins comme a été et est notre intention;

Nous avons avisé qu'il serait plus à propos d'aliéner, à faculté de rachat perpétuel, les parts et portions de notre domaine qui nous est naguères retourné et advenu par le décès de la feue reine d'Écosse, notre belle-sœur, et qui lui avait été délaissé pour sa dot et douaire ès-charges et trésoreries de Champagne, Vermandois et Poitou, afin de faire un fonds certain et affecté au paiement des gens de guerre que nous entendons mettre sus, l'occasion se présentant, plutôt que faire une levée extraordinaire sur notre pauvre peuple, qui d'ailleurs est assez chargé, à notre très-grand regret et déplaisir.

A cette cause, de l'avis des princes et gens de notre conseil étant lès-nous,

Avons par cettui notre édit perpétuel et irrévocable ordonné et ordonnons, voulons et nous plaît que, par les commissaires qui seront par nous choisis et à ce commis et députés, sera fait vente et aliénation, à faculté de rachat perpétuel, soit en notre ville de Paris en la chambre du trésor, ou sur les lieux ès-quels notredit domaine est situé et assis, par nosdits commissaires ou aucun d'eux, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, nos procureurs en chacun des bailliages où seront lesdits domaines appelés et les solennités en tel cas requises gardées et observées, des parts et portions dudit domaine dont soulait jouir notredite feue belle-sœur la reine d'Écosse, et qui est, par son trépas, re-

tourné à notre couronne ès dites charges et trésoreries de Champagne et Poitou, des terres seigneuries, cens, rentes, maisons, fiefs, greffes, tabellionages et autres portions dudit domaine, par le menu ou en gros, ainsi que nosdits commissaires jugeront être à faire pour notre plus grand profit et avantage, et pour en retirer plus grande somme, excepté toutefois les corps des villes, tours et places fortes, les capitaineries, bois chablis, confiscations de crime de lèze-majesté et autres condamnations, amendes, restitutions de bois, ensemble les profits de fiefs qui nous pourraient échoir à cause des tenures féodales mouvantes de nosdits châteaux, tours et corps de villes, par nous, ainsi que dit est, exceptées et réservées, pour les deniers procédants de la vente et aliénation être mis ès-mains de certains personnages à nous sûrs et feables, l'un pour la Champagne et Vermandois, et l'autre pour le Poitou, que à ce faire commettrons, qui seront tenus de les faire apporter et faire conduire en cette notredite ville de Paris, ès-coffres pour ce par nous ordonnés, dont la charge et clefs seront mises ès-mains de certains grands et notables personnages qui seront aussi par nous choisis et élus, à ce qu'ils ne puissent être divertis ni employés que pour l'effet de nos guerres et non ailleurs; voulant que les acquéreurs desdites parts et portions de notredit domaine, ensemble des greffes et tabellionages, leurs hoirs et ayant-cause, en jouissent pleinement et paisiblement à toujours jusques au jour de l'actuel remboursement des sommes qu'ils auront payées pour lesdites acquisitions, ensemble des trois sols pour écu qu'ils seront tenus payer pour employer aux menus frais nécessaires des publications, ventes et aliénations de notredit domaine qui seront compris sur le prix de leurs acquisitions, ensemble des loyaux coûts, et en vertu des adjudications et contrats qui en seront faits par nosdits commissaires ou aucuns d'iceux, que nous voulons être de telle force et vertu comme si par Nous en notredit conseil avaient été passés et accordés, et dès à présent les avons validés et autorisés, validons et autorisons par ces présentes, sans que iceux acquéreurs, leursdits hoirs et ayans-cause soient tenus prendre de Nous, si bon ne leur semble, aucune validation ou

ratification, ni autres lettres et contrats que l'adjudication qui leur sera faite par nosdits commissaires en la forme susdite ;

Promettons, en bonne foi et parole de Roi, avoir agréable et tenir ferme et stable tout ce que par iceux nosdits commissaires aura été fait et géré, auxquels, pour ce faire, par notre présent édit donnons plein pouvoir, commission, puissance, autorité et mandement spécial.

Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre cour de Parlement et de nos Comptes à Paris, présidents et trésoriers généraux de nos finances ès généralités de Champagne et Poitou et à tous nos autres justiciers et officiers qu'il appartiendra, et chacun d'eux en droit soi, que les présentes ils fassent lire, publier et enregistrer, et du contenu faire jouir et user les acquéreurs pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements au contraire : et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes, sauf en autres choses notre droit et l'autrui en toutes.

Donné à Paris, au mois de mars, l'an de grâce 1587 et de notre règne le treizième.

Ainsi signé sur le repli : *Par le Roi, étant en son conseil*, BRULART; et à côté visa et scellé sur lacs de soie rouge et verte, en cire verte du grand scel.

Lues, publiées et registrées, ouï le procureur-général du Roi, ainsi qu'il est contenu au registre, à Paris, en Parlement, le 6e jour d'avril l'an 1587. Signé LALEMENT.

Collation a été faite avec l'original rendu à M. le Procureur général.

Signé au registre, LALEMENT.

III.

Édit du Roi portant nomination de commissaire pour vendre dans le Poitou les domaines de la reine d'Écosse (1).

HENRY, par la grâce de Dieu, roi de France et de Pologne, à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de Parlement à Paris, salut.

Comme par notre édit du mois de mars dernier, par vous vérifié et en notre chambre des Comptes, nous ayons pour les causes y contenues ordonné que vente et aliénation serait faite, à rachat perpétuel, des parts et portions du domaine, greffes, tabellionages et autres choses dont soulait jouir notre chère et bien amée belle-sœur la feue reine d'Écosse, tant en Champagne, Vermandois que Poitou, pour les deniers procédants de ladite vente être employés aux affaires de nos guerres et non ailleurs, dont l'adjudication en sera faite en notre chambre du trésor à Paris ou sur les lieux, nos officiers appelés, les solennités en tel cas requises gardées et observées, et ce par les commissaires qui seront sur ce par nous ordonnés; et désirant faire procéder promptement à la vente du domaine de Poitou afin d'en tirer quelque bonne somme de deniers pour employer à l'entretenement des forces que faisons mettre sus en plusieurs provinces de notre royaume pour résister à ceux qui se sont élevés contre notre autorité même audit pays de Poitou, à la grande foule et oppression de nos bons et loyaux sujets, nous avons reconnu qu'il serait plus à propos, pour le bien de nos affaires et tirer plus prompt secours, faire procéder à la vente et adjudication des terres et autres droits dépendants dudit domaine sur les lieux que de mettre en frais ceux qui seront en volonté d'en acquérir, se transporter à grands frais en notre chambre du trésor, et qu'il serait besoin à cette occasion commettre personnages de la qualité requise et à nous sûrs et féables pour se transporter sur lesdits lieux.

A ces causes, à plain confians de l'intégrité, prudhomie, dili-

(1) Bibliothèque royale, VIIe vol., cotté 66, fol. 525, Parlement de Paris.

gence et bonne expérience de M. Gaucher de Sainte-Marthe, trésorier-général de France au bureau de nos finances, à Poitiers;

Nous l'avons choisi, élu et commis, choisissons, élisons et commettons pour se transporter sur tous et chacun les lieux de notredit pays de Poitou, et là, nos officiers appelés, les solennités en tel cas requises gardées et observées, procéder à la vente et adjudication, à rachat perpétuel, de toutes les parts et portions du domaine, greffes et tabellionages dont soulait jouir la feue reine d'Écosse, notredite belle-sœur, pour son dot et douaire, à nous retourné par son décès, soit en général ou par le menu, ainsi que notredit commissaire verra être à propos pour notre service et pour en tirer le plus de deniers que faire se pourra.

Ordonnons mettre les prix des adjudications ès-mains des receveurs ordinaires des lieux où lesdits domaines seront assis et par eux portés au tablier de la recette générale de nos finances, en ladite généralité de Poitiers, sans que notredit commissaire le puisse adjuger à moindre prix que au denier douze, sur le pied des derniers baux faits par les officiers de ladite dame, à la réservation toutefois des offices et choses par nous exceptées et réservées par notredit édit, copie duquel est ci-attaché sous le contre-scel de notre chancellerie; voulant que les acquéreurs de notredit domaine, en vertu de l'adjudication qui leur en sera faite par notredit commissaire, jouissent pleinement et paisiblement leurs hoirs et ayans-cause, sans qu'ils en puissent être dépossédés, qu'au préalable ils ne soient remboursés actuellement du prix de leurs acquisitions, ensemble des frais et loyaux coûts.

De ce faire et accomplir avons donné audit de Sainte-Marthe, commissaire susdit, plein pouvoir, puissance, autorité, commission et mandement spécial.

Mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et sujets qu'à eux, en ce faisant, obéissent, prêtent et donnent conseil, confort et prisons, si requis en sont,

Validant et autorisant dès à présent les contrats d'adjudication qui seront faits par notredit commissaire du domaine et

portion d'icelui, comme s'ils avaient été par Nous faits et passés, sans qu'il soit besoin auxdits acquéreurs, si bon ne leur semble, suivant notre édit, prendre de Nous autres lettres de ratification que ces présentes : et néanmoins, en cas que aucun d'eux en veulent prendre, Nous promettons les ratifier, et iceux, en tant que besoin est, avons ratifiés dès à présent par ces présentes, et icelles faire enregistrer au greffe de ladite cour.

Mandons à notre procureur-général poursuivre et requérir la vérification de cesdites présentes à la copie desquelles, duement collationnées à l'original par un de nos amés et féaux notaires et secrétaires, Nous voulons, pour ce qu'il en sera besoin en plusieurs et divers lieux, foi être ajoutée comme à l'original : car tel est notre plaisir.

Donné à Paris, le neuvième jour de juin, l'an de grâce 1587 et de notre règne le quatorzième.

Ainsi signé : *Par le Roi, étant en son conseil* DE NEUFVILLE, et scellées, sur simple queue, en cire jaune du grand scel.

Registrées, ouï le procureur-général du Roi, sans le tirer à conséquence, attendu l'urgente nécessité des affaires dudit seigneur, pour être les deniers employés aux affaires de la guerre et non ailleurs, à la charge que le commissaire sera tenu déférer aux appellations si aucunes en sont interjetées, desquelles la cour connaîtra.

A Paris, en Parlement, le vingt-deuxième jour de juin, l'an 1587. Signé...

Collation a été faite avec l'original rendu à M. Étienne Puget, secrétaire de la Reine, mère du Roi. Signé LALEMENT.

DÉMÊLÉS

ENTRE

M.-J. CHÉNIER ET LA COMÉDIE FRANÇAISE

A L'OCCASION DE LA TRAGÉDIE DE

CHARLES IX (1).

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES COMÉDIENS FRANÇAIS.

Du dimanche, 19 juillet 1789.

Les comédiens français ordinaires du Roi étant assemblés, M. le chevalier de Chénier est entré dans l'assemblée et a proposé à la Société de jouer la tragédie de *Charles IX* dans ce moment où il n'y a point de censure.

M. le chevalier de Chénier s'étant retiré pour laisser délibérer l'assemblée, les voix ont été prises et ayant été unanimes, M. Dazincourt, semainier, a dit à M. de Chénier, rentré dans la salle, de la part de la Société :

« La Comédie me charge, comme semainier, de vous dire, Monsieur, qu'elle ne peut pas se faire dans ce moment un nouveau régime : elle s'en tient absolument aux anciens règlements qu'elle suivra jusqu'à ce qu'on lui en ait donné d'autres. »

(1) Communiqué par M. Régnier.

M. le chevalier de Chénier a répondu à M. Dazincourt : « Ayez la bonté, Monsieur, de faire retirer *Charles IX* du tableau. »

DAZINCOURT, premier semainier ; NAUDET, second semainier, FLEURY, MOLÉ, DE RAUCOURT, SAINT-FAL, N. SUIN, A. VESTRIS, LACHASSAIGNE, DE BELLECOURT, E. CONTAT, CONTAT, JOLY, FLORENCE, PERRIN THÉNARD, CANDEILLE, PETIT, DE GARCIN, DEVIENNE, GRAMMONT.

Du mercredi soir, 19 août 1789.

Lorsque les acteurs sont entrés pour commencer la petite pièce, plusieurs voix ont crié de divers endroits de la salle : *Charles IX ! la pièce de M. Chénier !*

Il était difficile de bien entendre l'objet de cette demande.

M. Gérard a demandé au public s'il désirait l'auteur de la pièce nouvelle qui venait d'être jouée. On a continué de crier : *Charles IX ! Charles IX !*

Un orateur a pris la parole au nom du public, et a dit : « *Charles IX*, tragédie de M. Chénier, a été reçue, mise à l'étude ; pourquoi ne la joue-t-on pas ? »

M. Gérard et les autres acteurs ont salué et se sont retirés.

Après une courte conférence tenue entre les acteurs qui se trouvaient présents au théâtre, M. Fleury est entré sur la scène et a dit : « Messieurs, la Comédie Française s'est toujours fait un devoir de remplir vos désirs. La tragédie de *Charles IX* n'a point été à l'étude. Dès que nous aurons la permission.... »

Ici M. Fleury a été interrompu par le public qui a crié : « Point de permission. » L'orateur a dit : « Nous ne voulons pas entendre parler de permission. Il y a trop longtemps que le public souffre du despotisme de la censure ; nous voulons être libres d'entendre et de voir représenter les ouvrages qui nous plaisent, comme nous sommes libres de penser. »

M. Fleury a dit, s'adressant à l'orateur : « Monsieur, nous ordonnez-vous d'enfreindre les lois que nous respectons depuis cent ans ? » Cette réponse, pleine de sens et de raison, a été très-applaudie.

L'orateur a dit : « Monsieur Fleury, dans les circonstances présentes, il ne doit point être question de permission pour les pièces reçues. »

M. Fleury lui a dit : « Monsieur, j'aurai l'honneur de vous faire observer que ni mes camarades, ni moi, ne pouvons enfreindre des lois établies, que notre société a respectées depuis si long-temps. »

Quelques personnes ont crié : « Qui est-ce qui a fait ces lois? »

L'orateur a dit ; « Adressez-vous à la municipalité. »

M. Fleury a dit : « C'est ce que je voulais avoir l'honneur de vous dire, en observant que nous avions besoin de permission pour représenter la tragédie de *Charles IX.* »

On a crié : « Quand irez-vous à la municipalité? »

M. Fleury a répondu ; « Quand vous l'ordonnerez, Messieurs. »

L'orateur a dit : « Demain, pour nous donner réponse après-demain. »

M. Fleury a salué en disant : « La Comédie Française s'empressera toujours de satisfaire les désirs de la nation et de se rendre digne de son indulgence. »—Il s'est retiré. Le public a beaucoup applaudi.

APPEL AUX SPECTATEURS, DISTRIBUÉ DANS LE THÉATRE.

19 août 1789.

Frères,

Dans le moment du triomphe de la liberté française, verrons-nous de sang froid le génie dramatique succomber sous les derniers efforts du despotisme? *Charles IX ou la Saint Barthélemy*, tragédie nationale, dont la réputation est déjà faite en naissant, *Charles IX* est arrêté à la représentation, ainsi que plusieurs autres pièces. L'inquisition de la pensée règne encore sur notre théâtre : secouons enfin un joug si odieux, et réunissons nos voix pour demander, au nom de la liberté, la prompte représentation de *Charles IX.*

LETTRE DE CHÉNIER.

4 octobre 1789.

Le semainier qui a fait retirer de l'affiche l'annonce de la tragédie de *Charles IX* a eu tort d'avancer qu'il avait reçu cet ordre du comité ; tous les membres de ce comité nient formellement qu'un pareil ordre ait été donné. Il n'a été question que de suspendre la pièce.

Au reste, j'ai vu M. le maire de la ville qui sera désormais chargé de la police des spectacles ; je le verrai encore, et, d'après l'entretien que j'aurai avec lui, je ferai savoir à la Comédie jusqu'à quel moment il convient de suspendre la représentation de la pièce dont il s'agit ; mais, que cette époque soit prochaine ou éloignée, mon intention est qu'on laisse toujours sur l'affiche : « En attendant la première représentation de *Charles IX*. »

M. J. DE CHÉNIER.

DISTRICT DES CARMES DÉCHAUSSÉS.

Extrait des délibérations prises en l'assemblée générale de la Commune, le 12 *octobre* 1789.

Sur la motion faite dans l'assemblée, par un citoyen du district, qu'il est du devoir de tous les bons citoyens de réunir tous leurs efforts pour rétablir le calme dans les esprits, et assurer par là l'ordre et la tranquillité publics ; que les mesures à prendre à cet égard sont d'autant plus indispensables qu'il est du caractère et de la dignité du nom français d'écarter tous les objets qui peuvent tendre à soulever les citoyens ; que, dans la circonstance où la capitale jouit du bonheur de posséder dans son sein son auguste monarque et la famille royale, il n'est pas un de ses sujets qui ne soit jaloux de voir la paix, l'ordre et le bonheur habiter le palais de nos rois ; que, dans cette position, il est de la sagesse des habitants du district des Carmes de veiller à ce qu'il ne paraisse aucun écrit ou qu'il ne soit joué dans les spectacles aucune pièce capable de faire naître des senti-

ments contraires à ceux qui animent les sujets fidèles du meilleur et du plus chéri des rois ; qu'en conséquence il est instant de faire les démarches les plus efficaces pour suspendre et éloigner la représentation annoncée d'une tragédie désignée dans les affiches sous le nom de *Charles IX;* que, sans se livrer à aucune interprétation sur les motifs qui ont fait éclore cette pièce et fait naître le désir de la représenter dans les circonstances, cependant il ne doit pas être douteux que MM. les Comédiens Français, dont le patriotisme et l'amour du bien public sont bien connus, ne se fassent un plaisir de suspendre et de remettre à d'autres temps la représentation de cette pièce.

Sur quoi, la matière mise en délibération, l'assemblée générale a arrêté que MM. Pin et Armand seront députés auprès de MM. les Comédiens Français pour les inviter à suspendre, même à différer à une époque très-éloignée la représentation de la tragédie de *Charles IX*, annoncée depuis quelques jours devoir être jouée incessamment, et que la présente motion, ensemble le présent arrêté, seront le plus tôt possible communiqués aux cinquante-neuf districts.

Delivré pour expédition conforme à la minute, ce 13 octobre 1789.

GONNOT, *secrétaire.*

ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE PARIS.

Comité de police.

Sur le renvoi fait par l'assemblée générale des représentants de la commune au comité de police de demandes adressées à l'assemblée générale par différents districts, à l'effet de suspendre la représentation de la tragédie de *Charles IX*, annoncée depuis quelque temps au Théâtre Français, le comité de police, prenant en considération le renvoi fait par MM. les représentants de la commune, et les raisons exposées dans la demande

des districts, a décidé que la représentation de cette pièce serait provisoirement suspendue.

Fait au conseil de police, ce 14 octobre 1789.

DUFOUR, *président*, LEROUX, DUMANGIN, DE BEAUCHEUX, B. DULUC, QUINQUET, DE MONTALEAU, D'OSMOND, DE TORBINIÈRE, LAGRENÉE, ISNARD DE BONNAIL, *secrétaire*.

Pour expédition conforme.

ISNARD DE BONNAIL, *secrétaire*.

LETTRE DE CHÉNIER.

1789.

La tragédie de *Charles IX* est parfaitement morale et ne peut inspirer que la haine du fanatisme, de la tyrannie, du meurtre et des guerres civiles. J'ai dit la même chose avec plus de détail dans une adresse que j'ai cru devoir envoyer à tous les districts quand j'ai appris que plusieurs personnes avaient réclamé contre la représentation de *Charles IX*. Il est impossible de bien juger d'un ouvrage qu'on ne connaît pas. Les commissaires nommés par MM. les représentants de la commune pour examiner cette tragédie n'ont pas cru qu'elle pût être défendue.

M.-J. DE CHÉNIER.

LETTRE DE CHÉNIER AUX AUTEURS DE LA *Chronique de Paris*.

Ce lundi, 18 janvier 1790.

On trouve, Messieurs, dans un journal peu connu, qui se nomme le *Spectateur national*, un petit article contenant un petit mensonge, qu'on me conseille de relever. Voici l'article innocent : « Vendredi on a donné à ce Théâtre (Théâtre de la Nation), au profit des pauvres, la vingt-cinquième représenta-

tion de *Charles IX*. On devait croire que cette tragédie, qui a attiré, *dans ses premières représentations*, une si grande affluence, par le seul motif de la curiosité, en amènerait une au moins aussi grande, quand il s'agirait de générosité, de bienfaisance et d'humanité. Cet espoir a été trompé, et le chef-d'œuvre national, qui a produit tant d'argent, tant échauffé d'esprits, tant occasionné de querelles de vanité ou d'anti-patriotisme, a produit à peine *une recette de charité* montant à douze cents livres. Il y a bien loin de l'esprit d'enthousiasme à l'humanité. »

Je ne parlerai point de l'envieuse malignité qui a dicté ce joli paragraphe; mais il est faux que la recette de vendredi n'ait monté qu'à douze cents livres. La recette de la porte monte à dix-huit cents livres, moins un ou deux écus. Ce mensonge est peu important par lui-même, mais il est toujours inutile de mentir. Le *Spectateur national* me permettra de lui donner, par la voie de votre journal, un avis dont il fera bien de profiter : ce n'est pas tout de n'être point lu et de n'être pas lisible, il faut encore être véridique.

Il est également faux que la tragédie de *Charles IX* n'ait attiré une grande affluence que dans ses premières représentations, comme le prétendu *Spectateur* semble l'insinuer. L'affluence s'est toujours soutenue. La recette de la vingt-quatrième représentation, donnée la surveille de la vingt-cinquième, a passé quatre mille deux cents livres; et beaucoup de gens, venus pour voir la pièce, n'ont pas trouvé de place. La recette suivante n'aurait pas sans doute été moins considérable, si la vingt-cinquième représentation avait été annoncée quelques jours d'avance, comme toutes les représentations des pièces nouvelles à tous les spectacles, surtout quand la recette est destinée à un usage respectable; mais la pièce avait été affichée le jeudi pour le lundi suivant, et n'a été affichée pour le vendredi soir que le vendredi matin.

J'ai trouvé, tout comme un autre, que la recette de la représentation pour les pauvres était beaucoup trop inférieure à la recette des représentations pour la Comédie française. Je l'ai si bien trouvé que j'ai retiré ma pièce; et je ne la rendrai aux

Comédiens qu'à condition qu'ils donneront, au profit des pauvres, une seconde représentation, annoncée plusieurs jours d'avance.

Je sais très-bien qu'on a voulu me compromettre à cette occasion et faire douter de mon zèle pour les intérêts du peuple, dont les pauvres forment la partie la plus intéressante. J'espère du moins que cette lettre répond à tout; et j'ose assurer que ma conduite sera toujours d'accord avec les principes que j'ai professés dans tous mes écrits, surtout dans la tragédie de *Charles IX*. Je vous prie, Messieurs, au nom de ces principes qui sont les vôtres, et ceux de tous les bons citoyens, de vouloir bien insérer au plus tôt cette lettre dans votre journal.

Au reste, je sais quel est le style ordinaire de ces petits *eunuques* de littérature, qui, désespérés et confus de leur *impuissance*, ne cessent de décrier, dans leurs misérables feuilles, tous ceux qui sont capables de produire. Si vous réussissez, ils vous prouveront, comme disait M. de Voltaire, que vous n'avez pas dû réussir; ils dénigreront les plus beaux vers, en prose détestable; ils dénatureront, ils falsifieront, ils mentiront avec impudence. Mais, au milieu de leurs mouvements convulsifs, l'ouvrage demeure inébranlable, s'il a vraiment quelque mérite, et ces critiques ineptes sont bientôt plus oubliés qu'ils n'étaient méprisés d'abord; ce qui certainement est beaucoup dire.

J'ai l'honneur d'être, etc. (1).

LETTRE DE CHÉNIER AUX COMÉDIENS FRANÇAIS.

Ce mardi, 19 janvier 1790.

J'ai prévenu quelques-uns d'entre vous, Messieurs, que je retirais ma tragédie de *Charles IX*, celle de *Henri VIII*, et les autres ouvrages que j'ai fait recevoir à ce théâtre. J'ai prié aussi M. de La Porte d'en instruire votre Société. La tragédie de

(1) Une réponse très mesurée mais fort piquante de la Comédie Française, en date du 20 janvier, fut insérée au *Journal de Paris*. Elle a été recueillie, ainsi que la lettre qui l'avait motivée, dans les *Œuvres de Chénier*.

Charles IX est cependant toujours annoncée sur l'affiche. J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien supprimer cette annonce. Je m'empresse de vous envoyer une lettre (1) que j'ai cru devoir rendre publique, et qui sera d'ailleurs imprimée dans quelques journaux. Vous y verrez mon respect pour le peuple, et mon zèle pour ses intérêts. Puissiez-vous en témoigner autant que moi.

M.-J. DE CHÉNIER.

LETTRE A M. DE CHÉNIER.

Ce 19 janvier 1790.

Monsieur,

La Comédie me charge d'avoir l'honneur de vous écrire pour vous informer qu'elle donnera dans six ou huit jours, à votre choix, une représentation de votre tragédie de *Charles IX*, au profit des pauvres. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

DE LA PORTE.

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE DES COMÉDIENS FRANÇAIS, TENUE LE 17 MAI 1790.

La Comédie-Française a envoyé à M. de Chénier, pour réponse à sa lettre du 15 mai, copie de sa délibération arrêtée le 17 mai.

Cette délibération porte qu'elle ne peut se prêter au délai qu'il demande par sa lettre du 15 mai courant, et que s'il persiste à ne pas vouloir laisser jouer la pièce de *Henri VIII* dans ce moment-ci, elle doit être reportée à la queue du tableau, la Comédie n'ayant ni le droit ni la liberté de reculer la représentation des ouvrages dont le tour sera arrivé : qu'elle aurait même des réclamations à faire sur le dommage considérable qu'il lui cause, tant pour les frais de toutes espèces déjà faits

(1) Celle qui précède.

pour cette tragédie, que par la perte irréparable des études et du temps.

Fait à l'assemblée, ce 17 mai.

En conséquence, la Comédie a conservé sur son affiche : *En attendant la première représentation de* HENRI VIII ET ANNE DE BOULEN.

LETTRE DE CHÉNIER AUX COMÉDIENS FRANÇAIS.

Ce mardi, 18 mai 1790.

Je quitte un ouvrage important pour vous répondre, Messieurs, à l'instant même où je reçois votre délibération. Je ne consens point à ce que vous avez résolu, sans doute d'après vos reglements. Je vous observerai toujours que ma tragédie de *Henri VIII* a été répétée pour la première fois au mois de janvier dernier ; je n'ai pu obtenir une seconde répétition que sept semaines après. Vous étiez alors occupés de cinq ou six pièces, que vous avez jugé à propos de laisser passer avant leur tour, ce que vos règlements défendent. C'est donc par votre faute que ma tragédie, qui pouvait être représentée au commencement de février, se trouve reculée jusqu'à la fin de mai. Ces délais m'ont laissé le temps de retirer l'ouvrage, et je n'épargnerai ni soins ni veilles pour le perfectionner autant qu'il dépendra de mes faibles talents. Vous n'êtes point les maîtres de jouer ma pièce à l'époque qui vous convient ; vous êtes seulement les maîtres de ne pas la jouer. Ne confondez point deux choses très-différentes. Observez bien que je suis et serai toujours le seul propriétaire de mes ouvrages. Mais si mes principes sont invariables et si je ne veux céder aucun de mes droits, je ne veux point envahir ceux d'autrui.

Vous parlez dans votre délibération de frais et de dommages pour la Comédie-Française. Puisque vous voyez un dommage là où je ne puis voir qu'un retard de quelques mois, je vous offre, Messieurs, d'acheter la décoration faite pour ma tragédie de *Henri VIII ;* elle vous sera payée sur-le-champ, d'après l'esti-

mation de M. Lesueur. Vous me ferez plaisir d'accepter ma proposition.

En attendant votre réponse, ayez la bonté, je vous prie, de supprimer sur votre affiche l'annonce de *Henri VIII* et celle de *Charles IX*, car mon intention n'est pas que les représentations de ces pièces soient continuées dans ce moment.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous renouveler l'assurance des sentiments que vous m'inspirez.

MARIE-JOSEPH DE CHÉNIER.

DÉLIBÉRATION DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE.

18 mai 1790.

Le mardi 18 mai, la Comédie-Française assemblée, après lecture faite de la lettre de M. de Chénier, du même jour, a cessé d'annoncer la première représentation de *Henri VIII*, annoncée depuis le 4 mai, et la trente-quatrième de *Charles IX*, qui était fixée au samedi 22.

PROJET DE LETTRE DES COMÉDIENS FRANÇAIS.

10 de juillet 1790.

Dans un moment où les citoyens accourent de toutes parts dans la capitale, la Comédie-Française a cru qu'il était de son devoir, et de la gloire de la nation de lui représenter les chefs-d'œuvre dont elle est dépositaire; et puisque nous sommes condamnés à nous entretenir sans cesse des tracasseries de M. de Chénier, nous aurons l'honneur de vous observer qu'au moment où nous allions jouer la tragédie de *Henri VIII*, toutes dépenses faites, après trente répétitions, la veille même de la jouer, M. de Chénier, craignant la faiblesse des recettes de l'été, et consultant un peu plus son intérêt que celui du public, a retiré, du

jour au lendemain, cet ouvrage affiché depuis longtemps ; il a en même temps retiré *Charles IX*, par le même motif.

Voici, Messieurs, les raisons qui s'opposent à sa demande ; c'est le désir patriotique des comédiens, jaloux de présenter aux yeux de la nation des rois qui aiment leur peuple, et des peuples qui aiment leurs rois, et non d'offrir encore plus longtemps aux Français patriotes le spectacle effrayant d'un trait historique qu'on aurait dû couvrir d'un voile impénétrable (1).

LETTRE DE CHÉNIER AUX COMÉDIENS FRANÇAIS.

Juillet 1790.

Pressé de tous côtés, Messieurs, par des amis de la liberté, dont plusieurs sont au nombre des députés confédérés, de faire donner dans ce moment quelques représentations de *Charles IX*, je viens vous inviter à annoncer sur votre affiche, pour un des jours de la semaine prochaine, la trente-quatrième représentation de cette tragédie. Indépendamment d'un autre ouvrage que j'ai composé pour célébrer la fête de la Fédération, j'ai cru devoir ajouter dans le rôle du chancelier de l'Hôpital quelques vers relatifs à cette auguste circonstance ; car je serai toujours empressé de payer mon tribut civique, et vous, Messieurs, vous ne sauriez mieux marquer en cette occasion votre patriotisme qu'en donnant la seule tragédie vraiment nationale qui existe encore en France, tragédie dont le sujet est si philosophique, si digne de la scène, au jugement de M. de Voltaire, qui s'y connaissait un peu, comme vous savez. Dans cette tragédie, le premier de tous, j'ai fait retentir l'éloge du Roi citoyen qui gouverne aujourd'hui les Français.

(1) Ces quatre lignes sont bâtonnées.

LETTRE DE DÉPUTÉS CONFÉDÉRÉS AUX COMÉDIENS FRANÇAIS.

13 juillet 1790.

Messieurs,

Des députés confédérés de plusieurs départements se réunissent pour vous faire une demande, et sûrs de l'honnêteté de vos procédés, ils se persuadent d'avance qu'ils ne seront point refusés

Vous savez que de tous les plaisirs de la capitale, il n'en est point que nous saisissions avec plus d'empressement que ceux offerts par votre théâtre. Chacun de nous se fait un devoir de jouir de cette réunion de talents qui appartient seule à votre Société, et telle est notre estime pour la scène française que nous croirions déshonorant pour nous de reparaître devant nos concitoyens sans pouvoir leur faire l'éloge du premier théâtre de l'Europe.

Mais ce qui pique le plus notre curiosité, ce sont les nouvelles pièces relatives aux circonstances, que nous n'avons point encore vues dans nos provinces, ou que nous avons vues défigurées par le mauvais jeu des acteurs.

Charles IX, *Comminges*, *l'Honnête criminel*, *les Dangers de l'opinion*, *Barnevelt*, *Épiménide*, etc., sont de ce nombre. Nous vous remercions au nom de tous les confédérés des représentations que vous nous avez déjà données, de quelques-unes de ces pièces, mais nous attendons avec impatience *Charles IX* et *les Dangers de l'opinion*. Vous n'ignorez point de quelle importance politique sont ces deux ouvrages. Vous n'ignorez point, vous qui avez été si longtemps les victimes des préjugés, combien les préjugés de tous genres qui affligent nos provinces sont cruels, et combien il est instant de les détruire par les fortes impressions que les ouvrages pourraient laisser dans l'esprit de nos frères; nous insistons surtout sur les *Dangers de l'opinion*, parce que, de toutes les fausses idées qui nous assiégent, celle que combat ce drame est la plus redoutable, et celle qui intéresse le plus le repos des familles.

Nous vous prions d'éloigner pour quelque temps vos anciens chefs-d'œuvre, que nous connaissons déjà par la lecture. Vous devez d'ailleurs être persuadés que ce n'est point en jouant Corneille, Racine, Voltaire, que vous attirerez la foule et que vous soutiendrez la concurrence des pièces patriotiques des autres spectacles. Nous n'avons que huit jours à passer à Paris, et nous ne les emploierons pas à voir *Didon* et *Zaïre*.

Nous aurions pu exiger publiquement ce que nous vous demandons par lettre, mais nous rougirions d'une pareille conduite envers des artistes qui sont nos concitoyens et nos frères d'armes.

Nous sommes avec estime, Messieurs, vos amis et frères, les députés confédérés de plusieurs départements.

Ce 13 au soir, au café de Foy.

Suivent les signatures de seize confédérés de Marseille, Aix, Nîmes, Lyon, La Rochelle, Besançon et Montpellier.

On lit ensuite : Et beaucoup d'autres confédérés qui n'ont pas pu signer.

LETTRE DE CHÉNIER.

Ce 13 juillet 1790.

Je vous prie, Monsieur, en qualité de semainier, de rappeler à votre société que je lui ai demandé, pour ce moment, quelques représentations de ma tragédie de *Charles IX*, à laquelle j'ai ajouté plusieurs vers relatifs à la fédération. Si elle ne remplit pas l'objet de ma demande, ayez la bonté de lui déclarer de ma part que je vais très-incessamment faire représenter cette tragédie sur un autre théâtre public. Si je n'ai point sa réponse aujourd'hui, je regarderai ce silence comme un refus.

Voulez-vous bien, Monsieur, recevoir en particulier tous les compliments que méritent vos talents et l'honnêteté de votre caractère.

MARIE-JOSEPH CHÉNIER.

RÉPONSE DE LA COMÉDIE.

15 juillet 1790.

Nous ne pouvons prendre, Monsieur, une autre règle de décision sur votre demande que les règlements que vous avez adoptés vous-même. La tragédie de *Charles IX*, que vous avez retirée, est dans le cas de l'art. 22 de ces règlements, et elle a droit à une reprise dans le temps *dont vous conviendrez avec la Comédie*. La seule convenance qui nous gouverne est la justice; et lorsque vous avez retiré *Charles IX*, alors annoncé pour le samedi suivant, nous avons cru devoir vous observer que nous ne serions libres de reprendre cette tragédie qu'après les autres pièces qui sont dans le même cas, et dont le rang de reprise est fixé avant la reprise de la vôtre pour l'époque même de leur représentation.

Nous sommes etc.

LETTRE DU PRÉSIDENT DU DISTRICT DES CORDELIERS AUX COMÉDIENS FRANÇAIS.

17 juillet 1790.

Messieurs,

Le district des Cordeliers me charge de vous faire connaître un vœu qu'il partage avec un grand nombre de citoyens venus de toutes les parties du royaume pour assister à la fédération générale des quatre-vingt-trois départements. Le district des Cordeliers, en vous priant de donner, dans les circonstances actuelles, plusieurs représentations de la tragédie de *Charles IX*, se persuade que vous céderez volontiers à ses instances. Vous pensez sans doute comme lui, Messieurs, qu'il importe à l'affermissement de la liberté de reproduire souvent sur la scène les ouvrages qui tendent à assurer son triomphe.

Puisque vous saisissez toujours avec empressement l'occasion de signaler votre patriotisme, ce ne sera point avoir contrarié

vos vues de vous avoir engagés à substituer à certaines pièces, plus faites pour façonner les spectateurs à l'idolâtrie qu'au véritable amour de la liberté, des ouvrages où les droits des peuples et les devoirs des rois sont retracés avec une énergie digne des vrais Français.

Le district se flatte, Messieurs, qu'il ne vous aura point en vain adressé une réclamation dont vous sentez toute la justice, et qu'elle produira pour lundi prochain l'effet que tous les patriotes ont droit d'en attendre.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DANTON, *président.*

Cette lettre a été apportée le 17 juillet soir, par deux députés du district des Cordeliers, M. Buirette, dit des Verrières, et M. Legendre. On a fait lecture à MM. les députés de la réponse de la Comédie à M. de Chénier, du 13 juillet. Ces messieurs sont convenus que M. de Chénier, en retirant sa pièce, s'était enchaîné lui-même, et n'avait plus droit d'exiger dans ce moment quelques représentations de *Charles IX.*

LETTRE DE MIRABEAU AUX COMÉDIENS FRANÇAIS.

Paris, ce 17 juillet 1790.

J'ai réuni hier chez moi, Messieurs, les députés des gardes nationales de Provence; ils m'ont parlé du vif désir qu'ils auraient de voir, avant leur départ, la tragédie de *Charles IX.* D'après tous les sentiments que vous avez bien voulu me témoigner, j'ai pris sur moi, Messieurs, de leur faire espérer la représentatiou de cette tragédie pour lundi. Je désire beaucoup ne m'être pas trop avancé, et que vous aussi, vous fassiez quelque chose pour mes bons Provençaux.

J'ai l'honneur d'être très-sincèrement, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MIRABEAU *l'aîné.*

LETTRE DE MIRABEAU AUX COMÉDIENS FRANÇAIS.

19 juillet 1790.

J'apprends en rentrant chez moi, Messieurs, que vous vous êtes donné la peine de me faire part des difficultés qui semblent s'opposer à la représentation de *Charles IX*. Je crois pouvoir les lever toutes.

Ceux de messieurs les gens de lettres qui ont le droit de passer avant M. de Chénier, ne peuvent être choqués que, dans une circonstance extraordinaire, on donne une représentation de sa pièce, et je suis persuadé qu'ils seraient au contraire très-fâchés de mettre obstacle à ce qu'on satisfît aux désirs des fédérés de Provence. Si vous êtes arrêtés par la crainte que M. de Chénier ne veuille pas donner sa pièce, je me charge de lui écrire, et je vous réponds d'avance de son consentement. J'insiste donc, Messieurs, à demander au nom de MM. les fédérés une représentation de la pièce pour mercredi prochain. Comme un refus de votre part pourrait faire naître des soupçons peu honorables pour la Comédie, par l'intérêt que je prends à sa cause j'ose lui conseiller de ne pas compromettre l'opinion de son patriotisme. J'ai l'honneur d'être, bien sincèrement, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MIRABEAU *l'aîné*.

LETTRE DES COMÉDIENS FRANÇAIS A M. BAILLY, MAIRE DE PARIS.

Ce 23 juillet 1790.

Monsieur,

Serait-ce abuser de vos moments que de vous retracer les scènes violentes et indécentes qui se sont passées hier au soir, jeudi, à la Comédie-Française, pendant et après sa représentation, au sujet de la tragédie de *Charles IX*, scènes que l'on se prépare à renouveler ce soir, et qui pourraient tirer à la plus grande conséquence, surtout si nous vous laissons ignorer le

détail des menées qui les ont précédées. Pour ne nous pas appesantir sur des circonstances qui ne vous sont déjà que trop connues, nous nous tairons sur la conduite que le sieur Chénier a tenue avec nous, sur les motifs qui l'ont porté à retirer cette pièce, sur les tentatives qu'il a faites pour la faire jouer à l'époque de la fédération, sur les paragraphes insultants qu'il a insérés et fait insérer dans plusieurs journaux, et sur les raisons et les obstacles qui s'opposent à la représentation de l'ouvrage; et nous nous contenterons du simple récit des faits à dater de l'affiche d'hier.

Sur cette affiche la Comédie-Française a annoncé pour aujourd'hui une représentation du *Comte de Comminges*, et de *la Partie de Chasse de Henri IV*, à la demande de MM. les députés d'Aix. Cette demande a été faite par un sieur abbé Rivet ou Rivel (1). Le sieur Talma en a eu une si parfaite connaissance, qu'il a lui-même averti le sieur Florence d'instruire le sieur abbé Rivet que la pièce aurait lieu aujourd'hui vendredi.

A la représentation du soir, et jusqu'au cinquième acte de la tragédie d'*Alzire*, le spectacle n'a rien offert d'extraordinaire ni de menaçant. Au cinquième acte, le valet du sieur Chénier a pris à différentes reprises, et dix par dix, environ quarante billets. Sur la remarque à lui faite par le buraliste, qu'il en prenait beaucoup, il a dit que c'était pour une noce. Un instant après il a rapporté les dix derniers.

Entre les deux pièces, il s'est tout d'un coup manifesté une cabale d'une trentaine de spectateurs, groupés à peu près depuis le milieu jusqu'à l'entrée du parquet. Un d'eux a monté sur une banquette, et malgré beaucoup de cris de: *Non! Non! Paix-là! A bas!* il est parvenu à lire un écrit d'après lequel il a demandé expressément, au nom des confédérés de Provence, la tragédie de *Charles IX*. Cet écrit finissait par une invitation précise aux frères d'armes parisiens de mettre le comble à la cor-

(1) Il s'agit sans doute de l'abbé Rive, bibliographe disputeur et tracassier, qui, après avoir professé les opinions les plus contraires aux principes qui triomphèrent en 1789, les avait adoptés avec empressement dans le but de satisfaire ses vengeances et ses inimitiés personnelles. (*N. de l'Éd.*)

dialité et à la franchise avec laquelle ils en avaient été reçus, et de se joindre à eux pour obtenir la représentation de cet ouvrage. Le mot de *Non!* s'est encore fait entendre, et à une grande pluralité. Mais enfin les clameurs et les rugissements de la cabale ont étouffé la négative. Le sieur Naudet, le sieur Talma et la demoiselle Lange étaient en scène pour commencer *Épiménide:* à peine a-t-on soufflé quelques phrases au sieur Naudet; on a ajouté des invectives aux clameurs; on exigeait une réponse, et l'on voulait en même temps que l'on jouât la petite pièce. Le sieur Talma, de son chef, a répondu que la dame Vestris jouerait son rôle dans *Charles IX* (*Nota:* que la dame Vestris avait fait dire à la Comédie, qui lui avait proposé plusieurs tragédies au commencement de la semaine, qu'elle était malade et ne pouvait jouer), et quant au rôle du sieur Saint-Prix, il s'est avancé jusqu'à promettre qu'on le lirait. Enfin, à travers tout ce tumulte et après un tapage d'environ une demi-heure, la petite pièce a commencé, malgré plusieurs voix qui demandaient que l'on répondît précisément, et que l'on confirmât la promesse du sieur Talma. La représentation de la petite pièce a été assez tranquille.

Le spectacle fini, vingt-cinq à trente spectateurs sont montés au petit foyer de la Comédie, et se sont annoncés comme une députation destinée par le public à recevoir la promesse de jouer la pièce. Les acteurs se déshabillaient alors chacun dans sa loge. Les sieurs Dazincourt et Naudet descendaient pour se retirer chez eux, et cette prétendue députation s'est adressée à eux pour exiger une réponse positive. Le petit foyer était plein. On était monté sur les bancs et sur les chaises. Le chef des demandeurs était entre autres le sieur Danton. On a reconnu parmi eux le sieur Camille Desmoulins. Après beaucoup de discussions (dans lesquelles les sieurs Dazincourt et Naudet ont fait connaître le caractère d'improbité et les menées du sieur Chénier, et n'ont point été désapprouvés des auditeurs), est arrivé le sieur Talma, escorté par le sieur Chénier, le sieur Palissot de Montenoy et quelques autres particuliers. La discussion a recommencé. Le sieur Chénier a nié plusieurs faits, malgré les

preuves les plus claires. Le sieur Palissot a soutenu qu'il fallait jouer la pièce, et lire le rôle de Saint-Prix, et même tout autre, s'il était nécessaire, et s'est proposé lui-même pour lire celui du cardinal. Enfin, harassés d'une lutte aussi fatigante et aussi disproportionnée, les sieurs Dazincourt et Naudet se sont retirés, et le sieur Talma a juré aux Messieurs de la prétendue députation qu'il ne jouerait aucun rôle au Théâtre-Français avant d'avoir joué *Charles IX.*

Après ce serment, accueilli par nombre de *bravos*, une grande partie de la députation s'est rendue avec les sieurs Talma et Chénier chez la dame Vestris, de qui ils ont apparemment obtenu la promesse qu'ils souhaitaient. Cependant, à l'issue de la visite, ils se sont donné rendez-vous pour aujourd'hui, à dix heures, dans un des cafés du Palais-Royal, et se disposent à partir de là pour venir en corps, à l'assemblée de la Comédie-Française, prendre la promesse de la Société.

Telle est la désastreuse position où se trouve aujourd'hui le théâtre de la Nation. La représentation de *Comminges* et de *Henri IV* est promise à Messieurs les députés d'Aix ; elle a été affichée dans tout Paris pour aujourd'hui vendredi. Le sieur Talma, qui a fait le serment incroyable de ne jouer en aucune pièce avant *Charles IX*, savait qu'il jouait dans les pièces annoncées, puisqu'il voulait en faire prévenir le particulier qui avait fait la demande.

Il nous est certainement impossible de manquer et au public et à messieurs les députés d'Aix, pour satisfaire la cabale du sieur Chénier. D'ailleurs *Charles IX*, que l'on nous demande, ne peut être représenté décemment, si les principaux rôles sont dans le cas d'être lus. Dans un moment où les têtes sont exaltées et susceptibles de toutes sortes d'impressions, cette espèce de mascarade entraînerait de grands inconvénients. Votre sagesse seule, Monsieur, et le mélange heureux de la persuasion, de l'autorité, de la force et de la prudence, que vous savez si bien employe peuvent remédier à tout. Nous implorons votre équité, et nous attendons avec confiance des ordres qui fassent disparaître les craintes qui nous agitent, et surtout le trouble

que la fermentation des esprits pourrait fort bien occasionner. Nous sommes avec respect, etc.

DÉLIBÉRATION DES COMÉDIENS FRANÇAIS.

Les comédiens français se sont engagés à ne pas jouer la comédie avec le sieur Talma, d'après les faits énoncés dans le procès-verbal qui a été communiqué à M. Bailly, maire de Paris.

Fait à l'assemblée du mardi soir, 27 juillet 1790.

FLEURY, LACHASSAIGNE, DÉSESSARTS, DAZINCOURT, DEVIENNE, N. SUIN, DORIVAL, DE RAUCOURT, NAUDET, DUNAND, EM. CONTAT, FLORENCE, LA ROCHELLE, SAINT-FAL, GRAMMONT, JOLY, BELLEMONT, VANHOVE, CONTAT, MOLÉ, PERRIN, THÉNARD, SAINT-PRIX, PETIT.

Les pensionnaires de la Comédie-Française s'unissent de sentiment avec MM. les Comédiens Français ordinaires du Roi, et s'engagent à ne point jouer avec Talma.

A Paris, ce 2 août 1790.

GÉRARD, CHAMPVILLE, MARIN, LANGE, MALLON, CHARLOTTE, M. FLEURY.

La Comédie-Française, assemblée aujourd'hui ce 9 août 1790, après s'être fait rendre compte des différentes imputations calomnieuses relatives à l'affaire de la représentation demandée de *Charles IX*, pendant la fédération, et de ce qui a précédé et suivi, lesquelles sont très-injurieuses pour le sieur Naudet, l'un de nos camarades, et tendent à jeter la plus grande défaveur sur son caractère connu et la franchise de sa conduite; déclare que le sieur Naudet n'a rien fait que de l'aveu de sa Société, et que sa Société n'ait approuvé. En foi de quoi la Société autorise

le sieur de la Porte, son secrétaire, à lui donner copie de la présente délibération.

Et les présents ont signé.

DÉSESSARTS, LACHASSAIGNE, N. SUIN, SAINT-FAL, FLORENCE, DUNANT, VANHOVE, DAZINCOURT, DORIVAL, LA ROCHELLE, BÉNARD *dit* FLEURY, BELLEMONT, PERRIN, THÉNARD, JOLY, PETIT, DEVIENNE.

DÉCLARATION DES COMÉDIENS FRANÇAIS.

14 août 1790 (1).

Il n'est aucune société qui ne se gouverne par des règlements : d'après ceux que suit la société des Comédiens Français, la pièce de *Charles IX*, retirée par l'auteur dans son cours de représentation, ne pouvait être dans le cas de reprise ; c'est ce qu'elle a répondu à M. de Chénier et à M. de Mirabeau, ainsi qu'aux deux personnes qui se sont présentées pour la lui demander au nom du district des Cordeliers ; mais, indépendamment de ce motif, la maladie de M. de Saint-Prix rendait cette représentation impossible. C'est ce qu'elle a chargé M. Naudet de dire au public assemblé, et ce qui était véritable, puisque cette représentation n'a pu avoir lieu qu'en lisant un rôle, ce qui ne se fait jamais au Théâtre-Français, à moins d'une indisposition subite.

La Comédie n'a pas regardé le massacre de la Saint-Barthélemy comme un tableau nécessaire à placer à l'époque heureuse de la fédération ; elle s'est en cela rencontrée avec des personnes dont le patriotisme n'est point équivoque ; et si c'est une erreur, loin de la nier, elle convient qu'elle n'en est pas revenue. Cet aveu, et simple exposé, est la seule réponse que la Comédie croit devoir faire à toutes les injures qui lui ont été dites et faites à ce sujet.

(1) On lit en note : « Cet écrit devait être inséré dans les journaux. La Comédie a changé d'avis. »

ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE PARIS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée des représentants de la commune de Paris, du 20 *août* 1790.

Sur le récit fait à l'assemblée par les Comédiens Français de ce qui s'est passé hier à leur théâtre, l'assemblée ordonne que la pièce qui a pour titre *Charles IX* lui sera apportée, pour être ensuite par elle statué ce qu'il appartiendra.

VAUVILLIERS, *Président;* BLONDEL, *Président;* PICARD, *Président;* DEJOLY, *Secrétaire;* LACRETELLE, *Secrétaire.*

LETTRE DE CHÉNIER A M. DE LA PORTE, SECRÉTAIRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE.

21 septembre 1790.

Ayant vu mercredi, Monsieur, ma tragédie de *Charles IX* affichée pour le lendemain, j'ai écrit à M. le maire, afin de savoir si cette représentation était donnée comme celle de mardi, en vertu des ordres de la municipalité. Sa réponse m'apprend que, pour cette fois, les Comédiens ont affiché *Charles IX* de leur propre mouvement. Je le vois encore affiché pour dimanche. Je vous prie, Monsieur, de leur observer que j'en suis l'auteur; que je n'ai donné le droit à personne de faire représenter cette pièce sans avoir obtenu mon consentement; que, si j'ai cédé aux pauvres la rétribution qui m'appartenait pour *Charles IX*, je dois veiller à leurs intérêts, et ne pas laisser envahir leur propriété par les Comédiens. Mon intention est donc que *Charles IX* ne soit plus représenté sur le théâtre, jusqu'au moment où l'Assemblée nationale aura prononcé relativement à la position des auteurs dramatiques.

Je vous prie également, Monsieur, de redemander de ma part à MM. Vanhove et Saint-Fal les rôles de Cranmer et de Norris,

dans ma tragédie de *Henri VIII*, et de vouloir bien me les faire tenir.

MARIE-JOSEPH DE CHÉNIER.

LETTRE DU SECRÉTAIRE DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE A M. DE CHÉNIER.

Ce 5 octobre 1790.

M. de la Porte a l'honneur de saluer M. Chénier, à qui il envoie les deux rôles de MM. Vanhove et Saint-Fal dans *Henri VIII*; il le prie d'en remettre un reçu au commissionnaire, pour être assuré de son exactitude.

J'ai reçu de M. de la Porte les rôles de Norris et de Cranmer dans ma tragédie de *Henri VIII*.

MARIE-JOSEPH DE CHÉNIER.

MÉMOIRES INÉDITS

DE DULAURE.

TROISIÈME EXTRAIT (1).

Arrivée à Genève. — Dulaure y rencontre un de ses collègues fugitifs. — L'abbé Soulavie, résident français. — Précautions contre les étrangers venus à Genève. — État des partis dans cette ville en 1793. *— Embarquement sur le lac. — Enlèvement de la cocarde tricolore. — Arrivée à Coppet. — Les émigrés lyonnais. — Nyon, Rolle, Aubonne, Orbe, Yverdun, Payerne. — M. de Dompierre, lieutenant d'avoyer. — Neuchâtel. — Bienne. — Les prêtres émigrés. — L'abbé recruteur. — Soleure. — Bâle et les émigrés. — Aarau. — Le chevalier de Labarre. — Le général Montesquiou. — Le chancelier des bailliages libres. — Bremgarten. — Le curé alsacien. — Arrivée à Zurich.*

Bien me prit d'avoir franchi la frontière sans marchandises, car, environ huit jours avant mon passage, un arrêté du pouvoir exécutif en prohibait la sortie de France Mon cheval se sentit de la nouvelle situation de mon âme; je le pressai plus vive-

(1) Voyez les deux premiers extraits, nos IX et X de cette troisième série, pag. 5 et 77 de ce volume.

ment, et je croyais être encore loin de Genève lorsque j'étais sur le premier pont-levis de cette ville. Comme nous n'avions point de porte-manteau derrière nos chevaux, la sentinelle ne nous prit point pour des étrangers et ne nous arrêta pas pour prendre nos noms et l'adresse de l'auberge où nous voulions loger; nous fûmes donc sans retard remettre nos chevaux à celle qui avait été indiquée au propriétaire de ma monture. De là nous entrâmes chez un marchand pour faire quelques emplètes; nous lui demandâmes une auberge où nous pourrions être logés convenablement; il nous indiqua l'enseigne du *Petit-Maure*, et nous nous y rendîmes.

Toutes ces petites particularités sont les chaînons nécessaires d'un événement singulier qui m'arriva dans la journée et qui amenèrent un de ces heureux hasards, une de ces rencontres inattendues qui ne se trouvent guère que dans les romans.

Nous dînâmes amplement, comme nous nous l'étions promis, à l'auberge du *Petit-Maure*, ensuite mon compagnon de voyage me quitta. Me croyant tout à fait délivré des dangers que j'avais courus en France, je ne m'occupais plus que des moyens d'assurer mon existence à Genève ou en Suisse, et surtout de me procurer une communication sûre pour annoncer à ma femme et à mes amis le succès de mon voyage. Je désirais ardemment, pour avoir sur ces différents points des notions certaines, obtenir des nouvelles de mon collègue Bonnet, avec lequel à Paris j'avais fabriqué nos passeports, et qui était parti par le courrier de la malle six jours avant moi. J'ignorais si le plan d'évasion qu'il avait adopté avait réussi, s'il était parvenu à franchir heureusement la frontière. Après m'être bien reposé, je descendis dans la salle basse pour prendre indirectement quelques informations auprès de l'aubergiste. J'entendis plusieurs patriotes génevois, qui buvaient près de là, chanter des chansons patriotiques. Comme jusqu'à présent je m'étais annoncé pour un marchand français et non comme un émigrant, je soutins par mes discours d'autant mieux le rôle de patriote, que le sentiment en était dans mon cœur. Je dis que c'était avec

bien du plaisir que j'entendais ici répéter des airs et des chants qui m'étaient si chers. Cependant je ne persuadai ni mon hôte ni son garçon, qui s'efforçaient de me faire entendre qu'ils ne doutaient pas que j'émigrasse, et ce qu'ils me disaient à cet égard était prononcé en souriant et avec le ton de l'amitié qui veut arracher un secret sans envie d'en abuser. Tout cela ne me détermina point à m'annoncer pour un émigrant; d'ailleurs, je l'avoue, j'avais en horreur et le nom et la chose, et j'aurais voulu une expression qui distinguât précisément la grande différence qui existe entre un traître qui quitte librement sa patrie pour aller s'armer contre elle, et un malheureux persécuté injustement, qui est forcé de se réfugier dans un pays neutre pour se sauver du supplice.

Mon hôte me demanda ensuite si j'avais une permission; je lui répondis que j'ignorais qu'il en fallût une pour rester à Genève; il me dit alors que je ne pouvais y rester que vingt-quatre heures, et que pour ce temps il me fallait une permission, mais qu'il ne fallait pas que cela m'inquiétât, qu'il la demanderait pour moi et qu'il connaissait le commissaire du quartier; il parut s'étonner de ce qu'on m'avait laissé entrer dans la ville sans être arrêté par la garde et sans recevoir un billet de logement. Tout ce qu'il me dit me fit sentir qu'on exerçait une police sévère sur les étrangers, et que je n'avais pas long-temps à rester à Genève. Cette circonstance me faisait désirer plus ardemment d'avoir des renseignements à cet égard, et pour les avoir il fallait trouver quelqu'un à qui je pusse confier mon secret et faire connaître ma situation. Je demandai donc à mon hôte s'il n'avait pas logé chez lui un nommé *Masson*, marchand de dentelles. C'était le nom et la qualité qu'avait pris mon collègue Bonnet. Mon hôte me répondit que non. Comme il continuait à me prendre pour un émigrant, je lui montrai mon passeport; je le tenais à la main, lorsqu'un jeune homme s'avança derrière moi pour en lire le contenu. Après l'avoir examiné, il me prit à part et me dit : « Citoyen, je connais la fabrique de votre passeport, j'en ai vu « un semblable, et celui qui l'avait est certainement un de vos « amis, c'est le citoyen Masson. » A ce mot, je saisis avec em-

pressement la main de ce jeune homme, je le conduisis dans la chambre où j'avais dîné, afin de tirer de lui des renseignements dont j'étais si curieux. A peine fûmes-nous seuls qu'il me dit que mon collègue était heureusement arrivé à Genève, qu'il l'avait rencontré dans cette même auberge, qu'ils étaient ensuite passés ensemble en Suisse, mais que mon collègue ayant été reconnu, avait été forcé par le bailli de Nyon de quitter le canton. Il ajouta qu'il devait arriver le lendemain matin à Genève dans l'auberge où nous étions. Cette nouvelle me transporta de joie, je ne savais comment en témoigner mes remerciements à celui qui me la donnait. Il était encore jour et il faisait beau ; nous fûmes ensemble nous promener sur le rempart, nous entretenant toujours sur le même sujet. En rentrant dans l'auberge et dans la chambre même où l'on m'avait établi, quelle fut ma surprise d'y trouver mon collègue lui-même qui arrivait de Suisse (1).

Ainsi dans la même journée ma destinée, comme un heureux présage, me fait jouir de la vue du Mont-Blanc, c'est-à-dire d'un des plus magnifiques spectacles que la nature ait offerts aux yeux des hommes, me fait heureusement franchir la double barrière de la frontière, m'arrache aux dangers imminents dont j'étais entouré, me conduit sans obstacle à Genève et m'y fait retrouver un compagnon d'infortune avec lequel j'avais concerté et préparé pendant longtemps nos moyens d'évasion, et me le fait venir pour ainsi dire tout à propos pour me donner des instructions d'autant plus salutaires que sans elles je n'aurais pu trouver d'asile nulle part. J'étais sensible à tant de bonheur. Ce que me raconta Bonnet, les avis qu'il me donna sur les dangers que j'avais encore à courir à Genève, et même en Suisse, durent nécessairement altérer ma joie, mais ne furent pas moins très-heureux pour moi en ce qu'ils

(1) Bonnet de Treiches, dont il va être beaucoup question, était lieutenant de la sénéchaussée du Puy en Velay, lorsque la révolution éclata. Élu membre des États-Généraux en 1789, il devint ensuite membre de la Convention, vota la mort du roi et fut décrété d'accusation. Rentré en France après le 9 thermidor, il devint administrateur de l'Opéra, puis membre du Corps-Législatif et de la chambre des cent-jours. Exilé en 1816, il fut autorisé à rentrer en France et mourut à Paris il y a quelques années. (*Note de l'Éditeur.*)

me firent prendre des mesures auxquelles je n'aurais jamais pensé.

Voici ce qu'il me raconta : il partit de Paris le 15 frimaire au soir (5 décembre 1793), par le courrier de la malle ; il arriva sans accident à Dôle le 17 frimaire (7 décembre) ; de là il se rendit à Saint-Claude, puis à Septmoncel, où il prit avec lui un guide. Arrivé aux bureaux de la douane, on fouilla son porte-manteau rempli de dentelles, et on n'en permit pas la sortie parce qu'un ordre, arrivé depuis deux jours, venait de prohiber de France l'exportation de toute espèce de marchandises ; il fut obligé de laisser son porte-manteau à Ferney. Il arriva le 24 frimaire (14 décembre) à Genève ; il chargea le guide qu'il avait pris à Setpmoncel d'aller chercher son bagage à Ferney et de le lui apporter en franchissant la frontière par des chemins détournés. Cet homme fit fort ponctuellement et fort heureusement cette commission.

Bonnet partit le 28 frimaire de Genève et s'embarqua sur le lac pour aller en Suisse. Ce jour-là même un décret des représentants de Genève ordonna, d'après les insinuations du résident de France, de ne laisser embarquer sur le lac aucun particulier à moins qu'il ne fût muni de bons passeports. Mon collègue exhiba le sien et n'éprouva point de difficultés. Il avait entendu raconter à Paris, comme moi, que les émigrés, ou plutôt les réfugiés français étaient très-bien accueillis ; que ceux qui avaient soutenu la cause de la justice, de l'humanité, le respect des proprietés, etc., et qui étaient persécutés comme nous, étaient reçus avec des marques toutes particulières d'amitié. On nous avait même cité l'exemple de deux ou trois de nos collègues qui nous avaient précédés en Suisse et qui y avaient été reçus, nous disait-on, d'une manière digne de leur infortune, de la sagesse de leur conduite et de la fonction importante qu'ils avaient remplie. En conséquence, Bonnet crut qu'arrivé en ce pays il pouvait sans danger se faire connaître sous son nom. D'autres circonstances l'y déterminèrent encore. Pendant qu'il naviguait, la barque prit deux particuliers qui attendaient à la

gauche du lac : l'un était de Lyon, l'autre de Montbrison. Ce dernier avait commandé à Lyon le détachement de Montbrison ; il était vêtu en pauvre paysan, ayant un sac sur le dos ; il s'était fabriqué lui-même un passeport qui, d'abord, ne devait servir que pour une ville voisine de celle d'où il était parti, puis, arrivé là, il y ajoutait de sa main le nom de la ville par où il devait passer, ainsi de suite ; il se nommait Fluquet et il reconnut Bonnet, qui était à peu près de son pays. Arrivés ensemble à Coppet, première ville suisse, ils furent engagés par l'officier de police chez lequel on les conduisit de déclarer leurs véritables noms. Cet officier leur dit que, s'ils faisaient une fausse déclaration et qu'elle vînt à être reconnue, on les ferait reconduire sur la frontière. Mon collègue, ainsi que tous ceux qui étaient avec lui, déclara donc son propre nom, mais il cacha sa qualité et ne prit que celle de négociant. On leur délivra à chacun un passeport pour la Suisse. Arrivé à Nyon, Fluquet, ignorant l'esprit du gouvernement, ne fit point mystère de la qualité de Bonnet ; il dit à plusieurs Lyonnais qu'il était député. Bientôt le bailli de Nyon en fut informé et fit faire des recherches en conséquence. Mon collègue en fut instruit et rencontra des administrateurs du département du Jura qui lui déclarèrent que les députés étaient persécutés en Suisse ; qu'il existait même une convention secrète par laquelle le corps helvétique avait promis de livrer à l'Empereur tous les députés réfugiés en ce pays. Quoique cette nouvelle parût peu croyable, Bonnet, pour éviter des poursuites, changea d'auberge, puis, accompagné du jeune homme que j'avais rencontré à Genève et qui m'avait annoncé son arrivée, il se rendit le 30 frimaire (20 décembre) dans un joli village appelé Cran, situé sur le lac de Genève, entre Nyon et Coppet, et se mit en pension chez un habitant dont on lui avait indiqué la maison. A peine y eut-il resté avec le même jeune homme trois jours, qu'un sergent du bailli, qui s'était fait accompagner d'un homme du village, vint lui signifier de se rendre auprès du bailli de Nyon. Bonnet obéit au mandat. Le bailli lui parla avec politesse et lui dit qu'il avait des ordres et qu'il ne pouvait lui

donner asile dans son bailliage; qu'il lui accordait deux fois vingt-quatre heures pour en sortir, et il écrivit sur son passeport : *bon pour deux fois vingt-quatre heures.*

Le secrétaire du bailliage montra à mon collègue un registre sur lequel son nom, son signalement, le jour, l'heure de son départ et de son arrivée dans telle ou telle ville, étaient exactement inscrits, tant la police sur les étrangers était scrupuleusement observée en Suisse. Bonnet, qui attendait des lettres de Paris qui devaient être arrivées à Genève et qui voulait rentrer en Suisse sous un autre nom et sous un autre costume, prit le parti de retourner dans cette ville; le jeune homme qui l'avait accompagné partit le 5 nivôse au matin pour Genève, et mon collègue s'y rendit le soir par le lac et y arriva le même jour que moi.

Ce que je venais d'apprendre de l'espèce de persécution que Bonnet avait éprouvée en Suisse me fit prendre la ferme résolution de cacher ma qualité et mon nom et de conserver celui de *Dubreuil*, que j'avais pris sur mon passeport et pendant ma route.

J'appris aussi que les réfugiés n'étaient pas en sûreté à Genève; que l'ex-abbé *Giraud de Soulavie*, résident de France, y exerçait un pouvoir despotique sur les Français; que le petit conseil de Genève lui était bassement dévoué et faisait exécuter scrupuleusement toutes ses volontés. Quelques Lyonnais, échappés au carnage, s'étaient réfugiés dans cette ville. Le résident, par le secours de ses nombreux espions, apprit leur arrivée et chargea le petit conseil de les faire arrêter. Ces représentants d'un peuple républicain obéirent aux ordres de l'abbé; les malheureux réfugiés furent traînés sur les terres de France et ramenés à Lyon, où ils furent mis à mort.

Tous ces renseignements, qui m'inspirèrent de salutaires précautions, terminèrent la journée du 5 nivôse ou mercredi 25 décembre, journée remarquable par d'heureux hasards, journée décisive pour mon sort et par un succès qui passait mes espérances, mais qui ne suffisait cependant pas, ainsi que je l'avais cru d'abord, pour assurer ma tranquillité. Il me restait

encore des obstacles à surmonter, des dangers à courir. Depuis que j'avais quitté Nozeroy, je m'étais fatigué, j'avais très mal reposé et m'étais couché sans quitter mes habits. Cette nuit, je me livrai tranquillement au plus doux et au plus profond sommeil.

Le lendemain il était grand jour quand je me levai. Notre hôte, qui ne doutait plus de notre projet de passer en Suisse, nous conseilla, puisque nous n'avions point de permission, de ne point sortir de sa maison et même de notre chambre, en attendant que nous eussions trouvé une barque qui pût secrètement et en contrebande, nous conduire par le lac jusqu'à la première ville du pays de Vaud.

Les ordonnances de police étaient précises, un étranger ne pouvait rester plus de vingt-quatre heures à Genève sans permission. Notre hôte, qui avait enfreint cette loi en faveur de quelques Français, avait été, peu de temps auparavant, condamné à une forte amende.

Il était aussi très-strictement défendu depuis quelques jours à tous mariniers et conducteurs de barques de conduire en Suisse aucun étranger, à moins qu'il ne fût muni d'un passeport de Genève. Plusieurs préposés étaient chargés de veiller à l'exécution de cette loi; les commissaires de quartiers et même les magistrats du petit conseil faisaient, au moindre soupçon et sur le moindre avis du résident de France, des visites chez tous les aubergistes pour y découvrir des étrangers qui n'étaient pas en règle. Les aubergistes étaient obligés tous les matins de faire écrire aux étrangers logés chez eux leurs noms, leurs qualités et pays; ces indications étaient le soir rapportées à la police.

La connaissance de ces dispositions et des événements récemment arrivés à plusieurs étrangers nous fit un devoir de garder scrupuleusement la chambre et de ne pas même descendre en bas où se rendaient un grand nombre de jacobins génevois, très-vigilants à observer et à dénoncer tous les étrangers.

Dans cette journée nous nous racontâmes, Bonnet et moi, toutes les particularités de nos voyages depuis l'instant que nous nous étions quittés à Paris. J'observai que j'avais fait le mien

sans neige et sans souffrir du froid, quoique au milieu de l'hiver; sans avoir perdu aucun des objets que j'avais apportés, quoique je ne misse pas une grande vigilance à cet égard (j'en excepte la carte qui s'échappa de ma poche après Dijon); sans avoir eu les pieds blessés ni aucune autre incommodité, quoique j'eusse fait des marches pénibles et que j'eusse en plusieurs occasions exposé ma santé; enfin que je m'étais maintenu frais et dispos, malgré les fatigues, et que j'avais conservé non seulement du sang-froid et de la présence d'esprit dans les dangers que j'avais courus, mais une sorte de gaieté, d'énergie dont je ne me croyais pas capable en pareille circonstance : j'en conclus que la marche, le mouvement des voitures, le changement d'air et d'objets, enfin toutes les distractions d'un voyage, sont également salutaires au corps et à l'esprit, et sont les meilleurs remèdes contre les affections de l'âme, contre la mélancolie, et doivent être un puissant spécifique contre toutes les maladies qui prennent leur source dans le moral (1).

J'ai raconté succinctement l'histoire du voyage de mon collègue, elle n'avait rien de bien remarquable que l'opposition que mirent les commis de la frontière à la sortie de son porte-manteau, et le bonheur avec lequel son guide parvint le lendemain à l'aller chercher à Ferney où il avait été laissé et à le rapporter à Genève. Outre les marchandises dont il était rempli, Bonnet, plus avisé que moi, passa aussi vingt-deux louis d'or, soit dans les semelles de deux paires de souliers, soit dans des boutons de culotte; il me raconta à ce sujet plusieurs événements singuliers, dont voici les plus remarquables.

Une dame, près d'arriver à la frontière dans une voiture publique, instruite des perquisitions qui l'attendaient, déclara au cocher les louis dont elle était chargée et l'appréhension qu'elle avait d'être prise en contravention. Le cocher, touché des

(1) J'avais fait en quinze jours environ cent cinquante lieues dans le temps où les journées sont les plus courtes de l'année; j'avais séjourné environ quatre jours, j'avais voyagé de toutes les manières, sur l'eau, en voiture, à pied, à cheval.

(*Note de Dulaure.*)

prières de l'émigrante, se charge de la somme et répond du succès; en effet, ce ne sont point les louis qu'on saisit à la frontière, mais c'est la femme elle-même dont le passeport n'était que pour le Jura et non pour le Mont-Blanc.

Deux particuliers, en bonne chaise de poste, arrivent à la frontière. Une somme considérable était renfermée dans différentes parties cachées de la voiture : les commis en étaient informés. Les voyageurs ayant déclaré n'avoir rien en contravention, mettent pied à terre pour laisser faire les perquisitions. Ils voient les commis s'avancer vers leur voiture avec des haches; comprenant que leur secret est connu, ils abandonnent rapidement leur voiture et s'élancent au-delà de la frontière, perdant leur fortune et sauvant leur vie.

Notre hôte nous porta son registre pour que nos noms y fussent inscrits; j'écrivis le nom de Dubreuil avec la qualité de marchand; mon collègue inscrivit un nom différent de celui qu'il avait pris dans cette même auberge avant d'arriver en Suisse. L'après-midi nous fûmes fort étonnés de recevoir la visite d'un commissaire de police; l'hôte l'accompagnait et l'avait déjà prévenu de l'irrégularité de notre séjour dans son auberge, car les vingt-quatre heures qui nous étaient accordées commençaient à s'écouler; il avait même eu soin de faire porter dans notre chambre une bouteille de bourgogne, afin de se rendre plus favorable le magistrat qui nous parut très-débonnaire. Bonnet, qui ne s'attendait pas à cette visite et qui pensait rester secrètement à Genève, avait mis sur le registre de l'hôte un nom différent de celui qui se trouvait sur son passeport. Le commissaire s'aperçut bientôt de cette différence et en fit des reproches à mon collègue, qui s'excusa en disant qu'ayant, dans le premier séjour qu'il avait fait à Genève, éprouvé des difficultés pour obtenir une permission, et ne voulant rester que quelques jours dans cette ville, il avait cru, pour s'éviter le désagrément de solliciter une seconde permission, devoir prendre un autre nom sur le registre. Le commissaire, qui n'était pas un homme bien révolutionnaire, se contenta de ces raisons. Nous lui demandâmes une permission pour rester trois jours : il nous

l'accorda par écrit et la remit à l'hôte ; néanmoins il crut qu'il était bon pour notre sûreté de ne point sortir de notre chambre ; il nous le recommanda positivement, en nous disant que le résident de France exigeait des magistrats de Genève la plus grande surveillance sur les Français qui passaient dans cette ville, et que lui-même faisait faire par des agents secrets les plus exactes perquisitions. Le résultat de cette visite nous réjouit ; nous n'avions plus d'inquiétude sur notre séjour à Genève et nous étions autorisés authentiquement à y rester trois jours dans notre chambre. Nous plaisantâmes sur ce petit événement qui avait d'abord causé quelque inquiétude à mon ami, qui se trouvait en contravention. Je dessinai sur la cheminée la scène qui venait de se passer avec cette inscription en bas : *Comme quoi ils échappèrent à un grand danger*. Mais un danger plus grand encore nous attendait le lendemain, et les magistrats de la petite république ne nous tinrent pas quittes à si bon marché.

Le 7 nivôse (27 décembre), nous lûmes dans les papiers publics que *Pétion et Condorcet* s'étaient réfugiés en Suisse, et séjournaient à Bremgarten dans les bailliages libres, avec le fils du ci-devant duc d'Orléans (1), Montesquiou, madame de Sillery (2), etc. Cette annonce nous fit désirer d'aller les rejoindre. Dès ce moment nous nous y déterminâmes, et de cette détermination résulta plusieurs rencontres et événements heureux et malheureux qui ont fixé notre sort en Suisse.

Nous sentîmes alors le besoin d'avoir une bonne carte de ce pays pour pouvoir nous diriger dans nos voyages. Le jeune homme que mon collègue avait rencontré à Genève et dont j'ai déjà parlé, était encore avec nous et couchait dans notre chambre. Nous le chargeâmes d'aller faire quelques commissions dans la ville et notamment de nous acheter une carte.

Ce jeune homme était de Pont-de-Veyle, département de l'Ain ; il était marchand de toiles et concierge des prisons de cette ville ; accusé d'avoir favorisé l'évasion d'un prisonnier, ses parents avaient cru son absence nécessaire pendant quelque temps. Il

(1) Aujourd'hui Louis-Philippe.
(2) Madame de Genlis.

paraissait fort peu inquiet des suites de cette affaire, et se disposait au premier jour à rentrer chez lui; il était muni d'un passeport pour le Mont-Blanc, qui avait favorisé sa sortie des frontières et qui devait favoriser sa rentrée en France, en conséquence il parcourait sans se gêner les rues de Genève, disposé qu'il était d'en partir au premier moment. Ce jour, pendant ses courses, il eut le malheur de perdre son portefeuille qui contenait environ quatre-vingts livres en assignats, trois louis en or et son passeport. Il nous apporta une carte de Suisse bien gravée, sinon bien bonne. Nous y cherchâmes le lieu où nous voulions nous rendre. Nous pensions que, puisque nos collègues et autres étaient reçus dans les bailliages libres, nous devions avoir le même sort; au reste nous ne savions guère ce que c'était que ces bailliages libres, et nous ne rencontrâmes personne à Genève qui pût à cet égard nous donner des renseignements positifss.

Nous avions dîné. Cette carte de Suisse était posée très en évidence sur un lit; mon collègue s'amusait à parcourir son portemanteau, le jeune homme de Pont-de-Veyle déplorait la perte de son portefeuille, moi, après avoir fumé ma pipe, je dormais auprès du feu, lorsque trois magistrats, membres du comité de sûreté générale de Genève, accompagnés d'un huissier, les épaules couvertes d'un petit manteau rouge, jaune et noir, entrèrent dans notre chambre. Ils s'adressèrent à Bonnet et lui demandèrent son passeport; il répondit que nous avions la permission de rester trois jours à Genève, et il descendit auprès de notre hôte pour l'aller chercher. Il faut dire qu'il ne montrait pas son passeport parce que le sien et le mien ayant été fabriqués ensemble, et étant supposés de la même municipalité, avaient cependant des différences dans la partie imprimée comme dans la partie écrite qui pouvaient, étant tous les deux rapprochés, faire voir qu'ils étaient faux. C'est pourquoi il ne répondit pas à la première question qui lui fut faite.

Il n'était pas encore rentré et je dormais lorsque je fus réveillé par une voix qui me dit assez haut: — *Et vous, citoyen, avez-vous un passeport?* — Je me lève, je regarde avec étonnement les questionneurs et l'huissier affublé de son manteau ba-

riolé. Je ne savais d'abord ce que signifiait cette mascarade et cette visite. Néanmoins je tire de mon portefeuille mon passeport. On le lit, on me le remet; aussitôt mon collègue arrive avec la permission que nous avait accordée la veille le commissaire Royer. Puis on demande au jeune homme de Pont-de-Veyle son passeport. Il raconte alors avec beaucoup de naïveté l'événement du matin, et comme quoi il avait perdu son passeport et son argent. Mon collègue fut immédiatement sommé d'exhiber le sien : il répondit comme le précédent : je l'ai aussi perdu en allant en Suisse. Cette réponse ne me parut pas très-heureuse; mais, sans s'étonner et sans donner aux questionneurs le temps d'en apprécier la valeur, il sortit de son portefeuille une pièce authentique équivalente à un passeport; c'était une patente qu'avait donnée la Convention Nationale à chaque député ou commissaire des assemblées primaires envoyées à Paris pour accepter la nouvelle constitution. Il avait été décrété que cette pièce équivaudrait à un passeport. Celle que possédait mon collègue lui avait été remise par un commissaire de la ville de Saugues, de son département, appelé *Masson*, et c'était d'après cette pièce qu'il avait pris le nom de Masson, et qu'il avait fabriqué son passeport comme émanant de la municipalité de Saugues. Cette pièce parut satisfaire les magistrats. Bonnet leur rappela que, dans son premier séjour à Genève, il fut demander une permission pour y rester trois jours, et adressant la parole à l'un d'eux : « Vous-même, citoyen, vous avez tenu mon passeport entre vos mains, et l'avez lu avec beaucoup de soin; au surplus, ajouta-t-il, je ne suis ni émigrant ni aristocrate, je suis marchand et en voilà la preuve. » Alors il montra ses dentelles, étala ses portefeuilles, livres de commerce, échantillons, etc. Les magistrats, n'ayant rien à soupçonner après tant de preuves, se tournèrent ensuite vers moi; l'un d'eux me dit ces propres paroles : *Et vous, citoyen; c'est-à-dire que vous êtes un prêtre qui émigrez.* A ce titre de *prêtre* qu'on m'avait donné si souvent dans ma route, je fis un mouvement d'humeur et je fus prendre dans mon portefeuille ma pièce de réserve, mon diplôme de jacobin, et dis en la montrant à celui qui m'avait apostrophé : *Je*

vous demande si un prêtre qui émigre est muni de pareille pièce. Il lut le diplôme, puis apercevant sur le lit qui était près de lui la carte de la Suisse, il ajouta : *Voilà une carte de Suisse que vous venez d'acheter pour voyager dans ce pays.* Je ne m'attendais pas à ce coup, aussi fus-je un peu embarrassé de riposter ; cependant, feignant d'avoir mal entendu, je répliquai : *Cette carte, c'est une commission. On m'a prié d'en faire emplette.* Il se contenta de cette réponse, et dit en me rendant mon diplôme : *C'est que tous les prêtres qui émigrent ont comme vous une perruque à queue.* Alors, ripostant par un argument démonstratif, j'arrachai ma perruque, et lui dis : *Voyez que je suis jacobin par les cheveux. Je suis ainsi coiffé en été, mais, ayant la tête un peu chauve, je porte perruque en hiver.* Mon inquisiteur, n'ayant plus rien à dire, se radoucit beaucoup, et ajouta pour excuser sa démarche : *C'est qu'il passe ici beaucoup d'émigrants, et nous avons des ordres du résident de France pour les arrêter.*

Je trouvai fort étrange que les représentants d'une république fussent aux ordres d'un étranger et fussent si empressés de lui obéir ; mais je ne témoignai rien de la surprise que me causa cet aveu, et nous nous accordâmes à lui dire que c'était fort bien fait à eux d'arrêter les émigrants, que, quant à nous, nous n'étions pas dans ce cas. Nos visiteurs ensuite se retirèrent en nous recommandant de partir après l'expiration des trois jours qui nous avaient été accordés. Nous leur répondîmes que nous serions déjà partis si nous avions reçu des lettres que nous attendions.

Ainsi se termina cette visite dont le succès fut heureux, mais qui pouvait nous devenir très funeste et rendre nuls tous nos travaux, tous les dangers surmontés dans notre voyage et nous mener à Paris et à l'échafaud.

Nous apprîmes que cinq Lyonnais, arrivés la veille à Genève, dont deux avaient logé une nuit dans notre auberge, étaient, par ordre du résident de France, soigneusement recherchés par les magistrats de cette ville et que leur arrestation leur était expressément recommandée, et nous pensâmes que la visite que nous venions de subir devait être attribuée à ces nou-

veaux débarqués plutôt qu'à nous. Nous apprîmes aussi que ces cinq Lyonnais ne furent point arrêtés, qu'ils avaient fort prudemment prévenu les visites et s'étaient embarqués sur le lac pour se rendre en Suisse.

Nous vîmes bien qu'il nous fallait sérieusement nous occuper de quitter Genève et de nous affranchir enfin de tout danger en nous rendant aussi en Suisse. Notre hôte, instruit de notre dessein, se prêta volontiers à en favoriser l'exécution ; il nous dit qu'aussitôt qu'un batelier se présenterait à son auberge, comme cela arrivait souvent pour conduire secrètement et en contrebande des émigrants, il l'avertirait de notre projet ; le territoire de Genève est tellement enclavé dans les terres de France, surtout depuis la conquête de la Savoie, que le lac est le seul passage par lequel on puisse sortir, encore la partie que l'on en franchit appartient-elle à la France, et ce trajet ne s'est pas toujours fait sans danger pour les émigrants et leur offrait des obstacles à surmonter. Outre le besoin de me délivrer de toute inquiétude sur mon sort, j'étais tourmenté par celui de donner de mes nouvelles à ma femme et à mes amis. Le jeune homme de Pont-de-Veyle devait partir le lendemain pour se rendre dans sa ville. Nous écrivîmes des lettres d'affaires en encre ordinaire; ce qui restait de la feuille était rempli en encre sympathique, formée avec de la coupe-rose, qui devait être apparente seulement lorsque le papier serait trempé dans de la dissolution de la noix de galle ; le jeune homme devait porter nos lettres dans l'intérieur de la France, et les jeter dans la première boîte aux lettres de son département : par ce moyen elles se trouvaient affranchies de la visite et de l'interception qui se faisaient à la frontière et des autres inconvénients qui pouvaient en résulter. Ce jeune homme nous promit la plus grande exactitude dans notre commission. Il partit en effet le lendemain, 7 nivôse ; nous payâmes les dépenses qu'il avait faites à l'auberge, et lui donnâmes environ vingt-quatre livres en assignats pour faire son voyage. Le 8 nivôse, nous vîmes de notre fenêtre la cérémonie de l'anniversaire de la révolution genevoise : une statue très mesquine de la Liberté, accompagnée d'un cortége d'environ trois mille

hommes, parcourut les rues de la ville au bruit de la musique et des cris de *vive la liberté!* Je ne parlerai pas de l'état politique où était alors Genève : il suffit de dire que les principes français s'y trouvaient en vénération; qu'il y avait trois partis : celui des amis de l'ancienne constitution qui n'osaient se montrer, le parti des patriotes enragés semblables à ceux que l'on nommait en France maratistes, appelés à Genève *bonnets rouges*, et un parti de vrais républicains composé d'hommes probes et instruits qui ne partageaient ni les idées aristocratiques des premiers, ni la fureur destructive des seconds. Les *bonnets rouges* ou *sans-culottes* de Genève étaient sur le point de proposer une motion le jour même où j'y arrivai : son objet était de réunir cette ville à la France. Cette proposition fut faite ouvertement dans un des deux clubs de la ville; mais elle n'eut pas plus de succès que l'insurrection que les magistrats prudents eurent soin de prévenir. Le résident de France et ses nombreux satellites conduisaient toute cette affaire.

Le 8 nivôse, notre linge était blanchi, l'habit que Bonnet s'était fait faire pour entrer en Suisse, sous un costume qui n'était pas signalé par la police, était prêt. Un batelier avait promis de nous prendre le lendemain en contrebande et de nous conduire à travers le lac de Genève, jusqu'à Coppet, première ville suisse. Je songeai pour la première fois à mes finances qui m'avaient peu occupé jusqu'alors. Parti de Paris avec onze cents livres, et ayant dépensé, pendant les quinze jours de mon voyage et pendant près de quatre jours que j'avais passé à Genève, environ deux cent soixante livres, il me fallait, pour voyager en Suisse et même pour payer ma dépense à Genève, changer mes assignats en argent.

Une circonstance que j'avais ignorée jusqu'alors, et que j'appris, avec bien de la peine, c'est que les assignats perdaient plus de la moitié au change : voilà donc tout à coup les huit à neuf cents livres qui me restaient réduites à la moitié tout au plus. La perspective d'une misère prochaine, dans un pays étranger, se présenta d'abord à mon esprit d'une manière inquiétante; mais l'espoir de recevoir des secours de France et de trouver des

amis qui me procureraient les moyens de me faciliter les communications avec mon pays, me rassurèrent. Pensant tirer ailleurs un meilleur parti de mes assignats et surtout après la confirmation de la reprise de Toulon par les Français, je n'en échangeai, à Genève, que pour une couple de cents livres, qui me valut moins de cent livres en argent.

Le lendemain 9 nivôse (29 décembre), à trois heures et demie après midi, sur l'avis que le batelier nous avait donné de nous rendre hors de Genève dans un lieu indiqué pour que de là il pût, à la faveur de la nuit, nous conduire sur le lac jusqu'à Coppet, guidés par le garçon de notre auberge, qui portait nos paquets, nous partîmes de Genève, et nous nous rendîmes dans un endroit appelé Le Paquis, dans une grande auberge située sur la rive du lac où se retiraient ordinairement les voyageurs qui arrivaient aux portes de cette ville après qu'elles étaient fermées. Nous étions bien hors de la ville, mais nous n'étions pas pour cela hors de la petite république, ni à l'abri des recherches de ses magistrats. L'hôte prévenu par celui qui nous conduisait, nous fit mystérieusement introduire dans un appartement éloigné, mais propre et commode, où nous trouvâmes un Lyonnais, échappé à la fusillade, qui attendait avec beaucoup d'impatience le moment favorable de s'embarquer sur le lac. Bientôt nous vîmes notre nouvel hôte qui nous annonça qu'il fallait nous tenir cachés, qu'il venait d'être défendu à tout aubergiste de recevoir aucun étranger sans une permission du comité de sûreté générale de Genève, sous peine de la prison et d'une forte amende; il ajouta que ce décret était affiché à sa porte, et que, quelques jours avant notre arrivée, les membres de ce comité étaient venus chez lui faire une visite rigoureuse dans l'espoir d'y trouver deux Lyonnais, vivement recommandés aux magistrats de la république par le résident de France.

Le batelier qui devait nous conduire à Coppet vint aussi nous voir. Il nous indiqua, en cas d'une visite dangereuse, une maison particulière où nous pourrions nous réfugier à travers des jardins; il nous dit qu'à la nuit tombante il viendrait nous prendre, et que nous pourrions aborder aisément à Coppet avant neuf

heures du soir. La nuit vint, mais le batelier ne vint pas, ce qui nous impatientait beaucoup; cependant, sur les huit heures du soir, il nous annonça qu'il s'était élevé depuis quelques heures un vent de bise qui contrariait notre voyage; que les eaux du lac étaient fort agitées, et que ses vagues étaient très-fortes; il ajouta que le vent pourrait bien baisser vers le milieu de la nuit, et qu'alors, s'il s'en apercèvait, il viendrait nous réveiller, et que nous partirions. La nuit s'écoula tout entière sans que le temps fût plus calme; nous entendions de notre lit le sifflement du vent et le bruit des vagues. Le lendemain matin, le batelier vint encore nous voir et nous déclara que si le vent ne s'abaissait pas vers le milieu du jour, il fallait nous attendre à ne pas partir encore; qu'ordinairement, il durait pendant trois jours et trois nuits. C'était là le décret du destin. Nous couchâmes trois nuits à l'auberge, et ce ne fut que le troisième jour que nous pûmes partir. Boire, manger, dormir, nous chauffer, écouter le vent, pester contre lui, faire des contes pour rire et des tours de cartes que Bonnet faisait adroitement, entendre les plaintes de notre hôte, qui était aussi inquiet de nous garder chez lui que nous d'être forcés d'y rester, mais qui, balançant entre la crainte et l'intérêt, ne nous montrait que la moitié de son inquiétude, et ne semblait s'inquiéter que pour nous : voilà comme, dans cette nouvelle prison, nous passâmes le temps.

Pendant la nuit du 11 au 12 nivôse (31 décembre 1793 au 1er janvier 1794), le vent de bise cessa, et nos oreilles attentives n'entendirent plus ses sifflements. Notre joie fut grande en voyant approcher le moment de notre délivrance; je pensais que notre batelier, prompt à saisir l'instant favorable, allait tout préparer pour notre départ, et nous embarquer avant que le jour eût pu éclairer notre évasion; mais son intérêt en ordonnait autrement. Un Lyonnais, qui était dans Genève, devait être du voyage; notre batelier, qui l'attendait, nous dit qu'il ne pourrait nous joindre qu'après que les portes de la ville seraient ouvertes, c'est-à-dire après sept heures du matin. Nous attendîmes ce moment avec beaucoup d'impatience : le Lyonnais ne vint pas; cependant le jour croissait, le vent de bise semblait

s'élever, et nous menaçaient de nouveaux dangers et de nouveaux retards. J'étais tourmenté par la plus vive impatience; à neuf heures seulement un commissionnaire, porteur du paquet du Lyonnais, nous annonça sa prochaine arrivée. Aussitôt, notre batelier prit ce paquet des mains de ce précurseur et nous avertit de le suivre de loin et de ne pas marcher ensemble. Nous quittons notre auberge, évitant la route ordinaire; nous traversons un verger. Après huit ou dix minutes de marche, nous arrivons sans danger, quoique vus de beaucoup de monde, jusqu'au petit hâvre, où était amarrée la barque qui devait nous faire aborder au port de salut. Nous y étions, et le Lyonnais tant désiré n'arrivait pas encore.

Malgré les dangers que nous courions à attendre en plein jour sur cette rive garnie de maisons de campagne et fréquentée par de nombreux passants, nous étions cependant moins exposés que si nous eussions été sur la rive opposée, peuplée de révolutionnaires très-ardents. Quelques jours avant, cinq ou six Lyonnais, mal informés, s'adressèrent à un batelier de cette rive dangereuse; prêts à mettre le pied dans la barque, une troupe de sans-culottes génevois tombèrent sur eux, les assaillirent à coups de pierres; les malheureux échappèrent à une mort certaine en fuyant dans les vignes; ils rentrèrent ensuite dans Genève et se gardèrent bien de se rembarquer sur la même rive.

Enfin le Lyonnais, qui causait depuis si longtemps notre impatience, arriva; je ne pus m'empêcher de lui témoigner assez vivement combien il était peu convenable à un homme d'en exposer quatre autres par un si long retard, et de les laisser dans une si pénible attente; il s'excusa comme il put sur la difficulté qu'il avait eue de trouver une personne qui devait lui échanger ses assignats. Nous étions cinq passagers, dont un Suisse qui avait servi dans le Mont-Blanc lors de la dernière insurrection des Savoisiens, et qui désertait l'armée française, quoiqu'il ne voulût pas en convenir. Nous l'avions déjà vu dans notre auberge, à Genève, où il nous avait caché son projet; il était comme nous logé au Paquis, dans la même auberge, où nous séjournâmes trois jours, sans vouloir se montrer à nous, quoi-

qu'il sût bien que nous devions partir ensemble ; il avait encore son uniforme national, et le batelier fut obligé de lui prêter une redingote pour le cacher et le sauver des dangers imminents auxquels il l'exposait. Le second était le Lyonnais, qui avait attendu et vécu avec nous dans l'auberge du Paquis ; c'était un jeune homme de vingt-six à vingt-huit ans, marié, et qui tenait auberge à Lyon ; il avait acheté comme beaucoup d'autres, de la municipalité de Lyon, un passeport. Les membres de cette municipalité en faisaient alors un commerce ; nous avons trouvé des Lyonnais qui les avaient achetés vingt-cinq louis, d'autres douze cents livres, enfin d'autres les avaient payés jusqu'à six mille livres. Le troisième était le Lyonnais qui s'était fait attendre : c'était un petit homme d'environ cinquante ans, qui paraissait actif et vigoureux ; il avait servi, à ce qu'il disait, avec beaucoup de fermeté dans le siége de Lyon ; il regrettait une fortune assez considérable ; il s'était sauvé à la faveur de l'habit de garde national, et comme allant joindre l'armée du Mont-Blanc. Bonnet et moi complétions le nombre de cinq. Enfin nous nous plaçâmes tous dans la barque ; quatre vigoureux bateliers s'emparèrent des rames ; bientôt nous nous éloignâmes des bords, et après quelques instants, nous nous applaudîmes de nous voir hors de la portée du fusil ; il n'était pas sans exemple qu'on eût tiré sur de pareils embarquements.

Un vent de bise qui soufflait, quoique légèrement, poussant les flots en sens contraire, nous empêchait de faire usage de notre voile, et par conséquent retardait notre marche. Cependant nous nous éloignâmes des terres de la petite république ; la ville de Genève fuyait dans le lointain ; la masse d'eau sur laquelle nous voguions s'élargissait ; nous nous trouvâmes bientôt sur la partie du lac qui appartenait alors à la France, et qui est bordée d'un côté par la Savoie et de l'autre par le pays de Gex ; de ce côté, sur le bord du lac, est situé Versoix, dernier village français de cette frontière, et où étaient les bureaux des douanes et des détachements de volontaires. Environ un mois avant, il était d'usage que des barques d'observation, parties de Versoix, s'avançassent au milieu du lac et visitassent les barques

qui allaient en Suisse ou qui en venaient, arrêtant à volonté hommes et marchandises, et tirant sur celles qui refusaient d'arrêter.

Notre pilote crut qu'il était prudent de gagner le large et de voguer au milieu du lac, qui, en face de Versoix, a une lieue de largeur. Ainsi, nous passâmes à une demi-lieue de ce village, et devant lui, sans être menacés d'aucun accident. Aussitôt que nous n'eûmes plus rien à craindre à cet égard, et que nous fûmes en face du rivage suisse, le patron de notre barque nous dit : « Voilà le moment de quitter les cocardes tricolores, avec « lesquelles vous ne pourriez pas entrer en Suisse. » Chacun de nous dégarnit son chapeau de ce signe de la liberté et le rendit au patron. Les uns firent cette cérémonie avec joie, d'autres avec indifférence ; moi j'avoue que j'éprouvai de la répugnance à me dépouiller d'une marque que j'avais toujours portée avec plaisir ; mais il fallut faire comme les autres, et faire ce sacrifice à une terre qui allait bientôt me mettre entièrement à l'abri du supplice qui n'avait pas cessé de me menacer jusqu'alors. « Oh ! qu'il sera beau, m'écriais-je souvent avant de partir de Paris, pendant ma route, à Genève même, le moment où j'aborderai sur le territoire suisse, où je toucherai cette terre de salut ; là des transports de joie éclateront ; allégé du fardeau de mes craintes, je la baiserai cette terre hospitalière et protectrice, je bénirai ce sol prospère sur lequel mes pieds pourront enfin se poser avec assurance. » Voilà ce que mon imagination avait plusieurs fois pressenti, et c'est ce qui n'arriva point, soit que j'eusse éprouvé déjà à Genève une partie de cette sensation, soit que les peines que me coûtait cette faveur de la fortune m'y eussent rendu moins sensible, soit que les dangers que j'avais encore à courir et dont Bonnet avait fait déjà la triste expérience, me la rendissent moins précieuse. J'abordai en Suisse avec l'indifférence d'un homme qui entre dans une propriété qu'il a chèrement achetée. Le patron de notre barque nous avait déjà entretenus des diverses impressions qu'avaient manifestées en touchant la terre suisse des fugitifs échappés à la mort. Les uns, nous dit-il, qui s'étaient promis de se livrer aux

plus vifs transports de joie, abordaient cette terre sans marquer aucune émotion, d'autres, au contraire, s'élançaient sur le rivage, baisaient le sol hospitalier qui les recevait et versaient des larmes d'attendrissement.

Après avoir navigué plus de deux heures, nous abordâmes à onze heures et demie du matin au pied des murs de Coppet; nous nous avançâmes vers la porte de cette petite et première ville suisse. Une sentinelle, apprenant que nous étions Français, nous conduisit au bureau des passeports, où un commis était sans cesse occupé à en délivrer à tous les fugitifs de France et à enregistrer leurs noms. Le commis nous voyant plusieurs, nous conseilla de revenir après notre dîner.

Si j'avais débarqué en Suisse avec une indifférence à laquelle je ne m'attendais pas, Bonnet était agité par un autre sentiment. La crainte d'être reconnu après avoir, huit jours avant, été expulsé de ce pays, le tourmentait. Ce ne fut qu'avec effroi qu'il entra dans Coppet et dans l'auberge où nous devions dîner; là se trouva un grand nombre d'émigrés lyonnais, qui, ne pouvant rester que quinze jours dans une même ville, allaient alternativement les passer à Lausanne, à Nyon et à Coppet. Nous dînâmes avec un certain Pavy, qui avait joué un rôle dans la révolution de Lyon, et qui commandait l'artillerie. C'était un petit homme à grosse tête, dont la figure annonçait plus d'intrépidité que d'instruction. Nous remarquâmes aussi un autre Lyonnais, vêtu d'une veste de boucher, la tête couverte d'un bonnet blanc, qui, sous cet extérieur commun, avait la figure d'un homme bien élevé, très-délié et instruit; sa conversation ne démentait pas sa figure. Il me raconta qu'il s'était sauvé de Lyon sous le costume de garçon boucher, et qu'après avoir couru bien des hasards, il était heureusement arrivé en Suisse, mais qu'il n'en était pas de même d'une centaine de louis qui lui était destinée; cette somme fut remise au cocher de la voiture publique qui va de Lyon à Genève. Le cocher promit de la remettre à Genève, à une adresse indiquée, mais arrivé à la frontière, il fut le premier à dénoncer la somme dont il était porteur, et dont une partie lui fut remise pour prix de sa dénonciation. Chacun con-

tait des aventures dont il était le triste héros : un des interlocuteurs, en parlant d'un événement à peu près semblable, dit : Je voudrais que cela fut arrivé au b..... de député qui a été arrêté il y a quelques jours à Nyon, et qu'on a forcé de retourner en France. Là-dessus l'orateur, en s'adressant à Bonnet même, lui conta sa propre aventure, avec des détails fort exagérés, et dont mon collègue n'était pas fort curieux ; cet incident augmenta son inquiétude. Après avoir dîné, nous payâmes le patron de notre barque, qui, outre la dépense de son dîner et de celui de ses trois rameurs, prit à chaque passager la somme de douze livres pour un voyage de deux heures et demie ; mais la circonstance ajoutait un grand prix à ce petit trajet, et les bateliers savaient bien en profiter.

Cependant Bonnet était en peine ; il craignait de rester dans l'auberge, où les Lyonnais commençaient à nous regarder comme suspects, parce que nous n'avions pas raconté nos aventures ; quelques propos que j'entendis bien distinctement ne me laissèrent aucun doute à cet égard. D'autre part, il craignait de partir et voulait attendre l'approche de la nuit, afin de n'être pas vu sur le chemin de Coppet à Nyon, où il aurait pu être reconnu par des émigrés, dont ce chemin était couvert. Je le déterminai néanmoins, non sans quelque peine, à partir le plus tôt possible. Cependant je crus devoir auparavant m'avancer vers un groupe de Lyonnais qui était près du feu, et les entretenir aussi des événements qui m'étaient arrivés ; je leur dis que j'étais du district Thiers, qu'y ayant signé une pétition tendante à empêcher la levée en masse du département du Puy-de-Dôme, le commissaire national Couthon m'avait dévoué à la guillotine ; que j'avais eu le bonheur d'échapper. Je fis sur le compte de mon camarade une histoire à peu près semblable ; alors les Lyonnais ne doutèrent plus de la sincérité de mes discours, et ne parurent plus se contraindre devant moi.

J'appris en cette occasion, pour la première fois, des choses dont je n'avais eu jusqu'alors que de faibles soupçons, et que, pour rendre hommage à la vérité, je me fais un devoir de rapporter. Les discours de ces Lyonnais me convainquirent qu'il

existait à Lyon un parti de contre-révolutionnaires bien prononcés; que ce parti profita habilement du mécontentement que causaient les vexations des patriotes lyonnais et des commissaires de la Convention et les premiers progrès de la domination sanguinaire du parti de Robespierre, qui commençait alors à se manifester. Le parti de contre-révolutionnaires prit les allures et le langage de la masse du peuple mécontente, ne parla, comme elle, que république, que patriotisme, et ne s'occupa qu'à blâmer les excès dont chacun était en effet révolté. Les patriotes honnêtes ne firent alors qu'un même parti; ceux-ci, qui étaient de bonne foi, et trompés sans cesse par les autres, ne balancèrent pas à s'armer contre le parti des dominateurs, qui s'était manifesté à la Convention nationale dès le mois de juin 1793. Ils croyaient se battre pour la république, et ils se battaient réellement pour elle avec le courage que donne une si belle cause, mais ils étaient dirigés par des aristocrates qui, sous prétexte de les sauver de la tyrannie de Robespierre, les conduisait à celle des émigrés et des royalistes. Voilà ce que j'appris dans une courte conversation, et ce qui m'a été confirmé d'une manière plus positive encore par d'autres Lyonnais que le hasard me fit rencontrer.

Avant de partir de Coppet, il nous fallut aller chercher des passeports. Bonnet, quoique sous un autre costume et sous un autre nom, avait peur d'être reconnu par celui qui les délivrait, et qui lui en avait remis un environ quinze jours avant; cette crainte était assez fondée. Un des passagers et nous deux entrâmes dans son bureau; je cachai tant que je pus Bonnet aux yeux de l'homme aux passeports, qui ne pensa guère à le regarder; il n'en était pas besoin, car ces passeports ne contenaient point de signalement. Il nous délivra donc, moyennant six sous par personne, nos passeports, et, quoique nous eussions déclaré que nous étions d'un autre lieu que de la ville de Lyon, il nous qualifia de Lyonnais, en nous disant que c'était la même chose; il data du premier janvier 1793, au lieu de 1794. Cette affaire terminée, nous partîmes de Coppet à deux heures et demie, suivant la route de Nyon, qui est sur les

bords du lac ; nous vîmes sur cette route beaucoup d'émigrés, qui profitaient du beau temps pour s'y promener, et qui allaient de Nyon à Coppet pour y recevoir des nouvelles. Nous remarquâmes aussi pour la première fois des chariots suisses dont la forme est aussi légère qu'élégante ; quelques-uns sont suspendus, et tous fort découverts. Les élégants de ce pays, ainsi montés, la bouche armée d'une longue pipe, se rendaient ce jour-là à un bal qui se donnait à Coppet. Nous tâchions, du mieux que nous pouvions, de les éviter. Nous fîmes de fréquentes stations hors de la route et sur les bords du lac ; enfin nous ménageâmes tellement notre chemin, que nous restâmes près de trois heures pour faire les deux petites lieues qu'il y a de Coppet à Nyon, et que nous arrivâmes dans cette dernière ville à la nuit tombante. Au lieu de suivre la route où se trouvaient plusieurs auberges, dans lesquelles Bonnet aurait pu être reconnu, nous traversâmes la ville et fûmes ensuite rejoindre la grande route.

Après avoir échappé à ce danger, quoique nous eussions encore trois lieues à faire pour arriver à Rolle, petite ville située sur la même route et sur les bords du lac, et quoique nous marchions pendant la nuit, nous nous livrâmes à la joie d'être enfin délivrés de toute crainte ; ce fut dans un de ces élans de gaieté que Bonnet eut une entorse à un pied qui l'incommoda pendant quinze jours de suite et nous retarda beaucoup dans notre route. Il était sept heures et demie du soir lorsque nous entrâmes à Rolle ; nous soupâmes et prîmes du repos, dont nous avions grand besoin. Ainsi se termina le premier jour de l'année 1794, remarquable pour nous par notre arrivée en Suisse et les dangers auxquels nous avions échappés en fuyant le territoire de Genève et en traversant Nyon.

Le lendemain 2 janvier, à sept heures et demie du matin, nous partîmes de Rolle, abandonnant la route de Lausanne, que nous avions suivie depuis Coppet, et nous dirigeant vers Yverdun et Payerne. Voici ce qui nous détermina à passer dans ce dernier lieu.

A Payerne était un magistrat, le seul homme que je connusse

en Suisse et avec qui j'avais eu des relations épistolaires à l'occasion de mon journal, dont il avait été pendant plus d'un an le souscripteur. Les lettres assez fréquentes qu'il m'adressait alors ne se bornaient pas à de simples demandes relatives à l'expédition du journal, mais elles entraient souvent dans des détails assez piquants, contenaient des observations politiques et me donnaient des nouvelles dont je faisais quelquefois usage. M. de Dompierre (c'était le nom de ce magistrat) ne manifestait dans ses lettres que des opinions absolument conformes aux miennes; il me paraissait attaché sincèrement à la révolution française, chérir la liberté, les vrais principes politiques, détester la superstition et la tyrannie, le pillage et la violation des droits des citoyens, et comme moi détester les nouveaux dominateurs qui commençaient alors à manifester leurs tyranniques prétentions.

Cette conformité d'opinions, jointe à nos relations épistolaires, me faisaient croire que je trouverais en M. de Dompierre un homme qui me verrait avec intérêt, qui me fournirait des renseignements dont j'aurais besoin pour vivre dans un pays étranger et aiderait à me trouver une retraite sûre, tranquille et convenable à ma situation; mais ce qui devait à mon avis le déterminer à s'intéresser à moi d'une manière plus particulière, c'est une circonstance dont je n'ai pas encore parlé.

Quelque temps après avoir vendu mon journal au comité de salut public, croyant le vendre au ministre Garat, et quelque temps aussi avant le décret d'accusation rendu contre moi, M. de Dompierre s'apercevant que le journal intitulé *Feuille de Salut public*, qui, rédigée par Rousselin, avait remplacé le mien, annonçait des opinions toutes différentes des miennes, m'écrivit pour s'en plaindre. Lui, qui n'avait rien à redouter, inséra dans sa lettre des expressions peu ménagées contre Rousselin et contre les dominateurs aux gages desquels était ce rédacteur. La circonstance était telle alors qu'une lettre venue de l'étranger et adressée à un député suspect, ne pouvait manquer d'être arrêtée; elle le fut en effet et portée au comité de salut public, sa lecture dut en irriter les membres. Il était naturel de conjecturer que si cette lettre n'avait pas déterminé le décret d'accusation contre

moi, elle a pu être de quelque poids dans cette détermination et y contribuer pour quelque chose. Rousselin vit cette lettre au comité de salut public, il en parla à son commis qui avait demeuré chez moi avant la cession de mon journal : celui-ci, qui m'était entièrement dévoué, me le répéta quelque temps avant le jour fatal qui me força de quitter ma maison. Ainsi il est possible que M de Dompierre, par cette lettre, ait contribué à mon malheur, et je pensai que cette circonstance, lorsqu'il en serait instruit, serait pour lui un nouveau motif de m'être utile et que les services qu'il pouvait me rendre dans son pays deviendraient presque un devoir. On verra bientôt que j'avais trop présumé de lui.

En partant de Rolle par une matinée assez fraîche, nous manquâmes la route qui conduisait à Aubonne et suivîmes jusqu'à Saint-Prex la route de Lausanne, ce qui nous détourna d'une petite heure. Saint-Prex est un joli village élevé sur un coteau qui domine les bords de lac de Genève ; il y a un vaste château ; les campagnes environnantes, quoique au milieu de l'hiver, nous parurent charmantes et la nature semblait elle-même dessinée en jardins anglais. Nous reprîmes la route d'Aubonne, bourg situé sur une éminence où nous montâmes par un joli chemin bordé par un petit ruisseau dont les eaux sont vives et pures. Nous déjeunâmes dans ce bourg assez bien bâti, devant lequel est une promenade faite en terrasse d'où l'on jouit de la plus magnifique vue. Reposés, rafraîchis, égayés par la campagne pittoresque et riante que nous parcourûmes en quittant Aubonne, nous nous livrâmes aux élans de la joie française ; arrivés dans le vallon, nous chantâmes de bon cœur l'hymne des Marseillais, et peut-être pour la première fois les échos d'alentour retentirent des accents de la liberté. Nous réfléchîmes sur notre situation, ce que nous n'avions pu faire encore. Nous nous applaudissions d'être en Suisse, de n'avoir plus de guillotine à redouter, d'avoir sauvé notre tête et d'être à l'abri des tyrans qui opprimaient les Français.

Nous traversâmes plusieurs villages du pays de Vaud où nous remarquâmes que les habitants parlaient, ainsi que les villageois

d'une grande partie de la France, la langue *romande* ou *patoise*.

En admirant la propreté extérieure des maisons, presque toutes peintes de couleurs fraîches, la beauté des sites, l'abondance et la vivacité des eaux, le grand nombre des fontaines, nous cotoyâmes gaiement du côté de la Suisse la même partie de la chaîne des montagnes du Jura que douze jours avant j'avais en sens contraire cotoyée assez tristement du côté de la France, et nous arrivâmes de bonne heure à Cossonay, petite ville bien bâtie, où, à cause de la foulure que Bonnet avait toujours au pied, nous résolûmes de rester jusqu'au lendemain.

Le 3 janvier nous partîmes de Cossonay; nous déjeunâmes à deux lieues de là au joli village de la Sarraz. Après avoir franchi plusieurs montagnes et vallons, nous arrivâmes à Orbe, petite ville très-pittoresquement située au-dessus de la rivière qui porte le même nom, qui contourne en partie la ville et coule dans un lit très-profond au-dessus duquel est un beau pont en pierre.

En sortant de la ville d'Orbe, nous remarquâmes un château en partie ruiné, très-pittoresque, très-vaste, qui me parut être antique dans son origine et avoir été réparé dans des temps postérieurs. L'antiquité de la ville d'Orbe appuie cette conjecture : elle existait du temps des Romains ; il en est fait mention dans l'itinéraire d'Antonin. On croit qu'elle était le chef-lieu du *Pagus orbigenus*.

La beauté des prairies, les soins employés à leur clôture, la recherche dans les moyens d'irrigation, nous offraient, en route, matière à observations. Nous arrivâmes ensuite à Yverdun, jolie ville, bien bâtie, bien percée, située à la tête du lac de Neuchâtel à l'endroit où la rivière se divise en deux bras, et après avoir entouré la ville, se jette dans le lac.

L'incommodité de Bonnet ne nous permettant pas de voyager tout le jour, nous nous arrêtâmes dans cette ville. C'est là que je songeai, pour la première fois, en Suisse, aux soins de ma toilette. Un chapelier me raccommoda mon vieux chapeau déchiré tout exprès pour mon évasion de France; un barbier peigna, poudra ma perruque, et, en même temps, me rasa entièrement la tête.

Le lendemain, 4 janvier, nous partîmes d'Yverdun. Nous vîmes une jolie promenade, située sur les bords du lac de Neuchâtel; nous suivîmes la route qui devait, ce jour-là, nous conduire à Payerne. En cotoyant toujours les bords du lac, nous arrivâmes à un village dont la moitié était de la religion réformée, et l'autre catholique et du canton de Fribourg. Après y avoir déjeuné, nous continuâmes notre route, toujours sur les bords du lac que nous ne quittâmes que pour gravir des montagnes assez élevées, derrière lesquelles se trouvait la petite ville de Payerne. Avant d'y arriver, et en entrant dans le canton de Fribourg, nous fûmes arrêtés dans un petit village par un garde qui nous demanda nos passeports, les visa et enregistra nos noms.

Il était quatre heures du soir quand nous arrivâmes à Payerne, petite ville composée à peu près d'une large rue où se trouvent deux ou trois grandes auberges. Nous entrâmes à l'enseigne de l'*Ours*. Aussitôt que nous pûmes obtenir une chambre, du papier et une écritoire, j'écrivis à M. de Dompierre un billet pour lui demander rendez-vous.

A peine ce billet fut-il reçu, que M. de Dompierre, pressé, je crois, par la curiosité, parut en personne dans notre chambre. Je vis un petit homme maigre, de cinquante-huit à soixante ans, ayant les manières d'un homme bien élevé et parlant bien. Aussitôt qu'il fut assis, je lui dis mon nom; à ce mot il parut surpris, et me dit: « Vous vous êtes donc sauvé des prisons? » Je lui appris que je n'avais jamais été arrêté, puis j'amenai la conversation sur les causes du décret d'accusation lancé contre moi, et en lui déclarant que je présumais qu'une lettre qu'il m'avait écrite avait pu contribuer à ma disgrâce, je le prévins que je ne prétendais pas par cette déclaration lui faire un reproche, ni exiger de lui rien qui excédât l'intérêt que sans elle je devais naturellement lui inspirer. Cette manière délicate de lui annoncer qu'il pouvait être en partie cause de mon malheur ne parut pas le toucher infiniment; il fut plus occupé de chercher dans sa mémoire quelle était cette lettre et quelles en étaient les expressions. Après avoir beaucoup parlé des affaires de France,

je lui demandai s'il était possible que nous restassions à Payerne. Il nous répondit que cela était impossible, qu'il avait des ordres; que déjà beaucoup d'émigrés habitaient Payerne et ses environs, que nous ne pouvions rester plus de trois jours dans cette ville; nous l'invitâmes à souper avec nous, il nous remercia et se retira.

Le lendemain matin nous lui rendîmes visite. La veille il ne nous avait pas manifesté ses opinions politiques, ce jour-là il ne se gêna plus, et nous prouva bientôt qu'il était un parfait aristocrate. Son fils servait en qualité d'officier dans l'armée autrichienne; il fulminait contre les députés mêmes qui étaient persécutés par la faction dominante. En nommant *Isnard*, il s'écria: *O le scélérat qui a dit qu'il n'avait pas d'autre Dieu que le Dieu de la liberté.* Enfin il me conseilla, avec un sourire malin, de bien me garder de me faire connaître en Suisse, que *nos seigneurs de Berne* avaient défendu l'entrée de mon journal; que j'étais connu dans ce pays par mes opinions révolutionnaires, etc. etc., qu'il était défendu de recevoir aucun député. A ce propos, je lui dis: « Cette conduite me paraît peu conséquente; vous êtes si fortement indignés contre les dominateurs de la France; leurs actions, leur tyrannie vous font horreur, et cependant vous repoussez ceux qui pensent comme vous à cet égard; vous refusez de donner asile à ceux qu'ils persécutent, aux victimes échappées à leurs bourreaux. » Cela est vrai, me répondit-il, mais on ne fait pas de distinction, cela entraînerait dans des discussions étrangères aux intérêts de la Suisse. Il suffit d'avoir été de la Convention pour être réprouvé, parce qu'on suppose qu'elle n'a été composée que de révolutionnaires, et nous n'en voulons d'aucune espèce en Suisse. Il me conseilla de ne point me servir souvent du terme de *citoyen* que j'employais toujours au lieu de la qualification aristocratique de *monsieur*, et m'avertit sérieusement que cela pourrait me faire passer pour un homme suspect. Ensuite il nous dit, ce que nous avions déjà lu à Genève dans une gazette, qu'il était instruit, de très-bonne part, qu'il y avait des députés en Suisse; que Pétion, Condorcet, le duc de Chartres et autres

étaient à Bremgarten, qu'il croyait que Dumouriez était à Moudon, que le bailli de cette ville qui était patriote lui avait donné asile.

J'étais d'autant plus surpris de trouver dans M. de Dompierre un ennemi de la révolution de France, que par les lettres qu'il m'avait écrites, en France, comme je l'ai dit plus haut, il avait montré des opinions toutes opposées. Il nous invita à dîner, nous le remerciâmes et allâmes dîner à notre auberge ; il vint nous y voir, et nous lui rendîmes encore quelques visites. Tout ce que nous obtînmes de lui fut des passeports. Le mien contenait cette note particulière : « J'atteste qu'il est un fort honnête homme, et que d'ailleurs je le connais depuis longtemps. » Il nous enseigna aussi un moyen de faire parvenir un paquet ou un porte-manteau que j'attendais de Paris et que ma femme devait me faire passer à la première nouvelle qu'elle recevrait de moi. Il me conseilla de le faire adresser à M. Lerebours, contrôleur des postes à Pontarlier, ajoutant sur l'adresse *pour le faire remettre à M. de Dompierre, lieutenant d'avoyer, à Payerne.* Il me promit d'écrire à M. Lerebours, qu'il connaissait, pour réclamer mon porte-manteau, en disant que c'était celui de son neveu. Ce point était très-important pour moi, ne possédant que de mauvais habits et trois chemises, et mes fonds étant peu suffisants pour remonter ma garderobe. Après avoir recommandé à M. de Dompierre de garder sur nos noms et nos qualités le silence le plus rigoureux, nous prîmes congé de lui. Nous avions écrit des lettres pour la France en employant le même procédé dont nous nous étions servis à Genève, et nous avions formé le projet, voyant qu'il n'y avait rien à faire à Payerne, d'aller les mettre à la poste de Neuchâtel, où d'autres affaires nous appelaient. J'avais le projet d'y échanger mes assignats, Bonnet espérait y trouver des lettres qui devaient lui être adressées poste restante. En conséquence nous partîmes le 7 janvier au matin, après être resté près de trois jours à Payerne sans sortir de notre chambre, si ce n'est pour aller voir M. de Dompierre. Un temps neigeux et la crainte de rencontrer quelque émigré de notre connaissance nous y avaient retenus. Le ciel était serein

et à l'aide d'un guide qui nous conduisit par les plus courts chemins, nous arrivâmes, après deux heures de marche, à Estavayer, petite ville du canton de Fribourg, située sur les bords du lac de Neuchâtel. Cette ville et ses environs étaient remplies de prêtres français émigrés. Là on visa nos passeports, et l'officier chargé de cette commission, disserta longtemps avec nous sur les affaires de France et sur les forces de la Suisse en cas d'attaque. Il nous dit à cet égard que les bras ne manqueraient pas; mais ce qui manquerait, ce serait les magasins de vivres et de fourrage.

Nous voulions prendre une barque à Estavayer pour naviguer sur le lac jusqu'à Neuchâtel, situé à quatre lieues et demie de là. Nous attendîmes depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures du soir avant de trouver un batelier. Enfin il s'en trouva un; nous montâmes sur son petit bateau qui avait à peine deux toises de longueur. Nous quittâmes le bord, deux rameurs nous en éloignèrent, et bientôt la ville très-pittoresque d'Estavayer et ses tours anciennes semblèrent fuir devant nous. Le temps était calme, le ciel serein, et la surface du lac, unie comme une glace, n'était agitée que par le mouvement de notre frêle barque. Arrivés au milieu de la vaste étendue d'eau sur laquelle nous voguions, nous aperçûmes pour la première fois du côté du midi les cimes aiguës des montagnes qui composent une partie de la chaîne des Alpes. Elles étaient couvertes de neige, et leur blancheur, éclairée par les rayons du soleil couchant, en recevaient une teinte couleur de rose. La nuit commençait à nous dérober les objets que nous avions aperçus sur les deux coteaux qui bordent à deux lieues de distance la largeur du lac, et nous étions encore à trois lieues du port où nous devions aborder. L'air était frais, le besoin de nous réchauffer et d'arriver plus tôt, me détermina à me saisir d'une rame oisive. Dans deux ou trois coups j'appris la manœuvre et à frapper à l'unisson avec les autres rameurs. Bonnet bientôt m'imita et se joignant à un rameur doubla l'effet de ses mouvements. Nous voguions avec la rapidité d'un trait; enfin, à six heures et demie du soir, notre petite nacelle, après avoir cotoyé les rochers

énormes qui de ce côté précèdent Neuchâtel, nous terminâmes cette agréable traversée, et nous débarquâmes au port de cette ville, en face de la grande place, au milieu de laquelle est une fontaine qui forme monument. Cette vue nous donna une idée assez imposante de Neuchâtel. Nous prîmes congé de nos matelots et nous fûmes loger à l'auberge de la *Maison de ville*.

Le lendemain de notre arrivée nous ne sortîmes guère que pour aller faire quelques emplètes; il ne faisait pas à beaucoup près aussibeau que la veille, et nous évitions les occasions de nous montrer en public. Le papier qui tapissait notre chambre était rempli d'inscriptions tour à tour aristocratiques et démocratiques, ce qui annonçait la diversité des opinions du temps. J'y ajoutai aussi quelques lignes, et le cœur pénétré de douleur d'avoir quitté une patrie si chère à tous égards, que je n'aurais jamais fui, si je n'avais eu la mort à éviter, j'écrivis ce vers si conforme à ma situation :

Nos patriam fugimus et dulcia linquimus arva.

Ce n'est pas seulement dans ma chambre à Neuchâtel, mais dans celle où j'ai séjourné à Genève, au Patis, à Payerne, que j'ai laissé sur les murs les sincères témoignages de mes regrets. Notre hôte ne prit point nos noms par écrit, comme c'est l'usage. Ayant répondu à la demande qu'il nous fit du lieu d'où nous venions, que nous arrivions de Payerne, il nous prit pour des Suisses, et nous n'éprouvâmes nulle autre perquisition. Le surlendemain de notre arrivée, le 9 janvier, bien informé que ce jour était celui du départ du courrier pour la France, je mis une des lettres que j'avais écrites de Payerne, à la poste. L'adresse et le contenu étaient de telle manière que personne ne pouvait être compromis, une grande partie du papier était invisiblement écrite en encre sympathique. J'annoncais dans cette lettre mon arrivée en Suisse, la perte qu'éprouvaient les assignats; que loin d'être accueillis comme on me l'avait dit en France, les députés y étaient persécutés et couraient même des dangers. Enfin, j'indiquai, d'après ce qui avait été convenu avec M. de Dompierre,

quelle adresse il fallait mettre sur mon paquet de hardes pour le faire parvenir en Suisse, sans obstacles.

Nous restâmes cinq jours et sept nuits à Neuchâtel ; pendant ce temps nous dînâmes plusieurs fois à la table d'hôte où se trouvaient divers émigrés qui, devant nous, parlaient avec circonspection, et cependant ne pouvaient cacher leurs opinions aristocratiques ; leur conversation contrainte ne nous instruisit de rien si ce n'est que le chargé d'affaires de France Barthélemy jouissait de leur estime.

Je fis emplète de quelques objets de pure nécessité ; j'achetai en outre chez Borel le *Dictionnaire de la Suisse*, en trois volumes. Bonnet acheta aussi quelques ouvrages ; je demandai à ce libraire s'il était possible de faire imprimer chez lui ; il me répondit qu'il imprimerait tout, pourvu qu'on avançât les frais d'impression. Nous vînmes à plusieurs reprises chez Borel ; nous y lûmes des journaux français. C'est là que je parcourus pour la première fois le célèbre ouvrage de *Lavater*, que j'avais vu vendre à Paris deux ou trois mois avant mon départ, jusqu'à quatre cents livres ; le libraire m'aurait vendu cet exemplaire cinquante écus, mais il fallut sacrifier mon goût à la nécessité. J'avais une envie d'autant plus grande de posséder et de lire cet ouvrage, que depuis longtemps, et surtout depuis la révolution, où l'on a vu se développer les caractères dans toute leur énergie, j'avais fais moi-même un grand nombre d'observations sur le même sujet.

Ce que nous pûmes apercevoir de l'esprit des habitants de Neuchâtel, c'est que le peuple y est patriote, aime la révolution française ; mais nous avons entendu plusieurs de ces patriotes déplorer la mort de Louis XVI.

Bonnet avait reçu de Genève son porte-manteau, contenant des hardes et des dentelles ; mais il n'avait pas trouvé les lettres qu'il attendait de France. Moi, je trouvais de mes assignats cinquante et une livres pour cent : j'en voulais avoir davantage. Je croyais toujours que les succès de la France en hausseraient la valeur ; j'ajoutais aussi un peu de foi, parce que je le désirais, à la prédiction du financier Cambon, qui avait dit, d'après les journaux que j'a-

vais lus en Suisse, qu'avant un mois les assignats seraient chez les puissances neutres au pair de l'argent. Je crus qu'en retardant je gagnerais, et qu'à Bâle, ville encore plus voisine de la France que Neuchâtel, et où les relations commerciales sont plus multipliées, je perdrais beaucoup moins sur le change. D'après cette opinion, n'ayant plus rien à faire à Neuchâtel, je résolus d'en partir. Bonnet, qui attendait des lettres à Bâle, et qui, par le moyen d'un négociant qu'il y connaissait indirectement, espérait obtenir séjour dans cette ville ou dans le territoire du canton, était aussi résolu à faire ce voyage. En conséquence, nous nous disposâmes à faire les vingt-cinq lieues qu'il y a de Neuchâtel à Bâle.

Le 12 janvier, jour du départ du courrier pour la France, je mis ma seconde lettre, écrite de Payerne, à la poste; elle avait une adresse différente de la première et devait cependant parvenir au même but. L'écriture, ainsi que l'objet apparent de cette lettre, ne ressemblait en rien à la première, quant à ce qui était écrit en encre sympathique, et contenait à peu près la même chose; cette seconde lettre était un duplicata de la précédente, et devait la suppléer dans le cas où celle-ci ne parviendrait pas à sa destination. C'était la troisième lettre que j'adressais à ma femme ou à Penières, depuis que j'étais hors de France, et la cinquième depuis que j'avais quitté Paris.

Le 13 janvier, après avoir payé très chèrement notre hôte, nous partîmes de Neuchâtel à pied, cotoyant le lac, que nous avions à notre droite, et la chaîne du Jura, qui était à notre gauche. Nous voilà marchant, chargés chacun d'un paquet posé derrière l'épaule au bout de nos bâtons. Moi, comme à mon ordinaire fumant ma pipe, Bonnet, toujours incommodé de son pied, clopin clopant comme il pouvait, et tous deux dissertant sur les affaires de l'Europe et sur nos propres affaires.

Jusqu'à présent, nous avions caché à tous ceux qui nous questionnaient notre qualité d'émigrés ou plutôt de refugiés français. L'événement arrivé à Nyon à mon compagnon l'avait rendu très circonspect à cet égard. Nous nous disions Français, marchands, mais non émigrés. Cette mesure de prudence pouvait

nous éviter des dangers ; mais elle nous privait aussi d'une foule de renseignements dont nous avions le plus grand besoin pour obtenir ou pour choisir un séjour convenable, et c'était le principal objet de nos courses. Je fis sentir à Bonnet que nous devions nous dire émigrés, et nous ne tardâmes pas à sentir les effets de cette résolution.

Le chemin était semé de loin en loin de petits hameaux, de villages, de maisons de très agréables. Le ciel était couvert, et les nuages nous dérobaient une grande partie de la hauteur des montagnes; l'air était calme et le froid insensible. En traversant quelques bois de sapins qui bordaient le rivage, nous entendions les oiseaux, qui, sans doute trompés par la verdure éternelle de ces arbres et par la douce température qui se conserve sous leurs rameaux, chantaient, au milieu de l'hiver, le retour du printemps. Le voyage de cette journée fut pour moi une longue promenade : nous fîmes six petites lieues et nous atteignîmes et outrepassâmes l'extrémité septentrionale du lac de Neuchâtel.

Bientôt après nous nous trouvâmes sur le bord occidental du lac de Bienne. Celui-ci, plus petit que le premier, nous offrit des points de vue plus variés encore. Au lieu de suivre la grande route qui est à la rive orientale du lac, nous suivîmes un petit chemin plus court et moins fréquenté, qui est à la rive opposée. Ce chemin était tellement resserré entre la chaîne du Jura et le lac, qu'il ne pouvait souvent être qualifié que de sentier. Des forêts de sapins sur ce penchant très raide de la montagne, des chutes d'eau, des petits hameaux très pittoresques, étaient à notre gauche; à droite, nous avions la vaste étendue des eaux du lac. Bientôt nous nous trouvâmes à la Neuveville, que les Allemands nomment Neustadt, petite ville où nous remarquâmes sur une fontaine un très élégant *Guillaume Tell*, armé de pied en cap, et fraîchement enluminé. Il faut dire que, dans presque toutes les villes de la Suisse, on voit de pareils monuments. Il est peu de fontaines où ne se trouve *Guillaume Tell*. La statue de ce fondateur de la liberté helvétique se rencontre souvent dans des lieux où la liberté n'est plus.

Bientôt nous aperçûmes, au milieu des eaux du lac, une île assez vaste, abondamment couverte d'arbres, à travers lesquels nous pûmes voir quelques habitations : c'est l'île de Saint-Pierre, où *J.-J. Rousseau* a fait quelque séjour, et dont il parle dans ses *Confessions*. C'est ainsi qu'ayant toujours, d'un côté, de belles horreurs, et, de l'autre, le plus riant tableau, nous approchâmes de la ville de Bienne, chef-lieu d'une petite république alliée au corps helvétique et située à l'extrémité septentrionale du lac qui porte son nom.

Il était environ quatre heures après midi, lorsque nous nous trouvâmes sur la promenade de Bienne, lieu où nous devions terminer notre course pour cette journée. Nous nous aperçûmes que les habitants de cette petite ville parlaient allemand. Nous avions déjà observé, à quelques lieues de Neuchâtel, ce changement d'idiome, qui nous faisait regretter la partie de la Suisse dans laquelle nous avions jusqu'à présent voyagé, où la langue française est en usage. Nous faisions ces réflexions, lorsque nous vîmes venir à nous, avec une sorte d'empressement, un particulier qui nous demanda si nous étions français et émigrés. D'après la résolution que nous avions prise ce jour-là, nous lui répondîmes affirmativement; il n'en fallait pas davantage pour obtenir ou plutôt pour entendre une foule d'ouvertures sur la ville de Lyon, sur l'esprit de ceux qui avaient dominé l'insurrection de cette ville.

Notre Lyonnais de Bienne nous parla ensuite de plusieurs émigrés, qui vivaient dans les environs d'une manière très économique, et à qui leur pension ne coûtait que dix-huit livres par mois. Après nous avoir longtemps entretenus avant d'entrer à Bienne, il nous introduisit lui-même dans cette ville, et nous conduisit dans son auberge.

Avant de nous mettre à table pour souper, il arriva un prêtre émigré. La conversation s'engagea sur les affaires de France. A cet égard, il nous dit, comme en confidence et comme une chose qu'il tenait de bonne part, qu'il avait été résolu et accordé entre les puissances coalisées de se partager la France, afin de s'indemniser des frais de la guerre. Cet appât, ajouta-t-il,

devait leur faire faire à la campagne prochaine des efforts dont le succès ne lui paraissait pas douteux. Nous lui demandâmes si les prêtres suisses voyaient de bon œil, et secouraient les prêtres français émigrés; il nous répondit qu'au contraire ceux-ci étaient fort mal accueillis, même méprisés par eux.

Jamais je n'avais entendu, sous un extérieur hypocrite, un langage plus passionné, plus assaisonné de fiel, plus animé de l'esprit de vengeance que celui de ce prêtre émigré. Parlait-il du peuple et des pauvres, il n'employait que l'expression de *canaille*; était-il question des amis de la révolution, c'étaient *des gueux, des scélérats*. Je dois ajouter que j'ai entendu tenir ce même langage à la plupart des prêtres émigrés que j'ai rencontrés :

Tantœne animis cœlestibus iræ !

Il nous conta ensuite une aventure qui nous intéressa vivement; il nous parla de deux de nos collègues, Babey et Vernier, qui, nous dit-il, s'étaient présentés à Fribourg, où ils avaient d'abord été voir le frère de Babey, émigré, autrefois grand-vicaire; que leur arrivée ayant été connue, les prêtres s'étaient concertés pour solliciter leur expulsion; qu'en effet, ils avaient été obligés de quitter la ville au bout de vingt-quatre heures; et quoique le frère de Babey, ajouta-t-il, s'intéressât vivement à son frère, on lui refusa le séjour, *parce qu'il avait été persécuteur*, c'est-à-dire parce qu'il avait sévi contre les perturbateurs. Il nous dit ensuite qu'il croyait que les députés Babey et Vernier s'étaient retirés du côté de Bremgarten, où ils s'étaient réunis avec Montesquiou, madame de Genlis et le duc de Chartres.

Cette dernière partie de la conversation du prêtre nous fit plus que jamais persister dans la résolution que nous avions prise de nous rendre à Bremgarten, dans les bailliages libres où, d'après plusieurs avis, nous devions trouver Pétion, Condorcet, et, de plus, Babey et Vernier. Nous ne doutions pas qu'il n'y eût quelque chose de vrai dans ces divers rapports, et nous étions plus que jamais impatients de partager le sort de nos col-

lègues et de nous réunir à eux. Nous savions que Babey et Vernier, décrétés d'arrestation, et un autre député du Jura avaient quitté Paris environ deux mois avant nous ; qu'ils s'étaient cachés pendant trois jours et trois nuits, dans le bois de Boulogne. On nous avait conté qu'après un voyage de quinze jours ils étaient heureusement arrivés en Suisse et qu'ils y avaient été bien accueillis. La conversation du prêtre nous apprit de quelle nature était l'accueil qu'ils avaient reçu, et sur ce point seulement il ne s'écarta guère de la vérité.

Le 14 au matin, nous quittâmes Bienne. Après avoir marché pendant une heure et demie, nous entrâmes dans une auberge de village, dont l'hôte ne savait pas un mot de français. Nous eûmes assez de peine à obtenir ce que nous demandions pour notre déjeuner. Nous remarquâmes un usage nouveau pour moi. L'hôte, pour parfumer la pièce où il donnait à boire, faisait brûler dans un vase la résine qui découle des pins, et sa fumée répandait une odeur agréable.

Nous arrivâmes dans un autre village où un garde nous arrêta et nous fit entrer dans un bureau où un officier décoré de la croix de Saint-Louis visa nos passeports, et nous interrogea sur les affaires de France.

Après avoir quitté cet officier, une jolie auberge s'offrit à nos yeux. Nous y entrâmes pressés par le besoin de nous rafraîchir. A peine eûmes-nous mis le pied sur le seuil de la porte, que nous fûmes frappés par le plus ravissant spectacle. Une beauté presque divine apparut à nos yeux sous les habits d'une villageoise. Je n'ai rien vu de plus beau ni qui approche d'une telle perfection. Sa stature un peu forte et les traits de sa figure nous présentaient les belles formes de l'antique. Elle rougit et sourit en même temps au mouvement d'admiration que cette vue nous causa. Sa mère et une sœur l'égalaient presqu'en beauté.

A côté de ce tableau ravissant, il s'en présenta un autre d'un intérêt tout différent Un jeune abbé étourdi, Français émigré, s'occupait dans ce village à recruter pour l'armée de Condé. Nous le vîmes arriver avec une recrue qu'il régala d'un bon dîner, et à qui il promit bientôt une place d'officier et même de

colonel. Je n'ai jamais vu d'homme plus fat et plus impertinent que cet abbé. Il battait les armées françaises aussi facilement qu'il élevait ses recrues au grade de colonel. Après avoir pendant près de deux heures admiré la belle famille villageoise et entendu les sots discours du prêtre recruteur, nous nous remîmes en route et nous arrivâmes de bonne heure à Soleure.

Cette ville est celle de toute la Suisse qui a les plus belles fortifications; je n'entreprendrai pas de les décrire, je me bornerai à dire qu'après avoir passé sur deux ponts-levis, nous fûmes arrêtés à la porte et introduits dans le corps de garde, où je fus pris pour un prêtre émigrant et où nos noms furent enregistrés ainsi que celui de l'auberge où nous devions loger. Cette cérémonie faite, un garde nous accompagna jusqu'au bureau où tous les étrangers étaient tenus de déposer leurs passeports. Nous vîmes là des officiers suisses et français qui nous parlèrent avec intérêt des malheurs de la France, et nous firent plusieurs questions relatives à la révolution et à nos propres affaires; nous répondîmes comme nous voulûmes, et de là nous fûmes à la *Tour-Rouge*, auberge qu'on nous avait indiquée. Nous y vîmes deux jeunes émigrés de l'armée de Condé qui étaient venus à Soleure dans l'intention d'y passer leur quartier et d'aviser aux moyens d'écrire à leurs parents en France et d'en tirer de l'argent. Nous eûmes avec eux une conversation assez longue qui dura jusqu'au souper. Ils se louaient des Hongrois, sur lesquels ils nous donnèrent quelques particularités. Les Hongrois caressaient les émigrés français et tâchaient de leur éviter des corvées pénibles. Ils avaient d'eux-mêmes la plus haute idée et disaient aux émigrés : *Vous pouvez vous vanter d'avoir combattu avec des Hongrois*. Ils nous apprirent que des militaires de cette nation savaient parfaitement et parlaient avec facilité la langue latine, possédaient à fond leurs auteurs classiques, et s'étonnaient de ce que les Français paraissaient à cet égard moins instruits qu'eux. Ils nous dirent ensuite avec le ton de la douleur que la légion de Mirabeau était réduite à deux cents hommes, et que l'armée de Condé, qui avait fait des merveilles dans une retraite près des lignes de Wissembourg, était presque

défaite. Nous les questionnâmes ensuite sur leurs espérances. Ils nous dirent que si la campagne prochaine, qui, selon eux, devait être décisive, ne leur était pas favorable, ils avaient la ressource que leur offrait l'impératrice de Russie, d'aller par le Danube en Crimée, où elle avait promis à tous les émigrés des concessions de terre et les premiers secours nécessaires pour leur culture. Là, nous ajoutèrent-ils toujours dans leur abominable système, les paysans sont des marchandises, nous en achèterons pour cultiver nos terres. Le rôle que je jouais auprès de ces messieurs m'était fort à charge, et je les vis s'eloigner avec plaisir pour nous laisser souper.

Le lendemain matin, après avoir été chercher nos passeports qu'on avait retenus dans le bureau où nous avions été conduits, après avoir considéré la façade de l'église cathédrale qui est richement décorée et ornée d'ordres antiques, nous quittâmes Soleure et suivîmes la grande route de Bâle. Après avoir fait deux ou trois lieues, nous nous trouvâmes dans des vallons dominés par des montagnes et des roches très-pittoresques, sur quelques-unes desquelles on voyait de loin à loin d'anciens châteaux autrefois le siége de la féodalité, et depuis la révolution suisse celui des baillis. Nous parcourûmes pendant quelque temps ces vallons profonds et ténébreux, et nous montâmes pendant deux grandes heures une branche du Jura appelée l'*Ober-Hauenstein*. On a pratiqué un beau chemin sur cette montagne très-rapide. Bientôt le froid se fit sentir, et nous arrivâmes à la région de la neige. La cime de ces montagnes en était couverte, tandis qu'il ne s'en trouvait point dans les vallons. Nous vîmes avec étonnement sur le sommet d'une montagne aussi élevée un beau village et des terres bien cultivées qui l'entourent. Ce village se nomme Langenbruck. Nous nous y rafraîchîmes. Il nous restait encore deux fortes lieues pour arriver à Waldenbourg, petite ville où nous devions terminer la journée. Nous les fîmes toujours en descendant très-rapidement; nous croyions descendre aux enfers. La nuit nous surprit dans un vallon entouré de toute part de monts très-escarpés. Nous n'apercevions aucune issue par où le chemin devait passer; nous étions dans l'attente de

connaître quel serait notre passage, lorsque tout à coup, à dix pas de nous, nous vîmes deux énormes rochers coupés à pic qui semblaient s'être disjoints exprès pour laisser un passage étroit à la route. Enfin, toujours descendant, nous arrivâmes à Waldenbourg. Nous étions fatigués, ou plutôt mon compagnon de voyage, toujours incommodé de son pied, l'était bien plus que moi. Nous avions fait ce jour-là huit fortes lieues par un chemin très-pénible; nous avions eu de la boue dans la plaine et de la neige dans la montagne; nous eûmes le bonheur de rencontrer une auberge dont l'hôte parlait français et nous donna un bon souper et de bons lits.

Le lendemain 16 janvier, nous partîmes de Waldenbourg, et quoique nous eussions beaucoup descendu la veille, nous descendîmes encore pendant près de quatre lieues; nous ne pouvions concevoir comment il était possible de tant descendre. Il était près de onze heures quand nous atteignîmes la petite ville très-vivante de Liestall, du canton de Bâle. Là, plus pressés par la faim que par la fatigue, nous nous reposâmes; nous déjeunâmes et dînâmes tout à la fois. Nous avions encore trois lieues à faire pour nous rendre à Bâle; nous allâmes encore en descendant, mais par une pente plus douce, et nous arrivâmes de bonne heure dans cette ville. A la première porte nous fûmes arrêtés par la sentinelle, qui nous conduisit dans le corps-de-garde, où nos noms furent inscrits, nos passeports visés et notre auberge indiquée. C'était l'auberge de la *Cigogne*.

Après avoir traversé presque toute la ville de Bâle, nous arrivâmes enfin à l'auberge que nous avions choisie. Cette auberge, une des plus considérables de la ville, était un vrai repair d'émigrés. C'était leur rendez-vous ordinaire lorsqu'après la campagne ils voulurent tenter quelques moyens de communication avec la France, et tirer quelques secours de leurs parents ou de leurs amis qui y étaient restés. Ils étaient alors une cinquantaine dans cette auberge et ils se renouvelaient tous les jours. Ce fut en mangeant avec eux à la table d'hôte que nous en recueillîmes des renseignements sur leur manière de vivre, sur leurs projets et leurs espérances. Dans la conversation, ils

parlaient de leurs rapines dans la dernière campagne, et de vols qu'ils avaient faits même à des prêtres catholiques dont ils avaient l'air de soutenir la cause. Tout cela était traité de gentillesses. Ils regardaient tous la campagne prochaine, celle de 1794, comme décisive, et en cas de mauvais succès, ils comptaient aller former une colonie en Crimée, où l'impératrice de Russie leur offrait des terres. C'est ce que nous avions déjà entendu raconter par les émigrés que nous trouvâmes à Soleure; mais ils comptaient beaucoup sur la victoire. Un d'eux nous dit d'un ton confidentiel que leur général avait déclaré que dans la campagne prochaine le projet était arrêté d'user de la plus grande rigueur envers les Français. Aussitôt, nous disait-il, que nous arriverons dans un village français et que les habitants feront résistance, nous les passerons tous au fil de l'épée et nous brûlerons le village. Son propos me fit horreur, mais si nous eussions exprimé nos sentiments, cela aurait été sans aucun fruit et nous aurait exposé beaucoup.

Cependant ces propos insolents et barbares ne se tenaient pas ouvertement; d'ailleurs ces messieurs n'étaient pas fort considérés à Bâle, et sans leur argent, ce qui est en Suisse d'une importance majeure, on les eût volontiers chassés de la ville.

Quelques rixes élevées à l'occasion de leurs opinions politiques avaient déterminé le gouvernement démocratique de Bâle à les surveiller de près. Tous les jours un commissaire venait prendre les noms des nouveaux arrivés qui ne devaient pas séjourner plus de trois jours; mais ils éludaient ce règlement de police par toute sorte de moyens, et l'hôte, qui trouvait son compte à cette fraude, ne s'y opposait pas. Au reste, ces braves chevaliers, si sensibles sur le point d'honneur, étaient chaque jour insultés jusque par les domestiques de la maison, et ils endduraient ces outrages avec une patience exemplaire. J'ai vu le garçon qui nous servait à table se moquer hardiment d'un de ces nobles émigrés, et d'un coup de sa main faire voltiger la queue de renard qui pendait derrière le bonnet à poil dont la plupart de ces messieurs étaient coiffés. Le noble insulté voulut

se fâcher, le domestique lui répondit en continuant le même jeu : *Je me moque de vous, je suis autant que vous.*

Le lendemain de notre arrivée, le 17 janvier, Bonnet fut visiter un négociant nommé Henri d'Inderland, qu'il connaissait d'une manière indirecte, et duquel il espérait tirer quelques renseignements sur les moyens d'obtenir un permis de séjour dans la ville de Bâle ou dans l'étendue du canton. On lui répondit que cela était absolument impossible, et nous serions partis sur-le-champ si mon compagnon, qui attendait son porte-manteau et des lettres à la poste restante, si quelques emplètes à faire et mes assignats à échanger ne nous eussent encore retenus quelques jours.

Nous pensions plus que jamais à nous rendre à *Bremgarten*, où nous espérions trouver des collègues, obtenir un permis de séjour et nous procurer des ressources; c'était là le but de notre voyage, le terme de notre *odyssée*, et nous y serions allés quand même nous eussions pu habiter le canton de Bâle. Dans ces espérances, j'achetai des dessins, des couleurs, des pinceaux, du papier, afin de pouvoir m'occuper d'une manière à la fois agréable et utile. J'achetai aussi une grammaire allemande et un dictionnaire portatif pour me familiariser avec une langue qui était seule en usage dans le pays que j'allais habiter. Nous avions déjà senti dans notre route le besoin de savoir au moins demander en allemand les choses de première nécessité.

Nous parcourûmes Bâle ; nous y remarquâmes la grande propreté des maisons, dont les portes garnies en cuivre jaune, soigneusement poli, attirent les yeux des passants par leur éclat. Un autre usage fixa nos regards : c'est celui de placer des miroirs hors des fenêtres; ces miroirs, fixés par une barre, s'avancent dans la rue et sont inclinés de manière que de l'intérieur de l'appartement on peut, sans se mettre à la fenêtre, voir ce qui se passe dans la rue et les personnes qui frappent à la porte de la maison. J'ai vu depuis, dans d'autres villes suisses, de semblables miroirs, mais ils n'y sont pas aussi communs qu'à Bâle. Nous vîmes la principale église, qui, avant la réformation, était la cathédrale ; elle est bâtie de pierres rougeâtres; une partie de

cette construction paraît remonter à des siècles très-éloignés, le reste est plus moderne. Son portail et sa face latérale sont ornés de figures grotesques, même indécentes, sculptées avant la réformation, et sur lesquelles quelques écrivains protestants n'ont pas manqué de s'égayer. Cette église, bâtie sur une éminence, domine le cours du Rhin, au-dessus duquel elle est fort élevée. Devant est une promenade publique plantée d'arbres est une terrasse d'où l'on voit le cours du Rhin qui sépare Bâle en deux parties; le pont réunit ces deux parties. On découvre de là les terres de France, l'extrémité de la chaîne du Jura, la ville d'Huningue et les terres d'Allemagne; cette vue est très-intéressante.

J'ai traversé le Rhin et me suis promené dans la partie de la ville qui est au-delà et qu'on appelle le petit Bâle. Ce quartier, qui est bien moins grand que le reste de la ville, paraît aussi bien moins opulent, et n'a rien de remarquable.

Le dimanche 19, le temps était beau et l'air était aussi doux qu'au milieu du printemps. Nous nous promenâmes dans les alentours de la ville, et nous nous avançâmes très près de la frontière de France; nous parcourûmes ensuite les promenades qui sont sur les remparts.

La principale affaire qui m'avait amené à Bâle était d'échanger mes assignats. Le jour où se tint le change ils avaient très-peu de valeur, et un changeur chez lequel je me transportai ne m'offrit que quarante livres pour cent; je me repentis alors de ne les avoir pas échangés à Neuchâtel, où j'en avais trouvé cinquante-un; je ne voulus cependant pas les donner à un prix aussi bas, et me rappelant que le domestique de l'auberge où je logeais faisait aussi ce commerce, je m'adressai à lui; j'en obtins quatre livres par cent de plus, et sur six cents livres qui me restaient en assignats, j'eus en argent la somme de deux cent soixante livres, de laquelle il fallait déduire ce que je devais à Bonnet, c'est-à-dire une cinquantaine de livres qu'il avait avancées pour moi dans le voyage, les frais de notre séjour et les emplètes indispensables que je fis à Bâle. Ainsi, toute ma fortune avant de quitter cette ville consistait en cent soixante ou

cent quatre-vingts livres; avec cela je ne pouvais vivre longtemps, surtout si j'avais encore à voyager.

Le 21, à cinq heures du matin, nous montâmes dans une diligence, où nous avions arrêté deux places, et nous partîmes de Bâle pour arriver le soir à Aarau, ville située sur la route qui conduit à Bremgarten. Deux particuliers étaient avec nous dans la même voiture; lorsque le jour fut venu et que nous pûmes nous envisager, nous liâmes conversation. Ces voyageurs étaient Siciliens et négociants; ils nous parlèrent de l'Italie, de l'opinion des habitants de ce pays sur la révolution française; ils nous avouèrent que la première constitution avait eu dans leur pays un grand nombre de partisans, mais que les événements qui avaient précédé et suivi la session de la Convention avaient à cet égard aliéné les esprits; ils nous ajoutèrent que c'était malgré lui et comme par force que le roi de Naples s'était rangé parmi les puissances coalisées contre la France. Ces étrangers étaient instruits et parlaient de tout avec connaissance.

Nous déjeunâmes à Liestall, où nous nous étions déjà arrêtés avant d'arriver à Bâle, et puis notre voiture se disposa lentement à nous faire franchir la chaîne du Jura, qui sépare le canton de Bâle du reste de la Suisse. Après avoir monté pendant trois ou quatre heures, nous dînâmes sur la montagne, dans une auberge où nous fûmes bien servis; nous remontâmes en voiture, et bientôt des enfants, qui nous suivirent pour nous demander l'aumône, nous firent connaître que nous entrions dans un canton catholique, celui de Soleure. La mendicité est abolie dans les cantons protestants, et elle est presque en honneur chez les catholiques. On voit ordinairement sur les routes de ces derniers cantons des enfants sortir de leurs maisons, où l'aisance semble régner, et poursuivre les voyageurs jusqu'à un demi-quart de lieue.

Bientôt nous descendîmes, et la descente était telle, qu'il nous fallut mettre pied à terre pour moins fatiguer les chevaux. Nous ne tardâmes pas à rencontrer un passage tellement resserré, qu'entre deux rochers coupés à pic il ne restait que la largeur nécessaire à la route; ce passage, semblable à celui que nous

avions rencontré en allant à Bâle, se nomme la hauteur du Hauenstein. La vue très-pittoresque qu'on y découvre a été souvent dessinée et gravée ; enfin, après avoir franchi cette chaîne de montagnes, nous arrivâmes à la petite ville d'Olten Après l'avoir traversée sans nous y arrêter, nous passâmes la rivière l'Aar sur un pont de bois recouvert en charpente. En Suisse, presque tous les ponts sont ainsi construits; c'était le premier que je voyais de cette sorte. Il était nuit depuis plus d'une heure lorsque nous arrivâmes à Aarau. Cette ville est très-vivante et renommée par le patriotisme de ses habitants, qui étaient presque tous chauds partisans de la révolution de France, ce qui inquiétait beaucoup *nos seigneurs* de Berne, qui venaient d'apprendre avec peine que deux agents de la république française avaient, dans un repas où se trouvaient plusieurs bourgeois, chanté nos chansons patriotiques. Cette conduite, scandaleuse aux yeux de *nos seigneurs*, avait excité toute leur surveillance; mais les habitants, qui ont des droits qui leur assurent une étendue de liberté plus grande que celle des autres villes, soumises alors à la sujétion Bernoise, n'en furent guère intimidés. Cet événement faisait alors l'objet de toutes les conversations; on s'en occupait encore dans l'auberge où nous descendîmes, et qui avait été le théâtre de cette scène patriotique. Ce lieu était le rendez-vous ordinaire de plusieurs bourgeois, qui, suivant l'usage généralement pratiqué en Suisse, vont après dîner à l'auberge, boire chacun leur bouteille, lire les papiers, converser sur les affaires publiques et fumer la pipe. Nous y vîmes quelques patriotes, chauds partisans du parti qui dominait en France, et qu'ils ne connaissaient pas. Nous y rencontrâmes en même temps un bourgeois âgé, qui, nous prenant pour des émissaires des Jacobins, déclama fortement contre les novateurs en politique, vanta la liberté dont jouissait son pays, menaça tous les moteurs secrets d'une insurrection en Suisse du dernier supplice. Si nous n'avons pas, disait-il, de guillotine, nous savons néanmoins comment on fait tomber les têtes des factieux; puis, parlant de la statue de Guillaume Tell, placée sur la fontaine de la ville, il ajouta : *Le Suisse tient son épée dans le fourreau; il la dégaînera*

devait leur faire faire à la campagne prochaine des efforts dont le succès ne lui paraissait pas douteux. Nous lui demandâmes si les prêtres suisses voyaient de bon œil, et secouraient les prêtres français émigrés; il nous répondit qu'au contraire ceux-ci étaient fort mal accueillis, même méprisés par eux.

Jamais je n'avais entendu, sous un extérieur hypocrite, un langage plus passionné, plus assaisonné de fiel, plus animé de l'esprit de vengeance que celui de ce prêtre émigré. Parlait-il du peuple et des pauvres, il n'employait que l'expression de *canaille*; était-il question des amis de la révolution, c'étaient *des gueux*, *des scélérats*. Je dois ajouter que j'ai entendu tenir ce même langage à la plupart des prêtres émigrés que j'ai rencontrés :

Tantœne animis cœlestibus irœ !

Il nous conta ensuite une aventure qui nous intéressa vivement; il nous parla de deux de nos collègues, Babey et Vernier, qui, nous dit-il, s'étaient présentés à Fribourg, où ils avaient d'abord été voir le frère de Babey, émigré, autrefois grand-vicaire; que leur arrivée ayant été connue, les prêtres s'étaient concertés pour solliciter leur expulsion; qu'en effet, ils avaient été obligés de quitter la ville au bout de vingt-quatre heures; et quoique le frère de Babey, ajouta-t-il, s'intéressât vivement à son frère, on lui refusa le séjour, *parce qu'il avait été persécuteur*, c'est-à-dire parce qu'il avait sévi contre les perturbateurs. Il nous dit ensuite qu'il croyait que les députés Babey et Vernier s'étaient retirés du côté de Bremgarten, où ils s'étaient réunis avec Montesquiou, madame de Genlis et le duc de Chartres.

Cette dernière partie de la conversation du prêtre nous fit plus que jamais persister dans la résolution que nous avions prise de nous rendre à Bremgarten, dans les bailliages libres où, d'après plusieurs avis, nous devions trouver Pétion, Condorcet, et, de plus, Babey et Vernier. Nous ne doutions pas qu'il n'y eût quelque chose de vrai dans ces divers rapports, et nous étions plus que jamais impatients de partager le sort de nos col-

lègues et de nous réunir à eux. Nous savions que Babey et Vernier, décrétés d'arrestation, et un autre député du Jura avaient quitté Paris environ deux mois avant nous ; qu'ils s'étaient cachés pendant trois jours et trois nuits, dans le bois de Boulogne. On nous avait conté qu'après un voyage de quinze jours ils étaient heureusement arrivés en Suisse et qu'ils y avaient été bien accueillis. La conversation du prêtre nous apprit de quelle nature était l'accueil qu'ils avaient reçu, et sur ce point seulement il ne s'écarta guère de la vérité.

Le 14 au matin, nous quittâmes Bienne. Après avoir marché pendant une heure et demie, nous entrâmes dans une auberge de village, dont l'hôte ne savait pas un mot de français. Nous eûmes assez de peine à obtenir ce que nous demandions pour notre déjeuner. Nous remarquâmes un usage nouveau pour moi. L'hôte, pour parfumer la pièce où il donnait à boire, faisait brûler dans un vase la résine qui découle des pins, et sa fumée répandait une odeur agréable.

Nous arrivâmes dans un autre village où un garde nous arrêta et nous fit entrer dans un bureau où un officier décoré de la croix de Saint-Louis visa nos passeports, et nous interrogea sur les affaires de France.

Après avoir quitté cet officier, une jolie auberge s'offrit à nos yeux. Nous y entrâmes pressés par le besoin de nous rafraîchir. A peine eûmes-nous mis le pied sur le seuil de la porte, que nous fûmes frappés par le plus ravissant spectacle. Une beauté presque divine apparut à nos yeux sous les habits d'une villageoise. Je n'ai rien vu de plus beau ni qui approche d'une telle perfection. Sa stature un peu forte et les traits de sa figure nous présentaient les belles formes de l'antique. Elle rougit et sourit en même temps au mouvement d'admiration que cette vue nous causa. Sa mère et une sœur l'égalaient presqu'en beauté.

A côté de ce tableau ravissant, il s'en présenta un autre d'un intérêt tout différent Un jeune abbé étourdi, Français émigré, s'occupait dans ce village à recruter pour l'armée de Condé. Nous le vîmes arriver avec une recrue qu'il régala d'un bon dîner, et à qui il promit bientôt une place d'officier et même de

tion et Buzot. Cet article fut reproduit dans les journaux français. Nous en fîmes la lecture dans un journal, à Genève, et ce fut, comme je l'ai dit, ce qui nous avait déterminés à diriger notre voyage vers Bremgarten, afin d'y trouver des compagnons d'infortune. Notre nouveau compagnon de voyage, en nous racontant l'événement dont je viens de parler, ajouta que la plupart des faits que La Barre avait fait insérer dans les journaux étaient faux ou exagérés; il n'était pas vrai que le duc de Chartres (1) fût à Bremgarten; il n'était pas vrai que Montesquiou eût fait bâtir une belle maison; il était seulement vrai qu'il en avait loué une, et qu'il s'était arrangé avec le propriétaire pour qu'il y fît des réparations. Enfin il était faux que Pétion et Buzot fussent dans cette ville.

Cette dernière partie du discours du jeune voyageur était celle qui nous intéressait le plus; nous tâchâmes, par quelques questions oiseuses en apparence, de le mettre dans le cas de nous faire des aveux; il nous dit que les personnes que La Barre avait prises pour Pétion et pour Buzot étaient des Français qui étaient restés quelques jours à Bremgarten, et avaient été voir Montesquiou; mais qu'ils avaient été obligés de quitter la ville à cause de l'espèce d'émeute excitée contre eux par La Barre.

Bientôt, devenant plus confiant, notre conteur ajouta qu'un de ces Français était un député à la convention nationale, appelé Vernier, mais qu'il ignorait le nom et la qualité de l'autre. Nous devinâmes tout de suite que c'était Babey. Croyant que nous devions être naturellement disposés à détester, sans exception, tous les députés à la convention, comme faisaient presque tous les émigrés, il tâcha de nous prévenir en faveur de Vernier, en nous assurant qu'il était certain qu'il n'avait pas voté la mort du Roi.

(1) Le duc de Chartres (aujourd'hui le roi Louis-Philippe) ne vint que quelques mois plus tard se fixer auprès du général Montesquiou à Bremgarten, en qualité d'aide-de-camp, sous le nom de Corby. Aux mois de décembre 1793 et de janvier 1794, il était au collége de Reichenau, où il professait la géographie. Mais à cette époque, mademoiselle d'Orléans (madame Adélaïde) était avec sa gouvernante, madame de Genlis, au couvent de Sainte-Claire à Bremgarten.

(*Note de l'Éditeur.*)

Il nous dit aussi que ces deux Français avaient bien de la peine à trouver un asile; que la qualité de député, que portait l'un d'eux, les avait fait sortir de plusieurs villes; que même ayant loué une maison dans un village, près de Bremgarten, la commune avait refusé de les recevoir, et que, dans ce moment, ils étaient dans les environs; mais qu'il ignorait le lieu de leur retraite. Tout en écoutant ce récit, nous nous trouvâmes dans ce village, et il nous montra la maison où nos deux malheureux collègues, respectables par leur infortune, leurs vertus et leur âge, avaient eu l'espoir de se reposer de leurs longues courses.

La vue de cette maison me fit verser des larmes sur le sort de ces deux compagnons d'infortunes. Je désirais bien ardemment de les voir et de leur procurer quelques consolations.

Nous étions déjà près de Bremgarten, lorsque notre compagnon de voyage nous conseilla d'aller loger à l'auberge de l'*Ange*, de préférence à l'auberge du *Cerf*, à cause du mouvement qu'y avait causé La Barre. Il nous dit que peut-être l'aubergiste de l'*Ange* pourrait nous prendre en pension; mais qu'en cas qu'il s'y refusât, il nous placerait dans un village à deux lieues de la ville. Nous lui représentâmes que, pour nous fixer dans le lieu où il espérait nous placer, il nous fallait des permissions, et que nous ne connaissions personne qui pût nous appuyer et répondre de nous. Ce fut alors qu'il nous déclara sa qualité, que nous avions ignorée jusqu'à ce moment: « Ceci me regarde, nous répondit-il; c'est moi qui suis dans le cas d'accorder des permissions : je suis chancelier de la partie supérieure des bailliages libres. Le bailli ne réside point sur les lieux, et c'est moi qui, en son absence, suis chargé de l'administration de la police. »

Nous avions prêté la plus grande attention à son discours, qui nous avait vivement intéressés, à cause des renseignements qu'il nous donna sur nos collègues. L'offre de nous procurer un asile et la déclaration qu'il nous fit de sa qualité et de l'avantage que nous devions en retirer, ne nous intéressèrent pas moins. Nous regardions la rencontre de ce jeune homme, comme une des circonstances les plus heureuses qui pût nous arriver dans la circonstance. Nous lui témoignâmes combien nous étions sensibles

à ses offres obligeantes, et, comme nous étions sur le point d'entrer dans la ville, nous lui souhaitâmes le bonsoir, et il prit les devants.

Bremgarten est une petite ville bâtie à peu près comme toutes celles de la Suisse, lesquelles, à plusieurs égards, se ressemblent toutes. Une large rue alignée, au milieu de laquelle sont deux ou trois fontaines avec bassins et surmontées d'une figure de Guillaume Tell ou d'un saint; puis quelques rues latérales, des portes, une mauvaise enceinte, des fossés, voilà à peu près la forme de presque toutes les petites villes de la Suisse et celle de Bremgarten. La Reuss baigne ses murs, et, avant d'y entrer, nous passâmes cette rivière sur un long pont de bois semblable à celui que nous avions vu à Olten.

Nous débarquâmes à l'auberge de l'*Ange*. L'hôte nous reçut d'abord avec beaucoup d'empressement; un curé, émigré d'Alsace, était nourri et hébergé chez lui *pro Deo*, et nous fit plusieurs démonstrations de bienveillance; il nous prenait pour des prêtres. En conséquence il nous parla, dans son mauvais français, avec une fureur toute divine contre la révolution, contre la convention, et surtout contre les prêtres constitutionnels. Il en voulait surtout beaucoup à l'évêque de Paris Gobel, qui était de son pays. Nous nous amusâmes à l'entendre ainsi prophétiser la mort de cet ecclésiastique : « Gouple i sera couillotiné, i sera « couillotiné, i sera couillotiné ; Gouple, répétait-il sans cesse « avec le ton d'une joyeuse rage, c'est un scélérat, i sera couil- « lotiné ! » Sa prophétie fut accomplie, *Gouple* a été *couillotiné*, mais lorsqu'il nous prophétisait le retour de l'ancien régime en France dans six mois, il faisait le rôle d'un faux prophète.

C'était la première fois, depuis notre arrivée en Suisse, que nous logions dans un pays catholique. Nous ignorions et nous apprîmes bientôt que la Suisse catholique ne cède en rien à l'Espagne du côté de la superstition et des pratiques minutieuses. Lorsque nous fûmes sur le point de nous mettre à table pour souper, nous vîmes l'hôte, l'hôtesse, le curé émigré, etc., se tenir debout à quelque distance de la table qu'ils sem-

blaient vénérer comme un autel, et réciter un *Benedicite* très-long.

Impatienté de ces vaines simagrées auxquelles je n'étais point fait, je n'attendis pas la fin du *Benedicite*, et comme le curé terminait la prière, et de sa main droite allait, comme à l'ordinaire, bénir les plats, je me plaçai brusquement entre lui et la table pour m'asseoir, et mon dos intercepta la bénédiction. Cette irrévérence indisposa fort notre prêtre fanatique ; il ne nous en témoigna rien d'abord ; mais le lendemain, nous présumâmes qu'il avait travaillé à prévenir l'hôte contre nous, car celui-ci nous avait déclaré, le soir de notre arrivée, qu'il nous prendrait en pension, que cela ne souffrait pas de difficultés, et le lendemain il changea entièrement d'avis et nous avertit qu'il ne pouvait pas nous garder. A la mauvaise mine que nous fit ensuite le prêtre, nous ne doutâmes pas que ce ne fût de lui que partait ce coup.

Le lendemain de notre arrivée à Bremgarten, le 23 janvier (4 pluviôse), nous allâmes rendre visite au jeune chancelier que nous avions rencontré la veille ; il se nommait Muller. Nous lui contâmes ce refus de l'aubergiste de l'*Ange* de nous prendre chez lui. Alors il nous dit de revenir après dîner, qu'il nous donnerait un guide pour nous conduire dans un village chez une personne de sa connaissance où nous serions reçus sans difficulté ; cela fut exécuté comme il le dit. Après midi, nous partîmes de Bremgarten avec le guide, lequel était muni d'instructions et d'une lettre de recommandation du chancelier, et après deux heures de marche, nous arrivâmes au village de Muri, célèbre par un magnifique et richissime monastère de bénédictins, dont l'abbé porte le titre de prince du Saint Empire.

Nous entrâmes dans l'auberge du *Bœuf* où nous étions adressés. L'hôte consentit à nous recevoir en pension à l'aide d'un interprète qui parlait un peu français. Nous fîmes marché à raison de huit livres par semaine ; après quoi nous revînmes sur le champ à Bremgarten.

J'avais calculé que mes fonds ne pourraient me mener bien loin ; que dans un pays où l'on parlait une langue que j'ignorais,

je ne pourrais faire valoir aucun de mes talents, si ce n'est celui du dessin, dont je pouvais tirer parti sans recourir à un truchement. J'avais autrefois appris à dessiner la figure, l'architecture et la carte. Je m'arrêtai à la résolution de me perfectionner dans cet art, qui pouvait seul, dans le pays que j'habitais, me procurer des moyens d'existence. Les emplètes que j'avais faites à Bâle ne me suffisaient pas. Il me manquait encore quelques ustensiles. Bonnet avait aussi quelques acquisitions à faire dans le même genre. Je le déterminai à partir le lendemain pour Zurich afin de nous y pourvoir de tout ce dont nous avions besoin avant d'aller nous fixer dans le village de Muri.

Le 24 janvier, au matin, nous partîmes donc de Bremgarten pour nous rendre à Zurich, espérant être le même jour de retour à Bremgarten; mais nous ignorions les difficultés qu'il y a de voyager par des chemins de traverse dans un pays inconnu dont on ignore absolument la langue. Il y a quatre lieues de Bremgarten à Zurich; le chemin en est mauvais et difficile à tenir. Cependant nous y arrivâmes sans avoir beaucoup erré.

[Ici s'arrête la partie qui nous a été communiquée des *Mémoires* de Dulaure. Nous ajouterons seulement qu'après avoir erré encore pendant quelque temps avec Bonnet, ils se séparèrent. Dulaure se fixa dans un village du canton de Berne, et il y travailla en qualité de simple ouvrier dessinateur dans une manufacture d'indiennes, gagnant vingt sous par jour. Huit mois s'écoulèrent ainsi : enfin les événements qui suivirent le 9 thermidor le rappelèrent dans le sein de la convention et mirent un terme à son exil.]

CONSEILS

DES MINISTRES

SOUS LOUIS XV.

Procès-verbaux du 24 février au 11 mai 1760 (1).

Du dimanche 24 février.

M. le maréchal de Belle-Isle (2) a fait part au Comité d'un Mémoire qui lui a été adressé par M. l'abbé de Broglie, dans lequel, entre autres choses, il donne des renseignements à l'occasion du sieur Desforges, secrétaire actuel de M. le maréchal de Broglie, qui a intention de le nommer commissaire des guerres, en vertu de sa charge de maréchal de France.

(1) Bibliothèque du roi, section des manuscrits, supplément français, n° 304.

(2) Charles-Louis-Antoine Fouquet, comte de Belle-Isle, pair et maréchal de France, était alors ministre de la guerre. Né le 22 septembre 1684, mort le 26 janvier 1761. (*Note de l'Éditeur.*)

Mondit sieur abbé de Broglie observe « qu'il faut remarquer « que ce ne sont pas les vers du *Prétendant* qui ont conduit le « sieur Desforges dans la cage du Mont-Saint-Michel (1). On a « tenu pendant un an cet homme à la Bastille pour l'obliger à « déclarer qu'une personne en place l'avait invité à faire ces « vers. Cet honnête homme a méprisé les offres et les menaces, « et a persisté à dire qu'il était seul coupable, qu'il méritait « punition, et ne s'est jamais voulu porter à une calomnie abo- « minable. Cette probité est rare, elle a touché l'abbé de « Broglie, et il a cru qu'un homme de cette vertu pouvait être « secrétaire de son neveu; le Roi a pensé comme l'abbé de « Broglie. »

Sur quoi il a été unanimement délibéré que M. le comte de Saint-Florentin (2) se ferait remettre tout le dossier concernant

(1) Ce Desforges, qu'il ne faut pas confondre avec l'auteur de *la Femme jalouse*, de *Tom Jones à Londres* et du roman *le Poète*, se trouvait en 1749 à l'Opéra lorsque le prétendant d'Angleterre fut arrêté. « Il fut indigné, » disent les *Mémoires secrets* de Bachaumont (14 août 1768), « de cet acte de violence; « il crut que l'honneur de la nation était compromis, et exhala ses plaintes dans « une pièce en vers fort courue alors, qui commence ainsi :

« Peuple, jadis si fier, aujourd'hui si servile,
« Des princes malheureux vous n'êtes plus l'asile. »

« Il ne put prendre sur son amour-propre de garder l'*incognito* et il se confia « à un ami prétendu qui le trahit; il fut arrêté et conduit au Mont-Saint-Michel, « où il resta trois ans dans la *cage*, qui n'est pas une fable, comme bien des gens « le prétendent. C'est un caveau creusé dans le roc, de huit pieds en carré, où « le prisonnier ne reçoit le jour que par les crevasses des marches de l'église. « M. de Broglie, abbé de Saint-Michel, eut pitié de ce malheureux. Il obtint « enfin qu'il eût l'abbaye pour prison. Ce ne fut qu'avec des précautions ex- « trêmes qu'on put le faire passer à la lumière de cette longue et profonde obs- « curité. Le caractère de M. Desforges, son esprit et ses qualités personnelles « lui gagnèrent les bonnes grâces de cet abbé au point d'obtenir son élargisse- « ment au bout de cinq ans. Il le donna à son frère en qualité de secrétaire; et « madame la marquise de Pompadour étant morte, il fut fait commissaire de « guerre, de la nomination de ce général, suivant le droit de tous les maréchaux « de France. » — Desforges mourut subitement à table au commencement d'août 1768. Il était auteur d'une comédie en un acte et de quelques opuscules.

(*Note de l'Éditeur.*)

(2) Louis Phelypeaux, comte de Saint-Florentin, depuis duc de La Vrillière.

l'affaire de Desforges, depuis son entrée jusqu'à sa sortie de la Bastille, afin d'en faire son rapport au Comité de dimanche prochain, 2 mars 1760.

LE MARÉCHAL PRINCE DE SOUBISE (1).

BERRYER (2).

Du dimanche 2 mars.

M. le comte de Saint-Florentin s'étant fait remettre par M. de Sartine, lieutenant-général de police, toute la procédure qui avait été faite dans l'affaire du sieur Desforges pendant sa détention à la Bastille, il en a fait lecture au Comité, d'après laquelle il a été unanimement résolu qu'il expédierait les ordres du Roi, nécessaires pour faire arrêter et conduire à la Bastille le sieur de Frontigny, à l'effet de l'interroger sur l'imputation faite contre lui par le sieur Desforges et contenue dans un Mémoire remis par

Il dirigeait le ministère de la maison du roi depuis 1749 : il y fut remplacé, en 1775, par le vertueux Malesherbes. Né le 18 août 1705, Saint-Florentin mourut le 27 février 1777 ; on lui fit cette épitaphe satirique :

Ci-gît un petit homme, à l'air assez commun,
Ayant porté trois noms et n'en laissant aucun.

(*Note de l'Éditeur.*)

(1) Charles de Rohan, prince de Soubise, pair et maréchal de France, né le 16 juillet 1715, mort le 4 juillet 1787. Général inhabile et malheureux, il commandait l'armée française à la funeste journée de Rosbach ; courtisan servile, il dut à de lâches complaisances les faveurs les plus imméritées, les emplois les plus éminents : il ne rougit pas enfin de s'allier à la Dubarry en donnant son consentement au mariage de mademoiselle de Tournon, sa parente, avec le neveu de cette maîtresse de Louis XV. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) Nicolas-René Berryer, d'abord intendant de Poitou, puis, en 1747, lieutenant-général de police. Son dévouement absolu pour madame de Pompadour, le zèle et l'activité qu'il mit à déjouer les intrigues dirigées contre elle, lui méritèrent la protection de la favorite et le portèrent, en 1758, au poste de ministre de la marine. Il fit preuve, dans ces nouvelles fonctions, de la même inaptitude aux affaires, de la même inexpérience des hommes et des choses qu'il avait montrées comme lieutenant de police, et les quitta, en 1761, pour remplir celles de garde-des-sceaux. Il mourut à l'âge de cinquante-neuf ans, le 15 août 1762, après avoir, suivant Duclos, mieux fait les affaires de madame de Pompadour que celles de la France. (*Note de l'Éditeur.*)

la famille de ce dernier à M. l'abbé de Broglie, dont mondit sieur de Saint-Florentin a fait lecture, dans lequel le sieur Desforges et sa mère attestent que ledit sieur de Frontigny a proposé au sieur Desforges de déclarer que c'était le nommé Gaubier qui avait fait la pièce de vers en question, et qu'il l'avait faite à la sollicitation de M. le comte de Maurepas (1).

Que dans le cas que ledit de Frontigny nierait la vérité des faits, on pourrait lui confronter ledit sieur Desforges, sa mère et quelques personnes qui ont entendu la conversation dudit Desforges et dudit de Frontigny, après avoir au préalable pris leurs déclarations par écrit pour servir à ladite confrontation.

M. le duc de Choiseul (2) a ensuite parlé du risque que courait la Martinique d'être attaquée et prise par les Anglais.

Que par les lettres qu'il recevait d'Espagne, il paraissait que Sa Majesté Catholique désirait beaucoup que l'on fît les plus grands efforts et que l'on employât tous les moyens possibles pour empêcher la prise de la Martinique, d'autant plus qu'il y avait lieu de craindre que si la Martinique était une fois au pouvoir des Anglais, il ne fût pas possible de l'en retirer, même avec le concours de l'Espagne.

(1) Jean-Frédéric Phelypeaux, comte de Maurepas, né le 9 juillet 1701, mort à Versailles le 21 novembre 1781. Il avait à peine vingt-quatre ans lorsque Louis XV l'appela dans son conseil et lui confia le ministère de la marine. Homme d'esprit et de plaisirs, Maurepas se serait maintenu facilement en place s'il n'eût pris part aux manœuvres qui avaient pour but d'écarter madame de Pompadour de la direction des affaires : c'était plus qu'il n'en fallait pour s'attirer une disgrâce. Mais il alla plus loin. La favorite ayant offert au roi, pour sa fête, un bouquet de roses blanches, Maurepas composa et laissa courir ce quatrain épigrammatique :

La marquise a bien des appas ;
Ses traits sont vifs, ses grâces franches,
Et les fleurs naissent sous ses pas ;
Mais, hélas ! ce sont des fleurs blanches.

Sa chute fut dès-lors certaine et ne se fit pas attendre. Toutefois, Louis XV n'étant pas personnellement offensé dans cette épigramme, rien ne s'opposait à un retour de faveur pour le ministre renvoyé. La mission du sieur de Frontigny paraît avoir été de lui créer des torts plus graves. (*Note de l'Éditeur.*)

(1) Etienne-François, duc de Choiseul, né le 28 juin 1719, mort à Paris le 8 mai 1785. Il était ministre des affaires étrangères. (*Note de l'Éditeur.*)

Sur quoi M. Berryer a observé que, vu le défaut de moyens et la brièveté du temps, il n'était pas possible d'envoyer quant à présent à la Martinique un secours suffisant pour empêcher les Anglais de s'en emparer.

Que la marine, après avoir cherché tous les moyens possibles de la secourir, ne pouvait y envoyer, et encore avec bien de la peine, qu'un vaisseau de 74, une frégate et une flûte pour y porter quelques provisions et munitions de guerre et environ quatre cents soldats canonniers et bombardiers.

Que ce secours, tout médiocre qu'il était, ne pouvait partir que vers le 20 avril et arriver à la Martinique qu'à la fin de mai ou au commencement de juin, temps auquel l'attaque des Anglais aurait eu son effet, ou serait différée au mois d'octobre ou de novembre, parce que, depuis le commencement de juin jusque vers cette saison, c'est le temps de l'ouragan qui ne permet pas à des forces étrangères d'aborder facilement à la Martinique, et d'y séjourner dans ses rades pour y faire une opération de guerre, et qu'ainsi on ne pouvait pas se flatter d'y envoyer un secours qui pût empêcher une entreprise que les Anglais seraient en état d'y faire actuellement.

A cela M. le duc de Choiseul a répliqué que s'il n'était pas possible d'y envoyer, quant à présent, un secours suffisant pour en empêcher la prise, il fallait au moins préparer un armement pour le mois de septembre ou d'octobre, capable de la reprendre, et même la Guadeloupe, attendu le désavantage qu'il y aurait pour la politique de devoir traiter de la paix pendant que ces deux colonies seraient au pouvoir des Anglais; au lieu que s'ils n'étaient pas en possession de la Martinique, soit qu'ils ne l'eussent pas prise, soit qu'on l'eût reprise sur eux, cela changerait beaucoup la face des affaires.

Qu'au surplus, dans le cas où ils ne seraient pas en possession de la Martinique lorsque l'escadre du roi y arriverait, il serait possible de faire quelques entreprises sur leurs propres possessions, comme la Jamaïque ou la Barbade; et quand bien même on ne ferait qu'une incursion passagère sur ces possessions, cela contribuerait beaucoup à changer le ton de la guerre, don-

nerait de la confiance à l'Espagne, et la mettrait en état d'employer ses bons offices d'une manière plus efficace et plus importante.

Sur quoi il a été unanimement résolu que M. Berryer ferait un Mémoire pour exposer la possibilité et la manière d'exécuter cet armement et les moyens de finances qui lui seraient nécessaires pour cet objet, duquel Mémoire il ferait part au Comité du 9 mars suivant.

LE MARÉCHAL DUC DE BELLE-ISLE.

BERRYER.

Du 9 mars.

M. Berryer ayant apporté son Mémoire ledit jour, et n'ayant pu en faire la lecture, il a été décidé qu'il en enverrait une copie à tous les membres du Comité pour discuter la matière et en prendre une résolution définitive au Comité du 16 mars suivant.

LE MARÉCHAL DUC DE BELLE-ISLE.

BERRYER.

Du 16 mars.

M. Berryer ayant envoyé à chacun des membres du Comité copie de son Mémoire, ainsi qu'il avait été résolu le 9 mars précédent, il a proposé d'en faire la lecture; mais il a été observé que chacun des membres en ayant reçu une copie, et par conséquent, étant instruit de ce qu'il contenait, cette lecture ne ferait que consommer du temps, et que l'on pouvait tout de suite agiter et traiter la matière afin d'accélérer.

Sur quoi ayant été remarqué que le résultat du Mémoire tendait à armer, pour le mois de septembre ou d'octobre au plus tard, douze vaisseaux de guerre, plusieurs frégates et bâtiments de transport pour embarquer des troupes, provisions et munitions de guerre nécessaires pour cette expédition;

Et d'ailleurs, paraissant nécessaire d'armer les prames, non

seulement pour la protection des côtes et le transport de différents endroits au lieu de l'armement, des provisions et munitions nécessaires pour l'expédition, il n'était pas possible que la Marine remplît cet objet à moins de douze millions payés dans les termes portés par le Mémoire; bien entendu que la dépense pour achever les prames serait payée séparément sur les fonds qui y avaient été destinés.

Sur quoi M. le contrôleur-général (1) ayant représenté l'impossibilité où était la France, de procurer ce fonds dans le courant de l'année, ainsi qu'il était demandé par le Mémoire, elle a proposé qu'il en fût rejeté une partie de deux ou trois millions sur les premiers mois de 1761.

A quoi la Marine a consenti, quoi qu'elle en sentît la difficulté.

Ensuite M. le contrôleur-général, en parlant toujours de la difficulté de la finance, a demandé que, dans le cas où le Comité persisterait à penser que cette expédition était absolument nécessaire, il fût retranché des autres départements une somme au prorata de celle qui avait été accordée à chacun, afin de pouvoir procurer à la Marine les secours dont elle avait besoin dans le moment, sauf à remplacer en 1761, auxdits départements, ce qui leur aurait été retranché cette année.

Que, d'après ce plan, on pourrait prendre sur la guerre cinq millions, deux millions sur M. de Saint-Florentin, un million sur M. le duc de Choiseul, et le surplus sur ce que la Finance s'était réservé pour les dépenses dont elle est chargée directement. A quoi M. le duc de Choiseul et M. le comte de Saint-Florentin ont consenti, après avoir néanmoins représenté combien cela les gênerait chacun dans leurs parties.

A l'égard de M. le maréchal de Belle-Isle, il a déclaré que les retranchements qui avaient déjà été faits sur la partie dont il est chargé ne permettaient pas que l'on en fît de nouveaux, et a représenté que les fonds qui avaient été destinés étaient déjà

(1) Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, né en 1719, dans le Périgord, mort vers 1792. D'abord intendant, puis lieutenant-général de police, Bertin venait de succéder (octobre 1759), grâce à la protection de madame de Pompadour, au contrôleur-général Silhouette. (*Note de l'Éditeur.*)

beaucoup trop médiocres pour pouvoir soutenir la guerre de terre, et que, quelque petit que fût le retranchement que l'on proposerait, il lui serait impossible de s'y prêter.

M. le marquis de Puisieulx (1) a été de l'avis de l'armement proposé pour la Martinique, et de l'arrangement de finance proposé par M. le contrôleur-général.

M. le maréchal d'Estrées (2) a été de l'avis de l'armement de douze vaisseaux, etc., proposé dans le Mémoire de la Marine, s'il était possible de fournir à cette dépense qui ne pouvait être moindre de douze millions ; mais que, si la possibilité d'y fournir n'y était pas, il croyait qu'on pouvait, avec moins de dépenses, remplir à peu près le même objet ; que pour cela il faudrait armer à Brest, pour six mois, douze vaisseaux et tenir prêts les approvisionnements nécessaires pour les faire passer à la Martinique sur deux autres vaisseaux de guerre ou sur les bâtiments marchands ; qu'il croyait que cet armement aurait de l'influence pour la protection des côtes en tenant en observation une certaine quantité de vaisseaux anglais ; que d'ailleurs la dépense de ce plan serait moindre de moitié ou d'un tiers ; et que si l'armement général était nécessaire, en conséquence de la prise de la Martinique par les Anglais, on pourrait le compléter en forçant ; ce qui pourrait être effectué avant la fin de l'année, si l'argent ne manquait pas.

Sur quoi il a été décidé de faire le résultat du présent Comité pour en référer au Roi en son conseil, afin de prendre ses ordres.

Avant de se séparer, M. Berryer a prié tous les membres du comité de vouloir bien lui donner leurs avis par écrit sur le mémoire qu'il avait remis à chacun d'eux, afin de pouvoir servir à sa décharge et qu'on ne pût pas imputer à négligence de sa part, s'il arrivait quelque événement, et il les en supplia d'au-

(1) Louis-Philogène Brulart, marquis de Sillery, comte de Puyzieulx, né le 12 mai 1702, mort à Paris le 8 décembre 1770. Il avait, le 15 janvier 1747, remplacé le marquis d'Argenson au ministère des affaires étrangères, qu'il quitta le 9 septembre 1751, en conservant l'entrée au conseil. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) Louis-César Le Tellier, comte d'Estrées, maréchal de France, né le 2 juillet 1695, mort à Paris le 2 janvier 1771. (*Note de l'Éditeur.*)

tant plus instamment qu'il ne leur a pas caché qu'il se reprochait de ne leur avoir pas demandé la même chose au sujet du mémoire qu'il avait présenté au comité du 2 décembre 1759;

Qu'il lui avait paru que Messieurs du comité l'avaient approuvé; que néanmoins il avait été entièrement oublié depuis, et qu'il ne pouvait s'empêcher de croire que cela ne serait pas arrivé de la même façon s'il avait alors fait la même demande qu'il prend la liberté de faire aujourd'hui.

LE MARÉCHAL PRINCE DE SOUBISE.

BERRYER.

Du 23 mars.

La séance a commencé par discuter de nouveau ce qui regarde la Martinique, et principalement les moyens de la garantir, par la suite, des attaques des Anglais, supposé qu'ils ne l'eussent pas prise avant le 1er juin; ou de ceux de la reprendre en octobre ou novembre, supposé qu'elle fût alors entre leurs mains.

Après bien des observations et des réflexions tant sur la manière que sur les moyens, M. le maréchal de Soubise a pris les avis pour tâcher de parvenir à former un résultat.

M. le contrôleur-général a persisté dans l'avis qu'il avait donné par écrit et qui consiste à représenter l'impossibilité où était la Finance de procurer un secours extraordinaire aussi fort, à moins qu'on ne le prît sur tous les départements au prorata.

M. le marquis de Puisieulx a persisté dans l'avis qu'il avait donné aussi par écrit, et qui consiste à dire que, vu l'importance de la Martinique, il pensait qu'il fallait armer douze vaisseaux de guerre, frégates et bâtiments de transport nécessaires, et trois mille hommes de troupes pour la reprendre, en cas qu'elle eût été prise, ou pour la mettre en sûreté pendant toute l'année 1761, et que les douze millions nécessaires pour cet armement fussent pris sur ce qui avait été destiné aux différents départements au prorata.

M. le comte de Saint-Florentin a pensé que, s'il était possible

que l'on fît cet armement, c'était ce qu'il y avait de mieux à faire ; qu'il consentait que l'on prît sur son département, quelque embarras que cela lui causât ; que si l'on ne pouvait pas remplir tout l'objet, il fallait du moins tâcher d'en remplir une partie.

M. le maréchal d'Estrées a dit qu'il avait de la peine à croire qu'avec l'armement projeté on parvînt à reprendre la Martinique, si elle avait été prise par les Anglais ; qu'ils pourraient bloquer l'armement dans Brest et l'empêcher de sortir, ou que, s'il sortait, ils pourraient l'attaquer et le dissiper, étant en état d'y opposer des forces très-supérieures ; qu'il croyait que l'on pourrait occuper les Anglais par plusieurs moyens moins dispenieux et aussi capables de réussir.

M. le duc de Choiseul, dans son avis par écrit, a pensé que, vu la situation de la Finance, il fallait réduire au pur nécessaire les objets offentifs et défensifs de la marine, comme l'armement des prames et des bateaux plats, et un demi-armement de douze vaisseaux à Brest, et qu'il consentait que pour cela on prît un million sur son département.

M. le maréchal de Belle-Isle a observé que, quelque gêné qu'il fût pour ses dépenses les plus indispensables, il consentirait néanmoins qu'on prît un million, mais à condition que ce serait sur les derniers mois de cette année.

M. le maréchal de Soubise, dans son avis par écrit, a pensé que, s'il y avait impossibilité de fournir à l'armement proposé, il fallait du moins armer quelques vaisseaux et frégates pour la protection des côtes, finir et armer les prames le plus tôt possible, construire un certain nombre de chaloupes canonnières, et faire mouvoir les bateaux plats, afin que si on ne peut pas faire d'expéditions considérables, on puisse du moins en faire de médiocres pour donner de l'inquiétude aux ennemis et partager leur attention.

Ensuite de quoi il a été résolu que tous les avis qui avaient été donnés par chacun des membres du comité seraient remis à M. le maréchal de Soubise, pour en rendre compte au roi en son conseil et prendre les ordres définitifs :

Soit sur l'armement des douze vaisseaux avec tous les accessoires qui ont rapport à ce projet;

Soit sur de moindres armements;

Soit sur les moyens plus ou moins forts à procurer à la marine, relativement au plan que Sa Majesté adopterait;

Soit sur la manière de trouver ces moyens en retranchant sur les autres départements au prorata, ou par telles autres voies que Sa Majesté jugerait convenables.

— M. Berryer a ensuite rendu compte de deux lettres qu'il a reçues.

L'une des fermiers-généraux, par laquelle ils demandent la permission de faire débarquer au Havre ou à Honfleur les bâtiments anglais destinés à apporter en France les tabacs nécessaires pour l'aliment de leurs manufactures de Rouen et de Paris; que pendant l'année 1759 ces bâtiments n'avaient pu arriver qu'à Dieppe, ce qui les avait mis dans la nécessité de faire voiturer ces tabacs par terre au Hâvre et à Rouen, et les avait constitués dans des frais extraordinaires très-considérables. Malgré cette considération, le comité a pensé unanimement que dans les circonstances présentes, où il paraissait très-vraisemblable que les Anglais avaient en vue quelques entreprises sur le Havre, il n'était pas possible de permettre aux bâtiments anglais d'y venir librement et fréquemment; qu'il y aurait les mêmes inconvénients de les laisser venir à Honfleur, et qu'ainsi il n'était pas possible de leur permettre d'aborder ailleurs qu'à Dieppe tant que les mêmes circonstances subsisteraient.

L'autre lettre de M. le baron de Breteuil (1), qui demandait pour le sieur Robert Orme, ci-devant gouverneur en second de la ville de Madras, et actuellement prisonnier en France, la permission de venir à Paris pour sa santé.

Sur quoi le comité a déclaré unanimement qu'il n'était pas convenable d'accorder au sieur Robert Orme cette permission, mais que, s'il voulait aller à Montpellier, où il trouverait autant

(1) Louis-Auguste Le Tonnelier, baron de Breteuil, ministre plénipotentiaire de la cour de France auprès de l'électeur de Cologne. Né en 1733 à Preuilly en Touraine, mort à Paris le 2 novembre 1802. (*Note de l'Éditeur.*)

de secours qu'à Paris, M. Berryer pourrait lui expédier un passeport du Roi à cet effet.

— M. le comte de Saint-Florentin a aussi rendu compte des interrogatoires qu'avait subis le sieur de Frontigny à la Bastille, desquels il résulte que dans le premier il a nié absolument tous les faits qui lui ont été imputés ; qu'ayant ensuite été confronté à la dame Desforges, mère, au sieur Desforges, procureur au Châtelet, et au sieur Lestourneau, aussi procureur au Châtelet, le sieur de Frontigny, quoiqu'il ait persisté dans son premier interrogatoire, a néanmoins varié dans un point à la confrontation, en ce qu'il avait nié dans son premier interrogatoire de connaître le sieur Gaubier ; *néanmoins il* est convenu le connaître et avoir dit à Desforges que ledit sieur *Gaubier* avait été arrêté, non pour les vers sur le Prétendant, mais *pour* d'autres.

Sur quoi il a été unanimement délibéré que le sieur de Frontigny resterait à la Bastille ; que d'ici à quelque temps il ne serait point interrogé de nouveau, afin de voir l'impression que ferait sur son esprit le séjour de la Bastille, et s'il ne se déterminerait pas à convenir de la vérité de ce qui s'était passé.

— Avant que tous les membres du comité fussent rassemblés, M. Berryer avait rendu compte d'une lettre à lui écrite par le sieur Hervé, commissaire de la marine à Dieppe, par laquelle il mande qu'il est arrivé un paquebot de Portsmouth, contenant des prisonniers français ; qu'il y avait, entre autres, douze officiers, mariniers ou matelots, non compris dans le rôle des prisonniers ; que parmi ces douze officiers, mariniers ou matelots, se trouvait un nommé Fauconnier ; que cet homme paraissait suspect, suivant une lettre qu'il a reçue d'un nommé Pierre Lebreton, se disant volontaire sur *le Saint-Florentin*, de Saint-Malo, sur lequel il a été pris, et qui est actuellement en Angleterre ; lequel Lebreton l'accuse d'avoir remis aux commissaires de l'amirauté d'Angleterre des plans de plusieurs côtes et rades de France.

Sur quoi il a été convenu, avec M. le maréchal de Soubise et M. le maréchal de Belle-Isle, que M. Berryer ferait examiner cet homme de près, et que, pour peu qu'il y eût lieu de le croire

suspect, il expédierait les ordres du Roi nécessaires pour le faire arrêter.

LE MARÉCHAL PRINCE DE SOUBISE.

BERRYER.

Du lundi 31 mars.

M. le maréchal de Soubise a fait part au comité où étaient M. le maréchal de Belle-Isle, M. le duc de Choiseul, M. Berryer et M. Bertin seulement; qu'il avait rendu compte au Roi, la veille, en son conseil-d'état, du Mémoire que M. Berryer avait remis à chacun des membres du comité, concernant les secours à envoyer à la Martinique et l'armement à préparer pour tâcher de la reprendre au mois de septembre ou d'octobre, en cas qu'elle fût alors au pouvoir des Anglais, de l'armement à faire des prames et bateaux plats, pendant l'été 1760, et des avis qu'ils avaient donnés sur ces objets chacun en particulier;

Que le Roi avait décidé qu'il serait fourni à la Marine trois millions pour l'armement des prames et bateaux plats, et à l'égard de l'armement pour essayer de reprendre la Martinique au mois de septembre ou d'octobre, si elle était au pouvoir des Anglais, qu'attendu l'impossibilité qu'il y aurait à la Finance de fournir les moyens suffisants, les difficultés qui se rencontreraient dans l'exécution du projet et l'incertitude de l'événement, il serait seulement fourni à la Marine cinq millions de fonds extraordinaires, pour faire quelques armements; et que la Marine ferait un projet, relatif seulement à ces cinq millions;

Qu'ensuite Sa Majesté avait ordonné que le comité s'assemblât pour déterminer la quotité qui serait prise sur les fonds qui avaient été destinés à chaque département, afin d'en former les deux sommes susdites montant à huit millions, dont il était question d'aider la Marine.

Sur quoi il a d'abord été décidé qu'il serait fourni à la Marine trois millions pour l'armement des prames et bateaux plats, dont il serait payé à la Marine trois cents mille livres en avril, et le reste en cinq mois par portions égales.

A l'égard des cinq millions pour quelques armements, il y a eu beaucoup de difficultés; et, après avoir amplement discuté la matière, on s'est séparé sans y avoir pris une résolution définitive, non plus que sur la quotité à retenir sur chaque département pour former la somme totale de huit millions. Il parut seulement que le comité inclinait à ce qu'il ne fût retenu qu'un million sur le département de M. de Saint-Florentin, attendu l'indigence extrême où était tout ce qui compose la maison du Roi.

M. le duc de Choiseul a persisté à consentir qu'il fût retenu un million sur son déprrtement à raison de deux cent cinquante mille livres par quartier à commencer du mois d'avril, bien entendu qu'il serait fait une retenue proportionnelle sur tous les autres.

A l'égard de M. le maréchal de Belle-Isle, il a représenté qu'il était impossible que l'on fît aucune retenue, quant à présent, sur ses fonds; qu'il était même indispensable que l'on lui fît dans le moment un paiement de trois millions, sur les fonds qui avaient été destinés à la guerre, pour achever de mettre l'armée en campagne le 1er juin; que, vers le mois de septembre, il consentirait qu'on lui retînt un ou deux millions, même quelque chose de plus s'il était jugé absolument nécessaire, parce qu'il espérait que les succès qu'aurait eus alors l'armée du roi mettraient en état de tirer des contributions qui pourraient remplacer ce que l'on lui retiendrait.

A quoi M. le contrôleur général a répliqué qu'il était impossible à la France de suffire à tous ces objets; qu'il avait présenté un état de deux cent vingt millions à fournir pour tous les départements; qu'il n'osait assurer qu'il remplirait en entier cette somme, mais qu'il y ferait tous ses efforts; que depuis ce temps il était survenu en augmentation un état de dépenses montant à trente-deux millions qui avaient été oubliés, et qu'il ne savait pas comment pouvoir remplir; que, de plus, toutes les difficultés qu'avait faites le Parlement de Paris avaient diminué de beaucoup les ressources dont il s'était flatté par le refus entier qu'il avait fait d'enregistrer plusieurs édits qui lui avaient

été présentés; et qu'ainsi il était hors d'état de fournir à la Guerre les trois millions qu'elle demandait dans le moment et à la Marine les huit millions qu'il paraissait que le comité désirait qui lui fussent donnés, à moins que ces huit millions ne fussent retenus dès à présent au marc la livre sur tous les autres départements.

Sur quoi il a été dit que M. le contrôleur-général rendrait compte au Roi de ces difficultés et prendrait de nouveaux ordres.

LE MARÉCHAL PRINCE DE SOUBISE.

BERRYER.

Du dimanche 6 avril.

M. le duc de Choiseul y a fait part d'une lettre qu'il avait reçue de M. le maréchal de Broglie, au sujet des difficultés que faisait M. le duc de Wurtemberg (1) sur la manière dont ses troupes étaient dans le cas de servir, relativement à la convention militaire conclue entre le Roi et lui, le 3 novembre 1759, et d'une lettre aussi écrite par mondit sieur le maréchal de Broglie à M. le maréchal de Belle-Isle, par laquelle il paraît insinuer que, dans le cas où Sa Majesté se porterait à licencier les troupes de Wurtemberg, il conviendrait de reprendre à la solde du Roi les troupes palatines, et faire envisager les avantages qui résulteront de cet arrangement.

Par rapport au premier objet, M. le duc de Choiseul a observé que la base de la convention militaire faite avec le duc de Wurtemberg, le 3 novembre 1759, était que ses troupes serviraient à l'armée de Sa Majesté dans la même forme et manière que devait servir et servaient encore les troupes saxonnes;

Que les prétentions que voulait établir M. le duc de Wurtemberg n'étaient pas soutenables;

Qu'il lui écrit pour le ramener aux vrais principes, et qu'il lui a proposé d'ajouter à cette convention trois articles:

(1) Charles-Eugène, duc de Wurtemberg, né le 11 février 1728, mort en 1793. (*Note de l'Editeur.*)

1° Que le corps de troupes wurtembergeoises, soit que le sérénissime duc en prenne le commandement, soit qu'il le donne à un de ses officiers-généraux, sera sous les ordres du général de l'armée de Sa Majesté et sera obligé d'exécuter ses ordres comme le ferait un officier-général français;

2° Que ces troupes pourront être employées indifféremment soit dans le corps d'armée, soit dans des réserves, soit même dans des garnisons, tant avec les troupes du Roi que séparément, le tout à la volonté du général et selon l'urgence du bien du service du Roi.

3° Au cas que M. le duc de Wurtemberg désire de commander ses troupes en personne, il est nécessaire qu'il accepte le grade de lieutenant-général que le Roi lui a offert, étant impossible qu'il y ait dans une armée un commandant d'une portion de troupes qui ne sont pas commandées par celui qui a le commandement de la totalité, mais que ce duc paraît ne pas vouloir s'y prêter;

En sorte qu'il pense qu'il n'y a que trois partis à prendre sur lesquels il convient de se décider plus tôt que plus tard;

1° D'écrire de nouveau à M. le duc de Wurtemberg et de le faire souscrire aux deux premiers des trois articles qui lui ont été proposés.

2° S'il s'y refuse, d'ordonner à M. le maréchal de Broglie de faire marcher les Wurtembourgeois sur le Necker où le Roi les remerciera quand ils y seront arrivés; de prévenir en ce cas M. le duc de Wurtemberg de l'ordre envoyé pour la marche de son corps de troupes au général de l'armée sous prétexte que, leurs différends ne pouvant pas s'accommoder, il est contre le bien du service de les tenir ensemble, et l'on ne parlera à M. le duc de Wurtemberg du licenciement de ses troupes que quand elles seront arrivées sur le Necker;

3° D'envoyer de même les troupes wurtembourgeoises ou sur le Necker, ou en arrière sur le Mein, de n'en prendre que la cavalerie, les hussards et quelques compagnies de grenadiers, et au mois d'octobre prochain de licencier la totalité, comme la convention le permet.

M. le duc de Choiseul, ayant ajouté que, dans une conférence qu'il avait eue avec M. le baron de Thaun, ministre du duc de Wurtemberg, il y a quelques jours, ce dernier lui avait dit qu'il allait écrire à son maître pour l'engager à accepter les trois articles que l'on proposait d'ajouter à la convention militaire du 3 novembre 1759, et qu'il faudrait bien qu'il prît le parti de les accepter, ou du moins les deux premiers.

Il a été convenu d'attendre la réponse de M. le duc de Wurtemberg à la lettre de M. le baron de Thaun qui ne pouvait tarder d'arriver, avant de délibérer sur les trois partis proposés par M. le duc de Choiseul, ou sur tout autre qu'il conviendrait de proposer au Roi, afin de recevoir ses ordres.

Sur le second objet concernant les troupes palatines à reprendre au service du Roi, M. le duc de Choiseul a observé que M. le maréchal de Broglie ne paraît pas du tout instruit des motifs qui ont déterminé le Roi à ne point renouveler en 1758 la convention militaire qui existait alors entre le Roi et l'électeur palatin. Qu'aujourd'hui l'état effectif de ces troupes qui sont très délabrées ne permettrait pas de les reprendre à la solde du Roi avec quelque apparence d'utilité; ainsi qu'il ne devait pas être question d'y penser.

Sur quoi le Comité a été unanimement du même avis que M. le duc de Choiseul. M. le duc de Choiseul a ensuite fait part au comité d'un Mémoire qui lui avait été envoyé par M. Chauvelin, ambassadeur du Roi à la cour de Turin, par lequel il répond à des représentations qu'avaient faites les trois États de Bugey au sujet des arrangements que le Roi se proposait de prendre avec le roi de Sardaigne pour régler les formes respectives des deux États.

Sur quoi M. le duc de Choiseul a observé que les députés des trois États de Bugey n'avaient pas bien entendu les principes qui avaient servi de base à ce règlement, qu'ils n'avaient même pas bien compris ce qui était véritablement de leur intérêt;

Que l'on devait porter le même jugement d'autres représentations qui avaient été faites par M. l'évêque du Bellay, M. Joly de Fleury, intendant de Bourgogne, et les fermiers-généraux;

que toutes les opérations qui avaient été faites pour parvenir à ce règlement l'avaient été par M. Boursette, ingénieur en chef sur les lumières et l'expérience duquel on pouvait se reposer, étant un homme très-capable et connaissant parfaitement le local de toutes ces parties; qu'au surplus le traité était signé avec le roi de Sardaigne et qu'ainsi il n'y avait plus lieu d'y revenir.

M. le duc de Choiseul a ensuite rendu compte d'une plainte que formaient tous les jours messieurs les ambassadeurs des cours étrangères, au sujet des passeports qui leur étaient expédiés pour faire entrer en franchise les vins et denrées de leur consommation; qu'ils lui représentaient souvent qu'au préjudice de ces passeports on ne laissait pas que d'arrêter ces dits vins et denrées, et de leur faire payer des droits; ce qui était contraire à leurs immunités et aux passeports qui leur étaient expédiés.

M. le duc de Choiseul a représenté qu'il était inutile de leur délivrer des passeports à l'avenir puisque cela ne les dispensait pas de payer, et que cela serait plus conséquent; que si on cessait de délivrer des passeports aux ministres étrangers résidant en France, les puissances étrangères en feraient de même vis-à-vis des ministres de France résidant en pays étrangers; que cette réciprocité ne pourrait être qu'à notre désavantage, puisque, par rapport à l'article seul des vins, les ministres étrangers en France ne font venir que très-peu de vins étrangers pour eux, au lieu que les ministres français en pays étrangers en font venir beaucoup de France; que la preuve en résultait de ce que, par le relevé que les fermiers-généraux avaient remis à M. le contrôleur-général, des droits qui avaient été payés aux entrées de Paris par les ministres étrangers, nonobstant les passeports qui leur avaient été délivrés depuis 1751, cela montait à peine à mille cinquante livres.

A quoi M. le contrôleur-général a répondu qu'il était vrai que de tous les temps il avait été expédié des passeports aux ministres étrangers pour les vins et denrées de leur consommation; mais aussi que de tous les temps la franchise portée par ces passeports n'avait eu lieu que pour les droits des cinq grosses fermes, et non pour les droits d'aides ni pour ceux appartenant

à l'Hôtel-de-Ville de Paris, à des communautés d'officiers des ports, quais et halles de Paris, et aux hôpitaux, qu'ils avaient toujours payés;

Que cela avait été réglé ainsi par l'arrêt du conseil du 13 février 1748; que, quoique les ministres étrangers ne soient pas spécialement dénommés dans ledit arrêt, néanmoins on ne peut s'empêcher de penser qu'ils y sont compris, Sa Majesté y décidant que les droits d'aides et autres qui sont réunis à cette ferme seront payés nonobstant tous passeports, même les denrées, marchandises, ou boissons pour la propre consommation de Sa Majesté; que M. de Silhouette, pendant qu'il avait été contrôleur-général, ayant donné un ordre pour exempter des droits d'aides des denrées pour la consommation de quelques ministres étrangers, sur les éclaircissements qui lui avaient été donnés, il avait de lui-même retiré cet ordre.

Sur quoi il a été décidé unanimement qu'il serait délivré des passeports aux ambassadeurs des puissances étrangères dans le cas où il échoit de leur en donner; que dans ces passeports l'exemption des droits de la ferme des aides y serait énoncée et aurait lieu, que les affaires étrangères tiendraient un état exact des passeports qui seraient délivrés et des quantités qui y seraient énoncées, pour connaître par la suite plus particulièrement quel en serait l'objet, et s'il n'y aurait point d'abus pour y prendre alors telle détermination qui conviendrait.

Enfin M. le duc de Choiseul fait part au Comité du compte qu'il s'était fait rendre des fonds qui entraient dans la caisse des trésoriers des Ligues Suisses, par lequel il avait reconnu qu'il s'était introduit beaucoup d'abus dans la distribution de ces deniers, dont la plus grande partie était donnée à des personnes entièrement étrangères au service du Roi, et qui n'y servaient en rien; que son intention était de réformer ces abus et d'appliquer une partie des revenant-bons; que cela produirait à donner un traitement avantageux aux soldats suisses protestants qui ayant été estropiés au service du Roi, étaient obligés de retourner dans leur pays sans aucun secours, ne pouvant être reçus en France aux Invalides; qu'en fixant ce traitement à cent vingt

livres pour chacun par an, cela suffirait pour les faire vivre à l'aise dans leur pays avec leur famille, et néanmoins ne ferait qu'un objet de dépense médiocre, en même temps que cela contribuerait beaucoup à encourager les protestants suisses à prendre parti dans les troupes du Roi; qu'au surplus cela était d'autant plus juste qu'on leur faisait la retenue des trois deniers pour livre pour les Invalides, de même qu'aux autres troupes de Sa Majesté.

Enfin M. le maréchal de Soubise a reparlé des trois millions à accorder à la Marine pour l'armement des prames et mouvements des bateaux plats pendant l'année 1760, et des cinq millions à lui accorder pareillement pour quelques armements particuliers.

Après bien des nouvelles discussions et explications, il a enfin été résolu que les trois millions seraient accordés à la Marine pour l'armement des prames et le mouvement des bateaux plats pour trois cent mille livres en avril et le reste en mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, par portions égales.

A l'égard des cinq millions pour armements, il n'a rien été résolu.

LE MARÉCHAL PRINCE DE SOUBISE.

BERRYER.

Du 13 avril 1760.

M. le maréchal de Belle-Isle y a fait la lecture des remontrances adressées au Roi par le parlement de Grenoble.

Sur quoi il a été résolu unanimement que ces remontrances, ensemble la réponse à y faire, seraient examinées dans un comité chez M. le chancelier (1) pour prendre les ordres du Roi à ce sujet.

M. le maréchal de Belle-Isle y a ensuite fait part d'une lettre

(1) Guillaume de La Moignon, seigneur de Blancmesnil, né le 6 mars 1683, chancelier de France le 9 décembre 1750, mort à Paris le 12 juillet 1772. Il s'était démis de ses fonctions en 1768, et avait eu Meaupeou pour successeur. (*Note de l'Editeur.*)

qu'il avait reçue de M. le maréchal de Senneterre (1), par laquelle il lui observe qu'il y avait les années précédentes une frégate de douze ou seize canons armée dans le Pertuis pour y protéger le cabotage contre les petits corsaires de Jersey et Guernesey; que le défaut d'armements de cette frégate cette année était cause que ces corsaires infestaient ces côtes, ce qui nuisait infiniment au commerce et à la tranquillité de ces parages.

A quoi M. Berryer a répondu que l'on avait tellement réduit les fonds de la Marine pour cette année, qu'il ne lui était pas possible de faire aucun armement, puisque, par cette réduction, il n'y avait pas même suffisamment de quoi payer la solde de ce qui doit être regardé comme tel.

Sur quoi le comité a exhorté M. Berryer à examiner si, vu la médiocrité de la dépense, il ne serait pas possible de la faire, d'autant plus qu'elle paraissait véritablement utile et même nécessaire.

Enfin M. le maréchal de Belle-Isle a rendu compte d'une demande de M. le marquis de Paulmy (1), qui va ambassadeur extraordinaire du Roi, près le roi et la république de Pologne, par laquelle il observe, qu'ayant eu l'honneur d'être secrétaire d'état du département de la guerre, il doit lui être rendu les mêmes honneurs que ceux qui sont rendus aux secrétaires d'état revêtus de cette charge.

Sur quoi il a été observé que le titre de secrétaire d'état étant

(1) Jean-Charles de Saint-Nectaire (on prononce *Senneterre*), né le 11 mars 1685, mort à Paris le 2 janvier 1771, fut créé maréchal de France le 24 février 1757. (*Note de l'Editeur.*)

(2) Antoine-René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy, né à Valenciennes le 22 novembre 1722, mort à Paris le 13 août 1787. Paulmy avait succédé, le 2 février 1757, à son oncle, le comte d'Argenson, ministre de la guerre; mais, dès le 22 mars de l'année suivante, il s'était démis de ses fonctions, moitié de gré, moitié de force. Passionné pour les livres, il forma dans sa bibliothèque la collection la plus nombreuse, la plus complète et la mieux choisie d'ouvrages précieux qui ait peut-être jamais été en la possession d'un particulier. Cette riche bibliothèque, achetée par le comte d'Artois, fut rendue publique après la mort du marquis de Paulmy : c'est celle qui est dite de l'*Arsenal*. (*N. de l'Ed.*)

une charge, les honneurs que Sa Majesté avait jugé à propos qui fussent rendus à ceux qui en sont revêtus, ne peuvent ni ne doivent l'être à ceux qui en ont donné leur démission; que d'ailleurs la qualité de ministre n'attribuant aucun honneur, il ne devait en être rendu aucun à M. le marquis de Paulmy à raison de cette qualité, ni à raison de la charge de secrétaire d'état au département de la guerre qu'il avait possédée, et que par conséquent il ne pouvait demander que ceux dont il avait droit de jouir comme ambassadeur, à quoi tout le comité a acquiescé unanimement.

M. le comte de Saint-Florentin a aussi rendu compte d'une lettre de M. l'abbé de Broglie, au 28 mars 1760, par laquelle il lui envoie une relation que lui a adressée le sieur *Desforges*, le 20 du même mois, où il rend un compte fort détaillé de ce *qu'il* prétend s'être passé entre lui Desforges et le sieur Leroi de Frontigny, au mois de juin 1747 : Il ajoute dans sa lettre qu'il a demandé cette relation au sieur Desforges, afin que le sieur Leroi de Frontigny pût être interrogé dessus, et par là éviter qu'on le fît venir à Paris, ce qui causerait un fort grand embarras à M. le maréchal de Broglie à l'ouverture d'une campagne, attendu qu'il lui serait fort difficile de se passer, même pour peu de temps, d'un homme qui lui est si nécessaire, et qui a le secret de ce qui se passe actuellement à l'armée.

M. le comte de Saint-Florentin a ajouté que, d'après cette relation, le sieur Leroi de Frontigny avait été interrogé à la Bastille, le 11 avril de cette année; que, dans ces interrogations, il avait nié tous les faits qui lui étaient imputés dans cette relation; qu'il avait même observé que, des quatre personnes, compris le sieur Desforges, qui avaient été entendues en déposition contre lui, il y en avait trois dont le témoignage était récusable, savoir, le sieur Desforges, sa mère et son frère, et que le quatrième, qui est le sieur Letourneau, procureur au Châtelet, ne pouvait pas faire charge, attendu qu'il ne s'expliquait pas comme les trois premiers.

Sur quoi il a été observé que, si on voulait continuer cette affaire, il fallait nécessairement que ledit sieur Desforges et le sieur

Leroi de Frontigny fussent confrontés l'un à l'autre, ce qui ne se pouvait exécuter à moins qu'on ne fît venir le sieur Desforges à Paris; mais qu'attendu les embarras que cela pourrait causer à M. le maréchal de Broglie, on pouvait attendre à faire cette confrontation après la campagne; qu'il y avait même lieu de penser qu'alors le sieur Leroi de Frontigny, ennuyé du séjour qu'il aurait fait à la Bastille, serait plus disposé à confesser la vérité qui était l'objet que l'on se proposait; qu'au surplus, quand bien même les imputations faites au sieur Leroi de Frontigny seraient exactes et qu'il en ferait l'aveu, cela n'empêcherait pas que le sieur Desforges ne fût l'auteur des vers répréhensibles, pour raison desquels il a été puni, et que, quoique le Roi eût bien voulu, par un effet de sa bonté et de sa clémence, faire finir sa punition et même lui pardonner une aussi grande faute, cela n'empêchait pas qu'il ne se fût par là rendu incapable de posséder et d'exercer un office de commissaire des guerres auquel M. le maréchal de Broglie avait cru pouvoir le nommer.

A quoi le Comité a acquiescé unanimement.

LE MARÉCHAL PRINCE DE SOUBISE.

BERRYER.

Du dimanche 20 avril 1760.

M. Berryer a fait part au Comité d'une lettre qu'il avait reçue des commissaires anglais pour les prisonniers, par laquelle ils demandent que l'on renvoie sur sa parole le sieur Corner, lieutenant de vaisseau de la marine anglaise, arrêté à Saint-Domingue par les ordre de M. Bart, gouverneur de l'île, et par lui envoyé en France par l'escadre de M. de Bompart, et retenu prisonnier à Brest; et ils déclarent qu'ils retiennent en Angleterre deux lieutenants français des troupes, un lieutenant et un ingénieur arrivés dernièrement de Québec, à qui l'on n'a point permis de repasser en France comme on avait coutume de faire, en retour de ce qu'on retient le lieutenant Corner.

Sur quoi il a observé que le sieur Corner a été arrêté à Saint-

Domingue, saisi des ordres qui lui avaient été donnés par le sieur Charles Webber, commandant le vaisseau anglais *le Cerf-berr*, pour venir au port de Saint-Louis, de Saint-Domingue, et y prendre un compte exact de tous les vaisseaux de guerre qui sont dans ledit port, etc. : que si ledit sieur Corner s'en était tenu à l'exécution littérale de ses ordres, peut-être ne pourrait-on le regarder que comme prisonnier, mais que les ayant outrepassés en descendant à terre, où il a été arrêté, il ne peut être considéré que comme espion, et que dès là M. Bart aurait pu le mettre au conseil de guerre qui vraisemblablemont l'aurait condamné à une peine capitale; mais que cela n'ayant pas été fait à Saint-Domingue, il n'y avait pas lieu de le faire en France, et que l'on pourrait se contenter de le retenir prisonnier jusques à la fin de la guerre, attendu qu'il serait dangereux de renvoyer en Angleterre un homme qui, ayant descendu à terre, a vraisemblablement pris des connaissances qui pourraient devenir dangereuses, et que l'on pourrait mander ces raisons en réponse aux commissaires anglais, ce qui a été unanimement adopté par le Comité.

M. le duc de Choiseul a ensuite fait lecture d'un Mémoire qui lui avait été remis au sujet des cent bateaux plats à faire passer de Rouen à la rivière de Pontrieux, des frégates et corvettes à armer pour les protéger, et plusieurs autres détails relatifs à cette affaire. — Le Mémoire a été remis à la Marine pour y faire les observations et les rapports au Comité suivant qui sera le dimanche 27 avril.

M. le maréchal de Soubise a ensuite parlé des sommes que le sieur Thugges avait avancées pour l'armement du capitaine Thurot (1) et de la nécessité qu'il y aurait de le rembourser desdites avances.

Sur quoi il a été observé que le sieur Thugges n'était pas le

(1) François Thurot, l'un des plus intrépides soldats dont puisse se glorifier la marine française, venait de mourir des suites d'une blessure reçue en combattant, le 20 janvier 1760, lorsqu'il s'apprêtait à effectuer son projet de débarquement sur les côtes de l'Angleterre. Thurot était né à Nuits en Bourgogne vers 1727.

(*Note de l'Editeur.*)

seul qui en eût fait, qu'il y avait encore le sieur Brianceau, de Dunkerque, qui avait fourni une somme considérable pour le même objet, sans compter ce que le sieur Thurot s'était fait fournir en Danemarck et en Suède, par M. Davrencourt et M. le président Ogier, qu'il était aussi très-important de liquider.

M. le maréchal de Soubise a ensuite observé que, suivant les nouvelles qu'il avait de Dunkerque, il n'y avait pas lieu d'espérer que les prames que l'on y construit fussent en état d'être armées avant le 15 de juillet; que cependant il faudrait tâcher de prendre quelque précaution pour la défense du port de Dunkerque.

A quoi M. Berryer a répondu que le retardement dans la remise des fonds avait effectivement beaucoup éloigné l'achèvement des prames; que M. Begon lui avait proposé, de l'avis de M. du Barail, d'armer en attendant douze bateaux plats prêts à en sortir au premier ordre, de fréter trois barques bretonnes qui ont été préparées en 1759 pour être armées en brûlots; attendu que leur fond de calle est préparé et les dalles faites pour recevoir l'artifice qui, n'ayant pas servi l'année dernière, a été remis en magasin;

Qu'il lui avait été envoyé, le 19 de ce mois, les ordres relatifs à ces propositions, afin de tenir cet armement prêt.

M. le maréchal de Belle-Isle a encore parlé de la nécessité qu'il y aurait d'armer une frégate de seize canons pour éloigner les corsaires de Jersey et de Guernesey, qui croisent dans le pertuis et interrompent la communication des îles de Ré et d'Oleron; à quoi la Marine a répondu que la disette de fonds l'avait empêchée jusqu'à présent de faire cette dépense; que cette même raison subsistait toujours; et sur les nouvelles instances qui ont été faites à ce sujet, il a été décidé que M. Berryer et M. le contrôleur-général se concerteraient ensemble pour y fournir, en sorte qu'il y eût quelques petites frégates ou corvettes destinées pour remplir cet objet.

LE MARÉCHAL PRINCE DE SOUBISE.

BERRYER.

Du dimanche 27 avril 1760.

M. le duc de Choiseul a lu au Comité un Mémoire concernant les mouvements à faire faire aux cent bateaux plats que l'on se propose de faire passer de Rouen dans la rivière de Pontrieux, la manière de les armer, le temps qu'il conviendrait de les faire partir, celui où il serait à désirer qu'ils arrivassent à l'endroit de leur destination; cinq frégates ou corvettes qu'il conviendrait d'armer pour former une chaîne de protection depuis le Havre jusques à Saint-Malo, etc.

A quoi M. Berryer a répondu que, depuis qu'il avait été accordé à la Marine un fonds extraordinaire pour l'armement des prames et le passage de cent bateaux plats, il avait écrit dans les endroits différents pour qu'on les préparât et qu'on les mît en état de partir; que ce qui l'embarrassait le plus était l'artillerie; que la Finance s'était originairement chargée de la fournir à la Marine en la faisant venir des pays étrangers; qu'il n'y en avait que très-peu d'arrivé; que la Marine avait fait passer du port de Rochefort au Havre, pendant l'été de 1759, quarante-quatre pièces de canon de 24 et douze de 18; que la Guerre avait demandé avec tant d'instance à la Marine les quarante-quatre pièces de canon de 24 pour les batteries de la côte, qu'elle les lui avait cédées; qu'à l'égard des cinq frégates ou corvettes que l'on proposait d'armer pour protéger le passage des bateaux plats, la Marine ne pourrait le faire qu'autant qu'il lui serait fait un fonds nouveau par cette dépense.

Sur quoi il a été décidé que la Marine dresserait un Mémoire contenant ses observations détaillées sur celui présenté au Comité par M. le duc de Choiseul, et que M. Berryer écrirait à M. le maréchal de Belle-Isle pour lui proposer de rendre à la Marine les quarante-quatre canons de 24 qu'elle lui avait cédés et qu'il pourrait les remplacer par un pareil nombre qu'il ferait venir de ceux arrivés à Dunkerque.

M. le contrôleur a ensuite parlé d'un Mémoire que lui avait remis M. le maréchal de Belle-Isle, par lequel il lui demandait une augmentation de fonds pour la dépense des troupes pendant

l'année 1760; que ce fonds était trop considérable pour qu'il pût satisfaire à cette demande.

Sur quoi il a été décidé que la matière serait traitée plus amplement lorsque M. le maréchal de Soubise, qui n'avait pu se trouver au Comité à cause d'une incommodité, y serait présent.

LE MARÉCHAL PRINCE DE SOUBISE.

BERRYER.

Du dimanche 4 mai 1760.

M. Berryer a fait part au Comité du Mémoire qui lui avait été demandé contenant ses observations détaillées sur celui qui avait été présenté au Comité précédent, concernant les mouvements des cent bateaux plats à faire passer de la rivière de Rouen en celle de Pontrieux, et comme ce Mémoire, qui contient en même temps celui de M. le duc de Choiseul, est d'un assez long détail dont il serait difficile de faire l'extrait, il restera joint au présent journal après avoir été paraphé par M. le maréchal prince de Soubise et M. Berryer.

M. le maréchal de Belle-Isle a ensuite fait part d'une lettre qu'il avait reçue de M. d'Argenson (1), par laquelle celui-ci se plaint très-amèrement des nuages qu'il a paru que l'on voulait répandre sur la conduite qu'il avait tenue dans l'affaire du sieur Desforges; qu'il désirait avec la plus grande vivacité que cette affaire fût approfondie, et qu'il demandait avec la plus grande instance qu'il fût fait une justice sévère de ceux qui avaient cherché à rendre suspect tout ce qu'il avait fait dans cette affaire.

(1) Marc-Pierre de Voyer, comte d'Argenson, né à Paris le 16 août 1696, mort le 22 août 1764. Au département de la guerre, dont il était chargé depuis 1743, d'Argenson réunit en 1749, année de l'arrestation du Prétendant, le département de Paris, et, d'après les nouvelles fonctions qui venaient de lui être confiées, il eut à s'occuper sans doute de l'affaire du sieur Desforges. Exilé en 1757 pour avoir pris part, avec Machault, au projet de renvoi de madame de Pompadour, il ne revint à Paris qu'après la mort de la favorite à laquelle il ne survécut que peu de mois. (*Note de l'Editeur.*)

Le Comité a chargé M. le maréchal de Belle-Isle de répondre à M. d'Argenson que différentes circonstances avaient empêché jusques à présent de suivre avec toute la célérité convenable ce qui pouvait s'être passé de particulier entre le sieur Desforges et le sieur de Frontigny, que le sieur Desforges accusait de lui avoir tenu des propos fort répréhensibles, s'ils étaient vrais; que le conseil ne perdait point cette affaire de vue, et la suivrait avec attention, mais que jusques à présent il n'avait point été question de lui, M. d'Argenson, et que ni l'un ni l'autre ne l'avaient nommé.

Après quoi M. le maréchal de Belle-Isle a lu le Mémoire par lequel il prétend prouver qu'il ne lui est pas possible de faire le service de la Guerre, à moins qu'il ne lui soit fourni par la Finance une augmentation de fonds de vingt-trois millions pour l'année 1760 au-delà des cent millions à quoi ont été fixées les dépenses pour le service militaire de 1760, sans quoi il ne sera pas possible de le soutenir, et l'armée manquera sûrement dès le mois de juillet ou d'août, ou qu'il soit fourni aux trésoriers des papiers dont ils puissent s'aider pour remplacer ce déficit.

A quoi M. le contrôleur-général a répondu qu'il était impossible à la Finance de pouvoir fournir une somme aussi considérable et qu'il craignait même bien de ne pouvoir remplir exactement tous les objets que l'on s'était proposés, même en réduisant l'objet de toutes les dépenses aux deux cent vingt millions qui avaient été réglés par le Roi pour tous les services; qu'au surplus il remettrait au premier Comité un Mémoire par lequel il exposerait toutes les ressources et tous les moyens que la Finance pouvait avoir et qu'il en déciderait.

Du dimanche 11 mai 1760.

M. le contrôleur-général a remis sous les yeux du Comité le Mémoire qu'il s'était chargé de dresser concernant la situation actuelle des finances, et l'impossibilité où il était de fournir à la Guerre une augmentation de fonds aussi considérable que celui qu'elle demande pour le service de 1760. Il observe dans ce

Mémoire que les états de dépenses pour les différents départements, qui avaient été présentés, montaient à trois cent dix-huit millions;

Que l'impossibilité de pouvoir par la Finance remplir cet objet avait fait réduire cette somme à deux cent vingt millions, que la Finance avait espéré pouvoir fournir, sans néanmoins l'assurer positivement; que depuis cette fixation l'on avait découvert une augmentation de dépenses, ou qui avaient été oubliées, ou qui étaient survenues depuis et qu'il était impossible de ne pas payer, qui montaient à trente-deux millions;

Que, d'un autre côté, les difficultés qu'avaient faites les parlements, au moyen desquelles plusieurs édits dont on se promettait des secours extraordinaires avaient été entièrement retirés, l'édit des anoblis dont on espérait retirer douze millions, et d'autres avaient été diminués de beaucoup, et le surplus, à l'enregistrement desquels ils s'étaient prêtés, ne procurerait de secours que vers le mois d'août ou de septembre, ne pouvant être mis au recouvrement que vers ce temps-là;

Que toutes ces choses réunies ensemble faisaient que non seulement on ne retirerait pas des projets proposés les cinquante millions par an qu'on avait espérés, mais que des trente millions auxquels ces secours se trouvaient réduits, à peine pourrait-on en retirer quinze pendant le cours de l'année 1760 : au moyen de quoi il n'était pas possible de fournir à la Guerre les vingt-cinq millions de surplus qu'elle demandait.

M. de Belle-Isle a insisté de nouveau pour que ces vingt-cinq millions lui fussent fournis, sinon en argent, du moins en papier, dont les trésoriers pussent s'aider pour le service.

Sur quoi M. le duc de Choiseul a proposé que M. le contrôleur général avisât s'il ne lui serait pas possible de prendre avec les trésoriers de l'extraordinaire des guerres des arrangements fixes et certains au moyen desquels ils pussent dès à présent délivrer leurs billets qui serviraient de sûreté à ceux à qui il serait dû, soit pour avance, soit pour fourniture, soit pour toute autre nature de dépense, jusqu'à concurrence de vingt-quatre millions, lesquels vingt-quatre millions seraient rembour-

sables par la France de la manière la plus assurée, en 1762, à raison de deux millions chaque mois.

La matière, amplement discutée, il a été résolu que, pour ne pas laisser manquer le service de l'armée en 1760, M. le contrôleur-général verrait à prendre les arrangements les plus convenables à l'état de la France pour les vingt-quatre ou vingt-cinq millions ci-dessus; soit en délivrant à la guerre du papier jusqu'à concurrence de cette somme, dont les trésoriers pussent s'aider, soit en prenant avec ces trésoriers des arrangements relatifs à ce qu'avait proposé M. le duc de Choiseul; soit en fournissant ces vingt-quatre ou vingt-cinq millions, dès a présent, partie en papiers, et le *surplus* par le moyen des arrangements qu'il prendrait avec les trésoriers de *l'extraordinaire* des guerres.

LE MARÉCHAL PRINCE DE SOUBISE.

BERRYER.

MÉLANGES.

I.

LETTRES DE MARGUERITE DE LORRAINE, VEUVE DE JEAN-BAPTISTE-GASTON, D'ORLÉANS,

A Louis XIV, sur le projet de mariage de Mademoiselle avec le duc de Lauzun (1).

(1670.)

Monseigneur,

L'honneur que j'ai d'appartenir à Votre Majesté, et ce que je suis à feu MONSIEUR, m'oblige de lui représenter en toute humilité qu'il est de sa gloire d'empêcher le dessein de MADEMOISELLE. Si elle oublie ce qu'elle doit à Votre Majesté, à sa naissance et aux principaux princes de l'Europe, elle ne doit pas ignorer

(1) Ces lettres sont imprimées ici d'après les copies existant à la Bibliothèque Royale (département des manuscrits, *Supplément français*, n° 302, fol. 138). Le volume d'où elles sont extraites provient de la collection du président de Lamoignon : cette source leur donne à nos yeux un caractère évident d'authenticité. Le même volume renferme la copie d'une lettre de Louis XIV (imprimée par Bussy Rabutin dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*.), adressée à ses différents ministres dans les cours étrangères, pour les informer de l'adhésion qu'il avait donnée au projet de MADEMOISELLE et du refus définitif qui la suivit. (*Note de l'éditeur*.)

que la loi de l'État fait que Votre Majesté est en tout temps le père et le tuteur aussi bien que le maître des princes de son sang; qu'ils sont toujours mineurs, et plus à l'État qu'à eux-mêmes; et qu'enfin, ils ne peuvent contracter valablement aucun mariage sans l'approbation expresse de Votre Majesté. C'est, Monseigneur, toute ma confiance pour empêcher le malheur extrême où cette princesse veut se précipiter; car, si elle exécute son dessein, je ne vois que trop, avec tous les gens de bien, que pour peu que sa passion diminue, elle se changera bientôt en désespoir. Votre Majesté seule a l'autorité de l'empêcher, et d'attirer par sa prudence l'admiration de tout le monde pendant son règne et dans les siècles à venir pour éviter l'éclat; j'ai cru que Votre Majesté approuverait la liberté que je prends de satisfaire à mon devoir par ces lignes, après quoi je ne m'adresserai plus qu'au ciel pour continuer mes prières pour la prospérité de Votre Majesté, et pour me rendre digne de la qualité très respectueuse avec laquelle je suis, etc.

Monseigneur,

Dans la douleur extrême où je suis de l'opiniâtreté de MADEMOISELLE à se rendre malheureuse et à devenir l'objet du mépris de tout le monde, je ne pouvais recevoir une plus grande consolation que de l'assurance que Votre Majesté me fait l'honneur de me donner qu'elle approuve mes sentiments, et qu'elle a fait ce qui est possible à sa sagesse et à sa bonté pour empêcher l'exécution du dessein de cette princesse. Il ne peut avoir que des suites très fâcheuses, puisqu'il n'y a personne qui ne suive l'exemple de Votre Majesté en désapprouvant avec chaleur une chose si contraire à la raison et à ce que l'on attendait du courage et de la vertu qu'elle avait fait paraître jusqu'à présent. Cependant je dois vous dire, Monseigneur, qu'elle se vante que Votre Majesté signera son contrat, et que c'est une preuve authentique, et dans le temps présent et pour les siècles à venir, que Votre Majesté a donné son approbation au choix qu'elle a

fait. Votre Majesté juge bien que cela arriverait, quoiqu'en effet il n'y ait rien de plus contraire à la vérité. Cela m'oblige de supplier très humblement Votre Majesté, par l'intérêt que j'ai à ce qui la touche et à la mémoire de feu MONSIEUR, d'agréer que je joigne ma très humble prière à celle de ceux qui ont l'honneur de lui appartenir, afin qu'ils ne reçoivent point ce déplaisir, qui serait beaucoup plus grand que le premier par les raisons importantes que Votre Majesté peut juger par sa grande prudence. MADEMOISELLE se doit contenter que l'exécution de son alliance soit l'objet de la clémence de Votre Majesté, sans vouloir faire paraître qu'Elle y ait d'autre part. Je lui serai infiniment obligée d'accorder à sa maison royale une grace si juste qu'elle lui demande en toute humilité, avec laquelle je demeurerai toujours, etc.

II.

LETTRES DIVERSES RELATIVES A VOLTAIRE.

A M. de Voltaire (1).

(Lyon), 28 juin 1746.

L'honneur que les académiciens de Lyon se sont procuré, Monsieur, en vous admettant au nombre de leurs membres, n'a pas été l'unique objet de leur choix. L'utilité que votre association promet à nos citoyens qui cultivent les sciences et les beaux-arts a suffi pour déterminer leur empressement. Il ne nous importe pas moins de consulter dans nos ouvrages la délicatesse de votre goût, que d'admirer dans les vôtres ce que nous ne présumons pas d'imiter. M. Pallu (2), dont j'éprouve les bontés dans toutes les occasions, et qui ne cesse de signaler son zèle pour l'avancement des lettres dans cette ville, m'a persuadé

(1) Communiqué par M. Jules Goschler.

(2) Intendant de Lyon. (*Note de l'éditeur.*)

que si je n'avais pas l'avantage d'être personnellement connu de vous, Monsieur, le titre de votre confrère pouvait suppléer à ce défaut et m'autoriser à vous demander quelques moments et quelques coups d'œil pour un de mes essais académiques. Souffrez donc que j'interrompe vos occupations pour vous offrir cette ébauche comme un hommage dû à la supériorité de vos talents. J'espère que vous ne ferez pas à nos académiciens le tort de juger de leurs productions par cet ouvrage, mais que vous me rendrez assez de justice pour juger par les sentiments qu'elles ont à votre égard, de ceux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

BOLLIOND.

A M. Bolliond.

A Versailles, 12 juillet 1746.

Je vous remercie, Monsieur, du livre plein de goût (1) et de raison que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je me félicite d'avoir pour confrère l'auteur d'un si agréable ouvrage; je vois que Lyon sera bientôt plus connu dans l'Europe par ses académies que par ses manufactures. Vous redoublez, Monsieur, l'envie que j'ai d'aller me faire recevoir; mais pour celle de voir votre aimable intendant, rien ne peut la redoubler. Pardonnez à mes occupations et à ma santé si je n'ai pas plus tôt répondu à l'honneur que vous m'avez fait: je n'y ai pas été moins sensible. J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments d'estime les plus vrais, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(1) *De la corruption du goût dans la musique française.* Lyon, 1745, in-12. (*Note de l'éditeur.*)

Au château de Ferney, 30 décembre 1763 (1).

Je suis aussi sensible au mérite de messieurs et de mesdames les pensionnaires du Roi, et aux témoignages de leur bienveillance, que je me sens incapable de faire des ouvrages dignes de leurs talents. Je les prie d'agréer mes sincères remerciements. Si mon âge, ma mauvaise santé, et la perte des yeux dont je suis menacé, me permettent de travailler à la tragédie d'*Olympie*, je ne manquerai pas de la leur envoyer incessamment. La retraite, que mon état me rend absolument nécessaire, me laisse le regret de n'être pas le témoin de leurs talents, et de ne pouvoir mêler mes applaudissements à ceux qu'ils reçoivent du public. Ils savent que j'ai toujours regardé leur art comme un de ceux qui font de plus d'honneur à la France, et qui méritent le plus de considération. Les obligations que j'ai à leurs grands talents ont augmenté en moi ces sentiments que je conserverai toute ma vie. Je me flatte qu'ils sont persuadés de l'estime, du zèle et de la reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être leur très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

Au château de Ferney, par Genève, 24 septembre 1769 (2).

Monsieur,

Ayant écrit au juge de Sirven, nommé par vous, une lettre dans laquelle il a fallu que votre nom se trouvât, j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous en envoyer la copie ainsi que du billet que j'écris à Sirven. Et si le juge subalterne n'ose pas faire rendre ce billet à un accusé qui est en prison, c'est à vous, Monsieur, que je dois avoir recours; et je vous conjure de vou-

(1) Archives de la Comédie-Française. Communiqué par M. Régnier.
(2) Communiqué par M. C.

loir bien ordonner que ce billet lui soit rendu pour consoler et encourager un innocent très malheureux, que l'horreur de la prison et la longueur des formes peuvent jeter dans le désespoir. Je n'ai aucune recommandation auprès de vous, mais votre équité me suffit.

Je ne prendrai point la liberté de vous parler du fond de l'affaire : vous la connaissez mieux que moi, et je ne pourrais que répéter ce que j'ai dit dans ma lettre à M. Astruc. Permettez-moi seulement de vous assurer que si mon âge et ma santé me permettaient d'aller à Toulouse, je viendrais implorer vos bontés pour Sirven; et je présume que je les obtiendrais d'un cœur aussi juste et aussi généreux que le vôtre.

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

A MM. les Comédiens Français.

Dimanche 11 [janvier 1778].

Il est malheureusement indispensable et nécessaire de suspendre pour ce moment les préparatifs d'*Irène*. M. Lekain ose refuser à M. de Voltaire de jouer le rôle d'Alexis qu'il vient de faire pour lui. Je ne puis plus aller en avant qu'il ne soit instruit de cet événement qu'il était loin de prévoir. C'est une douzaine de jours de délai forcé, sur lesquels on verra encore d'ici à demain, à l'heure de l'assemblée, s'il y aurait un autre tempérament à prendre. Je suis aussi fâché que MM. les Comédiens, de ce retard, dont j'abrégerai les jours le plus qu'il me sera possible.

[DE THIBOUVILLE.]

A M. Préville.

Lundi 12 janvier 1778.

Les préparatifs d'*Irène* se trouvant suspendus forcément par le procédé indigne et révoltant de M. Lekain pour son bienfaiteur, M. le marquis de Thibouville prie monsieur Préville de vouloir bien faire part à l'assemblée de ses propositions que voici : Il ne peut écrire à M. de Voltaire que demain mardi, jour du courrier. Il ne peut avoir réponse que le 25 ou le 27 : cela fait quinze jours de délai. L'intention de M. de Voltaire ni de ses amis n'est point que la déférence de MM. les Comédiens pour lui leur occasionne aucun dérangement nuisible à leurs intérêts; le délai de quinze jours dans cette occasion peut être une perte pour eux ; ils sont les maîtres de prononcer là-dessus, et de prendre le parti qu'ils jugeront à propos, ou d'attendre la réponse de M. de Voltaire, pour suivre aussitôt le premier projet sur sa pièce; ou de se mettre tout à l'heure à celle de M. Barthe, et de ne donner *Irène* qu'immédiatement après.

M. le marquis de Thibouville prie M. Préville d'avoir la bonté de lui envoyer Rougeau avec un mot d'écrit, pour l'instruire de ce qui aura été décidé à l'assemblée, afin qu'il en fasse part à M. de Voltaire. Il lui sera très obligé.

À MM. les semainiers à la Comédie.

4 février (1778).

M. de Voltaire mande par le courrier d'hier qu'ayant appris les critiques faites sur *Irène* depuis la lecture, il y veut faire des changements; que son âge et sa santé ne lui permettant plus de presser son travail, il prévoit que la pièce ne peut être prête

avant Pâques. M. le marquis de Thibouville ne perd pas un moment pour en informer MM. les Comédiens, afin qu'ils aient le temps de s'arranger pour le carême, et de ne compter sur la pièce de M. de Voltaire que pour la rentrée.

[DE THIBOUVILLE.]

A Boulogne, ce 28 juin 1778.

Je prie MM. les Comédiens Français de remettre à M. Panckoucke tous les rôles de la tragédie d'*Irène*, ainsi que la comédie du *Droit du Seigneur*, les priant de faire retirer toutes les copies qu'ils pourraient avoir données desdits rôles et pièces; et en conséquence de cette remise, je soussignée légataire et héritière de tous les biens et manuscrits de feu M. de Voltaire, mon oncle, cède et abandonne en toute propriété à MM. les Comédiens Français tous les honoraires que je serais en droit de prétendre, soit pour le présent, soit pour l'avenir, des représentations des pièces de feu mon oncle.

DENIS.

[Mai 1779] (1).

Messieurs,

Je vous envoie *Agathocle*, le dernier ouvrage de M. de Voltaire. Votre empressement et votre zèle pour tous ceux qu'il a produits me font espérer que vous accueillerez encore celui-ci. Je compte autant sur vos talents que sur l'ouvrage. Mon oncle avait pour eux la plus grande estime: que ne peut-il jouir encore du plaisir de vous entendre.

Je vous prie donc, Messieurs, de faire faire une lecture à votre

(1) Lue à l'assemblée du 3 mai 1779. (*Note de M. Régnier.*)

prochaine assemblée ; il est nécessaire que la pièce soit jouée le 29 ou le 31 de mai ; plusieurs d'entre vous, Messieurs, en savent la raison.

Ne doutez pas de toute ma reconnaissance et des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissante servante.

DENIS.

A M. le premier semainier de la Comédie Française, au château des Tuileries.

24 mai 1779.

Messieurs,

On a dû vous présenter aujourd'hui *le Droit du Seigneur*, comédie que mon oncle a remise en trois actes ; il était convenu avec vous, Messieurs, de jouer cette pièce avec *Agathocle* ; comme la tragédie est fort courte, elle ferait, avec *le Droit du Seigneur*, un spectacle d'une longueur ordinaire. Je sens que la pièce ne pourrait être sue le jour que l'on représentera *Agathocle*, mais j'espère que vous voudrez la donner le jour de la troisième ou de la quatrième représentation d'*Agathocle* ; je vous en serai infiniment obligée.

Je connais votre zèle pour les ouvrages de mon oncle ; vous lui avez donné sans cesse des marques de votre attachement ; j'en suis pénétrée de reconnaissance, et je saisis avec empressement cette occasion de vous marquer les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

DENIS.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

N° IX.

Mémoires inédits de Dulaure. (*Extrait.*) 5

Nouvelles a la main. (1652 à 1655.) — *Journal de la Fronde.* 46

Mélanges. — Lettre de Faucheur à Couthon. — Lettre de Fouché aux habitants de Nantes. — Affaire de l'insurrection dite fédéraliste dans le Calvados. Lettres du général Wimpffen. — Lettre de Terrasson à L'huillier, procureur général syndic du département, à Paris. 90

N° X.

Mémoires inédits de Dulaure. (*Extrait.*) 97

Nouvelles a la main. (1652 à 1655.) — *Journal de la Fronde* 125

Mélanges.— Lettre de La Tour d'Auvergne Corret.— Lettres de Ducis. — Lettre de Saint-Ange à M. Barbier, bibliothécaire de l'Empereur. — Lettre de Monvel aux Comédiens Français. — Lettre de M. le vicomte d'Arlincourt. 187

N° XI.

Négociations du marquis de Rambouillet en Espagne. (1626-1627.) 193

Documents relatifs à Marie Stuart. (1587.) 251

Démêlés entre M. J. Chénier et la Comédie Française à l'occasion de la tragédie de *Charles IX*. 265

N° XII.

Mémoires inédits de Dulaure. (*Extrait.*)(Fin.) 289

Conseils des ministres sous Louis XV. (1760.) 343

Mélanges. — Lettres de Marguerite de Lorraine, veuve de Jean-Baptiste-Gaston, d'Orléans. — Lettres diverses relatives à Voltaire. 375

FIN DE LA TABLE.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA TROISIÈME SÉRIE.

TOMES I A III. — 1838.

ABDERRAHMAN-GABARTI. Journal de lui pendant l'occupation française en Egypte. I, 41, 238, 248.

AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ (Société des). Lettres à elle de Félix Wimpffen, général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg. III, 92.

AMAMOUT (d'), ambassadeur à Constantinople. Relation de son voyage. II, 341.

ARCHIVES de la Comédie Française. Projet de requête à Louis XIV. I, 189. — La veuve de J. J. Rousseau et les Comédiens Français. II, 184. — Lettres des Comédiens Français à M. de Lamartelière, 190. — Palissot et la Comédie Française, 371. — Démêlés entre Chénier (M.-J.) et la Comédie Française, à l'occasion de la tragédie de *Charles IX*. III, 264. — Lettre de Voltaire, 377. — Lettres du marquis de Thibouville, 378. — Lettres de madame Denis, 380.

ARLINCOURT (M. le vicomte d'). Lettre de lui à M. le chevalier Huard. III, 190.

ARSENAL (bibliothèque de l'). Lettre de Henri IV au maréchal de Biron. III, 379.

ARTOIS (le comte d'). Relation de son voyage à Gibraltar (1782). I, 193; 289; II, 41, 97.

BAILLY, maire de Paris. Lettre à lui des Comédiens Français. III, 281.

BALLEY (Alexandre). Voyage, écrit par lui, du comte d'Artois à Gibraltar (1782). I, 193, 289; II, 41, 97.

BALUZE (Fonds). Nouvelles à la main, 1652 à 1655. III, 46, 123.

BARBIER (M.). Lettre à lui de M. de Saint-Ange. III, 190.

Beaufort (le duc de). Appelé en duel par le duc de Nemours, il le tue. III, 147.
Belle-Isle (maréchal duc de). Prend part aux conseils des ministres sous Louis XV. III, 345, 348.
Berthevin (M.) a communiqué à la *Revue*, de sa collection : Lettre de M. le vicomte d'Arlincourt à M. le chevalier Huard. III, 192.
Berriat-Saint-Prix (M.). Lettre de lui au directeur de la *Revue Rétrospective*. II, 288.
Béthune (fonds). Bibliothèque royale. Lettre de M. de Grillon à du Haillan. I, 9. — Mémoire sur la réduction de Paris à l'obéissance de Henri IV. I, 14.
Bibliographie. Les manuscrits français de la bibliothèque du Roi, leur histoire et celle des textes allemands, anglais, hollandais, italiens, espagnols, de la même collection, par M. Paulin Paris, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. I, 274.
Biron (le maréchal de). Lettre à lui de Henri IV. II, 379.
Bellièvre (de), chancelier. Lettre à lui de Louis d'Orléans, procureur-général de la ligue. II, 88.
Bibliothèque royale. Fonds Baluze (voir Baluze); fonds Dupuy (voir Dupuy); fonds Béthune (voir Béthune). Section des manuscrits. Lettre de Saint-Réal. I, 92. — Lettre du comte Dubarry, dit le Roué, 93. — Lettre du duc de Cadore, 94. — Lettre à l'abbé de Pure, 185. — Voyage du comte d'Artois à Gibraltar, 193. — Exposé des moyens par lesquelles les cendres du cœur d'Henri IV ont été recueillies, 281. — Mémoires anecdotiques de la cour de Russie sur le règne de Pierre Ier. I, 351 ; II, 5. — Lettre de Louis d'Orléans, procureur-général de la ligue, II, 88. — Lettre du voyageur Tavernier à M. le premier président, 90. — Habitudes du roi de Suède, Charles XII, à l'âge de vingt ans, 94. — Journal du voyage aux Indes et de la prise de Madras (1746). II, 193. — Procès-verbaux des assemblées d'actionnaires de la Compagnie des Indes (1668), 278. — Voyages aux îles Canaries (1724), 289. — Lettre de Fouché aux habitants de Nantes. III, 91. — VIIe vol. des ordonnances. Édits de Henri III, autorisant la vente des domaines de la reine d'Écosse, 258, 262. — Conseils des ministres sous Louis XV, 343. — Lettre de Marguerite de Lorraine, veuve de Jean-Baptiste Gaston d'Orléans, à Louis XIV sur le projet de mariage de Mademoiselle avec le duc de Lauzun, 373.
Bolliond. Lettre de lui à Voltaire. III, 375. Réponse de Voltaire, 376.
Boucher. Exposé par lui des moyens employés pour recueillir les cendres du cœur d'Henri IV. I, 281.
Brak (M. le colonel). Lettre à lui de Manuel. II, 191.

Cadore (le duc de). Lettre de lui au grand-chancelier de la Légion-d'Honneur. I, 94.
Canaries (voyage aux îles) (1724). II, 289.
Cardin (M. Alexandre). Traduction par lui du journal arabe d'Abdurrahman-Gabarti pendant l'occupation française en Égypte. I, 40, 138, 248. — Expédition française en Égypte, par Mou Allem Nicolas el Turki. II, 154, 235.
Caudaveine (M. de) a communiqué à la *Revue* : Lettres de Ducis. III, 188.

Catherine. Mémoires anecdotiques sur la cour de Russie, sous son règne et sous celui de Pierre Ier. I, 351; II, 5.

Cayrol (M. de) a communiqué à la *Revue* : Lettre de Napoléon Buonaparte à M. De Lance. II, 95.

Chariot. Lettre de lui à MM. les Comédiens du théâtre de la Nation. II, 184. — Lettres à lui de Foucault de Saint-Prix, 186, 188.

Charles XII. Ses habitudes à vingt ans. II, 94.

Chaussée (Nivelle de La). Lettres de lui à M. Sablier. I, 17.

Chénier (M.-J.). Démêlés entre lui et la Comédie Française, à l'occasion de la tragédie de *Charles IX*. III, 265.—Lettre de lui aux auteurs de la *Chronique de Paris*, 270. — Lettres à lui de M. de la Porte, 273, 287.— Lettres de lui aux Comédiens Français, 268.

Comédiens Français. Leur correspondance à l'occasion de la représentation de *Charles IX*, par M.-J Chénier. III, 277 à 286.

Condamnation d'une dame noble, au xve siècle, pour complicité dans l'assassinat de son mari, adultère et vol. I, 130.

Condé (princesse de). Lettre à elle de Marguerite de Valois. I, 238.

Constantinople (relation du voyage de M. d'Aramont à). II, 341.

Couthon. Lettre à lui de Faucheur. III, 90.

Danton, président du district des Cordeliers. Lettre de lui aux Comédiens Français. III, 279.

David (M.), d'Angers, a communiqué à la *Revue*. Discours sur la Franc-Maçonnerie par Levasseur. I, 284. — Lettre à lui de M. Lameth, 287.

De Lance. Lettre à lui de Napoléon Buonaparte. II, 95.

Denis (Mme). Lettres d'elle à MM. les Comédiens Français. III, 380.

Députés confédérés. Lettre d'eux aux Comédiens Français. III, 277.

Desbrauz (M.) a communiqué à la *Revue* : Documents sur la dernière expédition et la mort de Murat. I, 173.

Destrapes est arrêté prisonnier en Angleterre. Mémoire des propos qu'il doit tenir devant MM. du conseil, touchant la vérité de ce qui s'est passé en Angleterre au sujet de son emprisonnement. III, 251.

Dubarry (comte). Lettre de lui à la comtesse Dubarry. I, 93

Dubarry (comtesse). Lettre à elle du comte Dubarry, dit le Roué. I, 93.

Dubois (M. Louis) a communiqué à la *Revue* : Lettre d'Helvétius. II, 189. Affaire de l'insurrection, dite fédéraliste, dans le Calvados. III, 92.

Ducis. Lettre de lui à madame Pallière. III, 188.

Du Fargis, ambassadeur en Espagne. Lettres à lui de Phélipeaux. III, 212, 217, 245, 248.

Du Haillan. Lettre à lui de M. de Grillon. I, 9.

Dulaure. Extraits de ses mémoires inédits. III, 5, 97, 289.

Dupuy (fonds), bibliothèque royale. Henri IV et la Ligue. I, 5. — Lettres de Marguerite de Valois à Henri IV. 97. — Relation du voyage de M. d'Aramont, ambassadeur à Constantinople. II, 341.

Duras (maréchal de). Lettre à lui de La Harpe. I, 191.

Espagne (négociations du marquis de Rambouillet en). III, 193.
Egypte. Journal d'un Arabe pendant l'occupation française. I, 41, 138, 248. — Expédition française. II, 154.

Faucheur. Lettre de lui au représentant du peuple Couthon. III, 90.
Feuillée (le révérend père Louis). Voyage aux îles Canaries par ordre de Sa Majesté. II, 289.
Fronde (journal de la). III, 46, 125.
Foucault de Saint-Pair. Lettre de lui à M. Chariot. II, 186. — Réponse, 188.
Fouché. Lettre de lui aux habitants de Nantes. III, 91.

Gibraltar (voyage du comte d'Artois en 1782 à). I, 193, 289; II, 41, 97.
Gomon, secrétaire des carmes déchaussés. Extrait des délibérations prises en l'assemblée générale de la Commune, le 12 octobre 1789, relatives à la tragédie de *Charles IX*. III, 268.
Goschler (M. Jules), a communiqué à la *Revue* : *Lettre de M. Bolliond* à Voltaire, III, 375. — *Lettre* de Voltaire à M. Bolliond, 376.
Grillon (M. de). Lettre de lui à du Haillan. I, 9.
Guise (comte de). Brevet qui lui permet de porter un justaucorps bleu brodé. II, 381.

Helvétius. Lettre de lui. II, 189.
Henri III. Instruction de lui à M. de Rambouillet. I, 85. — Donne un édit autorisant la vente des domaines de la reine d'Écosse. III, 258. — Donne un édit portant nomination de commissaires pour vendre dans le Poitou les domaines de la reine d'Écosse, 262.
Henri IV. Lettres à lui de Marguerite de Valois. I, 97, 221, 324. — Exposé des moyens par lesquels les cendres de son cœur ont été recueillies, 281. — Lettre de lui au maréchal de Biron. II, 379.
Huard (chevalier). Lettre à lui de M. le vicomte d'Arlincourt. III, 192.

Indes (journal d'un voyage aux). II, 193. — (Procès-verbaux des assemblées d'actionnaires de la compagnie des), 278.

Labanoff (M. le prince Alexandre), a communiqué à la *Revue* : Documents relatifs à Marie-Stuart. III, 251.
La Harpe. Lettre de lui au maréchal de Duras. I, 191.
La Marfellière (de). Lettre à lui des Comédiens-Français. II, 190.
Lameth (M. Alexandre). Lettre de lui à M. David, membre de l'Institut. I, 287.
Latour d'Auvergne-Corret. Lettre de lui à M. Lomet. III, 187.
Lauzun (duc de). Lettres de Marguerite de Lorraine à Louis XIV sur le projet de mariage de Mademoiselle avec le duc de Lauzun. III, 373.
Levasseur (M.) Discours sur la franc-maçonnerie. I, 284.
Levasseur (Thérèse), veuve de J.-J. Rousseau. Lettre d'elle à MM. les Comédiens du théâtre de la Nation. II, 187.

L'Huillier, procureur-général, syndic du département à Paris. Lettre à lui de Terrasson. III, 95.

Lionncourt (cardinal de). Arrêt de lui. I, 89.

Lominie (de). Lettre à lui de Marguerite de Valois. I, 238.

Louet. Lettre à lui de Latour d'Auvergne-Corret. III, 287.

Lorraine (M. de). Lettre de lui à Marguerite de Valois. I, 224.

Louis XIV. Projet de requête à lui de la Comédie-Française. I, 169. — Il préside des assemblées d'actionnaires de la Compagnie des Indes (1668). II, 278. — Lettres à lui de Marguerite de Lorraine, veuve de Jean-Baptiste Gaston d'Orléans, sur le projet de mariage de Mademoiselle avec le duc de Lauzun, 373.

Louis XV. Mandat de lui sur le trésor royal pour la nourriture de quatre prisonniers d'État. II, 93. — Conseils des ministres sous Louis XV. III, 343. — Brevet de lui qui permet au comte de Guise, de porter un justaucorps bleu brodé, 381.

Lucas Montigny (M.), a communiqué à la *Revue*, de sa collection : Conspiration de Salcède (1582). I, 81. — Instruction du roi à M. de Rambouillet, 85. — Lettre de Manuel. II, 191. — Lettre de Faucheur au représentant du peuple Couthon. III, 90. — Négociations en Espagne. 198.

Mauroni (M.). Lettres à lui de Murat. I, 174.

Mademoiselle. Lettre de Marguerite de Lorraine à Louis XIV, sur le projet de mariage de Mademoiselle avec le duc de Lauzun. III, 373.

Madras (prise de). (1746.) II, 193.

Manuel. Lettre de lui à M. le colonel Brak. II, 191.

Marguerite de Lorraine, veuve de Jean Baptiste Gaston d'Orléans. Lettres d'elle à Louis XIV sur le projet de mariage de Mademoiselle avec le duc de Lauzun. III, 373.

Marie Stuart (documents relatifs à). III, 251.

Masdea (l'abbé). Lettre de lui à M. l'intendant de la Calabre ultérieure. I. 183.

Metternich (le prince de), envoie un passeport à Murat. I, 174.

Mirabeau l'aîné. Lettres de lui aux Comédiens Français à l'occasion de la tragédie de *Charles IX*. III, 280.

Monvel. Lettre de lui aux Comédiens Français. III, 191.

Mou Allem Nicolas el Turki. Expédition française en Égypte. II, 154, 235.

Murat. Documents sur sa dernière expédition et sa mort. I, 173. — Il reçoit un passeport de M. le prince de Metternich, 174. — Lettres de lui à M. Mauroni, 174. — Sa dernière lettre à sa famille, 178.

Napoléon Buonaparte. Lettre de lui à M. De Lance. II, 95.

Nemours (duc de). Fait appeler en duel le duc de Beaufort. III, 147.

Orléans (Louis), procureur-général de la Ligue. Lettre de lui à M. de Bellièvre, chancelier. II, 88.

Palissot de Montenoy. Lettres de lui à MM. les Comédiens Français. II, 371. — Lettre à lui des Comédiens Français. 374.
Pallière (Mme). Lettres à elle de Ducis. III, 188.
Paris (M. Paulin). Lettres de lui à M. Taschereau. I, 381.
Phelipeaux. Lettres de lui au marquis de Rambouillet, ambassadeur extraordinaire en Espagne. III, 194. — A M. Du Fargis. 212, 217, 245, 248.
Pierre Ier. Mémoires anecdotiques sur sa cour. I, 351; II, 5.
Préville. Lettre à lui du marquis de Thibouville. III, 379.
Pure (abbé de). Lettre à lui. I, 185.

Rambouillet (marquis de). Instruction du roi Henri III à lui. I, 85. Négociations en Espagne. III, 193. Lettres à lui de Phelipeaux, 194.
Régnier (M.), a communiqué à la *Revue:* Lettre de Latour d'Auvergne-Corret à M. Lomet. III, 187. — Lettre de Monvel à MM. les Comédiens Français, 191. — Lettre de Voltaire, 377. — Lettres de M. de Thibouville, 378. — Lettres de Mme Denis, 380.
Résidu Saint-Germain. Habitudes du roi de Suède Charles XII à l'âge de vingt ans. II, 94.
Richelieu (marquis de). Est arrêté par ordre du duc d'Orléans. III, 81.
Rieux (comte de), a querelle sur la préséance avec le prince de Tarente; est arrêté, III, 147.
Rostaing (de). Journal du voyage aux Indes et de la prise de Madras (1746). II, 193.

Sablier (M.). Lettres à lui de Nivelle de la Chaussée. I, 17.
Saint-Ange (de). Lettre à lui de M. Barbier, bibliothécaire de Sa Majesté l'empereur et roi. III, 190.
Saint-Réal. Lettre de lui à M... I, 92.
Salcède. Sa conspiration. I, 81.
Séguier. Lettre à lui de Marguerite de Valois. I, 226.
Solleinne (M. de), a communiqué à la *Revue*, de sa collection : Correspondance de Nivelle de La Chaussée, adressée à M. Sablier. I, 17.
Schomberg. Lettre de lui au roi de Navarre. I, 5.
Soubise (maréchal prince de). Procès-verbaux des conseils des ministres sous Louis XV. III, 343, 348, 351.

Taillandier (M.), a communiqué à la *Revue:* Condamnation d'une dame noble au xve siècle. I, 130.—Mandat de Louis XV sur le trésor royal pour la nourriture de quatre prisonniers d'Etat, II, 93. — Lettre de Terrasson au citoyen L'Huillier, procureur-général-syndic du département, à Paris. III, 95.
Tarré (M. Prosper), a communiqué à la *Revue* : Origine des fêtes de villages. I, 88.
Tarente (prince de), a une querelle sur la préséance, avec le comte de Rieux. III, 147.
Taschereau (M.). Correspondance avec M. Paulin Paris, à l'occasion d'un ar-

ticle de bibliographie. I, 381. — Lettre à lui de M. Berriat Saint-Prix. II, 288.

TAVERNIER. Lettre de lui à M. le premier président. II, 90.

TERRASSON. Lettre de lui au citoyen L'Huillier, procureur-général-syndic du département, à Paris. III, 95.

TRIBOUVILLE (marquis de). Lettres de lui à MM. les Comédiens Français. III, 378. — Lettre à M. Préville, 379.

TURENNE (maréchal de). Il attaque l'armée des princes. III, 84.

VALOIS (Marguerite de). Lettres d'elle à Henri IV. I, 97. — A madame la marquise..... 123, 221. — Lettre de M. de Lorraine à elle, 224. — Lettre d'elle à M. Séguier, 226. — A M. de Loménie, 233. — A madame la princesse de Condé, 238. — A Henri IV, 324. — A la reine, 329.

VILLEBOIS. Mémoires anecdotiques de la cour de Russie sous Pierre Ier et sa seconde femme Catherine. I, 351; II, 5.

VINCENT (M. Adolphe), a communiqué à la *Revue*, de sa collection : Brevet qui permet à M. le comte de Guise de porter un justaucorps bleu brodé. II, 381.

VOLTAIRE. Lettre à lui de M. Bolliond. III, 375. — Lettre de lui à M. Bolliond, 376. — A la Comédie-Française, 377.

WIMPFFEN (Félix), général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg. Lettres de lui à la société des amis de la Liberté et de l'Égalité séante à Cherbourg. III, 92.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.

3 2044 098 672 165